



Béatrice Perez

LES MARCHANDS DE SÉVILLE

Une société inquiète (xv^e-xvi^e siècles)

version PDF : 979-10-231-0861-3

LES MARCHANDS DE SÉVILLE



Collection dirigée par Araceli Guillaume-Alonso

La Violence en Espagne et en Amérique latine (XV^e-XIX^e siècles) (n° 9)

Jean-Paul Duviols & Annie Molinié (dir.)

Les Voies des Lumières (n° 10)

Carlos Serrano, Jean-Paul Duviols & Annie Molinié (dir.)

Philippe II et l'Espagne (n° 11)

Annie Molinié & Jean-Paul Duviols (dir.)

Des taureaux et des hommes. Tauromachie et société dans le monde ibérique et ibéro-américain (n° 12)

Annie Molinié, Jean-Paul Duviols & Araceli Guillaume-Alonso (dir.)

Charles Quint et la monarchie universelle (n° 13)

Annie Molinié & Jean-Paul Duviols (dir.)

Inquisition d'Espagne (n° 14)

Annie Molinié & Jean-Paul Duviols (dir.)

L'Espagne et ses guerres. De la fin de la Reconquête aux guerres d'Indépendance (n° 15)

Annie Molinié & Alexandra Merle (dir.)

Les Sépharades en littérature. Un parcours millénaire (n° 16)

Esther Benbassa (dir.)

Les Exils catalans en France (n° 17)

Jordi Canal, Anne Charlon & Phryné Pigenet (dir.)

Le Miroir du Nouveau Monde. Images primitives de l'Amérique (n° 18)

Jean-Paul Duviols

Les Jésuites en Espagne et en Amérique. Jeux et enjeux du pouvoir (XVI^e-XVII^e siècles) (n° 19)

Annie Molinié, Alexandra Merle & Araceli Guillaume-Alonso (dir.)

Des marchands entre deux mondes. Pratiques et représentations en Espagne et en Amérique (XV^e-XVIII^e siècles) (n° 20)

Béatrice Perez, Sonia V. Rose & Jean-Pierre Clément (dir.)

Vivre et mourir sur les navires du Siècle d'or (n° 21)

Delphine Tempère

Le Cérémonial de la cour d'Espagne au XVII^e siècle (n° 22)

traduction & édition critique de Hugo Coniez

Ambassadeurs, apprentis espions et maîtres colporteurs.

Les systèmes de renseignement en Espagne à l'époque moderne (n° 23)

Béatrice Perez (dir.)

La Pureté de sang en Espagne. Du lignage à la « race » (n° 24)

Raphaël Carrasco, Annie Molinié & Béatrice Perez (dir.)

Les Couleurs dans l'Espagne du Siècle d'or (n° 25)

Yves Germain & Araceli Guillaume-Alonso (dir.)

Le Monde hispanique. Histoire des fondations (n° 26)

Georges Martin, Araceli Guillaume-Alonso & Jean-Paul Duviols (dir.)

Les voies du silence dans l'Espagne des Habsbourg (n° 27)

Alexandra Merle & Araceli Guillaume-Alonso (dir.)

Béatrice Perez

Les Marchands de Séville

Une société *inquiète*
(XV^e-XVI^e siècles)



Ouvrage publié avec le concours de l'université Paris-Sorbonne

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2016
© Sorbonne Université Presses, 2020
ISBN version papier : 979-10-231-0524-7
version PDF : 979-10-231-0861-3

Mise en page COMPO MECA PUBLISHING

version numérique 3d2s/Emmanuel Marc Dubois (Paris/Issigeac)
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

*À mon père,
à Brigitte*

INTRODUCTION

Ce qui fait l'homme, c'est l'horizon [...]. L'horizon montre à chacun l'échelle et la limite de ses besoins et de ses capacités. Il y a l'horizon que l'on accepte et celui qui recule. L'un est stérile, et il existe. L'autre n'est qu'une idée, et il est fécond¹.

Il y a quelques années, lors d'une conversation amicale, on me posa cette question en apparence anodine, qui me désarçonna beaucoup, « pourquoi les marchands ? ». Jamais on ne me l'avait posée dans le cadre de mes recherches antérieures, et je compris d'un coup combien le lien à son sujet de recherche, dès lors qu'il ne s'offre pas comme une évidence au regard extérieur, suscite la curiosité. Pourquoi les marchands à Séville ? Je n'ai jamais cessé de me poser cette question, enclenchant la litanie des « pourquoi ». Pourquoi le choix de la source notariée ? Pourquoi Séville ? Il m'a fallu du temps pour comprendre, et les mots pour dire le caractère crucial du monde marchand dans le nouvel agencement social du ^{xvii} siècle, d'autant que jamais je n'ai songé travailler sur un autre thème pour ce projet de longue haleine.

Cette réflexion sur les marchands prolonge des recherches menées dans le cadre de travaux antérieurs. Elle en est sans doute l'ultime soubresaut, en même temps qu'elle ouvre sur une réflexion sociale plus vaste. Je le mesure tardivement, à la fin du parcours, puisque l'introduction oblige – c'est de bonne méthode – à cette pirouette consistant à *introduire*, avec un regard curieux et ouvert à mille possibles, un travail déjà clos. Pourtant, des judéoconvers aux marchands, les thématiques divergent radicalement, sans détourner, foncièrement, d'une même finalité que je ne cesse de poursuivre. Cette finalité pourrait se résumer à deux idées force : l'une, thématique – observer les mécanismes profonds de la promotion dans les secteurs socialement favorisés et prétendant à la noblesse patricienne – ; l'autre, méthodologique – vaincre la difficulté posée par les archives notariales, passionnantes, nécessaires, et à la fois d'une grande aridité. Et ces deux idées découlent, il est vrai, d'un long cheminement de la pensée.

Les recherches que j'ai menées antérieurement sur les judéoconvers m'ont donné l'intime conviction que l'histoire, dans certains cas – et dans celui-là en particulier –, pouvait être polémique, partisane, parfois fantaisiste. Il est des

¹ Jean Favier, *De l'or et des épices. Naissance de l'homme d'affaires au Moyen Âge*, Paris, Fayard, 1987, p. 7.

périodes charnières qui ont été revisitées tout au long des siècles parce qu'on y a cherché, à certains moments de convulsion idéologique, les racines ontologiques de l'Espagne. La dernière décennie du règne des Rois Catholiques est de celle-là : temps de grand bouleversement social, de renouveau politique et substrat commun à l'édification nationale au cours des siècles. Aussi, il m'est apparu très tôt que pour comprendre les enjeux de cette charnière historique – qui voit la société se structurer profondément autour d'acquis socio-économiques – sans entrer dans la polémique, il fallait s'astreindre à une étude froide, sérielle autant que faire se pouvait, et surtout sociale.

10

Les fonds notariés, à nul autre comparables, s'y prêtent parfaitement. J'avais pu mesurer, il y a longtemps, combien cette source permettait de jeter une lumière crue sur l'enchevêtrement des réseaux humains et des solidarités, sur les ramifications entre le négoce et le pouvoir municipal, et surtout sur l'activité marchande et les divers investissements financiers. Toutefois, je dois à la vérité de dire que cette première rencontre avec les fonds notariés m'avait alors laissé le goût amer de l'échec et de la frustration. Je m'étais sentie vaincue par la masse documentaire portant sur les années de transition fin xv^e siècle-début xvi^e siècle et par la difficulté à ordonner l'éparpillement thématique des multiples contrats et déclarations devant notaires. Revenir au minutier sévillan fut l'occasion de remettre l'ouvrage sur le métier, d'affronter une nouvelle fois la difficulté et, en quelque sorte, de me recentrer sur ce qui fonde la recherche en histoire sociale. En plagiant Marc Bloch, je pourrais dire qu'en faisant le choix de me plonger dans les sources notariées, je suis devenue comme « l'ogre de la fable » qui, « là où il flaire la chair humaine, sait que là est son gibier »². Les minutes sont une forme de précipité de petits faits vrais qui donnent le sentiment compact de l'épaisseur du temps, de l'émotion enfouie. Elles rendent tangible, palpable, presque charnelle, la connaissance d'une ville dans son frémissement quotidien.

Néanmoins, si j'ai eu, parfois, le sentiment d'avoir tordu le cou aux minutes en dévoilant, ici et là, les activités d'un individu dont je pouvais suivre la trace au fil des mois, je me suis retrouvée à l'orée d'une immensité qui fut d'abord géographique. Dès la première lecture des actes se fait jour un vaste univers ouvrant l'horizon sur le large, les découvertes, les îles de l'Atlantique, le Nouveau Monde, et repoussant, à l'autre extrémité, les frontières loin vers l'intérieur des terres, vers des marchés locaux encore à conquérir, vers des routes plus rentables. On appréhende confusément les contours d'un monde en réseau, où les mouvements des hommes, des bateaux et des marchandises se font en

2 Jacques Revel et Jean-Claude Schmitt (dir.), *L'Ogre historien. Autour de Jacques Le Goff*, Paris, Gallimard, 1999, Introduction.

synergie, aux quatre coins des routes et des chemins, jusqu'à parvenir à dominer parfaitement les excroissances d'un horizon élargi.

Maîtriser ce monde marchand complexe, autant dans sa variété géographique que dans sa grande diversité sociale, était une nécessité si je voulais comprendre les ressorts intimes de la promotion des hommes. C'est la raison pour laquelle j'ai continué à travailler sur Séville. Pour percevoir les alliances, les hommes de la vieille génération et les hommes « nouveaux » de la marchandise, les investissements privilégiés par certains, les produits faisant leur apparition sur les marchés, les techniques éprouvées par d'autres et les nouveaux artifices financiers, les faillites et les carrières fulgurantes, il fallait une grande familiarité avec les lieux et les individus, de sorte que les noms résonnent vite et juste. Connaître les élites et les noblesses locales ; entrevoir le monde informel et silencieux du petit négoce, de l'artisanat enrichi qui s'essaie au colportage sur un marché périurbain ; repérer les terres prisées – celles qui s'acquièrent chèrement – et les marchés moins prestigieux requièrent du temps pour descendre les différentes strates de la connaissance jusqu'aux hommes. Autant de choses qui ne peuvent s'acquérir qu'au prix d'une fréquentation patiente de son espace d'étude pour saisir l'individu dans son quotidien fait de pragmatisme, de matérialité, d'espoirs et d'ambitions secrètes.

Le thème des marchands s'est imposé presque naturellement au fil de mes recherches, car il m'a semblé que par leur biais, seul, on parvenait à une connaissance fine du substrat socio-économique sévillan mettant au jour la notion polyvalente du *medrar*. En effet, les patrimoines et la puissance financière des familles constituant l'axe recteur de l'agencement social moderne, il était logique de porter les regards sur l'activité mercantile nourrissant ce système ploutocratique. De fait, en cette fin du xv^e siècle, seul le négoce génère les profits substantiels à même de consolider les patrimoines qui conféreront, à certaines familles de négociants, des prétentions de pouvoir et de noblesse. Ainsi, travailler sur les marchands demeure la façon la plus aisée d'aborder l'arrière-fond économique de tout pouvoir qui s'affirme. En outre, ce thème des marchands – tenu à tort pour rébarbatif et délaissé au profit de sujets plus séduisants ou scintillants – cimente un champ historique kaléidoscopique concentrant tous les pans de l'analyse de la micro-histoire : depuis la culture technique du marchand, les instruments dont il dispose, le discours qu'il produit sur lui-même, en passant par ses identités multiples, ses liens sociaux-économiques, ses pratiques purement financières et ses investissements publics (fonciers et immobiliers) ou privés (par le truchement des dots et des testaments). Ces « vieilles thématiques » privilégiées par les « historicistes économiques » – selon le mot de François Dosse – brisent aujourd'hui leur carcan chrématistique pour se nourrir des différents acquis de l'anthropologie.

En somme, la vieille opposition entre l'analyse sociale, anthropologique, et celle, utilitariste et fonctionnaliste du marchand, disparaît au profit d'une histoire plus protéiforme, où le marchand est tout à la fois un artisan en phase de promotion, un homme de la marchandise, un affairiste, mi-banquier mi-patricien, un homme de réseaux en quête de signes de notabilité, mais aussi et surtout une âme soucieuse de son salut, pondérant le capital éternel au regard du patrimoine terrestre. Étudier la société marchande revient alors à observer les hiérarchies internes et les réseaux, les facteurs de cohésion sociaux et les enjeux de promotion d'un monde disparate. C'est également une étude qui engage à poser fermement la question de la place de l'individu dans la nouvelle économie mondiale et celle, plus délicate, de la part investie en Dieu et travaillant, pour l'éternité, à la paix de l'âme.

12

Durant de longs mois, j'ai entrepris le travail de dépouillement des archives notariales citées en présentation des sources, à la fin de ce volume. Le choix des liasses ne s'est pas fait au hasard, mais en fonction des lieux de localisation des offices des notaires de la ville. Il va sans dire que le but jamais ne fut de dépouiller l'intégralité du corpus notarié de la période – ce qui, en soi, serait un travail remarquable pour embrasser *toutes* les catégories socio-professionnelles et dessiner ces frontières, poreuses, permettant le passage de l'une à l'autre. J'ai procédé par sondage, en balayant les différents greffes des zones marchandes de prédilection de la ville et l'ensemble des années de la fin du xv^e siècle. De surcroît, au moment de la constitution du corpus, il a fallu se résoudre à élarguer le champ des différentes catégories professionnelles vendant ici et là que j'allais retenir : par *marchand*, quelle population fallait-il cibler ? Quelle activité mercantile devais-je saisir absolument ? J'ai pris le parti de retenir toutes les minutes portant mention de quelque *mercader* et *merchante* (marchand), *tratante* (négociant), *corredor* (courtier), *factor* (représentant de commerce), *tendero* (boutiquier), *menudero* (marchand détaillant), *trapero* (drapier), *aljabibe* (fripier), *especiero* (marchand d'épices), *borceguinero* (marchand de brodequins), *sedero* (marchand de soie), *aceitero* (marchand d'huile), *olivero* (marchand d'olives), *vinatero* (marchand de vin), *tabernero* (tavernier), etc. J'ai pareillement transcrit les minutes concernant les *cambiadores* (banquiers-changeurs) et les individus prêtant « par amour et charité (*por fazer amor y buena obra*) » des sommes importantes, sous certaines conditions et clauses restrictives. D'une certaine façon, j'ai considéré que s'insérait dans la constellation marchande tout individu qui avait exercé un métier en lien avec la marchandise, c'est-à-dire qui s'était vu compromis dans une activité de quelque envergure de vente, d'échange, de troc, de crédit, suivant en cela la définition du terme de *marchandise* que donne, pour exemple, le *Dictionnaire de Trévoux* :

Marchandise : terme collectif qui désigne toutes les choses qui se vendent et débitent en magasin, en boutique, au marché. *Merx, mercimonium*; cette boutique est fort bien achalandée, on n'y vend que de bonnes marchandises. On le dit aussi bien des petites choses que des grandes, des draperies, soieries, épicerie, pelleteries, orfèvrerie, grains, etc.³

Cette grille d'élaboration du corpus documentaire fut également celle que j'ai appliquée au moment du dépouillement des recensements fiscaux sévillans. La nécessité de consulter les recensements et déclarations de revenus des marchands s'est imposée, en toute logique, comme une tentative de pallier les lacunes des minutes notariées. En effet, si les fonds du minutier sont d'une immense richesse, la documentation fragmentaire qui s'y trouve n'offre aucune profondeur de champ, aucune densité thématique, aucune argumentation étayée par les acteurs eux-mêmes (hormis, peut-être, dans les testaments). La vision livrée est celle d'une réalité décharnée, en pointillé, et il faut chercher ailleurs de quoi nourrir cette première charpente que les actes des notaires permettent d'échafauder.

Les recensements fiscaux de la fin du xv^e siècle sont des sources prolixes à l'heure de cerner les investissements des marchands, leurs possessions – même infimes ou privées (comme les ballots de draps et le linge de maison, les mules et les esclaves) –, les alliances familiales et les relations de voisinage, les associations au sein de compagnies et les emprunts. Ces informations demeurent précieuses pour mesurer le revenu spéculatif et le poids de la dette ; elles procèdent autant des revenus imposables (*las cuantías*) déclarés aux agents du fisc municipal que des déclarations solennelles autour des parts financières qu'un marchand déclare faire travailler pour le compte d'autrui. J'ai complété, dans un premier temps, ces données fiscales sur le monde marchands par des documents judiciaires extraits des sections 16-*Diversos* et 1-*Privilegios* des Archives municipales de Séville renfermant, entre autres choses, des procès civils entre marchands génois très en vue, comme les Riberol ou les Grimaldo. Dans un deuxième temps, j'ai consulté des documents conservés dans la section *Ducado de Alcalá*, des Archives générales d'Andalousie, faisant état de certaines acquisitions foncières par des marchands sévillans parvenus à la notabilité, souvent grâce à l'exercice d'une fonction municipale.

Ces sources nourrissent la seconde partie de ce travail, véritable cœur socio-économique de la réflexion menée. Le panorama de la société marchande qui est brossé pendant ces années de transition (de la fin de la Reconquête – mobilisant

3 Le *Diccionario de la Real Academia* donne, en substance, la même définition : « Cosa mueble que se hace objeto de trato o venta. Trato de vender y comprar comerciando en género ».

les forces vives vers l'intérieur des terres – à l'ouverture des horizons maritimes) est le résultat de l'exploitation d'une base de données ayant permis de dresser une radiographie assez nette des marchands à Séville. Toute la réflexion de cette partie, traitant de l'entreprise familiale et de l'aventure multirisque, du *mercar* et du *medrar*, s'articule ainsi autour d'une analyse statistique et qualitative de cette société en ébullition, où les évolutions constantes se mesurent aux professions qui apparaissent – comme celles de courtiers de plus en plus spécialisées – et à celles qui semblent, au contraire, périlcliter – à l'instar des marchands de brodequins. Les modalités commerciales du négoce au sein de la compagnie familiale, d'abord, puis de l'association multirisque, ensuite, sont observées à travers l'étude des chartes de compagnies, des constitutions de capitaux par parts, des divers représentants lointains ou des courtiers spécialisés. Les alliances entre les marchands, les réseaux, les patrimoines, les possessions fonctionnelles – comme les magasins à huile (*almacenes de aceite*) ou les boutiques –, et celles, éminemment symboliques – comme les domaines dans l'Aljarafe – en constituent un volet non négligeable.

Le monde marchand – le négoce, le commerce – se dit au singulier, bien que le leurre soit grossier, car sous ce générique commode se dissimule une grande diversité de membres, tous singuliers dans leurs ambitions, dans leur façon de travailler, dans leurs revendications, dans la gestion de leurs avoirs et dans la façon de construire un patrimoine pérenne. Néanmoins, une seule et même tension travaille profondément la société marchande, que ce soit de l'artisanat prospère vers le commerce ou du négoce vers la charge administrative. Cette tension, double, conduit l'élite marchande soit vers les horizons maritimes lointains, soit vers l'intérieur des terres où l'investissement se fait productif, presque agressif, dans les riches terres oléicoles de l'arrière-pays. La gestion de la production agricole se mène au rythme de compagnies tendues vers les exportations outre-mer. Comment comprendre et interpréter cette tension sociale? Quelle promotion garantit – ou ne garantit guère – le commerce? À l'échelle de deux générations, voire de trois générations, assure-t-il les gains indispensables permettant au marchand de s'inscrire dans une échelle de dignité proprement patricienne? Quels sont ces éléments consubstantiels à la qualité de « grand marchand », octroyant non seulement les bases requises pour investir avec succès tous les rouages de la fonction marchande – de la vente au rôle d'intermédiaire, de la compagnie au prêt –, mais encore celles, nécessaires, pour intégrer, dans les horizons d'échange, des espaces nouveaux et divergents?

L'intégration mercantile rapide des horizons américains résulte, c'est l'évidence, d'une plus-value financière importante perceptible dès les origines. Mais, pour autant, ne faut-il voir, dans l'entreprise américaine, que l'appât d'un gain démultiplié? La compagnie sévillano-américaine des Fuentes – liant une

fratrie tout entière qui se lance dans l'aventure américaine –, la revendication menée autour d'une *encomienda* conquise par l'un des frères et l'exaltation des charges exercées au service du roi auxquelles ils se livrent en 1538, ne traduisent-elles pas l'ambition secrète et ultime du marchand : conquérir ce qui seul l'assure de *medrar*, la richesse et la terre ? Tout au long de cette seconde partie, j'ai essayé d'appréhender le monde marchand à travers une dynamique sociale, en scrutant la carrière du marchand à l'aune de la « promotion » ou du « déclassé ». Quels furent les facteurs d'oligarchisation des dynasties marchandes ? Quels sont les marqueurs sociaux qui permettent, à Séville, de comprendre les évolutions de carrières des familles marchandes, fussent-elles sévillanes, burgalaises ou génoises ? Certains affichent des prétentions patriciennes et brusquent les nouvelles noblesses en formation quand d'autres n'accèdent pas au négoce américain. Dès lors, le commerce outre-mer, l'exercice d'une charge municipale ou l'acquisition d'une oliveraie éclairent, comme par un coup de projecteur, les ambitions cachées du commerce.

Le monde des marchands dévoile l'organisation d'une société, par définition, inquiète, en mouvement, car elle n'est jamais figée dans ses modalités d'exercice ni, *a fortiori*, dans sa hiérarchie. Fondée sur la valeur du travail, de l'activité productrice de gains, la société marchande exalte les alliances – familiales ou sociétaires, parentèles ou réseaux – ; elle préserve la réputation des hommes en usant d'un code tacite de pratique honorable dans les échanges quotidiens ; elle privilégie, dans tous les cas, des investissements productifs et des innovations techniques (livre de comptes, « tablette de souvenance », registre de dettes, affrètement différencié, etc.). Par son dynamisme, par ses ambitions, elle met au jour un modèle de revendication sociale qui ne s'ajuste pas encore à celui que l'idéologie majoritaire impose, mais qui imprègne fortement cette première moitié du XVI^e siècle. Ainsi, la société marchande prospère en engendrant un discours théorique qui lui est propre et qui intègre l'idée d'un dynamisme économique vital.

Afin de mieux décrypter ce substrat idéologique, j'ai ouvert le corpus à des ouvrages théoriques, susceptibles de rendre compte des différentes inflexions d'une conception mercantile complexe. En confrontant les *artes mercatoria*, d'une part, et les ouvrages moralistes de la première moitié du XVI^e siècle, d'autre part, je me suis aperçue que les pratiques marchandes ne s'ajustaient pas aux schèmes discursifs. Le discours théorique produit par des membres souvent proches des marchands reflète avec force un idéal qui vertèbre certainement la conception de soi, la façon de se penser et la place que l'on voudrait occuper dans la société... mais guère les pratiques. De la formation du marchand à son insertion socio-culturelle, la marchandise se décline tantôt comme un « art honorable », tantôt comme un exercice périlleux. Le marchand sévillan, porté

par une société en pleine mutation, devient alors d'homme sage et noble – tel que le définit Benedetto Cotrugli –, celui qui, en achetant et vendant, « no puede estar sin mentir ni perjurar » – tel que le peint Luis Saravia de la Calle. Sa pratique quotidienne, les outils dont il dispose et ceux, plus efficaces, qu'il met en œuvre, la culture qu'il déploie, peuvent-ils expliquer ce changement ? Des vertus chrétiennes au frémissement financier du marché, quels sont ces éléments rendant tangible – tout en le justifiant – le gauchissement de la conception mercantile, depuis l'utilité qu'incarne le marchand à la fin du xv^e siècle jusqu'à la perversion qu'il introduit dans la société qu'il corrompt par le lucre ? La première partie de ce travail tente de répondre à ces interrogations, en partant des *artes mercatoria*, produits par des hommes de la corporation marchande – et portant, sans jugement moral, un regard curieux sur les nouvelles techniques –, jusqu'à la critique moraliste de certains secteurs religieux. Ensemble, et pour des raisons fort distinctes, ces auteurs posent crûment l'écart entre une aspiration vertueuse à la pratique de la charité chrétienne et un mode d'exercice quotidien à l'épreuve des scrupules.

Pour finir, je voudrais préciser que ce travail a été conçu de façon binaire, de la théorie, jusqu'à la pratique. Cette duplicité s'est avérée permanente pendant la rédaction : des traités d'arithmétique aux minutes notariées ; des prêts et de l'assurance maritime ; des changes et du *juste prix* ; du marchand « humaniste » au marchand « usurier » ; des réseaux burgalais aux réseaux génois ; du capital et de l'investissement ; de la compagnie familiale à la compagnie multirisque ; de la terre et de la promotion. Pour autant, la binarité, dans le cas présent, ne procède pas d'une simplification schématique de la pensée (j'ai cherché, à tout le moins, à fuir cet écueil), mais bien au contraire, de la volonté de donner à voir une société marchande à double révolution, profondément complexe et volatile, qui est sans cesse une chose, et une autre à la fois ; qui investit ici, et ailleurs en même temps. C'est sans doute le sens profond de toute société *inquiète*.

PREMIÈRE PARTIE

**L'art de la marchandise :
de la formation du marchand
à son insertion socio-culturelle.
Outils, innovation, sanction morale**

LES *ARTES MERCATORIA* ET LA FORMATION
DES MARCHANDS

LE MARCHAND : UN HOMME DE SAVOIR

Plutôt que de céder à la tradition universitaire qui impose que l'on brosse un panorama de l'environnement géographique de son sujet d'étude, il m'a semblé plus pertinent de poser la question de l'environnement culturel du marchand. Nul n'ignore le rôle portuaire de Séville et son importance dans le négoce au xv^e siècle, autant sans doute avant la conquête américaine que dans les années immédiatement postérieures à celle-ci. C'est même, semble-t-il, un passage obligé encore aujourd'hui¹. Pareillement, dans mon livre qui portait sur les judéoconvers dans la province de Séville², une critique pointait incidemment l'absence d'une présentation de la ville et de ses richesses. Ce n'était guère un oubli à l'époque ; ce n'est derechef nullement une étourderie – ni un goût de la récurrence prononcé – mais, justement, le sentiment que le milieu naturel ne doit pas être une simple fioriture qui viendrait accompagner tout sujet s'inscrivant dans un cadre géographique précis. Loin de moi l'idée de tenir la science géographique ou l'étude érudite du milieu naturel pour un ornement vain : les routes commerciales, les richesses, la vitalité démographique, l'organisation rationnelle d'un cadastre urbain et les infrastructures fluviales et portuaires, en amont, sont fortement structurantes. Chaque fois que la cohérence de mon propos l'imposera, j'y ferai référence avec précision. Mais c'est là, sans nul doute, une étude trop vaste et trop pointue pour être menée dans un avant-propos qui ne ferait qu'installer le lecteur dans un confort assez convenu. En effet, la trame

- 1 Sans citer les ouvrages classiques et superbes de Pierre Chaunu, *Séville et l'Atlantique*, Paris, Armand Colin, 1956, ou *Séville et l'Amérique*, Paris, Flammarion, 1977, j'évoquerai l'œuvre de Enrique Otte Sander, *Sevilla y sus mercaderes a fines de la Edad Media*, Sevilla, Fundación El Monte, 1996 – ou celle, posthume, portant sur *Sevilla, siglo XVI: materiales para su historia económica*, Sevilla, Junta de Andalucía/Centro de Estudios Andaluces, 2008 –, dont les cent premières pages sont consacrées aux produits de l'agriculture et au travail de l'artisanat ; celle encore de Jean-Philippe Priotti, *Bilbao et ses marchands au xv^e siècle*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2004, qui s'ouvre sur la naissance de la ville, puis ses atouts démographiques et géographiques.
- 2 Béatrice Perez, *Inquisition, Pouvoir, Société. La province de Séville et ses judéoconvers sous les Rois Catholiques*, Paris, Honoré Champion, 2007.

de cette partie serait connue dans la mesure où aucun document nouveau ne viendrait approfondir la présentation de la ville.

En revanche, le milieu culturel du marchand dans la grande capitale andalouse n'est guère – encore aujourd'hui – chose aisée à mesurer. Et puisqu'il convient de borner le champ que l'on entend labourer, j'ai voulu sonder cet entrelacs culturel dans lequel se meut l'homme du livre qu'est le marchand, cet homme des comptes et des lettres par excellence.

À tout le moins, convient-il, au préalable, de poser la question de cet environnement culturel. Existe-t-il une culture, une formation, propre au marchand? La question peut sembler brutale. Elle l'est, plus sans doute en raison de l'exiguïté de la réponse qu'elle autorise que de sa pertinence. Les marchands, à l'aube de la modernité, possèdent-ils des compétences qu'ils détiendraient à l'exclusion des autres corps constitués de métiers et qui leur confèreraient une forme de savoir, une expertise reconnue et appréciée? Si l'on porte les regards sur la gestion des conseils municipaux andalous, celle-ci fut souvent laissée entre les mains de gens issus de la marchandise, des gens d'argent, ce que j'ai déjà constaté à de multiples reprises. À l'image du parcours de Juan Alemán *el Grande*, banquier (*banquero*) n'ayant jamais tenu en mépris ses activités de drapier (*trapero*), jurat³ (*jurado*) de Séville et majordome (*mayordomo*) du conseil sévillan dans les années 1480, le négoce et l'administration préfigurent souvent les deux versants d'un seul et même cheminement promotionnel⁴. Les administrations, lorsqu'elles délèguent la gestion comptable du conseil à des fermiers, choisissent de mettre en régie directe leurs finances entre les mains d'« anciens » marchands (désormais davantage tournés vers les finances⁵)

3 Le terme de *jurat* que j'utilise fréquemment renvoie – tout comme la charge de consul (*cónsul*) ou d'échevin (*regidor*) – à une notion française qui trouve sa pertinence dans un contexte politique différent de celui de la Castille moderne. Les *jurados* sont des représentants élus – du moins, en théorie – par les habitants des paroisses dont ils défendent les intérêts au sein du conseil municipal. Bien que leur rôle soit consultatif (en cela qu'ils ne votent pas), à Séville, ils partagent avec les *regidores* le privilège de représenter la ville aux Cortès. (Voir Juan Manuel Carretero Zamora, *Cortes, monarquía, ciudades. Las Cortes de Castilla a comienzos de la época moderna [1476-1515]*, Madrid, Siglo XXI, 1988, p. 319 : « [...] sólo en dos ciudades los regidores compartieron con los jurados el cargo de representar a la ciudad en las Cortes. Fueron Toledo y Sevilla. Ello fue posible porque desde tiempo inmemorial, inmediatamente después de la reconquista, el grupo de los jurados había visto sancionar por la monarquía sus privilegios políticos en los concejos [...] ».)

4 Béatrice Perez, « Des marchands *conversos* sévillans à la fin du xv^e siècle : les prémices d'une réussite discrète », dans Béatrice Perez, Sonia V. Rose et Jean-Pierre Clément (dir.), *Des marchands entre deux mondes. Pratiques et représentations en Espagne et en Amérique (xv^e- xviii^e siècle)*, Paris, PUPS, 2007, p. 140-141.

5 Cette ambivalence dans la dénomination (marchand, marchand-banquier, ou banquier) est déjà présente dans les actes notariés entre la fin du xv^e siècle et le début du xvi^e siècle. Elle suppose une évolution chronologique des actes, qui traduisent une progression des opérations. D'activités consacrées exclusivement au commerce de *marchandises*, certains évoluent vers des activités davantage tournées vers le maniement monétaire. Ce qui diffère,

pour des raisons pratiques : les offres faites lors des mises aux enchères sont plus conséquentes, et la solvabilité des compagnies marchandes rassure. Ce fut vrai pour des mises en régie locales au niveau des municipalités ; ce fut le cas pareillement à plus grande échelle. Juan Manuel Carretero Zamora a montré la part importante prise par les marchands dans la gestion fiscale du royaume, en particulier dans les finances américaines, entre les années 1500 et 1530⁶. Préalablement à cette date, je pourrais citer le cas emblématique de Bernaldo Pinelo, « marchand génois » ainsi qualifié en 1497 dans le minutier de Séville, banquier tenant change public, qui devient, autour des années 1500, une sorte de banquier-receveur pour le compte des rois afin de financer les projets de la couronne en Andalousie. En 1500, le recrutement d'une armée destinée à pacifier la campagne de Málaga passe ainsi par Bernaldo Pinelo :

Otorga Pedro de Burgos criado del rey y de la reina nuestros señores, vecino de la ciudad de Málaga, que ha recibido de Pedro de Rojas, continuo de sus altezas, vecino y regidor de la ciudad de Granada, presente, 130 000 mrs que son que recibe *en el cambio de Bernaldo Pinelo* por pagar a la gente que lleva el dicho Pedro de Burgos en servicio de sus altezas de que es pagado [...], por ende se obliga de dar buena cuenta a sus altezas o a quien, por sus altezas, oviere de aver todos los dichos maravedís cada y cuando fuere requerido⁷ [...].

De simples marchands génois, Bernaldo Pinelo et son frère, Francisco Pinelo, conjointement avec les associés originels de leur compagnie (Domenigo Centurión et Andrea de Odón⁸), se sont hissés à l'échelon supérieur de

sans doute, entre les deux activités (marchand ou banquier) – sans que l'une ne soit exclusive de l'autre – devient la nature de la *marchandise* : produit de transaction traditionnelle (denrée périssable, étoffe de soie ou drap) d'une part ; monnaie-marchandise pour un nouveau commerce plus métallisé, de l'autre. Cette hésitation dans la dénomination avait déjà été soulignée précocement, en 1932, par André Sayous, dans un article succinct portant sur les Génois à Séville : « [...] les Génois les plus importants complétaient leur activité par des opérations plus nettement capitalistes : ils consentaient beaucoup de prêts aux personnes qui portaient loin [...]. Et, chose curieuse, tandis que les actes notariés du début du XVI^e siècle traitent les Centurioni et les Grimaldi de “marchands”, ceux qui sont postérieurs les appellent “banquiers”, non qu'ils eussent changé d'activité, mais parce que leurs opérations avaient déjà surtout le caractère d'un emploi d'argent » (voir André Sayous, « Le rôle des Génois lors des premiers mouvements réguliers d'affaires entre l'Espagne et le Nouveau-Monde [1505-1520], d'après des actes inédits des Archives notariales de Séville », *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 76^e année, n° 3, 1932, p. 295).

6 Juan Manuel Carretero Zamora, « Los conversos y la hacienda de Castilla a comienzos del siglo XVI », dans Raphaël Carrasco, Annie Molinié et Béatrice Perez (dir.), *La Pureté de sang en Espagne. Du lignage à la « race »*, Paris, PUPS, 2011, p. 113-131.

7 AHPS, section *Protocolos*, leg. 2157, fol. 351 v^o, 31 janvier 1500. Je souligne.

8 Dans un document de 1485, la reine Isabelle accorde son pardon à Francisco Pinelo pour avoir enfreint les lois du royaume en sortant du territoire de l'or, de l'argent et des monnaies ; elle y mentionne la compagnie mercantile de Francisco Pinelo : « Doña Isabel, etc., por quanto por parte de vos Francisco Pinelo, mercader genovés y vecino de la ciudad de Sevilla, me fue fecha relación diciendo que en los tiempos pasados, vos y Domenigo Centurión y Andrea de

l'administration municipale, voire de l'administration royale. La raison, sans nul doute, tient à cette connaissance comptable appréciée et encore peu répandue. En 1495, Bernaldo Pinelo, justement, interjetait appel auprès de la reine pour récupérer les livres de comptes que lui avait confisqués l'échevin (*regidor*) de Séville, Gonzalo de León :

Don Fernando y doña Isabel, etc., a vos, don Juan de Silva, conde de Cifuentes, nuestro alférez mayor [...]; sépades que por parte de Bernaldino de Pinelo, cambiador genovés, estante en esta dicha ciudad, diciendo que Gonzalo de León, veinticuatro desta dicha ciudad, le ovo tomado *un libro de memoria y cuenta sin tener causa ni razón, y en el dicho libro mayor tenía asentadas todas sus cuentas y memorias y cédulas por donde pagaba todas las deudas y cosas que tenía y le eran devidas y todo lo que gravaba en el dicho cambio*⁹ [...].

22

Quels sont donc ces savoirs que détiennent les marchands et en vertu desquels ils semblent assurer la pérennité des systèmes financiers ? Cette culture arithmétique, voire mathématique, des marchands se trouve, sinon codifiée, à tout le moins contenue dans des traités mis à disposition de ce lectorat spécifique, intéressé au plus haut point. Il faut bien supposer, à la base, une culture particulière du marchand pour lui permettre de mener ses affaires, une culture qui pose les fondements essentiels des calculs et des rudiments d'écriture, ne serait-ce que pour assurer la gestion des stocks évoqués et pour tenir les registres de comptes, à la manière des écritures extrêmement détaillées de Bernaldo Pinelo. En tout état de cause, cette culture est palpable dans les minutes notariées et elle sous-tend, en premier lieu, la pratique des mises en apprentissage chez des marchands. Cet apprentissage « sur le tas » suppose une brève étape d'enseignement scolaire pour délivrer au jeune apprenti les rudiments de l'écriture, de la lecture et des premiers calculs. Ainsi Juan Morales confie-t-il son fils durant dix ans aux bons soins du marchand Antonio de Valladolid, « mercader burgalés », dans le but de le voir instruit dans les opérations de calculs et dans les bonnes manières :

Da a criar y bien fazer Juan Morales, marido de Beatriz González, vecino del lugar de Calzadilla, logar de la orden de Santiago, a Ferrando su hijo mozo de edad de diez años poco más o menos a Antonio de Valladolid, mercader burgalés¹⁰, vecino

Odón, de vuestra compañía, sacastes y fizistes sacar fuera de mis reinos oro y plata y moneda amonedada por lo cual, según la ley de mis reinos, avíades caído e incurrido en graves y grandes penas [...] (AGS, RGS, septembre 1485, fol. 214). Je souligne.

9 AGS, RGS, mars 1485, fol. 130. Dans toutes les minutes notariées que je citerai, j'ai modernisé l'orthographe et la ponctuation en conservant une légère patine archaïsante. J'ai pareillement rétabli l'accentuation moderne. Je souligne.

10 La mention « mercader burgalés » figure un titre prestigieux qui en impose. Toutefois, Antonio de Valladolid est *converso* : il se présente devant le tribunal de Séville en 1494 pour acquérir

de Sevilla en la colación de Santa María que está presente desde oy día fasta diez años cumplidos primeros siguientes para que en este dicho tiempo destos diez años el dicho Ferrando su hijo le sirva en todas las cosas que le dijere y mandare fazer así de día como de noche [...] y el dicho Antonio de Valladolid que le dé en todo este tiempo comer y beber y vestir y calzar y casa y cama en que este duerma así sano como enfermo conveniblemente [...] y le muestre y enseñe buenas maneras y costumbres por donde el dicho mozo más valga, y leer y escribir y le muestre a contar toda cuenta llana y de guarismo¹¹ bien y cumplidamente según que lo él sabe y mejor pudiese, y más, que en fin del dicho tiempo [le dé] una paga y un sayo y unas calzas y un paño de aprecio la vara de 200 mrs y un jubón de fustán mayor y un par de camisones y un bonete y un cinto y unos zapatos todo nuevos cosidos a su costa y misión más 2 000 mrs en dineros contados para que dellos faga el mozo lo que quisiere y por bien toviere¹² [...].

Le marchand, si l'on en croit ce texte assez explicite, serait détenteur non seulement d'un savoir pratique et d'une science technique, mais encore d'un art de bien vivre, d'un vernis policé qui lui serait propre. Néanmoins, les mises en apprentissage chez des marchands (ou mise en éducation, car le terme d'« apprentissage » renvoie à un champ spécifique du monde artisanal) ne sont pas nombreuses, et cela attire d'autant plus l'attention qu'elles sont légion lorsqu'il s'agit d'artisans. Plusieurs raisons pourraient expliquer cette situation, parmi lesquelles, au premier chef, la forte prégnance du monde artisanal dans la Séville des Rois Catholiques. De fait, la vitalité de cette industrie urbaine se lit dans les ramifications très précoces de l'artisanat vers le commerce. Ainsi, Blanca Morell Peguero – qui avait pris pour objet d'étude, dans un premier temps, les marchands afin de mettre au jour les structures socio-culturelles de cette catégorie apte à *medrar* (« observar el proceso de cambio social » comme

l'habilitation inquisitoriale car son père, « Juan de Castilla, vecino de Valladolid », a été condamné à la peine maximale par le tribunal du Saint-Office, la « relaxation au bras séculier ».

11 *Guarismo* (ou *alquarismo*) est, en langue ancienne, l'art de compter. Le terme est dérivé d'un mot arabe (*alhuwarizmi*, selon María Moliner) qui signifiait *mathématiques* et qui donna, pareillement le mot *algorithme*. En somme, il s'agissait là du maniement d'une arithmétique complexe (les multiplications, les équivalences, les règles de trois), à plusieurs chiffres, incluant le zéro et les nombres fractionnés : « [...] siete especies del arte del alquarismo, la primera que les enseñan es a conocer las letras, qué precio valen cada una y después a sumar y menguar que es sacar un cuento de otro y a multiplicar y a partir cuentas por mytad y 3° y 4° y 5°, por otras partes cualesquier, y llegar en menudo y espedaçado e flaciones [...] », cité par Betsabé Caunedo del Potro, « Oficios urbanos y desarrollo de la ciencia y de la técnica en la Baja Edad Media: la Corona de Castilla », *Norba. Revista de historia*, vol. 17, p. 42. La *cuenta llana* demeure l'art simple de l'addition et de la soustraction : « sumar cuenta llana para las deudas que le deven e él deve » (*ibid.*, p. 47).

12 AHPS, section *Protocolos*, leg. 1497, fol. 552 v°, lundi 27 novembre 1497. Je souligne.

elle le dit¹³) – dut élargir son champ à celui des artisans tant la séparation entre les deux catégories s'avéra délicate, voire impossible.

Dans la plupart des cas, les mises en apprentissage se font auprès de maîtres artisans, et les enfants ainsi placés procèdent eux-mêmes d'un milieu familial appartenant déjà au secteur secondaire. Pour autant, dans les cas recensés, le but n'était pas alors celui d'offrir à l'enfant une formation professionnelle, mais tout bonnement quelques bonnes manières et un pécule au terme de ce long temps de service, susceptible de permettre, le cas échéant, à ces jeunes filles (souvent petites servantes) de trouver un parti pour se marier. De fait, les contrats d'apprentissage et ceux de mise en service offrent de nombreuses similitudes qui semblent autoriser à les traiter sur un même pied. On peut citer, pour exemples, le cas d'Inés, placée chez Gonzalo de Loya, lincer (*lencero*), durant huit ans pour y travailler de jour comme de nuit, à l'intérieur de la maison comme à l'extérieur, moyennant la somme de 4 000 maravédís et l'enseignement de quelques bonnes manières¹⁴ ; ou encore le cas de Leonor, placée chez le courtier (*corredor de lonja*) Fernando de Mora, moyennant la somme de 5 000 maravédís pour une durée de service de dix ans¹⁵. Pour les parents de ces jeunes filles mises

13 Blanca Morell Peguero, *Mercaderes y artesanos en la Sevilla del descubrimiento*, Sevilla, Diputación Provincial, 1986, p. 11.

14 AHPS, section *Protocolos*, leg. 19725, fol. 245 v^o et 246 r^o, mardi 10 novembre 1489 : « *Dan a criar y bien fazer* Martín Alfonso escudero y Mencía Álvarez su mujer vecinos del Algaba ella con su licencia de mancomún y renunciando la ley a Inés su hija moza de edad de catorce años poco más o menos a Gonzalo de Loya, lencero, vecino desta dicha ciudad de Sevilla, en la colación de San Bartolomé, presente, desde oy día que esta carta es fecha fasta ocho años cumplidos primeros siguientes en tal manera y con tal condición que en este dicho tiempo la moza lo sirva a él y a Beatriz Rodríguez su mujer en todas las cosas que le dijeren y le mandaren, así de las puertas adentro de sus casas como fuera dellas, así de noche como de día, guardando honestidad de su persona, y el dicho Gonzalo de Loya y su mujer que la *castiguen y enseñen buenas maneras y costumbres* y le den de comer y beber y vestir y calzar y casa y cama en que duerma honestamente según que le pertenece y cualquier pérdida o daño o menoscabos que la dicha moza fiziere en su casa a sabiendas, que gelos pague y peche según que el fuero y el derecho manda todos los días que le falleciere por servir en todo el dicho tiempo, por dolencia o en otra cualquier manera, que la dicha moza gelo sirva después del dicho tiempo cumplido días por días y tiempo por tiempo, y si durante el dicho tiempo la dicha moza del se fuere y se partiere, que sean obligados de gela traer y poner en su poder para que le sirva el dicho tiempo [...] y en fin del dicho tiempo, el dicho Gonzalo de Loya dé a la dicha moza para ayuda de su casamiento, 4 000 mrs, la mitad en dineros contados y la otra mitad en ajuar, so pena del doblo el dicho Gonzalo de Loya estando presente recibió en sí el dicho contrato y obligóse de pagar y cumplir lo que la carta dice [...] ». Toutes les parties soulignées, dans cette minute comme dans les suivantes, sont de mon fait.

15 AHPS, leg. 3212, 1489, jeudi 29 octobre 1489 : « *Da a criar y bien fazer* Marina Ruiz, mujer de Antón Martínez, que Dios aya [...], desde oy día que esta carta es fecha fasta diez años, vecina de Sevilla a la Magdalena, a Leonor su hija moza de edad de doce años poco más o menos, a Fernando de Mora, corredor de Lonja, vecino de Sevilla en la dicha colación que está presente, desde oy día que esta carta es fecha fasta diez años cumplidos primeros siguientes, para que en este tiempo él le dé de comer y beber y vestir y calzar y casa y cama en que se acoja y duerma honestamente según que le pertenece y *le muestre buenas maneras y costumbre* por donde la dicha moza valga mejor y que la dicha moza lo sirva a él y a su mujer

en service, la qualité de marchand du maître importait peu, si ce n'est qu'il apparaissait comme un homme de bien(s), capable d'entretenir une domesticité et de doter, à son terme, les jeunes filles, le tout en homme solvable.

Il est assez aisé de remarquer que la formation technique requise dans le cas du fils de Juan Morales s'explique par son sexe, les jeunes filles ayant moins besoin d'un savoir technique. Mais néanmoins, tous les garçons n'acquièrent pas cette science, loin s'en faut, et la norme pour les garçons de famille aspirant à quelque promotion ou relevant d'un milieu plus élevé, demeure l'apprentissage de l'écriture et de la lecture, auprès de marchands justement, ou auprès d'une femme de la bonne société. Ainsi, Vasco de San Martín, *criado* (majordome sans doute) de la maison de Christophe Colomb, a placé son fils chez Luisa de Vargas (membre de l'oligarchie de la ville) pour que celle-ci lui enseigne les rudiments de l'écriture et de la lecture :

Da a criar y a bien fazer, Vasco de San Martín, criado del almirante don Cristóbal Colón, vecino de Zebberos, aldea de la ciudad de Ávila, a Francisco de Vergara, su hijo natural de edad de cinco años, con Luisa de Vargas, vecina de Sevilla en la colación de Santa María presente, desde oy día que esta carta es fecha fasta siete años cumplidos primeros siguientes, para que en este tiempo le sirva en todas las cosas que le dijese y mandare fazer que sean onestas y ella le dé en todo el dicho tiempo comer y beber y vestir y calzar y cama y casa en que esté y duerma sano o enfermo y que le faga *mostrar leer y escribir y buenas costumbres* por do valga mejor y otorga y promete de se non partir del dicho servicio por más y ella que lo non deje¹⁶ [...].

En vérité, ce cas assez curieux trouve, plus loin, dans la documentation, sa justification : Francisco de Vergara était « fils naturel (*fijo natural*) » de Vasco de San Martín et de Barbola de Vargas, ce qui explique que l'enfant ait été confié aux soins de la grand-mère¹⁷. Il n'empêche que le souci de la lecture est spécifiquement mentionné dans le document de placement de l'enfant enregistré auprès d'un notaire de la ville.

En dépit de ce qui précède, il semble que le marchand, dans sa grande majorité, ait été principalement un homme à la formation assez embryonnaire, qui

en todas las cosas que le dijeren y mandaren fasta así de día como de noche guardando honestidad y do viere y supiere su persona [...] y él que le dé por el dicho servicio 5 000 mrs por ayuda a su casamiento en dineros o como la dicha Marina Ruiz los quisiere en fin del dicho tiempo cumplido so pena del doblo [...] ».

¹⁶ AHPS, leg. 2157, fol. 77 r^o, jeudi 16 juillet 1500.

¹⁷ « [...] por quanto él tenía por su fijo natural a Francisco de Vergara su fijo y fijo de la dicha Barbola de Vargas, por ende dijo que pedía y requería y pidió y requirió a la dicha Barbola de Vargas que declarase so cargo del dicho juramento si el dicho Francisco de Vergara era hijo del dicho Vasco de San Martín [...] » (AHPS, leg. 2157, fol. 77 r^o).

maîtrise l'écriture et quelques opérations qui souvent se résument aux additions, aux soustractions et à la fameuse règle de trois, bien connue depuis des temps anciens. Seule une minorité de marchands participe de l'élite lettrée, à la façon de ces marchands évoqués par Diego de Valera dans sa chronique¹⁸, ou encore, de ce grand marchand aragonais, Antonio de Guaras, qui assure en Angleterre le poste de commis des écritures après le décès, en 1563, de l'ambassadeur Álvaro de la Cuadra¹⁹. Ce savoir précieux ne peut intéresser que celui qui entend ensuite en faire un usage pour son propre profit. Ce sont souvent des fils de marchands qui se montrent intéressés, parce qu'ils s'établiront ensuite à leur compte, reprenant sans doute à leur profit la clientèle de leur père en se prévalant de son crédit. Dans la plupart des cas, la formation est assurée au sein de l'entreprise familiale, dans un travail de proximité d'abord, puis de délégation ensuite, qui permet d'asseoir une parfaite connaissance des rouages intimes de la structure marchande. L'avantage de cette pratique se mesure aisément : outre le fait de limiter les risques de fraudes, on assurait à bon compte la formation des héritiers tout en économisant les défraiements du personnel. C'est sans doute une des causes les plus pertinentes expliquant que les contrats de formation professionnelle au sein des marchands aient été si rares²⁰.

Ainsi, en 1480, au sein de la compagnie qu'Andrés González Alhaje a créée conjointement avec son frère, Gabriel González Alhaje – contrôlant le marché du drap dans la province Nord de Séville –, le fils d'Andrés, Martín González Alhaje, prend en charge les écritures, tel un comptable, employé sans pour autant être partie prenante dans l'entreprise. C'est sans doute la raison pour laquelle, dans son testament, Andrés González Alhaje, lui octroie en dédommagement de ce labeur la somme de « cent doublons au cours actuel (*cien doblas corrientes razonadas*) » allouée tel un « tiers de quotité disponible d'avantages (*tercio de mejora*) » et qui ne devait point être tenue pour une avance sur héritage²¹.

18 En 1486, depuis le Puerto de Santa María, il écrit sur « las cosas nuevamente en Inglaterra acaescidas » selon les informations qui lui viennent de « mercaderes dinos [*sic*] de fe ». Voir Diego de Valera, *Memorial de diversas hazañas*, Madrid, Espasa Calpe, 1941, « *Estudio preliminar* », p. XXV.

19 Béatrice Perez, « Álvaro de la Cuadra, ambassadeur de Philippe II à Londres (1559-1563). Un homme bien servi au service d'une cause perdue », dans Béatrice Perez (dir.), *Ambassadeurs, apprentis espions et maîtres comploteurs. Les systèmes de renseignement en Espagne à l'époque moderne*, Paris, PUPS, 2010, p. 185.

20 On pourrait remarquer, comme le souligne Pierre Jeannin, que « le rôle majeur de l'apprentissage pratique par le travail au comptoir ne doit pas occulter ce qui demandait une étude proprement dite » (voir « La diffusion des manuels de marchands : fonctions et stratégies éditoriales », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 45, n° 3, « Acteurs et pratiques du commerce dans l'Europe moderne », 1998, p. 518). Il faudra s'en souvenir au moment d'aborder les manuels à usage des marchands.

21 « [...] todo está escrito en su libro que está en su tienda escrito de su letra y de la letra de Martín su hijo [...] manda a Martín su hijo por el buen deudo que con él ha y por muchos servicios que le ha fecho y faze de cada día 100 doblas corrientes razonadas [...] las dichas

Cette pratique de la formation préalable aux côtés du père anticipe l'autonomie à venir. Alfón González Alhaje, le frère de Martín, avait pris son envol pour se lancer à son tour, sous les auspices et la protection – au moins financière²² – de son père, soucieux de régler, hors héritage, une dette de son fils pour l'aider dans son activité. Cette formation et entraide du père envers les fils devaient être une pratique récurrente au point que, parfois, père et fils se confondaient dans les actes. En 1480, il est fréquent que la compagnie n'apparaisse pas désignée sous sa direction bicéphale mais tout bonnement sous le générique vague de « los Alhajes », incluant tous les membres de la famille qui y participaient²³ ; en 1497, le descendant Juan González Alhaje avait, à son tour, pris à ses côtés son fils pour le former²⁴.

Cette formation interne, outre qu'elle permettait une grande cohésion familiale, venait renforcer des liens mercantiles précieux, comme ceux de la délégation et de la représentation. Le fils, fort de cette expérience comptable dans le nucléon familial, figurait souvent comme procureur pour défendre par-devant justice les intérêts du père. Le marchand Gabriel Rodríguez, en 1472, travaillait aux côtés de son fils, Diego de Sevilla, qu'il avait formé, et en sus de leurs activités mercantiles, ils s'étaient lancés dans l'affermage de certaines rentes de l'*almojarifazgo* de Séville. La présence de son fils alors lui était d'un grand secours pour tenir les comptes, délivrer les quitus et les lettres d'encaissement, et même, pour plaider devant la justice :

Sepan como yo Gabriel Rodríguez, mercader, vecino desta muy noble y muy leal ciudad de Sevilla en la colación de Santisteban, por mí y en nombre de Diego de Sevilla, mi hijo, vecino desta ciudad de Sevilla en la colación de Satisteban como arrendador que fui del año que agora pasó del señor de 1471 y deste presente año en que estamos de la fecha desta carta del almojarifazgo de las perdices y conejo otorgo y conozco [...] que do todo mi libre y llenero y cumplido poder

doblas quiere que el dicho Martín su hijo aya por tercio de mejora [...] » (AHPs, leg. 2154, fol. 329 r^o).

- 22 AHPs, leg. 2154, fol. 329 : « [...] confiesa que Alfón González Alhaje, su hijo, deve y ha a dar a Juan Sánchez el Alno, de lo cual él fue su fiador, 50 doblas corrientes razonadas a 71 mrs cada dobla y porque el dicho Alfón González su hijo no está a tiempo de los pagar sin gran daño suyo, por le ayudar, quiere que de sus bienes sea pagado al dicho Juan Sánchez el Alno las dichas 50 doblas [...] y que no les sean contadas al dicho Alfón González Alhaje, su hijo, en lo que oviere de aver y heredar de los dichos sus bienes ».
- 23 AHPs, leg. 2154, fol. 307 r^o, 1480 : « Deve Axa de Niebla mujer de Hamete Muzán vecina del Algaba a los Alhajes, traperos, 370 mrs por paños que dellos recibió [...] a pagar aquí en Sevilla desde oy de la fecha desta carta fasta tres meses primeros siguientes [...] ».
- 24 AHPs, leg. 1497, fol. 450 r^o, 1497 : « Deven Juan González Alhaje, sedero, marido de Iseo González, y Alfonso González Alhaje, sedero, su hijo, marido de Francisca González vecinos de Sevilla en la colación de San Bartolomé de mancomún a Pedro de la Barrera mercader, vecino desta ciudad de Sevilla en la colación de Santa María Magdalena que está ausente, 3 788 mrs desta moneda [...] los cuales son de seda de Calabria que del recibió comprada [...] ».

como de derecho mejor y más cumplidamente deve valer [...] a Diego de Sevilla, especialmente para que por mí y en el dicho nombre pueda demandar y recaudar y recibir y aver y cobrar la dicha mi renta así del año pasado como deste año de cualquier persona que con derecho deva y fazer y dar y otorgar cartas y albalás y recibimiento y fin y quito, las que en la dicha razón cumpliere y menester fuere [...] si oviere de venir a pleito o contienda de juicio, dole todo mi poder cumplido por el dicho nombre por ante el rey, y por ante arzobispo, y alcaldes y jueces y por ante todos los otros alcaldes²⁵ [...].

28

Le cas échéant, cette formation pouvait ensuite être mise au service d'autrui, dans des fonctions de courtiers (*factores*) chèrement rétribuées : Martín González Alhaje, affranchi de la tutelle familiale, occupait en 1494 les fonctions de *factor* du receveur de l'Inquisition, Diego de Medina. Ce cas est révélateur de toute une corporation qui, solidaire, assure la cohésion inhérente à la collégialité professionnelle. C'est ainsi que Martín González Alhaje se fit défenseur de plusieurs membres de la corporation de son père, celle des drapiers, auprès de l'Inquisition. En 1495, il défend les intérêts de son propre cousin, Alonso González Alhaje, et obtient que le nom de la femme de celui-ci ne soit point noté sur les registres inquisitoriaux, conscient de diluer de la sorte la mémoire de l'infamie. La même année, il plaide la cause des drapiers Luis Alonso Condesil et Alonso Manuel, puis celle des marchands Diego de Bazo et Alonso de Sevilla. Il faut voir, dans cette assistance aux drapiers et aux marchands, le rôle des devoirs envers la parentèle (*la deuda de parentesco*), un lien qu'il faut comprendre comme le secours mutuel que l'on doit à la « famille » politique au sens large. Cette « famille », telle une confraternité, englobe les amitiés professionnelles, mais aussi les liens de voisinage qui en découlent, puisque les membres d'une même profession exercent souvent leur office au sein d'une même paroisse.

Les mises en apprentissage, comme les relations de patronage, témoignent, dès lors, de ces liens complexes de réciprocité existant entre patron et apprentis, entre compagnons, des liens qui vont bien au-delà de la simple subordination économique. En somme, la mise en apprentissage préfigure le premier degré de ce parcours professionnel, tissé de relations de clientèles et d'amitié, sans lesquelles le marchand ne peut exister. Avec les écritures, l'apprenti se familiarise avec cette vieille grammaire ineffable de la solidarité nécessaire et du jeu subtil des réciprocités et des devoirs tacites entre marchands, que ce soit dans les entreprises heureuses – engendrant profits et réputation –, ou dans celles plus risquées, plus dangereuses – les actes vindicatifs et violents. Je citerai un exemple de chaque cas pour mieux illustrer mon propos. En mars 1489,

25 AHPS, leg. 3211, fol. 8 r^o, mardi 21 avril 1472.

dix marchands de brodequins s'allient entre eux pour acheter à crédit, auprès du marchand génois Peligro de Guán, l'équivalent d'un million de maravédís de marchandises. La solidarité professionnelle se mesure, dans ce cas précis, aux alliances corporatistes – dépassant les simples relations de parentèles – qui permettent d'engendrer, *ensemble*, des profits en augmentant les volumes pour mieux infléchir le prix des matières premières²⁶. En 1479, Jorge Rafaya, tondeur de drap (*tundidor*) et drapier (*trapero*), entame une liaison adultérine avec Elena Pérez, la femme légitime d'Alonso Ruiz Donaire. Craignant pour leur vie, les deux amants quittent la ville de Séville pour éviter les foudres du mari humilié qui a juré, avec force publicité, « que s'il le trouvait en ladite ville, il le ferait occire (*que si lo tomase en esta dicha ciudad, lo faría matar*) ». En 1489, alors que Jorge Rafaya est de retour dans sa ville, il se présente entouré de huit confrères qui lui prêtent secours et protection et viennent déclarer devant notaire, avec leur épouse, pour que cesse cette « grande inimitié et haine et aversion (*gran enemistad y odio y malquerencia*) »²⁷. Le rôle de la corporation est aussi celui d'assurer la paix (*concertar paces*) de tous pour la prospérité de l'office, même si pour cela il faut recourir aux instances judiciaires lorsque les médiations et les procédures arbitrales ont échoué.

Sans chercher à multiplier les exemples, et sans m'éloigner de mon propos, la documentation notariale renvoie, sans cesse, à une science pratique, à une culture patinée d'éthique (j'y reviendrai), dont serait dépositaire le marchand. La formation institutionnalisée n'existant pas encore, c'est dans les traités et les instructions à l'adresse des marchands que j'ai cherché les traits spécifiques de cette formation.

DES TRAITÉS D'ARITHMÉTIQUE ET PRATIQUE DISPONIBLES À L'AUBE DU XVI^e SIÈCLE

Autant lever, d'emblée, une difficulté méthodologique : je n'ai pas trouvé, dans les archives notariales qui supportent l'édifice de cette étude, de livres de comptabilité dont l'étude aurait permis de comprendre les ressorts techniques de cette société marchande. De fait, il n'était pas dans mon propos de sonder les fonds d'archives pour en trouver, en premier lieu déjà parce que l'ambition

26 AHPS, Protocolos, leg. n^o 19725, fol. 11 r^o-v^o, mercredi 25 mai 1489 : « Otorga el dicho Luis Ferrández borceguinero al dicho Antón Bernal, presente, que por cuanto el dicho Antón Bernal se ovo obligado y obligó de mancomún con Bartolomé de Flores y Pedro de Jaén y Alfonso López y Gutierre de Palencia y Juan Borceguinero y Juan de Medina y Francisco López y Pedro de Jaén y Alfonso de Carmona y Pedro Álvarez, borceguineros, de dar y pagar a Peligro de Guán, mercader genovés, 990 000 mrs de mercadería que del compraron, los cuales han de le pagar a cierto plazo y en cierta forma y manera ante Martín Rodríguez, escribano público de Sevilla y por cuanto [...] la mercadería que le dio fizieron la dicha obligación y por ende él otorga y se obliga [...] ».

27 AHPS, leg. n^o 19725, fol. 145 v^o, 146 r^o-v^o.

de cette partie n'est guère l'étude approfondie de la comptabilité. La formation pour la mener à bien, en vérité, m'aurait fait défaut : il eût fallu, au préalable, de solides connaissances comptables et mathématiques²⁸. D'ailleurs, ce genre de travail ne peut être mené qu'en synergie avec des experts-comptables. Faut-il s'étonner de voir que les travaux émanent souvent de centres de gestion – telle l'école de Paris XIII et son département de sciences de gestion, sous la direction de Luc Marco, éditeur du *Traité de la marchandise et du parfait marchand*, de Benedetto Cotrugli – ; ou tout bonnement de trésoriers-payeurs qui en assurent les éditions – comme Pierre Jouanique, qui a édité une version française du xvi^e siècle du *Traité des comptes et des écritures* de Luca Pacioli ?

30

Il me semble toutefois que ces ouvrages ne pourront prendre tout leur sens historique qu'à la condition de mettre en regard des spécialistes d'économie, rompus aux analyses des « études de cas », et des historiens, soucieux de contextualiser au plus juste ces ouvrages qui voient le jour à des époques où les connaissances scientifiques autant que les préoccupations humanistes taraudent les esprits. Ce n'est qu'à cette condition que l'on parviendra à établir les versions les plus justes de textes qui sont, souvent, des préludes à des vade-mecum de l'art de bien vivre. Aussi, mon étude se bornera à comprendre comment les marchands sévillans conduisent avec efficacité leurs affaires, la science savante ou les techniques qu'ils mettent en pratique au moment de laisser les traces écrites des actes de la compagnie, tel que cela transparaît dans les archives notariales. La méthode sera nécessairement comparative, tirant d'ailleurs des enseignements susceptibles d'éclairer, là, des pratiques qui, dans le cas contraire, ne se décrypteraient qu'en pointillé. Peut-être seulement aura-t-on jeté un peu plus de lumière sur ce cadre pratique et professionnel du marchand dans la Séville cosmopolite, atlantique déjà, et bientôt américaine. Exprimé ainsi, cela pourrait paraître humble ; c'est néanmoins un dur labeur, car il faut sans cesse confronter le cadre théorique présenté à des savoirs réels.

Les traités d'arithmétique comptable que j'ai pu localiser, exclusivement à travers mes lectures, ne sont pas nombreux. Il n'y en a guère beaucoup qui aient pu intéresser les marchands ; à tout le moins chacun possède ses caractéristiques propres, bien que le schéma d'ensemble soit assez répétitif. Si l'arithmétique

28 À la fin du xv^e siècle, si de nombreux savants et théologiens se consacrent aux mathématiques, à l'image de Pedro Sánchez Ciruelo – qui publiait, en 1495, son *Tractatus arithmeticae practicae qui dicitur algorismus*, pour mieux appréhender l'astronomie –, tous ne délaissent pas, comme lui, les questions d'arithmétique commerciale. Pour exemple, Juan Martínez Silíceo, avait conçu son *Ars arithmetica: dividida en teórica y práctica, utilísima y necesaria para hombres de toda condición*, en deux parties, la seconde compilant des cas pratiques pour apprendre à tenir ses comptes. Cependant, Luc Marco, dans une « Petite bibliographie d'arithmétique commerciale », y répertoriait bien Pedro Sánchez Ciruelo mais pas Juan Martínez Silíceo (voir *Management et sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 59-72).

est une des composantes intrinsèques des traités de marchandises, tous les *artes arithmetica* n'incluent pas une partie pratique sur la résolution des problèmes aptes à séduire la gent mercantile. Souvent, toutefois, les ouvrages se composaient d'une première partie purement théorique sur les propriétés des nombres et des figures et d'une seconde partie incluant des exercices d'application arithmétique aux pratiques commerciales (tel le change des monnaies, l'amortissement d'une dette, l'achat à terme d'une marchandise, etc.). Ainsi, aux origines, le *Liber Mahameleth* (rédigé en Castille au XII^e siècle) renfermait une partie purement théorique suivie d'une mise en application pratique des opérations arithmétiques sous la forme d'exercices concrets. Ce texte, pourtant fondateur de la tradition hispanique, n'a fait l'objet d'une édition qu'en 2010, si tardif et curieux que cela puisse paraître²⁹.

Pareillement, la *Summa de Arithmetica, Geometria, Proportioni & Porportionalita* du franciscain Luca Pacioli [1494] se décline en deux pans : arithmétique et géométrie ; le traité neuf de la troisième partie de l'arithmétique dévolue à la comptabilité forme le *Traité des comptes et des écritures*, expressément rédigé à l'attention des marchands. Au demeurant, ce texte faisait suite à un premier traité fort abstrait, *Des propriétés des nombres et des figures*, qui portait sur l'étude algébrique des corps réguliers de Platon (pyramide, octaèdre, icosaèdre, cube, dodécaèdre)³⁰, lui-même prolongement d'une première ébauche du *De divina proportione*. Luca Pacioli, progressivement, avait mêlé à l'analyse des figures, l'étude arithmétique des nombres, nécessaire prélude à une préoccupation comptable. Si tous les penseurs de la science mathématique n'ont pas laissé de côté, loin s'en faut, la spéculation intellectuelle pour entrer dans la lice de la confection matérielle du traité pratique à l'usage du marchand, reconnaissons que c'est là, semble-t-il, un pas aisément franchi. Juan Martínez Silíceo lui-même, dans la deuxième partie de son *Ars arithmetica*, détaillait les principales opérations nécessaires à la bonne tenue des comptes.

Pour les périodes anciennes, quelques références demeurent nécessaires, car elles jalonnent véritablement l'histoire de cette littérature d'un genre particulier. Je ne retiendrai que celles qui m'ont semblé nécessaires à la construction du savoir technique propre au marchand du XV^e siècle. L'Italie du *Quattrocento* est alors à la pointe de la théorisation d'une science qui se veut rationnelle, documentaire presque, et transmissible au plus grand nombre, par le biais des manuels d'abaques destinés aux maîtres des écoles d'abaques créées pour répondre à la demande de formation des marchands dès le XV^e siècle, à la différence de l'Espagne. Ainsi,

29 Anne-Marie Vlasschaert (dir.), *Liber mahameleth*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2010.

30 Luca Pacioli, *Traité des comptes et des écritures. Ouverture vers la comptabilité moderne, Titre neuvième, Traité IX de la Summa de Arithmetica, Venise, 1494*, texte présenté et traduit par Pierre Jouanique, Paris, Comptables Malesherbes, 1995, p. 12.

La Pratica della mercatura, dont l'ordonnateur – à défaut d'en être l'auteur – fut Francisco Balducci Pegolotti, un Florentin au service de la compagnie des Bardi, marque une première étape dans l'élaboration d'une science purement technique, à vocation mercantile, qui se défait progressivement de sa bogue arithmétique et théorique. Le manuscrit retrouvé date de 1471-1472, mais l'ouvrage fut composé autour des années 1340. Cette copie tardive, signe d'un regain d'intérêt au tournant des années de modernité, prouve l'utilité cruciale de ce genre de manuel en dépit des problématiques traitées, parfois bien archaïques. Dans cet ouvrage – qui a fait l'objet d'une édition d'Allan Evans –, trois parties se détachent avec force³¹. Une première pose les diverses modalités juridiques du négoce dans les différents pays européens (droit de douanes, mesures utilisées pour les toiles, etc.) et fait état des qualités requises du marchand ; une deuxième – sorte de guide à usage du marchand pour lui permettre d'évoluer et de mieux se repérer dans ces mondes qui lui sont inconnus – présente les différentes places mercantiles remarquables d'Europe, d'Asie et du Maghreb. Enfin, la troisième partie récapitule une somme de détails sur les marchandises alors en vogue afin de permettre la parfaite reconnaissance des marchandises de bonne facture, et donc, de discerner celles de mauvais aloi ou de mauvaise qualité dans un monde où la ruse et la fraude pouvaient être le lot quotidien.

La partie de loin la plus volumineuse – et la moins intéressante pour nous, bien que la plus prisée du lectorat alors visé – était la seconde, décrivant le système complexe des équivalences monétaires et des corrélations entre les pratiques métriques d'un pays à l'autre, preuve que ces *Pratiche* étaient bien des textes à vocation quotidienne, dont la matière, loin de moraliser la vie mercantile, se voulait concise, pédagogique et pratique, rassemblée en index et chapitres clairs censés en faciliter la consultation. Preuve également que le marchand était sans cesse confronté à des activités de change, de vérification des cours monétaires, voire, à mesure que le commerce s'intensifie, à des inventions techniques permettant de suppléer le transport monétaire (telle la lettre de change), à des techniques de vente à crédit ou à terme, à troc simple ou composé, en somme, à cette facette intrinsèque de son activité qu'était la banque. Le marchand, parce qu'il se double d'un technicien en écritures – ce qu'atteste la multiplication des ouvrages de pratique commerciale – devient à la fois mi-savant, mi-banquier, un être, d'une certaine façon, hybride, à cheval entre l'intellect et le « vil métal ».

Le deuxième manuel fort connu, italien encore, est la *Practica di Mercatura* ou *Datiniana*, publié en 1964 par Cesare Ciano et qui fut compilé, de façon anonyme, autour des années 1380-1390. Il nous intéresse tout

31 Voir, pour une présentation synthétique, Miguel Gual Camarena, *El primer manual hispánico de mercadería (siglo XIV)*, Barcelona, CSIC, 1981, p. 7.

particulièrement, car il comporte une partie portant expressément sur Séville qui est la seule de l'ouvrage à porter signature : elle fut rassemblée par Cristofano di Bartolo Carocci da Barberino di Mugello, un facteur pisan de la firme Datini sur la place de Séville³². Comme les autres manuels du xiv^e siècle, sa raison d'être est le système de parité des monnaies, la présentation des marchandises et des places marchandes. La compagnie de Francesco di Marco Datini, de Prato, jouit d'un prestige considérable dans l'historiographie, car ses ramifications dessinent les contours d'un horizon européen de la marchandise et ses liens commerciaux solides avec l'Andalousie, ou avec Barcelone, attestent la préséance commerciale des deux cités. En outre, la comptabilité de la compagnie est exemplaire à plus d'un titre : elle représente un cas unique en Europe, puisqu'il s'agit du seul jeu complet de registres et de comptes conservé à ce jour. Magistralement étudiée par Federigo Melis³³, elle alimenta le débat souvent agité autour de la « partie double » qui l'opposa à l'historien Raymond de Roover³⁴.

En revanche, au xv^e siècle, trois traités d'un genre nouveau sont à retenir, œuvres également de trois Italiens. Le premier, datant des années 1460³⁵, est de la plume du Florentin Giorgio di Lorenzo Chiarini, *Libro di mercatantie et usanza de paesi*. Sans s'affranchir vraiment du modèle que constitue l'ouvrage de Pegolotti, ils en perfectionnent certains points de façon suggestive, en particulier la description de marchandises précises et nouvelles. Cet ouvrage connut un succès notoire à la fin du xv^e siècle, au point qu'un incunable est aujourd'hui conservé dans les fonds de la Bibliothèque nationale de Madrid ; un autre, datant de 1498, se trouve à Séville, dans les fonds de la bibliothèque Colombine. Une version moderne de Franco Borlandi, éditeur du texte, permet une meilleure connaissance de ses spécificités. Outre les inévitables parités monétaires, commencent à apparaître des vade-mecum sur les us et coutumes du marchand. Si aux origines, ces manuels n'étaient cimentés que par des connaissances nucléaires autour des monnaies, des poids et des mesures, la forme tend à devenir exhaustive à mesure que l'on avance dans le temps, à la façon d'une *summa* dont les ambitions ne se réduiraient plus à quelques données matérielles. Jusqu'au xv^e siècle, la préoccupation, pour

32 Voir Pierre Racine, compte rendu de l'ouvrage de Cesare Ciano, « La "Pratica di Mercatura" datiniana (secolo XIV) », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, vol. 23, n° 6, 1968, p. 1357.

33 Federigo Melis, *Aspetti della vita economica medievale (Studi nell'Archivio Datini di Prato)*, Firenze, Olschki, 1962.

34 Pour une synthèse de ces questions, voir Enrique Cruselles Gómez, *Los comerciantes valencianos del siglo XV y sus libros de cuentas*, Valencia, Universitat Jaume I, 2007.

35 L'ouvrage le plus ancien connu date de 1458, mais les spécialistes aujourd'hui s'accordent à penser qu'il fut rédigé plutôt en 1450.

autant, s'incline rarement à une scolastique moralisante. Il faut attendre, pour cela, les traités du xvi^e siècle, comme ceux de Luis Saravia de la Calle ou de Cristóbal de Villalón, qui, principalement en raison du statut de théologiens de leurs auteurs, deviennent des œuvres de morale ascétique. J'y reviendrai.

Les deux derniers ouvrages, chacun à leur manière, font figure d'œuvres extrêmement novatrices à double titre (bien que les historiens comptables n'en retiennent qu'un de façon prioritaire) : ils exposent tous deux, d'une part, les principes et fondements de la partie double ; d'autre part, ils font, chacun à leur façon, l'apologie du marchand. Ces textes sont le *Traité de la marchandise et du parfait marchand*, rédigé en 1458 par Benedetto Cotrugli, marchand de Raguse, excroissance de la République de Venise et le *Traité des comptes et des écritures* du franciscain Luca Pacioli, né à Borgo Sansepolcro (Arezzo) déjà évoqué. L'œuvre de Benedetto Cotrugli, qui resta à l'état de manuscrit jusque dans les années 1573, fit l'objet d'une traduction française, à Lyon, en 1582³⁶. Dans la seconde moitié du xvi^e siècle, cet ouvrage allait connaître un fort regain d'actualité, au point que certains voient avec justesse, dans la vision apologétique du « marchand vrai, homme universel » de Benedetto Cotrugli, une des sources de la *Suma de tratos y contratos* de Tomás de Mercado³⁷. Benedetto Cotrugli travailla sa vie durant en étroite collaboration avec son frère dans le commerce avec l'Aragon. La mention est importante, car l'ouvrage n'ayant pas connu d'édition, il faut croire que la diffusion des techniques comptables se déduit, d'une certaine façon, de l'insertion de ces marchands italiens dans le tissu urbain castillano-aragonais. Cette œuvre, encore aujourd'hui, interpelle, car aux côtés d'une présentation comptable qui jette les premiers ferments de la partie double – dans le chapitre XIII du livre I, « De l'ordre de tenir les écritures en fait de Marchandises » –, le livre III, intitulé « De l'art de la marchandise », entreprend de décrire les vertus et excellences du marchand :

Ayant au premier livre traité de la définition, utilité, et forme de la marchandise, au second de la religion, qui est le premier fondement de l'honnêteté de notre vie, laquelle l'apprête et conduit à désirée et heureuse fin : conséquemment il nous semble que suivant l'ordre nous devons traiter du bien honnête, qui [est] l'assaisonnement de la vie humaine, ès hommes de tout âge, et de toute condition. C'est le vivre moral et politique envers les vertus appartenantes à la police humaine, convenable à tout bon marchand. [...] il me semble nécessaire qu'en la suite de notre œuvre, nous ajoutions en ce troisième livre, quelles sont

36 C'est cette version qui a été publiée, en 2008, par Luc Marco, dans le cadre d'une équipe de recherches en gestion.

37 Michel Cavillac, *Gueux et marchands dans le Guzmán de Alfarache (1599-1604). Roman picaresque et mentalité bourgeoise dans l'Espagne du Siècle d'Or*, Bordeaux, Institut d'études ibéro-américaines de l'université de Bordeaux, 1983, p. 207.

les vertus morales, lesquelles doivent nécessairement être au marchand : et avant que passer outre nous dirons de la dignité, et office du marchand, et puis descendons aux vertus³⁸.

Cette partie – qui prétend vouloir aider les fils à devancer leur père en excellences et vertus³⁹ – fait ainsi l'éloge de cette « noblesse de cœur » permettant de parvenir au comble de la gloire, tels « Varron et [...] Socrate [...] qui nés de pères très abjects, ont acquis telle excellence ». Fort rare dans les œuvres comptables, elle confère à celles-ci une patine que l'on peut qualifier d'humaniste, à mi-chemin entre la tradition théorique et la veine empirique et morale, qui, de l'avis de l'éditeur, résiste « au seul regard des historiens de la comptabilité [...] insuffisant pour saisir la complexité d'une période ». Benedetto Cotrugli a tenté, dans cet *Arte della mercatura*, non seulement « une révolution épistémologique⁴⁰ » mais l'élaboration d'une science empirique de l'art du marchand pour relégitimer la fonction socio-morale de celui-ci. D'ailleurs, dans son œuvre *De navigatione*, il s'était penché pareillement sur les qualités morales des officiers de navigation pour en extraire les fondements doctrinaux propres à rendre la technique et le savoir « nobles » et « dignes »⁴¹.

Ainsi, la pratique des écritures est, pour Benedetto Cotrugli, une chose nécessaire au marchand pour fuir les litiges et les scandales, car il ne peut se fier qu'à sa seule mémoire. La mission que s'assigne l'auteur est celle de délivrer des conseils, « t'avertissant que le savoir bien tenir les écritures enseigne le savoir contracter, marchander et profiter. Et ne se doit le marchand reposer sur la mémoire : car par telle fiance plusieurs ont été déçus⁴² ». Le marchand doit tenir trois livres : le Cahier (mémoire ou état des frais en langage moderne, tel que le précise l'éditeur), le Journal et le Mémorial (ou registre comptable récapitulatif) ; de la confrontation du Journal et du Cahier, il établira avec soin le bilan de son activité. Outre cela, le marchand doit avoir, au quotidien, un petit livret ou des « tablettes de souvenance », sur lesquelles il inscrira, heure par heure, l'état de ses affaires : les ventes, les achats, les recettes, les commissions, les dépenses, les promesses, les changes, etc.

38 Benedetto Cotrugli, *Traité de la marchandise et du parfait marchand, Traduit de l'italien de Benoît Cotrugli Raugean par Jean Boyron. Œuvre très nécessaire à tout marchand*, éd. Luc Marco, Paris, L'Harmattan, 2008, rééd. de la traduction de 1582 parue à Lyon, p. 73-74.

39 *Ibid.*, p. 73 : « [...] les enfants bien nourris et recommandés se devraient efforcer non seulement d'imiter leurs pères, mais encore d'être plus excellents, et les devancer en vertus ».

40 Piero Falchetta, « Benedetto Cotrugli et son traité *De navigatione* (1464-1465) », *The Historical Review*, vol. IX, 2012, p. 59.

41 *Ibid.*, p. 59-61.

42 Benedetto Cotrugli, *Traité de la marchandise et du parfait marchand*, éd. cit., p. 47.

Cette tenue des livres de comptes est décrite avec une minutie sans égale dans le *Traité des comptes et des écritures* de Luca Pacioli. La tenue du Brouillard, du Journal et du Grand Livre obéit à des règles très pointilleuses qui définissent les mécanismes de la partie double et sont grandement nécessaires au marchand. Selon Luca Pacioli, si « la fin poursuivie par tout marchand est de réaliser un légitime profit, lui permettant de satisfaire ses besoins », trois choses sont nécessaires à celui qui entend se mettre en affaires avec diligence :

La principale est l'argent ou tout autre élément de fortune personnelle. Selon le mot du philosophe « la seule chose nécessaire est la substance ». À défaut d'un tel soutien, on peut difficilement se mêler du maniement des affaires⁴³. [...] La seconde chose nécessaire dans le commerce, c'est de savoir calculer rapidement. [...] La troisième et dernière chose est de bien disposer toutes les transactions pour permettre de savoir rapidement ce que chacune coûte ou rapporte, car on ne s'occupe pas d'autre chose dans le commerce. Cette chose est la plus utile de toutes : il n'est pas possible de gérer ses affaires sans enregistrer convenablement ses opérations⁴⁴.

36

Luca Pacioli se borne à décrire le plus clairement du monde (bien que la chose soit complexe) la partie double et la façon de reporter sur le Grand Livre ce qu'il convient au préalable de noter dans divers registres qu'il entreprend de décrire.

Le Brouillard ou Mémorial, dans un premier temps, enregistre toutes les transactions au fil de leur déroulement, « jour par jour et heure par heure », « l'une en-dessous de l'autre » et toutes ces informations notées dans le plus grand désordre ne seront réordonnées que lorsque le marchand « servira le Journal »⁴⁵. Les pages devront être numérotées pour éviter que certaines ne soient retranchées par un marchand peu scrupuleux qui entendrait ainsi nier une dette. Dans le même souci de garantir sans contredit le Mémorial, certains marchands prudents ont coutume d'authentifier les livres en faisant apposer le sceau du Bureau des marchands spécialisés, tel que le recommande Luca Pacioli ; en faisant apposer la signature du cocontratant, le cas échéant, tel qu'on l'observe dans la Séville

43 On retiendra, le moment venu, combien le négoce, avant la fin du xv^e siècle, n'est pas ouvert au tout venant, puisqu'il suppose que celui qui se met en affaires jouisse préalablement d'un patrimoine. Cette idée devient moins vraie au début du xvi^e siècle, avec le développement, à Séville, de la *comenda*, ce contrat qui lie un bailleur de fonds à un voyageur-commissionné. Le bailleur investit le capital nécessaire à l'achalandage du bateau et assume les risques maritimes ; le voyageur-commissionné accomplit le voyage, fait face aux dangers de la mer et prend en charge la vente des marchandises. La répartition des gains (trois quarts pour le bailleur ; un quart pour le commissionné), si elle n'est pas égalitaire, permettait à quiconque sans fortune de gagner un pécule si le sort lui était favorable. Dès lors, plutôt qu'une forme d'exploitation, ne faudrait-il pas y voir un outil de la « démocratisation » du négoce ?

44 Luca Pacioli, *Traité des comptes et des écritures*, op. cit.

45 *Ibid.*, p. 51.

du xv^e siècle. Le second livre, le Journal, enregistre, curieusement, les mêmes opérations que le Mémorial, avec cette particularité d'être délesté de toute chose inutile « d'une façon plus succincte : pas de superflu, mais pas trop de concision » : il apporte, de ce fait, un premier élément de clarification comptable. Ce Journal, également nommé par Luca Pacioli « ton livre secret »⁴⁶ – parce qu'il contient des informations permettant de mesurer les variations du capital de l'entreprise – doit être tenu confidentiel. Les informations, à la différence du Mémorial, y sont classées selon deux entrées notées PAR et A, la première figurant les débiteurs, la seconde, les créditeurs. Par ces deux termes est véritablement introduite la partie double, dans la mesure où l'on cherche à enregistrer sur le Journal tous les binômes : Doit d'une part, Avoir de l'autre ; Caisse d'une part, Capital de l'autre. C'est précisément cette dualité comptable des opérations de gestion qui seule permet de saisir le solde en établissant la balance des entrées effectives et des gains encore à percevoir (dans le cas des ventes à termes ou à crédit).

Le travail fondamental que le marchand accomplit par la tenue de ce Journal requiert, néanmoins, un pas de plus pour mener à la comptabilité moderne, car ici n'apparaissent ni Profits ni Pertes. C'est le rôle dévolu, en ultime instance, au dernier livre nommé Grand Livre, livre essentiel de la gestion de l'entreprise. En réalité, par Grand Livre, il fallait souvent entendre plusieurs livres indépendants les uns des autres – et complémentaires à la fois – : celui enregistrant les mouvements de caisse, celui établissant l'état du stock des marchandises, le « livre de raison » (ou « secret ») contenant tous les actes de fondation d'une compagnie, les apports en capital des différents associés, les bénéfiques et les pertes de chacun d'entre eux, etc. Toutes choses, en somme, qu'il convenait de ne pas mettre au vu et su du personnel, mais qui devaient être irréprochablement tenues, car ces documents, le cas échéant, pouvaient valoir foi lors d'une procédure judiciaire⁴⁷. Pour exemple, le 30 décembre 1499, les Rois Catholiques, depuis Séville, ordonnaient au corrégidor de la ville de Burgos de contraindre Diego de Soria et son frère, Martín de Soria, de montrer, par-devant justice, les livres de comptes de leur compagnie. En effet, cette compagnie avait associé au négoce principal le marchand Lope de Ciaño, décédé avant l'arrêt des comptes, et son héritier, Bartolomé de Ciaño, soucieux de récupérer les avoirs de son père, exigeait que les livres de comptes soient remis à la justice « afin qu'éclate la vérité sur ladite dette (*por donde parecerá la verdad de la dicha deuda*)⁴⁸ ».

⁴⁶ *Ibid.*, p. 67.

⁴⁷ Enrique Cruselles, *Los comerciantes valencianos del siglo XV y sus libros de cuentas*, op. cit., p. 34.

⁴⁸ AGS, RGS, leg. 149918, fol. 18, 12 décembre 1499. Le fonctionnaire des archives a inscrit cette date bien que le document soit signé du 30 décembre 1500. Sans doute s'agit-il d'une

Dans ce Grand Livre, débiteurs et créditeurs étaient répertoriés par ordre alphabétique et non plus chronologique, et un savant système de numérotation permettait de renvoyer, pour chacun des individus cités, aux articles du Mémorial et du Journal correspondants, rendant impossible – ou malaisée – la fraude. Un article du Journal en donnait deux dans le Grand Livre (d'où la partie double) : ainsi une seule opération de vente à crédit était notée au débit du compte caisse (puisque l'argent était dû dans la caisse), mais au crédit du compte capital de l'entreprise⁴⁹. Pareillement, les marchandises mentionnées lors de l'inventaire devaient être reportées sur le Grand Livre, au débit et au crédit, afin d'offrir aisément un solde des marchandises achetées et vendues. Ce stock, ainsi mis en corrélation avec les gains et le capital de l'entreprise, aidait le marchand dans le choix de ses investissements pour une politique commerciale raisonnée. Jean Favier, avec beaucoup de clarté, résumait ainsi le système :

38

À vrai dire, bien avant d'en faire un système absolument juste et cohérent, on a très vite compris que la même opération commerciale ou bancaire devait donner lieu à deux inscriptions en deux livres : ce qui sort d'un compte entre dans un autre. C'est la logique de la tenue des deux comptes parallèles, celui de la caisse et celui des tiers. Mais deux inscriptions pour une même opération ne peuvent être que de sens contraire : créance et remboursement, dette et remboursement, achat et paiement, vente et paiement. Le jeu des écritures contraires s'impose⁵⁰.

Je n'entrerai pas dans le détail des descriptions minutieuses que livre Luca Pacioli, car – outre que je me tiens pour néophyte en matière comptable – celles-ci ne m'intéressent que dans la mesure où elles doivent permettre, à la lumière du minutier de Séville, de comprendre quel type de livre et, par conséquent, quel type de système fut utilisé par les marchands autochtones où par les étrangers résidant en la cité. Ces descriptions complexes de la partie double habillent d'une réalité concrète nombre de termes et d'allusions aux livres comptables dans les documents notariés qui seraient demeurés abscons sans cette clarification préalable. Néanmoins, une chose pénalise dans cette étude : l'absence d'une connaissance précise de ce qu'était, *in fine*, la partie simple qui, selon toute vraisemblance, devait être le système le plus répandu (et le plus aisé à manier) en Europe pour les entreprises de moyenne et petite taille. Ce phénomène a été souligné avec beaucoup de finesse par Enrique

« correction » car, selon Galíndez de Carvajal, les Rois Catholiques avaient quitté Séville pour Grenade le 22 juin 1500.

49 Luca Pacioli, *Traité des comptes et des écritures*, op. cit., p. 79 et p. 83.

50 Jean Favier, *De l'or et des épices*, op. cit., p. 331.

Cruselles, remarquant combien, paradoxalement, l'attention portée à la partie double a éclipsé l'étude des mécanismes de la partie simple, qui reste émaillée de zones d'ombre :

En esencia, ésta venía definida en términos de exclusión: [...] toda aquella contabilidad empresarial que no cumplía las reglas esenciales de la partida doble y, por tanto, integraba una amplia variedad de métodos, de ampliaciones pragmáticas, evolucionadas desde la contabilidad más rudimentaria del memorial y con diferente grado de similitud al sistema de la partida doble⁵¹.

Si la comptabilité s'adapte aux besoins de l'entreprise, un système alors ne sera retenu que s'il permet de rentabiliser et d'améliorer la gestion de l'entreprise. Nombre de comptabilités se résumaient alors à un seul livre qui rendait suffisamment compte du patrimoine des associés qui avait été engagé, des intérêts des bénéfiques, du solde comptable, etc. La comptabilité systématique est née autant de la nécessité de déterminer les choix de l'entreprise sur le long terme que de celle de garantir la viabilité comptable par-delà l'association ponctuelle de membres. Elle se perçoit telle une aide, un instrument supplémentaire, jamais contraignant : elle est, avant tout, affaire de bon sens et de rationalité. Au xvi^e siècle – concrètement, à compter des années 1540⁵² –, la littérature technique multiplie les ouvrages à destination des secteurs marchands pour expliciter les nouvelles façons de commercer et les mécanismes des marchés. Ces guides pratiques du négociant ne deviennent florissants, néanmoins, qu'au lendemain de l'essor du négoce américain, certainement parce que l'accroissement des échanges a entraîné une complexification des pratiques mercantiles⁵³. J'y reviendrai plus en détail au moment de l'analyse du fret maritime. À la fin du xv^e siècle, et sans le secours aisé de ces textes – sans doute encore trop cantonnés à l'aparté

51 Enrique Cruselles, *Los comerciantes valencianos del siglo XV y sus libros de cuentas*, op. cit., p. 37-38.

52 Michel Cavillac évoque les bornes chronologiques de cette « féconde littérature technique » : 1540-1594 (*Gueux et marchands dans le Guzmán de Alfarache [1599-1604]*, op. cit., p. 207).

53 José Antonio Maravall, *Estado moderno y mentalidad social*, Madrid, Revista de Occidente, t. II, 1972, p. 169-173 : « Si hemos de admitir, como llevamos dicho, que el espíritu de cálculo es una manifestación del Renacimiento, la cual acaba proyectándose sobre todos los aspectos de la cultura e inspirando un nuevo y admirable desarrollo de la Ciencia física y de la Filosofía, nos es, sin embargo, forzoso aceptar que su arranque y, sobre todo, el gran motivo de su generalización, hasta caracterizar el espíritu de la época, está en la práctica de los mercaderes [...]. Si esta tendencia a medir y contar está movida por un impulso básico que es el ansia de dominar el mundo y de organizarlo en conformidad a unos fines propios [...] las capitulaciones de Santa Fe no son otra cosa, ni el planteamiento de la conquista de Méjico. Aventura, sí, pero una aventura sobre cuyos probables resultados se monta toda una operación de cálculo ».

empirique de traités de théologie plus vastes –, le problème reste entier. Les sociétés sévillanes eurent-elles besoin de ces systèmes complexes? Et en l'absence de livres de comptabilité, les minutes notariées permettent-elles de lever cette interrogation?

PERFECTIONNEMENT COMPTABLE DANS LA SÉVILLE DU XV^e SIÈCLE

UNE FORMATION COMPTABLE À LA LUMIÈRE DES MINUTES NOTARIÉES

Avant de poursuivre, il convient de s'interroger sur le degré d'imprégnation, en Castille, de ces techniques observées ailleurs ; la question est d'importance. Si je n'avais pu supposer que ces connaissances techniques – conçues comme l'armature professionnelle et culturelle du marchand sévillan – circulaient en irriguant les places marchandes castillanes, cette partie n'aurait nulle raison d'être. Pareillement, sans tenter de mettre au jour ces voies de diffusion et de transposition de modèles, je ne pourrais justifier ce truchement par l'Italie.

Ces œuvres furent-elles lues par les marchands sévillans, traduites déjà, connues ensuite ? La question complexe du lectorat et, partant, de la diffusion, se pose dès lors qu'affleure la notion même de culture et de modèle. Elle est difficile à lever, dans mon cas, car je n'ai pas mené de recherches spécifiques dans les fonds des bibliothèques et, de surcroît, on ne connaît pas de manuel sévillan du xv^e siècle (ce qui m'aurait permis de déceler quelques-uns de ces modèles). Mais si je m'en tiens à ce que nous enseignent les spécialistes, tel Pierre Jeannin, « la carte des lieux de parution ne donne pas à lire la géographie des utilisateurs ou des besoins [...]. Pratiquement pas de manuels imprimés à Gênes au xvi^e siècle¹ ». Par ailleurs, les mentions de manuels dans les inventaires de biens sont rarissimes (comme le sont, du reste, les mentions de livres possédés). Mais « l'argument *ex silencio* n'a pas plus de valeur que les cas individuels où la présence de manuel est expressément attestée ». Aussi, le fait que la bibliothèque Colombine ait conservé quelques exemplaires de ces ouvrages (un de Chiarini ; un *Sumario de... arte mercantivol*, de Juan Andrés, de 1515 ; et un exemplaire d'un *Libro di Abacho*, de 1528) ne dit pas grand-chose non plus. Enfin, pour finir de nous ôter tout scrupule, rappelons qu'il n'existe pas, selon Pierre Jeannin, « de moyens de mesurer – sans se payer de mots – la demande effective de manuels² ». Aussi me bornerai-je à apporter des éléments de réponse succincts.

1 Pierre Jeannin, « La diffusion des manuels de marchands : fonctions et stratégies éditoriales », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 45, n° 3, « Acteurs et pratiques du commerce dans l'Europe moderne », 1998, p. 519.

2 *Ibid.*, p. 516 et p. 557.

Les historiens de la comptabilité, puis les spécialistes d'histoire de gestion moderne, ont entrepris d'inscrire leur discipline dans une filiation de textes fondateurs de la pensée comptable en redécouvrant des *artes mercatoria* qu'ils publient³. Ce faisant, ils ont mis en lumière les filiations, voire des reprises à l'identique, d'un texte à l'autre. Si les caractéristiques, factuelles et thématiques, semblent propres à chacun en vertu du lecteur à qui s'adressent ces ouvrages, les équivalences et parité des monnaies, les calculs de prix, le coût des ventes à crédit ou anticipées suivent un même canevas, au point que certains historiens n'hésitent pas à avancer l'hypothèse d'une même source à laquelle ces manuels renverraient⁴. Ce constat permet de dissiper une confusion : il ne s'agit nullement, pour ceux qui composent ces manuels, de faire assaut de nouveautés ou de laisser l'empreinte créatrice d'une œuvre qui assurera leur postérité. Ces ouvrages ont vocation à rendre service, à être des outils performants et, de ce fait, ce sont des œuvres de compilations autant que d'innovations, l'auteur devenant un simple technicien au service de ses congénères. Les manuels sont davantage des condensés de savoirs diffus dans la société, qui sont ordonnés pour mieux être transmis.

La diffusion, sans nul doute, se fit par un autre biais que celui de la publication, puisque nous ne sommes pas là dans le domaine du retentissement littéraire. Il faut supposer que les étrangers séjournant sur le territoire castillan connaissent et importent ces techniques, tels les vecteurs d'un savoir qui, en se greffant localement, parfois, s'en trouve gauchi. Ainsi en alla-t-il du courtier pisan de Francesco Datini qui annota *La Practica di mercatura* pour y ajouter, ici et là, des éléments pratiques tirés de l'expérience de son propre exercice sévillan. De fait, à Séville, la communauté italienne représente la première nation étrangère dans la cité depuis le xv^e siècle et la présence des Génois, pour ne citer qu'eux, est attestée depuis le xiii^e siècle, comme en témoigne *El libro de los privilegios concedidos a los mercaderes genoveses establecidos en Sevilla (siglos XIII-XVI)*⁵.

Entre les années 1480 et 1500, j'ai dénombré, dans la capitale andalouse, cent quatre Génois apparaissant dans les minutes notariées et dans quelques

3 Je pense, en particulier, aux chercheurs du Centre de recherches en gestion et management de l'université de Paris XIII déjà évoqué et à leur collection, « Les Classiques », qui entendent republier les textes historiques de la pensée gestionnaire.

4 Miguel Gual Camarena, *El primer manual hispánico de mercadería (siglo XIV)*, Barcelona, CSIC, 1981, p. 12.

5 Isidoro González Gallego, *El libro de los privilegios de la nación genovesa*, Sevilla, Universidad de Sevilla, 1974. Le document publié se trouvait dans une liasse des Archives de Simancas, dans la section *Patronato Real*, sous le titre : « Copia de los privilegios e cartas de mercedes e franquexas e libertades que los mercaderes ginoveses estantes en la muy noble çibdad de Sevilla han y tienen de los señores Reyes de Castilla e de León. Contiene 55 privilegios y cédulas reales desde el año 1251 hasta 1508 [...] ». Le premier document de 1251 était un privilège qui attribuait aux Génois « un quartier (*barrio*) » dans la ville afin de commercer et de s'y établir. Le dernier document est une confirmation générale des privilèges et exemptions concédés, signée de la main de doña Juana en 1508.

procès, que j'ai rassemblés dans le document qui suit (voir **tableau 1**). Cinq Florentins (Almerigo Vespucci, Pedro Dolfo, Juan Falquete, Francisco Carducho et Jerónimo Rafaldi), Maestre Alonso, Lombard (*lombardero*), et un certain Juan Griego « naturel de Carcos, de la seigneurie de Venise (*natural de Carcos, de la señoría de Venecia*) » avaient pareillement élu domicile à Séville⁶, au même titre que le Vénitien, Andrea de Rasi, décédé loin de ses terres natales en 1478⁷. Parmi les Génois installés dans la ville, outre une majorité écrasante de marchands, figure le libraire Nicoloso de Monardes, actif dans la ville dès 1500. Cette année-là, le 3 février, il donne son pouvoir à Pedro Ferrández de Toledo⁸ ; le 24 avril, il fonde son pouvoir en la personne de Pedro Ferrández Boniel⁹.

Cette nation marchande génoise était parfaitement intégrée si l'on en juge par le parcours de Francisco Pinelo, marchand conjointement avec ses frères, contrôleur des poids et mesures du conseil de la ville (*fiel ejecutor*) en 1492, avant d'apparaître sous le prestigieux titre de commandeur (*comendador*) de l'ordre de saint Jacques en 1500. C'est bel et bien cette présence qui rend tangible l'insertion de la ville dans un entrelacs serré d'échanges et de réseaux articulés européens depuis le xiv^e siècle. Au demeurant, pour s'en convaincre, il suffit de constater la forte présence de Séville et de son « territoire (*reino*) » dans les manuels italiens depuis, justement, le xiv^e siècle. L'ouvrage de Balducci Pegolotti, déjà évoqué, est à ce titre emblématique. Non seulement Séville y apparaît avec le fleuron de son commerce d'exportation, son huile, mais sont également décrites ses connexions marchandes nombreuses : péninsulaires d'abord (Lisbonne et Valence) ; méditerranéennes ensuite (Florence, Chypre, Chios, Ayas en Arménie – aujourd'hui Yumurtalik –) ; africaines avant tout (Ceuta, Safi, Salé, Arcilla et Azzemour)¹⁰. Dans l'ouvrage de Chiarini, pareillement, les informations sur Séville et ses exportations abondent¹¹, démontrant la place que tenait la ville comme pôle financier de la péninsule ibérique, c'est l'évidence ; démontrant également l'interaction entre ces hommes, auteurs de manuels, et la cité andalouse (acquisition de données pratiques et pragmatiques, d'une part ; diffusion du savoir épistémologique recueilli, d'autre part).

6 À Valence, entre 1450 et 1525, David Igual Luis et Germán Navarro Espinach ont répertorié 596 Génois (David Igual Luis et Germán Navarro Espinach, « Los genoveses en España en el tránsito del siglo XV al XVI », *Historia, Instituciones, Documentos*, n° 24, 1997, p. 267).

7 AGS, RGS, 24 avril 1480, fol. 145 : « Gerónimo Gentil y otros mercaderes, al embajador del duque de Venecia. Testamentaría de Andrea de Rasi, mercader veneciano difunto en Sevilla ».

8 AHPS, leg. 2157, fol. 373 v^o.

9 AHPS, leg. 2157, fol. 150 v^o. L'organisation de cette liasse est chaotique, car elle a été ordonnée chronologiquement, mais la foliation reste celle qui avait été adoptée avant la réorganisation de la liasse.

10 Raul González Arévalo, « Comercio exterior del Reino de Sevilla a través de los manuales de mercaderías italianos bajo medievales », *Historia, Instituciones, Documentos*, n° 38, 2011, p. 224-225.

11 *Ibid.*, p. 244-251.

Tableau 1. Les Génois à Séville à la fin du xv^e siècle¹²

Nom	Prénom	Date d'apparition dans les minutes notariées
ADORNO	Luco Batista	1500
ANTON	Iohán	1486
BARCAR (DE)	Pedro	1504
BAZO	Guillermo	1500
BOTICARIO	Jerónimo	1500
CALVO	Domenico	1504
CALVO	Otavián	1504
CASTEL	Antonio	1500
CASTELLON (DE)	Antonio	1500
CASTELLON (DE)	Benito	1500
CASTELLON (DE)	Bernaldo	1500
CASTELLON (DE)	Marco	1500
CATANO	Aselín	1489
CATANO	Marco	1492
CATANO	Perseval	1489
CAZANA (DE)	Andrea	1504
CAZANA (DE)	Jacomo	1500
CENTURION	Cosme	1480
CEREZO	Fernando	1500
CEREZO	Juan Batista	1500
CIGELA	Oberto	1478
CORIA (DE)	Rasco	1489
DESPINDOLA	Agustín	1471
DESPINDOLA	Benito	1478
DESPINDOLA	Esteban	1489
DESPINDOLA	Juan	1492
DESPINDOLA	Micer Leonardo	1471 †
DESPINDOLA	Vicencio	1500
DESPINDOLA	Juan Bautista	1500
DOMO CULTA (DE)	Pedro Batista	1492
DORADOR	Jerónimo	1500
DORIA	Batista	1500
DORIA	Francisco	1500
DORIA	Jerónimo	1494
DORIA	Pedro Vicencio	1500
DORIA	Sebastián	1500
ESCASA	Sebastián	1500
ESCASA	Pedro	1500
ESPINDOLA	Domenico	1500
ESPINDOLA	Jerónimo	1500
ESPINDOLA	Oberto	1500
ESPINDOLA	Vicencio	1500

12 Nous avons mis en gras les Génois qui ne résident pas de façon permanente à Séville. Lorenzo Gaboto est installé à Valence ; Simon de Forne et Sebastián Escasa vivent probablement à Cadix. Jácomo Rótulo déclare, pour sa part, résider à Milan.

Nom	Prénom	Date d'apparition dans les minutes notariées
FERRANDEZ	Catalina	1500
FORAN DE	Epicio	1500
FORNE (DE)	Simón	1504
FRANQUES (DE)	Juan	1500
GABOTO	Lorenzo	1506
GINOVES	Luco	1500
GINOVES	Niculoso	1500
GRIMALDO (DE)	Agustín	1488
GRIMALDO (DE)	Bernaldo	1500
GRIMALDO (DE)	Cristóbal	1489
GRIMALDO (DE)	Fernando	1480
GRIMALDO (DE)	Francisco	1504
GRIMALDO (DE)	Gaspar	1500
GUAN (DE)	Peligro	1500
JEREZ (DE)	Andrés	1489
LERMA (DE)	Domenico	1489
LOMELIN	Juan	1497
LOMELIN	Pantaleón	1489
LOYLO	Carlos	1504
MAESTRE	Niculoso	1489
MARIN (DE)	Gaspar	1492
MARIN	Luis	1500
MICER	Cosme	1478
MICER	Antonio	1484
MONARDES (DE)	Niculoso	1500
NAYRON (DE)	Antonio	1500
NEGRON (DE)	Francisco	1504
NEGRON (DE)	Uberto	1489
NUÑEZ	Blanca	1504
ODON (DE)	Andrea	1489
ODON (DE)	Luis	1489
ORORIO (DE)	Jerónimo	1489
OTE (DE)	Jerónimo	1500
PINELO	Antonio	1500
PINELO	Batista	1483
PINELO	Bernaldo	1497
PINELO	Felipo	1497
PINELO	Francisco	1494
PINELO	Lorenzo	1492/1500
PINELO	Martín	1504
PRESENDA	Gregorio	1492
PUMAR	Benito	1489
RIBEROL (DE)	Bautista	1504
RIBEROL (DE)	Cosme	1504
RIBEROL (DE)	Francisco	1500
RIBEROL (DE)	Jacomo	1500
RIBEROL (DE)	Luciano	1489/1500
RIBEROL (DE)	Luis	1504

Nom	Prénom	Date d'apparition dans les minutes notariées
ROTULO	Jacomo	1489
SALVAGO	Cosme	1500
SALVAGO	Cristóbal	1488
SALVAGO	Jerónimo	1497
SALVAGO	Luco	1497
SALVAGO	Valián	1500
SIGABE	Bernabe	1497
SORVANIS (DE)	Antonio	1489
SORVANIS (DE)	Jacomo	1500
TARFOYA	Teramón	1489
USO DE MAR	Peligro	1489
VENTOS	Silvestre	1489
XX	Girómino	1504
XX	Niculoso	Non précisé

46

Afin de montrer combien les liens avec les ports italiens sont immédiats, presque intimes, il suffit de conter, pour l'anecdote, la déconvenue qu'il advint à la jeune María de Carvajal, séduite par le dynamique marchand Alfonso Rodríguez. En mai 1478, Alfonso Rodríguez, maître du navire portant nom Santa María del Águila, s'apprête à lever l'ancre en direction de Gênes pour un voyage d'affaires fort urgent et qu'il ne peut remettre sous aucun prétexte. Alors qu'il se trouve devant le port de Sanlúcar de Barrameda, il fait une halte et dépêche à terre un canot afin d'embarquer certains marchands en partance pour Gênes. Dans le canot, subrepticement, monte la jeune María à l'insu du maître du vaisseau, nous dit-on. Ce dernier en conçut une grande colère et beaucoup de tourments (*se amartilló*). Je transcrits ci-dessous le récit de la jeune énamourée tel qu'elle dut le faire devant le notaire en raison de l'assignation à comparaître requise par ses tantes à l'encontre dudit Alfonso Rodríguez :

[...] la dicha María en respondiend[o] dijo que ella se entró en el batel y rogó que la llevasen a la dicha nao, y la llevaron, y que *cuando el dicho Alfonso Rodríguez la vido, que se amartilló* y que por que el dicho Alfonso Rodríguez *no la pudo echar a tierra porque iba ya de camino con la nao*, la metió en una cámara y, metida allí, que la llevó de comer y beber fasta el puerto de Génova y que nunca salió de una cámara y que nunca el dicho Alfonso Rodríguez tovo que fazer con ella ni durmió con él ni el dicho Alfonso Rodríguez ni otro por él le aconsejó que se fuera a la nao, salvo ella de su grado, se fue a ella, lo cual todo que dicho es dijo y juró por el nombre de Dios y de Santa María y por los Santos Evangelios y por la señal de la cruz que fizo con sus manos corporalmente que todo lo suso dicho es así verdad y que ella se fue a la dicha nao por su grado y asimismo que el dicho Alfonso Rodríguez no tuvo que fazer con ella ni durmió con ella salvo

que le dio de comer y de beber todo el camino y *la honró y acató todo el camino como si fuera su hermana*¹³ [...].

Cette prévention d'Alfonso Rodríguez envers cette « sœur de fortune » d'un genre particulier, le temps d'un voyage à Gênes, et la raison bien maladroite alléguée par l'un comme par l'autre pour expliquer ce voyage (le vaisseau quittait le port et l'on ne pouvait redéposer à quai la jeune téméraire) finissent, en vérité, de les accuser tous deux. Comme souvent, c'est en cherchant à se dédouaner que les amants, implicitement, avouent ce qu'il eût convenu de tenir caché. Ainsi Alfonso Rodríguez, en criant à la méprise, livre le récit des amours éphémères de la jeune orpheline :

Alfonso Rodríguez razonó por palabras y dijo que [...] estando presto con su nao para partir con la buena ventura delante del puerto de Barrameda [...] envió el batel de la nao a tierra para cojer ciertos mercaderes y diz que la dicha María se metió en el dicho batel y *la llevaron a la nao y, llevada, no la pudo volver a tierra porque la dicha nao iba ya de partida*, por lo cual dijo que la llevó fasta el puerto de Genova y la trojo todavía en la nao metida en una cámara sola [...] que viviente persona no hablara con ella y, porque por ventura, en algún tiempo, *le pedía ser pedido o demandado que él, por la aver llevado en la dicha nao, que avía dormido con ella o entre ellos avía pasado otra cosa que a su honra menosprecie, por merced que le pedía y requería que a ella pluguiese guardar su conciencia con juramento que sobre ello fiziese y dijese la verdad de lo suso dicho*¹⁴ [...].

Au demeurant, la déclaration par-devant notaire préfigure sans doute une future reconnaissance en paternité, du moins la volonté des deux tantes de rappeler le marchand Alfonso Rodríguez à ses responsabilités, sans que l'affaire, pour autant, ne puisse être portée devant une juridiction civile, car la jeune fille reconnaît s'être aventurée de son plein gré, sans nulle sollicitation. Par-delà le récit de ces amours marines, je voudrais retenir l'extrême facilité du voyage à Gênes – suggérée par ces marchands attendant à Sanlúcar de Barrameda de pouvoir s'embarquer pour le port ligure – qui se dégage de ce récit, comme si la vitalité des échanges entre les deux ports et la forte présence génoise à Séville avaient simplifié, presque « homogénéisé¹⁵ » les liens. Comme le font

13 AHPS, leg. 3211, sans numérotation, mardi 12 mai 1478. Je souligne.

14 AHPS, leg. 3211, sans numérotation, mardi 12 mai 1478.

15 David Igual Luis et Germán Navarro Espinach, « Los genoveses en España en el tránsito del siglo XV al XVI », art. cit., p. 289 : « [...] las transformaciones producidas por los genoveses en las ciudades que les acogían tendían a homogeneizar y aproximar los comportamientos colectivos en unos y otros lugares. Esta función homogeneizadora se aceleró gracias a los sistemas de empresas [...] complejo y variado sistema genovés de empresas que se articuló en España ».

remarquer les historiens David Igual et Germán Navarro Espinach, ces liens sont allés croissant à mesure que s'est développé le système d'entreprises génois qui trouva, à Séville, un terreau fertile.

48 Peut-être pourrait-on ouvrir une sorte de réflexion sous forme d'hypothèse pour abonder dans le sens de cette « homogénéisation » qui, je le crois, s'est faite également grâce à une forte interpénétration entre le monde des Génois et celui des *conversos*¹⁶. Il ne me semble pas abusif d'écrire que les liens furent familiaux, à la lumière des alliances découvertes au gré de mes recherches. En 1477, dans son testament établi devant le notaire Pedro Díaz, María Díaz de Sandoval, la sœur de Francisco de las Casas – membre de la très puissante famille judéoconverse des Las Casas, affiliée à la maison ducale de Medina Sidonia¹⁷ – se présente comme la veuve du marchand génois Micer Leonardo Despindola (ou Spinola). Ce clan Despindola était lui-même très lié à Francisco de Riberol (ou Riparollio), puisque ce dernier avait épousé la sœur de Francisca Despindola¹⁸. En 1489, Catalina Dolfo, la fille du marchand florentin Pedro Dolfo, épousait le marchand judéoconvers Diego de Alfaro à grand renfort d'espèces sonnantes et trébuchantes puisque sa dot s'était élevée à « 100 000 maravedis en espèces, trousseau et meubles (*100 000 mrs en dineros y ajuar y alhajas de casa*)¹⁹ ». Et ces liens pro-*conversos* se traduisirent, sans surprise, par une collision de ces mêmes Génois avec le tribunal inquisitorial. En 1495, à Sanlúcar de Barrameda, se sont habilités Filipo Uso de Mar et Catalina Uso de Mar, deux des enfants du célèbre marchand génois Micer Polo Uso de Mar, parce que leur mère, Isabel García, avait été relaxée au bras séculier par le tribunal inquisitorial comme judéoconverse hérétique²⁰. Le nom du marchand génois le plus en vue de Séville, Francisco Pinelo, apparaît incidemment dans les registres inquisitoriaux à deux reprises : la première, parce que son courtier, le judéoconvers Francisco Ferrández, résidant à Jerez de la Frontera,

16 À titre indicatif, le nouveau fondé de pouvoir du libraire Niculoso Monardes, Pedro Ferrández Boniel, était judéoconvers.

17 D'après un document des Archives ducales de Medina Sidonia, Francisco de las Casas s'occupe, en 1502, de l'attribution des droits de douane (*almojarifazgo mayor*) sur les terres du duc de Medina Sidonia. Voir Béatrice Perez, *Inquisition, Pouvoir, Société. La province de Séville et ses judéoconvers sous les Rois Catholiques*, Paris, Honoré Champion, 2007, p. 413-414.

18 Leopoldo de la Rosa Olivera, « Francisco de Riberol y la colonia genovesa en Canaria », *Anuario de Estudios Atlánticos*, XVII, Las Palmas de Gran Canaria, Universidad de Las Palmas, 1972, p. 102-103.

19 AHPS, leg. 19725, fol. 248 v°.

20 Il peut sembler curieux qu'aucun des Uso de Mar qui résidaient à Séville ne figure dans les registres inquisitoriaux sévillans, seulement ceux qui se trouvaient à Sanlúcar, un tribunal alors sous la férule de Diego Rodríguez Lucero. Sans doute le tribunal de la capitale andalouse avait-il plus à cœur de ménager les susceptibilités des grandes dynasties génoises, ce que confirme, par exemple, la déférence des inquisiteurs envers Francisco Pinelo.

est réconcilié par l'Inquisition de Séville – et non par celle de Jerez – sur l'intervention, précisément, de Francisco Pinelo qui, sans doute, connaissait mieux le personnel sévillan local ; la deuxième, parce que Juan de Baena, l'*alcade* de la ville d'Olivares – dont l'inquisiteur rappelle, sans que l'on sache vraiment pourquoi, les liens profonds avec Francisco Pinelo –, est lui aussi exécuté.

Le fait que ces alliances ne semblent guère freinées après l'installation du tribunal inquisitorial, ni par les sanctions ni par le discours naissant de la pureté de sang, découle, me semble-t-il, de modes de fonctionnement intimes liant les uns aux autres. Les fortes similitudes des structures claniques génoises et *conversas* leur permettent de se (re)connaître. Chez les judéoconvers, j'ai eu l'occasion, par le passé, de montrer combien prévalaient l'alliance du sang et le système de la parentèle. Le *converso* sait les vertus des sociabilités horizontales qui cimentent le clan, la corporation, la famille par alliance (*política*), et donnent de la cohérence aux actions individuelles. Or cette allégeance socio-politique au sein du clan rappelle l'organisation de l'*albergho* génois qui, tout en incluant fortement les êtres, dilue les individualités dans une constellation d'indestructibles noyaux de confiance. Spinola, Pinelli, Uso de Mar : ce sont autant de patronymes de lignages à la tête d'*alberghi* dans la Gènes du xv^e siècle²¹. Ces Génois sévillans portent intimement en eux le sens de l'intérêt de la famille, de la parentèle, du clan, du réseau, et cela, jusqu'à l'abnégation, si l'on en juge par le fréquent renoncement à l'identité propre au profit du patronyme permettant le repérage du clan. Le portrait « collectif » du marchand génois que dressait l'historien Robert Sabatini López conviendrait sans doute également à dessiner « un profil » marchand *converso* :

Gènes surtout, grâce à l'identification de son peuple avec la classe marchande, put transformer, avant la lettre, le principe lincolnien du *gouvernement of the people, by the people, for the people* en *gouvernement of the merchants, by the merchants, for the merchants*. Le but ultime de la chose publique fut d'assurer par tous les moyens la prospérité du commerce, non pas sous le couvert de moralités abstraites et par l'intermédiaire d'orateurs soudoyés, selon les habitudes que certains historiens prêtent aux ploutocraties, mais directement et ouvertement. Les Génois n'en eurent aucune honte, et nous ne les blâmerons pas, car, à tout prendre, « enrichissez-vous » ne nous semble pas un mot d'ordre plus mauvais que « affirmez la supériorité de votre race » [...]. On n'a le droit de s'en scandaliser que dans la mesure où la richesse des uns cause la misère des autres²².

21 Leopoldo de la Rosa Olivera, « Francisco de Riberol y la colonia genovesa en Canaria », art. cit., p. 12, note 8.

22 Robert Sabatini López, « Le marchand génois : un profil collectif », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, vol. 13, n° 3, 1958, p. 510-511.

Dans cette conception particulière d'une société fondée sur la valeur de l'homme, de l'individu qui acquiert son statut et ses privilèges par son travail d'abord, puis par ses capitaux ensuite, mais jamais par des privilèges de naissance ou de sang, les *conversos* reconnaissent cette société humaniste à laquelle ils aspirent. Il faudrait dire plutôt à laquelle ils aspiraient jusque dans les années 1470, avant les crispations idéologiques de la seconde moitié du xv^e siècle et la progressive insinuation du discours de la race dans le corps social. De cette République génoise, ils perçoivent la liberté d'une société débarrassée de sa gangue idéologique, une société qui n'agence pas les hommes à leur naissance selon une hiérarchie de castes immuables pétrifiant la dynamique sociale. L'octroi de la naturalisation *de intus*²³ (« pleine et entière ») à quiconque en faisait la requête et se montrait digne, par son travail et son négoce, de celle-ci fut sans nul doute un aiguillon pour les juifs qui s'établirent dans la cité ligure au lendemain de l'expulsion. Durant le mouvement des *comuneros*, certains rebelles avaient défendu justement l'idée d'une confédération de villes libres à la manière de la République de Gênes²⁴. Certes, le projet jamais ne fut une revendication expressément portée par la Junte générale (*Junta General*), car il émanait de secteurs minoritaires, sis dans certaines villes marchandes, des secteurs offrant sans doute un profil sociologique particulier.

On l'aura compris, l'imprégnation du modèle génois ne découle pas tant de la présence importante de marchands génois à Séville que du modèle de société qu'ils véhiculent, au moins dans l'imaginaire collectif des Castellans urbains.

Toujours est-il que si la péninsule ibérique constitue – au regard des raisons alléguées – un cadre idéal de confluences de connaissances qui parviennent d'Italie, par le biais souvent des Génois, particulièrement dans les grands ports (maritimes ou fluviaux) – terres de prédilection des étrangers et creuset des syncrétismes commerciaux –, il ne faudrait pas faire trop vite table rase de toute une tradition hispanique d'arithmétique. Celle-ci fut, certes, moins connue que l'italienne, mais tout aussi ferme, et elle se décline en trois sensibilités : andalouse (avec le *Liber Mahameleth*, traduction latine du traité d'arithmétique commerciale *Al Muawalat*), juive (avec le *Libro del número*, de Abraham Ezra)

²³ *Ibid.*, p. 512.

²⁴ Voir Joseph Pérez, « Pour une nouvelle interprétation des “Comunidades” de Castille », *Bulletin hispanique*, t. 65, n° 3-4, 1963, p. 271-271. Il cite une lettre explicite du cardinal Adrien à l'empereur du 30 juin 1520 : « Los de Toledo cada día se afirman más en su pertinacia; entiendo, por cartas del marqués de Villena escritas a su hermano, que procuran atraer aquella ciudad a la libertad de la manera que lo están la ciudad de Génoua y otras en Ytalia ». Et cette idée se retrouve sous la plume d'Antonio de Guevara et d'Alfonso de Ulloa.

et chrétienne (avec les influences de Bède le Vénérable)²⁵. C'est ce substrat, précisément, qui allait permettre à la péninsule ibérique d'opérer une brillante synthèse entre son propre legs et les apports étrangers, comme en témoigne l'ouvrage anonyme castillan, *De arithmetica*, de la fin du xiv^e siècle ou du début du xv^e siècle, adressé à un interlocuteur / destinataire italien²⁶, symbole de cet échange entre les deux cultures.

L'hybridation sévillano-génoise se lit jusque dans l'adaptation des archétypes et des formules juridiques génoises dans les actes notariés sévillans de la fin du xv^e siècle. Au modèle initial que constitua l'ouvrage, *Las notas del relator*, du rapporteur du Conseil royal, Fernando Díaz de Toledo, au début du xv^e siècle, se substitua le modèle des écritures génoises, de plus en plus copiées par les notaires sévillans²⁷.

C'est encore l'influence génoise qui imprègne la comptabilité officielle municipale de Séville, puisque celle que l'on observe est souvent une comptabilité complexe et pointilleuse, si classique par la suite – peut-être déjà à partie double, mais les preuves manquent pour l'affirmer avec certitude –, en particulier chez les financiers de la couronne issus du monde de la marchandise, dont les modèles les plus anciens sont ceux laissés par les trésoriers de la ville de Gênes. En évoquant toutes ces questions comptables, je ne peux m'empêcher de penser aux papiers laissés par le fisc inquisitorial, qu'en d'autres temps je scrutais davantage pour en comprendre la cohérence des chiffres. Je ne prêtai guère attention à l'aspect factuel, car je voyais dans cette tenue exemplaire une forme de scrupule presque cynique : la nécessité de laisser, pour la postérité infamante, des documents portant trace mémorielle de lignages souillés dès lors qu'ils payaient pour se décharger de l'incapacité légale affectant les hérétiques et leurs descendants.

Pourtant, aujourd'hui, à la lumière d'un monde marchand qui se décline sur le mode d'un devoir unique, celui de la bonne tenue des livres de comptes, je me trouve, rétrospectivement, interpellée par l'extrême professionnalisme d'une comptabilité inquisitoriale qui met à profit les dernières techniques pour tenir les comptes d'une « entreprise » dont elle établit régulièrement les bilans sous la forme de soldes financiers à disposition de la couronne. Cette gestion, on s'en doute, offrait d'autant plus de garanties que son contrôle, par la Grand-

25 Betsabé Caunedo del Potro, « *De arithmetica*. Un manual de aritmética para mercaderes », *Cuadernos de historia de España*, vol. 78, n° 1, 2003.

26 *Ibid.*, note 29.

27 Juan Gil, « Arquetipos notariales en el comercio indiano », dans Béatrice Perez, Sonia V. Rose et Jean-Pierre Clément (dir.), *Des marchands entre deux mondes. Pratiques et représentations en Espagne et en Amérique (xv^e-xviii^e siècles)*, Paris, PUPS, 2007, p. 289-321. L'auteur s'attache à mettre en lumière toutes ces formules génoises qui ont irrigué les registres de la fin du xv^e siècle.

Chambre des finances, lui vaut l'éloge ou le blâme des monarques eux-mêmes. Comme dans le cas inquisitorial – où la présentation des comptes, déclinée en cinq opérations comptables (*data* ou compte-débit, *cargo* ou compte-crédit, *alcance* ou solde de comptabilité, *descargo del alcance* ou décharge, enfin le *fenecimiento de cuentas* qui recouvre le versement du débet et le quitus), était la norme –, les livres de comptes des marchands sévillans jettent la lumière sur une réalité économique à un moment déterminé ; ils disent une vérité que nul ne songerait à mettre en doute. Les comptes attestent alors non seulement les qualités du marchand chevronné et maître en sa science, mais encore et surtout sa probité. La relation triangulaire entre le tireur de la lettre, le débiteur et le bénéficiaire de la transaction n'est pérenne qu'à la condition d'être fondée sur une relation de confiance profonde et indéfectible, garantie par le livre de comptes.

52

Au travers des minutes dépouillées, j'ai cherché à comprendre le type de système de comptabilité mis en place dans la capitale andalouse, que ce fût parmi les marchands *conversos* ou vieux-chrétiens, les Génois ou les Castellans résidant dans la ville. Ces actes notariés constituent le seul outil à notre disposition pour tenter d'y voir plus clair, car nous n'avons, entre les mains, aucun livre de comptes de marchands. Pour être tout à fait honnête, les archives notariales ne sont pas le lieu idoine de leur conservation, à supposer que certains aient été conservés. Je n'ai pas poussé plus loin la recherche, car le corpus initial – déjà vaste – que j'avais délimité, le minutier central sévillan de la fin du xv^e siècle, ne m'a pas laissé le loisir de mener des recherches éparées, ailleurs, dans d'autres centres. À supposer qu'il s'en trouve encore quelques-uns, il faudrait que les comptabilités soient complètes et, si possible, que celles-ci s'étendent sur plusieurs années, pour permettre de comprendre le mouvement comptable sur toute la durée d'existence de l'entreprise. En d'autres termes, il faudrait avoir entre les mains tous les livres comptables tenus pendant une période de plusieurs années, sachant que ceux-ci peuvent être, dans le cas de la partie double, au nombre de trois par an, sans compter les éventuels livres afférents, de marchandises, d'entrées et de sorties, de débiteurs et créditeurs, etc. Cela reviendrait à mettre la main sur un trésor archivistique qui ne serait guère passé inaperçu. Pareillement, il n'y a pas – dans le corpus que j'ai constitué – de volume de lettres liant un représentant (*factor*) et sa succursale à l'entreprise-mère, bien qu'il ne soit pas improbable, dans ce cas-là, de penser que certaines aient été conservées aux Archives des Indes, ou dans les sections familiales privées des Archives générales d'Andalousie (celles des familles Gómara, Hoces, Quijada, Vázquez Salazar ou Zapata) ; dans les Archives ducales de Medinaceli ou dans le fonds *Fundación Casa Medina Sidonia*. J'en ai trouvé deux, écrites par Francisco de Fuentes à son

frère, Diego de Fuentes, membre de la compagnie de négoce qu'il a créée conjointement avec ses frères et, surtout jurat (*jurado*) de Séville, ce qui explique que je les ai trouvées dans les Archives municipales, au titre des curiosités de la section *Divers*. J'y reviendrai.

Dans les minutes notariées dépouillées (environ quinze liasses qui couvrent les années 1460-1500), j'ai constaté une certaine évolution dans la tenue des comptes autant que dans la diversification des catégories marchandes qui accèdent à la comptabilité. Pour tâcher d'être simple, je dirai qu'il y a un *avant* 1500 et un *après*, ou, pour être tout à fait précise, une forme de modalité de comptes que j'observe en 1497 qui n'est plus de rigueur dans les contrats de 1500.

Jusqu'en 1497, tous les marchands ayant déclaré posséder un livre de comptes étaient drapiers (*traperos*) ou banquiers (*cambiadores*), sans exception, et leur activité supposait un négoce d'envergure. Dans son testament, rédigé en 1489, Pedro Núñez non seulement possédait un livre de comptes mais des feuillets écrits de sa main, « *escriptos de su mano por memoria* » à la façon des tablettes de souvenir qu'évoquait Benedetto Cotrugli. Il avait ainsi contracté des dettes auprès de huit personnes d'importance : les Génois Francisco de Negrón, Teramón Tarfoya et Jacomo de Sorvanis ; puis les drapiers Rodrigo de Córdoba, Pedro Vanegas, Rodrigo de Mesa, Alfonso Rodríguez de Chillón et Alfonso García. Pour tous les emprunts, il a non seulement annoté ses propres feuillets mais a signé de sa main les livres de comptes que possèdent ses créanciers interlocuteurs. Le testament est très beau, car il met en relation des hommes du même monde, dont les pratiques scripturaires attestent la qualité et la prééminence économique²⁸.

Pedro González de la Sal, pour sa part, n'a pas pris la peine de détailler ses débiteurs : on lui doit de grosses sommes d'argent. Aussi a-t-il tout écrit dans son livre²⁹ et sur des feuillets de comptes qu'il tenait serrés dans un petit coffre (« *una arqueta chiquitita en que tenía sus cuentas*³⁰ », selon les mots de l'exécuteur testamentaire au moment de dresser l'inventaire des biens *post-mortem*) et dont il jure la véracité devant Dieu. Il refuse que les dettes qui lui sont dues soient recouvrées par voie de justice et veut croire que la conscience de ses débiteurs et le serment prêté suffiront à ne pas léser ses héritiers. Il avait tout noté... ou presque, car dans un codicille apporté à son testament quelque quinze jours plus tard, il confesse, pour mieux décharger son âme, qu'il doit la somme de 700 maravédís à une filandière dont il ne se rappelle plus le nom, car il ne l'a pas

28 AHPS, section *Protocolos*, leg. 19725, fol. 26-28.

29 AHPS, leg. 19725, fol. 48 r^o et v^o.

30 AHPS, leg. 19725, fol. 84 r^o et v^o.

noté sur ses livres³¹ ! Sans livre de comptes, on le voit, nulle mémoire ne peut infailliblement garantir la probité de l'activité principale. Combien résonne de tout son poids le conseil de Benedetto Cotrugli, pour qui le marchand jamais ne devait se reposer sur celle-ci. À l'aube de la mort, le testament de Pedro González de la Sal nous enseigne que le négoce, à ce moment précis de la modernité naissante, est tissé de serments et de confiance, et la formule rituelle, revenant comme une litanie « comme il est coutume de donner de marchand à marchand (*según se acostumbra dar de mercader a mercader*) », laisse bruissier les échos de ce code de l'honneur tacite du marchand.

54

Luis Torres, drapier, avait également noté dans son livre de comptes les sommes de la vente de soie et d'autres toiles, mais il avait également pris soin de reporter les sommes qu'on lui devait de la location de deux boutiques lui appartenant. Si le livre semble complet, remarquons que tout est confondu : le capital de l'entreprise et le patrimoine privé, les ventes de marchandises et les rentes foncières. La minutie de la partie double ne semble pas encore tarauder son esprit. Pareillement, dans le testament de Diego Martínez Gallaque, les termes sont flous et ne semblent guère renvoyer à des choses précises : tantôt, le testateur évoque son *memorial*, tantôt il prend à témoin son *libro*, tantôt *sus cuentas* et, dans tous les cas, les précautions prises sont fortes. Il a noté les sommes exactes que lui doivent tous les membres de l'oligarchie à qui il a prêté de l'argent et a apposé, en outre, sa signature sur les livres de ses débiteurs. Sans doute la qualité des bénéficiaires des transactions explique-t-elle sa prudence, car toute équivoque tournerait à son détriment dans la mesure où il ne pourrait poursuivre les cinq membres du conseil municipal avec qui il est en affaire.

Dans la pratique, il est aisé de constater que le livre de comptes s'apparente au concentré d'une mémoire livrée sans ordre, dont le but exclusif demeure le recouvrement des créances. Les marchands ne le tiennent pas pour l'instrument d'une science comptable organisant les données pour permettre d'établir un solde, ou tout bonnement, d'appréhender la santé de l'entreprise, au moins ponctuellement. Les instances dirigeantes de la ville, quant à elles, voient dans ce livre rien moins que la clé du négoce. Lorsqu'en 1489, le commandeur Gonzalo Ruiz de León, échevin (*regidor*) de la ville de Séville, a donné licence à Pedro Suárez pour tenir un établissement de change public durant une année, il lui a expressément interdit d'avoir un livre de comptes :

[...] con tanto que el dicho Pedro Suárez no pueda tener cuenta ni libro con persona alguna salvo comprar y vender plata u oro y lo trocar y pesar [...] ³².

31 AHPS, leg. 19725, fol. 31 r^o.

32 AHPS, leg. 19725, fol 107 r^o.

En réalité, par le biais de cette clause surprenante, on lui prohibait deux choses : la première, d'avoir des associés à qui il eût dû rendre des comptes par le biais du livre de mémoire et, par voie de conséquence, de donner à son activité une épaisseur économique. La seconde chose qu'on lui interdisait était de mener une activité de banque, c'est-à-dire de prêter de l'argent à terme et, donc, à intérêt, ce qui supposait de noter, comme dans le cas de nos drapiers, les débiteurs et les sommes dues (incluant déjà l'intérêt). À la différence de Pedro Suárez, le banquier Andrés de Toledo possédait, la même année, des livres de comptes³³. Quant à Gonzalo González de Jerez, il reconnaissait, dans son testament datant du 11 juin 1466, qu'en sa qualité de banquier (*cambiador*), il avait :

[...] *los libros de cuentas y razones* cerca de lo conveniente al dicho oficio de cambiador de las personas que con él han dado y tomado y tratado en cualquier manera y que sus albaceas den y paguen todo aquello que él deve y ha a dar contenidas en los dichos *libros de cuentas* [...] y cobren de las personas contenidas todo aquello que fallaren que las tales personas le deven y han a dar según por la firma que así mismo en los dichos libros se contiene [...] por cuanto él aprueba los dichos sus libros y lo en ellos contenido ser auténticos y legales y verdaderos³⁴ [...].

Le « livre des comptes et des raisons (*libro de cuentas y razones*) » évoqué ici renvoie au *libro segreto o della ragione* qui enregistrait le nom des divers associés, leur participation à l'entreprise collective³⁵, l'intérêt des sommes engagées, etc. La confidentialité des informations explique le qualificatif *secret*; de fait, ce livre était souvent entre les mains de proches membres de la famille. Ainsi, en 1462, Ruy Díaz Batihoja précise, dans son testament, que tout est noté sur son « registre de dettes écrit de sa plume qu'il laisse entre les mains de sa femme (*memorial de deudas que él deja escrito de su mano y en poder de la dicha su mujer*)³⁶ ». Ce livre de comptes apparaît cité chez d'autres banquiers rencontrés : en 1462 encore, Fernando Rafaya et García Araoz, *cambiadores* tous deux, avaient aussi leurs *libros de cuentas y razones*³⁷. Dans l'affaire de Pedro Suárez, ce qui interpelle, c'est qu'au lieu de circonscrire l'activité en la définissant, on a donné à lire la nature du négoce par l'évocation du livre de comptes. En d'autres termes, dans la théorie, la comptabilité seule garantit le gain, car c'est bien le livre qui fait le négoce, et non l'inverse. Les drapiers qui tiennent les livres

33 AHPS, leg. 19725, fol. 273 r^o.

34 AHPS, leg. 17414, fol. 79-80. Je souligne.

35 Enrique Cruselles, *Los comerciantes valencianos del siglo XV y sus libros de cuentas*, Valencia, Universitat Jaume I, 2007, p. 34.

36 AHPS, leg. 17413, 26 juin 1462.

37 AHPS, leg. 17413, 26 juin 1462.

mettent en jeu autant l'équilibre financier qui s'établit entre les associés que la partie financière de leurs affaires. En enregistrant les débiteurs, sévillans ou procédant d'une autre ville de Castille (*forasteros*)³⁸, et les sommes dues, ces livres se doublent d'une vocation bancaire indéniable. Je voudrais également souligner cette valeur fondatrice de l'acte qu'est la signature du marchand : c'est elle qui garantit l'authenticité du document tout en engageant la responsabilité de celui qui l'appose (et de ses associés) devant justice³⁹. Cette valeur de la signature n'est guère l'apanage des marchands, on s'en doute, et il semble même que les marchands sévillans n'aient pas utilisé, avec la signature, les marques et autres signes de souscription fréquents dans les actes des firmes italiennes.

56

À partir de 1500, de nouveaux termes apparaissent dans les actes et de nouvelles catégories socio-professionnelles déclarent avoir recours à des livres de comptes. Les compagnies font l'objet de chartes (*cartas de compañía*) décrivant, avec beaucoup de minutie, le mode de fonctionnement choisi et les investissements respectifs. Ainsi, Antón Bernal, Luis Guerra et García de Campo, drapiers tous les trois, signent-ils une charte de compagnie le 21 février 1500 devant le notaire Francisco Segura⁴⁰ officialisant leur alliance dans le marché de la soie et des étoffes vendues, entre autre, dans leur boutique⁴¹. Si la compagnie devait durer quatre années, il était stipulé que les comptes seraient arrêtés tous les ans pour permettre aux trois actionnaires d'établir un état des lieux de l'association et un solde comptable des activités. Outre des drapiers, apparaissent également des marchands (*mercaderes*) et des boutiquiers (*tenderos*) tenant des livres et commerçant hors de Séville, tels Pedro de Escalona et Gonzalo de Segura, associés à Francisco Boniel, résidant sur l'île de Grande Canarie⁴² et menant des affaires prospères avec Jacomo de Riberol, si l'on en juge par leur *memorial* signé de la main dudit Riberol.

38 AHPS, leg. 19725, fol. 454, 13 octobre 1497. Dans son testament, le drapier Alfonso Rodríguez reconnaît « que a él le deven algunas contías de maravedís así vecinos desta ciudad como de fuera della, así de tratos como de paños según parece y está asentado en su libro de cuentas que él tiene [...] ».

39 Jacques Bottin, « Signature, marque, souscription. Validation et identification des documents commerciaux (fin du Moyen Âge-première époque moderne) », *Hypothèses*, 1/2005, p. 346 : « La reconnaissance de la signature reste cependant l'élément de sécurisation des affaires qui explique la multiplication des actes d'authentification consécutifs à des contestations ou destinés à garantir aux acteurs la possibilité d'un recours en cas de défaillance de leurs partenaires ». La signature perd de sa valeur au xviii^e siècle ; elle est désormais associée à l'*endossement pour valoir* – dans les lettres et les billets de change –, qui est une pleine cession de propriété (voir Remedios Morán Martín, *Materiales para un curso de historia del derecho*, Madrid, Uned, 2010, p. 432).

40 AHPS, section *Protocolos*, leg. 2157, fol. 150 v^o.

41 AHPS, leg. 2157, fol. 150 v^o : « [...] puesto en la tienda y compañía de paños y sedas que el dicho García de Campo y el dicho Luis Guerra y Antón Bernal Batihoja vecinos desta dicha ciudad tenían en esta ciudad [...] ».

42 AHPS, leg. 2157, fol. 68 r^o et v^o.

Les comptabilités s'affinent également puisque, de plus en plus, est fait allusion au livre enregistrant les ventes et les achats effectués durant l'année. Si ces types de livre – contenant le mouvement des entrées et des sorties de marchandises, rapporté au crédit et au débit, c'est-à-dire à un *cargo et data*, à l'argent passé en caisse et aux sommes débitées (choses qui évoquent fortement le système de la partie double) – étaient monnaie courante dès le début des années 1490 au sein de l'administration publique⁴³, il m'a semblé qu'il ne faisait son apparition dans les comptabilités privées qu'au tournant des années 1500. Les registres se perfectionnent, déclinés désormais en livre des entrées et des sorties, livre de caisse, livre secret, *memorial*, à mesure que s'élargit l'horizon des comptes aux diverses strates marchandes. Le temps s'accélère – engageant à la clôture des comptes au terme de chaque année plutôt qu'à la dissolution de l'association – à mesure que se dilate l'espace d'une vaste géographie ouverte au négoce. Plus les distances compromettent les patrimoines, plus les outils se multiplient : la lettre de change, les contrats de fret, les assurances maritimes. Et déjà la lettre voudrait abolir les espaces de cette économie-monde et annuler les effets pervers de l'éloignement et de l'inconnu.

« Le négociant bien servi est celui qui sait dans le bon moment »⁴⁴. Ces lettres, dont je ne parlerai qu'en pointillé dans cette partie, président à la politique de la compagnie, un peu à la façon de ces courriers diplomatiques qui aident – du moins, en théorie – le Prince dans le gouvernement de ses États. Elles sont des ordres de vente et d'achat qui obligent et ont la même valeur probatoire, en cas de litige, que les livres de comptes⁴⁵. Ce système de courrier rapide et fiable sustente le réseau relationnel sans lequel le marchand ne peut travailler. Les rares lettres (deux, belles et dont le prix découle précisément de la rareté) de la compagnie des Fuentes sont, à ce titre, explicites. Elles sont d'autant plus belles qu'elles ouvrent les horizons tout en resserrant les liens familiaux et humains. En 1516, Francisco de Fuentes, installé à Saint-Domingue, le dit sans ambages à son frère et associé Diego de Fuentes demeuré à Séville : il attend des nouvelles de leur jeune frère parti pour Tierra Firme, et en fonction de celles-ci, ils guideront leur action (« conforme a ellas nos hemos de regir »). Ces lettres sustentent la dernière partie de ce travail ;

43 L'exemple des *alcabalas* de l'huile est assez emblématique de cette gestion double : « Sepan cuántos esta carta vieren, cómo Luis de Valera, receptor del alcabala del aceite desta ciudad, otorgo y conozco que he recibido de vos, Francisco de Villalobos [...] estas escrituras que siguen [...] : un libro horadado escrito de la letra de vos en que hay 185 hojas de la cuenta del alcabala del aceite [...] en el cual se contiene *los aceites que han entrado y salido en esta dicha ciudad* [...] y un pliego del *sumario del cargo y data* que recibisteis y pagasteis » (AHPs, leg. 2157, ad. fol. 42 r^o). Je souligne.

44 Jean Favier, *De l'or et des épices. Naissance de l'homme d'affaires au Moyen Âge*, Paris, Fayard, 1987, p. 85.

45 Éric Vallet, *Marchands vénitiens en Syrie à la fin du xv^e siècle*, Paris, ADHE, 1999, p. 36.

je n'en dirai pas davantage pour l'heure⁴⁶. Je voudrais seulement préciser que s'il ne faut pas surdimensionner le pouvoir de la lettre, en cela qu'elle est sujette aux aléas des espoirs et des déceptions des hommes, elle trahit une chose qui pour moi a un sens profond : l'homme d'affaires est par essence un homme communautaire. Il comprend l'intérêt, pour l'entreprise, de la collectivité, de la solidarité corporatiste. D'une certaine façon, le milieu des affaires est une communauté d'intérêts solidaires, peut-être la plus solide qui soit en ce début du xvi^e siècle.

QUELQUES ÉLÉMENTS POUR DES INNOVATIONS : FRETS MARITIMES ET CHANGES

58

Hormis les lettres, les contrats de fret sont riches d'informations pour peu que l'on s'efforce de les saisir dans leur spécificité et dans leur évolution. Ils traduisent le rayonnement géographique du négoce sévillan avant la conquête des Indes, c'est l'évidence. Mais, outre cela, ils nous renseignent principalement sur la maîtrise d'un outil fondamental expliquant la rapidité avec laquelle les liaisons commerciales se sont établies outre Atlantique, avec Saint-Domingue par exemple. À travers l'étude de ces contrats – qui paraissent, dans un premier temps, peu clairs –, je me suis rendu compte de la complexité du système de la *comenda* maritime. Dans un seul contrat notarié se trouvaient condensés, par des procédés économiques de simplification, un contrat de fret, une assurance maritime, parfois encore, un contrat de prêt, et même des jeux de changes monétaires précoces. À travers les contrats d'affrètement, j'ai pu mesurer à quel point l'arsenal technique et la profonde maîtrise de celui-ci sont fortement ancrés localement avant le spectaculaire accroissement des échanges qu'entraîne l'éclatement des horizons américains.

Le premier élément qui retient l'attention – et qui permet de caractériser sommairement ces contrats – est sans nul doute leur manque d'originalité. Les formules y sont figées et normées, comme souvent dans les documents juridiques dont la valeur vaut par l'immuabilité de la formule. Même les contrats du xvi^e siècle, qu'étudie plus spécifiquement José Martínez Gijón⁴⁷, ont assez peu évolué dans leur forme factuelle. Après l'invocation divine – « Au nom de Dieu, Amen (*En el nombre de Dios amen*) » –, le notaire précise l'identité des cocontractants, la destination du voyage, le type de bateau, les marchandises affrêtées le cas échéant et, parfois, les prix préalablement fixés et déclarés. De la

⁴⁶ Dans le dernier chapitre du second volet de ce travail, j'étudie en détail la compagnie familiale des Fuentes entre Séville et l'Amérique à partir de ces lettres et d'une revendication portée devant le Conseil des Indes, en 1538, sous le titre « Méritos de Francisco Marmolejo ». Dans ce procès intenté depuis Séville par Diego de Fuentes pour faire valoir les titres et les mérites d'un frère mort aux Indes, l'origine commerciale de la compagnie disparaît au profit d'une réécriture épique de la saga familiale.

⁴⁷ José Martínez Gijón, « La práctica del fletamento de mercancías con las Indias (siglo XVI) », *Historia, Instituciones, Documentos*, n° 10, 1983, p. 142-155.

première lecture se dégage immédiatement le sentiment profond d'un monde connecté, où les mouvements en synergie – des hommes, des bateaux et des marchandises – laissent apparaître des mondes étendus mais parfaitement maîtrisés, comme si ces espaces étaient déjà les excroissances familières d'un horizon désormais élargi. Le vaste monde atlantique a commencé déjà à infléchir le centre de gravité de l'économie européenne⁴⁸ et, au demeurant, le gradian d'intégration des territoires maritimes s'étend déjà, en cette fin de siècle, du Cap-Vert à l'Irlande. Pour illustrer cet éclatement géographique, j'ai figuré les divers lieux de ce monde en réseaux sur la **carte 1**.

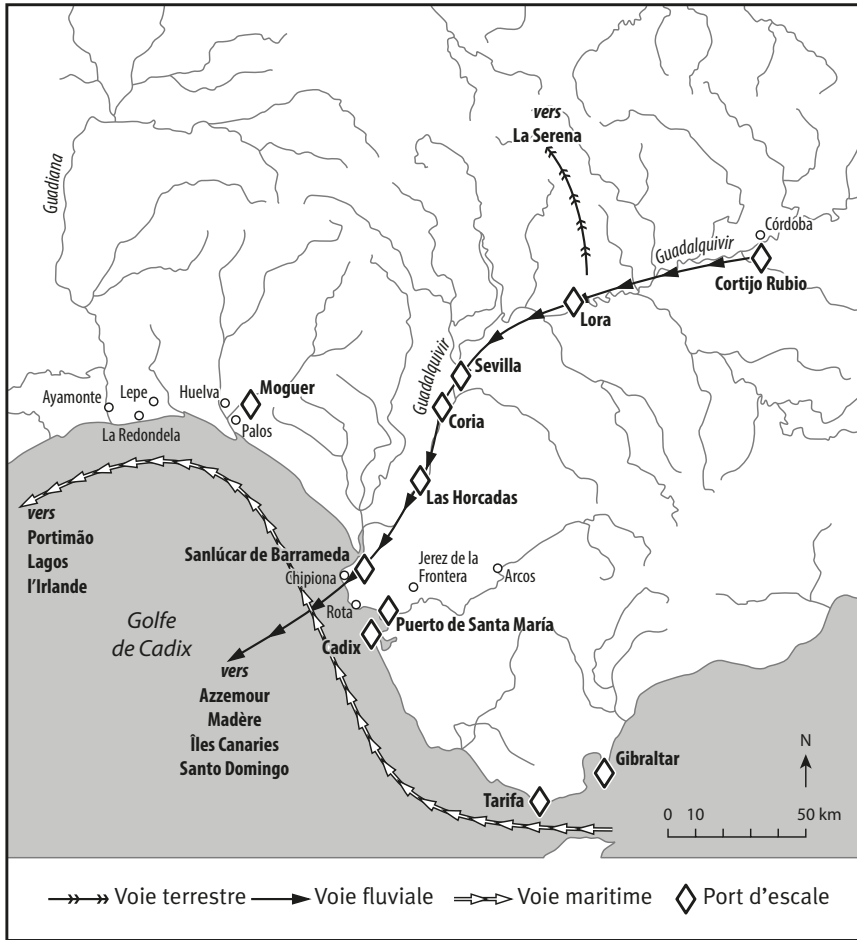
Séville, complexe portuaire en mutation

Séville, dans l'émergence de ce nouveau système maritime joue un rôle de premier plan, non seulement parce que la ville offre une infrastructure portuaire dense, mais surtout parce qu'elle est un haut lieu de technicité : des hommes, en raison de leur formation ; des instruments, en raison de leur performance. S'il avait fallu expliquer le succès de Séville uniquement en raison des aménagements portuaires, les atouts – pour nombreux qu'ils fussent – n'auraient pas suffi à masquer les inconvénients de l'accès au port fluvial. Comme pour les ports de cette première modernité marchande, la volonté de rationaliser l'espace urbain anime la ville et mobilise fortement ses instances. Les magasins, les quais, l'aménagement de l'*Arenal* – cette grande bande de sable permettant de charger et de décharger aisément, et facilitant l'aménagement d'entrepôts –, les faubourgs de la Charronnerie (*Arrabal de la Carretería*), de la Vannerie (*Arrabal de la Cestería*) et l'Arsenal – permettant d'améliorer la logistique des transports –, la Tour de l'or et les forges en retrait, puis l'Hôtel de la monnaie, la halle aux draps, et la bourse des Génois derrière⁴⁹ : espaces, bâtiments et rues, tout s'agence judicieusement pour augmenter les flux et les cadences de chargement, de déchargement et d'écoulement de la marchandise. Ce faisant, la ville met tout en œuvre pour rentabiliser les échanges sous l'impulsion d'une population marchande en phase d'accroissement⁵⁰.

48 L'idée, développée par Pierre Chaunu, est une réalité que perçoivent les contemporains eux-mêmes. Tomás de Mercado, dans le deuxième livre de son œuvre, *Suma de ratos y contratos*, le dit expressément : « Así la Casa de Contratación de Sevilla y el trato de ella es uno de los más célebres y ricos que hay el día de hoy, o se sabe en todo el orbe universal. Es como centro de todos los mercaderes del mundo, porque, a la verdad, *soliendo antes Andalucía y Lusitania ser el extremo y fin de toda la tierra, descubiertas las Indias, es ya como medio* » (livre II, « Del arte y trato de mercaderes », chapitre 1 « Del intento del autor »). Je souligne.

49 Je renvoie à la trame urbaine de Séville à la fin du xv^e siècle qui figure en annexe II.

50 Sans entrer dans les détails – pour ne pas m'éloigner de mon propos –, il convient de rappeler que la population sévillane est en phase de croissance depuis les premières décennies du xv^e siècle. Malgré des épidémies à répétition à la fin du xv^e siècle, cette tendance se confirme à la hausse au moins jusque dans les années 1533 : « A finales del XV y comienzos del XVI, la ciudad se ve azotada por nuevos brotes epidémicos: 1494; 1507; 1522



Carte 1. La basse Andalousie à la fin du xv^e siècle. Voies d'eau et ports d'escale

Carte d'après Miguel Angel Ladero Quesada, *Historia de Sevilla. La ciudad medieval (1248-1492)*, Sevilla, Universidad de Sevilla, 1989, carte n° 2, complétée grâce aux données extraites de Manuel González Jiménez, *La repoblación de la zona de Sevilla durante el siglo XIV*, Sevilla, Universidad de Sevilla, 1993.

Toutefois, le Guadalquivir présente des inconvénients nombreux, en dépit des voies terrestres qui longent ou rejoignent le tracé du fleuve, connectant celui-ci à l'*hinterland* très riche de l'Aljarafe et de la Ribera. Cette navigation par voie fluviale rendue difficile en raison de l'ensablement du Guadalquivir dès la fin du xvi^e siècle pèse sur les échanges et limite, de fait, leur volume. La difficulté, en outre, est redoublée en raison de la dangerosité du passage des eaux du mascaret – la *barra* de Sanlúcar de Barrameda. Les marins devaient être habiles et expérimentés pour s'engager à un moment bien précis et déterminé, au risque de faire naufrage. En 1509, une cédula royale se faisait l'écho des plaintes des marchands et des armateurs « ledit port [de Séville] demeurait très en amont et l'entrée était fort difficile (*que el dicho puerto quedaba a trasmano y además que tenía una entrada trabajosa*)⁵¹ ». D'une certaine façon, il faut bien reconnaître que ce même mascaret – qui représentait en soi un risque accru pour les bateaux de commerce – était précisément perçu, jusqu'au xvii^e siècle, comme l'atout majeur du port de Séville, car il importait de se protéger contre les raids ennemis. Et cette protection naturelle mettait le port de Séville loin à l'abri de la piraterie. En 1634, la description que Pedro Teixeira faisait de Sanlúcar de Barrameda est, à ce titre, très explicite. On y lit les risques au moment de s'engouffrer sur le Guadalquivir ; le tonnage réduit des bateaux aptes à remonter jusqu'à la capitale andalouse et la nécessité constante de jouer du mouvement des marées⁵² pour rejoindre Séville :

Es esta ciudad de grande población. Su trato es el mayor que de ningún lugar de toda esta costa. El puerto es capaz de muchos bajeles, aunque no dejan de entrar

y 1524; pero la tendencia general es a mantener el crecimiento del siglo precedente [...]. Esta tónica se mantiene durante el primer tercio del siglo (XVI). De ello es clara muestra el padrón de 1533, que, aun siendo incompleto, muestra un nítido incremento del número de vecinos con relación a los de finales del siglo precedente [...] » (Antonio Collantes de Terán, *Sevilla en la Baja Edad Media. La ciudad y sus hombres*, Sevilla, Ayuntamiento de Sevilla, 1984, p. 168-169).

- 51 Enrique Otte Sander, *Sevilla, siglo XVI: materiales para su historia económica*, Sevilla, Centro de Estudios Andaluces, 2008, p. 129.
- 52 Loïc Menanteau, « Les anciens étiers de rive gauche des *Marismas* du Guadalquivir. Un exemple des données archéologiques en géomorphologie littorale », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, n° 14, Madrid, Casa de Velázquez, 1978, p. 35 : « De Las Cabezas de San Juan à Sanlúcar de Barrameda, les *Marismas* de rive gauche sont bordées par une falaise morte. Cet ancien rivage présente un contour très indented avec une succession de rentrants à l'intérieur des terres dont le plus important atteint 17 km de longueur. Cette zone correspond aux anciens étiers qui selon la définition et la description qu'en donne Strabon devaient être encore fonctionnels dans l'Antiquité. En effet, celui-ci les définit comme « certaines dépressions que la mer remplit à marée haute et qui permettent aux bateaux de remonter comme par une rivière à l'intérieur des terres ». Il ajoute que « les habitants fondèrent sur leurs rives, comme sur celles des fleuves, des villes puissantes », car ils s'étaient « rendu compte que les étiers assuraient les mêmes services que les fleuves ». Par ailleurs, il précise que non seulement de petites embarcations, mais aussi de grands bâtiments pouvaient remonter ces étiers jusqu'aux villes bâties à l'intérieur des terres ». Je souligne.

en él con algún peligro [...]. En esta playa y puerto de Sanlúcar dan fondo los galeones y flotas que vienen de las Indias y aguardan la marea para ir a descargar a Sevilla⁵³ [...].

62

De fait, les rois n'ont cessé de légiférer pour limiter le tonnage des bateaux afin de réguler le commerce et de mieux l'accompagner au regard des contraintes naturelles. À partir des années 1570, l'ensablement du Guadalquivir entre Coria et Sanlúcar de Barrameda impose de « nettoyer le fleuve (*limpiar el río*) » [selon un décret de Philippe II datant de 1578], en d'autres termes, de retirer les épaves pour ne pas entraver la navigation. À la fin du XVI^e siècle, les bateaux de plus de 1 000 tonnes devaient souvent être remorqués par des galères. La solution néanmoins préférée était celle qui consistait à alléger le chargement grâce à des bateaux « de déchargement (*de alijo*)⁵⁴ ». Si ces entraves à la navigation sont allées croissant avec le temps, elles se posent avec acuité déjà à la fin du XV^e siècle. Outre cette difficulté matérielle, la remontée du Guadalquivir jusqu'à Séville renchérit les coûts du transport, et par ricochet, les prix de vente. Aussi, certains armateurs précisaient, dans les contrats, que le chargement devait s'effectuer dans le port de Sanlúcar. Sur les dix-huit contrats précisant le port de mouillage⁵⁵ et le port d'embarquement, deux furent signés à Séville par les intéressés et prévoyaient que l'on procédât au chargement, respectivement, à Sanlúcar de Barrameda et au Puerto de Santa María. Domingo de Calongas, habitant la ville de Fontarabie, n'avait pas jugé utile de remonter le Guadalquivir jusqu'à Séville pour venir signer devant notaire un papier fondant son pouvoir en la personne de Iohán de Ochoa⁵⁶. Quant à Antón Padilla, le contrat qu'il établit avec le Génois Antonio Castellón, en 1500, évoque expressément ce renchérissement des coûts qui engageait à charger les marchandises directement sur la façade atlantique, au Puerto de Santa María, à Cadix, ou à Gibraltar, plutôt que de centraliser la cargaison au Puerto de Las Muelas, à Séville, où était amarré le bateau :

53 Cité par Luis Salas Almela, « Nobleza y fiscalidad en la Ruta de las Indias: el emporio señorial de Sanlúcar de Barrameda », *Anuario de Estudios Americanos*, n° 64, 2, 2007, p. 14.

54 Francisco Morales Padrón, *Historia de Sevilla. La ciudad del Quinientos*, Sevilla, Universidad de Sevilla, 1989, p. 32.

55 J'en ai dénombré quatorze parmi les documents dépouillés dans les minutes notariées. J'inclus dans ce décompte quatre contrats d'affrètement publiés en annexe par José Martínez Gijón, « La práctica del fletamento de mercancías con las Indias (siglo XVI) », art. cit., p. 142-147 : 21 janvier 1507 ; 7 février 1508 ; 9 février 1508 ; 15 février 1518.

56 AHPS, leg. 2157, fol. 359, 1^{er} février 1500 : « Otorga Domingo de Calongas, vecino de Fuenterrabia, maestre de la nao que Dios salve que ha nombre Santa Ana que agora está en el puerto de Sanlúcar de Barrameda, que da su poder cumplido a Iohán Ochoa de (*papier déchiré*), vecino de la villa de San Sebastián, mostrador desta carta de poder especialmente para que por él y en su nombre pueda demandar [...] ».

En el nombre de Dios amen. Afleta Antón Padilla [*papier déchiré, sans doute* morador de *ou* vecino de] Sevilla, en la colación de San Vicente, a Antonio Castellón, genovés boticario, vecino de Sevilla, en la colación de Santa María, presente, un barco que ha nombre Santo Domingo de veintitres codos [...] que está en el puerto de Las Muelas de la dicha ciudad para que lo pueda cargar de las mercaderías que quisiere para el puerto de Gibraltar, y que *el dicho Antonio Castellón le dé la carga que quisiere en el dicho Puerto de Santa María y esté ende recibiendo carga dos días [...]* y *dende vaya a Cádiz y esté ende recibiendo carga tres días, y dende que vaya al dicho Puerto de Gibraltar, y ende le dé la carga que va consignada*, y deve aver de flete 2 450 mrs que le deve dar y pagar aquí en Sevilla, 1 000 mrs luego y los mrs restantes en la dicha ciudad de Gibraltar del día que allegare en dos días primeros siguientes y quede el dicho navío estanco [...] y bien armado con buenas velas y xarcias [...] según conviene a tal navío y que tal viaje ha de fazer y otorga y promete de lo non tirar por más, y él que lo non deje⁵⁷ [...].

Chaque fois qu'on pouvait l'éviter, mieux valait ne pas s'approcher de l'embouchure du Guadalquivir. En 1478 déjà, lorsque Alfonso Rodríguez prit le large avec la jeune María pour un voyage à Gênes, il avait bien précisé que la téméraire demoiselle était montée sur la barque dépêchée sur les rives de Sanlúcar afin d'embarquer les marchands en partance pour le port ligure, tandis qu'il était prudemment resté « avec son navire [...] devant le port de Barrameda ».

En somme, ce qui faisait l'importance de Séville n'était pas tant sa qualité de nœud portuaire, s'ouvrant sur une trame dense d'axes routiers reliant la ville à un *hinterland* de grande richesse, que sa capacité à intégrer un arrière-pays chaque fois plus vaste pour l'ouvrir vers des espaces maritimes d'échanges. Voies de terre et voies d'eau se mêlent au profit d'une croissance des secteurs marchands, qui se mesure à une forte concentration de la main-d'œuvre, à un afflux de capitaux disponibles et à une libre concurrence, soit les trois éléments propres à permettre l'émergence d'un marché dynamique et prospère. Pour être plus juste, il faudrait d'ailleurs évoquer plutôt une conjonction de *plusieurs* marchés complémentaires fonctionnant en parfaite synergie dans la capitale andalouse.

Port de mouillage, port d'embarquement

Ainsi, dans tous les contrats, le port de mouillage est invariablement le Puerto de Las Muelas, sur le Guadalquivir (« amarré au port de Las Muelas du fleuve

57 AHPS, leg. 2157, fol. 113 v^o, 4 mars 1500. Je souligne.

Guadalquivir », « sur le Guadalquivir, près du quai » ou encore, « au port de Las Muelas de la Tour de l'Or »). Deux tronçons fluviaux s'articulent autour de Séville, superposant deux marchés différents : Sanlúcar-Séville, d'une part ; Séville-Cordoue, de l'autre. Sur le tronçon Sanlúcar-Séville, l'avant-port très dynamique de Coria sert de port de mouillage de repli en cas d'affluence sur la partie névralgique du Guadalquivir sévillan maintes fois représentée par la suite, entre le Pont des bateaux (*Puente de Barcas*), de Triana (voir, sur le plan de Séville qui figure en annexe II) et la Tour de l'Or (*Torre del Oro*, le chiffre 34 du même plan de Séville) (fig. 1).

Sans prétendre multiplier les illustrations, la vue de Séville de Simon Wynhoutsz de Vries (fig. 2), datée de 1617, illustre également cette concentration de bateaux entre le Pont des bateaux (*Puente de las Barcas*), et la Tour de l'Or. Et les exemples sont légion.

64 Le cas échéant, plus près de Sanlúcar, Las Horcadas⁵⁸ pouvait servir de point d'appui pour la navigation marchande. Cette multiplication des avant-ports atteste la progressive mise en place d'un véritable complexe maritime. Sur le tronçon Séville-Cordoue, c'est le port de Cortijo Rubio (puisque Cordoue ne possède pas de port) qui permet l'acheminement, par voie fluviale, des colorants pour l'industrie textile, court-circuitant le transport par voie terrestre de la laine et des colorants du nord jusqu'à Lora del Río. À ces deux tronçons du Guadalquivir répondent deux modalités de transport différentes, des produits distincts et, de ce fait, des enjeux et des investissements divergents.

Entre Séville et Cordoue, les bateliers de Cordoue (*barqueros de Córdoba*) assurent la liaison fluviale pour transporter principalement de la laine et des colorants à destination de l'industrie textile sévillane. L'extrême rentabilité de ce transport à bas coût, rapide et relativement sûr, en fin de compte, a eu raison des routes longeant le haut Guadalquivir. J'en veux pour preuve l'exemple du marchand burgalais Juan de Nájera, qui organise, depuis Séville où il réside, l'essentiel du commerce de la laine par liaison fluviale. Lorsque l'on connaît l'envergure de ce marchand à la fin des années 1480, on comprend que son

58 Agustín de Horozco, *Historia de la ciudad de Cádiz*, 1598, Cádiz, Imp. de Manel Bosch, 1845, citation extraite du *Discurso sobre la historia de Rota, pronunciado ante la asociación de Damas del Casino roteño*, por José Antonio Martínez Ramos, en mai 2002 : « Ya queda dicho que la villa de Rota dista de Cádiz como dos leguas y media a la parte del poniente, en aquella parte que dicen estaba el cabo Cronión que también se dijo de Saturno. Son estas dos leguas y media que hay de Cádiz a Rota navegando por el mar y bahía. Ninguna muestra de población antigua hay en esta villa, ni aun de la madre y vertiente al mar que cerca de ella dicen tenía un brazo del Guadalquivir, que desembocaba al mar entre esta villa y el Puerto de Santa María, trayendo su corriente desde más arriba de la villa de Lebrija, en la parte que son Las Horcadas, dividiéndose el Guadalquivir en dos brazos, este que llaman oriental, y el que entra por Sanlúcar occidental, haciendo isla todo lo que había entre estas dos corrientes y brazos [...] ». Je souligne.



Fig. 1. *Vue du port de Séville* (détail), huile sur toile (Œuvre attribuée à Alonso Sánchez Coello, Museo de América, Madrid, ca 1576-1600 © akg-images/Album/Oronoz)



Fig. 2. Détail de Simon Wynhoutsz de Vries, 1617 (*Aquaferite*, 49 x 255 cm, British Library, Londres)

choix de faire transiter la laine de Cortijo Rubio jusqu'à Séville se fonde sur des tarifs bas et des délais très rapides. En 1489, la liasse 19725 de l'office notarial de Juan Ruiz de Porras – qui concentre de nombreux contrats signés par lui – le montre vendant, à Séville, des draps de laine (*paños*) à des lingers (*lenceros*) des quartiers de Santa Cruz et de San Bartolomé; à des tailleurs des paroisses de Santa María et de Santisteban; voire à des lingers et marchands de draps de toute la province, de Jerez de la Frontera jusqu'à Alcalá la Real. Représentant, à Séville, d'une des plus grosses entreprises textiles burgalaises durant de nombreuses années, celle des Pardo, il diversifie, à l'occasion, son négoce sur le haut Guadalquivir en important des peaux de cuir, parfois pour son propre compte. Dans tous les cas, ses activités requièrent rapidité, efficacité et rentabilité, ce que lui offre le Guadalquivir. Le prix, d'un contrat à l'autre, est fixé à 88 maravédís « la balle de laine (*la saca de lana*)⁵⁹ » et les tenants de ce trafic sont les bateliers de Cordoue (*barqueros de Córdoba*), nommés ainsi en raison de la spécificité de leurs fonctions, car tous résident à Séville :

Otorga Pedro Bueno, barquero de Córdoba, vecino de Sevilla en la colación de San Vicente, que faze composición con el dicho Iohán de Nájera, presente, en tal manera que él sea obligado y se obliga de le traer con su barco desde Cortijo Rubio, de la dicha ciudad de Córdoba, fasta la parte del río del Guadalquivir de la dicha ciudad 13 sacas de lana y con la dicha carga, él, que le dé cada una dellas de flote a 88 mrs [*soit un total de 1144 maravédís*] y los maravedís que monta, que gelos dé y pague en esta dicha ciudad desde el día que el dicho barco viniere con la dicha carga a la dicha parte, dende fasta tres días primeros siguientes so pena del doble, y él, que sea obligado y se obliga de yr por la dicha carga desde fin del mes de mayo deste año, ocho días antes ocho después, y que en este dicho término, el dicho Juan de Nájera gela entregue so la pena que en esta carta será contenida, otorga y promete de gela non tirar, y él, que le non deje, el dicho Juan de Nájera estando presente recibió en sí este contrato y obligóse de pagar y cumplir lo que la carta dice, amas las partes y cada una della dieron poder cumplido a cualquier alcalde y jueces que gelo fagan así pagar y cumplir, cada uno de los cuales obligó así a sus bienes, testigos, los sobre dichos escribanos de Sevilla⁶⁰ [...].

59 La *saca* (le sac ou la balle) est une mesure qui valait, selon les cas et les époques, entre sept et dix arrobes de laine. L'arrobe castillane équivalait à 25 livres, soit quelque 11,5 kg.

60 AHPS, leg.19725, fol. 15 v^o, mardi 31 mars 1489. Le prix que négocie Juan de Nájera est invariablement de 88 maravédís alors que ce sont là des choses très fluctuantes. Mais c'est sans doute cette stabilité des prix qui assure la réputation de Juan de Nájera. Pour preuve, cet autre contrat, avec un autre batelier : « Otorga Sebastián Díaz, barquero de Córdoba, vecino de Sevilla en la colación de San Llorente que faze composición con Iohán de Nájera, mercader burgalés factor de los Pardo de Burgos, estante en Sevilla, presente, en tal manera que él sea obligado y se obliga de le traer con un su barco desde Cortijo Rubio, término de la

Ce transport devait forcément être rentable, pour le marchand commanditaire comme pour le batelier, puisqu'il commence à intéresser la noblesse, tel le comte de Cifuentes. Le valet du comte avait ainsi acheté l'usufruit de la moitié d'un bateau (en l'occurrence, celui dudit Pedro Bueno ci-dessus évoqué), le San Benito, pour une durée de cinq ans et il percevait une rente de 2 900 maravédís par an :

Otorga Fernando de Paredes, criado del conde de Cifuentes, vecino de Sevilla en la colación de San Marcos, que da por libres y por quitos y faze fin y quitamiento agora y para siempre jamás a Pedro Bueno, barquero, y a Iohán García, barquero, su fiador, vecino desta dicha ciudad, ausente, y a cada uno dellos en razón de la mitad de un barco de veintiún codos que avía nombre de San Benito con sus aparejos que le arrendó por tiempo de cinco años y, así mismo, de la renta de la mitad del dicho barco del dicho tiempo de los cinco años que a él perteneció aver según más largo en el contrato que sobre ello pasó y se contiene, por cuanto por razón de la dicha mitad del dicho barco de lo devido de la dicha renta, y se convino y se igualó con ellos que le diese y pagase 2 900 mrs que recibió realmente en castellanos de oro y reales de plata⁶¹ [...].

68

Quand on songe que le seul voyage évoqué précédemment (pour le compte de Juan de Nájera) avait été payé 1 144 maravédís, le ratio de rentabilité avait de quoi susciter l'intérêt des élites en mal d'investissement productif à moindres frais. En réalité, l'intérêt des élites sévillanes pour la navigation sur le tronçon Séville-Cordoue s'explique en raison du monopole que le duc de Medina Sidonia exerçait sur le bas Guadalquivir. Entre Séville et Sanlúcar, le monopole ducal était tel qu'il écrasait toute concurrence, la reportant sur l'axe Séville-Cordoue. Les coûts très bas du fret négociés par le duc et la rapidité d'action des exécutants à son service suffirent à assurer sa suprématie. La minute ci-dessous est, à ce titre, d'une grande valeur, en raison de la richesse des informations contenues et de leur précision, qui nous renseignent sur la mainmise qu'exerçait le duc sur le bas Guadalquivir :

dicha ciudad de Córdoba, fasta la parte del río Guadalquivir desta dicha ciudad, 120 sacas de lana y el dicho Iohán de Nájera que le dé por cada una dellas 88 mrs, y los maravedís que en ello monta, que gelos dé y pague aquí en Sevilla en pos, desde el día que llegare a la dicha parte y trojere las dichas sacas de lana dende los tres días primeros siguientes so pena del doblo [...]. Que Sebastián Díaz sea obligado de ir por las dichas sacas de lana con el dicho su barco desde primero día de mes de marzo fasta junio siguiente deste año [...] so la pena que en esta carta será contenida y de tener y guardar y cumplir lo contenido en esta [...]. Iohán de Nájera, estando presente, recibió en sí este contrato [...]» (AHPS, leg.19725, fol. 9 vº et 10 rº, dimanche 29 mars 1489).

61 AHPS, leg.19725, fol. 78, 1500, 15 mars 1500.

En este día después de vísperas, estando y presente Diego de Córdoba mercader, vecino desta dicha ciudad y estando y presente Cristóbal Martínez Romano y Diego del Soto y Juan de Escobar, vecinos desta dicha ciudad [...], Diego de Córdoba dijo que por cuanto él por mandado del señor duque de Medina y de Juan de Sevilla su contador partió desta dicha ciudad por la villa de Sanlúcar de Barrameda a dar y entregar a ciertos mercaderes genoveses 982 barriles de atún que el señor duque tenía en la dicha su villa de Sanlúcar y él, con los otros que para ello a la dicha villa de Sanlúcar fueron, el gasto que dio y pagó estos maravedís:

– de gastos de Diego de Huete y Diego de Alcocer y Diego de Córdoba y Pedro de Córdoba con tres omes que se llevaron desta ciudad de Sevilla a la dicha villa y de dos días que estos estuvieron en el camino, 400 mrs;

– del flete del barco que los llevó a la dicha villa, 200 mrs;

– a Diego de Alcocer para su gasto en la dicha villa, 300 mrs;

– más a nueve omes de Sanlúcar que anduvieron pisando y rodando los barriles quince días que comenzaron a veinticinco días de agosto que pasó fasta martes dos días de septiembre a 30 mrs cada día cada uno que son 4050 mrs;

– a tres omes que fueron de Sevilla a 40 mrs cada día cada uno por dieciocho días, 2160 mrs;

– a Pedro Martínez, tonelero por rebatir 65 barriles a 3 mrs cada uno y de 27 arcos a 2 mrs cada uno que son 249 mrs, y a Gonzalo de Santiago, tonelero por rebatir 275 barriles a 3 mrs cada uno 825 mrs por 227 arcos a 2 mrs cada uno son 474 mrs, y a Juan Danguas tonelero por rebatir 166 barriles a 3 mrs y por 46 arcos a 2 mrs cada uno son 591 mrs, y a Antón de Selares [*sic*] tonelero por rebatir 419 barriles a 3 mrs cada uno y por 189 arcos a 2 mrs cada uno, y a Juan Gutiérrez tonelero por rebatir 26 barriles a 3 mrs cada uno y 21 arcos a 2 mrs cada uno;

– dio a Alonso Rodríguez escribano por mandado de Nuño Ferrández por estar pesando los barriles, 300 mrs;

– que se dio por corchos y cuerdas para la cabrita y fonda para pesar los barriles y adobar la romana que se quebró, 195 mrs;

– que se dio a Diego Jiménez ganancias de comer y posadas de veintiún días que estuvieron en Sanlúcar, 1876 mrs;

– de gasto que se fizo con la venida de omes que aya fueron, 250 mrs;

Que monta todo lo suso dicho 13714 mrs, los cuales dichos maravedís el dicho Diego de Córdoba dijo que gastó y despendió según que dicho es [...] y lo dar y entregar a los dichos contadores del dicho señor duque de Medina Sidonia y

porque dijo que los dichos Cristóbal Martínez de Romano y Diego de Coto y Juan de Escobedo estovieron presentes a todo lo que dicho es⁶² [...].

On y apprend que le fret entre Séville et Sanlúcar est de 200 maravédis et – plus important encore – que ce tarif n'est guère proportionnel à la quantité affrétée (comme c'était le cas sur le tronçon Séville-Cordoue, où le fret était calculé en fonction de la quantité de laine convoyée) ; ici, il semble fixe. Le travail journalier de la main d'œuvre à Sanlúcar n'excède pas 30 maravédis, bien que l'on observe une légère distorsion avec le salaire d'un manœuvre sévillan en déplacement, mieux rétribué (40 maravédis), sans doute au titre d'un défraiement pour accepter de travailler hors de sa ville.

70

Le nombre très élevé de manutentionnaires s'activant pour augmenter la cadence du chargement et des artisans qui, en amont, coordonnent leurs efforts pour la fabrication des barils et la livraison rapide des thons garantissent le renom et la fiabilité de la maison ducale. Ce commerce du thon avec les Génois – et plus généralement, le commerce du poisson – change, il me semble, la donne marchande : les quantités sont importantes et les bateaux différents. Ce sont davantage des caravelles qui assurent le transport de poisson, dans une forme de spécialisation des Ligures sévillans. Les Génois ont établi, avec le duc de Medina Sidonia, des liens profonds de négoce en raison de leur intérêt pour le thon des madragues, qui occupe sans nul doute la part la plus importante – mais non la seule – de leur commerce du poisson. L'intérêt que les Génois (comme la famille Salvago) portent au commerce des sardines et des anchois de Galice est connu. Je citerai le cas plus original de Domenico Espindola et de son commerce de l'alose de la ville marocaine d'Azemmour, sur le fleuve *Azamor*, aujourd'hui, l'Oum Errabiaa⁶³. La question des propriétaires de la flotte qui mouille à Séville n'est pas sans intérêt, mais pour l'heure, je voudrais retenir ce

62 AHPS, leg. 2154, fol. 247, novembre 1475. La suite est illisible, mais nous pouvons supposer qu'il demande le remboursement des frais engagés au nom du duc.

63 « En este día estando en el puerto de Las Muelas del río Guadalquivir desta ciudad de Sevilla, junto con el muelle de la dicha ciudad, Guillen Rodríguez, alguacil mayor del señor almirante mayor de Castilla, por virtud de un mandamiento del licenciado Lorenzo Zomeño, teniente de asistente refrendado del bachiller Rodrigo Rojel[...] el tenor del cual es este que se sigue: El dicho Alguacil requirió al dicho Domenico Espindola genovés, vecino desta ciudad, en la colación de San Vicente, que dé bienes libres y desembargados en que haga exención por contía de 70 265 mrs contenidos en el dicho mandamiento, y luego el dicho Domenico Espindola nombró por bienes suyos libres y desembargados en que fagan la dicha exención por la dicha contía, 4 000 sábalos del río de Azamor que dijo que tiene en su carabela que está en el dicho río de Guadalquivir cerca del dicho muelle y más nombró la dicha carabela en que ha nombre Santa Ana con sus aparejos y con mástil y ente mayor y con sus velas y tres envelas y su barca y más nombró el flete de 6 000 sábalos que están en el dicho navío en los cuales dichos 4 000 sábalos y carabela y flete y aparejo y barca de suso nombrada fizo la dicha entrega y exención por la dicha contía [...] » (AHPS, leg. 2157, fol. 403 vº, mardi 31 mars 1500). Je souligne.

mode de fret différencié en fonction des espaces fluviaux. Il me semble, en effet, que les nouveaux espaces d'échanges, en créant de nouvelles voies maritimes et de nouvelles modalités de transport, jouent un rôle certain dans l'évolution des structures qui sous-tendent le fret.

Axes de transport et modalité du fret

Je remarque que les modalités du fret ne sont pas les mêmes en fonction de la distance. Dans le cas des contrats pour un port de marchandises jusqu'à la ville de Gibraltar⁶⁴, ou de celle de Tarifa⁶⁵, la nature de la marchandise n'est pas spécifiée et le fret énoncé est global, considérant l'ensemble du trajet. La chose se vérifie également dans le cas ci-dessous d'un affrètement pour l'Algarve, au sud du Portugal :

En el nombre de Dios amen. Aflata Antón de Ribera, marinero, vecino de Sevilla en la colación de San Vicente, maestro del navío que Dios salve que ha nombre Santiago, que agora está al puerto de Las Muelas al río del Guadalquivir desta ciudad de Sevilla, a Pedro Machado mercader portugués, vecino de la Villa Nueva de Portimão que es en el Algarbe del reino de Portugal, que está presente, todo el dicho navío de pañol a pañol, lo alto y bajo del, para que el dicho Pedro Machado pueda cargar y cargare las *mercaderías que él quisiere y por bien toviere*, para las llevar, Dios queriendo, a las partes y puertos de yuso contenidos el cual dicho su navío él otorgo y se obligó de le dar estanco puesto y aparejado con su mástil y vela [...] y batel y compañía según conviene para el dicho viaje puesto en el río do agora está para recibir la dicha carga desde oy día que esta carta es fecha fasta ocho días [...], y que vos el dicho mercader sea obligado de le dar en este dicho tiempo la dicha carga so la pena que en esta carta será contenida, y así cargado que él sea obligado y se obliga de le llevar, Dios queriendo, al puerto de la dicha Villa Nueva del Algarbe y de le dar merced de demora tres días para descargar la dicha mercadería si el dicho mercader quisiere, y de allí que él sea obligado y se obliga de le llevar al puerto de Lagos, que es en el reino de Portugal, y de le dar merced de demora otros dos días para descargar la dicha mercadería si quisiere, y si no quisiere el dicho Pedro Machado las

64 Voir la minute citée *supra*, p. 63, n. 57.

65 AHPS, leg. 3212, la liasse étant à moitié déchirée, le numéro du folio est illisible : « Mayo de 1482. En el nombre de Dios amen. Otorga Mateo Sánchez, pescador vecino de Sevilla en la colación de Santa María Magdalena, que aflata a Pedro Jiménez de Alcalá, vecino de la villa de Tarifa, que está presente, un su barco de treinta codos todo al través con la gente y aparejos que fueren menester para navío que semejante viaje *ha de fazer para ir con la buena ventura al puerto de la villa de Tarifa con la carga que el dicho Pedro Jiménez que otro por él le diere*, que el dicho Pedro Jiménez le dé la dicha carga en esta dicha ciudad de Sevilla y en Coria desde quinze días de junio primero que verná fasta tres días cumplidos primeros siguientes que el dicho Mateo Sánchez le dé el dicho barco presto y emparejado para recibir la dicha carga a los dichos quinze días andados del dicho mes de junio [...] ». Je souligne.

dichas demoras ni los dichos puertos, que sea obligado de las dar todas juntas en cualquier de los dichos dos puertos que él quisiere y que el dicho Pedro Machado le dé de flete por el dicho viaje 4 000 mrs de la moneda que corre en el dicho reino de Portugal al precio que en ella vale y le deve dar y pagar en cualquier de los dichos puertos en que descargare [...] del día que llegare al dicho puerto dende fasta tres días, y si el dicho Pedro Machado non le diere y pagare los dichos mrs del dicho flete en los dichos puertos [...] que le dé y pague en pena por cada un día [...] 1 000 mrs [...] con condición que si el dicho maestre fiziere dos escalas en los dichos puertos, que el dicho Pedro Machado sea obligado a pagar la una della (*document déchiré*) que quisiere cargar en el dicho su navío en el dicho puerto de Villa Nueva 10 o 11 moyos de sal que el dicho Pedro Machado sea obligado de gelos dar a precio cada uno de 120 mrs y que el dicho maestre no pague dello derecho alguno, y otorga y promete de le non quitar este navío antes de aver fecho y cumplido el dicho viaje y el dicho Machado que lo non pueda dejar⁶⁶ [...].

Ce type de fret paraît relever du *fletamento al través*, bien que le terme ne figure pas toujours expressément dans les contrats. Il s'agit d'un contrat qui renvoie tout bonnement à un transport en vrac, envisageant un chargement unique, couvrant la totalité de la capacité de transport du bateau. À l'opposé de ce type de contrat, se développe un nouveau mode de fret, l'affrètement au tonnage (*fletamento por tonelada*), qui suppose un transport conditionné en unités de mesure (des tonneaux, des fûts, des barils et même, parfois, des thons). Il serait logique de penser que le transport par tonnes fut, à compter d'une certaine date, plus fréquent, puisqu'il tient compte de la pression accrue sur le coût des transports : un transport par tonnage permet à un armateur ou à un commissionnaire de signer plusieurs contrats de frets jusqu'à parvenir à remplir les cales de son bateau. Ce faisant, il abaisse les coûts de transport et rentabilise le voyage en optimisant le risque et l'assurance de celui-ci. Pour ma part, j'observe que le transport *al través* est davantage péninsulaire et les bateaux qui l'assurent sont de petits bateaux (*barcos*). Ce transport devient invariablement un affrètement au tonnage lorsque la distance accroît le risque. C'est le cas dans les contrats stipulant un déplacement lointain, vers l'Irlande ou vers Saint-Domingue ; peut-être déjà la chose se pratique-t-elle pour des déplacements lointains mais maîtrisés, tels Cap-Vert et les Îles Canaries. Les bateaux plus dévolus à l'affrètement au tonnage sont des *navíos*, des *naos* et des *caravelas*, des bateaux de plus fort tonnage.

66 AHPS, leg. 1497, fol. 559v^o, 29 novembre 1497. Je souligne.

Ces contrats différenciés sont le signe évident d'une pression financière accrue sur les échanges et leur rendement, ce que confirment les nouvelles données des contrats spécifiant les dates, les délais et les retards entraînant le paiement de pénalités. Avec la distance, les coûts plus lourds et les risques plus grands complexifient le document. D'une part, le contrat « par tonnes » donne à lire une profonde modification du transport soulignée, au demeurant, par les spécialistes : on passe d'une exportation limitée de produits de haute valeur marchande à une exportation plus massive de produits de moindre valeur. La rentabilité qui, auparavant, se mesurait au prix du produit (puisque les gains étaient indexés sur la vente de produits à forte valeur ajoutée), se calcule désormais en fonction de la quantité exportée. En somme, si les marges de gain diminuent légèrement à cause de l'augmentation des volumes, cette même massification des exportations garantit la pérennité des gains⁶⁷. L'inflexion qui en découle dans la conception même du transport préside au développement commercial transatlantique. D'autre part, outre la quantité et la valeur de la marchandise, la destination unique ou à escales – soit la modalité du trajet et les temps d'accostage dans divers ports – deviennent des données essentielles du contrat, gauchissant la structure même du fret et, par voie de conséquence, influant directement sur les prix de l'affrètement.

Dans le contrat ci-dessous, on voit, dès les années 1500, se densifier l'appréhension des chargements par tonnes par l'introduction de diverses strates de complexité :

En el nombre de Dios amen. Afleta Pedro Sánchez, marinero, vecino de Sevilla en la colación de Santa María, en al cestería, maestro del navío que Dios salve que ha nombre San Pablo, que agora está en el puerto de Las Muelas del río de Guadalquivir desta ciudad de Sevilla, a Iohán de Castillo, vecino desta dicha ciudad en la colación de San Salvador y a Diego de Cabrejas, vecino de la Gran Canaria, presentes, el dicho navío para que puedan cargar en él todas las toneladas de vino y aceites y otras mercaderías quel dicho navío pudiere llevar y en el cupiere, el cual dicho navío se obliga de dar presto y aparejado para recibir carga luego, y que en *el dicho puerto de Las Muelas y en Coria reciba* toda su carga, las cuales los dichos mercaderes san obligados a le dar de oy día que esta carta es fecha fasta veinte días primeros siguientes, y si los dichos mercaderes le dijeren ir a *Cádiz a recibir ciertos paños* que sea obligado de ir a la ciudad de

67 Enrique Cruselles, *Los mercaderes de Valencia en la Edad Media*, Lleida, Editorial Milenio, 2001, p. 170 : « [...] la necesidad de abandonar el tráfico marítimo tradicional basado en la comercialización de mercancías de elevado precio y pequeño volumen y su ampliación a otras de características contrarias, cuya circulación aportaba menos beneficios comerciales pero que respondía a los nuevos cambios en la estructura de la demanda de los centros urbanos europeos [...] ».

Cádiz con el dicho su navío [...] recibiendo los dichos paños un día así recibida la dicha carga, *que parta y vaya derechamente con la buena ventura a las Islas de las Canarias, conviene a saber a Lanzarote y Fuerteventura, y esté ende el dicho maestre dando cargo ocho días, y dende vaya a la Gran Canaria, al puerto de las Isletas, y dende al puerto de la Sardina que es en término de Galdar, y esté ende a cumplimiento de veinte días dando las dichas cargas y que la unas demoras sirvan a las otras, y deve aver de flete el dicho maestre, por cada una tonelada, 750 mrs de la moneda de Canaria que le deve echar y dar y pagar en la dicha Isla de la Gran Canaria en paz desde cumplidos los dichos veinte días de la dicha demora en ocho días primeros siguientes so pena del doblo, con condición que los paños y lienzos y mercaderías menudas que se cargaren en el dicho navío se pague de flete de la usanza canaria*⁶⁸ [...].

74

Ainsi la marchandise est à réceptionner et à charger en divers endroits : le port de Las Muelas ; Coria, en descendant le Guadalquivir ; Las Horcadas ; puis Cadix. Les chargements sont de diverses natures, ce que permet justement le tonnage, et dans ce fret différencié, des denrées de consommation courante (huile, vin, vinaigre) voyagent dans les cales aux côtés des draps et des autres marchandises non spécifiées (*mercaderías*). Le fait que des marchands se soient associés induit la nécessité de recourir à ce fret différencié et explique la fréquence des arrêts pour charger les cales du bateau ; l'association ponctuelle fonctionne comme mode de rentabilisation du voyage. Pourtant, on n'observe pas de prix de fret différencié en fonction de la marchandise : c'est la tonne affrétée qui a été évaluée et fixée 750 maravedis. Le prix doit être assez élevé, car le trajet ne s'est pas fait directement vers une destination unique de débarquement (ce qui représentait le coût le plus bas, puisque les risques étaient limités, le voyage plus rapide et la manutention moins coûteuse). Cinq escales ont été prévues, retardant le voyage de vingt jours et entraînant des frais de déchargement dans chacun des ports des Îles Canaries. Cette densification du contrat d'affrètement atteste une modernité pointée très tôt par Federigo Melis, qui remarquait que le fret se soumettait chaque fois davantage aux contraintes économiques du marché⁶⁹, preuve que l'outil accompagnait l'effervescence capitaliste de la ville et n'était pas perçu comme obsolète.

68 AHPS, leg. 2157, fol. 165 r^o, 26 février 1500. Je souligne.

69 Enrique Cruselles, *Los mercaderes de Valencia en la Edad Media*, op. cit., p. 170 : « Como afirmaba Federigo Melis, el signo de aquellos tiempos fue la supeditación de la actividad marítima al acto puro económico, como consecuencia de la ambivalente función de los mercaderes como armadores y hombres de negocio y la creciente necesidad de disminuir los costes de la circulación ».

Avec la distance et les risques accrus de la mer, les contrats de fret se sont doublés de contrats de prêt qui ont absorbé la multiplication des coûts. Ainsi, il n'est pas rare qu'un prêt pour une aventure maritime, initialement prévu pour achalander le navire, englobe une assurance couvrant le voyage aller et retour (*de tornaviaje*). Cela semble d'ailleurs commencer à s'imposer, à la même époque, à Gênes, où « les premières formes d'assurance » étaient « destinées à couvrir le risque de mer, mais aussi, et peut-être avant tout, à fournir une avance de fonds, un capital ». Ainsi, par ce prêt à risque maritime, Gênes avait fait « son apprentissage de l'assurance »⁷⁰. Dans la minute ci-dessous, datée de 1489, le contrat est énoncé de façon très générale – comme souvent, au demeurant, lorsqu'interviennent des prêts et des spéculations – : aucune précision ne permet de distinguer la fraction du prêt ayant servi à l'achat des marchandises de celle relevant en propre de l'assurance du voyage :

Deve Diego Rodríguez de la Mezquita, marido de Juana de Gallegos, vecino de Triana, guarda y colación de Sevilla, maestro del navío que Dios Salve que ha nombre San Ginés, que ahora está en el puerto de Las Muelas de la Torre del Oro, a Alonso Martínez, agujetero, vecino de Sevilla, a la colación de San Salvador, que está presente, 15 225 mrs desta moneda de Castilla, los cuales son de préstamo que les prestó por le fazer amor y buena obra para fornecimiento y despacho del dicho su navío, las cuales son en su poder de que es pagado y renuncia la excepción [...], los cuales dichos 15 225 mrs deste dicho deudo van a riesgo y a ventura del dicho Alonso Martínez (*papier déchiré*) el dicho su navío y fletes y aparejos del (*papier déchiré*) dello se salvare del mar y viento, desde el día que el navío saliere del dicho puerto donde agora está y fiziere vela con la buena ventura fasta ir derechamente a las Islas de Cabo Verde donde el dicho navío está fletado de entrada y salida fasta volver a esta dicha ciudad, del día que llegare y echare el ancla fasta (*illisible*) llevándolo Dios y trayéndolo en salvamiento, él otorga y se obliga de le pagar los dichos maravedís aquí en Sevilla en paz el día que el dicho navío así llegare a esta dicha ciudad fasta ocho días cumplidos primeros siguientes so pena de doblo⁷¹ [...].

Plusieurs choses m'intéressent dans ces prêts. La première est qu'ils trahissent une rentabilité décuplée de l'intérêt, vidant l'expression « par amour et charité (*por le fazer amor y buena obra*) » de son sens littéral au profit d'une judiciarisation de la formule conférant sa validité au contrat. La seconde est que ces prêts – infimes, multiples, de toutes sortes, pour tout type d'affaires –

70 Jacques Heers, *Gênes au xv^e siècle*, Paris, Flammarion, 1971, p. 167.

71 AHPS, leg. 3212, fol. 11 v^o et 12 r^o, novembre 1489.

jettent une lumière crue sur l'enchevêtrement des réseaux humains et des solidarités touffues qu'il faut démêler pour comprendre le succès de ce maquis mercantile que fut Séville avant même le commerce américain. Lorsque Juan Martínez de Daretán, de Biscaye (*vizcaíno*), prête la somme de 1 000 maravédís au marchand asturien (*estoriano [sic]*) du Conseil de Ribadeo, Pedro Harco, à rembourser à Séville ou en Galice, le but n'est guère le transfert de fonds à moindre coût, ni même l'investissement dans un prêt à intérêt, mais bien la solidarité que l'on se doit entre hommes du nord, peut-être dans une forme d'entraide censée souder les forces étrangères pour mieux résister à la *domination* des marchands castillans⁷². Le prêt, ici, ne renferme aucun intérêt spéculatif et la solidarité semble toute désintéressée. Hormis ces cas assez rares, les autres contrats imposent de distinguer entre une avance faite par l'armateur lui-même qui sera remboursé au terme de l'opération de transport et de vente moyennant un intérêt non précisé et une activité purement créditrice menée par le biais d'un prêt usuraire. Dans les deux cas, la nature de l'opération est doublement complexe : non seulement le détail du taux pratiqué est passé sous silence, mais la plupart du temps, en exigeant que le remboursement soit fait sur une autre place, voire, dans une autre monnaie, le contrat superpose, au prêt à intérêt, une activité de change monétaire dont on ignore tout.

À un moment déterminé, ce jeu tout simple du cheminement des monnaies engendre une plus-value à double niveau. Dans un premier temps, ce principe équivaut à un transfert de capitaux à très faible coût, mettant en échec la lettre de change tout en conservant le bénéfice de celle-ci – un transfert de numéraire avec le minimum de risque. Dans un deuxième temps, le remboursement, dès lors qu'il s'effectue dans une autre monnaie, permet d'économiser les frais de change, si l'on pose le principe d'une parité fixe des monnaies. Ce principe étant un leurre, il suffit de jouer sur le temps pour que ce simple paiement en monnaies étrangères produise un bénéfice, incarnant cette stérile productivité du vil métal que dénonce Cristóbal de Villalón dans le chapitre VI « que trata de los mercaderes que enviando a pagar en extrañas tierras sus mercaderías, cambian los dineros con ventaja », de son *Provechoso tratado de cambios y contrataciones de mercaderes y reprovación de usura*. Pour ce dernier, le marchand, qui avait

72 AHPS, leg. 1497, fol. 442 r^o-v^o, samedi 7 octobre 1497 : « Debe, Juan Martínez de Daretán, vizcaíno, vecino de la villa de San Sebastián que es en la provincia de Guipúzcoa, maestro del navío que Dios salve que ha nombre de San Esteban que agora está surto al puerto de Las Muelas del río del Guadalquivir desta ciudad de Sevilla, a Pedro Harco mercader estoriano [sic], vecino del concejo de Ribadeo, estante en esta dicha ciudad de Sevilla en la colación de Santa María en la Carretera, que está presente, 1015 mrs desta moneda que se agora usa, los cuales son de préstamo que le prestó por le fazer amor y buena obra [...], a pagar aquí en esta ciudad o en el reino de Galicia o en otra ciudad o villa o logar o reino o señorío que gelos pidieren o demandaren [...] de oy fasta un mes cumplido ».

une intuition financière juste – consubstantielle à l’art de la marchandise (sans elle, le besogneux faisait faillite avant même de pouvoir se dire marchand) – et une connaissance précise du marché monétaire – ce que facilitaient justement les *artes mercatoria*, dans une partie presque obligée portant sur la parité des monnaies –, obtenait un change avantageux pas ce simple jeu d’écriture, en précisant incidemment que le remboursement fût dans la monnaie du pays d’exportation (en l’occurrence, les Flandres, qui tient lieu d’exemple privilégié à Cristóbal de Villalón). La différence de valeur entre les monnaies équivalait tout bonnement à l’intérêt de l’argent prêté. Et lorsque la monnaie n’offrait aucune perspective de plus-value – comme ce fut le cas de la monnaie canarienne –, il demeurait utile et très rentable d’être payé en monnaie étrangère afin de rentabiliser le voyage du retour. L’armateur mandatait ainsi le maître du navire afin d’acheter des marchandises aux Îles Canaries sans emprunter ni transférer aucun fonds propre.

Dans le cas des prêts dits « secs », comme celui que concède Pedro Ramírez au marchand-armateur Alonso Álvarez⁷³, le remboursement se fait en monnaie castillane avec un intérêt d’autant plus grand que ces prêts, souvent, couvrent une assurance maritime. C’est le cas du prêt octroyé par Rui García, marchand (*mercante*), apparaissant ailleurs, dans d’autres documents comme membre de la maison du duc de Cadix (*criado del duque de Cádiz*) :

Deve Gonzalo de Ocaña, hijo de Gonzalo de Ocaña que Dios haya, vecino de Sevilla en la colación de San Vicente, a Rui García mercader, vecino desta dicha ciudad de Sevilla en la colación de Santa María, que está presente, 2 620 mrs *los cuales son de préstamo que le prestó por le fazer amor y buena obra para fornecimiento y abastecimiento y despacho del navío de Alonso Martín de la Gorda*, vecino de la villa de Palos, en que le lleva sus mercaderías para seguir *este primero [sic] viaje* que agora faze con la buena ventura para las islas de Canarias que son en su poder de que es pagado, *los cuales van a riesgo y a ventura del dicho Rui García sobre el dicho navío y fletes y aparejos del y sobre lo mejor parado que del se salvare de mar y de viento y de mala gente y de otro peligro cualquier que sea [...] desde la hora que el dicho navío fisiese vela y partiere con la buena ventura del puerto donde agora está y siguiere su viaje para las islas de Canarias y estoviere en las dichas islas y en cada una de ellas y viniere de tornaviaje y allegare al puerto de Las Muelas desta ciudad* donde agora (es) y echare la primera ancla *dende fasta veinticuatro horas* naturales cumplidas primeras siguientes y non más que corra el riesgo contra el

73 AHPS, leg. 2157, fol. 162 r^o, 30 mai 1500 : « Deve el dicho Alonso Álvarez mercader al dicho Pedro Ramírez, presente, 5 000 mrs de la moneda de Castilla que son de préstamo que le prestó por le fazer amor y buena obra de que es pagado [...], a pagar en la ciudad de Lisboa en Portugal, del día que el dicho barco llegare al dicho puerto dende fasta siete días cumplidos primeros siguientes so pena del doblo [...] ».

dicho Rui García, pagar aquí en Sevilla en paz desde el día que fuere venido en salvamento Dios queriendo fasta ocho días cumplidos primeros siguientes so pena del doblo [...], obligó así a sus bienes y a las dichas mercaderías *el dicho Rui García siendo presente le plogo y consintió en el dicho riesgo*⁷⁴.

78

Par-delà le taux de l'intérêt – sans doute modéré au regard du montant du prêt, faible, car il s'agit, comme le dit joliment le document, d'une première expérience (« este primero [*sic*] viaje ») –, deux choses méritent attention. La première est que si le prêt est consenti pour l'achalandage du navire (« fornecimiento y abastecimiento y despacho del navío »), il inclut une assurance assez complète, couvrant non seulement le voyage aller et retour – et, donc, les risques de l'aventure maritime –, mais également ceux liés à la piraterie et au vol, prolongeant ainsi l'assurance vingt-quatre heures après le retour et le mouillage du navire à Séville. La seconde est la personnalité du prêteur : un marchand qui avait été membre de la clientèle du duc de Cadix, proche du grand marchand judéoconvers Diego de Sevilla, dans les années 1480⁷⁵, avant de se spécialiser dans le négoce et le prêt maritimes, au point d'arracher la charge de « contrôleur de la rente des bateaux et navires (*fiel de la renta de bayteles y navíos*)⁷⁶ » en 1497.

L'affaire semble suffisamment rentable pour attirer aussi bien des artisans enrichis, comme Alonso Martínez, aiguilletier (*agujetero*)⁷⁷, que des hommes tout entiers dévolus à la spéculation autour de l'assurance depuis les années précoces de 1478. Le cas de Pedro de Londres, actif dans les années 1470, semble caricatural tant les prêts qu'il octroie sont grossièrement usuraires. Les sommes ne sont certes pas élevées, mais le taux de 90 % (englobant l'intérêt du prêt et l'assurance sans que l'on puisse faire le départ entre l'un et l'autre) surprend :

Deve el dicho Alonso Chico al dicho Pedro de Londres que está presente 570 mrs desta moneda, los cuales son por 300 mrs que le dio a cambio a noventa per

74 AHPS, leg. 1497, fol. 162 r^o-v^o, samedi 27 mai 1497. Je souligne.

75 En 1480, Diego de Sevilla affirmait à Rui García de Sevilla les maisons qu'il possédait dans la paroisse de San Nicolás : « Arrienda Diego de Sevilla, mercader vecino de Sevilla en la colación de San Nicolás, a Rui García de Sevilla mercader vecino de Sevilla en la colación de Santa María, presente unas casas con sus sobradas y corrales que son en esta dicha ciudad en la colación de Santa Ana que ha por linderos de la una parte casas de Fernando Bueno, trapero, y casas de Mahomad, moro, y por delante la calle desde primeros días de mes de agosto que verná deste año fasta un año cumplido primero siguiente por precio de 2 500 mrs y un par de buenas gallinas que le deve dar aquí en Sevilla » (AHPS, leg. 2154, fol. 349 r^o, 1480).

76 AHPS, leg. 1497, fol. 353 v^o, année 1497 : « Faze su personero Rui García mercader, vecino desta ciudad en la colación de Santa María, fiel de la renta de bayteles y navíos desta ciudad de Sevilla este presente año así en los pleitos movidos a Cristóbal de Vergara, procurador vecino desta ciudad [...] ».

77 Voir *supra* p. 75, n. 71.

ciento que montaron los dichos 570 mrs, los cuales son en su poder, *los cuales van a riesgo y a ventura del dicho Pedro de Londres de ida y estada y venida desde día que partiere del puerto desta dicha ciudad fasta que vuelva a ella con la dicha mercadería que el dicho Alonso Chico cargare con la dicha carabela*⁷⁸ [...].

Avec quelques autres, comme Antón de Zamora, ledit Pedro de Londres s'était concentré sur le prêt à l'aventure. Toutefois, il semble s'être fait une spécialité du prêt d'ultime recours – le rachat de créances impayées – imposant, sans concurrence, des taux prohibitifs. Ainsi, en 1478, Pedro de Freyte avait emprunté à Antón de Zamora une somme pour armer le navire et couvrir les frais du voyage, mais pour des raisons que j'ignore, il eut recours aux services de Pedro de Londres⁷⁹ pour emprunter encore...

Sans nul doute, l'assurance maritime, tel un négoce lucratif de tout temps, attire la noblesse, bien qu'elle se dissimule derrière les noms d'hommes-lige, des membres issus des couches socio-professionnelles du secteur secondaire et plus seulement des marchands. Elle permet aux capitalistes d'engager une part de la quotité disponible de leurs capitaux dans des entreprises diversifiées, dont les risques sont calculés et couverts par une assurance. Cette rentabilité du négoce du fret et de ses corollaires, le prêt et l'assurance – en dépit des risques –, se lit dans l'évolution même de la flotte marchande qui mouille au port de Las Muelas.

J'ai ainsi dénombré vingt-quatre bateaux⁸⁰ : sept *navíos*, cinq *naos*, neuf *barcos*, deux *caravelas* et un *balinel*. Dix-neuf bateaux ont été baptisés et nous possédons le nom de dix-huit d'entre eux (pour une caravelle, le texte

78 AHPS, leg. 3211, fol. 5 r^o, mercredi 6 mai 1478. Pour 100 maravédís prêtés, Alonso Chico en a remboursé 90, ce qui, en effet, porte le solde du prêt de 300 maravédís à 590 maravédís avec les intérêts. Le document est en fort mauvais état et je ne parviens pas à lire la fin de la minute. Je souligne.

79 AHPS, leg. 3211, fol. 3 v^o, 5 mai 1478 : « Deve Pedro de Freyte, vecino de Sevilla en la colación de Santa María Magdalena, en la calle de la Muela, a Antón de Zamora, vecino desta dicha ciudad en la dicha colación al hospital de San Eloy que está presente 5 400 mrs desta moneda los cuales son que el dicho Antón de Zamora le dio a cambio sobre *toda la ropa así alcabalas* [« *Se llama así el seno, o centro de las redes de pescar, que por otro nombre se llama Xabéga* » (*Diccionario de Autoridades*)] como otras cosas que el dicho Diego de Freyte lleva en la dicha carabela que Dios salve que ha nombre (*blanc*) de que es maestre Nicolás Ferrández Mondadyna, cómitre del rey que son en su poder y renuncia la exención de la pragmática, a los cuales dichos 5 400 mrs van a riesgo y ventura de ida y venida y estada del dicho Antón de Zamora y corre al dicho riesgo del dicho, y la dicha carabela fiziere vela del puerto desta dicha ciudad fasta que vuelva a ella y echare ancla fasta veinticuatro oras naturales y se obligó de gelo pagar del día que llegare la dicha carabela al dicho puerto hasta tres días cumplidos prestos siguientes so pena del doblo de los dichos 5 400 mrs por expreso pacto ». Je souligne. En bas de ce document figure une autre minute, quasiment effacée, où l'on peut lire « [...] otro recaudo otorga el dicho Pedro de Freyte al dicho Pedro de Londres ».

80 Selon Enrique Otte, cette flotte se compose de vingt-trois *naves* en 1508 (voir Enrique Otte Sander, *Sevilla, siglo XVI, op. cit.*, p. 135).

précise bien « en ladite caravelle, que Dieu protège, nommée [...]»⁸¹ », mais un espace blanc a été laissé, sans doute par ignorance). Ceux qui n'ont pas de nom susceptible de les identifier avec clarté sont les *barcos*, à peine deux sur neuf portent le nom de San Benito et Santo Domingo. Cette absence de baptême religieux dans le cas des *barcos* s'explique aisément en raison de la taille du bateau, qui faisait que celui-ci ne se destinait pas au long cours : elle devait être d'autant plus réduite qu'on la précise systématiquement dans les contrats : « vingt-trois coudées et demie (*veintitrés codos y medio*) » (soit moins de dix mètres, puisque la coudée était la mesure traditionnelle équivalente à 0,418 mètre) ; « trente coudées et demie » (soit quelque treize mètres) ; « plus ou moins quinze coudées et demie » (soit environ six mètres) ; « plus ou moins dix-huit coudées » (un peu plus de sept mètres) ; « vingt-et-une coudées » (environ neuf mètres). Les *barcos* faisaient donc en moyenne neuf mètres et ils étaient davantage dévolus au transport fluvial (le cas des bateliers de Cordoue) ou au cabotage le long des côtes jusqu'à Gibraltar. Les exemples glanés les montrent assurant la liaison Séville-Puerto de Santa María-Cadix-Tarifa-Gibraltar ; ou alors la liaison Cordoue-Séville-Sanlúcar de Barrameda par la voie du Guadalquivir. Du fait d'une navigation à vue, on oublie trop souvent les risques du détroit de Gibraltar, en dépit d'une mer très fréquentée et de trajets connus et pratiqués. Ainsi Nicolás de Gaeta a-t-il dû faire appel à un batelier pour tenter de récupérer le chargement contenu dans son bateau qui avait fait naufrage au large de Tarifa :

Otorga Nicolás de Gaeta, vecino de Gaeta, que es en el reino de Nápoles, estante en esta ciudad de Sevilla que faze postura con Sebastián Díaz, barquero de Córdoba, vecino desta dicha ciudad de Sevilla, [...] *con tal condición que él sea tenido de le sacar un barco cargado de boza y otras mercaderías que puede aver ocho días poco más o menos que se le anegó [...] en frente de Tarifa*, el cual dicho barco y toda la mercadería que en él está anegada desde hoy día que esta carta es fecha dende fasta quince días cumplidos primeros siguientes por manera que él saque a salvamiento toda la dicha mercadería y el dicho barco, y el dicho Sebastián Díaz, barquero, que le dé en todo este dicho tiempo comer y beber y cama y casa en que esté y duerma y, demás, que le dé por el trabajo que ha de tomar en fazer lo suso dicho 1 000 mrs desta moneda que se agora usa⁸² [...].

Les *navíos*, *naos* et *balineles* portent tous des noms renvoyant à la Vierge ou aux saints, voire à la Trinité, dans le but de mettre sous la protection de la cour céleste le navire contre les risques de l'aventure maritime. Par ce contrat signé

81 AHPS, leg. 3211, fol. 3 v^o, 1478.

82 AHPS, leg. 3211, fol. 3 v^o, 1478. Je souligne.

sous l'invocation du nom de Dieu (car les contrats de fret commencent tous, sans exception, par cette formule, il est vrai, galvaudée dans les actes notariés, « Au nom de Dieu », syntagme figé qui accrédite la valeur juridique des actes) ; on place le voyage sous le sceau de la gloire divine et on escompte, du Très-Haut, assistance pour l'aventure qui sera entreprise. En vérité, c'est surtout le bateau que l'on consacre à Dieu et aux puissances de la cour céleste : la formule est récurrente « *la nao*, que Dieu protège, nommée ». En note figurent tous les noms recensés⁸³. Je voudrais remarquer trois choses : deux *navíos* portent le nom de leur propriétaire, « *navío* d'Alonso Martín de la Gorda⁸⁴ » et « *navío* d'Alfonso García le vieux⁸⁵ », preuve en définitive que ce baptême du bateau demeure un acte essentiel de l'identification de celui-ci sans contredit. Une *nao* se nommait *Sicilia*, manifestant sans doute la nostalgie d'un propriétaire originaire d'ailleurs. Enfin, une autre *nao* portait un nom profane : *María Galán* – dont on connaît la fortune postérieure –, qui fut le nom donné à une caravelle le 3 novembre 1493 lors du deuxième voyage de Christophe Colomb⁸⁶. Toutes ces catégories de bateaux, telles qu'on les voit dans les minutes, sont des longs cours avec des spécificités différenciant chacun d'entre eux. Les *navíos* (sans doute plus petits que les *naos*) font les liaisons avec le Portugal (Portimaõ, Lagos, etc.) et avec les Îles Canaries. Ils vont parfois plus loin, ralliant le Cap-Vert et le sud du Maroc, tel Azemmour. Les *naos*, des bateaux au tonnage important (dépassant cent tonnes) font les trajets vers l'île de Madère, Gênes, les mers du Nord et l'Irlande ; enfin vers Saint-Domingue. Les caravelles, pour ma part, je ne les vois qu'à quai, au port de Las Muelas. Enfin, le *balinel* semble davantage correspondre à un type de transport particulier, celui des arrobes d'huile, des vins et des vinaigres.

Cette typologie de la flotte *in situ* aide à mesurer l'effervescence de la ville, mais on ne peut comprendre la pression qui s'exerce, en cette fin de siècle frémissante, sur la possession de bateaux sans une nécessaire référence aux propriétaires castillans et à leur typologie. Pour présenter les choses de façon très simple, je dirai qu'entre les années 1470 et les années 1500, l'intérêt pour les bateaux évolue. Les documents que je consulte pour cette période reculée – trop peu nombreux – ne permettent pas d'avoir des certitudes, tout juste quelques

83 Les noms des *navíos* recensés sont, par ordre alphabétique : San Estebán, San Ginés, San Pablo, Santiago, « *navío* d'Alfonso García le vieux », « *navío* d'Alonso Martín de la Gorda ». Le nom des *naos* sont : Marigalante (ou *María Galán*), San Critóbal, Santa Ana, Santa María, Santa María del Águila, Santa María de la Antigua, Santa María de la Rábida, Sicilia. Le nom des *barcos* : Santo Domingo, San Benito. Le nom des caravelles : Santa Ana et un nom resté en blanc. Enfin le seul *balinel* rencontré se nommait Santa Trinidad.

84 AHPS, leg. 1497, fol. 162 r^o-v^o.

85 AHPS, leg. 1497, fol. 529 v^o.

86 Émile Vauchelet, « La découverte de la Guadeloupe », *Annales de géographie*, t. 2, n^o 5, 1892, p. 92-93.

intuitions que je résumerai. Au départ, dans les années 1470 et jusque dans les années 1480, j'observe davantage de locations ponctuelles de bateaux (*barcos*), intéressant une catégorie bien particulière de la population, les calfateurs de navires (*calafates*), déjà entièrement tournés vers la vie maritime et élargissant leurs activités au transport (surtout pendant la période active des madragues). Les documents de ce type sont nombreux et se répètent invariablement ; en voici un, à titre d'exemple :

Arrienda Alonso Pérez Calafate el mozo, vecino de Sevilla en la colación de Santa María Magdalena a Juan Cordonero, pescador, vecino de la villa de Sanlúcar de Barrameda un su barco de quince codos y medio poco más o menos [...] y un cabo y cuatro remos [...] y un mástil de pino y un toldo usado y un gobernalle y su tablado [...] y dos sobre bancos y un vertedor apreciado todo en 5 500 mrs desta moneda y arriéndale lo suso dicho afuera de río desde oy [...] fasta 22 de junio por precio todo este dicho tiempo de 700 mrs⁸⁷ [...].

82

De cette forme assez rudimentaire d'investissement dans la navigation (en l'occurrence, fluviale), il m'a semblé percevoir, dans les documents dépouillés, une nouvelle modalité d'intéressement financier dans le secteur maritime à partir des années 1480. Des marchands, soucieux de limiter les intermédiaires pour mieux gérer l'ensemble du processus d'exportation-importation maritime, engagent des fonds à l'achat de parts de bateau. Dans le cas de Diego de Pares, un septième des bénéfices dégagés de la vente des frets du navire *Sicilia* lui appartiennent en vertu d'un débours initial, qu'il conçoit davantage comme une sorte de rente dont il délègue la gestion à un maître de navire, à la manière sans doute de ces titres de rente gagés sur les revenus de l'État (*juros*) censés rapporter une somme plus ou moins fixe sans que l'on intervienne dans la gestion annuelle. D'une certaine façon, c'était là un excellent placement pour des capitaux disponibles, rentables, sans tracasserie administrative :

Sean como yo Diego Pares, mercader, vecino de Sevilla en la colación de Santiago, otorgo y conozco que do todo mi libre y lleno y cumplido poder según que lo yo he y de derecho deve valer a Diego de Mesa, mostrador desta carta de poder, especialmente para que él o quien su poder para ello oviere puedan por mí y en mi nombre recaudar y demandar y recibir y aver y cobrar así en juicio como fuera del de todas y cualquier persona que con derecho deva y de sus bienes todos los fletes que me pertenece aver del seteno (*séptima parte*) que yo tengo de la nao que ha nombre la Sicilia de que es maestre Juan de Castro, gallego que agora va fletado para la Isla de la Madera, y que pueda así mismo fletar el dicho mi seteno

87 AHPS, leg. 3211, fol. 8 vº, mardi 21 avril 1472.

para otros cualesquier viajes que él quisiere y por el precio o precios que bien visto le fuere y que pueda recibir y reciba en sí el precio o precios por que las fletare⁸⁸.

Le cas de l'homme du comte de Cifuentes, son *criado*, qui achète, en 1495, la moitié de l'usufruit du navire nommé San Benito pour une durée de cinq ans confirme cette tendance, en même temps qu'il donne à voir une implication dans les affaires maritimes de strates plus élitistes.

Le début du siècle et l'éclatement géographique vers une Amérique insulaire à portée de voile changent la donne financière de l'aventure maritime. En 1508, le banquier Pedro de Jerez achète un navire et devient lui-même commettant, plaçant directement entre les mains d'un commissionnaire (dont il assure l'assurance maritime et avance les frais d'achalandage) son navire, le Santa María de la Antigua. Avant cette date, Pedro de Jerez était spécialisé dans les prêts à des artisans du textile⁸⁹ et il avait vraisemblablement fait ses premières armes auprès du marchand Alfón de Jaén, comme relais bancaire du tout puissant majordome du chapitre de la cathédrale, Pedro Fernández Benadeva⁹⁰. Dans le contrat de 1508 publié par José Martínez Gijón⁹¹, Pedro de Jerez affrétait à Juan de Escobar son propre navire pour emporter « deux mulets avec leurs harnais et provisions (*dos machos con sus aparejos y bastecimientos*) » à Saint-Domingue de l'île d'Hispaniola. Juan de Escobar et un de ses fils s'engageaient à vendre, à Saint-Domingue, les deux mulets, et à lui verser la somme fixe de 20 000 maravédís aux Amériques « en *pesos* d'or, au cours en vigueur, à compter du premier jour où le navire jetterait l'ancre dans ledit port (*en pesos de oro, al precio que allá corre desde el día que la dicha nao llegare al dicho puerto*) » ; Pedro de Jerez s'engageait, pour sa part, à les nourrir depuis Sanlúcar de Barrameda jusqu'à Saint-Domingue et à les rétribuer en leur versant la somme de « quatorze *castellanos* d'or ». Le cas de Pedro de Jerez m'intéresse en cela qu'il manifeste combien le fret devient, à mesure que s'élargit l'horizon, une affaire

88 AHPS, leg. 4885, fol. 22 v^o, année 1485.

89 En 1494, Pedro Ferrández de Lorca, faiseur de voiles (*toquero*), signe une reconnaissance de dettes envers Pedro de Jerez de 2 000 maravédís (AHPS, leg. 2154, fol. 609 v^o, 1494). Cette même année, les fermiers de la rente du fer (*fierro y metal*) Diego de Córdoba et Rodrigo Tello reconnaissent également avoir contracté un emprunt auprès dudit Pedro de Jerez (AHPS, leg. 2154, fol. 610 r^o, 1494).

90 AHPS, leg. 2154, fol. 223 r^o-v^o, 1475 : « Otorga Pedro Ferrández Benadeva, mayordomo del cabildo de la iglesia de Sevilla, que da todo su poder cumplido a Francisco de Jerez, clérigo beneficiado de la iglesia de Béjer, a Alfón de Jaén, mercader, y a Pedro de Jerez, su criado, vecino desta dicha ciudad a todos tres conjuntamente [...] para que por él y en su nombre puedan demandar y recabar y recibir y cobrar de todas y cualesquier personas que con derecho devan todos los maravedís y pan y trigo y cebada y otras cosas cualesquier que le deven a dar de las rentas y de los frutos pertenecientes al beneficio de Béjer [...] ».

91 José Martínez Gijón, « La práctica del fletamento de mercancías con las Indias (siglo XVI) », art. cit., p. 144-145.

proprement bancaire. Le jeu des destinations accroît la valeur de la marchandise (comme l'atteste le mulet vendu 10 000 maravédís à Saint-Domingue⁹²) et ceux qui avaient coutume de faire usage des techniques de prêt et d'assurance comprennent très vite le profit à mettre en pratique ces mêmes techniques pour des destinations longues, requérant plus de souplesse et d'aménagements, sans doute aussi, des délais plus longs. À ce titre, le fret pour des destinations lointaines permet de mieux saisir les rouages de l'assurance et de l'*avería* (l'avarie commune, en droit maritime).

84

Comme je l'ai déjà souligné, les contrats de fret s'étendent à des fonctions diverses, depuis le simple financement des activités maritimes et fluviales jusqu'à la spéculation financière pure, en passant par le transfert de capitaux et le rapatriement des gains et des bénéfices. Ce contrat induit également une diversification des activités marchandes et financières (comme l'entend le banquier Pedro de Jerez), proportionnelles à la variété des produits mis en circulation. Le contrat d'affrètement évolue pendant notre période passant d'un contrat de *comenda* à l'instrument juridique idoine de la régulation marchande de l'import-export. Si, dans le principe, la finalité de la *comenda* est simple – transporter une marchandise et la vendre ailleurs avec profit⁹³ –, le contrat peut devenir plus procédurier et complexe si l'affrètement n'est pas l'armateur mais le simple exécutant du transport et, dans le cas où il n'est pas l'armateur du navire, il peut avoir, outre sa charge de transporter la marchandise, celle de la vendre ou, tout bonnement, celle de la remettre à un associé-courtier qui la réceptionnera *in situ* :

Deve Gonzalo de Segura, zapatero, marido de Leonor González, vecino desta ciudad de Sevilla en la colación de San Isidoro a Martín Alemán y a Juan Alemán, trapero, su hermano vecino desta ciudad de Sevilla en la colación de San Bartolomé, que están ausentes o cualquier dellos 3 620 mrs de la moneda que corre en las Islas Canarias los cuales son de préstamo que le prestó por le hacer amor y buena obra los cuales van a riesgo y ventura de los sobre dichos Martín Alemán y Juan Alemán sobre la mercadería que el dicho Gonzalo de Segura lleva

92 La seule vente d'un mulet que j'ai trouvée dans les liasses dépouillées date de l'année 1480 et la transaction s'était faite moyennant la somme de 4 500 maravédís en faveur du majordome du duc de Medina Sidonia. Pour offrir un point de comparaison plus contemporain, les ânes qui ont été cédés en 1497 furent vendus entre 434 et 3 950 maravédís « avec ses qualités et ses défauts (*con sus tachas buenas y malas*) ». On imagine aisément la plus-value faite par qui s'engage à verser avec certitude 10 000 maravédís pour la vente d'un mulet.

93 José Marínez Gijón, « La comenda y el transporte de mercancías en el derecho español de la Baja Edad Media », *Historia, Instituciones, Documentos*, n° 1, 1974, p. 263-264 : « [...] un contrato por el cual una persona – comendador – entrega a otra – acomodatarario – un capital que puede consistir en mercancías o dinero, para que lo negocie en el tráfico mercantil, dividiéndose luego los beneficios en la proporción convenida por las partes o remunerándose en función del éxito de la empresa, la fatiga y el trabajo del segundo ».

en el navío de Alfonso García viejo que va a las dichas islas de Canarias y va a su dicha descarga y guarda y de mar y de viento y de mala gente y salvo de patrón y comendatario y baratería⁹⁴, los cuales dichos 3 620 mrs deste dicho deudo son en su poder de que es pagado [...] pagar en la isla de Gran Canaria de la moneda de la dicha isla... desde el día que el dicho navío allegare a la dicha isla de Gran Canaria en salvamento dende fasta veinte días so pena del dobro⁹⁵ [...].

Dans le contrat ci-dessus, Gonzalo de Segura affrète le navire et est lui-même armateur (transportant sa propre marchandise) ; le propriétaire du navire est Alfonso García, et les frères Alemán ont prêté le capital pour avitailler et assurer les risques de la mer. Les trois personnes sont bien identifiées et le propriétaire du navire ne se charge que du transport, moyennant une rétribution pour ce fret. De toute évidence, le fait de rembourser la dette contractée par Gonzalo de Segura sur l'île de Grande Canarie gauchit légèrement l'analyse de ce contrat, qui peut être vu comme une *comenda-depósito* ayant permis un transport de fonds, ce que pourrait attester le fait que l'assurance ne couvre que sur le voyage aller⁹⁶.

Dès lors que le transporteur devient mandataire du marchand affrèteur pour se charger de vendre la marchandise dans les contrées lointaines, ce sont deux contrats qui se superposent, entraînant une confusion entre les deux : un contrat de fret d'une part ; une délégation de signature de l'armateur vers le commissionné de l'autre. Le contrat est alors d'autant plus risqué – et donc plus fortement pesé – qu'il vaut sans même qu'émerge le marchand propriétaire de la marchandise. En effet, tous les contrats sont signés de la main du *maestre*, dont on ne sait pas s'il est propriétaire du navire, ou copropriétaire, ou simple transporteur à la tête d'un équipage pour le compte d'un tiers. Cette signature implique qu'il soit juridiquement habilité à établir des actes de ventes, de changes des monnaies, etc.⁹⁷ Si à cela s'ajoute, d'une part, le remboursement d'un prêt sur une autre place que celle qui avait vu se sceller le contrat dans une monnaie étrangère, et, d'autre part, l'avitaillement du navire pour le voyage retour, le commissionné devient, de surcroît, dépositaire financier et marchand-expert, à l'heure d'acheter

94 Il était fréquent, dans les contrats d'assurance, d'exclure les risques de baraterie du patron, lorsque, par exemple, des denrées périssables non déclarées par lui étaient perdues durant la traversée (voir Henri Lapeyre, *Une famille de marchands : les Ruiz*, Paris, Armand Colin, 1955, p. 232).

95 AHPS, leg. 1497, fol. 529 v^o, 14 novembre 1497.

96 Les assurances couvraient systématiquement les voyages aller et retour, lorsque la traversée, exceptionnelle, menait vers des contrées lointaines (voir Henri Lapeyre, *Une famille de marchands*, op. cit., p. 237). Dans les autres cas – comme pour les voyages aux Îles Canaries –, l'assurance pouvait couvrir l'aller et le retour ou seulement l'un des trajets.

97 Pour plus de détails, voir José Martínez Gijón, « La práctica del fletamento de mercancías con las Indias (siglo XVI) », art. cit., p. 123.

au meilleur coût le meilleur produit... On mesure l'abysse de difficultés qu'il y avait à maîtriser ce genre d'instrument modulable à l'infini.

Je remarque, par ailleurs, que les contrats s'allongent, détaillant chaque fois davantage les escales, le temps de celles-ci, les sommes dues ou encaissées, etc., précisément pour suppléer les lacunes d'un corps de doctrines encore sommaire. Chaque cas introduisant une pratique nouvelle, celle-ci s'établit scrupuleusement devant notaire, modelant les us et coutumes de la mer.

86

J'ai laissé, pour terminer, l'analyse d'une minute résumant toutes les facettes kaléidoscopiques de l'affrètement. J'ai choisi de la citer dans son intégralité, en dépit de sa longueur, et de la commenter au fur et à mesure, car elle démontre les multiples précautions et les raffinements des formules qui n'ont cessé de lester ces documents juridiques. L'assurance couvrant, dans le cas ci-dessous, un voyage bien déterminé, il a fallu donner tous les renseignements utiles afin de mieux circonscrire les obligations de l'assureur. Le contrat date de l'année 1499 et prévoit un voyage vers l'Irlande. Les affréteurs sont au nombre de deux, Gonzalo Suárez et Esteban Gentil, deux marchands cocontractants qui affrètent de concert le bateau. Ils cumulent ainsi les capitaux et les marchandises pour remplir la cale du navire, tout en partageant les frais du voyage au prorata de la marchandise chargée. L'armateur, quant à lui, s'il voyage à titre individuel pour honorer le contrat signé en son nom, est propriétaire du navire conjointement avec son frère, Pedro de Hoyos.

En el nombre de Dios amen. Sepan cuántos esta carta de afletamiento vieren, cómo yo, Fernando de Hoyo, vecino de la villa de Laredo maestro de la nao que Dios salve que ha nombre Santa María que ahora está surta en el puerto de Moguer [...].

Fernando de Hoyos se désigne lui-même, devant le notaire, comme *maestre* d'une *nao* dont il est, par ailleurs, copropriétaire avec son frère. Dans le contrat, tout porte à penser qu'il agit à titre individuel. Dès lors, la copropriété induit-elle un partage systématique des gains proportionnel aux parts possédées ou bien les bénéfices sont-ils versés lorsque l'ensemble des propriétaires partage l'entreprise mercantile et les risques du transport? La chose ne va pas de soi. Il semble même qu'elle ait donné lieu à litige et, dans le cas présent, les frères ont dû avoir recours à une procédure d'arbitrage – moins coûteuse qu'une procédure judiciaire et surtout, plus discrète et moins dommageable pour la réputation (« sans tapage ni forme de justice [*sin estrépito ni figura de juicio*] ») – en juillet de l'année 1500, en raison d'un différend portant sur des « querelles et contentieux à propos de comptes, de chargements, de frets et d'autres choses et intérêts communs depuis les temps passés jusqu'à ce jour (*debates y diferencias*)

sobre razón de cuentas y cargos y fletes y cosas y otros intereses que en uno han tenido desde todos los tiempos pasados fasta oy)⁹⁸ ».

[...] otorgo y conozco que afleto a vos, Esteban Gentil, mercader⁹⁹, vecino de la dicha villa de Moguer, y a Gonzalo Suárez, mercader, vecino desta dicha villa de Sevilla, en la colación de Santa María, que estades presentes, la dicha mi nao llamada Santa María, para que vos los dichos Esteban Gentil y Gonzalo Suárez, mercaderes suso dicho, carguedes en la dicha mi nao ochenta y cuatro toneladas¹⁰⁰ de cargazón de vino [...].

Remarquons la précaution que prennent autant les marchands que le capitaine du navire de bien spécifier que le transport contient des denrées vivrières. Cette précision permettait d'éviter que l'assureur, par une argutie juridique, ne puisse se défausser en alléguant une baraterie du patron de la nef¹⁰¹.

[...] y de las otras mercaderías que vosotros quisieredes y por bien toviéredes, conviene a saber, que vos, el dicho Esteban Gentil carguedes en la dicha mi nao las cincuenta y cinco toneladas de mercaderías, y vos, el dicho Gonzalo Suárez, las otras veintinueve toneladas restantes, para que yo, el dicho Fernando del Hoyo, maestre suso dicho, vos los lleve en la dicha mi nao a los puertos que de yuso serán contenidos y declarados, la cual dicha nao, yo el dicho maestre, otorgo y prometo de vos aparejar y tener aparejada bien bastecida y guarnecida de pertrechos y gente y marineros y velas y todas las otras cosas a ello pertenecientes para navegar según le convinieren para semejante navío, y de lo tener para recibir en ella la dicha carga dende agora este día de oy que esta carta es fecha fasta ocho días primeros siguientes so la pena que en esta carta será contenida [...], y vos

98 AHPS, leg. 2157, fol. 510 r^o-v^o, 21 juillet 1500 : « Otorga Fernando del Hoyo, vecino de Laredo, maestre de nao, por sí de una parte, y Pedro del Hoyo, su hermano, vecino de Laredo, por sí de la otra, que por razón que entre las dichas partes hay debates y diferencias [...], por ende por bien de paz y concordia y para evitar costas y gastos, otorgan que ponen todos los dichos debates y diferencias en manos de Rodrigo de Balletero, mayordomo desta ciudad, y de Iohán Ruiz de Belorado, escribano de los secrestos de la Santa Inquisición, vecino desta dicha ciudad, a los cuales fazen sus jueces arbitrios y arbitradores, amigos y amigables componedores, y les da poder para que ambos a dos juntamente puedan ver y oír y determinar todos los debates [...] como a ellos bien visto fuere y que lo puedan determinar llanamente y sin estrépito ni figura de juicio, de oy día que esta carta es fecha fasta diez días cumplidos siguientes [...] ».

99 Un Juan Gentil, sans doute parent d'Esteban Gentil, occupe, au même moment, les fonctions de fermier des rentes (*arrendador*) de la ville de La Algaba.

100 On peut être étonné par le faible tonnage du bateau au regard de la distance, relativement longue. Au même moment, les *navi* génoises – spécialisées dans le transport de produits lourds et de peu de valeur – peuvent convoyer jusqu'à 1 000 tonnes (Jacques Heers, *Gênes au xv^e siècle*, op. cit., p. 209). Ce sont sans doute des politiques distinctes qui expliquent ces différences : transport massif de produits de peu de valeur ou exportation limitée de produits à forte valeur ajoutée. En outre, les bateaux de plus faible tonnage, plus petits, se prêtent davantage aux escales multiples.

101 Voir *supra* p. 85, n. 94.

los dichos mercaderes seades tenidos y obligados y vos obligades de me dar la dicha carga libre y desembargada cargada y metida en la dicha mi nao para que pasado el dicho término de los ocho días primeros siguientes yo pueda partir y fazer vela e ir mi viaje con la buena ventura, con la dicha pena que en esta carta será contenida, las cuales dichas mercaderías así metidas y cargadas en la dicha mi nao [...] me obligo de salir del dicho puerto y me fazer a la vela y llegar fasta la isla de Irlanda, y llegar al puerto de *Aguaforte*¹⁰² que es en la dicha isla de Irlanda, y allí surgir y estar tres días primeros siguientes de demora para ver si vos los dichos mercaderes quisiéredes allí descargar las dichas vuestras mercaderías y si así las quisiéredes descargar que yo el dicho maestre sea tenido y obligado de estar allí treinta días para hacer la dicha descarga de las dichas mercaderías [...]

88

Sans doute faut-il supposer des relais commerciaux dans les mers du Nord pour assurer cette commercialisation des marchandises exportées vers l'Irlande. On ignore si les deux marchands ont fait le voyage ; pareillement, nul agent censé réceptionner la marchandise dans le port d'arrivée n'est mentionné. Aussi, à défaut de courtier, il faut bien admettre que Fernando de Hoyos lui-même pouvait devenir consignataire de la marchandise – en la vendant sur les places portuaires irlandaises aux marchands intéressés – et, par voie de conséquence, dépositaire du capital résultant de la vente.

[...] y si allí no las quisiéredes descargar, que pasado el dicho plazo de los dicho tres días, parta a buena ventura a fazer mi dicha al puerto de *Gavey*¹⁰³ que es en la dicha isla de Irlanda, y así llegado [...] que yo sea tenido y obligado de surgir y llegar en el dicho puerto dende fasta treinta días y allí descargar las dichas mercaderías y las dé y entregue a vos los dichos mercaderes o a quien vosotros mandades so la dicha pena, la cual dicha nao vos afleto para vos llevar las dichas mercaderías a los puertos y en la forma suso contenida, por precio cada una tonelada destas dichas ochenta y cuatro de nueve coronas y tres cuartos de corona cada una de la moneda que corriere en cualquier de los dichos puertos donde las dichas mercaderías se ovieren de desembarcar que me devedes dar y pagar cada uno de vos los dichos mercaderes lo que fuere obligado a pagar al precio sobre dicho por razón de las mercaderías que mete en la dicha nao, conviene a saber vos el dicho Esteban Gentil por razón de las dichas cincuenta y cinco toneladas y vos el dicho Gonzalo Suárez por razón de las dichas veintinueve toneladas [...]

¹⁰² *Aguaforte* correspond à la ville irlandaise de Waterford – dont le toponyme est semi-hispanisé –, sise sur la côte est, sur la rive du fleuve Suir, débouchant dans la mer celtique.

¹⁰³ *Galvey*, écrit tantôt, dans le même document, *Gavey*, comme précédemment, hispanise le toponyme de la ville irlandaise de Galway, sur la côte ouest, à l'embouchure de la rivière Corrib, dans la baie de Galway.

Le fret prévu est un affrètement au tonnage (*fletamento por tonelada*) et chaque marchand paye proportionnellement aux tonnes conditionnées. Le paiement s'effectue en Irlande, dans la monnaie irlandaise, des « couronnes irlandaises ». Je n'ai pas trouvé de valeur enregistrée pour cette monnaie, ce qui rend impossible le calcul du fret en maravédís. Peut-être même cette monnaie était-elle une livre sterling anglaise, frappée d'une tête couronnée, d'où son nom. Cette couronne était une monnaie d'or ou d'argent portant justement une couronne dans le champ. Dans les Flandres, nous savons, grâce à Cristóbal de Villalón, que la couronne flamande vaut, en 1542, entre 350 et 355 maravédís¹⁰⁴. Dans tous les cas, ce fret induit un transfert de fonds et une opération de change.

[...] y las mercaderías se ovieren de descargar en paz y a salvo sin contienda alguna en esta manera: si vos los dichos mercaderes vendiéredes las dichas vuestras mercaderías en la dicha ciudad de Aguafuerte y allí las oviéredes de descargar que me dedes y paguedes de cada una tonelada de las que vosotros levades en la dicha nao en dinero una corona de la moneda que en la dicha ciudad corriere y las otras ocho coronas y tres cuartos de coronas restantes, que me las dedes y paguedes de la manera y forma que vendiéredes las dichas mercaderías según costumbre de la tierra, y si por razón vos los dichos mercaderes descargar ni vender las dichas mercaderías en la ciudad de Aguafuerte y quisiéredes ir a la dicha ciudad de Galvey que me dedes y paguedes estas dichas coronas y tres cuartos de corona de flete en esta manera: en dinero la una corona dellas y las otras ocho coronas y tres cuartos restantes en ropa de pagamento según costumbre de la tierra las cuales dichas nueve coronas y tres cuartos por cada tonelada de las ochenta y cuatro toneladas me avedes de dar y pagar según que dicho es en cualquier de los dichos puertos donde las dichas mercaderías descargades conviene [...].

Il faut souligner que les taux d'affrètement varient selon la distance et la difficulté d'accès des ports d'escale. C'est là un signe de modernisation, car cette négociation du fret selon la destination introduit une simplification au regard de la traditionnelle négociation d'un fret différencié selon la valeur des marchandises¹⁰⁵. Dans le cas présent, le taux ne varie guère en fonction de la nature du produit – dont on ne sait rien si ce n'est que des denrées périssables étaient convoyées avec d'autres – ; il n'est pas non plus inféodé au prix de vente

¹⁰⁴ Cristóbal de Villalón, *Provechoso tratado de cambios y contrataciones de mercaderes y reprovación de usura*, fol. XII, édition facsimilée, dans *Una obra de derecho mercantil del siglo XVI, de Cristóbal de Villalón*, Valladolid, Imprenta Castellana, 1945.

¹⁰⁵ Enrique Cruselles, *Los mercaderes de Valencia en la Edad Media*, op. cit., p. 177 : « La distancia sería un elemento determinante en la interpretación del estadio de difusión de la nueva mentalidad que se hallaba tras la discriminación de fletes ».

de la marchandise. C'est sans doute une preuve que, dans les mers du Nord, à la différence du commerce méditerranéen, on méconnaît avec certitude ces données-là. Peut-être aussi est-ce un pas supplémentaire vers cette modernisation qui a entraîné une plus grande souplesse et adaptabilité des contrats.

[...] desde el día que llegare a los dichos puertos dende las dichas mercaderías se descargaren, fasta los dichos treinta días primeros siguientes so pena del doblo, y con condición que vos, los dichos mercaderes y cada uno de vos, seades tenidos y obligados de me pagar las averías acostumbradas en esta manera: las averías que en España se acostumbran pagar razonadas a 75 mrs por tonelada, y las averías que se acostumbran pagar en las Islas de Irlanda a precio y razón de la costumbre de la tierra, las cuales dichas averías me avedes de dar y pagar los dichos mercaderes lo que fuere obligado por razón de las dichas toneladas que meto en la dicha nao en esta manera: las averías que se ovieren de pagar en España, luego antes que me parta; y las averías que se ovieren de pagar en Irlanda cuando me paguedes el flete principal so la dicha pena del doblo [...].

90

Les risques du voyage entraînent des garanties qui sont extrêmement normées. C'est le sens des avaries évoquées, que certains spécialistes du droit commercial choisissent de nommer avarie-frais, pour mieux les distinguer de l'avarie-dommage¹⁰⁶. L'avarie-dommage est celle qui s'impose dans la *Carrera de Indias* donnant lieu, rapidement, à la perception d'un droit d'avarie, par les communautés marchandes, puis par les consulats¹⁰⁷. Ce que réclame Fernando de Hoyos, au titre des avaries, représente tout bonnement le débours d'une somme proportionnelle au tonnage convoyé – soixante-quinze maravédís par tonne, soit onze ducats d'or payés par Esteban Gentil et presque six ducats payés par Gonzalo Suárez¹⁰⁸ – pour couvrir d'éventuels frais supplémentaires. Le fait qu'il ait réclamé les avaries-frais préalablement au voyage, sans même savoir s'il allait devoir faire face à d'éventuelles dépenses supplémentaires, assimilent celles-ci à un bénéfice en sus, consubstantiel au contrat de fret.

[...] y otrosí con condición que cada traba o percançe que Dios diere aver y ganar en el dicho viaje así en agua dulce como en salada, que las dos partes dello ayan y lleven el dicho maestre y nao y mi compañía, y la otra parte sea para vos los dichos mercaderes [...].

¹⁰⁶ Charles Lyon-Caen, *Traité de droit commercial*, cité par Henri Lapeyre, *Une famille de marchands*, *op. cit.*, p. 232, note 76.

¹⁰⁷ Henri Lapeyre, *Une famille de marchands...*, *op. cit.*, p. 228. Voir également Antonio García-Baquero González, *La Carrera de Indias. Histoire du commerce hispano-américain (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Desjonquères, 1997, p. 182-186.

¹⁰⁸ Chacun a versé 75 maravédís par tonne chargée. Un ducat équivaut à 375 maravédís.

Ces risques de l'aventure requéraient des polices d'assurance qui, évidemment, restaient à la charge des marchands. Dans le cas évoqué juste ci-dessus, l'avarie envisagée est l'avarie-dommage que devaient supporter, conjointement, les marchands propriétaires de la marchandise et le propriétaire du navire, conformément à ce qui est énoncé dans le contrat, un tiers pour les premiers, deux tiers pour le second.

[...] en esta manera y con estas dichas condiciones según dicho es, otorgo y prometo de vos non quitar esta dicha nao que vos así afleto como dicho es, ni por más, ni por menos, y así que vosotros que la non podades dejar [...] los dichos Esteban Gentil y Gonzalo Suárez, mercaderes suso dichos, seyendo presentes otorgan que reciben en si afletada la dicha nao del dicho Ferrando del Hoyo, maestre, para cargar en ella las dichas ochenta y cuatro toneladas de vino y otras mercaderías que nosotros quisiéremos y por bien toviéremos para los el dicho maestro llevar a los puertos de Aguafuerte y de Galvey y en cualquier dellos a dicho precio cada una tonelada de las dichas nueve coronas y tres cuartos de la moneda que corriere en los dichos puertos o en cualquier donde la dicha mercadería se oviere de desembarcar y con las dichas condiciones y penas y posturas y obligaciones que dichas son y en esta carta son contenidas, y otorgan y prometen de dar y pagar al dicho maestre las dichas nueve coronas y tres cuartos para cada una de las dichas ochenta y cuatro toneladas, cada uno de vos lo que fuere obligado pagar por los toneles que conviene a saber, el dicho Esteban Gentil lo que deviere por razón de las dichas cincuenta y cinco toneladas que así mete, y el dicho Gonzalo Suárez lo que fuere obligado por razón de las dichas veintinueve toneladas que así carga como dicho es, las cuales dichas nueve coronas y tres cuartos de corona deste dicho flete por cada una tonelada de las dichas mercaderías se obligan y prometen de le dar y pagar en los lugares y a los plazos y según y de la forma y manera que dicho es so la dicha pena del doblo en esta carta contenidos y deven ejecutar y cumplir y aver por firme como dicho es so la dicha pena de las 100 000 mrs en esta carta contenidos, obligaron así a sus bienes y los dichos mercaderes, todas las dichas sus mercaderías, fecha la carta en Sevilla, primer día del mes de junio del año de 1499¹⁰⁹.

Ce contrat me semble introduire avec à-propos le siècle à venir en raison de trois éléments qui lui donnent sa spécificité : les différentes formes d'avaries et leur caractère désormais normatif (« las averías que en España se acostumbran pagar [...] y las averías que se acostumbran pagar en las Islas de Irlanda ») ; la banalisation d'une monnaie-marchandise conduisant à divers trafics de

109 AHPS, leg. 1497, fol. 50 v^o et 51 r^o, 1^{er} juin 1499.

monnaies ; enfin, la pratique du change, qui commence à attirer, en cette fin du xv^e siècle, l'attention de théologiens de plus en plus rétifs à continuer de la tenir pour licite.

UN « ART HONORABLE » ?

QUELQUES RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES

Ce sont les changes qui influent sur la perception du marchand et, sans doute, les abus qu'il est facile de déceler à l'aune de ce qui s'observe à la fin du xv^e siècle. « Crise de vertu¹ » écrivait Jacques Heers en évoquant la condamnation du prêt à intérêt dans la Gênes des années 1460. Il montrait, par ailleurs, combien le développement des avances de fonds sous toutes ses formes créditrices avait fait de la cité ligure l'une des places capitalistes les plus avant-gardistes d'Europe. Aussi, la « crise de vertu », loin de freiner le développement du crédit, semblait, bien au contraire, marquer un climax dans le perfectionnement des techniques de crédit. Cette « crise » aurait été, en somme, une sorte de caution divine d'un temps chrématistique ductile, omniprésent et inéluctable, auquel tous, bon gré mal gré, finissent par se ranger.

L'armature scolastique de la pensée économique naît dans le contexte bien particulier d'un espace urbain saturé de toutes parts par l'afflux de capitaux. Le crédit donne souffle à l'économie en plein essor des villes. Si les capitaux des financiers et des marchands nourrissent les activités commerciales, ils portent également à bout de bras l'économie frémissante d'un artisanat et d'un monde agricole davantage sollicités par la dynamique des échanges. L'argent circule et irrigue la vie quotidienne des petites gens par des capillarités quasi invisibles à l'œil nu ; les techniques évoluent à la vitesse des cas particuliers fondant des usages sans cesse nouveaux ; les hommes vont et viennent dans un espace qui ne se construit plus exclusivement à l'ombre du clocher. Dans ce contexte bien particulier, qu'en est-il, désormais, de la pauvreté érigée en bien suprême de médiation pour gagner le salut de l'âme ? Que devient cette vraie richesse que seul possède le pauvre vivant dans la félicité du renoncement ? Dès la fin du xv^e siècle, dans ce monde que bouscule une économie en mouvement, il est devenu nécessaire, voire urgent, de donner un sens et une substance à l'idéal de pureté et au dépouillement de la vie chrétienne. Régler la scansion marchande du temps sur quelques mesures chrétiennes, voire ascétiques, est devenu le défi du premier xvi^e siècle.

1 Jacques Heers, *Gênes au xv^e siècle*, Paris, Flammarion, 1971, p. 193.

Il ne s'agit pas, cependant, de penser la science économique et le monde chrétien comme deux entités se faisant face irrémédiablement : « il n'exista jamais d'imperméabilité entre le marché et le monde chrétien, pas plus que de séparation nette entre la morale et les affaires² ». Les mettre en regard supposerait une connaissance aigüe des deux qui dépasse de loin mes capacités. En outre, je n'ai pas l'ambition, dans cette partie, de faire une nouvelle histoire de la pensée économique des première et deuxième scolastiques. Au demeurant, n'étant guère spécialiste de théologie scolastique ni de casuistique spéculative du prêt à intérêt, je me bornerai à poser quelques notions qui permettent de mieux comprendre l'évolution des attitudes marchandes dans la Séville américaine. Tout ce que je dirai (ou presque), je le tiens de mes lectures et, tout particulièrement, de quelques textes : Michel Cavillac, *Gueux et marchands dans le Guzmán de Alfarache (1599-1604). Roman picaresque et mentalité bourgeoise dans l'Espagne du Siècle d'Or*³ ; Restituto Sierra Bravo, *El pensamiento social y económico de la escolástica, desde sus orígenes al comienzo del catolicismo social*⁴ ; Giacomo Todeschini, *Richesse franciscaine. De la pauvreté volontaire à la société de marché*⁵. Il va de soi que je les citerai au fur et à mesure.

Dans cette étude, ce qui m'anime est davantage le besoin de comprendre pourquoi, à un moment déterminé, s'enclenche un mécanisme de production de discours théoriques d'anathèmes à l'encontre des marchands, et à travers eux, de certaines catégories socio-professionnelles investissant dans le négoce.

On connaît la pensée de la fin du règne de Philippe II, nostalgique des milieux affairistes de la Castille du temps des Génois. Cette pensée faisait l'éloge des grands capitaines d'industrie lainière, les drapiers (*traperos*) internationaux, dans la veine de Cicéron⁶, mais elle louait également le *mercader mediano*, voire le boutiquier, dont l'indignité ne se justifiait nullement⁷ et qui œuvrait de façon tout aussi honnête que les autres. Sous Philippe III, les grands économistes et penseurs politiques allaient s'évertuer à démontrer que la noblesse, désormais, ne pouvait plus se jauger à la rente oisive ; il fallait davantage la mesurer à l'aune de son utilité publique. Dynamiser les différents

2 Giacomo Todeschini, *Richesse franciscaine. De la pauvreté volontaire à la société de marché*, Paris, Verdier, 2004, p. 10.

3 Michel Cavillac, *Gueux et marchands dans le Guzmán de Alfarache (1599-1604). Roman picaresque et mentalité bourgeoise dans l'Espagne du Siècle d'Or*, Bordeaux, Université de Bordeaux, 1983.

4 Restituto Sierra Bravo, *El pensamiento social y económico de la escolástica, desde sus orígenes al comienzo del catolicismo social*, Madrid, CSIC, 1975.

5 Giacomo Todeschini, *Richesse franciscaine. De la pauvreté volontaire à la société de marché*, op. cit.

6 Pierre-Maxime Schuhl, « Gains honorables et gains sordides selon Cicéron (*De officiis*, I, 42) », *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, n° CXVII, 1957.

7 Michel Cavillac, *Gueux et marchands dans le Guzmán de Alfarache (1599-1604)*, op. cit., p. 277-278.

secteurs de la République, parmi lesquels, les secteurs marchands, devenait une œuvre de salut public. Ce thème, cher à la pensée scolastique de la fin du XVI^e siècle, se charge d'une forte connotation morale au point d'obérer l'appréhension même des notions de *juste* et d'*injuste* dans les pratiques commerciales. On le trouve sous la plume du jésuite Juan de Mariana, dans son œuvre *Del rey y de la institución real*, où il se montre peu soucieux de théologie économique (à la différence des préoccupations qu'il manifeste dans son traité *De monetae mutatione*, de 1605, publié, plus tard, sous le titre *Tratado y discurso sobre la moneda de vellón que al presente se labra en Castilla y de algunos desórdenes y abusos*) :

Fuera de esto, estoy porque se proteja mucho a cuántos se dediquen al comercio, pues es lo que más conviene a la salud de la República⁸.

Le négoce, désormais, était perçu – devait être perçu, au risque de voir le pays sombrer définitivement dans la récession⁹ – comme le moyen de donner un nouvel élan à tous les secteurs de la société. Et en luttant contre l'oisiveté dans ses ramifications les plus amples – « la mendicité, “la hinchazón de la nobleza” [...], les majorats, la rente, la passion du jeu, “la inflación de los letrados y la turbamulta de los criados”¹⁰ » –, le commerce avait gagné ses lettres de noblesse. Par ce biais, en exaltant les mérites du marchand et la vertu du travail, l'art de la marchandise permettait de reposer la question des fondements de la noblesse. Ne fallait-il pas toujours préférer ses mérites propres – même s'ils découlent du travail le plus ignoble – aux mérites de ses ancêtres qu'on se contentait d'entretenir par une paresse toute coupable ? Dès

8 Juan de Mariana, *Del rey y de la institución real*, Madrid, BAE, n° 31, 1864, p. 550.

9 Entre autres textes nombreux, on pourrait citer l'exemple de Martín González de Cellorigo, *Memorial de la política necesaria, y útil restauración a la república de España* [...], 1600, « De cómo la república de España, de su gran riqueza, ha sacado suma pobreza » : « No es tenido por honrado ni principal sino es el que sigue la holgura y el paseo, a que todos aspiran por ser estimados y más respetados del vulgo, contra lo que las demás naciones siguen y profesan [...]. Y es que, con ella, sus naturales han dejado de atesorar las que son verdaderas, dependientes de la industria humana como es el beneficiar las cosas que dan fruto en el reino y las que por medio de los tratos y comercios de otras partes se adquieren, con que se sustentan todas las provincias, ahora sean fértiles, ahora estériles, ricas o pobres [...]. Cuán perniciosa cosa ha sido a nuestra España el no tener por trato noble el de la agricultura y el de los comercios y puéstole en el vivir de rentas. Es evidencia que las causas porque vemos el reino acabado, las rentas reales caídas, los vasallos perdidos y la república consumida, es el abuso y depravada costumbre que se ha introducido en estos reinos de que el no vivir de rentas no es trato de nobles y que todo lo demás, ahora toque a agricultura o a mercadería o a otro cualquier trato, por bueno y justo que sea, perjudica a la nobleza, con que se ha quitado el buen uso de las dos cosas más necesarias a una bien gobernada república que son la agricultura y la mercancia [...] ».

10 Michel Cavillac, *Gueux et marchands dans le Guzmán de Alfarache (1599-1604)*, op. cit., p. 277. La citation est extraite de Mateo López Bravo, *Discurso político del rey y de la razón de gobernar* (1616).

lors, tout marchand d'envergure ne préfigurait-il pas un impétrant sérieux à la hiérarchie nobiliaire ? Par-delà les relations qu'entretiennent les marchands avec le pouvoir – principalement municipal –, quelles sont les tensions qui travaillent le microcosme social sévillan ? Pour la période qui est celle que j'étudie, alors que le débat ne se pose pas encore en termes de santé publique et que le négoce interpelle davantage la théologie morale, qu'en est-il vraiment de la perception du commerce et de sa définition ?

96

En observant les modes de relation entre négociants, les jeux de confiance, le sentiment d'honorabilité, les hiérarchies, ne peut-on capter la finalité – la téléologie – de ces sociétés marchandes ? De la vertu d'approvisionner ses concitoyens et de contribuer à la richesse et à la paix sociale, à la conception d'une spéculation pure, n'existe-t-il pas une figure marchande de l'entre-deux ? Face à la sentence de saint Augustin condamnant le commerce comme une activité dangereuse où, à tout instant, pouvaient intervenir force péchés (« le commerce quoique licite est environné de danger¹¹ »), deux attitudes se dégagent : celle, générale et commune, qui condamne les vices d'une profession trop cupide ; celle, plus rare et humaniste, qui cherche à distinguer les vices des hommes des vices du métier. Les mensonges, les boniments et les fraudes pour trop gagner ne sont pas les effets du négoce mais ceux de l'appât du gain de l'avaricieux, et ces mêmes vices se retrouvent chez l'artisan et le laboureur. De ce fait, le négoce non seulement peut être exercé honnêtement et innocemment, mais sans doute requiert-il davantage de vertu que d'autres métiers pour éviter que la nature de l'homme – par essence, vile et portée au mal – n'entache sa pratique de la suspicion d'autrui. Le marchand, dès lors qu'il suit des règles saines, dès lors qu'il s'évertue à corriger ses défauts et s'astreint à la prudence, à la vérité et à la justice, doit pouvoir trouver grâce aux yeux de Dieu, dans la pratique d'un commerce *honorabile*. Les défauts pour lesquels on le condamne deviennent les défauts de marchands particuliers et non ceux de la profession elle-même. Dans ce souci de condamner le particulier pour mieux sauver l'essentiel, les dénonciations de tout « un monde de malséance, de désordre, de dissolution et de vanité dans le négoce¹² », loin de jeter le discrédit sur le commerce, devaient permettre, au contraire, d'expurger le *vrai* marchand des vilénies des usurpateurs et des maquignons. D'ailleurs, si le marchand s'était damné en conscience et s'il n'avait eu cure du salut de son âme, aurait-il

11 Voir Louis Thomassin, *Traité du négoce et de l'usure divisé en deux parties*, Paris, Chez Louis Roulland, 1697, p. 37. Il reprend, dans son œuvre, les théories de saint Thomas d'Aquin puis les commente une à une.

12 Benoît Cotrugli Raugéan, *Traité de la marchandise et du parfait marchand disposé en quatre livres, traduit de l'italien par Jean Boyron, œuvre très nécessaire à tout marchand*, Paris, Édition de la Gestion, 2008, rééd. de la traduction de 1582 parue à Lyon, p. 10.

lui-même sollicité des avis doctes pour l'éclairer, comme le firent les marchands espagnols d'Anvers, en 1530, auprès de l'université de Paris¹³ ?

À la lumière des chapitres des ouvrages auxquels je me suis intéressée [les Espagnols Cristóbal de Villalón, Luis Saravia de la Calle et Tomás de Mercado; l'Italien Benedetto Cotrugli], il m'a semblé que les cas de conscience qui se posaient aux confesseurs tournaient tous autour de deux notions récurrentes : les changes et le *juste prix*, suivant, en cela, la pensée aristotélicienne et thomiste.

Un rapide coup d'œil au *Provechoso tratado* de Cristóbal de Villalón¹⁴, rassemblé par thèmes, donne la table des matières suivante : « de la définition de l'usure et des différentes manières d'usure qui existent (*definición de la usura y cuántas manera de usura hay*) ; des raisons naturelles de la réprobation de l'usure (*de las razones naturales por donde se reprueba la usura*) » [chap. I, II, III] ; « des trois manières de changes réels (*que trata de tres maneras de cambios reales*) » [chap. V-XIX] ; « où il est question des marchands qui vendent plus cher leurs marchandises à crédit qu'au comptant (*que trata de los mercaderes que venden sus mercaderías más caras al fiado que al contado*) » [chap. XX-XXI] ; « où il est question des contrats dits de compagnie (*que trata de los contratos dichos de compañía*) » [chap. XXII] ; « où sont évoqués les négociants et les regrattiers, ainsi que les fruits et rentes qu'ils perçoivent (*que trata de los negociadores y regatones, frutos y rentas que llevan*) » [chap. XXIII-XXVI] ; « où il est question de la restitution faite par l'usurier, car l'usure toujours doit demeurer illicite (*que trata de la restitución del usurero, que no sea lícita la usura*) » [chap. XXVII-XIX].

Pareillement, si je résume par thèmes les préoccupations de la *Instrucción de mercaderes*¹⁵, de Luis Saravia de la Calle, la table des matières donnerait ce qui suit : « de la justice commutative (*de la justicia conmutativa*) ; du juste prix (*del justo precio*) » [chap. I-IV] ; « de la qualité des marchandises (*de la calidad de las mercaderías*) ; de l'intention du marchand (*de la intención del mercader*) » [chap. VI-VII] ; « de l'usure et du lucre (*de la usura; del lucro*) » [chap. VIII-XVIII]. Dans le *Tratado de los cambios* (du même auteur) qui suit la *Instrucción*, la moitié des chapitres qui le composent (sept sur quatorze)

13 Henri Lapeyre, *Une famille de marchands : les Ruiz*, Paris, Armand Colin, 1955, p. 127 : « Souvent d'eux-mêmes, [les marchands] sollicitent les lumières des docteurs et veulent qu'on leur définisse ce qui est licite et illicite. Ainsi, M. Goris a publié le texte d'une consultation adressée en 1530 à l'Université de Paris par les marchands espagnols d'Anvers. Cette consultation n'était pas la première, le texte fait allusion à une autre qui avait été donnée en 1517 par huit docteurs dont le chef de file était Antonio Coronel ».

14 Cristóbal de Villalón, *Una obra de derecho mercantil, Cristóbal de Villalón, Provechoso tratado de cambios y contrataciones de mercaderes y reprobación de usura*, Valladolid, Imprenta Castellana [édition facsimilée], 1945.

15 Luis Saravia de la Calle, *Instrucción de Mercaderes*, suivi de *Tratado de los cambios*, Madrid, Colección Joyas Bibliográficas, 1949.

sont consacrés à la définition des changes ; les sept restants abordent toutes les facettes de la définition kaléidoscopique des banquiers (*cambiadores*), des usuriers (*logreros*), des cambistes et autres agents de change maquignons (*corredores de cambios y mohatres*), des prêteurs à usure (*los que toman dineros a logro*) – qui est, en fait, une analyse de ceux qui empruntent auprès d'un usurier à un taux supérieur à 14 % sans nécessité vitale, « para fornicar o para jugar o para tornear », commettant eux-mêmes un péché d'usure outre qu'ils commettent « en el grado que se pone la fornicación o juego o torneo¹⁶ ».

98

Enfin, une sélection de chapitres de la *Suma de tratos y contratos*¹⁷ de Tomás de Mercado montre les préoccupations suivantes, recoupant celles précédemment mentionnées : « de la justice commutative (*de la justicia conmutativa*) » et « de la loi naturelle des choses (*de la ley natural de las cosas*) » ; de la taxation des prix et de l'estimation du *juste prix* ; des différentes formes d'achat et de vente à crédit [« acheter au comptant (*comprar de contado*) », « vendre à crédit (*vender al fiado*) », « acheter et vendre à terme (*mercar adelantado*) »] ; des différents changes [« change manuel (*cambio manual*) », « justice des changes (*justicia de los cambios*) », « des changes qui se pratiquent pour l'étranger (*cambios que hacen para fuera del reino*) », « des changes sur les places de commerce (*cambios de gradas*) », « des changes pour les Indes (*cambios de aquí a Indias*) »] ; de la nécessité des prêts entre les hommes ; des différentes valeurs de ceux-ci ; des dérives de l'usure ; de la nécessité de la restitution du bien mal acquis dans les cas d'usure avérée. Outre le Livre III qui procède à une analyse des enjeux de la vente du blé régie, en Castille, par diverses pragmatiques, la singularité de l'œuvre de Tomás de Mercado est qu'on y lit une tentative supplémentaire de définir « l'art et commerce des marchands (*el arte y trato de mercaderes*) » comme une spécificité naturelle du lieu. Certaines régions, « selon les vertus de la terre (*según la disposición*

¹⁶ *Ibid.*, p. 206.

¹⁷ Je citerai le texte de Tomás de Mercado, chaque fois que je le pourrai, d'après *La economía en la Andalucía del descubrimiento, Tomás de Mercado, selección de textos de Antonio Acosta*, Sevilla, Editorial Andaluzas Unidas, 1985, pour plus de commodité. En effet, la *Suma de tratos y contratos* est digitalisée et existe en plusieurs versions :

– l'édition de Nicolás Sánchez Albornoz (<http://www.hacer.org/pdf/Tratos.pdf>, dernière consultation en novembre 2015) ;

– une autre version accessible sur <http://www.biblioteca.org.ar/libros/132175.pdf> (dernière consultation en novembre 2015) ;

– enfin, une édition reproduisant tous les privilèges, toutes les licences et les divers avis des dix membres censeurs (voir <http://www.biblioteca-antologica.org>, dernière consultation en novembre 2015). Néanmoins, aucune de ces versions digitalisées ne numérote les pages, ce qui n'aide nullement au repérage des citations.

Lorsque le texte sollicité ne se trouve pas dans la sélection d'Antonio Acosta, je cite la *Suma de tratos y contratos* d'après la dernière édition référencée [<http://www.biblioteca-antologica.org>].

de la tierra) », sont davantage dévolues à l'agriculture, à l'élevage ou à la vie estudiantine, etc., et d'autres, au commerce :

De aquí es que en unas partes los más son labradores, en otras pastores, en otras estudiantes, en otras soldados, según que la disposición de la tierra es más favorable a alguno de estos intentos y fines, porque hay ciudades, provincias, reinos cuyo suelo y territorio es más aparejado para viñas o para olivas, o pan [...]. Esta misma razón y causa hace en esta ciudad [de Sevilla] que casi todos se inclinen a cultivar la tierra, que es gruesa y fértil para cualesquier mieses, o a tratar en todo género de mercadería y ropa menuda y gruesa hallando en ella gran comodidad y aparejo. Lo uno, como es puerto de mar Océano por el río de Guadalquivir [...] que llega desde Sanlúcar hasta ella, por donde se entra y sale a tantos reinos cercanos y remotísimos, es la puerta y puerto principal de toda España, a do se descarga lo que viene de Flandes, Francia, Inglaterra, Italia y Venecia [...]. A esta causa siempre hubo en ella grandes, ricos y gruesos mercaderes, y fue tenuta por lugar de negociantes¹⁸.

Cette tentative d'indexer le commerce non sur la nature vicieuse et cupide de l'homme mais sur l'opportunité naturelle du lieu découle d'une volonté toute mesurée de ne pas couvrir d'opprobre l'ensemble de la profession, dénonçant ce qui se trouve condamnable pour mieux sauver le « parfait marchand ». Benedetto Cotrugli procède pareillement, par une définition de la marchandise, de son art et de la qualité du marchand dans son premier livre. Dans le second, il traite de « la religion et service divin que le marchand doit garder et observer envers son créateur ; laquelle observance est très nécessaire en toute sorte ». À ce titre, il égrène les obligations de celui-ci : « de la messe », « de l'oraison », « de l'aumône », finissant par « des cas de consciences licites et illicites ». Le troisième livre dresse alors la liste exhaustive des vertus du « parfait marchand » : dignité de l'office, prudence, science, confiance, fortune, intégrité, diligence, facilité, astuce (conçu comme « le moyen entre n'offenser aucun et ne se laisser offenser et savoir entendre d'où vient la tromperie »), urbanité, justice, constance, autorité, libéralité, tranquillité, modestie, louable condition, tempérance. Dix-huit vertus, dix-huit chapitres. Le quatrième livre montre le marchand en sa demeure (maison, « économe ou ménager », habit, meuble, femme, cure des enfants, domestiques, acquisition – je suis l'ordre d'énonciation de l'auteur) « car rien ne sert de triompher par dehors, si l'on vit mal à la maison¹⁹ ».

J'ai choisi de définir sommairement ces deux notions que sont les changes et le *juste prix* avant d'entrer plus avant dans l'analyse de mon propos.

18 Tomás de Mercado, *Suma de ratos y contratos*, éd. cit., p. 39-40.

19 Benedetto Cotrugli, *Traité de la marchandise et du parfait marchand*, éd. cit., p. 56, 84 et 93.

Les changes

On peut ranger les différents changes dans trois catégories distinctes qui requièrent, chacune, une définition propre : les changes manuels, les changes réels et les changes *secs*. Le change manuel consiste en l'échange de monnaies étrangères contre des monnaies locales²⁰. L'amplitude de la définition est vaste et les cas, nombreux, comme nous l'avons entraperçu dans la partie précédente. Ces changes renvoient à une activité *a priori* simple et sans embûche, puisqu'elle est encadrée par les instances publiques, par le biais des tables de parité des monnaies, des licences de changes et du contrôle des livres des banquiers tenant « change public ouvert (*cambio público abierto*) ».

100

Le change réel est celui que pratiquent les marchands compromis dans des activités de négoce international que nous avons déjà rencontrés : bailler de l'argent en une ville pour le reprendre en une autre (tel le cas du contrat de fret versé en « couronnes irlandaises »²¹, ou celui des contrats fréquemment payés en « monnaie des Îles Canaries »²²). En apparence simples, ces prêts peuvent parfois se révéler être de véritables maquis d'intermédiation financière tant il s'avère complexe de démêler les marchands et les courtiers intéressés. En mai 1489, un marchand de Medina de Rioseco, résidant à Séville [Diego de Basurto], reçoit pour le compte de son seigneur, résidant à Medina de Rioseco [Martín de Villa Santa], la somme de 18 000 maravédis, payée par un marchand de Tolède [Juan Ortiz], pour le compte d'un autre marchand et jurat de ladite ville de Tolède [Juan de San Pedro] en remboursement d'un prêt octroyé à ce dernier par Martín de Villa Santa. En réalité, la somme devait être versée dans un ailleurs que nous ignorons, sous la forme d'une cédule de change, par le biais du marchand génois Andrea de Odón, mais celui-ci a refusé la cédule, mettant un terme au voyage par étape de l'argent de Martín de Villa Santa. Peut-être aussi le cas présent met-il en scène un voyage fictif de l'argent, grevé, à chaque étape fictive, d'un intérêt, bien réel pour sa part, auquel le marchand Andrea de Odón a mis un terme à un moment déterminé (en somme, un banal change *sec*, comme nous le verrons plus loin) :

Otorga Diego de Basurto, mercader, vecino de Medina de Rioseco, estante en Sevilla, en el nombre de Martín de Villa Santa, su señor, que ha recibido y recibió en su poder de Iohán Ortiz, vecino de la ciudad de Toledo, en el nombre del jurado Iohán de San Pedro, mercader, vecino de la dicha ciudad de Toledo, 18 000 mrs, los cuales son quel dicho jurado recibió del dicho Martín de Villa Santa, el qual dicho jurado se los libró en Andrea de Odón, genovés, estante

20 Henri Lapeyre, *Une famille de marchands : les Ruiz*, op. cit., p. 248.

21 Voir le contrat cité *supra* p. 86 sq.

22 AHPS, leg. 2157, fol. 165 r^o, 26 février 1500.

en esta dicha ciudad, por una cédula de cambio, la cual no la aceptó el dicho Andrea de Odón, los cuales dichos 18 000 mrs son en su poder de que es pagado y renuncia la excepción, y si algunas cosas fueren fechas y se fizieron al dicho jurado por razón de los dichos 18 000 mrs, que él sea obligado de gelos pagar por sí y por sus bienes²³ [...].

La nouveauté que l'on observe, sous la plume de nos auteurs, est que si ces contrats sont tous condamnés chez Luis Saravia de la Calle et chez Cristóbal de Villalón, Tomás de Mercado reconnaît qu'ils peuvent être « une chose excellente (*obra excelente*) ». Ainsi, affirmant que les prêts manifestent la nécessité que les hommes ont les uns des autres et l'amour et amitié qu'ils se doivent, il souligne qu'ils ne devraient pas inclure d'intérêts usuriers (« Así que el prestar es acto de misericordia y liberalidad, y ambas virtudes son muy enemigas de precio y paga, que es menester que se ejerciten sin estos respectos y pretensiones²⁴ »). Las, il reconnaît, avec cet art de la rhétorique en épingle à cheveux qui le caractérise – après neuf chapitres sonnante l'hallali contre le prêt²⁵ – que le prêt désintéressé est si magnifique qu'il a cessé d'être proprement humain pour devenir l'apanage de Dieu :

A esto digo dos cosas. La primera, que si fuéramos hombres, ninguna otra cosa humana habíamos de hacer con mayor voluntad, porque casi en sólo esto nos mostramos serlo, conviene a saber, en hacer bien a otro sin pretender nuestro provecho. Es cosa tan excelente y magnífica hacer bien sin respecto de propia utilidad, que por excelencia la llamaban los antiguos obra de reyes, y nosotros la podemos llamar obra divina, propia de Dios.

- 23 AMS, leg. 19725, fol. 67 r^o, mardi 12 mai 1489. Un autre exemple, peut-être plus retors encore, mêle des fermiers généraux, des marchands (castillans et étrangers), des villes (castillanes et catalanes), des foires, etc. : « Deve Fernando de Villareal, recaudador, *vecino de Almagro*, a Alfón de la Fuente y a Diego de la Fuente, su hermano, mercaderes, *vecinos de la ciudad de Toledo*, ausentes, o a cualquier dellos, 124 500 mrs que son que salieron de dar y pagar por él y por le fazer buena obra a Francisco Carduche, mercader, *estante en la Corte de sus altezas*, que gelos devía el dicho Fernando de Villareal por obligación que él y Marcos de Madrid, su fijo, tenían fecha al tesorero Alfón Sánchez, *vecino de la ciudad de Valencia* [...] a pagar en *Medina del Campo*, mediada la feria, al mes de mayo que se fará en la feria de Medina del Campo, este presente año en que estamos de la fecha desta carta so pena del doblo [...] » (AHPS, leg. 2156, fol. 121, 4 mars 1500). Je souligne.
- 24 Tomás de Mercado, *Suma de ratos y contratos*, éd. cit. Citons encore cette conclusion, en apparence, sans équivoque : « Últimamente, se me ofrece decir que el préstamo de sí es acto de misericordia y liberalidad y pide se haga tan necesariamente y sin interés que por el mismo caso que se lleva, no es prestarlo sino arrendarlo ».
- 25 Voici quelques titres de ces chapitres pour preuves : « De la fealdad y abominación del vicio de usura » ; « Cuán necesario y general es entre los hombres el préstamo y cómo se ha de emprestar sin interés ni ganancia » ; « En qué consiste la usura y cómo es contra ley natural y divina », etc.

Y, si no queremos crecer tanto que le imitemos en algo, digo, lo segundo, que podemos interesar mucho prestando²⁶.

De sorte que, par-delà les grands discours, le désintérêt prêché par nombre de confesseurs, en bonne logique, voulait faire des marchands des saints. Le prêt, comme le change, *mutatis mutandis*, peut être licite s'il est « juste » et si le taux pratiqué reste « un intérêt modéré (*un interés moderado*) » – intérêt défini, ailleurs, comme un salaire ne dépassant pas la valeur de 10 %. Plusieurs conditions sont requises pour que le prêt soit « juste ». La première est que « les mains comme les âmes, tout en somme, soient propres, sincères et vraies (*todo sea limpio, sincero y verdadero, las manos y las almas*) »²⁷. La seconde est que celui qui prête, en se défaisant de son capital, ait à souffrir la perte d'un profit (ce manque à gagner est nommé souvent *lucrum cessans*) ou un risque (que les textes nomment *damnum emergens*²⁸), qui sera légitimement compensé par l'intérêt (« si forzado, o a lo menos rogado, presta la moneda a tiempo que o él padece algún daño o pierde algún provecho²⁹ »). Cette idée est détaillée avec à-propos par Restituto Sierra Bravo, lorsqu'elle introduit le principe aristotélien que celui qui prête ne possède pas le gain en acte mais en puissance (« el que tiene dinero no tiene la ganancia en el acto, sino sólo en potencia³⁰ »). Dès lors, celui qui prête ne se défait pas de la propriété de son bien mais accepte seulement de la transférer momentanément à un tiers, de sorte que l'argent prêté travaille également à ses propres risques et périls³¹. Aussi peut-il légitimement exiger une part des gains comme fruit d'une chose lui appartenant (« Esta doctrina implica la idea de la productividad virtual del dinero »). Pour cela, celui qui prête doit être marchand ou faire usage de liquidités pour ses activités nécessaires³² et il

102

26 Tomás de Mercado, *Suma de ratos y contratos*, éd. cit.

27 *Ibid.*, p. 169 sq. : « [...] lo último es sea justo, quiere decir sea el interés moderado. Esto se hace cuando, guardando las condiciones arriba puestas, no se tiene ojo a la necesidad del postulante, ni al provecho que de ello se espera, sino con el precio presente de gradas. Hay algunos que viendo menesteroso al prójimo, suben el cambio, sabiendo que no pueden dejar de tomar [...] si se guarda justicia y la ventaja que se hace es conforme a razón, lícito es el cambio fuera del reino ».

28 Abelardo del Vigo, *Cambistas, mercaderes y banqueros en el siglo de oro español*, Madrid, BAC, 1997, p. 330-335, « El daño emergente y el lucro cesante ». Voir également Laurence Fontaine, *L'Économie morale*, Paris, Gallimard, 2008, p. 192-193.

29 Tomás de Mercado, *Suma de ratos y contratos*, éd. cit.

30 Restituto Sierra Bravo, *El pensamiento social y económico de la escolástica*, op. cit., p. 167-168.

31 Laurence Fontaine, *L'Économie morale*, op. cit., p. 194 : « [...] interdire l'usage du capital dans le commerce est impossible et Thomas d'Aquin [...] dans la question 78 de sa *Somme Théologique* admet la légitimité de faire de l'argent avec un prêt si le prêteur partage le risque avec l'emprunteur ».

32 Ces préventions que l'on trouve chez Tomás de Mercado ne sont pas nouvelles et elles figurent dans « les cas de conscience licites et illicites » traités par Benedetto Cotrugli, *Traité de la marchandise et du parfait marchand*, éd. cit., p. 65 : « Je dis que pour subvenir à ses

doit prêter sur la requête expresse d'un débiteur³³. Ces notions de « vérité » et de « justice » ne sont guère de vains mots et participent de la conviction que l'éthique peut moraliser le négoce au point de l'ériger en « une science moralement aseptique »³⁴.

Enfin, le change *sec* est une forme de change réel, mais sans substance. Celui qui tire la lettre de change pour un pays étranger ou pour une ville autre (souvent une ville de foire), sait qu'il ne dispose pas des sommes à verser dans le lieu précisé dans le contrat et, pour chaque retard, il tire une nouvelle lettre augmentée d'un intérêt³⁵. Ce change *sec*, en réalité, équivaut à un simple prêt à intérêt qui ne dit pas son nom (puisque l'argent ne voyage pas) et qui, dans son intentionnalité, n'ambitionne que l'intérêt et non le prêt. Le transfert de l'argent est purement fictif et le contrat – usuraire – est, en outre, mensonger. C'est ce change qui se voit entaché de la plus forte condamnation morale de façon unanime, depuis Baldus – selon Henri Lapeyre – jusqu'à Tomás de Mercado, en passant par Cristóbal de Villalón³⁶ et Luis Saravia de la Calle. Ce dernier, dans le *Tratado de los Cambios*, livre la définition la plus didactique et la plus imagée :

Hácese así: el mercader que tiene necesidad de cien ducados pídelos al cambiador el cual se los da con el interés que se concertan, y para disimular su maldad hácele letras para Flandes o para Sevilla, adonde el mercader no tiene dinero ni responsión [...], el mercader ha de pagar al cambio en su casa lo que se concertaron, o como pagan los cambios reales que van para Flandes o Sevilla. Y aquestas cédulas *hacénse para lo del mundo, para cumplir con las gentes*, para que no los convenzan por logreros que *cuanto a lo de Dios ninguna cosa se les da porque no creen que hay Dios ni otra vida* [...]. Y todo va sobre la capa del mercader, y así *como sanguijuela le chupan la sangre sin sentirlo*. Y por esto me parece que será mejor llamarlos cambios secos, porque secan la bolsa y la vida de quien los toma a cambio y secan la gracia del que lo da³⁷.

La lettre précise un lieu hors de la ville pour mieux justifier l'intérêt exorbitant qui est prélevé et le remboursement se fait sans que l'argent n'ait

affaires, il est loisible d'en prendre de *ceux qui sont coutumiers à en bailler*, mais qu'il n'est licite d'induire aucun à en bailler à usure ». Je souligne.

- 33 Tomás de Mercado, *Suma de ratos y contratos*, éd. cit. : « De modo que por dos mejores razones no pueden en los empréstitos llevar usuras : la una, porque no prestan convencidos y atraídos por ruegos – condición necesaria – sino de su voluntad ; lo otro, que realmente no dejan de ganar, no siendo mercaderes, ni tratando ». Dans cette double négation se lisent les deux pré-requis de légitimation du prêt.
- 34 Abelardo del Vigo, *Cambistas, mercaderes y banqueros en el siglo de oro español*, op. cit., p. 272.
- 35 Henri Lapeyre, *Une famille de marchands : les Ruiz*, op. cit., p. 249.
- 36 Pour Cristóbal de Villalón, ce change est particulièrement prisé des marchands « menos ricos y más desalmados y codiciosos que los otros » (*Provechoso tratado de cambios*, éd. cit., chapitre IX « en el cual se pone otras maneras de cambio que entre los mercaderes se llaman cambios secos de protesto », fol. XVI r^o).
- 37 Luis Saravia de la Calle, *Tratado de los cambios*, éd. cit., p. 177-178. Je souligne.

voyagé. Toutefois, l'intérêt qui le grève est d'autant plus important qu'il inclut – fictivement – le transfert de fonds pour un pays étranger et le différentiel du change des monnaies. De ce fait, la lettre n'est qu'une caution censée tromper les hommes, puisque la société est le seul horizon du marchand, étant donné qu'il vit sans Dieu. Il y aurait beaucoup à dire, à la lumière des phrases que nous soulignons dans le texte ci-dessus, sur le report métaphorique insidieux du juif vers le changeur cupide si propre à Luis Saravia de la Calle, prompt à confondre, dans une même haine, les deux figures. Même Tomás de Mercado, d'ordinaire mesuré et fuyant les excès de la verve apostolique et de la rigidité morale, tient le change *sec* pour abominable (« usura aun no paliada », « patente préstamo interesal », « que mejor se llamaran falsos y mentirosos »), quelles que soient les circonstances, menant tout droit à la damnation éternelle. Sans fioriture, il le condamne dans un chapitre qui lui est expressément consacré, « de los cambios que se hacen para fuera del Reino » :

104

Así el mayor vicio y defecto que un cambio puede tener es no ser cambio verdadero, sino fingido, los cuales con ningunas circunstancias se puede justificar [...]. Todos estos embustes son paso derecho para el infierno, como si Dios, que mira y penetra los corazones con su vista, fuese Dios de solas palabras y apariencias [...]. Todos [los cambios secos] son injustos y usurarios porque lo primero que requiere la equidad de este negocio es sea verdadera contratación y no fingida, de solos vocablos, en tanto que no solamente está obligado el cambiador a evitar el primer embuste, que es guardar la cédula en la caja, y el segundo que es embiarla a quien la recambió, y el tercero, que es pedir interés por señalar correspondiente³⁸ [...].

L'idée de *vérité* qui doit courir dans un contrat légitime est une idée-force de Tomás de Mercado que l'on retrouve maintes fois exprimée et qui incombe à tout homme, fût-il chrétien, Turc ou Arabe : « [...] no se pide al mercader cristiano *casi* más de lo que debe guardar el turco y el árabe, porque la justicia y la verdad que en ello ha de tener, al menos en lo sustancial – como vender por su justo precio, no más caro fiado que de contado, prestar gratis sin interés, celebrar cambios reales y evitar los secos³⁹ ». Il me semble que ce léger bémol apporté par le *casi* est, en vérité, lourd de conséquences, puisqu'il permet d'éviter que l'on puisse lui reprocher de mettre sur un même pied les chrétiens et les Turcs, ce qui jamais ne le fut⁴⁰. La matière traitée était souvent telle, que la langue elle-même

³⁸ Tomás de Mercado, *Suma de tratos y contratos*, éd. cit., chapitre VII, livre IV, « De cambios ».

³⁹ *Ibid.*, p. 37.

⁴⁰ La licence octroyée par fray Alonso de Ontiveros pour l'impression de l'œuvre évoquait les éloges des maîtres censeurs de l'université de Salamanque : « [...] por quanto me consta haberla examinado doctísimos maestros y catedráticos de la universidad de Salamanca y

pouvait devenir suspecte, inspirant méfiance et critique excessive. Si le contrat est « en vérité », alors, même s'il est injuste, il ne peut être défait ; il suffit qu'il soit « justifié »⁴¹. Ce qu'il tient alors pour un contrat *injuste* est celui qui vend au-delà du *juste prix*. Cette notion est souvent dénoncée sans qu'il soit nécessaire de la préciser tant le concept est ancien, éculé presque, et parfaitement maîtrisé autant par les théologiens que par les hommes de la marchandise.

Le *juste prix*

Le thème du *juste prix* est pourtant complexe. Il mêle, à la valeur intrinsèque des choses, l'idée d'une théorie économique des prix dépendants de la conjoncture. La première idée (thomiste) est celle qui fait découler le prix de la valeur d'un objet. D'une certaine façon, cette conception initiale ne distingue pas foncièrement la notion de *valeur* de celle de *prix*⁴² et, selon cette logique, toute distorsion entre ces deux notions – établies de manière quasi fixe – fait intervenir une forme d'*injustice* sociale. Il faut néanmoins se défaire de cette équation trop simple *prix / valeur*, car les exemples quotidiens sans cesse démontrent qu'il existe des marges fluctuantes de ce *juste prix*⁴³. Pour dire les choses simplement, la valeur des objets n'est guère tributaire d'un juste prix immuable mais d'un prix contingent, prenant en compte la rareté de l'objet, le désir qu'il suscite en un lieu déterminé et la demande qui en découle, son utilité plus ou moins grande, etc. Désormais, le prix ne se déduit plus universellement de la nature d'une chose mais de l'*estimation commune*. Le prix devient *juste* s'il se trouve une personne pour le payer et une autre pour l'approuver. Seul le prix préétabli en vertu d'un monopole devient *injuste* puisqu'il échappe à la concurrence libre et saine du marché [unaniment revendiquée au xvi^e siècle]. Ainsi, ce serait l'estimation communément admise des hommes qui fixerait le prix et non des instances de loi, même si l'État – on le conçoit aisément –

haber aprobado y dado toda la doctrina de ella por católica, verdadera y provechosa ». Parmi ces censeurs, j'attirerai l'attention sur le jugement du *maestro* Diego Rodríguez qui voyait, dans l'œuvre, plus qu'une « doctrine sana, católica y muy importante para los que tratan y contratan » (opinion de fray Juan de Guevara), la véritable voie de la restauration politique et morale « [...] materias importantes para la cristiandad y muy necesarias para remediar la quiebra de la justicia, que anda tan desterrada en nuestros infelices tiempos, en todo género de negocios, y finalmente explica sucintamente y con mucha claridad casos dificultosos para socorrer las conciencias ».

41 Bartolomé Clavero, *La grâce du don. Anthropologie catholique de l'économie moderne*, Paris, Albin Michel, 1991, p. 102 et p. 165 : « Cuando un contrato es verdadero, dado sea injusto, no es necesario deshacerlo para enmendar el yerro, basta justificarlo [...]. Y pues tanta verdad se requiere para ser el cambio lícito, consideren cuán contra su condición es ser fingido, falso y mentiroso ». Je souligne.

42 Restituto Sierra Bravo, *El pensamiento social y económico de la escolástica*, op. cit., p. 164.

43 *Ibid.*, p. 165. L'auteur évoque même « la doctrina de la extensión del justo precio ».

conserve la faculté de fixer, pour certaines denrées vitales, des prix justes qui tiennent compte des réalités économiques.

Luis Saravia de la Calle consacre le chapitre II de son œuvre à la définition « du juste prix d'une chose (*del justo precio de la cosa*) » et sa pensée, dans le cas présent, est profonde et fait figure d'avant-garde tant elle anticipe la théorie quantitative de l'argent de Martín de Azpilcueta. Le *juste prix* est une chose commune, certes, mais qui dépend de plusieurs paramètres qu'il énonce d'emblée : le lieu ; le temps ; le paiement au comptant ou à crédit ; la manière de vendre et celle d'acheter ; l'abondance – ou rareté – de la marchandise ; l'abondance – ou famine – d'argent ; le nombre des vendeurs et celui des acheteurs ; enfin, l'utilité et le profit de ladite chose⁴⁴. Définissant chaque paramètre, il les illustre par des exemples de bon sens commun. Par exemple, pour démontrer que le lieu influe sur le prix, il remarque que le poisson se vend moins cher dans les ports que dans l'intérieur des terres. Il se montre particulièrement pertinent au moment d'expliquer la hausse des prix par l'abondance des marchands et des vendeurs. Leur présence est cruciale en cela qu'elle induit un afflux de marchandises et, partant, un afflux d'argent : « sola la abundancia o falta de mercadería, de mercaderes y de dinero hace subir o abajar el precio⁴⁵ ». Cette idée ébauchée de la théorie quantitative de la monnaie (où la masse monétaire influe directement sur le niveau général des prix), finement pressentie, est celle que l'on retrouve sous la plume de Martín de Azpilcueta, dans le *Comentario Resolutorio De Usuras* (1556), au moment où il pose le principe d'une incidence entre le prix de l'argent et sa cherté, puis entre la quantité de monnaie et le prix (en somme, la banale inflation qui se manifeste chaque fois que l'augmentation de la masse monétaire provoque un accroissement proportionnel des prix) :

[...] Decimos que por el séptimo respecto que hace subir, o bajar el dinero, que es de aver gran falta, y necesidad, o copia del, vale más donde, o cuando ay gran falta del que donde hay abundancia [...] que todas las mercaderías encarecen por la mucha necesidad que ay y poca cantidad della ; y *el dinero*, en cuanto es cosa vendible, trocable, o conmutable por otro contrato, *es mercadería*, por lo suso dicho, luego también él se encarecerá con la mucha necesidad y poca cantidad del [...]. La causa de lo qual es, que el dinero vale más donde, y cuando ay falta del, que donde, y cuando ay abundancia, y lo

44 Luis Saravia de la Calle, *Instrucción de Mercaderes*, éd. cit., p. 47 : « Justo precio de la cosa es aquél que comúnmente corre en el lugar y tiempo del contrato al contado, consideradas las particulares circunstancias de la manera de vender y comprar, y la abundancia de las mercaderías, la abundancia del dinero, la muchedumbre de los compradores y vendedores y el aparejo que hay para haber las tales cosas y el provecho que hay del uso de ella ».

45 *Ibid.*, p. 48.

que algunos dicen: que la falta del dinero abate lo al, nace, de que su sobrada subida hace parecer lo al más bajo, como un hombre bajo, cabe un muy alto parece menor, que cabe su yugal⁴⁶.

La seule dénonciation que Luis Saravia de la Calle réaffirme avec fermeté (dans ce style propre, de l'invective) est celle des ententes illicites entre marchands (acheteurs ou vendeurs, tous « voleurs et loups [*robadores y lobos*] ») pour muer les prix, ce qu'il nomme « monopole ou entente (*monopolio o concierto*) ». Lorsque les marchands s'entendent pour fixer un prix de réserve en-deçà duquel ils refuseront de vendre, ou d'acheter, les lois du marché sont truquées et la juste interaction entre l'offre et la demande se trouve bloquée⁴⁷. Tomás de Mercado, pareillement, consacre un chapitre au *juste prix* et, s'il n'introduit pas de nouveauté au regard de la définition de Luis Saravia de la Calle⁴⁸, il approfondit les notions de nature, de valeur d'usage et de valeur économique. La loi naturelle, aux antipodes de la loi de marché, ne donne aucune information sur le prix d'une chose, ni même sur son utilité, car il est notoire que chaque peuple n'a pas les mêmes besoins ni les mêmes désirs :

[...] y el no servirse los hombres en todas partes de unas mismas causas que *lo que unos tienen en mucho, tengan otros en poco*. Las sedas y brocados que tanto estimamos huellan los etiopes [...] *cuál sea el precio de cada una [de las cosas], la naturaleza no lo tasa ni enseña*. Ella las crió y produjo, mas no las apreció, porque, a la verdad, no las crió para que se vendiesen y enajenasen, sino para que como de todos a todos sirviesen [...]. Nuestra malicia las hizo particulares y nuestra necesidad venales. Ingenio fue humano el comprar y vender, e invención de los hombres hacer el oro y plata precio de lo restante⁴⁹.

46 Martín de Azpicuelta, *Comentario resolutorio De Usuras (1556), impresso en Salamanca, en casa de Andrea de Portonariis*, édition facsimilée, Kessinger Publishing's Legacy Reprints, 2011, p. 84-85. Je souligne.

47 Luis Saravia de la Calle, *Instrucción de Mercaderes*, éd. cit., p. 49 : « Dije excluido todo engaño y malicia, porque si hubiese engaño de parte de los compradores o vendedores, no sería justo precio [...]. De parte de los compradores si hiciesen monopolio o concierto que comprase uno por todo, o que no diese sino a tal precio, o que no comprasen hasta tal día [...]. De parte de los vendedores si hiciesen también trato o monopolio que vendiesen uno por todos, o que no vendan sino a tal precio o hasta tal día [...]. Estos tales son robadores y lobos ».

48 Tomás de Mercado définit le *juste prix* comme suit : « El justo precio es el que corre de contado públicamente y se usa esta semana y esta hora, como dicen en la plaza, no habiendo en ello fuerza ni engaño, aunque es más variable, según la experiencia enseña, que el viento » (*Suma de tratos y contratos*, éd. cit., p. 69).

49 *Ibid.*, p. 47-49 (je souligne). En somme, ce serait la propriété qui se trouverait à l'origine du commerce (« Nuestra malicia las hizo particulares y nuestra necesidad venales »). Je ne peux que penser, à la lumière des réflexions liant la propriété privée à la naissance de la société civile (dont les plus célèbres sont celles de Jean-Jacques Rousseau, « Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : "Ceci est à moi" et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile ») combien le commerce déjà symbolise, d'une certaine façon, la quintessence de cette société dans toute sa complexité.

Dans la dénonciation des ententes frauduleuses entre marchands – qu’il nomme, pour sa part, *monipodio* –, Tomás de Mercado ne diffère en rien de son prédécesseur, qu’il copie presque à l’identique⁵⁰. Pour être juste, le marché doit être soumis à une libre concurrence, c’est là une vieille antienne des traités que l’on retrouve sous la plume des contempteurs du négoce, tel Luis Saravia de la Calle, comme sous celle de Benedetto Cotrugli, zéléateur de la noble discipline de la marchandise. Les monopoles – « quand les marchands se liguent entre eux, complotant de ne vendre qu’à un certain prix qui s’étend à toute la marchandise » – sont mus par la mauvaise affection des hommes gouvernés par l’avarice, et ceux-ci « pèchent énormément »⁵¹.

DU MARCHAND HUMANISTE...

108

Dès la fin du xv^e siècle, deux courants se côtoient, l’un, condamnant l’usure et le commerce comme nuisible au salut ; l’autre, réhabilitant l’utilité du commerce et la pertinence de lois marchandes respectant le bien commun de tous. Sans doute deux textes fondateurs et issus d’une même source portent en germe cette double tension : la péricope des marchands chassés du temple d’une part ; *L’Homélie sur la charité*, de Jean Chrysostome, de l’autre. Cette péricope, « Jésus entra dans le Temple de Dieu. Il chassa tous ceux qui vendaient dans le Temple ; il renversa les tables des changeurs, et les sièges des marchands de colombes » – fréquemment commentée dans les traités sur la colère, la simonie, l’avarice, le bon usage des biens, le judaïsme bien sûr – devient, entre les xii^e et xiii^e siècles, un passage clé de la réflexion sur les marchands et sur leur art (avaricieux ?)⁵². Dans un premier texte attribué à Jean Chrysostome, *Opus imperfectum in Mattheum*, la condamnation a paru, à Giacomo Todeschini, moins « radicale » en cela qu’elle semble davantage empreinte d’une réflexion sur la place des clercs et sur celle des marchands dans la société que d’une hostilité viscérale de l’Église à l’endroit du négoce⁵³. Ainsi, par cette phrase « En chassant les vendeurs et les acheteurs du Temple, le Seigneur a montré qu’un marchand ne peut jamais, ou à peine, plaire à Dieu. C’est pourquoi nul chrétien ne doit être marchand », se manifesterait davantage la réflexion née du développement de la société marchande au xiii^e siècle. Évidemment, cette

50 *Ibid.*, p. 69 : « Dije “no habiendo engaño” porque lo puede aver en esta materia [...] en el mercader que ejercita con engaño su arte, haciendo monipodio con sus consortes y compañeros que no baje ». On remarquera la forme identique à celle de Luis Saravia de la Calle, or il faut bien reconnaître que les similitudes entre les deux auteurs sont rares. Voir *supra* p. 107, n. 47.

51 Benedetto Cotrugli, *Traité de la marchandise et du parfait marchand*, éd. cit., p. 68.

52 Emmanuel Bain, « Les marchands chassés du Temple, entre commentaires et usages sociaux », *Médiévales* [en ligne], 55, automne 2008, p. 2 et p. 8.

53 *Ibid.*, p. 9.

sentence n'empêche pas la condamnation du lucre, de l'usure, des richesses et du commerce comme occupation antichrétienne par définition, en dépit de la légère restriction – « ou à peine » – qui ferait presque figure de litote.

Toutefois, à un moment déterminé, la multiplication des échanges et la culture propre à la constitution d'un négoce urbain modifient le regard critique sur ce métier issu de la marchandise. Si auparavant, « les marchands ne sont pas pris en considération, c'est que cela ne répondait pas à une préoccupation des clercs plus embarrassés par des *potentes* envahisseurs de biens ecclésiastiques, que par des *mercatores* peu menaçants⁵⁴ ». En d'autres termes, les marchands eux-mêmes, par leur dynamisme bousculant toutes les couches sociales – et inquiétant certaines catégories socio-professionnelles – forcent le sens de l'exégèse, gauchissant l'interprétation de ce passage évangélique. À un moment précis du développement précapitaliste des villes, les marchands sont devenus des acteurs centraux de la vie publique.

Dans *L'Homélie sur la charité*, Jean Chrysostome insiste sur l'utilité profonde du commerce dans l'amitié des peuples, son caractère honnête et la valeur de ses gains : « Voyez encore comment le même Dieu, par le besoin d'un commerce réciproque, nous a ménagé fort sagement la nécessité d'un amour mutuel. Ayant enrichi toute la terre d'une infinité de biens, il a donné à chaque pays des fruits qui ne naissent pas ailleurs, afin qu'obligés d'aller les uns chez les autres pour porter ce que nous avons de trop et rapporter ce que nous n'avons pas, ce commerce fit naître entre tous les peuples une mutuelle bienveillance⁵⁵ ». Ce texte revêt une importance particulière dans l'exaltation du marchand, au point d'avoir été littéralement plagié par Jacques Savary, au tout début de son ouvrage, devenant ainsi l'étendard de la défense providentielle du *parfait négociant* :

De la manière que la Providence de Dieu a disposé les choses sur la terre, on voit bien qu'il a voulu établir l'union et la charité entre tous les hommes, puisqu'il leur a imposé une espèce de nécessité d'avoir toujours besoin les uns des autres. Il n'a pas voulu que tout ce qui est nécessaire à la vie se trouvât en un même lieu, il a dispersé ses dons, afin que les hommes eussent commerce ensemble, et que la nécessité mutuelle qu'ils ont de s'entraider pût entretenir l'amitié entre eux : c'est cet échange continuel de toutes les commodités de la vie qui fait le commerce et c'est ce commerce aussi qui fait toute la douceur de la vie, puisque par son moyen il y a partout abondance de toutes choses⁵⁶.

54 *Ibid.*, p. 9-10.

55 « Homélie sur la charité parfaite », dans *Homélies, discours et lettres choisis de S. Jean Chrysostome*, t. II, traduit de l'abbé Auger, Paris, Chez De Bure fils aîné, Théophile Darrois jeune et Alexandre Jombert jeune, 1785, p. 273. L'ouvrage est accessible en version digitalisée dans Google Books.

56 Jacques Savary, *Le Parfait négociant ou instruction générale pour ce qui regarde le commerce*, Paris, Louis Billaine, 1675, p. 1-2, chapitre I, « De la nécessité et utilité du commerce ».

Ce qui semble changer, à un moment précis, c'est le choix de porter les regards plutôt sur un texte que sur l'autre. « À l'approche de 1200, la croissance vertigineuse des échanges, des prix, de la signification sociale de l'argent⁵⁷ » détermine la nouvelle société économique de marché où circulent sans cesse les marchandises et les monnaies. Dès lors, il ne s'agit plus tant de condamner le commerce que de le canaliser dans un circuit économique contrôlé par les instances religieuses et politiques afin que la richesse marchande irrigue l'ensemble de la société chrétienne. Au tournant des xv^e et xvi^e siècles, un phénomène similaire explique cette réflexion de plus en plus centrée sur les pratiques marchandes, condamnant ici des prêts illicites, évaluant là le *juste prix*, dénonçant ailleurs les vices de forme des changes *secs*, etc. Ce tournant observé autour des années 1540 dans la réflexion que mènent les hommes d'Église sur le négoce procède non pas tant de la volonté d'abolir les pratiques marchandes que de celle de les enserrer dans un carcan contrôlé par les instances ecclésiastique et étatique. Cadre législatif et contrôle des usages de la richesse confèrent à la marchandise les gages de l'honnêteté, assurant la rédemption du marchand. L'argument de l'utilité sociale a supplanté *in medias res* les autres considérations, à la manière de l'apologie de Jacques Savary, marquant l'aboutissement de la réflexion. Aussi, si à tout moment, les deux visions opposées du commerce travaillent la société, la première moitié du xvi^e siècle voit davantage les esprits religieux occupés à une classification des changes et des prêts ; la seconde moitié étant plus occupée à œuvrer au profit d'une réhabilitation du commerce, à la lumière de la conjoncture économique des années 1580-1590. En cela, on ne peut séparer la compréhension de ces textes de cette société en mouvement avec laquelle ils dialoguent sans arrêt.

La question, à l'évidence, qui taraude est celle-ci : pourquoi ces thèmes, relevant jusque-là d'un usage pratique, attirent-ils l'attention des théologiens ? Sans doute les marchands eux-mêmes ont-ils ressenti le besoin d'apporter des réponses tangibles à leurs interrogations métaphysiques pour apaiser l'inquiétude spirituelle qui tenaille les esprits de ce temps. Le marchand se pose « devant Dieu⁵⁸ » et cherche des réponses à sa quête de salut. Peut-être aussi « la responsabilité des Docteurs était-elle engagée », car dans une même famille se côtoyaient des marchands et des hommes d'Église, entraînant des solidarités familiales doublées, parfois, de complicités économiques⁵⁹. Les ouvrages de

57 Giacomo Todeschini, *Richesse franciscaine. De la pauvreté volontaire à la société de marché*, op. cit., p. 33.

58 Henri Lapeyre, *Une famille de marchands : les Ruiz*, op. cit., p. 126.

59 Michel Cavillac, *Gueux et marchands dans le Guzmán de Alfarache (1599-1604)*, op. cit., p. 204.

Benedetto Cotrugli, Cristóbal de Villalón, Luis Saravia de la Calle et Tomás de Mercado sont tous des baumes appliqués sur ces inquiétudes.

Benedetto Cotrugli, dans la préface de son ouvrage, précise qu'il écrit à la demande expresse du marchand de Faugia, François Stephani : « Et désirant ce mien œuvre être profitable non seulement à ceux de notre âge, mais encore à la postérité, qui s'en pourra servir, et ayant délibéré d'y procéder par bon ordre, il m'a semblé nécessaire le diviser en quatre livres⁶⁰ ». Quant à Cristóbal de Villalón, son texte est adressé, en 1542, « al reverendísimo señor don Francisco de Navarra, obispo de Ciudad Rodrigo, del Consejo de la Santa Inquisición, provechoso para conocer los tratantes en qué pecan y necesario para los confesores saberlos juzgar ». Dans la version de 1546 [qui est celle du fac-similé que je consulte], il dit écrire « a instancia de un amigo suyo que con grande afecto le pidió que escriviese en esta manera su parecer⁶¹ ». Le choix de la langue vulgaire est dicté par le désir de rendre l'accès à leur pensée plus large, en raison de la grande nécessité qu'il y a à apporter des réponses aux marchands et aux confesseurs soucieux de les garder de la damnation éternelle :

Considerando esto me he detenido muchas veces de no osar escribir aquesta materia en vulgar hasta que he visto la grande necesidad que hay, porque los confesores simples no dejan de confesar, y en sus confesionarios no tienen resoluta aquesta materia ni declarada, y ya la mayor parte del mundo está puesta en tráfigos y compras y arrendamientos. No sólo ciudadanos, labradores y mercaderes, mas hidalgos que con oficios no debidos, se mantienen en platos y mercaderías⁶² [on remarque le sens péjoratif de mercadería, quand mercader *ci-dessus* semblait neutre].

Tomás de Mercado écrivait, pour sa part, rien moins qu'en réponse à une requête du marchand Ángelo Brunengo, lequel lui avait demandé de « mettre en forme, dans un style clair, les nombreuses réponses qu'il avait apportées à des cas touchant les marchands, en divers lieux et en diverses époques, et portant sur tous les pans du négoce ou presque (*poner en orden y estilo claro muchas decisiones de casos tocantes a mercaderes que en diversos tiempos y lugares había dado casi en todas las materias de sus platos*) ». En vérité, son texte était adressé au Consulat des marchands et devait leur servir de guide dans les méandres des différents cas de conscience⁶³. Sans nul doute, l'invention de l'Amérique a charrié de nouvelles pratiques qui ont entraîné, à leur tour, de nouvelles questions métaphysiques

60 Benedetto Cotrugli, *Traité de la marchandise et du parfait marchand*, éd. cit., p. 12.

61 Cristóbal de Villalón, *Provechoso tratado de cambios*, éd. cit., fol. 1-2.

62 Luis Saravia de la Calle, *Instrucción de Mercaderes*, éd. cit., p. 7.

63 *La economía en la Andalucía del descubrimiento, Tomás de Mercado, selección de textos de Antonio Acosta*, op. cit., p. 9.

et un flottement angoissant dans les spéculations théologiques autour de la marchandise et de ses rouages.

Désormais, si les questions pratiques portant sur le négoce ne disparaissent pas de la réflexion, elles se trouvent cantonnées à des œuvres d'arithmétique, comme si la scission était faite entre une *technicité* purement mathématique et un *art mercantile* relevant de la morale divine. J'en veux pour preuve certains titres glanés dans l'ouvrage de Jochen Hoock et Pierre Jeannin, *Ars mercatoria. Manuels et traités à l'usage des marchands (1470-1820)*⁶⁴, faisant parfaitement le départ entre les manuels d'abaques et les œuvres de profit spirituel :

1478, Anonyme, *Practica*, Treviso,

1481, Anonyme, *Libro di mercatanti*, Aix-en-Provence,

1484, Pietro Borghi, *Libro de Abacho*, Venezia,

1515, Juan Andrés, *Sumario breve de la práctica de la aritmética de todo el curso del arte mercantil bien declarado*, Valence,

112 1515, Juan de Ortega, *Arithmétique*, Paris,

1530, Nicolas Gaspar, *Tratado da practica d'arismetica*, Paris,

1542, Cristóbal de Villalón, *Provechoso tratado*, Paris,

1544, Luis Saravia de la Calle, *Instrucción de mercaderes et Tratado de los Cambios*, Valladolid,

1556, Martín de Azpilcueta, *Comentario resolutorio de usuras*, Salamanca,

1569, Tomás de Mercado, *Suma de Tratos y contratos*, Séville.

Le souci d'augmenter les manuels d'abaques de conseils pratiques pour lutter contre la fraude, dans les techniques de vente comme dans la valeur des produits, amène naturellement à pousser plus en profondeur la réflexion sur la nature humaine en général, et sur celle du marchand en particulier. Sans doute aussi cette évolution résulte-t-elle d'une définition sans cesse mouvante du marchand. Tantôt homme à la folle imprudence, prenant office de grand danger, semblable aux femmes de mauvaise vie⁶⁵, tantôt homme avisé et sage, qui jamais n'est la proie de la procrastination, mû toujours par l'amour et la loyauté qu'il manifeste à l'endroit de ses contemporains. Parfois maquignon, vivant d'usures et de fraudes, il devient celui qui tire son gain de la spéculation sur « le temps n'appartenant qu'à Dieu⁶⁶ » et fait son miel de l'universalité du divin. À l'inverse, dans le *Libro de conexenses de spícies e de drogas e de avissaments*

64 Jochen Hoock et Pierre Jeannin, *Ars mercatoria, Manuels et traités à l'usage des marchands 1470-1820*, Schöningh, Paderborn, t. I-III, 1991. Il va de soi que les titres cités sont ridicules au regard des quelque mille *items* recensés pour le *xvi*^e siècle et des deux mille *items* enregistrés pour le *xvii*^e siècle. Mais le but est simplement de dégager une ligne schématique de la spécificité de la période ramassée en insistant, si possible, sur les cas espagnols.

65 Luis Saravia de la Calle, *Instrucción de Mercaderes*, éd. cit., p. XIX.

66 Jacques Le Goff, *À la recherche du Moyen Âge*, Paris, Audibert, 2003, p. 74.

de pessos, canes e massures, premier manuel catalan connu, il est « l'homme viril » (celui des « arts mesculines »), dont le courage se mesure aux risques pris et « n'est guère marchand ni ne doit être nommé ainsi celui dont le cœur n'est pas sincérité, ni la bouche, vérité (*no es mercader, ni debe llamarse así, aquel que no tiene fe en el corazón ni verdad en la lengua*)⁶⁷ ».

À un temps d'échanges et d'incertitudes répond une définition ambiguë du terme *mercader*. Cette ambivalence du *mercader* se trouve elle-même contenue dans le terme amphibologique de *mercantia*, si l'on en croit les scrupules de Jean Boyron, à l'heure de livrer, en 1582, sa traduction de « Benoît Cotrugli Raugean, homme de rare doctrine et très expert marchand ». Cet ouvrage, selon lui, voulait « former un marchand en telle perfection que jadis Xénophon et Cicéron, auteurs très renommés, entreprirent d'instituer, l'un un roi, l'autre un orateur en tout point accompli ». La traduction prétendait alors suivre « ladite impression » et pour ce faire, il lui semblait que le terme *marchandise* requérait attention. Alors que la langue italienne avait à sa portée le mot *mercato* pour dire l'art noble [de la marchandise] et le terme *mercantia*, pour dire la chose vénale, le français n'offrait pas de tels raffinements. Ils étaient pourtant lourds d'implication, car en confondant la « belle et bonne marchandise » de la « mercerie⁶⁸ », on jetait un discrédit coupable sur tout le négoce.

En Castille, pareillement, « le type du *mercader* – l'ambiguïté du terme aidant –, demeurerait perçu comme “imparfait” », mi-négociant mi-changeur, banquier ou usurier, boutiquier, marchand-fabricant ou artisan-marchand, en raison de l'hybridité même de la notion de *mercancia*. En espagnol comme en français, la polysémie du mot *mercader* supposait « une confusion sémantique à la mesure du malaise sociologique »⁶⁹. La définition, au demeurant, troublait volontairement les esprits. *Mercader* venait de *mercadería*, cette marchandise vénale, or c'était un art ou une discipline « entre légitimes personnes, justement ordonnés à des choses qui se trafiquent pour l'entretien des hommes avec espoir de gain⁷⁰ ». Ainsi, de *mercader* à *tratante* ou *cambiador*⁷¹, les hésitations sont constantes, même sous la plume des plus fins observateurs du commerce

67 Miguel Gual Camarena, *El primer manual hispánico de mercadería (siglo XIV)*, Barcelona, CSIC, 1981, p. 30 et p. 57-60.

68 Benedetto Cotrugli, *Traité de la marchandise et du parfait marchand*, éd. cit., p. 5.

69 Michel Cavillac, *Gueux et marchands dans le Guzmán de Alfarache (1599-1604)*, op. cit., p. 152 et p. 207.

70 Benedetto Cotrugli, *Traité de la marchandise et du parfait marchand*, éd. cit., p. 17.

71 Dans une même minute, il n'est pas rare de voir un homme qualifié tantôt de *mercader* tantôt de *cambiador* : « Arrienda Francisco Caro, mercader, vecino de Sevilla en la colación de San Isidoro a Rodrigo de Toledo, mercader, vecino desta dicha ciudad de Sevilla en la colación de Santa María [...] unas casas con palacios y sobrados y corral que él ha y tiene en esta dicha ciudad [...] por precio de 3 000 mrs desta moneda que se agora usa [...] obligó así sus bienes el dicho Rodrigo de Toledo, cambiador, siendo presente [...] » (AHPs, leg. 1497, fol. 214 r^o-v^o). Parfois, certains, comme Bartolomé de Carmona et Pedro Sánchez, sont tout à

sévillan comme Tomás de Mercado, et les définitions souvent jettent davantage de perplexité qu'elles n'éclairent : « el deseo del *mercader* es el universal de todos [...]: querer mercar barato y vender caro. Y tiene más el *tratante*, que no solamente lo desea y apetece, sino lo ejercita y procure⁷² ». Pour tenter de définir avec plus de précision la vision humaniste du négoce – et déjà la juste compréhension de ce qu'il convient de nommer *négoce* –, j'ai choisi quelques textes concrets, illustrés par divers documents notariés.

Un manuel catalan précoce

Spécifique à l'Espagne, peu de choses sont connues, voire publiées, avant la fin du xiv^e siècle. Et encore, ce n'est que par le truchement d'une œuvre catalane, se présentant sous la forme d'un répertoire d'échantillons de diverses régions, que nous saisissons l'ambition, d'emblée manifestée, d'instruire les marchands dans l'art du commerce :

114

E per ço com en *l'art de la mercaderia*, entre las altres arts mesculines, és la millor e pus profitosa que nagunes de le altres arts, haquella hon molta *persona està en honor*, ves hom de mercaderia és millor e pus profitosa que nagunes de les altres arts. Ara donchs, digam quina cossa és ha aquells qui de aquest art volen aprenda e ussar, les quals cosses pertanyen a mercader, ne són en persona de aquells, per ço que mills e pus acabadament puscam aver nom de mercader⁷³.

Le truchement catalan, en matière mercantile, n'est pas, pour autant, un pis-aller. En Castille, à la fin du xv^e siècle, c'est le corpus législatif catalan propre au commerce et à la navigation qui supporte la restructuration du marché entreprise par les Rois Catholiques. Ces derniers font imprimer, pour la première fois en Castille, en 1483, le *Llibre del Consulat* et s'inspirent, pareillement, du modèle catalan fermement corporatiste pour renforcer les *gremios* castillans⁷⁴.

Cette ambition raisonnée – et revendiquée – d'un « art honorable » attire d'autant l'attention que suivent quatre folios portant sur les vertus et les qualités du marchand. Alors que dans les autres traités, l'ouverture n'exalte guère cet honneur qui rejaillit sur le marchand du fait de sa pratique, ici, l'oxymore

la fois « *traperos y tenderos públicos* de comprar y vender paños y lo tienen por oficio y trato como a tales *mercaderes* [...] » (AHPs, leg. 2156, fol. 434 v^o). Je souligne dans les deux cas.

72 Tomás de Mercado, *Suma de ratos y contratos*, éd. cit., p. 43. Cette magnifique définition du commerce, « mercar barato y vender caro », est énoncée par Benedetto Cotrugli, sous la forme d'une injonction au « parfait marchand » : « Achète à bon marché et vend cher » (Benedetto Cotrugli, *Traité de la marchandise et du parfait marchand*, éd. cit., p. 41). Outre qu'elle est la parfaite tautologie du négoce, elle montre les filiations entre les hommes et les courants de pensées.

73 Miguel Gual Camarena, *El primer manual hispánico de mercadería*, op. cit., p. 57. Je souligne.

74 Miguel Ángel Ladero Quesada, *La España de los Reyes Católicos*, Madrid, Alianza Editorial, 1999, p. 97-98.

catalan⁷⁵ mettant en regard l'*art* (les activités manuelles) et l'*honneur* prouve que la stigmatisation de certaines charges en lien avec le discours nobiliaire – antienne des moralistes ascétiques du xvi^e siècle – n'est pas l'affaire du xiv^e siècle, ni même celle du xv^e siècle. Le marchand est encore celui qui jouit de crédit, moral parce que préalablement financier, et la condamnation de Mammon (l'argent trompeur qui pervertit la société) n'accable pas encore de tout son poids les consciences de cette modernité naissante. La légitimation de la richesse n'est pas encore la préoccupation de certains, parce qu'elle n'a pas encore été formulée en termes de damnation par d'autres. Ce que les qualités du marchand décrites rendent – ou voudraient rendre – palpable ne sont que les vertus découlant d'une pratique économique, en soi, ni morale ni amoral. Le marchand fait œuvre d'*art*, c'est-à-dire qu'il fait office d'un *métier* (« art de la mercaderia », « aquest art ») requérant connaissance et compétence (« volen aprendar e ussar, les quals cosses »⁷⁶), et légitimant alors le juste profit d'un travail accompli en conscience.

D'une certaine façon, prévaut l'idée fort simple que toute forme de réussite – et la réussite mercantile ne déroge point à la règle – atteste la légitimation de la vie menée. Quand je voyais, dans le négoce acharné que menait Luis Alfonso Condesil, à la fin du xv^e siècle, une forme de revendication de cet honneur que la société lui dispute, je ne me trompais pas⁷⁷. Au lendemain de sa condamnation inquisitoriale qui le tint éloigné des offices notariés durant plusieurs années, son négoce, farouchement mené aux quatre coins de l'Aljarafe, ne revêt pas qu'une inquiétude pécuniaire : bien au contraire, le micro-crédit auquel il se livre, prêtant ici et là des sommes infimes, octroyant des délais longs et des facilités de remboursement, participe d'une volonté forte de soutenir la croissance locale, voire, tout bonnement, de garantir une consommation de survie dans un espace restreint. Ainsi, par ses prêts infimes aux plus démunis, il gagnait, au regard de la société, l'honorabilité dont on entendait le priver. Et l'on aurait tort d'accorder à sa qualité de judéoconvers une quelconque prégnance : il agissait en vertu d'une conviction humaniste que le négoce est un art honorable parmi les autres, car il y a un bon usage de l'argent qui légitime le gain. Le marchand vieux-chrétien Hernando Gorjón, dans les premières années du xvi^e siècle, met sa fortune au service de la construction d'une université et

75 En Castille, l'association des termes *artes* (activité dérogeante par définition) et *honor* jurerait pareillement.

76 Miguel Gual Camarena, *El primer manual hispánico de mercadería, op. cit.*, fol. 77 r^o : « Volèn instroy e informar los mercaders, aquells qui d'aquest art de mercaderia volen ussar ».

77 Béatrice Perez, « Des marchands *conversos* sévillans à la fin du xv^e siècle : les prémices d'une réussite discrète », dans Béatrice Perez, Sonia V. Rose et Jean-Pierre Clément (dir.), *Des marchands entre deux mondes. Pratiques et représentations en Espagne et en Amérique (xv^e-xviii^e siècles)*, Paris, PUPS, 2007.

d'un hôpital à Saint-Domingue, parce que cela lui vaudra plus aisément les faveurs de la Couronne, c'est l'évidence (il le dit lui-même dans ses lettres), mais surtout parce que les biens justement acquis appellent la charité envers les plus démunis, que ce soit pour construire un hôpital pour les pauvres, ou pour fonder un collège où l'enseignement serait gratuitement dispensé⁷⁸. Son désir de mettre sa fortune au service des plus humbles pour rendre à cette terre aimée ce qu'elle lui a donné et gagner le respect humain va de pair avec une volonté farouche – manifestée dans toutes ses lettres – de décrocher l'habit de l'ordre de Saint-Jacques qui l'obsède, avec le titre de « caballero de la espuela dorada ». Cet engagement aux côtés des plus pauvres « coloca a Gorjón como un humanista y un mecenas de la educación » mais n'entrave nullement son activité esclavagiste ni ses négociations âpres pour introduire davantage d'esclaves noirs dans l'île. Nulle contradiction dans cette logique qu'il poursuit de tirer un plus grand profit de l'esclavage pour mieux mener son œuvre pieuse à son terme : « que yo pueda meter en esta ysla de negros labradores [...] para encimar esta santa obra que tengo comenzada y los señores que esto en nombre de Su Magestad lo an de mandar prober deben de contemplar en que yo me desnudo de todos mis bienes para esta santa obra⁷⁹ ». Cet engagement, alors, fait tout le *caudal* du marchand, toute sa réputation et son crédit.

Dans le manuel catalan, les pages qui portent sur les vertus du marchand – bien qu'inspirées d'autres œuvres, comme la *Practica della mercatura*, de Pegolotti – brossent avant tout des qualités humaines. Le marchand est « sage », « discret », homme de « fe e veritat », « de bona fama » et de loyauté. Il est diligent, étranger à la paresse et à la bêtise (« vici de peressa e de paguessa [*necedad*] »). Il ne peut être « hom de cobessa [*codicia*], ne de avarícia » et doit fuir jusqu'au péché de gourmandise (« esquivar molt vici de gola »)⁸⁰. Le marchand, pareillement, devait être pourvu des qualités physiques de l'homme sain de corps, dans une disposition idoine pour assurer avec diligence (« mes pressat ») le lourd labeur quotidien d'un négoce soumis aux risques de tractations périlleuses (« los grans traballs e perills que per molte vaguades han ha sostenir »)⁸¹.

Discretion et sagesse sont nécessaires pour mener ses affaires, mais aussi diligence dans la résolution des contrats. Ce sont toutes ces qualités réunies qui construisent la bonne réputation. La réputation du marchand est le fondement de son négoce. Il doit éviter d'être mis en cause en place publique ou de mettre

78 Genaro Rodríguez Morel, « Cartas privadas de Hernando Gorjón », *Anuario de estudios americanos*, t. LII, n° 2, 1995, p. 216 et p. 218-219.

79 *Ibid.*, Appendice, lettre 1, p. 222 et lettre 3, p. 229.

80 Miguel Gual Camarena, *El primer manual hispánico de mercadería*, *op. cit.*, p. 58-60.

81 *Ibid.*, fol. 1 r° et v°.

en délicate posture celui qui travaille avec lui. Il doit fuir les bruits du marché qui engendrent la spéculation agressive et jamais ne se trouver en situation d'insolvabilité à un moment qui pourrait lui être crucial. Il doit encore éviter l'arbitrage par la loi pour la laisser entre les mains de ses pairs en qui on dépose une confiance réciproque. Pedro González de la Sal se montre ainsi soucieux de sa corporation lorsqu'il recommande de fuir tout procès pour ne pas entamer la confiance de ses partenaires, car il y va tout autant de ses propres intérêts :

En el nombre de Dios, amen. Faze su testamento Pedro González de la Sal, vecino de Sevilla, en la colación de San Salvador, estando enfermo de cuerpo y en su acuerdo y entendimiento. Confiesa que le deven muchas personas, así vecinos desta ciudad como fuera della, muchas contías de maravedís [...] lo cual tiene escripto en su libro de su mano el cual juró por el nombre de Dios que es bueno y verdadero, *mandó que las dichas deudas se cobren non por vía de pleito salvo que los dejen en cargo de sus conciencias de los tales deudores*⁸² [...].

La réputation ne peut se concevoir sans foi, loyauté et vérité qui apportent tempérance dans le cœur et dans la langue (« *trenpat deu esser mercader en son cor [...]; trenpat deu esser ab lengua*⁸³ »). Respecter sa parole, celle apposée au bas du contrat ou celle donnée verbalement, éviter de blasphémer, régler ses affaires selon Dieu deviennent des règles de déontologie marchande. Comme le souligne Éric Marquer, « la réflexion sur le commerce s'accompagne d'une réflexion sur la civilité et sur les formes de sociabilité⁸⁴ » et la chose se vérifie pleinement dans le cas présent.

Il y a bien science et probité dans le négoce et, pour certains, « dans les grandes républiques rien n'[est] considéré comme supérieur à la parole d'un bon marchand⁸⁵ ». Ces qualités transparaissent dans les minutes notariées où l'on perçoit sans cesse la volonté – par-delà la formule lapidaire de l'invocation « Au nom de Dieu, amen », si classique dans tous les testaments et dans les contrats – de réaffirmer sa foi en un Dieu qui est vérité et que l'on prend à témoin pour garantir la validité des actes paraphés. Tout contrat suppose, à la base, une entreprise risquée et la formule rend celui-ci inviolable, sous la caution de Dieu. Lorsqu'il s'agit de déclarer ses dettes, c'est toujours au regard de Dieu – devant qui il conviendra de se présenter en vérité – que la déclaration est faite : « [...] y confiesa por decir verdad a Dios que al tiempo que él caso

82 AHPS, leg. 19725, fol. 48 r^o-v^o. Je souligne.

83 Miguel Gual Camarena, *El primer manual hispánico de mercadería, op. cit.*, p. 60.

84 Éric Marquer, « Les controverses à propos de la nature du commerce chez les premiers mercantilistes anglais », *Revue de métaphysique et de morale*, 2003/3, n^o 39, p. 376.

85 Luca Pacioli, *Traité des comptes et des écritures. Ouverture vers la comptabilité moderne, Titre neuvième, Traité IX de la Summa de Arithmetica, Venise, 1494*, texte présenté et traduit par Pierre Jouanique, Paris, Comptables Malesherbes, 1995, p. 25.

con la dicha su mujer [...], otrosi confiesa por decir verdad a Dios que después quel casó⁸⁶ ». Dieu préside à tous les gains et ceux-ci attestent alors la réussite du marchand. Or sous les auspices du Très-Haut, *la ganancia* ne peut souffrir d'anathème. Les formules propitiatoires sont là pour rappeler toujours que le gain est celui « que Dieu donnera » et la perte, celle dont « Dieu gardera ». Si les marchands ne manquent jamais une occasion de se placer sous bonne protection divine, c'est sans doute parce que la profession, plus qu'une autre, connaît les aléas et les risques des investissements périlleux. Quand Alonso de Sevilla accepte de se charger de l'achat de sardines en Galice afin de les exporter vers Séville pour le compte de deux marchands, il réclame le tiers « del pro y ganancia que *Dios en ella diere*⁸⁷ ». Pedro Ferrández, courtier (*corredor*), lors de la signature de la compagnie qu'il crée avec son beau-frère, marchand d'huile, porte par écrit les modalités de partage d'un gain qu'il ne perçoit pas seulement comme la juste rétribution d'un travail honnête, mais comme un don de Dieu « en las cuentas que se han de fazer del parto [...] *que Dios diere* en la dicha compañía⁸⁸ ». De la même manière, les échecs et les ruines, s'ils ne sont pas envoyés expressément par Dieu, sont néanmoins permis par lui. Ainsi, la formule « Dios non quiera » est fréquente lorsque les naufrages sont envisagés pour en répartir les pertes. Dieu sème les embûches sur le chemin difficile du négoce, et les marchands tentent d'en limiter les dégâts en partageant le surcoût des risques comme ils partagent les gains⁸⁹.

86 AHPS, leg. 19725, fol. 26 r^o-v^o, 27 r^o-v^o et 28 r^o, vendredi 10 avril 1489 : « *En el nombre de Dios amen*. Faze su testamento Pedro Núñez, marido de Ines López, vecino de Sevilla, en la colación de Santa María estando enfermo de cuerpo [...] ». Rodrigo de Toledo, sentant la mort approcher, déclare scrupuleusement ses dettes le 15 avril 1489 : « *En el nombre de Dios amen*. Faze su testamento Rodrigo de Toledo, hermano de García, platero, vecino desta ciudad de Sevilla [...] estas son las deudas que confiesa que debe : *confiesa por decir verdad a Dios* que ovo dado y dio a Pedro González, platero, vecino desta dicha ciudad [...] a vender tres cintos de hilos de oro y [feuille de déchet] 6 000 mrs y una cinta rica [...] y otros cuatro cintos que valen 4 000 mrs que son por las dichas ocho piezas [...] » (AHPS, leg. 19725, fol. 33 r^o). Je souligne dans les deux cas.

87 AHPS, leg. 1497, année 1497, fol. 306 v^o : « Alonso de Sevilla, mercader, otorga y promete y se obliga de ir y partir desta ciudad de Sevilla para el dicho reino de Galicia [...] y *llevándolo Dios* [...] aya el dicho Alonso de Sevilla, mercader, por el trabajo en la ir y comprar y embiar [la sardina] y se tornar y vender así en esta dicha ciudad de Sevilla como fuera della la tercia parte del *pro y ganacia que Dios en ella diere* ». Je souligne.

88 AHPS, leg. 3211, fol. 109 v^o-110 r^o, année 1497.

89 On peut citer, pour exemple, le cas de Bartolomé de Pineda et de sa femme qui s'associent à Elvira Díaz de Vargas – laquelle apporte le capital – pour vendre du vin : « Otorgan Bartolomé de Pineda, escudero, y Catalina Ramírez, su mujer, vecinos de Sevilla en la colación de San Llorente [...] que han recibido de Elvira Díaz de Vargas, vecina desta dicha ciudad en la colación de San Llorente, presente, 50 000 mrs desta moneda que se agora usa, que son que della reciben para los emplear en vinos y *los vender de compañía a pro y utilidad de la dicha compañía* [...] por ende, otorgan y prometen que de todo *el pro y ganancia que Dios les diere* con los dichos 50 000 mrs, sacado el dicho caudal, lo partan de por medio [...] y si pérdida oviere en la dicha compañía, *lo que Dios non quiera*, que la tal pérdida la partan de por medio [...] » (AHPS, leg. 2157, fol. 150, vendredi 24 avril 1500). Je souligne.

Foi, charité et juste gain construisent la réputation du marchand. Bâtit sa confiance et sa réputation : voilà la lourde tâche qui incombe au marchand et, en cela, la description de son apparence – qui peut prêter à sourire – devient un élément essentiel de la confiance. « L'apparence est le premier langage [...]. Le statut de l'homme et son crédit doivent se lire dans la blancheur exhibée⁹⁰ ». La réputation engendre la confiance qui, à son tour, permet la relation marchande. Elle en est l'aiguillon autant que le gage. Cette confiance est une relation complexe, tissée de plusieurs sentiments confus et ineffables. Elle naît de la réputation de probité d'un marchand, de sa bonne fortune, de sa discrétion, et prend appui sur la véracité et le caractère sourcilieux de ses livres de comptes. Elle grandit dans le respect de la parole donnée. Elle s'affirme, enfin, dans le sentiment que les cocontractants tissent un lien de confiance horizontale, indépendamment de leur nature sociale ou de leur condition humaine. La relation mercantile, dans son principe, renferme un profond ferment égalitaire, car l'acte oblige de la même manière tous les signataires, en droit et en devoir, quels qu'ils soient. La confiance légitime le prix exigé ; elle présume pareillement de la qualité de la marchandise. Par la confiance s'établit l'acte, le crédit et, tout bonnement, l'achalandage.

Des vertus à l'épreuve des minutes notariées

Sans la confiance, comment expliquer cette liberté laissée à autrui dans le choix de la marchandise comme dans l'estimation du prix adéquat pour permettre la plus-value ? Dans la mesure où souvent l'argent est avancé et le salaire du travail du marchand-courtier versé préalablement à la démarche, il faut accepter l'idée que, parmi les devoirs du marchand, se trouve celui de livrer une marchandise de bonne qualité dans les conditions qu'il jugera les meilleures. C'est ce qui explique seul que soit laissé à Álvaro de Henares le choix du poisson à acquérir :

Otorga Álvaro de Henares, mercader de pescado, vecino de Sevilla en la colación de Santa María Magdalena, que ha recibido y recibió en su poder de Costanza Díaz, su señora, vecina desta dicha ciudad, en la dicha colación, que está presente, 17 000 mrs, los cuales son que ella le dio y pagó para que lleve y llevar y emplear *en pescados y cazones u otros cualesquier peces que bien visto fuere, los cuales son en su poder de que es pagado*, y obligase de comprar y emplear los dichos maravedís en el dicho pescado *a los mejores precios* que pudiere aver y de se lo dar puesto en esta dicha ciudad, guardando los derechos de riesgo y peligro, desde oy día que esta carta es fecha fasta viernes primero siguiente [...] y la dicha Costanza Díaz que le dé, por el dicho trabajo, y en ello ha de aver, 1 000 mrs, los cuales asimismo recibió de la dicha su señora⁹¹ [...].

⁹⁰ Laurence Fontaine, *L'Économie morale*, op. cit., p. 281-83.

⁹¹ AHPS, leg. 3213, fol. 7 r^o, vendredi 17 août 1492. Je souligne.

Plus importante sans doute pour asseoir la confiance, l'expertise fait du marchand un acteur du processus d'élaboration des prix, un homme qui construit la valeur des choses. Capable de (re)connaître la bonne marchandise, il appréhende sa juste valeur et parvient à élaborer un prix *convenable*, engageant le consensus des deux parties. Je remarque que souvent, dans les minutes, les ventes ne précisent pas la nature intrinsèque d'un produit mais renvoient à la formule absconse « tel qu'il est devoir de le donner et de le recevoir (*tal que se ha de dar y recibir*)⁹² ». Néanmoins, il m'a semblé que cette formule souvent accompagnait la mention de produits bruts (le sumac [*zumaque*]⁹³, le sucre, l'huile d'olives [« buen aceite de olivas claro y limpio y sin borras tal que se ha de recibir y de dar⁹⁴ »], l'orge [« buena cebada nueva y limpia y seca y enjuta tal que se ha de dar y recibir⁹⁵ »], le miel [« buena labor de miel y cera tal que se ha de dar y tomar⁹⁶ »]) et traduisait, tout compte fait, une standardisation de produits qui ne peuvent être adultérés (à la différence de la grande diversification des produits manufacturés qu'il faut décrire dans le détail pour les préciser sans contredit). L'expertise, dans tous les cas, est circonscrite à une connaissance précise que le marchand acquiert, entre autre, à travers les listes de produits contenues dans les livres d'abaques. Le manuel catalan offre un échantillon précieux de produits décrivant leur qualité, leur couleur, leur forme, leur maturité, leur goût, leur odeur⁹⁷, etc. L'expertise, toutefois, n'est pas une qualité que l'on maîtrise aisément : un simple coup d'œil doublé d'un boniment bien tourné ne fait pas l'expert. Cette notion – très prisée dans le monde mercantile et juridique – a donné lieu à un cycle de séminaires organisés à la *Casa de Velázquez* récemment. Les actes ne sont pas encore intégralement parus⁹⁸, mais les avancées du programme, dans leurs grandes lignes, ont fait

92 AHPS, leg. 1497, fol. 223^r°-v°, lundi 3 juillet 1497 : « Vende, Juan Vásquez, escribano público de Santolalla, villa desta ciudad de Sevilla, a Gonzalo de Moguer, curtidor, vecino desta dicha ciudad de Sevilla [...] que está presente 200 arrobas de buen zumaque *tal que se ha de dar y recibir*, las cuales otorga y se obliga de le dar y entregar puesto a la puerta desta dicha ciudad [...] por precio cada arroba del dicho zumaque de 37 mrs y que gelos dé y pague aquí en Sevilla, en paz [...] ». Un autre exemple ajoute à la formule précédente celle des us et coutumes : « Deve, Gironimo de Ororio, mercader genovés, vecino de la Gran Canaria, en la villa del Real de las Palmas, y Cosme de Riberol, mercader genovés, estante en Sevilla [...] a Antonio y Jacomo de Sorvanis, mercaderes genoveses, estantes en Sevilla, presentes [...] 600 arrobas de buen azucar blanco en pañes pequeños que se ha de dar y recibir según uso y costumbre de Gran Canaria [...] » (AHPS, leg. 2157, juillet 1500). Je souligne.

93 Connus aussi comme le « sumac des corroyeurs ». Les feuilles de cet arbuste méditerranéen servent au tannage des peaux.

94 AHPS, leg. 3212, fol. 39 v°, 1482.

95 AHPS, leg. 1497, fol. 177 v°, juin 1497.

96 AHPS, leg. 9098, fol. 106, juin 1474.

97 Miguel Gual Camarena, *El primer manual hispánico de mercadería*, op. cit., p. 93 et p. 102. Pas moins de sept entrées précisent les différents sucres et leur valeur fluctuante sur le marché.

98 Seul le premier cycle de conférences (sur les trois qui se sont tenus) a été publié. Voir Claude Denjean et Laurent Feller (dir.), *Expertise et valeur des choses au Moyen Âge (I). Le besoin*

l'objet de résumés. Il appert que l'expertise est, en premier lieu, une compétence *reconnue* ; sans cette reconnaissance publique, l'homme qui maîtrise un savoir ne peut s'instituer expert au sein d'un groupe socio-professionnel.

La densification des marchés a rendu nécessaire l'expertise pour fluidifier les échanges (l'expert officiant, souvent, comme intermédiaire / courtier entre les acheteurs et les vendeurs) ; pour élaborer les prix ; enfin, pour arbitrer les conflits sans recourir à une procédure judiciaire. Le marchand-financier « évite le tapage et recherche un anonymat douillet⁹⁹ » et, de ce fait, les procédures d'arbitrage sont nécessaires à la bonne marche de la vie économique. Elles sont d'autant plus importantes, en cette fin du xv^e siècle, qu'aucune instance ne régit encore ce genre de conflits. Dans le cas des deux frères Hoyos, copropriétaires du bateau qui voyageait vers l'Irlande, on se souvient qu'ils avaient remis leur sort entre les mains de deux experts – en l'occurrence, juridiques, car la situation nécessitait des compétences juridiques¹⁰⁰. L'expert est alors celui que le consensus collectif – à défaut d'une instance publique – désigne comme tel, en vertu de compétences que lui reconnaît l'ensemble de la communauté marchande. Ces compétences recourent tout ensemble des savoirs techniques et des connaissances théoriques. Dans le cas sévillan, il me semble que c'est davantage la renommée d'un homme – et la place que lui garantit, au sein de la communauté, sa réussite, preuve de sa sagesse – qui assure sa compétence.

Renommée, compétence, sagesse, réussite concourent alors à construire la confiance des siens. En l'absence de textes normatifs et de procédures écrites d'expertise, les archives notariales permettent d'approcher ces notions immatérielles et complexes. Les minutes disent incidemment cette expertise reconnue à quelques-uns, la confiance soudant le réseau ou, à l'inverse, la défiance envers l'étranger. Ainsi, dans la minute ci-dessous, apparaissent clairement la valeur d'expert, le salaire de l'expertise et cette chose plus confuse à exprimer, la confiance que l'on accorde à celui à qui on reconnaît un regard avisé sur les choses qu'il évalue avec justesse :

Otorga Alonso de Sevilla, mercader [*l'expert. Notons qu'il apparaît comme le commissionnaire exécutant les ordres de commettants et encaissant le tiers de la vente. Les risques sont ceux des commettants, car ce que monnaye Alonso de Sevilla, c'est son expertise*], marido de Leonor Ferrández, vecino desta ciudad de Sevilla, en la colación de San Bartolomé, a Cristóbal Salvago, mercader, vecino desta ciudad de Sevilla, en la colación de Santa Cruz, que está presente, y al contador

d'expertise, Madrid, Casa de Velázquez, 2013.

⁹⁹ Daniel Dessert, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1984, p. 69.

¹⁰⁰ Voir *supra* p. 87, n. 98.

Diego de Ávila [*ceux qui le sollicitent, les commettants*], vecino desta ciudad en la dicha colación de San Bartolomé que está ausente, que por quanto cada uno dellos le da 30 000 mrs [*le salaire de son expertise*] para que él en su nombre dellos vaya con ellos por tierra al reino de Galicia a riesgo y aventura de los dichos Cristóbal Salgado y el contador Diego de Ávila [*il ne partage aucun des risques de l'entreprise*] a los emplear en sardinas al precio o precios que a él bien visto le fuere [*voici formulée cette qualité d'expert reconnue à Alonso de Sevilla qui le désigne comme un homme en qui on peut déposer sa confiance pour payer le juste prix*] y así las pudiere hallar y las cargar y embiar a esta dicha ciudad de Sevilla en cualquier nao o navío que a él bien visto le fuere así mismo a riesgo y aventura de los dichos Cristóbal Salgado y Diego de Ávila y les traerá fe de escribano público cómo cargó la dicha sardina y qué cantidad es, los cuales dichos 60 000 mrs son en su poder de que es pagado¹⁰¹ [...].

122

Dans cet autre document, concernant toujours le même commettant, le Génois Cristóbal Salgado, la confiance accordée à Diego de Sevilla, cette fois, est vaste, sans doute proportionnelle aux capitaux engagés. Elle repose autant sur une expertise technique permettant à ce dernier de vendre au meilleur prix les peaux du commanditaire qui sont en sa possession, que sur un savoir juridique lui permettant de juger de la pertinence ou non d'entamer une procédure judiciaire :

Otorga Cristóbal Salgado, mercader, vecino desta ciudad en la colación de Santa Cruz, que da su poder cumplido a Diego de Sevilla Ganso, vecino desta ciudad [...] *especialmente para que por él y en su nombre pueda demandar y recaudar y recibir [...] así en juicio como fuera del, todos los maravedís y doblas y mercaderías y otras cosas cualesquier que cualquier persona le deva y sea obligado a dar y pagar [...] así por cartas y recaudo públicos y cédulas de cambio [...] así mismo para que por mí y en mi nombre pueda vender y venda a la persona y precio que él quisiere y bien visto le fuere* todos los cueros vacunos que él oy día tiene¹⁰² [...].

J'ai choisi des minutes mettant toutes en cause Cristóbal Salgado, car il me semble que la confiance dont elles portent témoignage met en lumière un réseau, une communauté d'intérêt presque familiale. Cristóbal Salgado, de 1497 à 1500, travaille principalement avec des membres de la famille Sevilla :

¹⁰¹ AHPS, leg. 1497, fol. 306 v^o, 16 août 1497.

¹⁰² AHPS, leg. 1497, fol. 324 v^o, mercredi 23 août 1497. Je souligne dans cette minute et dans les suivantes.

Alonso de Sevilla, Diego de Sevilla et son neveu, Fernando de Jerez¹⁰³. En 1497, Cristóbal Salvago mandait Fernando de Jerez à Grenade pour l'achat de soies, mais, le cas échéant, il lui laissait la liberté expresse d'acquérir toute autre marchandise qu'il jugerait plus judicieuse, confiant dans l'idée qu'il userait de l'argent avancé comme de son propre patrimoine¹⁰⁴.

Ce sont toutes ces valeurs, d'expertise, de fiabilité, d'honnêteté – en somme, de confiance –, qui dessinent les solidarités de groupes. Dans le vaste monde des réseaux marchands, ce sont elles qui pondèrent le poids des groupes et la solidité des liens, jusque dans l'adversité. Ainsi, la rupture de la confiance, lorsqu'elle met en cause le crédit du marchand, se fait à grand renfort de publicité, devant les notaires de la ville. La défiance laisse présager une rapide mise au ban de la société marchande – car la désinvolture d'un seul homme peut entraîner la ruine de tout un groupe tant les capitaux sont intrinsèquement liés –, selon le principe sage énoncé par Benedetto Cotrugli « en bien payant on acquiert renommée et crédit envers les amis, dont est tiré *le commun proverbe que le bon payeur est maître de la bourse d'autrui*. Louange que le marchand doit chercher que nulle autre condition¹⁰⁵ ». En 1480, la grande désinvolture du marchand de Sanlúcar de Barrameda, Alfón de Córdoba, s'explique sans aucun doute par le sentiment d'être protégé autant par la distance de son lieu de résidence et de sa clientèle habituelle que par la spécificité de la ville dans laquelle il réside. De fait, en tant que *sanluqueño*, il est doublement *forastero* à Séville : d'un point de vue juridique, car en vivant dans la cité ducale, il dépend d'une juridiction seigneuriale et sans doute bénéficie-t-il de la douce protection des puissants ducs ; d'un point de vue religieux, car la ville de Sanlúcar balance sans cesse entre l'archevêché de Séville et l'évêché de Cadix¹⁰⁶ :

En este dicha día, a hora de misa de tercia, estando en la calle de los traperos desta ciudad de Sevilla, cerca del dicho corral, que es en esta ciudad en la colación de

103 AHPS, leg. 2157, fol. 187 r^o, 18 février 1500 : « Otorga García de Sevilla, tabernero, vecino de Sevilla en la colación de Santa Catalina, que faze pacto y postura con *Fernando de Jerez, mercader*, vecino de Sevilla, en la colación de San Isidoro, que es ausente, y con *Diego de Sevilla, su tío*, que es presente [...] ».

104 AHPS, leg. 1497, fol. 121 r^o-v^o, lundi 8 mai 1497 : « Otorga Fernando de Jerez, mercader, vecino de Sevilla en la colación de San Alfonso, que ha recibido y recibió en su poder de Cristóbal Salvago, vecino desta dicha ciudad de Sevilla, en la colación de Santa Cruz, que está presente, 15 000 mrs desta moneda que se agora usa que se otorga y se obliga de *gastar en seda o en otra cualquier mercadería que a él bien visto le fuere, así como faría de su fazienda*, y de comprar la dicha mercadería en la ciudad de Granada o en otra cualquier ciudad o villa o lugar de su reino [...] con juramento que sobre ello faga lo que es bueno y verdadero y que no aya en ella colusión alguna [...] ». Le serment final, de pure forme, conforte justement l'idée que la confiance est absolue.

105 Benedetto Cotrugli, *Traité de la marchandise et du parfait marchand*, éd. cit., p. 34. Je souligne.

106 Même au moment de la création des Inquisitions de Séville (1481) et de Jerez de la Frontera (1491), le rattachement de la ville ducale ne va pas de soi.

San Nicolás, estando y presente Alfón de Córdoba curtidor, vecino que diz que es de la villa de Sanlúcar de Barrameda, y otrosí, estando y presente Juan Rodríguez, curtidor, vecino en esta dicha ciudad en la colación de San Alfón, *en presencia de mí, Pedro González, escribano público de Sevilla y de los otros escribanos de Sevilla que a ello fueron presentes*, luego el dicho Juan Rodríguez dijo al dicho Alfón de Córdoba *que por quanto él compró del dicho Alfón de Córdoba cierta corambre la cual dijo que le salió y sale podrida y tal que no es de recibir* y el dicho Alfón de Córdoba, al tiempo que del la compró, que quedó que si en ella daño oviese que fuese contra el dicho Alfón de Córdoba, *por ende dijo que le pedía y requería una y dos y tres veces que vaya con él a ver y vea el daño que en el corambre ay [...] que el dicho Alfón de Córdoba se lo pueda quitar y descontar de la dicha deuda [...] y en respondiendo, el dicho Alfón de Córdoba dijo que él no conocía lo que dice el dicho Juan Rodríguez y si algo del compró quedando en la dicha villa de Sanlúcar, lo compró a su placer [...] el dicho Juan Rodríguez dijo que se lo niega*¹⁰⁷ [...].

La réputation d'Alfón de Córdoba est mise en cause devant les instances de la ville pour nuire à son crédit. Ce qui est en jeu, pourtant, est la compréhension des termes du contrat, différente chez l'acheteur et chez le vendeur. Pour l'acheteur, la confiance qu'il accordait à Alfón de Córdoba et la probité de tout homme interdisent la vente d'un produit corrompu. Pour le vendeur, la vente se faisant de gré à gré, l'acheteur a vu la marchandise et il l'a acquise « de son plein gré (*de su placer*) » ; elle ne peut donc être annulée. Il n'empêche que l'argument pseudo-juridique de la vente de gré à gré demeure fallacieux, car « la vente est injuste pour le défaut de la chose vendue [...] comme si tu vends vin mêlé pour vin pur [...]. Si le vendeur connaît le défaut qui est en la chose vendue, il commet fraude [...] s'il l'ignore, il n'offense point. Toutefois, s'il vient à connaître la tare, il doit dédommager l'acheteur¹⁰⁸ ». Cette même idée se trouve énoncée par Tomás de Mercado, preuve que l'argument du gré à gré a toujours été une caution spécieuse : « [...] no basta, como algunos piensan, decir en común el mercader que la vea o traiga quien la vea o conozca y que se la da con todas sus tachas buenas y malas [...] es menester para ser justo el contrato, por mucho que baje del precio, manifestar el defecto no siendo manifesto¹⁰⁹ ».

La figure emblématique de Benedetto Cotrugli

C'est sans nul doute dans l'œuvre du Ragusien que se trouve énoncée la meilleure synthèse de cette perception humaniste d'un marchand paré de

¹⁰⁷ AHPS, leg. 4885, fol. 47 v° et fol. 48 r°, 1480. Je souligne.

¹⁰⁸ Benedetto Cotrugli, *Traité de la marchandise et du parfait marchand*, éd. cit., p. 69.

¹⁰⁹ Tomás de Mercado, *Suma de tratos y contratos*, éd. cit., p. 73.

vertus, digne représentant d'un art noble et utile à l'ensemble de la nation. L'idée maîtresse qui l'anime est celle d'une *perfection* qui ne s'incarne que chez un marchand conjuguant ensemble « la religion, l'intégrité, la diligence et l'industrie¹¹⁰ ».

Benedetto Cotrugli s'inscrit dans un courant de justification marchande qui insiste sur la vertu du commerce comme *bonté* conduisant au salut de l'humanité. Le marchand, « nouveau citoyen du monde », œuvre au rapprochement des peuples dans un idéal de concorde chrétienne. Son action dynamique, dans la cité de Barcelone qu'il prend comme exemple a, de surcroît, fait disparaître la figure du pauvre mendiant dans les rues (figure alors légitime du pauvre). Grâce à leur « art ou bien discipline », « ils font valoir le labourage, les rentes et revenus, abonder le bétail, et font que les pauvres sont employés »¹¹¹. En 1458, plus d'un demi-siècle avant le temps fort du débat sur les pauvres et la pauvreté, Benedetto Cotrugli mesure la nécessité de la communication des biens dans une forme de juste répartition des richesses : « cet art de marchandise fut usité par nécessité des choses dont l'un avait faute, et l'autre abondait, d'où sortit l'échange et le barat, avant l'usage de la pécune [...] ce qu'au commencement la nature introduisit, demeure par nécessité et pour l'entretien des hommes¹¹² ». Cette idée – que l'on a vue dans *L'Homélie sur la charité* – est celle que l'on retrouve chez Tomás de Mercado (« *concurrió también a esta nueva invención de negociar que, andando el tiempo, especialmente después del diluvio general [...], había provincias y reinos estériles y faltos de todo [...] luego se introdujo la venta*¹¹³ ») et, même, chez Juan de Mariana :

Se han de facilitar, ya por mar, ya por tierra, la importación y la exportación de los artículos necesarios para que puedan trocarse sin grandes esfuerzos lo que en unas naciones sobra con lo que en otras falta, que es lo que principalmente constituye la naturaleza y objeto del comercio¹¹⁴.

Le marchand devient alors un pourvoyeur de produits autant que de travail ; il est créateur de richesses et, dans sa quête d'une activité productive bénéfique au dynamisme de la société qui l'environne, il investit des qualités hautement louables. La science, la discrétion et la prudence fondent les valeurs de l'art

¹¹⁰ Benedetto Cotrugli, *Traité de la marchandise et du parfait marchand*, éd. cit., p. 4.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 16 et p. 74. Après avoir posé la définition, « *La marchandise est art, ou bien discipline, entre légitimes personnes, justement ordonnée, ès choses qui se trafiquent pour l'entretien des hommes, avec espoir de gain* », l'auteur s'emploie à une définition de toutes les notions énoncées : « Son universel est ce qui est dit, *Art, ou bien discipline*, qui ne signifie rien d'autre que [...]. Nous entendons en deux manières les personnes *illégitimes* [...]. *Justement*. Par ce terme nous entendons parler de l'achat ou vente qui se fait des choses à juste prix [...] », etc.

¹¹² *Ibid.*, p. 18.

¹¹³ Tomás de Mercado, *Suma de tratos y contratos*, éd. cit.

¹¹⁴ Juan de Mariana, *Del rey y de la institución real*, éd. cit., p. 550.

mercantile et le marchand jouit, certes, d'une connaissance pratique mais, plus encore, d'une acuité dans ses rapports aux hommes qui, d'instinct, le tient éloigné des fraudeurs maquignonnant ici et là sur les places européennes. Au fond, qu'est-ce qu'un marchand au xv^e siècle? Dans sa définition pratique – c'est-à-dire dégageé de l'anathème d'une doctrine canonique sévère pointant son avarice légendaire ou son esprit de lucre diabolique¹¹⁵ –, il devient un voyageur itinérant sillonnant les diverses parties du monde connu (et parfois, même, de l'inconnu) pour y vendre, sur les places des marchés et lors des foires, des marchandises toujours achetées ailleurs. Comme citoyen honorable et responsable, il se soumet aux sept œuvres de miséricorde « avoir pitié des pauvres, donner à manger à ceux qui ont faim, à boire à qui a soif, vêtir les nus, visiter les malades, racheter les prisonniers, recueillir les étrangers [...] ». Le marchand doit être large à entendre la main du pauvre et lui faire l'aumône selon sa faculté; et s'il n'a que donner, il doit au moins soupirer par pitié¹¹⁶ ».

126

Le marchand devient l'incarnation de l'*homo viator* et cette mobilité résolument moderne de celui qui, partout, est dans sa vaste demeure se veut un plaidoyer contre la sédentarité qui engendre l'immobilisme. En somme, le marchand incarne le versant laudatif d'un nomadisme générateur de richesses, quand le mendiant symbolise le vagabondage oisif et malfaisant. La préoccupation pour juguler la population flottante des oisifs professionnels, des *pauper vagus* et autres *pícaros* et circonscrire les épidémies marquent le xvi^e siècle, particulièrement autour de cette date récurrente de 1540. Les villes de Valladolid et Salamanque manifestent, à ce moment-là, leur volonté de se défendre contre les mendiants et les vagabonds par des mesures municipales. L'anti-sédentarité qui caractérise le marchand¹¹⁷, symboliquement, se lit dans son attachement profond à la circulation monétaire : la thésaurisation, comme le système de la rente constituée, n'engendre que stérilité et vaut trahison du commerce. Tout le défi mercantiliste du xvii^e siècle sera, précisément, de remettre dans le circuit mercantile ces « capitaux dormants¹¹⁸ » tout en assainissant le système de la banque et du crédit. Le profit légitime que recherche le marchand manifeste la rationalité de l'homme qui fuit l'oisiveté de l'argent. Il ne semble pas incongru de voir, dans Benedetto Cotrugli, la figure fondatrice d'un nouvel éthos marchand européen qui se développe au xvii^e siècle.

115 Jacques Le Goff, *La Bourse et la vie. Économie et religion au Moyen Âge*, Paris, Hachette, 1986, p. 72.

116 Benedetto Cotrugli, *Traité de la marchandise et du parfait marchand*, éd. cit., p. 61.

117 Michel Cavillac, *Gueux et marchands dans le Guzmán de Alfarache (1599-1604)*, op. cit., p. 320-321.

118 *Ibid.*, p. 103.

Ce texte, par sa traduction de 1582 faite par Jean Boyron, et ses successives éditions (Venise, 1573 ; Lyon, 1582 ; Brescia, 1602¹¹⁹), fut un livre cher aux mercantilistes. Tomás de Mercado, sans nul doute, lui doit sa doctrine du « marchand, homme universel (*mercader, hombre universal*) » qu'il copie de l'« urbanité ou civilité du marchand. Étant le marchand, plus qu'autres, personne universelle » :

Los particulares tratantes tambien enriquecen entera y perfectamente en el cuerpo y en el alma, porque, conversando con mucha gente, estando en distintos reinos, tratando con varias naciones, experimentan diferentes costumbres, considerando el diferente gobierno y policia de los pueblos, *se hacen hombres universales*, cursados y ladinos para cualesquiera negocios que se les ofrezca. Adquieren y aumentan una gran prudencia y experiencia para guiar y regirse, así en los sucesos particulares como generales. Son útiles a la república, por la gran noticia de varias cosas que han visto y oído en su peregrinación¹²⁰.

Par ricochet, le père Pedro de Ribadeneyra est, pareillement, son débiteur lorsqu'il affirme que le marchand « estando un hombre en su reino, es como un morador y ciudadano del universo ». Il « est grandement profitable à la chose publique¹²¹ » pour diverses raisons que l'on retrouve formulées sous la plume du père jésuite et qui rappellent fortement les arguments de Benedetto Cotrugli : il permet d'achalander les places et de répartir équitablement les richesses ; par son exercice, les monnaies d'or et d'argent affluent ; enfin, son art et ses grands trafics entraînent, dans son sillage, une valorisation de tous les arts mécaniques¹²². Il suffit de lire attentivement le minutier sévillan pour voir, en permanence, se tisser des alliances entre marchands et artisans afin de mettre

119 Benedetto Cotrugli, *Traité de la marchandise et du parfait marchand*, éd. cit., Préface, p. XI. Voir également Michel Cavillac, *op. cit.*, p. 279.

120 Tomás de Mercado, livre I, chapitre II, « Del principio, origen y antigüedad de los mercaderes ».

121 Pedro de Ribadeneyra, *Tratado del príncipe cristiano*, Madrid, Atlas, BAE, n° 60, 1952, p. 537.

122 Pour montrer ces convergences humanistes de vues, je citerai en regard Benedetto Cotrugli et le père Ribadeneyra :

– « Le marchand est grandement profitable à la chose publique [...] car par l'exercice de son art, et ses grands trafics, les places stériles sont fournies de vivres et munitions, et accommoder de plusieurs choses d'étrange pays. Ils font que la pécune abonde, les bijoux, l'or et l'argent, et toute sorte de métal. Ils font que les arts mécaniques fleurissent [...] et font que les pauvres sont employés, et que les laboureurs des champs profitent sous eux [...] » (Benedetto Cotrugli, *Traité de la marchandise et du parfait marchand*, éd. cit., p. 74).

– « Que el príncipe debe procurar que su reino sea rico y abundante, y que los labradores y mercaderes sean favorecidos [...] deben ser muy favorecidos porque con su industria se saca del reino lo que sobra, y entra lo que falta, y está abastado de las cosas necesarias, y hay comunicación entre diversas naciones [...] y el mundo se hace como una plaza y feria abundantísima, y que gozan todos de cuántas cosas hay en él, y se descubren nuevas provincias y diversas costumbres [...]. Y demás desto, con este trato y comercio, crecen las haciendas de sus súbditos y las rentas reales, y el reino, como dijimos, está rico y abundante » (Pedro de Ribadeneyra, *Tratado del príncipe cristiano*, éd. cit., p. 537-38).

en commun les compétences des uns et des autres pour un plus grand profit collectif. Le 19 février 1500, Pedro Fernández, marchand d'huile¹²³ (*aceitero*), et Fernando de Fuentes, muletier-charretier (*arriero*) forment ensemble une compagnie particulière, soudée par un contexte non moins particulier et propice aux affaires. Pedro Fernández apportait l'argent nécessaire à l'achat de fruits, de poissons et d'autres denrées vivrières ; Fernando de Fuentes devait transporter (« poniendo cinco bestias ») la marchandise vers la région de Grenade, Las Alpujarras, où la guerre faisait rage contre les maures, afin de les vendre au meilleur prix, la pénurie renchérissant leur valeur. Le gain devait être partagé par moitié entre le marchand et le muletier, devenu, l'espace d'une expérience rentable, apprenti marchand-colporteur saisonnier¹²⁴.

Dès les années 1458, Benedetto Cotrugli offre, à sa manière, la quintessence des éléments qui permettent la justification morale de l'art des changes : subvenir à ses besoins ; œuvrer pour le bien commun ; aider et secourir les plus pauvres :

128

Los fines que justifican moralmente el arte de cambiar son esencialmente tres: el sustento del individuo y de la propia familia, las exigencias o el servicio al bien común de la nación, y la ayuda a los necesitados. Los dos primeros se encuentran en todos los moralistas, con esta particularidad: mientras la primera generación [de escolásticos] se centra más en el primero de los fines, la segunda recurre sobre todo al segundo; el tercero, en cambio, se halla exclusivamente en Diego Laínez¹²⁵.

Cependant, lorsque l'on compare la vision de Benedetto Cotrugli à celle du sévère Cristóbal de Villalón, l'abîme laisse songeur. Alors que le Vallisolitain égrène ceux qui tombent dans les extrêmes de « cette cupidité désordonnée (*esta desordenada codicia*) », faisant fructifier leur pécule dans les changes des

123 La traduction exacte d'*aceitero* est, en effet, « marchand d'huile ». Mais, dans les faits, sous cette qualification restrictive se dissimule souvent l'évocation d'un marchand jouissant d'une grande capacité financière. *Aceitero* renvoie à une catégorie fiscale élevée (« de la mayor pechería ») tant il condense une idée de richesse et de prestige social.

124 AHPS, leg. 2156, fol. 144 r^o : « En el nombre de Dios amen. Otorga Fernando de Fuentes arriero, vecino de Sevilla, en la colación de San Llorente de una parte, y Pedro Ferrández, aceitero, vecino desta dicha ciudad de la otra parte, que fazen compañía en esta manera: que el dicho Fernando de Fuentes ponga cinco bestias y el dicho Pedro Ferrández ponga el dinero que fuere menester para comprar fruta o pescado u otras cosas para llevar a la guerra contra los moros, y que ambos la vendan y que del pro y ganancia sacando el caudal y [...] (*mot déchiré*) de las bestias lo partan de por medio tanto el uno como el otro [...] ».

125 Abelardo del Vigo, *Cambistas, mercaderes y banqueros en el siglo de oro español*, op. cit., p. 225. Est-il si curieux qu'un homme tel que Diego Laínez se soit fait l'apologiste de la charité comme justification morale du commerce ? La forme qu'avait Hernando Gorjón de légitimer ses gains en réservant une part à la cause sacrée des pauvres était-elle si éloignée de ce que préconisaient les jésuites ? Sa conception même de l'université qu'il entendait fonder, gratuite et accueillant les pauvres conjointement avec les fils de notables, ne le plaçait-elle pas dans la ligne des pères réformateurs ?

marchands, il évoque le cas des naïves « religiosas monjas [...] que lo hacen por asegurar el socorro de sus cotidianas necesidades ». Et la condamnation est sans appel :

[...] así digo que lo al es más grave pecado en los religiosos sin comparación, porque si dicen que es compañía [*l'argent investi scellait une association avec un marchand, une compagnie et le gain était tout à fait licite*], díganme quién hizo al sacerdote y religioso mercader, porque no me puede negar que el que tiene compañía con un ladrón, no se llame también ladrón¹²⁶.

Cependant, le profit assure une fonction sociale doublement vitale : celle de garantir la subsistance de l'homme et celle de préserver les sociétés. Cette fonctionnalité duelle est précisément ce qui séduit les jésuites Pedro de Ribadeneyra et Juan de Mariana dans leur conception sociale du négoce. La perception du change dépend tellement de sa finalité et des circonstances qu'il est permis de conclure que les vices ne sont pas imputables aux changes eux-mêmes, mais aux aléas contingents, c'est-à-dire à la conjoncture, aux usages et aux hommes. Le banquier devient, lui-même, une entité duelle et conflictuelle : la bonté de l'*homme* exhorte la figure du *banquier* à fuir le laxisme – dans les cas de conscience autour des formes de crédit – et à conserver des exigences morales élevées¹²⁷. Il ne peut être condamné s'il est « raisonnable », c'est-à-dire s'il se rapproche le plus possible d'un juste milieu, d'une tempérance, « tant en prospérité qu'en adversité »¹²⁸.

Ainsi, pour Benedetto Cotrugli, la richesse ne peut être une finalité en soi¹²⁹. Le marchand est, certes, riche¹³⁰, mais il n'est pas l'incarnation du *riche* de l'Évangile qui conduit son âme en enfer, car sa finalité est autre¹³¹. Sa mort elle-même est digne des chrétiens purs des *artes moriendi*, et sa fin décrite par Cotrugli ressemble au recueillement des pieux, au point de faire mentir l'idée

126 Cristóbal de Villalón, *Provechoso tratado de cambios*, éd. cit., fol. 36 v^o et 37 r^o. Je souligne.

127 Abelardo del Vigo, *Cambistas, mercaderes y banquero en el siglo de oro español*, op. cit., p. 195 et p. 222.

128 Benedetto Cotrugli, *Traité de la marchandise et du parfait marchand*, éd. cit., p. 90. Voir également Abelardo del Vigo, *Cambistas, mercaderes y banquero en el siglo de oro español*, op. cit., p. 228 : « el “justo medio”, la honesta y moderada ganancia es la regla moral, a la cual deberá acudir el cambista para valorar la licitud de sus ganancias o mantenerse equidistante de los extremos viciosos ».

129 *Ibid.*, p. 109-110.

130 D'ailleurs, pour Luis Saravia de la Calle, le négoce est *le moyen véritable* d'acquérir des richesses, de telle sorte que le vocable « riche marchand » serait presque une redondance : « [...] la voluntad de ser ricos y los medios, que son los tratos, por donde los hombres quieren hacerse ricos » (*Instrucción de Mercaderes*, éd. cit., p. 8).

131 Benedetto Cotrugli, *Traité de la marchandise et du parfait marchand*, éd. cit., p. 94 : « Ô cher Marchand, tout ce que fait l'homme raisonnable doit tendre à quelque fin. Mais si ta fin n'est qu'à amasser argent et argent [...], je te tiens pour bête sans raison, et non homme. Et ton amasser est celui du riche qui fut enseveli en enfer [...] car ta cupidité n'a fin ni terme ».

évangélique « que c'est chose difficile que le riche entre au paradis ». Lorsque l'on confronte cette vision, à celle de Cristóbal de Villalón d'abord, puis à celle de Tomás de Mercado ensuite, on ne peut que mesurer – après le climax des années 1540 – un repli précautionneux des confesseurs face aux transformations de la société. Les nouveaux phénomènes qui travaillent les microcosmes économiques européens ont éclipsé le portrait à la grisaille du marchand-usurier à l'âme aussi sombre que son art. Louis Thomassin sans doute se montrait-il lucide et pertinent lorsqu'il concluait, à la fin du xvii^e siècle, que « les pères ne se crurent plus en état de pouvoir si fort détourner les laïques de tout trafic, ils ne les exhortaient pas, mais ils les dissuadaient de plus en plus faiblement¹³² ».

... AU MARCHAND USURIER ?

130 J'ai eu l'occasion de souligner, à de nombreuses reprises, la date de 1540 comme une acmé de crispation dans la vision moraliste et ascétique du premier xvi^e siècle. S'il est vrai que les textes que j'ai évoqués de Luis Saravia de la Calle et de Cristóbal de Villalón laissent entrevoir une condamnation virulente d'un « art diabolique » qui fait du marchand « comme une sangsue qui suce le sang sans qu'on s'en rende compte (*como sanguijuela que chupa la sangre sin sentirlo*) », la vision du marchand s'inverse, dès la deuxième moitié du xvi^e siècle, pour chanter la louange d'un exercice nécessaire à la richesse de l'ensemble de la république. L'usure est toujours décriée, mais elle est restreinte, désormais, aux changes *secs*. Sans cette minoration critique, comment justifier l'évidence : le recours nécessaire à l'emprunt usuraire pour pourvoir les nécessités de la couronne autant que le crédit de production industrielle ?

Du marchand *honorable* au marchand *usurier*, entre 1490 et 1540, la vision se nécrose à mesure que le discours devient rigide, pesant sur les consciences. L'enjeu est alors la nécessité de la restitution du bien mal acquis. Pour Cristóbal de Villalón, cette restitution doit être totale, sans nulle limitation temporelle ni cause atténuante. Que l'on ignore la personne lésée ; que celle-ci soit morte ; qu'il s'agisse du capital prêté ou des intérêts ; qu'il faille déduire les dommages et préjudices : rien n'atténue la conviction de Cristóbal de Villalón que la restitution totale demeure la seule condition nécessaire pour solde de tout compte avec Dieu :

Pero avísote que si te descuidas por avaricia diciendo que te es gran bajeza deshacerte de toda la hacienda que has ganado ansi, la cual si por entero hubieses de restituir, quedarías a pedir por Dios¹³³.

¹³² Louis Thomassin, *Traité du négoce et de l'usure*, éd. cit., p. 41.

¹³³ Cristóbal de Villalón, *Provechoso tratado de cambios*, éd. cit., fol. 43 v^o.

En cela sans doute manifeste-t-il davantage un attachement à la morale qui fait fi de la législation, fût-elle ecclésiastique ou royale, moins rigoureuse. Il n'entrevoit les enjeux économiques que sous l'angle d'une lutte manichéenne entre Dieu et le diable¹³⁴. En dépit de la radicalité de cette vue qui pourrait prêter à sourire, il me semble que ce point n'est nullement annexe, car il taraude profondément les esprits. Sous la plume de Tomás de Mercado – si loin, pourtant, de Cristóbal de Villalón – tout le livre VI de la *Suma de ratos y contratos* est consacré à la restitution. Après avoir insisté sur la nécessité de la restitution pour gagner le salut (considérant que l'art de négocier est soumis à la cupidité des temps présents de telle sorte que « rare est l'homme qui ne doive rien à autrui [*muy raro es el hombre que no deba algo a otro*] »), il prend le parti de définir longuement les différents cas de restitution, car en la matière « une telle résolution et concision serait, pour cet opuscule, telles les ténèbres et l'obscurité (*tanta resolución y brevedad en este opúsculo sería tinieblas y oscuridad*) ». Je dirai simplement que la façon qu'il a, d'emblée, de poser le problème, distinguant la restitution « effective » de la restitution « affective », et envisageant une démarche au cas par cas¹³⁵, montre l'ampleur des cas et la grande complexité de cette affaire si nécessaire à la conversion ultime du chrétien :

De modo que el restituir, o *en efecto*, si hay facultad, o *en afecto*, si hay posibilidad, es ya menester para salvarnos [...] porque, a la verdad, sin restituir nadie se puede convertir¹³⁶.

Cette façon précautionneuse de procéder rend palpable, il me semble, la grande urgence qu'il y avait à clarifier une situation confuse, dont les auteurs précédents avaient tiré profit pour nourrir leur condamnation morale, récupérant sans scrupules les angoisses existentielles autour d'un salut que Martin Luther avait rendu plus hypothétique que jamais. J'en veux pour preuve un cas de conscience trouvé dans les Archives municipales de Séville et qui constitue une pièce unique au regard de la rareté du document ; au regard surtout de sa date très précoce. En outre, c'est davantage le tableau d'un comportement social qu'une séquence doctrinale qui se fait jour sous nos yeux.

¹³⁴ *Ibid.*, fol. 25 v^o : « Un género de hombres ha entremetido el demonio en esta infernal contratación [...]. Y no sé si el aumento de su multitud ha venido de su codicia o de su ociosidad de la demasía de los cambios y usuras [...] para lo cual creo que el demonio alquiló tanta multitud a jornal ».

¹³⁵ Tomás de Mercado, *Suma de ratos y contratos*, éd. cit., livre IV, chapitre II : « [...] partiendo la materia por sus partes, y prosiguiendo cada una por sí, con sus ejemplos y grandes dudas que en ellas se ofrecen ».

¹³⁶ *Ibid.*, p. 231 (livre IV, chapitre I).

Un difunto dio en su vida a un mercader cierta suma de maravedís con que tratase y le respondiese con la ganancia e interés aunque ilícito de aquel dinero que le dio, y el mercader, viviente el sobredicho difunto, le dio ciertos maravedís de interés y este difunto manda en su testamento que aquellos maravedís se restituyesen al dicho mercader, el cual respondió que no los quería, porque él, allende de aquello que avía dado de interés avía ganado más y que no avía pedido nada, que los diesen a quien quisiese; este difunto dejó un heredero menor; la duda es si este dinero mal avido como dicho es, pues aquel mercader no lo quiso recibir, si los albaceas podrán convertir este dinero en pías causas o por los parientes de aquel difunto que lo han menester, o a quien competería esta distribución, o si ha lugar de derecho que ésto se de al heredero aunque sea ilícitamente ganado o qué es lo que en tal caso se puede hacer.

132

En esto me parece, salvo mejor juicio, que este dinero adquirido en la manera que dicha es deve ser restituido a las personas de quien fue injustamente llevado si se sabe, o puede saber inquiriéndolo con diligencia quiénes son, o a sus herederos de las tales personas, y si no se sabe ni se pudiere saber, deve ser restituido como cosa incierta a los pobres o en causas pías, con autoridad del prelado¹³⁷.

En 1509, l'intérêt *mal acquis* dont le document fait état procède du seul travail de numéraire mis en gage, car celui qui l'a donné n'a investi nul effort, il n'a connu aucun risque et n'a subi aucune perte. Néanmoins, le document met en regard un double cas de conscience : l'un, moral, qui se pose au testateur ; l'autre, juridique, qui se pose au marchand. En effet, le prélat qui répond à la requête de l'homme d'Église sollicité par les exécuteurs testamentaires ne prend en compte que le cas de conscience du testateur apprenti usurier. Il ne se prononce pas sur le refus du marchand de reprendre ce gain. Plusieurs choses me paraissent devoir retenir l'attention. La première est que ces requêtes en cascade – chacun carambolant le cas de conscience sur l'autre, homme de foi ou supérieur hiérarchique – disent l'incertitude autour de la juste façon de procéder. Le cas de conscience soulève la perplexité des instances juridiques et force est de constater, qu'en cette année 1509, ce sont là des questions théoriques qui n'ont pas encore été tranchées. Aussi la réponse n'est-elle guère juridique, mais proprement théologique et, à cette fin, il importe de tenir pour acquis que le bien, justement, a été *mal acquis* et demeure illégitime durant toutes les phases de la consultation. C'est la raison pour laquelle le document le répète à satiété. De fait, si l'on prend en compte le point de vue du marchand, le bien qu'il a versé en son âme et conscience à son interlocuteur est juste et légitime ;

¹³⁷ AMS, section 16, *Diverso*, doc. 1018.

c'est d'ailleurs la raison pour laquelle il refuse, lui, de le reprendre. Ce qu'il a payé n'est que l'intérêt – *juste* parce que *modéré* – de l'argent prêté. Il n'a pas versé une part sur les gains que cet argent a permis d'engranger, car dans ce cas, il aurait fallu prélever une somme au titre des risques de l'entreprise; il aurait fallu également que la *compagnie* soit scellée par une charte et que le travail soit proportionnellement rétribué. En droit, comme le veut la coutume (car, pour l'heure, s'impose le droit coutumier, avant que ne soit établi un droit commercial stable), le marchand est irréprochable et il dégage sa responsabilité du cas de conscience posé aux exécuteurs testamentaires (« qu'il donne cet argent à qui bon lui semble [*que lo diese a quien quisiese*] »).

Au regard de l'Église, le cas de conscience porte sur la dévolution du pécule du défunt. L'héritier étant mineur, deux solutions sont envisageables : soit le pécule dont il est question lui revient, mais durant le temps de sa minorité, il travaillera pour le profit d'œuvres pieuses, gagnant ainsi une légitimité qui le purifiera lorsque le jeune homme en héritera le moment venu ; soit ce pécule échoit à des proches parents dans le besoin et, par cette forme d'aumône, l'argent gagnera sa pureté pour le repos de l'âme du défunt. Je remarque que le choix du prélat sollicité fut autre. Il fut prévu que la restitution se ferait directement aux personnes lésées ou à leurs héritiers ; à défaut, le bien serait confisqué pour le profit de la cause sacrée : les pauvres anonymes. Pourtant, le jeune héritier comme les proches parents nécessiteux, n'ayant nulle part dans l'intention peccamineuse de l'*usure* du défunt, ne peuvent corrompre leur salut en recevant cet argent dont ils avaient eux-mêmes grandement besoin. Dès lors, était-il bien nécessaire de confisquer la somme ? À la lumière de la complexité des cas évoqués par Tomás de Mercado, – dans les chapitres X et XI du livre V, « De cómo y cuánto puede ganar uno prestando », « De cómo ha de restituir el usurero todo lo que gana », et dans tout le livre VI – il appert que pour juger droitement ce cas de conscience, les éléments détaillant l'affaire étaient largement insuffisants. Dans tous les cas, rien ne légitime *a priori* la confiscation qui paraît abusive : il n'y a point d'usurier nommé dans le document, ni même d'*usure* mais un *mercader* qui a travaillé avec ledit pécule ; le prêt a permis l'activité marchande (« con que tratase ») et, à ce titre, il faut le jauger différemment qu'une simple usure. Bien évidemment, ce sont là, au regard de certains, des circonvolutions spécieuses qu'ils rejettent sans préambule :

Tu demandes si toute obligation imposée à l'emprunteur relève de l'usure. Je réponds que toute obligation due en justice relève de l'usure, l'emprunteur n'y est pas contraint puisqu'on exige de lui quelque chose de plus, ce qui constitue un lucre indu et par conséquent une usure, car cette obligation limite sa liberté. Il s'ensuit que celui qui prête en vertu d'un pacte selon lequel l'emprunteur est

tenu d'exercer un office [...] commet une usure car ces offices sont estimables selon un prix que l'emprunteur n'était pas tenu de payer¹³⁸.

134

Toujours est-il que ce petit document en forme de cas à résoudre donne à penser que si les scrupules n'interdisent pas le prêt, les hommes peinent à s'affranchir de la sanction morale et recherchent, encore et toujours, la justification devant Dieu plutôt que devant un juriste. La simplicité de la prose et sa neutralité tranchent sur les imprécations de certains clercs prompts à condamner l'intérêt sous toutes ses formes. On sent que le vent a tourné et ce qui n'avait point paru condamnable à notre « opportuniste » quelques années auparavant, est devenu, sur son lit de mort – et sans doute sous la pression de quelque confesseur –, le fruit du péché. Or on ne badine pas avec le salut. La force opératoire de l'interdit religieux qui pèse sur toutes formes de gains financiero-usuraires est une chose dont on prend difficilement la mesure. Néanmoins, que ce soit chez Cristóbal de Villalón, chez Luis Saravia de la Calle ou chez Tomás de Mercado, celui qui hante un voleur, ne sera jamais rien d'autre qu'un voleur coupable des mêmes sanctions : « Porque no sólo ha de restituir el ladrón, sino también quien le ayudó a serlo¹³⁹ ».

À l'évidence, dans l'intérêt du marchand, il eût mieux valu laisser cette affaire entre les mains des juristes, comme le suggérait judicieusement Tomás de Mercado. D'un point de vue théologique, il constatait que cette condamnation du prêt à intérêt ne laissait nulle place à l'incertitude et, ce faisant, suscitait la réaction des secteurs marchands (« Dicen ellos que de esta manera no podrán ganar de comer; mas digo yo, con más verdad, que a lo menos, a su modo y manera de ganar, no pueden ganar el cielo. Que vean ellos si es justo dejar por lo temporal lo eterno¹⁴⁰ »). Aussi, en homme prudent, recommandait-il, dans les cas de doute, de prendre l'avis d'un juriste, dans l'espoir d'atténuer l'anathème théologico-moral tout en conférant, au commerce, des règles juridiques précises.

Luis Saravia de la Calle et Cristóbal de Villalón versus Tomás de Mercado : deux hommes contre le lucre... et un *homo economicus* des temps nouveaux

Pour Luis Saravia de la Calle, tous les changes et tous les commerces condamnent l'homme parce qu'ils portent en eux le germe de la perversion, c'est-à-dire la richesse :

¹³⁸ Document manuscrit de la *Biblioteca general de la universidad de Sevilla*, cité en annexe n° 1 de l'ouvrage de Bartolomé Clavero, *La Grâce du don*, op. cit., p. 201, traduit par Jean-Frédéric Schaub.

¹³⁹ Tomás de Mercado, *Suma de tratos y contratos*, éd. cit., chapitre XI, livre IV.

¹⁴⁰ *Ibid.* : « [...] y lo más seguro es informarse de un jurista, que es su facultad ».

[...] así que cualquiera que halló el dinero, halló grande pestilencia para el género humano [...] y todo rico o es malo o heredero de malo¹⁴¹.

Dans la première moitié du xv^e siècle, la richesse est devenue la forme entière de l'humaine cupidité. Francisco de Osuna, un temps confesseur des marchands espagnols d'Anvers, les rejette toutes deux – richesse et cupidité – d'une même verve : « Las mismas riquezas son codicia [...] porque aquello que tiene y igual codicia engendra de más abarcar, y mientras más tiene, más quiere. De manera que las riquezas mundanas agua salada son, que tanta sed engendra cuanta della bebes¹⁴² ». À cette aune, les traités des années 1540 recherchaient-ils vraiment le salut des marchands ? Pour Cristóbal de Villalón, le propos n'est pas d'offrir un traité secourable aux négociants en leur permettant de conduire leurs affaires hors des ornières de la scolastique, mais bien de produire une œuvre ascétique, moralisatrice, archaïque, pleurant un temps révolu, à l'économie patriarcale et presque autarcique – il faudrait dire féodale. Sa haine aveugle de l'usure qu'il voit partout noie son propos dans un flot de menaces qui accable les marchands. Dans tous les cas, son raisonnement n'est jamais économique mais exclusivement moral et, il faut bien le dire, le mercantilisme comme tierce voie politique d'un gouvernement dynamique ne l'effleure même pas. Luis Saravia de la Calle lui-même – que l'on ne peut guère soupçonner de complaisance à l'endroit du maniement du vil métal – notait que le *Provechoso tratado* de Villalón offrait « en la matière, davantage de zèle que de doctrine » et qu'il était « mieux informé de la façon dont avaient lieu les changes, en réalité, que de la façon dont ils eussent dû avoir lieu, en droit. Ainsi, mu par sa haine légitime des changes, il les a condamnés presque tous, se contredisant parfois, car ceux qu'il approuvait en un endroit, il les blâmait en un autre¹⁴³ ». Aux antipodes de cette pensée pusillanime, dans ce siècle mercantile, se trouve la vision réconfortante de Tomás de Mercado qui, s'il ne craint pas de damner en conscience les abus et les contrats viciés, jamais ne ménage sa peine pour frayer, dans ce maquis dogmatique, un chemin vers le salut :

Y pues he sido largo en decir dónde no pueden ganar, quiero no ser corto en declararles esta facultad y licencia que la ley y la verdad les conceden y dan¹⁴⁴.

141 Luis Saravia de la Calle, *Instrucción de Mercaderes*, éd. cit., Introduction.

142 Francisco de Osuna, *Quinta parte del abecedario espiritual*, cité par Abelardo del Vigo, *Cambistas, mercaderes y banqueros en el siglo de oro español*, op. cit., p. 20-21, note 35.

143 Luis Saravia de la Calle, *Instrucción de Mercaderes*, éd. cit., p. 138 : « mostró más celo que doctrina en la materia [...] pareció mejor informado del hecho cómo pasa en los cambios que del derecho cómo deven pasar. El cual con el odio que con razón tuvo a los cambios lo condenó casi todos, y aun contradiciéndose a sí mismo, porque los cambios que en unas partes aprueba reprueba en otras [...] ». Cité également par Abelardo del Vigo, *Cambistas, mercaderes y banquero en el siglo de oro español*, op. cit., p. 105.

144 Tomás de Mercado, *Suma de tratos y contratos*, éd. cit.

Il va jusqu'à se lancer dans une analyse de la décrétale du pape Pie V « do se contiene y explica la decretal que nuestro Santísimo Padre Pío V, pontífice romano promulgó ahora sobre los cambios » de 1571¹⁴⁵, assurant « que no condena del todo el oficio, ni su uso, sino los males que en él se ejercitan », pour conclure qu'elle n'interdit rien de plus que ce qui est réprouvé dans son ouvrage (« Y si bien advierten, hallarán que en estas pocas palabras encierra en sí esta ley todo lo que en esta obra con tantas hemos tratado, y condena y reprueba todo lo que hemos reprobado así de cambios como de recambios¹⁴⁶ »).

Les hommes ne sont pas des saints, et l'homme de négoce, ni plus ni moins que les autres, ne fait exception. En vérité, sa charge est même plus lourde que celle d'autres corps de métiers, et plutôt que de l'accabler, mieux vaut le renvoyer à un juriste qui lui tiendra un discours en droit, ou opter pour un silence qu'il saura, à coup sûr, décrypter :

136

Son pesadumbres, riesgos y peligros que consigo traen y a que están expuestos los negocios y contratos humanos, *que tratar con hombres no es negociar con ángeles buenos que nunca mienten ni pecan*. Cierto, no puedo yo decir con modestia – y por eso *lo dejo en silencio* [*notons toutefois son jeu très habile de la prétérition, dire justement en prétendant taire*] –, cuán atrevida es esta licencia que se toman los cambiadores en hacer contra justicia su trato regular e infalible¹⁴⁷ [...].

Tomás de Mercado n'écrit pas pour la cour céleste, il ne cherche pas à chanter la gloire des pères de l'Église ; il s'adresse aux hommes et écrit parce qu'il conçoit son œuvre comme un vade-mecum pratique par lequel le marchand trouvera les réponses concrètes à apporter à sa discipline pour déjouer les artifices de celle-ci. En agissant ainsi, il tracera une nouvelle voie pour une éthique mercantile irréfutable. Gagner sa vie ici-bas, sans sacrifier la vie éternelle, voilà son véritable défi, « la bourse *et* la vie¹⁴⁸ » éternelle : « qué medios ha de escoger para que pueda ganar de tal modo su vida que no pierda la futura¹⁴⁹ ».

Ainsi, si dans la première moitié du XVI^e siècle, les ouvrages filtrent la vision d'un marchand-banquier-usurier, il faut bien admettre que cette spécificité

145 Il s'agit de la décrétale du 28 janvier 1571 que promulgue Pie V sur la requête répétée de diverses personnes qui s'intéressent à ces questions ou qui pratiquent les changes afin de « responder con esta decretal – que siempre ha de durar – a las preguntas y peticiones que sobre estos negocios de cambios poco ha se nos propusieron, para que ni a los engañadores su engaño les ayude, ni a los simples su ignorancia los pierda » (ladite décrétale est citée par Tomás de Mercado, *ibid.*). Pie V avait préalablement condamné les changes *secs* dans une bulle de 1560 (Abelardo del Vigo, *Cambistas, mercaderes y banquero en el siglo de oro español, op. cit.*, p. 255-256).

146 *Ibid.*, livre IV, chapitre XII.

147 *Ibid.*, livre IV, chapitre X. Je souligne.

148 Je plagie le titre de Jacques Le Goff, *La Bourse et la vie. Économie et religion au Moyen Âge, op. cit.*

149 Tomás de Mercado, *Suma de tratos y contratos*, éd. cit., livre II, chapitre III.

sclérosante de l'ascétisme moraliste rompt avec les valeurs d'exaltation civile du xv^e siècle. En effet, les humanistes et les civilistes du xv^e siècle avaient cherché à dessiner un modèle de société dynamique où l'homme trouvait sa place en vertu de sa *dignitas hominis* et non en vertu de sa naissance. Il occupait une place naturelle et immuable assignée dans le corps politique de la nation, mais pour infime que fût celle-ci, il n'en supportait pas moins tout l'édifice politique du royaume. Dans un élan réformateur sans précédent, les humanistes tels que Diego de Valera et Alonso de Cartagena avaient tenté de jeter les bases d'une société politique, civile, exaltant les secteurs dynamiques de l'artisanat et du commerce, nouveau cœur névralgique du dispositif productif de la société. Que reste-t-il de ce souffle au début du xvi^e siècle ? L'ascétisme a enceint la pensée d'une morale étroite qui a presque asphyxié le nouveau modèle de société mercantile : l'élan se brise dans la conception même des *artes mercatoria*. Du commerce utile et profitable à tous, on en est venu à ne voir que la richesse condamnable, qui corrompt tout.

Il faut attendre Tomás de Mercado pour voir renaître cette pensée humaniste de la modernité de l'homme économique. Deux lignes de rupture se dessinent : celle des années 1540 ; celle des années 1570-1580. Celui qui a mis en lumière avec le plus de pertinence ces césures fut Michel Cavillac, en soulignant la floraison des traités sur le change et l'usure entre les deux dates butoirs de 1540 et 1590. L'abandon, à compter des années 1540-1544, du latin comme langue privilégiée au profit des langues vernaculaires prouve que ces traités, s'ils sont écrits pour les confesseurs, se conçoivent également comme des œuvres de diffusion plus vaste, englobant un lectorat profane, intéressé au premier chef : celui des marchands. Et l'on pourrait penser, naïvement, que leur ambition alors était d'aider le marchand dans son art. Benedetto Cotrugli, en 1458, avait en effet rejeté le latin au profit de l'italien, justement pour que sa main tendue soit saisie et trace un chemin fiable du négoce. Dans le cas des auteurs de 1540, l'emploi du castillan ne vise pas à aider le marchand à mieux exercer son art, mais davantage à soustraire le chrétien de la pratique du négoce.

Dans le contexte d'éclatement du Vieux Monde en trois mondes-marchés, la vieille déclinaison de la morale marchande est devenue caduque et les secteurs religieux ont ressenti toute la nécessité qu'il y avait à démêler le noyau dur du capitalisme naissant. « Cette clarification éthique se développe en deux temps : une première série de textes, entre 1541 et 1544 [...] ; une seconde, mûrie vers le milieu du siècle¹⁵⁰ ». Pour ma part, si je vois bien le monde sévillan basculer aux tournants des années 1540, il me semble que le

150 Michel Cavillac, *Gueux et marchands dans le Guzmán de Alfarache (1599-1604)*, op. cit., p. 192.

premier temps du mouvement s'élargit des années 1490 aux années 1540 ; le second embrasse les années 1560-1600. Entre 1490 et 1540, le monde change au gré des grandes découvertes ; les certitudes s'effondrent et l'économie évolue à mesure que le Vieux Monde perd son hégémonie. Ce sont là des choses bien connues. « Le "siècle des Fugger" est moins le xvi^e siècle que la période 1470-1550¹⁵¹ ». Je ne peux m'empêcher de songer à Ignace de Loyola, né en 1491 et nommé Général en 1541. Ce temps de formation, dans une Europe en plein basculement, pouvait-il laisser nulle trace dans la pensée de ce grand réformateur ? À la lecture de la *Formula Instituti* de 1550, approuvée et confirmée par le pape Jules III, une chose interpelle. Dans le paragraphe IV, Ignace se livre à une exaltation profonde de la pauvreté christique *individuelle* qu'il fait concomitamment à un discours économique, de revendication *collective* des « rentas, censos y posesiones » (énoncé sous la forme d'une concession assumée, « sin embargo »¹⁵²). De la sorte, ne procédait-il pas à la réconciliation éloquente de l'idéal de pauvreté volontaire d'une part, avec l'idéal de la société de marché de l'autre ? Et cette synthèse, assumée pleinement, n'assurait-elle pas, précisément, le socle si solide de la modernité jésuite ?

À partir de Tomás de Mercado, la pensée des lois marchandes déborde le seul secteur tertiaire pour embrasser toutes les couches socio-professionnelles. Les lois du marchés ne sont, désormais, ni réproposables ni admirables ; elles sont une réalité qui peut être infléchie par la pratique probe. Aussi, ces lois sont-elles justes lorsqu'elles respectent le bien commun de tous les secteurs de la société. Suffisent-elles dès lors à (ré)habilitier le marchand ? Alonso de Cartagena déjà, dans son *Memoriale Virtutum*, sans proposer une nouvelle éthique civile propre à réhabilitier le marchand, n'en reconnaissait pas moins sa contribution vive à la « civilidad ». À l'humanisme italien – qui fondait la valeur nobiliaire sur une vertu humaine féconde – répond la vision d'un marchand-visionnaire, homme de sagesse engageant, par ses gestes, sa conception d'un monde en mouvement. L'homme de la marchandise, pleinement conscient d'exercer un rôle social autant que politique transcendant

151 Pierre Vilar, *Or et monnaie dans l'histoire*, Paris, Flammarion, 1974, p. 87.

152 *Formula Instituti* : « IV. Como hemos experimentado que es más feliz, más pura y más apta para la edificación del prójimo la vida que se aparta lo más posible de todo contagio de avaricia, y se asemeja lo más posible a la pobreza evangélica [...] hagan todos y cada uno voto de perpetua pobreza. [...] Sin embargo, puesto que las Casas que el Señor nos diere se habrán de destinar a trabajar en su viña, y no a tener estudios escolásticos [...] podrán tener rentas, censos y posesiones, que se deberán aplicar a los usos y necesidades de los estudiantes [...] » (<http://www.raggionline.com/saggi/scritti/es/formula.pdf>, dernière consultation en novembre 2015). Je souligne.

le vil lucre, doit attendre néanmoins la fin du ^{xvi}^e siècle pour trouver un nouveau droit de cité dans la pensée castillane. Ses activités quotidiennes orientées vers le gain n'occulent plus le souci responsable de contribuer aux réflexions et aux projets d'une société nouvelle. La célébration de l'échange mercantile – autrement dit humain – suppose la genèse intellectuelle d'une nouvelle *virtu civile* palpable dans les entreprises humaines audacieuses, pour risquées qu'elles soient.

Dans l'humanisme castillan du ^{xv}^e siècle – qui ne s'ajuste à la pensée italienne que l'espace d'un temps bref –, cette vertu féconde et utile à la nation est génératrice de noblesse. Il n'y a guère d'antinomie entre cette vertu sociale d'un *arte mercantil* et la vertu de noblesse. Les contradictions que l'on voudrait croire vraies de tout temps entre la noblesse du sang et la noblesse des actions (c'est-à-dire, du travail et du mérite, piliers de la dignité de l'homme) ne sont que des ersatz d'une pensée humaniste qui, en Castille, a avorté à la fin du ^{xv}^e siècle. Cependant, l'idée demeure que la vertu et l'engagement de chacun dans une activité productrice engendrent une noblesse humaine qui est la reconnaissance d'un mérite, d'une dignité à valeur exécutoire, et non d'un droit héréditaire. Cette conviction – par définition, antithèse des idées ascétiques du ^{xvi}^e siècle – est bien celle qui sous-tend la pensée mercantile du ^{xv}^e siècle, comme celle de la fin du ^{xvi}^e.

Dans la Séville des premiers temps américains, le négoce incarne l'idéal de richesse vers lequel tend celui qui aspire à un légitime progrès social. Aussi, prétendre que la pauvreté est mère de toutes les perfections résulte d'une notoire hypocrisie, car s'il est une vérité que nul ne conteste, c'est bien que seule la richesse lie la vertu humaine à la noblesse d'action. C'est vrai dans la conception humaniste du ^{xv}^e siècle, où le noble est riche parce que la richesse est la preuve tangible de sa vertu justement récompensée. C'est encore vrai à la fin du ^{xvi}^e siècle, où ce qui séduit dans la noblesse est assurément la richesse, bien que ce soit là une idée en porte-à-faux avec les théories exaltant un sang pur; une idée, surtout, en décalage avec la fragilisation financière de certaines catégories nobiliaires. Le topique littéraire de l'hidalgo famélique se querellant par-devant justice pour obtenir un titre exécutoire de noblesse (*la ejecutoria*) qui le tiendra éloigné des recensements et autres vilénies de la roture montre que la noblesse n'incarne plus la richesse éclatante. Les valeurs se sont inversées au point d'induire à penser que désormais « poderoso caballero es don Dinero ». Le débat sur la richesse a mis en lumière la profonde crise de la noblesse. À moins que ce ne soit l'inverse, le débat sur la noblesse qui a mis en évidence la crise financière aiguë et la place centrale de la richesse dans la société européenne du ^{xvii}^e siècle.

Le négoce incarne l'idéal d'une société en mouvement, jamais figée, ni dans son milieu naturel – car il ouvre la société sur le monde et son économie¹⁵³ – ; ni dans sa hiérarchie – car la richesse ouvre, pareillement, des voies d'accès politiques et promotionnelles à toute catégorie sociale promue. C'est justement parce que le négoce, en promettant des revenus substantiels, engage la promotion des hommes qu'il inscrit dans une prétention à la noblesse, que l'ordre tente de verrouiller sa hiérarchie. C'est aussi parce qu'il repose, pour bonne part, sur un monde étranger (génois, florentin, et bientôt flamand) ou alors judéoconvers qu'il devient le creuset d'un danger potentiel : celui de l'aristocratisation inévitable des élites marchandes bigarrées annonçant une noblesse en devenir.

Dans la première moitié du xvi^e siècle, quelque chose se brise dans la conception du marchand parce que les notions mêmes de *profit humain* et de *vertu sociale* ont été battues en brèche. Le courant ouvert par Benedetto Cotrugli a été jugulé dans l'œuf et il faudra attendre plus d'un demi-siècle d'emprunts, de dettes et d'intérêts pour qu'il retrouve sa place dans le concert idéologique et politique de la Castille. La traditionnelle perception thomiste du négoce s'infléchit alors dans le sens d'une libéralisation du capitalisme, sous le couvert d'une éthique plus souple de la pratique marchande. L'exemple de Juan de Mariana est sans doute le plus éloquent, car d'un revers de main – et sans donner à l'argument de la cupidité aucun fondement théologique –, il balaie les préventions contre le négoce : « [...] il n'est pas juste que l'immense majorité ait à faire les frais de la convoitise effrénée d'un petit nombre (*no es justo que por la desenfrenada ambición de unos pocos deban pagar muchos*)¹⁵⁴ ».

Cette réhabilitation des marchands s'inscrit dans le contexte particulier de la fin du règne de Philippe II, qui voit naître une pensée soucieuse de dynamiser des classes productives en leur conférant de l'honneur¹⁵⁵. Le mépris pour l'agitation fertile du monde et son corollaire, l'aspiration à un idéal de vertu solitaire – qui avaient eu raison de la vision de l'*honnête marchand*, le brochant sous les traits caricaturaux de l'*avare* – ne sont plus de mise. Déjà sous la plume des humanistes italiens comme sous celle des castillans du xv^e siècle,

153 Diego de Valera, pour écrire sa chronique, tire ses informations de sa correspondance avec des marchands : « Faziéndoles saber las cosas nuevamente en Inglaterra acaescidas [según la información] de mercaderes dinos de fe, agora a esta villa venidos » [Diego de Valera, *Memorial de Diversas Hazañas. Crónica de Enrique IV ordenada por Mosén Diego de Valera*, éd. Juan de Mata Carriazo, Madrid, Espasa-Calpe, 1941, p. XXV]. Les lettres des Indes, citées ailleurs dans ce travail, ont modifié la perception du monde et, par voie de conséquence, la perception de soi.

154 Juan de Mariana, *Del rey y de la Institución real*, éd. cit., p. 550.

155 Il faudrait préciser que la problématique se développe essentiellement autour des marchands d'envergure internationale, mieux considérés que les petits boutiquiers. Voir Michel Cavillac, *Gueux et marchands dans le Guzmán de Alfarache (1599-1604)*, op. cit., p. 272 sq., « Le modèle du marchand "honorable" ».

la richesse était une valeur vitale, représentant « pour la ville ce que le sang est pour l'homme¹⁵⁶ ». L'activité économique était louée comme activité généreuse quand l'*avaritia* définissait, par essence – selon ce modèle des civilistes –, le monde monastique. En cette fin du xvi^e siècle, on se trouve aux antipodes de la perception ascétique du premier xvi^e siècle. Ce qui est exalté, désormais, est la construction civile découlant du travail et des échanges constants.

L'oisiveté, l'ascèse ou la solitude sont jugées stériles à la société, quand le négoce, la richesse – des notions proches de l'exaltation du *capital*, pour le dire en des termes anachroniques – deviennent des valeurs modernes, porteuses d'espoir, et sans lesquelles la société s'enkysterait autour d'un repli de chacun sur ses besoins individuels. La modernité suppose une ouverture aux autres qui ne peut se comprendre que si elle se définit comme le refus de restreindre son activité à sa seule survie. Si l'activité humaine se limitait à la satisfaction des besoins primaires, la vie civile se réduirait à un immobilisme, prélude à la misère des peuples. Le marchand engendre richesse autour de lui et tire de cette puissance de l'argent une légitimité quasi divine – la réussite symbolisant l'approbation de Dieu. L'activité du marchand, en agissant sur un environnement humain à qui elle donne souffle et mouvement, est une forme d'altruisme. Le marchand est dans le monde, il y incarne un principe de vie, où se mêlent santé, richesse, réussite, procédant d'une diligence, d'un art, d'une science et d'une sagesse qui, tous ensemble, sont vertu. La fortune rend tangible, au regard des hommes, la valeur sociale du marchand qui se traduit, dans la société civile, par un engagement humain. À un niveau supérieur, dans les rouages municipaux et les sphères étatiques, cette vertu sociale pourrait apparaître comme les prémices de l'engagement politique. À la fin du xvi^e siècle, il me semble que l'honneur des marchands envisagé par les mercantilistes est une forme de transposition, dans le gouvernement de la cité, de l'engagement social du marchand envers le *tiers-état* (les artisans, les laboureurs, les affairés, les petites gens). Ainsi, si la première rupture dans la perception marchande (entraînant le rejet du marchand) se trame autour de la richesse ; la seconde rupture (militant pour sa réhabilitation) se cristallise autour de la notion d'utilité publique et, partant, de rôle politique.

La question de la réussite financière transforme subrepticement la considération nobiliaire. Puisque la vertu est mise, désormais, à la disposition de tout homme méritant, dont la richesse atteste le succès, il faut bien se résoudre à ranger le marchand loin « des pervers et des méchants¹⁵⁷ » qui nuisent à la société d'ordres du xvi^e siècle. Si la richesse n'est pas antinomique de la vertu, et si la

¹⁵⁶ Eugenio Garin, *L'Humanisme italien* [1947], Paris, Albin Michel, 2005, p. 68 sq. On trouve cette idée sous la plume de Poggio Bracciolini et de Leonardo Bruni, dans l'introduction à sa traduction des *Économiques* d'Aristote.

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 73.

noblesse naît du travail de chacun et non de la seule hérédité, le marchand offre toutes les qualités requises pour prétendre à la parfaite noblesse. En refusant la néfaste noblesse du sang, le marchand paré des vertus de justice et de dignité entrouvre les portes de la hiérarchie nobiliaire. Réfuter le postulat racial n'est plus, désormais, l'apanage des secteurs marchands, encore moins *conversos*, mais une constante lancinante de la société économique du XVI^e siècle. Au demeurant, cette idée d'un sang impur – qui s'était construit dans la première moitié du XV^e siècle, à un moment où l'humanisme pénétrait en Castille – jamais ne cessa d'opposer violemment les notions d'honneur stérile acquis à la naissance de celles d'honneur que l'on gagne par ses propres mérites (*mercedimientos*), même lorsque le débat semblait clos, en 1555 :

142

Mira, hombre: hágote saber que entonces comenzaron tus abuelos o bisabuelos a ser claros cuando con las obras altas y de virtud comenzaron a levantarse de la compañía de la vulgar gente; y aquella nobleza fue su raíz. Mas si vas adelante, hallarás que los bisabuelos de los tuyos o fueron oscuros o no conocidos, *porque la nobleza no se halla naciendo, mas viviendo*, y muchas veces, porque más te maravilles, te digo que se halla muriendo. *Así que vana es la presunción que no se funda en los propios mercedimientos*. Y en fin, mira, hombre: has de saber que el origen de todo es uno; de un solo padre vino el linaje humano, y así es la fuente de todas las cosas, la cual viene a cada uno a veces turbia y a veces clara¹⁵⁸.

Or le marchand, par essence, est l'homme qui se construit sur une revendication de mérites *personnels*. Certes, il existe des dynasties de marchands (comme il existe des lignages de *solar conocido*), au sein desquelles la probité d'un père peut continuer de garantir au fils la confiance des anciens réseaux. Mais cette confiance, à son tour, s'échafaude sur une *action propre*. Le courage du marchand, sa prudence et son honnêteté à l'heure de peser l'utilité de la transaction ; sa science lorsqu'il dresse ses comptes et tient sa correspondance ; la confiance dont il jouit le prédisposent à l'honorabilité et lui valent le respect des élites municipales. Ce sont là les ferments de la vraie noblesse, si l'on accepte de se défaire du préjugé de *sang hérité*. Le commerce est noble et confère noblesse et respectabilité, sous la condition d'un exercice mené avec « une intention droite (*recta intención*) », comme il incombe à tout homme. Entre 1562 et 1563, l'ambassadeur à Londres, Álvaro de la Cuadra, évêque de Venosa, avait noué des liens particuliers avec le marchand aragonais Antonio de Guaras, qu'il tenait pour « une personne fort honorable (*persona muy honrada*) » au point de lui abandonner la délicate charge des écritures de l'ambassade, poste qu'il occupa

158 Pedro de Medina, *Libro de la Verdad* [1555], I, Diálogo 10, *El Hombre*, Perpiñán, Luis Roure Librero, 1626, p. 21. Je souligne.

par intermittence jusqu'en 1575. Ce riche marchand était non seulement un homme digne de foi, mais encore un homme très zélé dans la défense du catholicisme romain. Sa lutte religieuse manifeste sa profonde conscience au service d'un combat qu'il perçoit comme une œuvre de salut public et humain. Par-delà ses préoccupations pécuniaires – qui lui permettent de saisir très vite les enjeux financiers de la fermeture des ports anglais, en 1562¹⁵⁹ –, il engage sa réputation et sa fortune dans une lutte politique et religieuse perdue d'avance.

La revendication d'honneur pour les marchands ne devrait point être une lubie tant elle importe politiquement. Elle est fermement énoncée par Tomás de Mercado, dans le chapitre *Del fin e intención que debe tener el mercader en sus tratos* :

Lo principal que a un hombre justifica es la recta intención. Así, lo primero que debe procurar el tratante, es tenerla, pretendiendo solamente lo que la ley de Dios manda o permite, pues es en todo acertísima. Muchos fines buenos puede tener, unos mejores que otros; pero el más propio es pretenda proveer la república de los bastimentos, ropa o mercerías [*on remarquera que la distinction toute raffinée entre mercancía et mercería a disparu, preuve que les précautioneuses arguties ne sont plus à l'ordre du jour*] que le faltan. Y puédenlo y débenlo pretender los de esta ciudad que cargan a las Indias o los que están allá, pues en realidad de verdad las proveen de cosas necesarias para la vida humana, que si de acá no se llevasen, se pasaría, allá, gran trabajo y miseria. *Con este intento sería su trato de gran mérito ante Dios y muy ahidalgado*¹⁶⁰.

On est loin de la pensée de Luis Saravia de la Calle, pourtant son contemporain¹⁶¹, et si proche de celle de Benedetto Cotrugli. Luis Saravia de la Calle incarne l'homme de l'incertitude et du doute, oscillant entre deux traditions, celle du passé, louant la sainte pauvreté, et celle de la modernité, acceptant du bout des lèvres une pratique encadrée des changes et des prêts. Tomás de Mercado incarne, pour sa part, l'homme lucide et sans état d'âme, pleinement inscrit dans son temps, et même un peu au-delà, tant il s'est affranchi

159 Sous le prétexte d'empêcher la fuite du fils de Marguerite Lennox, Elisabeth I^{re} avait fermé les ports. En réalité, la manœuvre était habile, ce que ne manque pas de révéler Antonio de Guaras : « [...] que ha sido artificio para tener tiempo de tomar en Amberes cantidad de dineros a cambio para aquí, donde pensaba que se había bajado el valor de la moneda, hay aviso que los cambios habían subido mucho » (Béatrice Perez, « Álvaro de la Quadra, ambassadeur de Philippe II à Londres [1559-1563]. Un homme bien servi au service d'une cause perdue », dans Béatrice Perez [dir.], *Ambassadeurs, apprentis espions et maîtres comploteurs en Espagne. Les systèmes de renseignement à l'Époque moderne*, Paris, PUPS, 2010).

160 Tomás de Mercado, *Suma de tratos y contratos*, éd. cit. Je souligne.

161 Les dates de Tomás de Mercado sont 1530-1571. De Luis Saravia de la Calle, on ne sait rien avec certitude si ce n'est que lorsqu'il écrit son traité, en 1542, il est encore jeune.

des anathèmes pesants de la tradition pour concevoir une pensée réconfortante et foncièrement économique¹⁶².

Quand Martín González de Cellorigo réclamait pour les marchands les honneurs propres à la noblesse¹⁶³; quand Bartolomé de Albornoz louait la qualité des Allemands, heureux de demeurer dans l'office de père en fils, à la différence des Espagnols qui « dès qu'ils sont marchands, se piquent de se mettre en noblesse (*en siendo mercader, hele que aspira para caballero*)¹⁶⁴ »; quand José Cadalso louait le « trato » dans les autres pays pour mieux dénoncer « el afán de hidalguía » stérile dans la péninsule¹⁶⁵; quand Nicolas Masson de Morvilliers voyait dans la paresse des Espagnols – oisiveté toute symbolique de la noblesse – la cause non seulement de la ruine de l'Espagne (ce que déjà dénonçait Alejo Venegas de Busto¹⁶⁶), mais surtout celle de la fortune des autres nations à son détriment, ils ne faisaient qu'égrener les conséquences désastreuses qu'avaient provoquées le mépris pour l'art de la marchandise et le fait de tenir l'activité marchande pour *ignoble*. Non sans raison, le comte-duc d'Olivarès s'était attelé à réformer autant la formation des élites nobiliaires, dans son *Memorial sobre la crianza de la juventud española*, que la perception même du commerce comme

144

162 Tomás de Mercado était-il « mercantiliste », « sa perspective » était-elle « tout sauf mercantiliste » ? (Éric Marquer, « Les controverses à propos de la nature du commerce chez les premiers mercantilistes anglais », art. cit., p. 375). Ce sont là des considérations conceptuelles qui posent des questions complexes et d'un autre ordre, sans grand intérêt pour notre propos. S'il est vrai que le terme *mercantiliste* est périlleux tant le concept nécessite d'être circonscrit, c'est davantage l'« état d'esprit » auquel il renvoie qui séduit : « [...] un état d'esprit, avec tout ce que ce mot comporte, humainement, de nuances, voire de contradictions et, jusque dans la nouveauté, de soumission plus ou moins avouée à certains partis pris traditionnels. Un état d'esprit, entendons-le bien, tout tourné vers la pratique. Car le mercantilisme fut, essentiellement, une puissante tentative pour agir sur l'économie » (Marc Bloch, « Le mercantilisme : un état d'esprit », *Annales d'histoire économique et sociale*, t. 6, n° 26, 1934).

163 Martín González de Cellorigo, *Memorial de la política necesaria, y útil restauración a la república de España* [...], cité également par Claude Chauchadis, *Honneur, morale et société dans l'Espagne de Philippe II*, Paris, CNRS, 1984, p. 169 et p. 184, note 32 : « Tres cosas hacen a los mercaderes nobles o ignobles: la calidad, la cantidad del trato y costumbre de la tierra. En cuanto a la calidad, si el trato es calificado, y en cosas grandes y lo más de fuera del reino, con correspondencia en las ferias, y universidades disputadas por el común de todos los tratantes, y la cantidad es copiosa, y en diferentes tratos, sin estar atendida a uno solo, *no hay ley que diga, que él que esto siguiese, dexe de ser noble, y muy honrado, digno de todos los cargos honrosos de la república, y merecedor de autoridad en ella*, tanta cuanta se deve al que es más ilustre y más aventajado [...]. Y ansi no sólo se les debería dar honra y autoridad, *pero se debería honrar con ellos todos los buenos pues por su industria y buen trato viven ricos y honrados*, e ilustrando su república la hacen abundante de todo lo necesario ».

164 *Ibid.*, p. 184, note 28.

165 José Cadalso, *Cartas marruecas*, carta XXIV (<http://www.cervantesvirtual.com/obra-visor/cartas-marruecas--o/html/>, dernière consultation en novembre 2015).

166 Alejo Venegas de Busto, *Primera parte de las diferencias de libros que hay en el universo* [1540], Barcelona, Puvill Libros, 1983, p. 302 : « [...] con título de hidalguía tienen facultad para levantarse a las onze, y levantarse de la cama a la mesa, y desde ay a la ociosidad, y desde aquella, al mal decir y al mal obrar, y peor perseverar ».

arme centrale du dispositif réformiste des arts du négoce, prévoyant d'annoblir quiconque se consacrerait au commerce¹⁶⁷. Disjoindre les arts mercantiles des vertus de noblesse et désigner à la réprobation publique l'art *dangereux* d'un marchand sans cesse sur le fil des enfers, avaient exalté, en contrepoint, les valeurs fainéantes des *capitaux dormants* de la noblesse. Bien évidemment, ce sont là des topiques qui ne se vérifient pas systématiquement en Andalousie, du moins, pas pour la période qui est la nôtre, où les nobles sont les premiers financiers de la place sévillane et des investisseurs souvent visionnaires. Mêmes les *caballeros* sévillans – au moins certains – ne dédaignent jamais les activités économiques de prêts, surtout en cette période où les besoins en argent liquide augmentent à mesure que s'accroît la pression fiscale¹⁶⁸.

D'une certaine façon, on pourrait penser que ce premier xvi^e siècle théologique – ayant ruiné l'élan humaniste de la fin du xv^e siècle – projette encore ses conséquences à l'aune de textes cherchant à réhabiliter l'esprit d'entreprise. De Benedetto Cotrugli à Tomás de Mercado, c'est presque un siècle d'opportunités perdues pour donner à la Castille le sens du dynamisme capitaliste, conjuguant le négoce et la noblesse, l'activité et l'honneur. Or c'est sur ce dynamisme d'impulsion marchande que repose la modernité politique : celle qui exalte l'*individualité*¹⁶⁹ et le *mouvement*¹⁷⁰, seuls moteurs de l'élan social collectif.

167 Voir Raphaël Carrasco, *L'Espagne au temps des Validos (1598-1645)*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2009, p. 132 : « [...] gobernar por compañías y consulados la mercancia de España, poniendo el hombro en reducir los españoles a mercaderes » (*Papel* additionnel au *Gran Memorial*).

168 Inés de la Becerra, veuve du jurat Fernando de Baena, prête durant toute l'année 1497 des sommes n'excédant pas 2 500 maravédís à des artisans des paroisses de San Bartolomé, de Santa María la Blanca et de San Nicolás, toutes mitoyennes de son lieu de résidence, San Ildefonso (cf. plan de Séville en annexe II. AHPS, leg. 1497, fol. 486-508). Le valet du comte de Cifuentes (prête-nom de son seigneur) octroie, la même année, des prêts avoisinant 10 000 maravédís (AHPS, leg. 1497, fol. 550 r^o).

169 L'individu est au centre de la revendication de la *dignitas*, cette noblesse de mérite qui ne se mesure qu'à l'aune d'une seule vie, le temps d'un homme et non celui d'un lignage.

170 Le mouvement des hommes engendre la circulation des capitaux qui génèrent, à leur tour, un profit proportionnel à leur fluidité.

Dans cette partie, je me suis attachée, en premier lieu, à montrer la nature de sources théoriques telles que les *artes mercatoria* dans lesquels la technicité marchande envisagée annule toute valeur morale ou scolastique. De l'utilité du marchand – que l'on cherche à porter à un paroxysme de perfection grâce à ces manuels à usage des hommes de négoce –, je suis passée à l'analyse de traités posant la question du salut du marchand et détaillant la licéité ou illicéité des nouvelles inventions techniques, preuve que l'irruption des horizons américains a entraîné une multiplicité d'attitudes qui n'ont pas encore été passées au crible de la scolastique. Ainsi, la date de 1540 – qui semble introduire une rupture dans la conception européenne des phénomènes économiques – marque une nouvelle fluidité des communications entre l'Espagne et l'Amérique. Symboliquement, une liaison directe et permanente reliant les Îles Canaries à Saint-Domingue est mise en place cette année-là, posant derechef le rôle des Canaries dans le monopole du commerce américain. Cette date emblématique marque l'émergence de traités sur les changes et l'usure, donnant corps à tout un courant de rejet du négoce. La fin du siècle, en réaction à ces excès scolastiques, pousse la réflexion dans le sens d'une conception plus libérale de l'éthique mercantile.

Cette partie, je l'ai conçue davantage comme une réflexion théorique appliquée à la réalité sévillane. Je n'ai jamais perdu de vue cette réalité (qui est véritablement ce qui m'intéresse, par-delà la pure éristique), en revenant sans cesse aux minutes notariées pour confronter les discours – détachés souvent des contingences du monde économique – avec les pratiques concrètes, enregistrées dans les contrats paraphés de la fin du xv^e siècle. Elle se veut un parcours allant du marchand (scruté à l'aune de sa culture, de ses livres de comptes, des outils qu'il met en place, tel le fret) – en somme de l'intime, de l'endogène –, jusqu'à la société elle-même (par le biais du regard qu'elle porte sur la communauté marchande, tantôt réprobateur à l'endroit des techniques de change, tantôt élogieux devant l'utilité sociale de l'art de la marchandise) – en d'autres termes, vers l'extérieur, l'exogène.

La formation du marchand, d'une certaine façon, livre le reflet idéal d'une perception de soi : l'éducation que l'on réserve à ses enfants projetée, en clair-obscur, un idéal humain vers lequel on tend soi-même. Les *artes mercatoria*, produits par des hommes de la propre corporation marchande, portent un regard sans complaisance sur un art dont on détaille l'efficacité pratique. Les outils et l'utilisation des nouvelles techniques, dans un *mare magnum* mercantile que j'observe sur place, à travers le minutier sévillan, permettent de nuancer les éléments théoriques par une pratique quotidienne ; ensemble, ils posent crûment l'écart entre une aspiration très ineffable vers un agir vertueux... et un mode d'exercice quotidien à l'épreuve des scrupules. Dès lors, cette distorsion

ouvre un espace propice à la critique de la société. Du regard sur soi, au regard que la société porte sur le groupe, le marchand sévillan de cette modernité américaine s'insère dans la société civile et se confronte à elle. Il la scrute autant qu'elle le juge, pour en capter le frémissement volatile des modes à venir et des prix, exorbitants aujourd'hui, mais peut-être *justes* demain... Peut-être aussi pour brusquer une noblesse jouant la vertu, mais bien trop affaiblie économiquement pour ne pas vendre la sienne à des capitaux dynamiques, fussent-ils étrangers ou judéoconvers.

Il m'a semblé, au terme de cette étude, que les développements pratique et théorique du négoce s'étaient fait, néanmoins, en quinconce. Au xv^e siècle, alors que le commerce se trouve sous le joug religieux et n'est pas encore enserré par un contrôle ferme des instances municipales ou étatiques, le marchand est perçu comme « le plus honorable et parfait des hommes [...] ». Cependant sa pratique se trouve fort peu réglée institutionnellement. Dans le premier xvi^e siècle, où apparaissent les organes de la régulation et du contrôle, le commerce, inévitablement, se libéralise, encadré par un premier corpus juridique. Cependant, la pensée scolastique se crispe... Sans doute le monde religieux s'est-il trouvé déstabilisé à mesure que le poids des institutions politiques s'est accentué sur le négoce, comme si, en se libéralisant, le commerce et les richesses qu'il engendrait avaient échappé aux instances religieuses, abandonnant la lice théologique pour la bataille juridique. De la morale à la licéité des actes, la profusion des écrits religieux sur les changes et la réflexion profonde sur le négoce ont accompagné – avec parfois quelques cahots – la progressive *sécularisation* du commerce.

SECONDE PARTIE

De l'entreprise familiale
à l'aventure multirisque.
Mercar et medrar

RADIOGRAPHIE DE LA SOCIÉTÉ MARCHANDE SÉVILLANE

STRUCTURATION DU MONDE MARCHAND SÉVILLAN

La question qui sous-tend cette partie est celle de la promotion ou du déclassement des secteurs marchands dans la Séville moderne. Le commerce engage-t-il aussi rapidement qu'on voudrait le croire la promotion des hommes? Et dans tous les cas, ce commerce accélérateur de carrière est-il véritablement un fait castillan ou un fait américain en ce début du XVI^e siècle? Cette question, abrupte, soulève à son tour une série d'interrogations, démontrant la difficulté de travailler sur ce qui, de prime abord, paraît assez simple à concevoir : la réalité socio-économique des marchands sévillans au moment de l'ouverture du marché américain. D'une part, les notions de *promotion*, de *classement*, de *déclassement* sont loin d'être aisées à dominer ; les mesurer s'apparente presque à une gageure. D'autre part, la définition même de *société marchande*, *secteurs marchands*, requiert toute une série de préalables, et les tentatives pour en préciser le sens peuvent s'avérer peu fructueuses. Il est vrai que dans la partie précédente, les *artes mercatoria* et les traités que j'ai analysés offraient la vision d'un monde marchand cohérent et homogène, ce qui en facilitait la perception, conduisant presque à un leurre. Les marchands auraient constitué un groupe qui se donne à voir dans une forme de solidité lui conférant une existence solidaire et légitime presque agressive dans sa prétention¹.

Pourtant, j'ai eu le sentiment d'être confrontée sans cesse à une première difficulté qui fut celle de la définition du marchand. Poser le vocable *marchand* comme un syntagme opérant – au moins, linguistiquement – suppose, déjà, de concevoir le groupe comme une nébuleuse compacte d'intérêts convergents. Or, dans la pratique, l'identité marchande se dessine sous des formes extrêmement diverses, au point que souvent la question est revenue, lancinante : qu'est-ce qu'un marchand? Qui peut – ou veut – se définir comme tel? Pourquoi certains,

1 Selon Alain Rey, le terme *solidarité* « [...] a été en concurrence avec *solidité* en terme de droit pour désigner l'état de créanciers solidaires. Il désigne par extension le caractère solidaire d'une obligation ». Cette *solidité* des obligations du groupe tend à dessiner les contours d'une *sociabilité* particulière désignant « [...] l'aptitude à vivre en société. Ce nom s'emploie couramment pour parler [...] du caractère d'un groupe qui favorise les relations humaines [...] » (*Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1992).

qui en présentent toutes les caractéristiques financières (investissements, prêts, etc.), ne se disent pas marchands (*mercaderes*)² ?

Étudier la diversité marchande en tant que telle, sans chercher, derrière chaque contrat, l'artifice financier ou le montage de crédits imbriqués est une démarche assez froide, presque informative, mais qui doit servir de substrat préalable à la réflexion. Cette radiographie, un peu fastidieuse, m'a semblé nécessaire, car en dépit des nombreuses études portant sur les marchands de Séville, la connaissance de ces derniers demeure lacunaire. Séville, comme aucune autre ville de l'époque moderne probablement, a attiré les regards de nombreux historiens qui, par leurs travaux, ont rendu limpides des rouages sociaux et des liens locaux qui, sans cela, seraient demeurés confus. Je suis redevable – intellectuellement, et au-delà, pour la passion suscitée par la lecture de tout un monde d'archives notariales – à Enrique Otte Sander, dont le magnifique ouvrage posthume, *Sevilla, siglo XVI: materiales para su historia económica*³ a été une référence constante (en aval, souvent, de la période d'étude retenue pour ce travail). Les grandes dynasties italiennes, les marchands flamands, ceux du Guipuscoa, les Catalans et les Burgalais y sont scrutés par le biais des différents contrats signés, des marchandises de prédilection, des liens vers des marchés d'exportation prioritaires, etc. Juan Manuel Bello León⁴ et Natalia Palenzuela⁵ consacrent des études pointues à des types précis de marchands, affinant notre connaissance de certains secteurs mercantiles.

Toutefois, en dépit de la masse d'études⁶ (peut-être aussi à cause de celle-ci), une grande étude prosopographique sur les marchands sévillans reste à faire. Par étude prosopographique, j'entends une vaste enquête à la façon de celle menée magistralement par Philippe Hamon sur les « grands officiers de finance dans la France de la Renaissance⁷ ». En étudiant un corpus de cent vingt et un officiers de finance, il établit les généalogies sur quatre générations, démêle les stratégies professionnelles, les logiques d'enrichissement et les niveaux de fortune – fortune immobilière, patrimoine urbain, accumulation rurale,

2 La question n'est pas nouvelle et cette confusion inhérente au monde marchand a souvent constitué une pierre d'achoppement. Blanca Morell Peguero déjà insistait sur cette difficulté qui l'avait animée à élargir le champ de sa recherche (*Mercaderes y artesanos en la Sevilla del descubrimiento*, Sevilla, Diputación provincial de Sevilla, 1986, p. 11-14).

3 Enrique Otte Sander, *Sevilla, siglo XVI: materiales para su historia económica*, Sevilla, Centro de Estudios Andaluces, 2008.

4 Juan Manuel Bello León, « Mercaderes extranjeros en Sevilla en tiempo de los Reyes Católicos », *Historia, Instituciones, Documentos*, n° 20, 1993.

5 Natalia Palenzuela Domínguez, *Los mercaderes burgaleses en Sevilla a fines de la Edad Media*, Sevilla, Universidad de Sevilla, 2003.

6 Je ne cite que quelques ouvrages bien précis, cela s'entend, justement parce que leur vertu première est de cibler une catégorie étudiée avec minutie.

7 Philippe Hamon, « Messieurs des finances ». *Les grands officiers de finance dans la France de la Renaissance*, Paris, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, 1999.

portefeuille de créances, etc. –, l'insertion sociale et les solidarités horizontales ou verticales. Comme il le dit, « une telle profondeur de champ est indispensable pour prendre la mesure des trajectoires sociales et des réseaux⁸ ». Des travaux de cet ordre n'ont pas été entrepris pour les marchands sévillans. Même si je ne prétends pas, on s'en doute, combler cette lacune de la force de mes seuls bras, c'est vers ce type d'analyse que je voudrais m'orienter : pour comprendre la réalité de cette hétérogénéité marchande ; pour tenter de pénétrer ce monde d'opportunités socio-promotionnelles qu'offre – ou n'offre pas – le commerce. Permet-il nécessairement et durablement la promotion des familles ? Les marchands que l'on connaît le mieux, sans nul doute, sont les Génois installés à Séville, bien que là encore, l'accent ne soit pas suffisamment mis sur l'élaboration d'une chronologie fine. Les études tendent à écraser les évolutions sensibles – entre les années 1490 et 1517 – de ce monde génois perçu comme une identité / entité compacte et égale de tout temps⁹. Un des ouvrages qui m'a beaucoup aidée, sans être propre à Séville, porte sur les marchands valenciens au xv^e siècle¹⁰. Les questionnements y sont toujours pertinents – « orígenes sociales del mercader » ; « empresa, familia y capital mercantil » ; « el mercader en la sociedad urbana » – et, sans chercher à les transposer coûte que coûte dans une réalité radicalement distincte, ils permettent un recul critique face à l'analyse des sources documentaires ; face à leur traitement et à leur interprétation ; face à leur limite aussi.

Toujours est-il qu'il m'a semblé qu'il était devenu utile aujourd'hui de repenser le postulat de Ruth Pike¹¹ pour nuancer une réflexion, en son temps très novatrice, mais qui présente, à bien des égards, des aspects caricaturaux. Ce postulat, elle le posait d'emblée dans la préface : « [...] el tema principal desafía dos de las más frecuentes afirmaciones sobre la historia española en el siglo XVI: la falta de aptitud de los españoles para los negocios y el total

8 *Ibid.*, p. X.

9 Les études sur les Génois avant le début du xv^e siècle ne sont pas légion. Les premières, déjà anciennes, se concentraient sur les Génois résidant dans les îles Canaries. Derrière l'étude de cette population marchande, on cherchait principalement à mettre en lumière la mainmise italienne sur le négoce précoce américain (voir Leopoldo de la Rosa Olivera, « Francisco de Riberol y la colonia genovesa en Canarias », *Anuario de Estudios Atlánticos*, n° XVII, 1972). Dans l'ouvrage récent sous la direction de Manuel Herrero Sánchez, Yasmina Rocío Ben Yessef Garfía, Carlo Bitossi et Dino Puncuh, le xviii^e siècle est prépondérant et Séville, assez peu représentée (*Génova y la monarquía hispánica [1528-1713]*, Génova, Società Ligure di Storia Patria, 2011). L'étude la plus complète – pour la période de transition du xv^e siècle au xvii^e siècle – demeure celle de David Igual Luis et Germán Navarro Espinach, « Los genoveses en España desde el tránsito del siglo XV al siglo XVI », *Historia, Instituciones, Documentos*, n° 24, 1997.

10 Enrique Cruselles, *Los mercaderes de Valencia en la Edad Media*, Lleida, Editorial Milenio, 2001.

11 Ruth Pike, *Aristócratas y comerciantes. La sociedad sevillana en el siglo XVI*, London/Ithaca, Cornell University Press, 1972.

abandono de las empresas comerciales por parte de los ennoblecidos mercaderes en favor de una vida aristocrática basada en tierras y rentas ». On lui doit d'avoir affirmé avec force une chose clairement ancrée désormais dans l'esprit de la recherche. Le négoce ne peut se comprendre qu'à la condition de l'observer comme partage des eaux entre deux courants : la « comercialización de la nobleza » et « el ennoblecimiento de los comerciantes ricos »¹².

154 Pour autant, certaines démonstrations frisent la caricature – sans que cela ôte à l'ouvrage sa valeur profonde –, car dans le souci pédagogique de dire *simplement*, elle finit par dire *faussetment*. Pour ne citer qu'un exemple éloquent, elle écrit à propos d'Antón Bernal Batihoja : « [...] el ascenso de Antón Bernal desde la clase artesanal a la nobleza se llevó a cabo en menos de diez años, un índice de la fluidez de la estructura de clases en Sevilla¹³ ». L'idée serait donc qu'il se serait hissé au sommet de la hiérarchie municipale, depuis sa charge de batteur de métaux (*batihoja*), en l'espace de dix ans. Pourtant, en 1500, Antón Bernal Batihoja déclare comme profession celle de drapier¹⁴ et, à l'évidence, il a abandonné le labeur artisanal de batteur de métaux depuis des années, si tant est qu'il l'ait exercé un jour. Ruth Pike reconnaît qu'il devait être davantage « marchand-capitaliste » que batteur de métaux à la fin du xv^e siècle. En 1506, il possède un magasin à huile¹⁵ – ce qui traduit une insertion professionnelle diversifiée et une grande solidité économique – et signe des contrats de vente de quintaux d'huile importants¹⁶. Dans tous les cas, penser que dix ans suffisent, par le biais du commerce, à s'extraire de l'artisanat pour accéder à la notabilité du conseil municipal – où il siège à partir de 1512 – paraît proprement extravagant. C'est ce type d'affirmations trop schématiques qui a alimenté les idées topiques qu'elle prétendait justement battre en brèche.

Par ailleurs, les notions de *promotion*, de *classement* et de *déclassement* reviennent à poser, dans une forme de perception dynamique, les logiques d'enrichissement et les stratégies – conscientes ou non – d'orientation des carrières. Certains travaux d'historiens ont repris, dans le champ historique, la terminologie bourdieusienne dans le but de transposer – dans le domaine anthropologique appliqué aux périodes modernes – ces notions désormais « communes » depuis les années 1980 :

De ce point de vue, moins d'une trentaine d'années après, les deux premiers termes ont trouvé plus qu'un regain d'actualité, l'un techno-bureaucratique,

12 *Ibid.*, p. 103.

13 *Ibid.*, p. 105.

14 C'est, du moins, la profession qu'il déclare devant les notaires.

15 Enrique Otte Sander, *Sevilla y sus mercaderes a fines de la Edad Media*, Sevilla, Fundación El Monte, 1996, p. 36.

16 *Ibid.*, p. 204.

l'autre économique et sociale. Aussi la question de la traduction de ces mots de la langue « commune » en questions d'histoire s'est-elle imposée¹⁷ [...].

Cette lecture de Pierre Bourdieu¹⁸ – très aseptisée, il est vrai –, appliquée à l'époque moderne, m'a semblé opérante pour la période qui est la mienne, au milieu d'une société marchande bigarrée. Le déclassement, perçu comme le décalage entre les aspirations légitimes des enfants de marchands – légitimes, parce que découlant logiquement des carrières des parents – et la réalité sociale vécue provoque un profond malaise social, qui engendre à son tour le sentiment d'une « promesse trahie » par le nouveau système politique. C'est d'une vérité criante dans le cas des grandes familles marchandes judéoconverses dont le cours promotionnel tranquille fut brutalement interrompu par le tribunal de l'Inquisition. Le déclassement inévitable, consécutif à la condamnation inquisitoriale, fit naître une profonde hantise sociale que l'on a tenté de conjurer par toute une série de stratégies compensatoires. Sans doute le départ aux Amériques de nombreux judéoconvers en 1510 trouve-t-il là un premier élément de réponse. Mais c'est également vrai dans le cas de nombreuses familles marchandes sévillanes dont la promotion ne se fait plus selon les mêmes schémas ni la même scansion au lendemain du basculement transatlantique.

De la *reproduction* à la *reconversion*, le monde marchand change et les rouages de la mécanique mercantile se densifient. Désormais, les secteurs financiers ou l'artisanat de luxe – aspirant à une activité de négoce plus en réseau et plus lucrative – ne débouchent plus sur des chances réelles de promotion dans l'espace social sévillan. Tout se passe comme si, pour pérenniser la position sociale acquise, il fallait chercher de nouvelles formes d'investissements, des voies nouvelles de valorisation sociale, de rentabilisation. Sauvegarder les acquis impose des reconversions permanentes et des transformations qui affectent la nature du négoce, le volume des échanges et la structure du patrimoine. Si l'on considère que le commerce fut une des principales activités permettant de nourrir des prétentions patriciennes, il faut s'interroger sur cette constitution du patrimoine. Quel type de patrimoine, pour quel type de marchand ? Le chemin conduisant à la notabilité sévillane passe-t-il inévitablement par la conversion du capital économique en capital foncier ? Le choix d'un investissement dans l'immobilier urbain naît-il d'une pure spéculation ou doit-il davantage être perçu comme un investissement « à fort potentiel culturel¹⁹ » ou économique

17 Gilles Chabaud (dir.), *Classement, Déclassement, Reclassement. De l'Antiquité à nos jours*, Limoges, Pulim, 2011, p. 9.

18 Pierre Bourdieu, « Classement, déclassement, reclassement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 24, 1978, p. 14.

19 *Ibid.*

(immobilier de prestige, comme les demeures luxueuses ; ou magasins à huile, à forte rentabilité) ? Ce sont des questions que je poserai dans le deuxième chapitre de cette partie, davantage pour ouvrir des pistes de réflexion que pour épuiser le questionnement par des réponses qui ne peuvent être exhaustives en l'état.

Tout ce travail de réajustement constant de l'activité commerciale engage une transformation de la structure même de la profession, doublée d'une redéfinition de son essence et de ses valeurs, une forme de « redéfinition créatrice²⁰ ». Dès lors que le négoce augmente sa capacité de 500 %, passant de soixante-deux professions rattachées au commerce déclarées entre 1455-1479 à trois cent cinquante-quatre professions enregistrées entre 1490-1500²¹, comment les secteurs marchands résistent-ils à la dévaluation de leur statut inévitable au regard du nombre croissant de professions désormais rattachées au champ mercantile ? Quels sont, justement, ces facteurs qui empêchent de décrocher et garantissent une promotion sereine et pérenne ? Existe-t-il d'autres horizons où l'espoir de rendement maximal réinvestit le commerce de sa charge hautement attractive ? Ce sont toutes ces interrogations que je vais tenter d'éclairer par le biais d'un plan binaire assez simple.

156

Dans un premier temps, je tâcherai de proposer une radiographie du monde marchand sévillan en mettant à profit une base de données complexe, constituée de diverses sources que je présenterai et dont l'exploitation requiert des précautions multiples.

Dans un deuxième temps, j'essaierai de mesurer l'évolution marchande de façon dynamique, en introduisant le facteur *temps* afin de suivre l'évolution socio-professionnelle des familles marchandes : depuis la génération des grands-parents (antérieure à 1480), vers celle des enfants (jusque dans les années 1500) ; de ces derniers, vers les générations américaines par le biais des listes de marchands sévillans pénalisés lors du *Secuestro de Indias* de 1534²².

Quelle promotion, quel déclassement affectent les marchands sévillans ? Si la question est posée d'emblée dans ce chapitre, les éléments de réponse et les tentatives d'analyse courent également sur le chapitre suivant. De l'entreprise

20 *Ibid.*

21 Je me fonde sur la base de données dont la présentation occupe une part non négligeable de cette partie. Voir le tableau 2 *infra* : « Évolution des métiers à Séville à la fin du xv^e siècle », p. 169.

22 Les documents ont été publiés. Voir Juan Manuel Carretero Zamora, « Asiento, socorros y secuestros de Indias: los mercaderes de Castilla y el crédito de Carlos V (1530-1537) », dans Béatrice Perez, Sonia V. Rose et Jean-Pierre Clément (dir.), *Des marchands entre deux mondes. Pratiques et représentations en Espagne et en Amérique (xv^e-xviii^e siècles)*, Paris, PUPS, 2007, annexe 2 « Relación de titulares del secuestro de Indias de 1534 », p. 217-223. Voir également Sergio Sardone, « Los secuestros de las remesas americanas de particulares de Carlos V a través de los notarios sevillanos », *Temas americanistas*, n° 29, 2012, p. 21-64.

familiale à l'entreprise multirisque, je voudrais entrevoir la nature du capital mercantile en scrutant les investissements qui sont opérés. De la boutique à la terre, du commerce dans l'Atlantique méditerranéenne à l'aventure américaine, quels sont ces marqueurs de richesse et de pouvoir que cherche le marchand ? Le dernier chapitre de cette partie, telle une étude de cas, met en lumière une compagnie marchande bien déterminée, celle des frères Fuentes. Au commerce outre Atlantique se mêle l'aventure d'une nouvelle épopée de conquêtes afin de redonner vie aux aspirations promotionnelles de tout un lignage, partie prenante dans ce périple.

Nature de la base de données : ses atouts, ses limites

Constitution de la base de données

Pour mener à bien cette ventilation statistique des secteurs marchands, je m'appuie sur une base de données portant sur les marchands à Séville et dans la région sévillane. L'élaboration de cet outil complexe a supposé un travail minutieux de regroupement et de croisement d'informations issues de sources diverses.

La matrice originelle de cette base – qui inclut les professions marchandes, j'y reviendrai, et tout ce que je rattache à la notabilité locale, comme les fonctions municipales, les fermiers des rentes, les gardes contrôleurs des douanes (*guardas*) et les autres charges institutionnelles en lien avec le négoce – a été élaborée à partir des informations extraites d'une liasse conservée dans les Archives générales du Royaume, à Simancas, dans la section *Contaduría Mayor de Cuentas, primera época*. Ce sont toutes les données inquisitoriales que j'avais collectées et informatisées patiemment du temps de la thèse, élaborant de la sorte une base de données extrêmement fiable et précise. En effet, les registres inquisitoriaux livrent, outre la profession des hommes, celle de leur conjoint, de leurs parents, parfois de leurs grands-parents, la paroisse de résidence et les patrimoines recensés avec beaucoup de minutie par le fisc inquisitorial dans quelque deux cents cas. Les concepts fiscaux d'imposition du Saint-Office m'ont permis, pour tous les autres cas, d'estimer précisément le patrimoine global²³. C'est là un luxe fort rare, car aucune autre source consultée ne livre des données socio-économiques aussi fiables pour un échantillon aussi ample. Il faut reconnaître que les judéoconvers – avec les morisques – constituent une exception archivistique au XVI^e siècle, puisque c'est l'un des seuls groupes pour lequel nous puissions estimer le

23 Je renvoie, pour la présentation de ce premier noyau statistique, à mon ouvrage *Inquisition, Pouvoir, Société. La province de Séville et ses judéoconvers sous les Rois Catholiques*, Paris, Honoré Champion, 2007, p. 205 sq., « Une base de données complexe : l'exploitation des listes de condamnés », et p. 467, « Les judéoconvers à l'épreuve des statistiques ».

patrimoine ; démêler l'écheveau des alliances et des liens de parenté (parents, grands-parents, conjoints et ramifications des branches collatérales) ; analyser, enfin, la variété de la spécialisation professionnelle. Sous la plume d'un greffier inquisitorial zélé, il n'est pas rare de trouver des descriptions de charges qui sont d'autant plus minutieuses qu'il y va de la peine pécuniaire qu'il conviendra de fixer en conséquence : marchand d'épices et négociant (*especiero y mercader*), contrôleur de la rente du sel (*guarda de la renta de la sal*), courtier de sumac et de massette (*corredor de la hierba de zumaque y bayón*), etc.

158

Néanmoins, en discriminant la population de l'échantillon statistique observé (une population marchande parfaitement renseignée... mais une population exclusivement judéoconverse), la base initiale montrait ses failles dès les origines. À partir du moment où l'on explique parfois les tensions d'un climat social andalou conflictuel par les rivalités ayant opposé les judéoconvers à leurs homologues vieux-chrétiens dans les milieux économiques porteurs de gains, il devenait impossible de faire abstraction de ce prisme qui biaisait l'échantillon. Souvent pourtant, j'ai eu envie de prendre au mot – dans une forme de pied de nez – cette historiographie orientée qui tend à assimiler le négoce à une affaire de judéoconvers succédant aux juifs dans les tâches du maniement financier et mercantile. En outre, je ne suis pas – plus – certaine qu'il y ait véritablement une spécificité judéoconverse dans l'exercice du commerce, si ce n'est, peut-être, dans la constitution des réseaux que cimenter la confiance. Cette confiance est, certes, sélective, mais le critère exclusif est-il seulement *idéologique* ?

Toujours est-il qu'il fallait réduire les effets délétères induits par la base initiale, ne serait-ce que parce que la population observée constituait une population *préexistante* en tant que telle. Elle ne pouvait donc, en aucun cas, être modélisable ni érigée en échantillon représentatif de l'ensemble de la gamme sociale sévillane. Construire une prosopographie suppose de définir une population. La mienne, je l'ai choisie dès le départ : les marchands sévillans sans distinction de *race*²⁴.

Variété des sources, vérité de l'échantillon ?

Aussi, pour tâcher de corriger le défaut de la matrice originelle – qui compte huit cent trente noms –, j'ai inséré scrupuleusement dans la base tous les noms

24 Ce terme de *race* est la traduction du terme *raza* utilisé pour qualifier les judéoconvers (« los de la raza »). J'ai étudié les marchands judéoconvers dans des travaux antérieurs. Ce qui m'intéresse dans la présente étude est, précisément, d'englober toutes les catégories marchandes pour tenter d'avoir une vue d'ensemble et non plus celle de groupes définis et partiels.

des marchands et autres qualifications socio-professionnelles afférentes (que je nommerai ci-dessous) extraits des recensements fiscaux sévillans de la fin du xv^e siècle²⁵. Y figurent également tous les noms des marchands extraits des minutes notariées sévillanes que j'ai consultées et qui sont détaillées dans l'annexe I (quelque mille deux cents noms supplémentaires)²⁶.

Pour la seule ville de Séville, l'échantillon se compose de la façon qui suit : trois cent soixante-douze noms extraits des recensements fiscaux²⁷ ; six cent soixante-dix-sept noms issus des archives notariales²⁸ ; trois cent cinquante-quatre noms procédant des registres fiscaux de l'Inquisition²⁹.

Cette base permet d'établir des statistiques viables pour la seule ville de Séville – c'est là son principal écueil –, car toutes les informations complémentaires que j'ai insérées, censées compléter et corriger le premier noyau statistique, procèdent d'archives portant *exclusivement* sur Séville. Il s'agit des trente recensements des différentes paroisses sévillanes pour la période allant de 1483 à 1500 et de la quinzaine de liasses notariées consultées. Aussi la base n'est-elle *corrigée* dans ses défauts que pour la ville de Séville. Tout le reste n'est guère pertinent dans la mesure où les informations ne concernent que des judéoconvers. Puisque je ne peux gommer cet élément qui annule l'hétérogénéité sociale de la ville, je ne peux rien tirer non plus des données portant sur les villes d'Arcos, de Jerez de la Frontera, de Medina Sidonia, du Puerto de Santa María, de Sanlúcar de Barrameda, de Vejer, etc.

Malgré les limites dénoncées ci-dessus, la base reste très fiable pour la ville de Séville. Sans entrer dans le détail, il est patent que la nature de la source observée influe sur les résultats statistiques. La ventilation socio-professionnelle des secteurs marchands diverge en fonction du substrat documentaire qui l'informe. Ainsi, une analyse des différents secteurs marchands par source donnerait les graphiques qui suivent³⁰ :

25 Je les présente dans l'annexe III intitulée « Les marchands à Séville d'après les recensements fiscaux de la fin du xv^e siècle ».

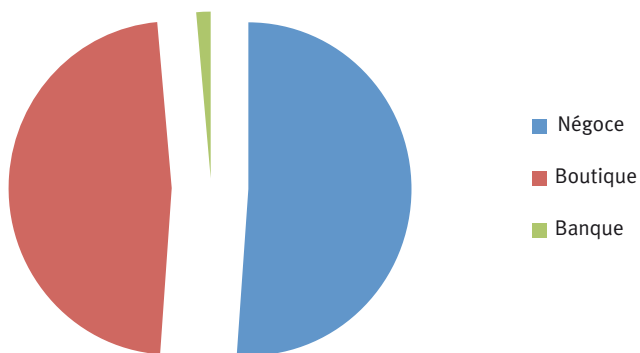
26 Voir l'annexe I intitulée « Présentation des sources notariales exploitées ».

27 Dans le cas de vingt individus, je ne possédais pas d'indication spécifique de métier. Je les ai notés, car je les vois, dans le minutier, signer des contrats de vente et d'achat. Néanmoins, je n'ai pas comblé cette lacune, dans la mesure où c'est davantage un ordre de grandeur que je voudrais livrer. De surcroît, dès que l'on commence à manipuler les bases de données, tout s'emmêle diaboliquement.

28 Cinq cent soixante-quatre individus exactement exercent une profession recensée au titre des activités marchandes ; les autres sont des *bachilleres*, des greffiers, des majordomes, des *criados*, etc.

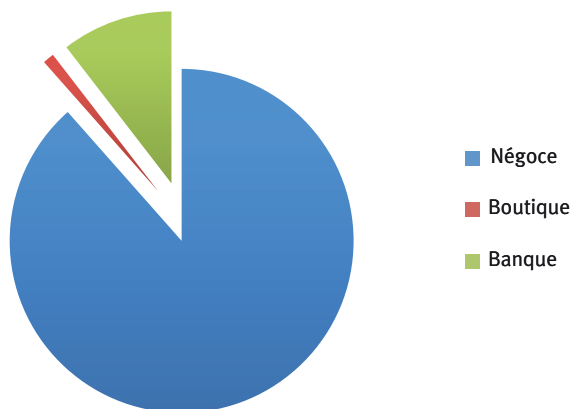
29 Seules deux cent soixante-sept professions en lien direct avec le négoce sont comptabilisées ici.

30 Je fais figurer les tableaux avec les chiffres en valeur absolue dans l'annexe IV.

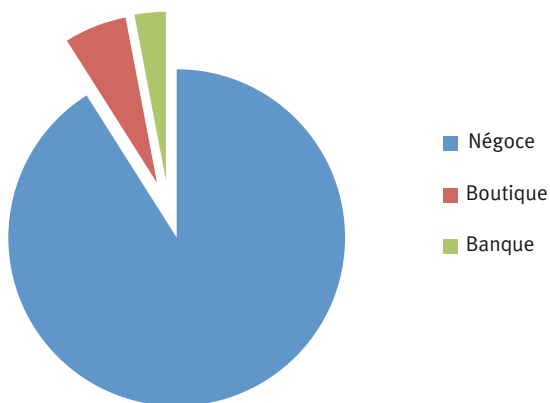


Graph. 1. Répartition des secteurs d'activité marchande à Séville d'après les recensements fiscaux

160



Graph. 2. Répartition des secteurs d'activité marchande à Séville d'après les archives notariales



Graph. 3. Répartition des secteurs d'activités marchande à Séville d'après les archives de la *Contaduría Mayor de Cuentas*

Dans le cas de la ville de Séville, je parviens à limiter ce genre de faiblesses inhérentes à l'exploitation de sources historiques en variant les supports. En effet, comme je ne consulte pas l'intégralité des liasses du minutier mais seulement certaines, choisies en vertu des lieux d'exercice des notaires ou des dates des registres³¹, cela introduit un effet gauchissant les résultats. Les recensements, quant à eux, sont particuliers parce qu'ils enregistrent davantage certaines professions – leur conférant, parfois, un poids particulier, comme je le verrai dans le cas des taverniers – que d'autres, moins représentatives des catégories payant l'impôt direct, ce qui induit, encore une fois, une dérive statistique. Enfin, au moment de la transcription des documents, il a fallu introduire un filtre de lecture (encore un effet biaisant l'analyse statistique).

J'ai retenu tous les contrats portant mention de marchand (*mercader* et *merchante*), négociant (*tratante*), courtier (*corredor*), boutiquier (*tendero*), marchand détaillant (*menudero*), drapier (*trapero*), fripier (*aljabibe*), épicier, marchand d'épices (*especiero*), marchand d'huile (*aceitero*), marchand d'olives (*olivero*), marchand de vin (*vinatero*), tavernier (*tabernero*). J'ai pareillement relevé toutes les minutes concernant les banquiers-changeurs (*cambiadores*) – et les mentions du type « qui prête de l'argent (*que presta dinero*) » – ainsi que les agents ou représentants de commerce (*factores*) ; toutes celles enregistrant des professions liées à l'administration du commerce – contrôleur de l'huile, des douanes, du poisson, etc. (*guarda del aceite, guarda del aduana, guarda del pescado*). Chaque fois que je le pouvais aussi, j'ai noté les contrats mettant en scène des oligarques de la ville, car si je voulais pouvoir mesurer l'évolution des couches mercantiles vers le patriciat urbain, il fallait tenir compte de cette ploutocratie locale. Pour être tout à fait pertinente, il eût fallu enregistrer également tous les artisans, puisque l'élan promotionnel se perçoit plus nettement depuis les couches artisanales supérieures vers le petit commerce. Hélas, c'est un labeur dont on mesure rapidement l'ampleur abyssale.

De cet obstacle perceptible dès le départ, j'ai pris mon parti : celui de délaissier sciemment le monde des artisans. Si le choix fut pesé, il n'en demeure pas moins hasardeux. Blanca Morell Peguero, dans la première partie de son ouvrage *Mercaderes y artesanos en la Sevilla del descubrimiento*³², justifie son étude conjointe des marchands et des artisans en raison, précisément, de l'extrême difficulté rencontrée au moment d'établir une scission nette entre les deux secteurs. Marchands et artisans, mêlant sans cesse activités artisanales et mercantiles, structurent un même groupe socio-économique. Du même coup,

³¹ Je renvoie à l'annexe II intitulée « Trame urbaine de Séville à la fin du xv^e siècle ».

³² Blanca Morell Peguero, *Mercaderes y artesanos en la Sevilla del descubrimiento*, op. cit., p. 11-14.

les scinder en vertu de la seule classification professionnelle principale revient à accorder au métier un rôle essentiel dans la stratification sociale des hommes. C'est là une erreur grossière, dans la mesure où la profession n'est qu'un élément parmi d'autres influant sur le jeu hiérarchique : la nature des hommes (leur inscription dans l'un des *estamento* ; leur appartenance à un groupe connoté religieusement – pour ne pas dire *ethniquement*, comme le fait Blanca Morell Peguero –) ; le patrimoine ; la nature des propriétés ; enfin, l'occupation d'une charge municipale, sont tout aussi déterminants à l'heure de jauger la place qu'ils occupent dans la société. Dès lors, puisqu'elle cherchait à saisir l'évolution sociale sévillane dans une dynamique promotionnelle, il lui fallait construire une vue d'ensemble. C'était un choix légitime eu égard à ses ambitions, mais un choix trop vaste. Sa sélection, du même coup, a porté sur les types de documents qu'elle a consultés, trois distincts et bien identifiés : les recensements fiscaux du xvi^e siècle ; les inventaires de biens ; les dots. En somme, elle a reporté son attention sur des documents dont la nature économique était à même de lui permettre d'élaborer une classification socio-financière des marchands et des artisans. Pour ma part, j'ai fait, pareillement, des choix, à des moments déterminés, et je m'y suis tenue tout au long de la phase d'élaboration du corpus. J'ai ainsi pris le parti de restreindre le groupe professionnel de mon étude sans introduire de critère documentaire : les marchands, et non les artisans ; mais les marchands dans tous les actes de la vie quotidienne rencontrés.

J'ai également choisi d'enregistrer tous les taverniers (*tabernero*) dénombrés dans les recensements – plus de quatre-vingts –, car j'ai perçu rapidement qu'ils constituaient, au moins pour les censeurs, un point d'observation privilégié que je n'ai pas voulu délaiss³³. D'une part, le tavernier représente un cas assez intéressant d'un point de vue fiscal, car tout en étant exclu de la hiérarchie sociale honorifique, son patrimoine talonne ceux des grands marchands (du moins les *cuantías*³⁴ déclarées par ces derniers dans les recensements). Sans doute, dans son cas, les déclarations sont-elles plus proches de sa réalité socio-économique dans la mesure où la fraude est plus délicate puisque son négoce se fait au vu et su de tous. C'est probablement la raison pour laquelle ses déclarations sont mirifiques au regard de celles d'autres catégories marchandes, pourtant puissantes, comme les marchands (*mercaderes*)³⁵. D'autre part, le tavernier assure [avec toute une

33 C'est ce qui explique la part démesurée du secteur nommé *boutique* dans le premier graphique.

34 La *cuantía* est l'équivalent d'un revenu imposable. Elle ne prend en compte que les biens spéculatifs, ceux qui rapportent une rente ou un revenu. Pour une définition plus ample, voir l'annexe III.

35 Pour donner quelques exemples, en 1483, les *cuantías* des taverniers sont les plus fortes enregistrées cette année-là ; en 1485, le tavernier Alonso Rodríguez *negrillo* déclare 54 000 maravédís de *cuantía* alors que le marchand le plus riche, Ferrán Núñez, possède tout

gamme de professions que j'ai enregistrées pareillement, comme celles de négociant en vin (*vinatero*) ou aubergiste (*mesonero*)] la vente du vin dans une région où le commerce viticole passe pour l'un des plus rentables lorsqu'il est à destination des pays du nord³⁶ ou de l'Amérique³⁷. Le commerce du vin, à Séville, intéresse beaucoup de marchands étrangers comme Juan Falquete, Florentin actif dans les années 1497, ou le marchand génois Jacomo de Riberol, qui s'associe aux Sévillans Pedro de Escalona, Gonzalo de Segura et Gonzalo de Burgos pour l'exporter vers les Îles Canaries. Mais le cas le plus intéressant demeure celui de deux artisans tonneliers ayant décidé de créer une compagnie pour se lancer dans l'exportation vinicole à destination de Londres. Ils s'associent à un maître de navire pour tenter l'aventure, avec enthousiasme... mais non sans prudence. De fait, ils n'exportent que trente-quatre outres (*botas*) de vin, laissant, à Villalba, les quarante-cinq outres restantes et les neuf cents arrobes de vin rouge et blanc que possède la compagnie pour les vendre sur le marché local,

juste une *cuantía* de 43 000 maravédís. Il est vrai que Ferrán Núñez avait allégué toute une série de circonstances atténuantes – des dettes, des marchandises en sa possession qui ne lui appartenaient pas, des vignes qui lui coûtaient plus qu'elles ne lui rapportaient, etc. – (« [...] cuatro aranzadas de viñas eriazos que gasta más en ella que le rentan », « [...] en caudal de algunas mercaderías que él puede decir que son suyas, fasta en contía de 25 000 mrs », « [...] deve ciertas deudas ») qui lui avaient permis d'être recensé dans une catégorie fiscale certainement inférieure à celle dont il relevait véritablement.

36 « Otorga Iohán Ferrández del Alcoba, vecino de Sevilla en la colación de Santa María, en la cestería, por sí de la una parte, e Iñigo Martínez tonelero, vecino de Sevilla, en la colación de Santa María, en la cestería, de la otra parte, y Pedro Martínez Celera, tonelero, vecino de Sevilla en la dicha colación por sí de la otra [...] por quanto ellos todos tres son compañeros y tienen compañía en uno así en botas de romanía como en vinos, y agora el dicho Iohán Ferrández a contentamiento y querer de todas partes, desta dicha ciudad de Sevilla a fazer viaje con la buena ventura para la ciudad de Londres [...] que el dicho viaje lleve de la dicha compañía treinta y cuatro botas de la dicha romanía, los cuales van a riesgo de todos tres, según uso y costumbre de compañía y las lleva el dicho Iohán Ferrández en su navío [...] y otrosí se obligan los dichos Iñigo Martínez y Pedro Martínez al dicho Iohán Ferrández su compañero que por quanto él va a lo que dicho es, que queda en su poder de ellos en esta dicha ciudad, y en Villalba, cuarenta y cinco botas de romanía y novecientas arrobas de vino en los mesones desta ciudad blancos y tintos en la dicha Villalba [...] lo vendrán y farán vender al mejor precio que ellos pudieren de todo lo que valiere y montare al precio que los vendieren de le dar luego como fuere venido a esta ciudad buena cuenta y con pago de los que así montare y de le dar y pagar la tercia parte de todo ello [...] » (AHPS, leg. 3212, 1482, jeudi 23 octobre 1483). Les *vinos de romanía* étaient les vins de la région de Jerez, Sanlúcar et El Puerto de Santa María. Voir Consuelo Varela, *Ingleses en España y Portugal. Aristócratas, mercaderes e impostores*, Lisboa, Ediçõa Colibri, p. 14, note 10 : « Los vinos se llaman "haloque", "yema", vino blanco y seco. Entre los vinos del sur de España se distinguían los "romanías" y los "bastardos". Parece que los romanías eran los vinos de Jerez, Sanlúcar y el Puerto, y los "bastardos", los demás, los del condado onubense ». Ce cas illustre l'aspiration des artisans à augmenter leurs gains par le biais du commerce international. La liaison Séville-Londres est déjà bien établie en 1482, et c'est probablement ce qui les a encouragés à tenter leur chance.

37 Voir, pour l'exportation du vin vers l'Amérique, le cas de la famille Fuentes que j'étudie dans le dernier chapitre de cette même partie.

moins rentable mais plus sûr. La prolifération du nombre de taverniers³⁸ traduit, certes, des habitudes de consommation de plus en plus ancrées dans les pratiques sévillanes, mais par-delà les mœurs, elle rend compte d'une rentabilité débordant le cadre strict de la consommation locale. En outre, sa fonction s'étend bien au-delà du sous-secteur de la subsistance pour s'ajuster à celle de courroie d'échanges en milieu protégé. Si les débits de boissons peuvent incarner une sorte de marché informel et clos, le tavernier – tel qu'il apparaît dans les minutes notariées – anime autour de lui tout un marché dynamique d'offre de produits rentables, tel le vin ou l'huile, et ouvert sur des réseaux castillans et sur des techniques de crédit.

Ainsi, en 1483, le tavernier Pedro de Jerez³⁹ s'engageait à verser un réal d'argent par jour à Bartolomé Gallego afin que celui-ci vende de l'huile, à Séville, d'octobre à Pâques, pour le compte de celui-là. Peut-être ce commerce de rue s'était-il davantage développé en marge des grandes saisons de foires et d'échanges, qui allaient de mars à octobre⁴⁰ :

164

Otorga Bartolomé Gallego, fijo de la Madrigala, vecino de Gerena, que faze pleito y postura con Pedro de Jerez, tabernero, vecino de Sevilla en la colación de San Salvador, en tal manera y con tal condición que sea tenido y obligado y se obliga de le servir en vender aceite [...] por esta ciudad de Sevilla desde viernes primero que verná que será veinticuatro días deste mes de octubre fasta el día de Pascua Florida y que sea obligado de le dar cada día que fuere de fazer algo, un real de plata, y en este tiempo que le dé el dicho Pedro de Jerez comer y beber y casa y cama en que duerma razonablemente y más de soldada a razón por mes de 200 mrs los cuales le ha de dar y pagar aquí en Sevilla en paz como fará faziendo el servicio que se le vaya pagando de manera que el servicio fecho él sea acabado de pagar⁴¹ [...].

Le tavernier apparaît comme le rouage intermédiaire entre la terre et le marché. Souvent d'ailleurs, il est lui-même propriétaire de pieds de vigne, appréhendant l'entière chaîne commerciale, depuis la production de la matière première jusqu'à sa vente. En 1485, Alonso López, résidant dans la paroisse de San Isidoro, déclare qu'il possède à Escacena « deux mille cinq cents pieds de vigne et deux cents arrobes de jarres (*dos mil quinientos cepas de viña y doscientos arrobas de vasija*) ». La même année, Alonso Rodríguez possède dix-sept

38 Antonio Collantes de Terán en recense vingt en 1384, puis soixante-deux en 1533 (*Sevilla en la Baja Edad Media: la ciudad y sus hombres*, Sevilla, Ayuntamiento de Sevilla, 1977, p. 396). Pour ma part, j'en dénombre quatre-vingt-trois à Séville, auxquels s'ajoutent trois « qui vendent du vin (*que venden vino*) », et quatre à Utrera.

39 Il n'apparaît pas dans nos recensements fiscaux. Le seul Pedro de Jerez enregistré réside à Santa Cruz et, en 1500, il est banquier-changeur (*cambiator*).

40 Je renvoie à Laurence Fontaine, *Le Marché. Histoire et usage d'une conquête sociale*, Paris, Gallimard, 2014, p. 54 sq.

41 AHPS, leg. 3212, fol. 17 v°, mercredi 22 octobre 1483.

aranzadas de vignes⁴². En 1500, Juan Álvarez, résidant dans le *Barrio de Génova*, possède des vignes et des maisons à La Algaba⁴³. Sans multiplier les exemples, il me semble que ce phénomène prédispose le tavernier à un comportement *capitaliste* dans lequel la rentabilisation maximale requiert la gestion complète du processus marchand, depuis l'élaboration du produit jusqu'à sa vente à terme ou à crédit. L'engouement pour la possession foncière n'est jamais une lubie anodine, car c'est bien la terre de la province qui alimente les marchés internationaux. L'investissement foncier dans des vignes ou des oliveraies signe, concrètement, ce pas que l'on fait vers un négoce à plus grande échelle. La terre, dans tous les cas, est créditrice. De façon symbolique, elle trahit quelque chose de la prétention des hommes à la posséder ostensiblement ; de façon matérielle, elle manifeste, aux yeux de tous, la capacité de certains à capitaliser les gains en immobilisant des liquidités dans l'acquisition de parcelles de terre.

Il m'a semblé que le tavernier, dans de nombreux cas, à la fin du xv^e siècle, ne se distinguait guère des marchands, dans leur mode de vente à crédit ou dans le recouvrement des créances. Ainsi, en 1497, Francisco Suárez et sa femme⁴⁴, taverniers à Santa María⁴⁵, dans le cœur névralgique des affaires, mandatent le marchand Juan de Paredes afin de procéder, en leur nom, au recouvrement des créances dues par un marchand lombard, résidant à Cuenca ; par deux marchands castillans de La Rioja – l'un, de Santo Domingo de la Calzada ; et l'autre, de Bañares – ; par un autre marchand de Medellín, en Estrémadure ; enfin, par un calfat bilbainais :

Otorga Francisco Suárez y María Rodríguez, taberneros, vecinos de Sevilla en la colación de Santa María, en la carretera, que dan su poder cumplido a Juan de Paredes, mercader vecino de Sevilla en la colación de la Magdalena, especialmente para que por ellos [...] pueda demandar y recaudar, él o quien su poder para ello ovriere, de Antonio del Puerto, lombardero, fijo de Pedro del Puerto que Dios aya, vecino de la ciudad de Cuenca y de sus bienes, 975 mrs que les deve por recaudo público; y así mismo, de Juan de Santo Domingo, fijo de Diego Samaniego, vecino de Santo Domingo de la Calzada y de sus bienes,

42 La *aranzada* équivaut à 0,44 hectare. C'est traditionnellement « la portion de terre qui peut être labourée chaque jour par une paire de bœufs ou de mules ».

43 Pour tous ces exemples, voir l'annexe III intitulée « Les marchands à Séville d'après les recensements fiscaux de la fin du xv^e siècle ».

44 La profession est relativement féminisée : neuf femmes déclarent exercer comme tavernières (*taberneras*). Sans doute ces métiers en milieux fermés sont-ils prisés des femmes, expliquant également que 52 % des boutiquiers soient en réalité des boutiquières (*tenderas*).

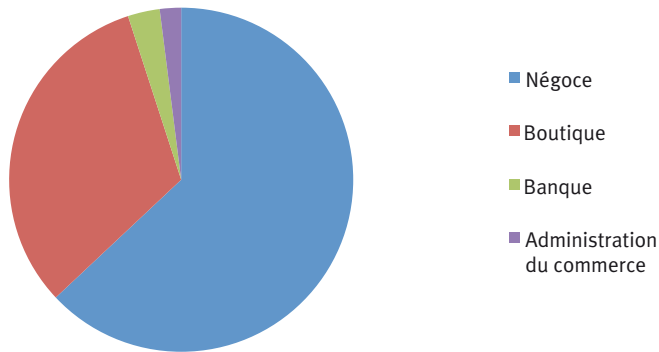
45 La paroisse de Santa María (ou Santa María la Mayor) est une paroisse qui n'a aucune entité propre ; du moins les recensements fiscaux jamais ne la désignent comme telle. Elle est composée des quartiers (*Barrios*) qui entourent la cathédrale de Séville (*Barrio de Francos*, *Barrio de Génova*, *Barrio de la Mar* et *Barrio Nuevo*). Voir, sur le plan de l'annexe II, les paroisses correspondantes.

660 mrs; y así mismo, de Antonio de Campuzano, fijo de Juan de Prado, difunto que Dios aya, vecino de la ciudad de Medellín y de sus bienes, 3 006 mrs; y así mismo, de Diego Garzón, espingardero, fijo de Iohán de Garán, vecino del lugar de Banares y de sus bienes, 1 500 mrs; y así mismo, de Juan Vizcaíno, calafate, fijo de Rotatos, vecino de la villa de Bilbao y de sus bienes, 3 008 mrs; las cuales dichas contías de maravedís los dichos les deve y son obligados a dar y pagar por ciertos recaudos públicos de deudas que contra ellos y contra cada uno dellos tiene que Juan de Paredes lleva en su poder para los cobrar [...] y dar cartas de pago y para que en la dicha razón pueda fazer y faga el dicho Juan de Paredes o quien el dicho su poder para ello oviere⁴⁶.

Leurs débiteurs aux quatre coins du royaume attestent l'étendue des circuits marchands qui se croisent dans l'auberge de Francisco Suárez et de sa femme. Peut-être en Espagne aussi, comme en Angleterre dans le cas des débits de boissons (*ale house*), l'auberge devient au XVI^e siècle, « un marché alternatif », avec « un rôle d'institution financière »⁴⁷.

Ventilation statistique des secteurs marchands

Pour la ville de Séville, la répartition des secteurs marchands donne les résultats suivants :



Graph. 4. Les secteurs marchands à Séville à la fin du XV^e siècle

À dire vrai, il m'a semblé que ce schéma, pour intéressant qu'il fût, ne nous aidait pas beaucoup à comprendre la dynamique marchande. S'il rétablit à leur juste proportion les différents secteurs, il ne dit rien des évolutions en cela qu'il écrase la notion *temps*. Dès lors, j'ai songé qu'il fallait introduire une chronologie pour dégager une évolution des métiers. Les lignes de césure ne

⁴⁶ AHPS, leg. 1497, fol. 564 r^o, samedi 2 décembre 1497.

⁴⁷ Laurence Fontaine, *Le Marché. Histoire et usage d'une conquête sociale*, op. cit., p. 76.

sont guère originales – la base de données ne permet pas, malheureusement, ce genre de raffinement – et j’ai dû me contenter de décennies :

- 1455 (date des premières minutes consultées)-1479,
- 1480-1489,
- 1490-1500.

Comme on peut le voir aisément, la période étudiée est ramassée, ce qui me place dans un entre-deux inconfortable. En effet, je ne peux pas parler de *synchronie* dans la mesure où je pense, sans cesse, évolution et *durée* (1470-1500) afin de mesurer les fluctuations des groupes marchands. J’ai bien conscience toutefois que pour percevoir ces professions qui perdent du champ et celles qui gagnent en prestige – rendant compte des mouvements sociaux du négoce –, il faut des enquêtes plus larges. L’historien sévillan Antonio Collantes de Terán brossait un panorama socio-professionnel de la ville couvrant un siècle et demi d’activité :

Mientras que en los tres primeros períodos – 1384, 1426-1451, 1483-1489 – aparecen alrededor de una decena de oficios; en 1533 se duplican. Mientras en aquéllos sólo se habla de mercaderes, en el de 1533, se especifica si lo son de aceite, madera, oro, seda o pescado⁴⁸ [...].

Pour autant, si je veux travailler au corps du social, je dois suivre les familles sur un temps générationnel qui ne peut pas être, matériellement, un temps long. Ainsi, la période embrassée par l’échantillon statistique peut donner l’illusion de la synchronie alors que les choses évoluent sans arrêt. Pour s’en convaincre, il suffit de regarder les dates fréquentes de déplacement géographique d’un même individu, les diverses fonctions exercées au cours de sa vie. Le temps d’une vie, celui d’une carrière, n’est pas un temps monolithique mais un lent écoulement en constante évolution. Pour la plupart, je les saisis pleinement à un moment déterminé (1480-1500) à travers les minutes notariées, mais certains étaient déjà actifs sous Henri IV de Castille ; d’autres, font carrière aux Indes sous Charles Quint. Tout le défi porte alors sur la capacité à les appréhender sur des espaces géographiques divers et en des temps distincts.

Les minutes notariées, on le sait, ne permettent pas de profondeur de champs. Les notaires sont peu diserts sur les générations précédentes ou sur les membres collatéraux des familles ; ils taisent les investissements qui se font ailleurs ; parfois même restent elliptiques volontairement. Il faudra, dans des travaux à venir, délimiter un groupe étroit de marchands précis et multiplier les pistes de recherches individuelles. Certaines dynasties méritent une attention particulière : les familles Alcázar, Carrión, Cea, Jorge, Marroquí, Palma, Segura,

48 Antonio Collantes de Terán, *Sevilla en la Baja Edad Media*, op. cit., p. 372.

etc. Sans ce travail de prosopographie minutieuse, on ne saisit pas nécessairement la force des réseaux, ni même leurs structures, pas davantage qu'on ne saisit les trajectoires sociales des hommes et les espoirs secrets qui se cachent derrière ces carrières organisées. J'ai tenté de le faire dans le cas de la famille Fuentes, mais c'est là un exemple parmi d'autres. Je laisse pour plus tard certains documents portant sur des familles de Génois. Sans une étude minutieuse de ces années charnières qui leur permet de se positionner dans le panorama expansionniste, beaucoup de connaissances incomplètes ou distordues circulent sur quelques grands marchands financiers. J'entends ainsi consacrer du temps, à l'avenir, à certaines familles comme la famille Las Casas – très étudiés pour les raisons que l'on imagine – dans les Flandres, par le biais de ses réseaux marchands, entre les années 1500 et 1517; les Jorge, en Amérique⁴⁹; les Riberol à Séville et aux Îles Canaries⁵⁰.

168

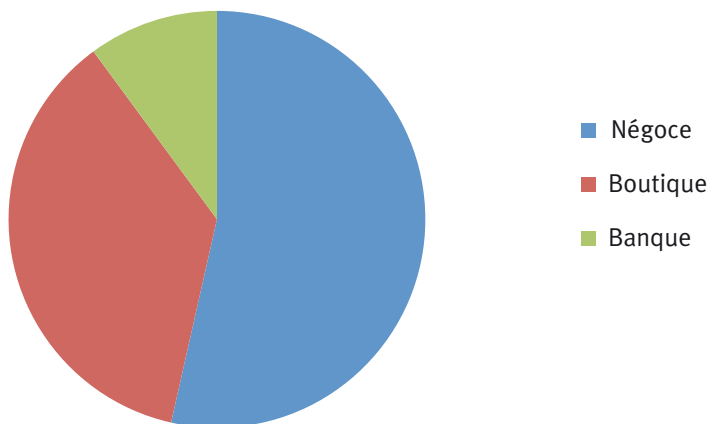
En introduisant la scansion temporelle dégagée ci-dessus (1455-1479; 1480-1489; 1490-1500), la vision diachronique de l'évolution marchande sévillane donne les résultats qui suivent, en valeur absolue, et en graphiques synthétisant les pourcentages.

49 J'ai accumulé des documents que je traiterai par la suite, par phase, privilégiant certaines familles en vertu de la rentabilité et faisabilité de la recherche. Dans le cas des Jorge, si le travail s'avère long, il devrait déboucher sur une étude concrète et des résultats palpables, car la documentation est abondante et la famille poursuit sa promotion commerciale jusqu'à la faillite de la compagnie dans les années 1568.

50 Dans le cas des Riberol, la documentation est déjà transcrite en partie. Je l'avais accumulée au cours de mes recherches, et l'avais transcrite progressivement, car je pensais alors que je pourrais leur consacrer un chapitre. Mais pour ce faire, il eût fallu plus de temps pour croiser des sources autres que celles qui se trouvent dans les fonds d'archives sévillans (en particulier les sources conservées dans les Archives de la Chancellerie, à Grenade). C'est un projet en cours, que je m'efforce de mener dans des publications diverses.

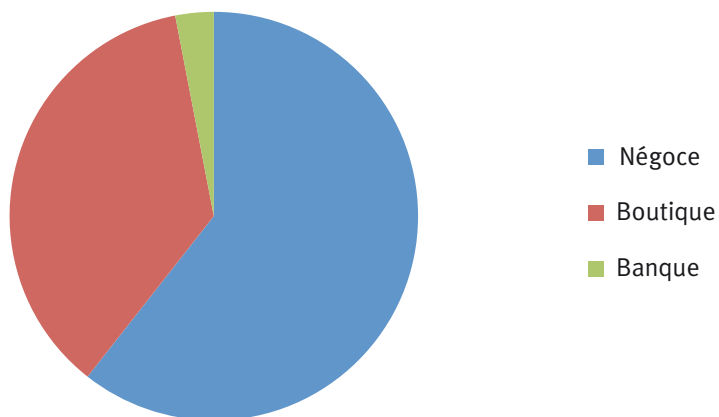
Tableau 2. Évolution des métiers à Séville à la fin du xv^e siècle

	1455-1479		1480-1489		1490-1500		Total	Pourcentage
Négoce	62	53 %	265	60 %	354	68 %	681	63 %
Aceitero	3		9		10		22	
Trapero	5		34		44		83	
Tratante					4		4	
Vende vino			1		2		3	
Compañero de una compañía					1		1	
Corredor	15		34		47		96	
Especiero	5		16		15		36	
Factor					3		3	
Mercader	26		102		153		281	
Merchante	3		8		4		15	
Menudero	1		2		3		6	
Platero	2		13		29		44	
Ropero	2		46		39		87	
Boutique	42	36 %	160	36 %	140	27 %	342	32 %
Sedero	7		29		63		99	
Borseguinero	31		11		4		46	
Colchero					1		1	
Tabernero	1		54		28		83	
Tendero			23		12		35	
Tonelero			4				4	
Toquero			1				1	
Joyero	1		3		9		13	
Lencero	2		3		13		18	
Mesonero			32		10		42	
Banque	12	10 %	15	3 %	6	1 %	33	3 %
Cambiator	12		15		6		33	
Administration du commerce	0	0 %	2	0 %	24	5 %	26	2 %
Guarda					23		23	
Hacedor del aduana			1		1		2	
Veedor			1				1	
TOTAL	116	100 %	442	100 %	524	100 %	1082	100 %

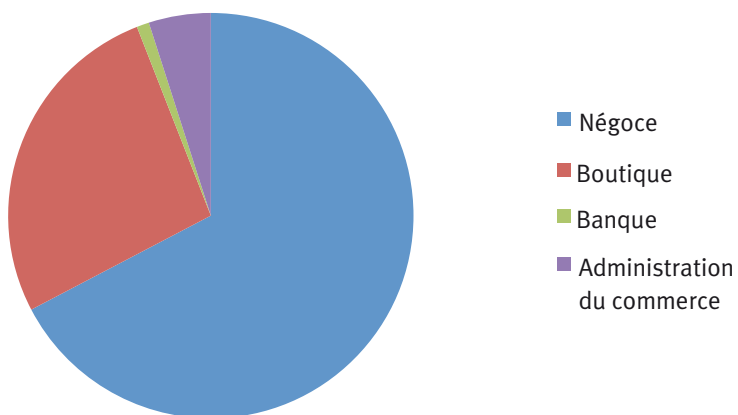


Graph. 5. Évolution des métiers à Séville de 1455 à 1479

170

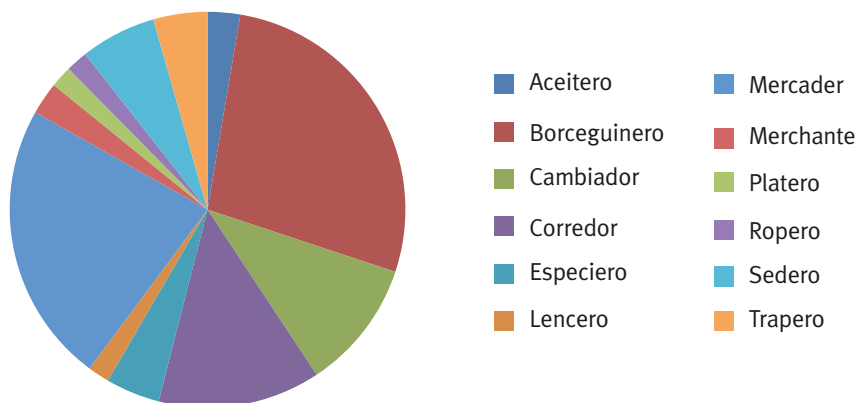


Graph. 6. Évolution des métiers à Séville de 1480 à 1489



Graph. 7. Évolution des métiers à Séville de 1490 à 1500

De façon très schématique et globale, il convient de remarquer la progressive disparition du secteur de la banque en tant que tel et l'apparition timide d'une administration de régulation du commerce. Pour aller plus loin, dans l'analyse, les graphiques suivants détaillent la part des métiers recensés à Séville pendant les trois tranches chronologiques dégagées.

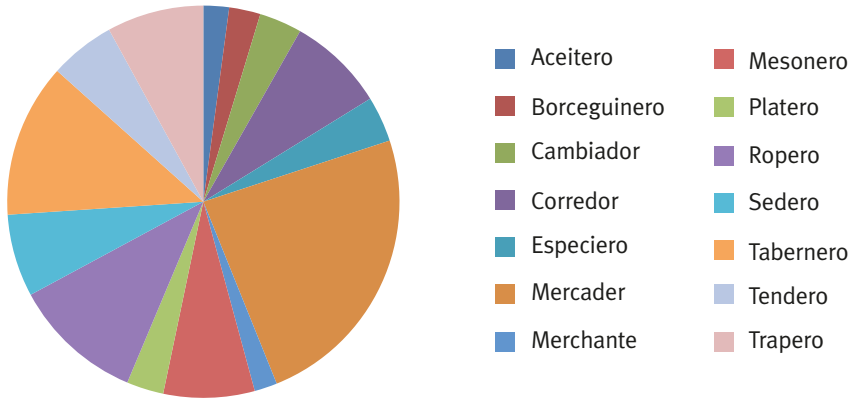


Graph. 8. Ventilation des métiers du secteur marchand entre 1455 et 1479

Entre les années 1455 et 1479, les vendeurs de brodequins (*borceguineros*), les marchands (*mercaderes*), les courtiers (*corredores*) et les banquiers (*cambiadores*) sont prédominants dans ce panorama sévillan précoce. J'ajouterai un élément qui n'apparaît pas sur ce graphique mais qui est de taille. Sur les vingt-six marchands recensés, trois à peine (soit 11 %) ont déclaré une spécialisation : l'un est marchand-banquier (*mercader cambiador*) ; l'autre, marchand-fermier des rentes (*mercader arrendador*) ; le troisième est marchand-maître artisan (*mercader maestre*⁵¹). Enfin, 47 %⁵² des courtiers ont, eux, une spécialisation (courtier des douanes ; courtiers d'oliveraies ; courtier de la bourse ; courtier de chevaux ; courtier d'animaux).

51 Selon César Oudin, « maître de quelque art ou science » (*Tesoro de las dos lenguas francesa y española, Thresor des deux langues françoise et espagnolle*, Paris, Chez Marc Orry, MDCVII (1607). <http://www.bvh.univ-tours.fr/Consult/index.asp?numfiche=231> (dernière consultation en novembre 2015).

52 Sept courtiers sur les quinze recensés exactement.



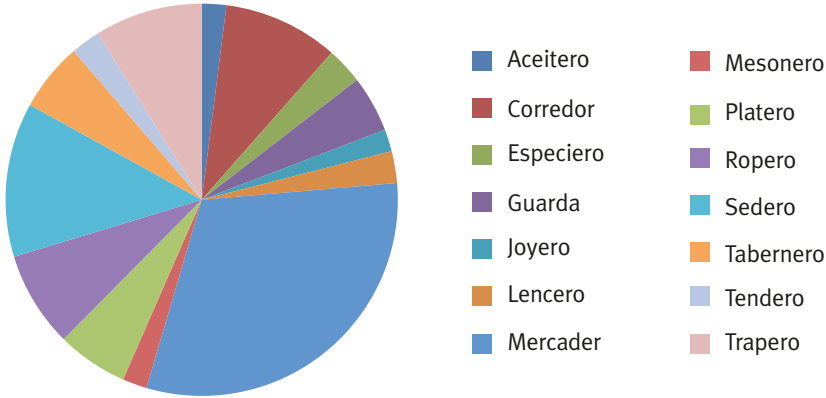
Graph. 9. Ventilation des métiers du secteur marchand entre 1480 et 1489

172

Entre les années 1480-1489, la part des marchands (*mercaderes*), celle des courtiers (*corredores*), des taverniers (*taberneros*) et des fripiers (*roperos*), puis celle des drapiers (*traperos*) augmentent au détriment des marchands de brodequins (*borceguineros*). Il faut croire que le brodequin ne fait plus recette ou, pour le dire autrement, le marché du textile tend à monopoliser l'activité mercantile rentable à Séville. Selon Antonio Collantes de Terán, ce sous-secteur du cuir va croissant jusqu'à la fin du xv^e siècle : « Su crecimiento [del subsector de la piel y el cuero] es constante hasta finales del siglo XV, pero en el primer tercio del XVI experimenta una caída ». À l'aune du graphique ci-dessus, je peux affirmer que cette régression du secteur du cuir s'amorce dès les années 1470 pour s'accélérer à la fin du xv^e siècle. La part des marchands spécialisés [marchand de peaux (*mercader de corambre*⁵³), marchand de cuir (*mercader de cuero*) et marchand de poissons (*mercader de pescado*)] reste faible (seulement 8 %) ; en revanche, celle des courtiers spécialisés augmente (56 %⁵⁴).

53 Le *corambre* est « du cuir non corroyé » (César Oudin, *Tesoro de las dos lenguas francesa y española, op. cit.*).

54 Dix-neuf courtiers sur trente-quatre déclarent une spécialisation. Ils sont majoritairement courtiers de la bourse, courtiers de bétails ou de chevaux.



Graph. 10. Ventilation des métiers du secteur marchand entre 1490 et 1500

Enfin, entre les années 1490 et 1500, la tendance du commerce textile à gagner des parts de marché se confirme, ce qui ne surprend guère, car le commerce international accroît la demande de soies andalouses et de draps castillans. L'art de la soie – du tissage à la vente – est fortement implanté dans la ville depuis le début du xv^e siècle⁵⁵. À titre de comparaison, parmi les judéoconvers que j'avais étudiés⁵⁶, la tendance montre également que les métiers du textile prédominent largement. Ils représentent alors plus de la moitié de l'activité professionnelle du textile. Et c'est là une constante observée quelle que soit la région considérée en basse Andalousie, car la province offre des particularités expliquant la progression nette des marchands de soie (*sederos*) et des drapiers (*traperos*). La spécificité régionale de Séville – où la production de soie est de qualité – a donné une impulsion à l'industrie de la soie. À l'inverse, la production de draps, à Séville, souffre de la concurrence du drap de laine fin importé de Cordoue, d'Úbeda et de Baeza. La *jerga* sévillane est une toile de qualité inférieure⁵⁷, ce que reconnaissent les autorités municipales, mais la présence d'une industrie de teinture maintient la croissance de ces « tejidos bastos⁵⁸ ». Globalement, le secteur est porteur de gains, ce qu'atteste le patrimoine moyen : 45 000 maravédís – dans le cas des judéoconvers, je le précise, car je ne peux pas le calculer pour les autres catégories vieilles-chrétiennes –, une fortune relativement importante.

55 Antonio Collantes de Terán, *Sevilla en la Baja Edad Media*, op. cit., p. 317.

56 Voir Béatrice Perez, *Inquisition, Pouvoir, Société. La province de Séville et ses judéoconvers sous les Rois Catholiques*, op. cit., 2007.

57 Antonio Collantes de Terán, *Sevilla en la Baja Edad Media*, op. cit., p. 316 : « [...] mercaderes y sayaleros aluden, igualmente, a la baja calidad de la jerga fabricada en Sevilla, en comparación con la que ellos traen de otros lugares ».

58 *Ibid.*, p. 315-319. Le nombre des teinturiers (*tintores*), dans la ville, ne cesse de croître tout au long du xv^e siècle, indice d'une activité dynamique.

Seuls les secteurs de la joaillerie, du commerce et de la banque permettent la constitution de patrimoines supérieurs.

Plus digne d'attention, peut-être, que cette hypertrophie textile, la régression d'un secteur de la banque à part entière et l'apparition nette de contrôleurs (*guardas*) retiennent l'attention. Non que la banque disparaisse, loin s'en faut, mais elle se confond désormais avec une activité générique fortement complexifiée, celle de marchand (*mercader*), mêlant intrinsèquement le négoce et l'activité créditrice. Sans doute est-ce là le résultat d'une amplification des échanges, signe d'une capacité financière accrue du marchand. Par voie de conséquence, ce décuplement des activités mercantiles explique le nécessaire recours à des structures de contrôle qui commencent à se multiplier. La part des marchands spécialisés n'évolue que très sensiblement (passant de 8 % à 13 %), probablement parce que prévaut le recours désormais massif à des courtiers, pour leur part, spécialisés et experts dans des domaines d'intervention chaque fois plus restreints. Ainsi trente-sept courtiers – sur les quarante-sept recensés (soit 79 %) – ont une spécialisation reconnue : courtiers de bêtes, de la bourse, de chevaux, mais aussi, désormais, courtier spécialisé dans la vente de *sumac*, servant au tannage des peaux (*corredor de hierba zumaque*) ou courtier spécialisé dans la vente de *massette*, une plante dont la fibre, dite de *buri*, servait à faire des sacs utilisés pour le transport (*corredor de bayón*).

174

Pour tenter de donner sens à ces évolutions professionnelles, on peut dégager deux éléments qui servent d'indicateurs de réussite professionnelle : la concentration des secteurs étrangers dans certaines professions et la localisation géographique d'exercice ou de vie.

Dans la Séville d'alors, je compte quatre-vingt-douze marchands étrangers et trente-huit marchands espagnols venant d'une autre ville (*forasteros*). Parmi les marchands *forasteros*, trente-trois sont *mercaderes*, un homme de Baeza est drapier (*trapeiro*), deux Burgalais sont boutiquiers (*tenderos*), deux autres déclarent être *criados* d'un marchand, comprenons, représentant de commerce, car c'est ainsi qu'ils officient dans les contrats notariés. Parmi les étrangers, soixante-quatorze déclarent exercer comme marchands (*mercaderes*), et cinq autres sont des marchands spécialisés : deux sont consuls des Génois, mêlant à l'activité mercantile une charge de représentation auprès des instances de la ville ; un Génois est marchand-banquier ; un autre, marchand de livres – le fameux Niculoso Monardes – ; le dernier est marchand-apothicaire. Deux Génois ont déclaré comme profession *criado* et tavernier. Enfin, onze étrangers (huit Génois, deux Lombards et un Napolitain) n'ont pas déclaré de profession précise dans les recensements bien qu'ils s'activent, achetant ici et vendant là, dans le minutier sévillan.

Tableau 3. Les étrangers et les *forasteros* à Séville à la fin du xv^e siècle

	1455-1479	1480-1489	1490-1500	
FORASTEROS				
Asturie			1	
Baeza		1		
Barcelone		2		
Biscaye			7	
Burgos		14	8	
Cordoue			1	
Medina de Rioseco		2		
Tolède			1	
Valladolid			1	
TOTAL	0	19	19	38
ÉTRANGERS				
Angleterre			6	
Bretagne			1	
Flandres	1			
Florence		1	4	
Gènes	4	31	36	
Italie (sans spécifié)		1		
Lombardie			2	
Marseille	1			
Naples			1	
Portugal		1	1	
Venise		1		
TOTAL	6	35	51	92
TOTAUX	6	54	70	130

Au premier coup d'œil, on perçoit la croissance des secteurs marchands étrangers, en particulier génois. La classification professionnelle est très vaste (*marchand* sans autre précision dans l'écrasante majorité des cas), car l'activité génoise recoupe tous les pans d'une économie vivante, à l'échelle européenne et bientôt américaine : hommes d'affaires, bailleurs de fonds, assureurs, banquiers, marchands capitalistes investissant dans la terre. Certains Génois semblent s'émanciper du carcan de la spécialisation pour devenir de véritables notables affairistes. Ainsi ceux qui ne déclarent aucune profession sont-ils Micer Cosme de Ribero ou Agustín Despindola, rattachés à deux des plus grands *alberghi* génois : Cibo / Sopranis et Spinola. L'apparition, à Séville, d'Anglais qui désormais ne s'installent plus exclusivement sur les terres du duc de Medina Sidonia, à Sanlúcar de Barrameda, est symptomatique de l'essor, depuis Séville, des exportations textiles (comme en témoigne le marchand dynamique Ricardo Crea, en affaire avec les drapiers Diego et Andrés Navarrete⁵⁹) et du commerce

59 Il se déclare parfois « résidant à Séville », parfois « résidant à Sanlúcar de Barrameda ».

du vin et de l'huile (à l'instar de Juan Guarque et de son associé, le drapier Francisco Moreno, exportant de l'huile à destination du Nord⁶⁰). À mesure que l'on avance dans le temps, l'échantillonnage social étranger et *forastero* devient plus hétéroclite : Napolitains, Lombards, Florentins, Portugais de Vila Nova de Portimaõ, Vallisolétains, Tolédans, Biscayens ou Asturiens, preuve que le rayon d'attraction sévillan grandit.

La localisation géographique peut être un indicateur de réussite promotionnelle. Dans le tableau qui suit, je présente toutes les paroisses que j'ai notées au fur et à mesure de mes recherches. L'ensemble peut paraître éclaté, et il l'est pour les marchands *forasteros*. Néanmoins, une chose se confirme avec netteté : si je rassemble toutes les paroisses qui jouxtent la cathédrale⁶¹, il appert que 70 % des étrangers vivent regroupés. Les marchands étrangers, castillans ou basques, sont ainsi installés dans le cœur de la ville, au centre des affaires⁶².

176

Si je considère le cas des cent soixante-quinze paroisses indiquées pour les marchands sévillans⁶³, la paroisse de Santa María totalise 30 % des marchands (cinquante-trois marchands exactement) ; celle de Santa Cruz, 11 % (dix-neuf marchands) ; les paroisses de San Bartolomé et Santa María Magdalena, 10 % (dix-huit marchands) ; enfin celles de San Esteban et San Isidoro, 5 % à peine. Les quarante-neuf marchands restants se répartissent dans douze paroisses. J'ai matérialisé ces données sur le plan 1.

60 AHPS, leg. 1497, fol. 472 v^o, 23 octobre 1497 : « Otorga Pedro de Valladolid, mercader, vecino desta ciudad de Sevilla en la colación de San Isidoro, a Francisco Moreno, trapero, vecino desta ciudad en la colación de Santa María que está presente, que por quanto Ferrando de Toro en su nombre y con su poder ovo puesto y puso embargo en ciertos toneles de aceite que se fallaron en el reino de Galicia y se salvaron de la nao de los ingleses que se perdió sobre razón de ciertos maravedís que el dicho Francisco Moreno y Juan Guarque, mercader inglés, le devían por contrato público, y ahora es convenido e igualado con el dicho Francisco Moreno en esta manera, de le esperar por la dicha contía de maravedís por quanto le salió por él a se los pagar Juan Alemán, trapero, vecino desta ciudad, por un albalá que le fizo oy en este día de su mano y firmada de su nombre, por ende él otorga y promete y se obliga que alza y da por alzado al dicho embargo que el dicho Ferrando de Toro por él y en su nombre y con su poder puso en los dichos toneles de aceite para la dicha contía de los dichos maravedís [...] ».

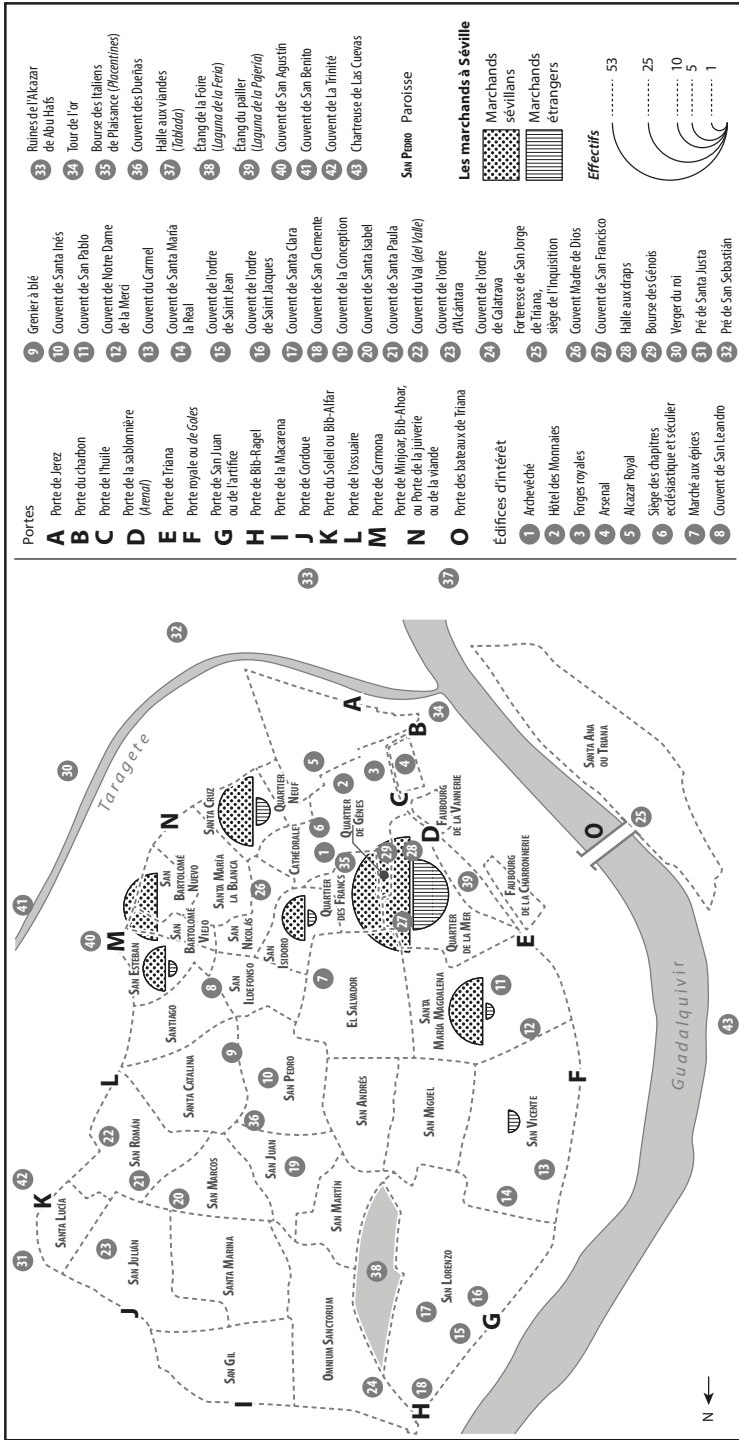
61 Je renvoie *supra* à la note 45, p. 165, qui décrit la paroisse de Santa María et les différents quartiers qui la composent.

62 Je fais figurer *infra* sur le plan 1, p. 178, les 70 % résidant à Santa María et les 10 % résidant à Santa Cruz.

63 Je ne prends en compte, dans le cas présent, que ceux qui sont qualifiés expressément de marchand (*mercader* et *merchante*).

Tableau 4. Paroisse de résidence des marchands étrangers et *forasteros* à Séville à la fin du xv^e siècle

Origine	Nombre d'étrangers	Indication des paroisses		Paroisse de résidence	
		Paroisses indiquées	Taux		
Asturien	1	1	100 %	Santa María	
de Baeza	1				
Barcelonais	2				
Biscayens	7				
Burgalais	22	5	23 %	Santa María	3
				San Isidoro	1
				Santa María Magdalena	1
Cordouan	1				
de Medina de Rioseco	2				
Tolédan	1				
Vallisolétain	1				
Anglais	6	1	17 %	Santa Cruz	
Breton	1	0			
Flamand	1	1	100 %	El Salvador	
Florentins	5	1	20 %	Santa María	
Génois	71	16	23 %		
				San Esteban	1 6 %
				San Isidoro	1 6 %
				San Vicente	2 13 %
				Santa Cruz	2 13 %
				Santa María/ Francos	3 19 %
				Santa María/ Génova	1 6 %
				Santa María/ Mar	2 13 %
				Santa María	3 19 %
				Santa María Magdalena	1 6 %
Lombards	2	2	100 %	Santa María/ Mar	1 50 %
				Santa María	1 50 %
Italien	1	1		Santa María/ Castellanos	
Napolitain	1	0			
Vénitien	1	0			
Marseillais	1	0			
Portugais	2	0			
TOTAL	130	28	22 %		



Plan 1. Les marchands à Séville à la fin du xv^e siècle

Il y a bien un quartier prestigieux qui dit une réussite socio-professionnelle, et pour s'en convaincre, il suffit de regarder attentivement les plans d'Antonio Collantes de Terán et de lire ses analyses des évolutions de paroisses. La paroisse de San Salvador – celle, *grosso modo*, de la cathédrale – et les quartiers mitoyens (*Barrio de Francos*, *Barrio de la Mar*, *Barrio Castellanos*) ont des indices de croissance élevés entre 1489 et 1533 : ils voient leur population respectivement augmenter de 50 %, 48 %, 67 % et 111 %. Concrètement, la population du *Barrio Castellanos* double en l'espace de quarante ans⁶⁴.

Enfin, à mesure que l'on avance vers le XVI^e siècle, la concentration de la richesse (la *cuantía* qu'Antonio Collantes de Terán mesure, comme je le fais, par le biais des recensements) se déplace de l'est vers l'ouest, de la paroisse de Santa Catalina (voir le plan de Séville) vers la paroisse de la cathédrale⁶⁵. Cette concentration de la richesse fonde véritablement la promotion des secteurs marchands et c'est la raison pour laquelle, pour prétendre mesurer la promotion ou le déclassement de ceux-ci, il faut introduire une donnée supplémentaire, la richesse. Le patrimoine moyen de chaque catégorie socio-professionnelle nous renseigne sur la rentabilité des différents métiers et, partant, sur leur attractivité.

QUELLE PROMOTION, QUEL DÉCLASSEMENT ?

La *cuantía*, élément de richesse ?

Les choses se compliquent dès lors qu'il est question de richesse, car les seuls patrimoines que je possède sont ceux qui furent estimés par l'Inquisition. Ils nous renseignent sur une catégorie marchande déterminée mais ne peuvent supporter la généralisation, tous les marchands n'étant pas *conversos*, c'est une évidence. Le cas échéant, il n'est pas incongru de penser que les métiers rentables pour les judéoconvers l'aient été aussi pour les autres individus exerçant la même profession. Mais par prudence, je préfère ne pas les utiliser pour élaborer un ordre de grandeur applicable à tous. Aussi, pour adopter un critère universel, je dispose de la *cuantía* déclarée dans les recensements fiscaux. Elle n'est guère fiable et, en présentation de l'annexe III, je tente de montrer combien ces sources sont sujettes à caution en raison de fraudes grossières dans les déclarations⁶⁶.

64 Antonio Collantes de Terán, *Sevilla en la Baja Edad Media*, op. cit., p. 170-171.

65 *Ibid.*, p. 282.

66 J'ai reporté l'analyse de la source fiscale en annexe III afin de ne pas dévier le cours de la réflexion. Je la fais conjointement avec la présentation de la base de données extraite des recensements. J'ai ainsi pu faire une critique ample des éléments qui entachent la fiabilité des recensements (voir l'annexe III intitulée « Les marchands à Séville d'après les recensements de la fin du XV^e siècle »).

Toute proportion gardée, elles peuvent, néanmoins, être intéressantes⁶⁷. Jusqu'en 1488, les plus fortes *cuantías* sont celles des drapiers (jusqu'à 100 000 maravédís), des marchands de soies (45 000 maravédís), des *marchands* (entre 20 000 et 43 000 maravédís), des taverniers (10 000 maravédís) et des marchands d'épices (6 000 maravédís). Il convient de noter deux choses. D'une part, certaines professions (drapier, fripier et marchand de soies) englobent une grande diversité de situations, allant de l'homme immensément riche⁶⁸ (plus de 100 000 maravédís de *cuantía* imposés au drapier Diego López), au *pauvre* au regard du fisc (*pobre*). D'autre part, les écarts de revenus semblent être conditionnés : ceux qui génèrent les plus fortes plus-values sont des membres de compagnies marchandes⁶⁹ ; ceux qui déclarent les plus faibles revenus, des boutiquiers (*tenderos*). Le petit commerce boutiquier sévillan – si l'on en juge par les recensements – paraît sur la sellette, puisque 60 % des trente et un boutiquiers recensés sont *pobres* (soit dix-huit d'entre eux). Et cette fragilité économique frappe davantage les femmes que les hommes, puisque 75 % d'entre elles (neuf femmes sur douze) n'avaient pas de *cuantía* quand les hommes ne sont dits *pauvres* que dans 47 % des cas (neuf cas sur dix-neuf). Toutefois, il faut être prudent avant de conclure à la misère de l'échoppe, Fernand Braudel lui-même ayant fini par reconnaître que « tous les boutiquiers ne sont pas forcément honnêtes⁷⁰ ».

Dans tous les cas, j'observe que ceux qui possèdent des terres augmentent leur *cuantía* : le tavernier quelconque déclare 1 000 maravédís quand celui qui jouit de propriétés affiche une *cuantía* de 54 000 maravédís⁷¹. En 1488-1489, les plus fortes *cuantías* sont, sans contredit, celles des drapiers et des marchands (36 000 maravédís, 86 000 maravédís, 100 000 maravédís), jusqu'à

67 Dans son ouvrage sur le commerce à Lyon, Richard Gascon remarque pareillement que l'utilisation des documents fiscaux, si elle s'annonce séduisante, se révèle très décevante, ces derniers offrant un « miroir de la société, certes, mais un miroir partiel et faussé » (*Grand commerce et vie urbaine au XVI^e siècle. Lyon et ses marchands*, Paris, Sevpen, 1971, t. I, p. 344 et p. 354).

68 Pedro López déclare une *cuantía* de 585 000 maravédís.

69 Les frères Ángel et Juan Alhaje se sont associés pour mettre leurs biens en commun et accroître leur capacité de vente de la soie. C'est leur compagnie qui leur vaut cette imposition d'une *cuantía* de 40 000 maravédís.

70 Laurence Fontaine, *Le Marché. Histoire et usage d'une conquête sociale*, op. cit., p. 136-142. Dans un chapitre consacré à « Braudel et les économies-mondes », elle détaille les « trois étages structurant le monde de l'échange » qu'il avait établis, reconnaissant à l'étage intermédiaire – occupé par le boutiquier –, l'apanage de « l'économie de marché probe et honnête ». Elle y montre ses hésitations au moment d'opposer la dernière strate du capitaliste « brillant et sophistiqué » à celle du marché quotidien « transparent et sans surprise ». Il n'est pas certain que les déclarations des boutiquiers aient été plus fiables que les autres.

71 Pour exemple, en 1485, les taverniers se sont répartis dans les tranches imposables allant de 1 000 maravédís à 7 000 maravédís, à l'exception d'Alonso Rodríguez, qui possédait des vignes et un cellier.

l'apparition, au sommet des déclarations d'aubergiste (*mesoneros*, de 30 000 à 70 000 maravédís⁷²) possédant, encore une fois, des terres qui leur permettent de s'inscrire dans une catégorie fiscale supérieure.

Parmi les déclarations, j'observe de nombreuses incongruités qui mettent au jour la fragilité de la source : un banquier *pauvre*⁷³, un marchand déclarant 50 000 maravédís – et encore, il reconnaît qu'il ne vient se faire recenser que pour ne pas perdre la face devant ses amis et ses collaborateurs –, mais les censeurs se demandent si sa *cuantía* ne serait pas plutôt de 500 000 maravédís⁷⁴ ; deux fermiers de rentes *pauvres*⁷⁵ ; un marchand qui ne s'est pas présenté mais qu'on a rangé dans la catégorie des *cuantías* à 10 000 maravédís⁷⁶. Enfin, en 1500, deux marchands italiens – le Génois Cristóbal Salvago⁷⁷ et le Lombard Alonso Maestre – ainsi que le drapier Luis Alonso Condezil⁷⁸ se placent en tête des déclarations. D'une certaine façon, si les fraudes entachent les déclarations

- 72 Celui qui déclare 73 000 maravédís de revenu imposable est un aubergiste gouverneur (*mesonero alcaide*) de la ville d'Utrera, Alonso Ferrández, possédant « [...] dos aranzadas de viña y una de estacada vieja, 8 000 mrs ; un asno, 620 mrs, y una mula, 2 500 mrs ; 600 mrs de tributo en unas casas ; en dineros, 1 550 mrs ; dieciocho cahices de cebada a treinta y un mrs la fanega ; siete cargas de paja ; dijo que tiene más una casa, se le dejó esta casa por casa de su morada y contiáronle el mesón [preuve que le logement principal n'est pas taxé dans la *cuantía*] en 40 000 mrs ».
- 73 Ferrán Díaz, banquier (*cambiador*) de la paroisse de San Isidoro, se déclare *pobre* en 1489.
- 74 Rodrigo Rodríguez de Zamora, marchand résidant dans le quartier *Castellanos* (paroisse de Santa María) déclare 50 000 maravédís. Le censeur a noté ses dires à la volée et on apprend ainsi que, pour justifier sa faible tranche d'imposition au regard de ses nombreux revenus, il avoue, la larme à l'œil, qu'il vit sans le sou. Il refuse néanmoins de passer pour *pauvre* et préfère se sacrifier et contribuer à hauteur de 50 000 maravédís de *cuantía*. Le récit était trop beau... pour ne pas aiguïser la méfiance des enquêteurs de ce quartier, face à un homme qui avait subrepticement changé de résidence pour tromper les nouveaux enquêteurs plus aisément. Voici la liste des biens dressée par ces derniers : « Las casas de su morada, siete aranzadas de majuelo en Benacazón en el señorío de Luis Méndez Portocarrero a diezmo y una gallina por aranzada, una huerta en el rincón de Tablada con 3 000 mrs de tributo cada año, cinco pares de casa de por vida en esta ciudad que le quedan a él pagándole renta de 2 500 mrs cada año, que son 12 500 mrs, y que deve a ciertas personas 201 000 mrs, y que vive con la cara, pero porque no parezca que quede sin contía, que le pusiesen 50 000 mrs, y avida sobre ello información, dicen los diputados y algunos vecinos que es mucho su trato y fazienda y que creen que es hombre de 500 000 mrs y más. Mandóle la ciudad que se pasase al barrio de la Mar, porque se vino a este barrio cautelosamente y que lo asentasen en esta misma contía, según pareció por una fe del jurado Alonso García ». Je souligne.
- 75 Il s'agit de Juan de Baza, fermier des rentes résidant à San Esteban, et de Diego de Andújar, résidant à Santa Cruz, déclarés tous deux comme *pauvres* en 1489.
- 76 Juan de Utrera, *merchante*, ne s'est pas présenté : « No vino y contiáronle 10 000 mrs ». Sans doute est-ce là ce que l'on estime être la déclaration minimale d'un marchand.
- 77 Son cas est intéressant, car sa déclaration d'imposition à 32 000 maravédís tient compte d'une particularité. Les esclaves qu'il déclare ne sont pas comptabilisés dans la mesure où ils sont le fruit d'amours ancillaires : « Una esclava canaria cristiana que costó 7 000 mrs y un esclavillo que costó 5 000 mrs y cuántos tiene, son horros y nacieron en su casa y los tiene por hijos, en caudal 20 000 mrs ».
- 78 Drapier, résidant à Santa Cruz, il déclare 17 000 maravédís de *cuantía* en 1489 et 60 000 maravédís en 1500. À titre comparatif, son patrimoine fut estimé par l'Inquisition, en 1495, et il s'élevait alors à 94 000 maravédís au total, après le décompte des dettes.

fiscales, elles disent également la désinvolture face à l'oligarchie patricienne de la ville (dont on est), la puissance de celui qui corrompt, et surtout l'assurance de celui qui a coutume de se placer au-dessus des règles ou qui les fixe à sa convenance.

En définitive, si je devais tirer une conclusion de ces déclarations de revenus pour classer les métiers, l'ordre promotionnel croissant serait celui-ci : boutiquier, marchand d'épices, marchand de soies, fripier, courtier, marchand, tavernier, puis drapier⁷⁹. Dès lors, pour essayer d'avancer dans cette affaire de promotion ou de déclassement, je possède trois éléments supplémentaires. Au niveau d'une génération, certains individus ont déclaré deux, voire trois, professions distinctes à des moments différents. Abandonnant le quantitatif pour une étude plus qualitative (avec les précautions qui s'imposent), que disent ces déclarations de professions multiples ? Les trajectoires des hommes suivent-elles un cours promotionnel qui conforte les patrimoines allant du petit négoce au commerce du drap ? Quelle place occupe l'artisanat sur ce chemin de progression sociale ?

182

Les déclarations multiples de métiers ou les évolutions de carrières

J'ai rassemblé dans le **tableau 5** les quarante-six cas d'individus qui ont déclaré plusieurs professions à des moments distincts de leur vie. Lors de la transcription des minutes et des documents fiscaux, j'avais conservé ces informations sans penser alors au traitement systématique que je pourrais en faire, mais à l'échelle d'un homme, il m'avait semblé que ces indices permettaient de comprendre certaines évolutions.

Comme on peut le constater, les cas que je recense sont trop peu nombreux pour que je puisse affirmer les choses avec certitude. Néanmoins, je pense qu'ils permettent d'avancer quelques éléments de réflexion, afin d'ouvrir des pistes pour des chantiers à venir. Dans les années 1460-1490, le métier de marchand pouvait conduire au change et au prêt comme prolongement naturel de l'activité mercantile ou aux professions de l'administration (majordome ou jurat). Ce sont tous les cas de marchand banquier (*mercader y cambiador*), ou de marchand majordome (*mercader mayordomo*), ou encore de drapier, marchand et fermier (*trapero, mercader y arrendador*), à l'instar de Gonzalo González de Jerez, de Fernando Pardo, marchands, puis banquiers. Les cas

79 Richard Gascon constate, pour Lyon, une chose très intéressante. Indépendamment des classifications fiscales des différents métiers – plaçant, en tête des catégories prédominantes, les marchands-drapiers, les libraires et les marchands d'épices –, trois professions conduisent naturellement au Consulat : la draperie de laine, les draps de soie et les épices. Il faut croire que la richesse se concentre là, puisque c'est elle qui mène au pouvoir (*Grand commerce et vie urbaine au xv^e siècle, op. cit.*, p. 372 et p. 412).

les plus emblématiques demeurent ceux de Rodrigo de Toledo – banquier cumulant les activités marchandes et drapières – et de Bartolomé de Carmona – boutiquier, marchand, puis drapier, avant de devenir fermier de l'*alcabala*⁸⁰ de Séville.

Tableau 5. Liste des individus déclarant plusieurs professions à Séville

Nom	Prénom	Métiers	Ville de résidence	Date de la déclaration
GONZALEZ DE SEVILLA	Pedro	Amo del alcaide, zapatero	Arcos	1495
PEREZ	Gonzalo	*Escribano y Tundidor	Ecija	1495
ECIJA (DE)	Rodrigo	*Sastre et Trapero	Marchena	1495
SANCHEZ	Martín	*Sastre et Trapero	Medina Sidonia	1497
CORDOBA (DE)	Rodrigo	*Ropero et Trapero	Puerto de Santa Maria	1495
ALEMAN	Juan	Jurado, Cambiador, Trapero	Séville	1474-1480-1489
ALFON	Juan	*Borceguinero et Trapero	Séville	1474-1480
ALVAREZ	Diego	Mercader et Lencero	Séville	1494
ANDUJAR (DE)	Diego	Corredor, Arrendador de la renta del pescado salado	Séville	1480
BUENDIA (DE)	Juan	Corredor de bestias, Mercader et Especiero	Séville	1480-1494
CARMONA (DE)	Bartolomé	Mercader et Trapero, Tendero et Arrendador del alcabala	Séville	1497-1500
CASTELLON	Antonio	Mercader Boticario	Séville	1500
CISBON	Bartolomé	*Maestro de sedas et Mercader	Séville	1494
CORDOBA (DE)	Diego	Arrendador de la renta del aljabibe, Ropero	Séville	1488
CORDOBA (DE)	Diego	Ropero, Arrendador de la renta de los aljabibes	Séville	1488
CORDOBA (DE)	Rodrigo	Trapero et Mercader	Séville	1489-1494
ECIJA (DE)	Juan	Corredor, Arrendador de la renta del pescado salado	Séville	1480
FERNANDEZ DE ALCOBA	Iohán	*Tonelero et Mercader	Séville	1483
FERRANDEZ	Gonzalo	Mercader et Especiero	Séville	1497
FERRANDEZ	Gonzalo	Mercader et Sederero	Séville	1494
GONZALEZ DE JEREZ	Gonzalo	Mercader et cambiador	Séville	1455-1461
JEREZ (DE)	Andrés	Mercader et Trapero	Séville	1494
LLERENA (DE)	Antón	Sederero et Mercader	Séville	1479-1495
LOPEZ GAVILAN	Pedro	*Curtidor, que vende cuero, que vende lana	Séville	1480-1494-1500
LOYA (DE)	Gonzalo	Tendero et Mercader	Séville	1494
MANUEL	Pedro	Sederero et Mercader	Séville	1480-1489

80 L'*alcabala* est cet impôt qui grève « les transactions, à l'exception du pain cuit, des grains, des chevaux et des mules, de la monnaie, des armes et des livres » (voir Annie Molinié-Bertrand, *Vocabulaire historique de l'Espagne classique*, Paris, Nathan, 1993).

Nom	Prénom	Métiers	Ville de résidence	Date de la déclaration
MARTINEZ CELERA	Pedro	*Tonelero et Mercader	Séville	1483
MARTINEZ DEL CANTO	Pedro	Escudero et Corredor	Séville	1485
NAJERA (DE)	Juan	Mercader et Factor de los Pardo	Séville	1489
ORTIZ	Alfón	*Mercader de seda, Mercader de hilo de oro	Séville	1480-1488
PALMA (DE)	Fernando	Corredor, Arrendador de la renta del pescado	Séville	1480
PALMA (DE)	Juan	Mercader de aceite et Guarda	Séville	1494
PARDO	Fernando	Mercader et Cambiador	Séville	1463
PINELO	Bernaldo	Mercader et Cambiador público	Séville	1489-1497
RODRIGUEZ	Alfón	Mercader et Maestre de nao	Séville	1478
RODRIGUEZ	Ferrán	*Colchero, que vende ahora sombrero	Séville	1494
RODRIGUEZ	Gabriel	Mercader, Arrendador del almojarifazgo	Séville	1472
RUIZ DE SEVILLA	Iohán	Escribano del rey, que presta dinero	Séville	1480
SANCHEZ DE GUETARIA	Fernando	Corredor, Arrendador de la renta del pescado	Séville	1480
SANCHEZ DE JAEN	Tomás	Trapero, Jurado y mayordomo	Séville	1484
SEVILLA (DE)	Pedro	Mercader et Sedero	Séville	1510
SEVILLA (DE)	Pedro	Sedero et Mercader	Séville	1510
SEVILLA (DE)	Rodrigo	Mercader, Mayordomo de doña María de Sotomayor	Séville	1473-1485
TOLEDO (DE)	Rodrigo	Cambiador (que presta dinero), Mercader et Trapero	Séville	1489-1497
VALLADOLID (DE)	Antonio	Lencero et Mercader	Séville	1497
VALLADOLID (DE)	Juan	Sastre et Tratante	Séville	1494

Sans nul doute cet ordre – de marchand, à fermier des rentes – est-il l'ordre promotionnel habituel, celui que l'on observe pour le Génois Bernaldo Pinelo (qui, de marchand, devient banquier tenant change public), ou pour Rodrigo de Sevilla (lequel, de marchand, gagne ses galons comme majordome d'une maison nobiliaire). À l'inverse, la carrière de Juan Alemán – passant du conseil municipal où il exerce comme jurat, au change, puis de la banque au seul métier de drapier – ou celle de Tomás Sánchez de Jaén – drapier, jurat puis majordome du conseil municipal en 1484, redevenu, en 1489, simplement drapier – trahissent des déclassements violents. Dans leur cas, la chute statutaire fut consécutive à une condamnation inquisitoriale. Pour autant, il faut remarquer que si le décrochage est brutal, la capacité financière (ce qui, peut-être, renverrait au concept économique contemporain de *capabilité*, c'est-à-dire l'aptitude à se propulser à nouveau vers les strates supérieures) est maintenue. Le déclassé se fait sans descendre en deçà de la catégorie des drapiers, dont le niveau de patrimoine moyen se situe autour de 60 000 maravédís – pour

les judéoconvers à tout le moins⁸¹ – quand les revenus imposables les placent en haut de l'échelle fiscale. Le cas de Juan de Buendía, courtier d'animaux, marchand, puis marchand spécialisé, est intéressant au regard de sa famille⁸², car il démontre l'élan, depuis les fonctions de représentation, vers l'installation à son propre compte, celui qui mène du courtage vers le négoce spécialisé.

Les autres cas – que j'ai signalés par un astérisque – rendent palpable un timide mouvement allant de l'artisanat consolidé (au moins financièrement) vers le commerce : de marchand de brodequins (*borceguinero*) à drapier ; de tanneur corroyeur (*curtidor*) à la vente de cuirs et de peaux, puis à la vente de laine ; enfin de maître artisan de la soie, à marchand de soies, puis à marchand de fils d'or. Ainsi la promotion découle-t-elle soit d'une spécialisation plus grande, centrée autour de produits à plus fort rendement. Soit elle procède d'un artisanat que je qualifie – faute de mieux – de consolidé, c'est-à-dire bien établi et pérenne (tailleur, artisan de la soie, tonnelier, etc.) vers le négoce (*mercader* et drapier). Il faut dire, pour être tout à fait juste, que dans les villes de Medina Sidonia, d'Arcos et d'Écija, la polyvalence peut être le résultat d'une faible représentation de l'échantillon des différents métiers, engageant chacun à élargir son champ de compétences.

En définitive, le mouvement qui se dégage de ce bref schéma semble être celui d'une consolidation financière avant tout. L'ancienne aristocratisation du négoce qui voulait que le drapier devienne jurat-banquier avant de s'afficher comme majordome du conseil sévillan est une promotion qui se fait rare désormais dans la ville, mais que l'on retrouve plus aisément en Amérique, cette terre de tous les possibles.

Quelle promotion générationnelle ?

À l'échelle de deux générations

À l'échelle de deux générations – si l'on quitte l'observation restreinte de l'individu –, quelle promotion observe-t-on depuis la génération des parents ? Le prolongement naturel de l'activité artisanale vers le négoce s'observe-t-il sur deux générations ? J'ai procédé de façon fort simple, en regardant, par métiers, quelles étaient les professions des parents que je connaissais.

81 Béatrice Perez, *Inquisition, Pouvoir, Société. La province de Séville et ses judéoconvers sous les Rois Catholiques*, op. cit., p. 558.

82 Rodrigo de Buendía est courtier de chevaux en 1494 ; Gonzalo de Buendía est contrôleur de la vente du poisson (*guarda del pescado*) en 1494 ; Diego de Buendía est marchand de bétail (*merchante de bestias*) en 1497 ; enfin, Juan de Buendía est marchand d'épices en 1494. C'est sans surprise qu'on retrouve Juan de Buendía, en 1523, investissant dans l'assurance à la grosse aventure pour les bateaux en partance vers les Indes, conjointement avec Gonzalo de Segura, son associé. Voir Enrique Otte Sander, *Sevilla, siglo XVI*, op. cit., p. 237.

Parmi les marchands d'huile, sur les quatre métiers de parents renseignés, deux étaient eux-mêmes marchands d'huile, un était courtier, un dernier était tanneur. La promotion ne s'observe que pour ce dernier cas, les autres relevant du même monde de la marchandise. Parmi les marchands d'épices, sur les trois métiers de parents enregistrés, deux l'étaient déjà eux-mêmes et le troisième était drapier. Il en va de même des banquiers : les deux parents pour lesquels nous connaissons la profession étaient déjà banquiers. Parmi les courtiers, la gamme professionnelle de la génération paternelle est plus variée. On y dénombre deux courtiers, deux greffiers du conseil, un maître affineur (*afnador*) et un marchand de patins (*chapinero*). Sans doute ces quatre derniers cas manifestent-ils, tous, une promotion qui va dans le sens d'une potentialisation financière. À défaut de progresser dans la hiérarchie administrative, les fils de greffiers se constituent un patrimoine équivalent à celui que la charge municipale garantissait à leur parent⁸³.

186

Dans le cas des marchands (*mercaderes*), quatorze professions paternelles sont recensées dans la base : douze relèvent du négoce (marchands, marchands d'épices, marchands de soie, joailliers et drapiers) ; deux retiennent davantage l'attention. Le marchand Lope Rodríguez était le fils d'une ravaudeuse-racommodeuse (*zurcidora*) que le censeur de la paroisse de Santa María Magdalena a consigné en 1484. Il l'a fait à dessein, afin d'imposer une *cuantía* de 40 000 maravédís au fils, manifestant que le patrimoine de Lope Rodríguez, étant pur gain, devait être imposé. Le marchand Alonso de Soria était, pour sa part, le fils d'un tailleur (*sastre*). Les deux fils du drapier Rui González Cisbón, Manuel et Bartolomé, se sont déclarés marchand de soies (*mercader de sedas*) dans le cas de Manuel ; maître de soieries puis marchand (*mercader y maestro de sedas*) dans le cas de Bartolomé. C'est, à l'évidence, cette seconde qualification socio-professionnelle qui permet à Bartolomé de contracter une alliance très avantageuse avec la fille du greffier de l'Amiral de la mer océane (Ana de Molina, la fille de Juan González). Le fils de Manuel Cisbón, Juan Pérez Cisbón, prend en charge les affaires américaines paternelles dès 1505⁸⁴ – bien qu'ils n'achètent, tous deux, la dispense permettant aux judéoconvers *inhábiles*⁸⁵ de s'embarquer

83 J'avais calculé, il y a quelques années, que le patrimoine moyen d'un courtier était de 34 000 maravédís et celui d'un greffier, de 36 000 maravédís (Béatrice Perez, *Inquisition, Pouvoir, Société. La province de Séville et ses judéoconvers sous les Rois Catholiques*, op. cit., p. 558-559).

84 Juan Gil, « Una familia de mercaderes sevillanos: los Cisbón », dans Luisa D'Arienzo (dir.), *Sardegna, Mediterraneo e Atlantico tra medioevo ed età moderna*, Roma, Bulzoni, 1993, p. 251-266. Voir également, Ruth Pike, *Aristócratas y comerciantes*, op. cit., p. 112 et Enrique Otte Sander, *Sevilla, siglo XVI*, op. cit., p. 115 et p. 230-231.

85 Sont déclarés *inhábiles* – soit en situation d'*incapacité civile* – les condamnés, leurs enfants en ligne paternelle et maternelle et leurs petits-enfants en ligne paternelle. Voir Béatrice Perez, *Inquisition, Pouvoir, Société. La province de Séville et ses judéoconvers sous les Rois Catholiques*, op. cit., p. 322 sq.

pour les Indes qu'en 1511 – et il signe, en son nom propre, une charte de compagnie marchande avec Francisco de Jerez en 1504.

Parmi les parents de marchands de soies, on trouve des marchands d'huile, des marchands de soies, des drapiers ; des professions issues de l'artisanat (cordonnier, faiseur de voile – *toquero* –, tailleur) ; enfin deux cas intéressants de parent greffier et procureur qui furent condamnés par le tribunal du Saint-Office. Pour finir, les drapiers recensés dans la base de données sont tous des fils de drapiers.

Pour dégager quelques modes de fonctionnement – qui permettent de mieux souligner les cas de dysfonctionnement –, je constate que dans plus de 80% des cas, les parents exerçaient déjà des professions proches de celle de leurs enfants, s'inscrivant dans la même branche socio-professionnelle. Les promotions semblent toujours se faire depuis l'artisanat vers le négoce (de tanneur-corroyeur à marchand ; de marchand de patins à courtier ; de tailleur à marchand de soies, etc.). Les chutes promotionnelles (celles qui voient les fils de greffiers de la ville devenir des courtiers ; ou le fils d'un procureur aux Cortès devenir marchand de soies) sont toutes le fait de parents judéoconvers condamnés à un moment déterminé. Hormis ces cas, la promotion logique conduit à une intégration des couches hautes de l'artisanat (principalement depuis les secteurs textiles – tailleur, teinturier, faiseur de voiles [*toquero*] – ou les secteurs du luxe – joaillier) dans le vaste champ du négoce (courtier, marchand de soies, marchand d'épices et *mercader*).

J'observe néanmoins que le point culminant de cette carrière marchande est la profession de drapier et que l'on n'y parvient pas le temps d'une seule génération. Tous les parents de drapiers étaient eux-mêmes drapiers, inscrivant leurs enfants dans un entrelacs professionnel maîtrisé. Les évolutions ne sont pas l'œuvre unique du temps, mais probablement aussi celle d'une nouvelle façon de faire : un savoir-faire et un pouvoir-faire. Pedro Manuel est fabricant et marchand de soie (*sedero*) en 1480 ; en 1489, il est marchand (*mercader*). Ce qui a changé au cours de cette décennie – outre son patrimoine moyen –, c'est qu'il a pris en main tout le processus de fabrication, sous-traitant ailleurs pour mieux vendre un produit dont il a géré toute l'élaboration. Plutôt que de vendre directement un produit fini, il fait teindre sa soie brute auprès de Ferrán Ruiz, augmentant ainsi la plus-value réalisée⁸⁶. À cette promotion professionnelle s'ajoute un phénomène de mobilité géographique. Il s'extrait

86 AHPS, leg. 19725, fol. 177 v^o, samedi 29 août 1489 : « Deve Ferrán Ruiz, tondidor de seda, vecino de Sevilla en la colación de San Bartolomé, a Pedro Manuel, sedero, vecino de Sevilla en la colación de San Esteban, presente, 9740 mrs, los cuales son de mercaderías que recibí compradas, que son en su poder de que es pagado [...] a pagar aquí, en Sevilla, los cuales dichos maravedís le ha de descontar y descargar y pagar en le teñir tanta seda que el dicho Pedro Manuel le dé a teñir, a los precios que en uno están igualados quanto tomaren los dichos maravedís, y si gela non tiñere, que sea obligado de le pagar los dichos maravedís desde oy día que esta carta es fecha fasta seis meses primeros siguientes [...] ».

probablement de la juiverie – en 1480, il vivait à Santa María⁸⁷ (il s'agit en l'occurrence de Santa María la Blanca⁸⁸, où réside son frère) – pour s'en aller vivre trois quartiers plus loin, à San Esteban⁸⁹. En prenant en charge la gestion des coûts, il a pu capitaliser plus rapidement et manifester sa promotion par un déplacement géographique. La chose est presque toujours vérifiable : gérer ses coûts de production accélère la promotion sociale des siens. Rodrigo de Carrión, à la différence des grandes familles de marchands burgalais installés à Séville (les Aranda, les Pardo, les Nájera, les Encinas), ne vend pas des toiles de luxe importées du nord de l'Europe, mais fait teindre localement son drap pour mieux le vendre⁹⁰. De représentants à marchands internationaux, la promotion des Carrión est immense dans la *Carrera de Indias*.

188

À ce stade du travail, je dirai que ce monde du négoce, à l'aube de l'essor américain, offre bien peu de surprise. Les rouages de la promotion paraissent longs, codifiés, et le négoce n'est pas – n'est plus ? – un propulseur de carrière. Les hommes nouveaux de la marchandise ne gravissent pas les degrés de l'échelle promotionnelle en une génération. En revanche, sur deux ou trois générations, le commerce assure des grains constants qui inscrivent solidement l'homme dans une profession, dans un même corps de métier. Les seuls cas curieux de déclassement sont le fait d'une collision inquisitoriale, ce qui, sociologiquement, n'est guère anodin. Le brutal glissement social provoque ce sentiment lancinant de déclassement. Celui qui, né d'un parent maître de soieries, se rêvait en drapier et peine à se maintenir dans la corporation ou, pire encore, celui qui – comme Andrés de Córdoba –, fils d'un très riche drapier, n'est que fabricant et marchand de soie (*sedero*), se vivent comme des laissés-pour-compte de la promotion économique qui leur était échue.

Le négoce, en dépit d'une condition d'incertitude due aux risques, pérennise les assises économiques des familles. D'ailleurs, tout bien considéré, sans cette sécurité financière à long terme, on n'observerait pas cette prise de risque propre au commerce. La condition d'incertitude du négoce – découlant du risque –

87 AHPS, leg. 2154, fol. 357 r^o, 6 décembre 1480 : « Deve Pedro Manuel, sedero, y Beatriz Sánchez, vecinos de Sevilla en la colación de Santa María, a Francisco Ferrández, vecino desta ciudad, ausente, 20 000 mrs, los cuales son por ciertas mercaderías que del recibió compradas [...] a pagar aquí, en Sevilla, desde oy de la fecha fasta en adelante, en cada semana 1 500 mrs. Fiador Diego Manuel, mercader, su hermano, vecino en Sevilla en la colación de Santa María la Blanca, presente con él[...] ».

88 Voir *supra* le plan 1, p. 178.

89 *Ibid.*

90 AHPS, leg. 1497, fol. 565 v^o, 2 décembre 1497 : « [...] de Bejer (document déchiré) trapero [...] de Baeza, estante en esta ciudad de Sevilla, a Rodrigo de Carrión, mercader burgalés estante en esta ciudad de Sevilla, que está ausente, 26 104 mrs [...] los cuales son por razón de ciertos paños que el dicho Rodrigo de Carrión le fizo teñir a su costa en el tinte de Rodrigo de Lora y de Alvar Rodríguez, tintoreros, vecinos desta dicha ciudad [...]. Pagar aquí en Sevilla desde oy [...] fasta once meses cumplidos ».

naît précisément d'une certitude de gains. Sans aucun doute, l'Amérique bouscule ce lent enrichissement consolidé des hommes de commerce.

Le devenir de ces familles dans les années 1540

Dans le souci d'impulser une ligne dynamique vers les temps impériaux, il fallait trouver, pour le milieu du XVI^e siècle, des éléments permettant de mesurer le devenir de ces familles. En 1533, le *Secuestro de Indias* – c'est-à-dire, les avoirs réquisitionnés par l'administration de Charles Quint lors de l'arrivée de la flotte à Séville – permet de mesurer la force de la promotion américaine. Qui sont ces marchands sévillans qui ont secouru la politique de Charles, à leur insu, mais non sans un intérêt tout à fait honorable de 5 % (« el trabajo del socorro⁹¹ ») ?

J'ai dégagé trois groupes embryonnaires qui m'intéressent particulièrement parce que, connaissant les familles, je peux saisir leurs évolutions. Le premier est constitué de Génois, issus de familles génoises installées à Séville de longue date, et qui, à la fin du XV^e siècle, déclarent déjà des professions en phase d'agencement promotionnel. Je veux parler des Pinelo – lesquels, de marchands, deviennent banquiers, puis contrôleurs des poids et mesure, chargés de la banque publique, puis notables du conseil, fermiers des rentes, enfin, pour l'un d'entre eux, commandeur⁹² – ; des Grimaldo – marchands, qui sont également consuls de

- 91 Juan Manuel Carretero Zamora, « Asientos, socorros y secuestros de Indias: los mercaderes de Castilla y el crédito de Carlos V (1530-1537) », art. cit., p. 204. Voir également Sergio Sardone, « Los secuestros de las remesas americanas de particulares de Carlos V a través de los notarios sevillanos », art. cit., p. 21-64. Il s'agit des emprunts obligatoires auxquels furent soumis tous ceux que l'administration recensait comme des hommes aptes à prêter un secours financier à l'empereur.
- 92 Alejandro Pinelo et Benito Centurión ont prêté, conjointement, à l'empereur 375 000 maravédís entre 1536 et 1537 (voir Juan Manuel Carretero Zamora, « Asientos, socorros y secuestros de Indias », art. cit., p. 216). À Séville, vivent Francisco Pinelo, Felipe Pinelo, Martín Pinelo, Antonio Pinelo, Bernaldo Pinelo et Luis Pinelo. Cosme Centurión, pour sa part, est actif à Séville comme marchand à la fin du XV^e siècle. Les frères Pinelo (Luco Pinelo, Bernaldo Pinelo, Francisco Pinelo et Batista Pinelo) apparaissent fréquemment dans la comptabilité inquisitoriale, comme banquiers de l'Inquisition ou collectant la taxe versée à la *Santa Hermandad (la sisa)*, et comme créanciers des souverains. Francisco Pinelo est, par ailleurs, jurat et contrôleur des poids et mesures (*fiel ejecutor*) de Séville en 1492, administrateur des pêcheries de thons de Cadix en 1494 ; enfin, en 1503, il est nommé « primer factor de la Casa de Contratación de Sevilla » (voir Antonio Collantes de Terán et Antonio García-Baquero [dir.], *Andalucía 1492: razones de un protagonismo*, Sevilla, Algaïda Editores, 1992, p. 178). En 1500, Luis Pinelo – dont j'ignore le lien de parenté exact avec les autres – devient commandeur (AHPS, leg. 2157, mardi 18 février 1500, fol. 215 : « Otra tal obligación otorgó Iohán Portugués, criado del comendador Pinelo, con Iohán de Sevilla, mercader vecino de Sevilla en la colación de San Salvador, presente de servir por ballestero con buena ballesta y tiros [...] »). Voir également Eduardo Ybarra Hidalgo, « Notas históricas y genealógicas de la familia Pinelo », *Boletín de la real Academia Sevillana de Buenas Letras*, n° 29, 2001, p. 17.

la bourse des Génois⁹³ – ; des Centurión – marchands, puis banquiers – ; des Catano – marchands d'épices, puis marchands, puis banquiers⁹⁴.

Le second nucléon est formé de Burgalais de la deuxième ou troisième génération de marchands *estantes* à Séville, parmi lesquels le superbe Melchor de Carrión. À la fin du xv^e siècle, ils sont représentants de firmes burgalaises installés à Séville. Andrés de Carrión, est l'homme de confiance (*criado*) de Juan de Nájera, qui se trouve être le représentant de commerce (*factor*) de la famille marchande burgalaise des Pardo. Quant à Rodrigo de Carrión, son frère, il est marchand résidant à Séville. Ils se sont affranchis de cette charge de délégation en investissant dans le processus d'élaboration artisanale de produits⁹⁵. Avec la génération suivante de Fernando de Carrión démarre l'aventure américaine vers l'île d'Hispaniola, soutenue par Melchor de Carrión, qui avait alors prêté cent ducats d'or⁹⁶. À Saint-Domingue, Fernando de Carrión collabore avec le judéoconvers Rui Díaz de Segura⁹⁷. L'entreprise américaine se poursuit avec Ginés de Carrión, « maître de navire (*maestre de una nao*)⁹⁸ » acheté en 1537 ; puis elle s'intensifie avec le frère de ce dernier, Melchor de Carrión (un descendant du premier). Ensemble, ils assurent désormais la liaison Séville-Saint-Domingue-Cubagua tout en diversifiant, tous deux, le champ de leur négoce : blé, vin⁹⁹, raisins secs¹⁰⁰, toiles de Flandres et perles de Cubagua¹⁰¹.

Enfin, les judéoconvers qui se sont embarqués en 1511 – après s'être acquittés de la dispense inquisitoriale leur permettant de faire le voyage¹⁰² – et dont

93 Bernaldo de Grimaldo prête 262 500 maravedís (Juan Manuel Carretero Zamora, « Asientos, socorros y secuestros de Indias », art. cit., p. 216).

94 Carlo Catano prête, avec Vincenzo Grillo, 225 000 maravedís. À Séville, les frères Pedro et Marco Catano sont respectivement marchand d'épices et marchand.

95 Voir *supra* p. 188, n. 90.

96 Natalia Palenzuela, *Los mercaderes burgaleses en Sevilla a fines de la Edad Media*, op. cit., p. 292 : « Codicilio realizado el 10 de febrero de 1522 [...] otro tanto de las cuentas que tenía con Melchor, mercader estante en Sevilla. Éste le había prestado cien ducados de oro [...] ».

97 *Ibid.*, p. 280 : « Testamento de Fernando de Carrión, mercader burgalés, estante de Sevilla en la collación de Santa María ». Il travaille avec ses frères – l'un résidant aux îles Canaries, l'autre sans doute à Burgos – et possède une part d'un navire qui assure la liaison Séville-Yucatán.

98 Enrique Otte Sander, *Sevilla, siglo XVI*, op. cit., p. 136 et p. 194. Ginés de Carrión achète, en 1540, des toiles flamandes qu'il exporte vers l'Amérique. Dans l'ouvrage de Enrique Otte Sander, on le voit même possédant deux bateaux différents : la *nao* Santa Cruz (*ibid.*, p. 136) et la *nao* Santa María Magdalena (Jaime Lacueva Muñoz, *Inventario del fondo documental Enrique Otte*, Sevilla, Centro de Estudios Andaluces, 2009, p. 108 : « Nao Sta. M^a Magdalena, su maestre Ginés de Carrión, para Santo Domingo »).

99 *Ibid.*, p. 140.

100 *Ibid.*, p. 166. Lope de Carrión, qui réside à Londres, se porte acquéreur de « mil piezas de pasas de Almuñécar y seis piezas de pasas de sol ».

101 Jaime Lacueva Muñoz, *Inventario del fondo documental Enrique Otte*, op. cit., p. 81. Entre 1533 et 1539, il est en affaire avec Juan López de Archuleta, « veedor de Su Majestad en la isla de Cubagua, vecino de Sevilla ».

102 Le document de cette *composition* (arrangement fiscal) sévillane se trouve à la Bibliothèque nationale de Paris et a été publié par Claudio Guillen, « Un padrón de conversos sevillanos

le détour américain a supposé une formidable promotion constituant le troisième nucléon. Je ne citerai qu'un exemple, emblématique s'il en est, celui d'Álvaro Jorge et de ses fils, Gaspar et Gonzalo Jorge. En 1511, lorsqu'Álvaro Jorge s'habilite (payant une *habilitación de cosas prohibidas* pour faire lever l'interdiction qui pèse sur son départ aux Amériques), il est marchand de soie (*sedero*) et déclare un patrimoine de 112 000 maravédís. En 1534, ses bénéfices réquisitionnés au titre du *Secuestro de Indias* s'élèvent à 356 000 maravédís. Si on ajoute à cela les bénéfices réalisés conjointement avec ses fils qui furent également réquisitionnés (quelque 85 000 maravédís) et les bénéfices de l'emprunt impérial (plus de 22 000 maravédís), leurs gains dépassent le demi-million de maravédís. Leur fortune n'est, certes, pas fabuleuse si on la rapporte aux patrimoines de la noblesse, mais elle progresse dans des proportions considérables, au point d'attirer l'attention d'un des représentants de Simón Ruiz, évoquant, au titre des informations importantes, la faillite des Jorge en 1567¹⁰³. Leurs associés de longue date les relient à l'expansion maritime : les Riberol aux Îles Canaries ; les Segura à Saint-Domingue¹⁰⁴.

Je me suis rendu compte que la promotion à l'aube du XVI^e siècle – tout comme la jonction du XV^e au XVI^e siècle – ne pouvait se comprendre sans l'enjambement atlantique. Ces marchands entre plusieurs mondes ont le cœur (la famille, la racine) à Séville ; mais la bourse (les affaires, les acheteurs) en Amérique. Ils ont l'âme andalouse et la promotion américaine. D'ailleurs, au moment des emprunts du *Secuestro de Indias*, alors que le Conseil des Finances réfléchit aux divers moyens d'amplifier les liquidités (« aver dinero », « y no se venda el patrimonio real »), il établit une liste de ceux qui « en peu de temps ont amassé richesses (*de pocos tiempos a esta parte han enriquecido*) ». Ceux-là, ce sont les marchands sévillans « commerçant avec les Indes (*cargadores a Indias*) »¹⁰⁵.

Quelles raisons concrètes permettent-elles d'expliquer ces fortunes américaines quand la fin du XV^e siècle voit un tassement promotionnel à Séville

(1510) », *Bulletin Hispanique*, t. LXV, 1963. J'en livre la partie concernant la possibilité octroyée aux judéoconvers d'émigrer aux Indes pour un laps de temps de deux ans : « Item, que podáis ir a tratar con las Indias y estar en ellas por espacio de dos años, desde el día que llegaréis, y que no estéis más en cada viaje. Y, ansimismo, podáis ir a tratar, por mar y por tierra, a qualesquier partes de cristianos, y usar de otras qualesquier cosas que vos son y que han sido vedadas, según que los otros fieles cristianos católicos lo usan, y tratan y viben ».

103 Henri Lapeyre, *Une famille de marchands : les Ruiz*, Paris, Armand Colin, 1955, p. 483.

104 Voir Ruth Pike, *Aristócratas y comerciantes*, op. cit., p. 110. Je peux affirmer, grâce à la base de données, qu'il existe des liens familiaux entre les Segura (Antón, Rui Díaz et Gonzalo), les Boniel (Francisco et Antón) et les Alemán. Des liens commerciaux, cette fois, unissent ces familles à celle d'Álvaro Jorge et de Jacome de Riberol. De fait, Gonzalo de Segura travaille en étroite collaboration avec Jacome de Riberol aux Îles Canaries (voir Enrique Otte Sander, *Sevilla, siglo XVI*, op. cit., p. 235) et Rui Díaz de Segura, « *cablador de la Isla Española, vecino de Santo Domingo* » est un des associés d'Álvaro Jorge.

105 Juan Manuel Carretero Zamora, « Asientos, socorros y secuestros de Indias », art. cit., p. 196.

(tassement qui préfigure, d'une certaine façon, un déclasserment à plus ou moins brève échéance)? Ce grippage de la mécanique promotionnelle – accentué, en Andalousie, par la présence inquisitoriale qui œuvre au décrochage économique-social d'une frange de la population – a certainement joué un rôle important dans l'intégration mercantile rapide de cet ailleurs aux horizons dégagés.

FACTEURS DE PROMOTION, EFFET DE DÉCLASSEMENT : DES EXPLICATIONS POSSIBLES

192

Les explications susceptibles d'éclairer ces phénomènes sont multiples et complémentaires les unes des autres. Sans prétendre les développer toutes, je voudrais citer les plus pertinentes : d'une part, l'investissement dans la terre et la possession de ces autres marqueurs de richesse (magasins à huile et charge municipale¹⁰⁶). J'aborderai ces éléments dans le chapitre suivant, ouvrant des perspectives de recherches complémentaires. D'autre part, la puissance et la densité des réseaux sont les autres éléments structurant la carrière du marchand.

De la parentèle au réseau – chauvin d'abord, étendu ensuite à divers groupes, dans une forme de superposition de diverses clientèles d'origine socio-professionnelles différentes –, l'entrelacement, la circulation et la topologie marquent la spécificité des réseaux sévillans. Ils s'étendent des élites aux artisans – dans le cas des Génois – ; des compatriotes aux autochtones – dans le cas des Buralais – ; et dans tous les cas, ils se développent dans une forme d'action réciproque avec les milieux judéoconvers. Ces réseaux sont vastes et de nature différente : de la parentèle, ils s'élargissent, au clan dans une forme d'association grégaire d'abord ; puis ils s'ouvrent à d'autres relations de clientèles dans une forme, cette fois, de toile universelle qui voit s'imbriquer plusieurs strates de réseaux entraînant dans leur sillage tout un rouage de pouvoir. L'amplitude du réseau traduit une meilleure insertion des membres qui l'intègrent dans le tissu local, un pouvoir plus accru, prélude à une promotion plus rapide. Dans le cas de Séville, il est évident que la promotion des hommes est proportionnelle à la densité du réseau. J'ai dégagé trois types de réseaux différents que je vais tenter de décrire : les réseaux buralais, les réseaux génois, puis les relais anglais.

¹⁰⁶ Le cas du marchand buralais Álvaro de Valladolid est intéressant, car il cumule tous les signes de la richesse et de la notabilité : possession de terres dans l'Aljarafe, possession de boutiques et de magasins à huile et possession d'une charge élective au conseil municipal.

La particularité du réseau burgalais réside dans des échelles de solidarités quadrillant la Castille depuis Burgos jusqu'à Séville suivant les chemins lainiers. Les marchands travaillent sous le sceau d'une confiance chauvine solide, à la manière d'une société de protection et d'assistance, et l'on ne voit guère les conflits portés sur la place publique. Il faut croire que les affaires privées se traitent en privé. C'est un modèle très lié à la péninsule. Les quinze Burgalais actifs à Séville jusque dans les années 1500-1510 résident tous à Séville sans jamais se déclarer *vecinos* (ils y sont *estantes*¹⁰⁸), à une exception près, Antonio de Valladolid, dont le frère, Álvaro de Valladolid¹⁰⁹, devient jurat de Séville et épouse une fille de l'aristocratie locale, Inés de Saavedra¹¹⁰. Ils travaillent tous avec des Burgalais, et lorsqu'ils sont représentants de marchands de Burgos restés dans la ville mère, ils n'ont guère de relais autochtones dans les diverses villes andalouses qu'ils sillonnent, préférant se déplacer eux-mêmes. Ainsi, Juan de Nájera, représentant des Pardo de Burgos, travaille avec cinq autres Burgalais qui se trouvent, comme lui, résider à Séville : Bernaldino de Isla (qui vend de la marchandise à Jerez de la Frontera) ; les frères Encinas, Pedro et García ; l'homme de confiance (*criado*) de ces derniers, Rodrigo de Espinosa ; enfin, ses propres hommes de confiance, Andrés de Carrión et Gonzalo de Salamanca. Andrés de Carrión et Rodrigo de Espinosa sont cousins¹¹¹. Ils constituent tous, ensemble, sans être associés, une vaste nébuleuse de protection et d'assistance mutuelle. Rodrigo de Espinosa est le fondé de pouvoir des frères Encinas lorsque ceux-ci s'absentent de la capitale andalouse, et lorsque lui-même est absent, il laisse son pouvoir à Juan de Nájera. Celui-ci, dans la plupart des contrats, est

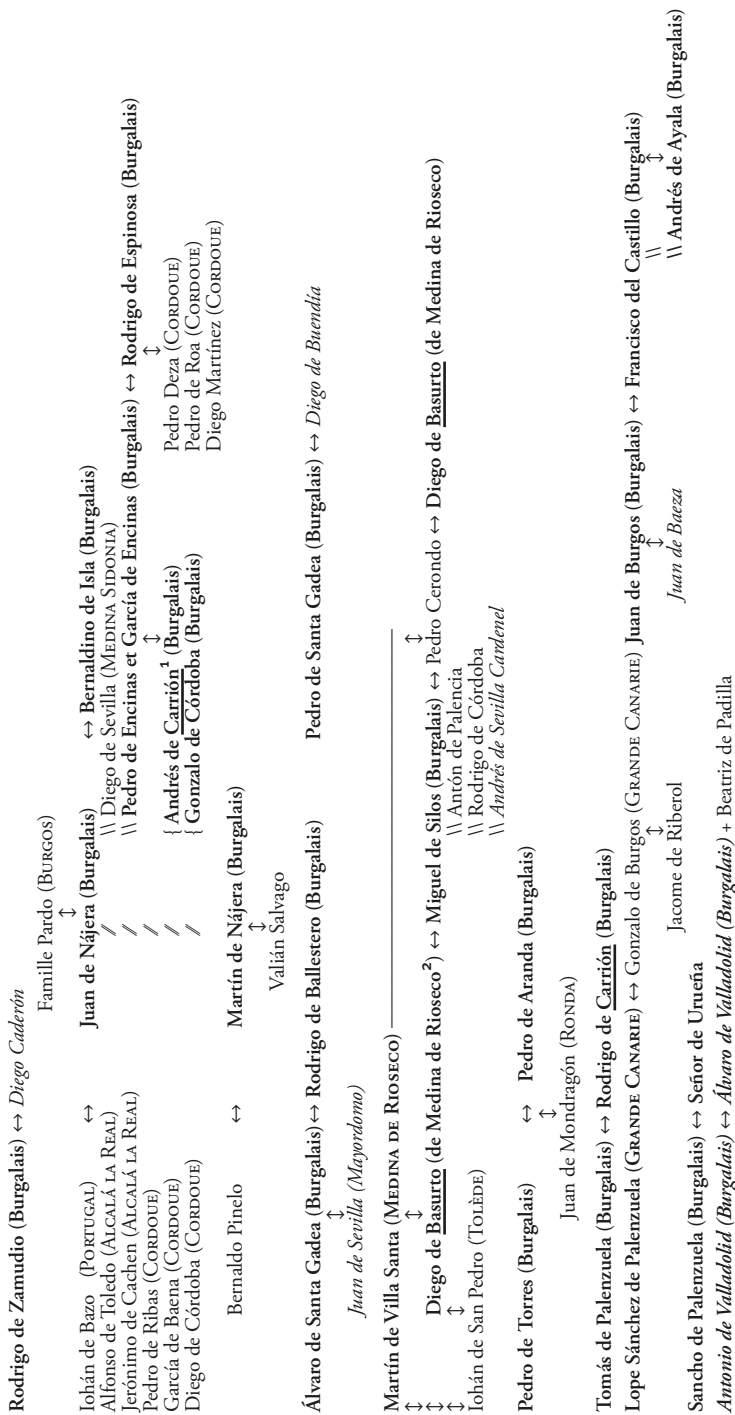
107 Dans le cas des réseaux que j'ai matérialisés dans les arborescences qui suivent, je n'ai noté comme judéoconvers que les Burgalais de la famille Valladolid dont j'avais les informations expressément consignées dans la base de données que j'ai constituée il y a quelques années pour le travail mené sur les judéoconvers dans la province de Séville. Je n'ai pas indiqué ceux qui étaient qualifiés de *conversos* par Ruth Pike, par exemple, car je ne pouvais vérifier des informations qu'elle ne cite pas avec précision.

108 *Estante* et ses variantes (comme *residente*) désignent celui qui vit dans une ville de façon sporadique, limitée dans le temps. Il est, en théorie, de passage. À l'inverse, le *vecino* désigne celui qui, au terme d'une procédure d'*avecindamiento*, se déclare habitant de la ville, avec tous les droits et les devoirs qui lui incombent. Néanmoins, souvent les termes se trouvent fort emmêlés dans la documentation, car de nombreux marchands étrangers habitant de façon régulière à Séville préfèrent ne pas se faire enregistrer comme *vecino* par pure stratégie fiscale.

109 Ils sont tous les deux les fils de Juan de Castilla, condamné par le Saint-Office de Séville. Dans les papiers de l'Inquisition, on lit que son père était originaire de Valladolid ; mais, autant dans le minutier que dans les études plus circonstanciées, comme celle de Natalia Palenzuela, il est qualifié de Burgalais.

110 Natalia Palenzuela, *Los mercaderes burgaleses en Sevilla a fines de la Edad Media*, op. cit., p. 250 sq.

111 *Ibid.*, p. 295.



On remarque que le réseau burgalais est très grégaire, soudé par l'origine castillane et la spécialisation lainière. La seule fois où les réseaux génois et burgalais se croisent, c'est aux Îles Canaries – et par le biais du très sévillan Jacome de Ribero¹, c'est-à-dire dans un lieu nouveau où les vieilles familles implantées à Séville tentent de s'apporter une protection mutuelle.

- 1 Le soulignement me permet de créer un système de rappel des familles d'un réseau à l'autre.
- 2 Il est originaire de Medina de Rioseco, mais réside à Séville.

Fig. 3. Les réseaux burgalais

pourtant déclaré absent (*ausente*) car il parcourt les chemins depuis Cordoue jusqu'à Alcalá la Real pour rencontrer les marchands avec qui il est en affaire.

Les Carrión, dans les années 1530, sont devenus des marchands travaillant à leur compte dans l'exportation de marchandises vers les Indes. Dès les années 1500, ils commencent à s'affranchir de la tutelle d'une compagnie ayant son siège à Burgos pour s'implanter localement dans la fabrication de produits finis, sans pour cela délaisser les activités de représentation. Sans cesser d'être le fondé de pouvoir de Tomás de Palenzuela – un autre marchand burgalais *estante* à Séville –, Rodrigo de Carrión cumule la commission et la vente pour son propre compte. Il importe de la toile pour la faire teindre à Vejer auprès d'artisans avant de la vendre sur les marchés de l'exportation. Leurs connexions sont vastes, étendant l'horizon de leurs marchés : Ginés de Carrión s'installe à Saint-Domingue ; Melchor de Carrión reste à Séville et Lope de Carrión a son siège à Londres¹¹².

Pedro de Aranda est un marchand dynamique qui multiplie les connexions de la Méditerranée jusqu'à la mer du Nord. À l'origine, la vente exclusive des draps de Bretagne dans la ville de Séville alimente son fonds de commerce¹¹³. Pour faciliter ce monopole du drap breton en Andalousie, son frère, Martín de Aranda, s'est installé à Nantes¹¹⁴. Rapidement pourtant, Pedro de Aranda diversifie ses activités et, par voie de conséquence, sa façon de travailler, s'associant ponctuellement sur des affaires précises avec un autre marchand, Pedro de Torres, sans doute mieux inséré que lui dans la ville (puisqu'il se déclare *vecino*)¹¹⁵. Ils achètent ensemble des raisins secs de Marbella et de la province

112 Par ailleurs, Renée Doehaerd enregistre les noms de Francisque Caryon et Philippe Caryon, deux marchands espagnols présents à Anvers entre les années 1492 et 1511 (voir *Études anversoises. Documents sur le commerce international à Anvers [1488-1514]*, Paris, Sevpén, 1963, p. 111).

113 AHPS, leg. 1497, fol. 305 v^o, mercredi 16 août 1497 : « Deve Alfonso de Córdoba, lencero, fijo de Rodrigo de Córdoba, lencero, difunto que Dios aya, vecino desta ciudad de Sevilla en la colación de Santa María, a Pedro de Aranda, mercader burgalés, estante en esta ciudad de Sevilla, que está ausente, 6 100 mrs desta moneda [...] los cuales son de ciertas mercaderías de lienzos de Bretaña [...] pagar aquí en Sevilla desde mañana que se contaran diecisiete días deste mes en que estamos de la fecha desta carta fasta dos meses cumplidos [...] ».

114 Natalia Palenzuela, *Los mercaderes burgaleses en Sevilla a fines de la Edad Media, op. cit.*, p. 295.

115 AHPS, leg. 1497, fol. 48 r^o et v^o, samedi 1^{er} juin 1499 : « Vende Juan de Mondragón, mercader, vecino de la ciudad de Ronda, a Pedro de Aranda, mercader burgalés estante en esta ciudad, y a Pedro de Torres, mercader vecino desta ciudad de Sevilla en la colación de Santa María que están presentes o a cualquier dellos ciento cincuenta cargas de frutas de pasas de Marbella y de la Serranía de Ronda, nueva y enjuta, y tal que se ha de recibir y que sea cada una carga de a seis arobas moriscas del peso de Marbella, las cuales dichas ciento cincuenta cargas de fruta de pasas de suso declaradas se obligó de le dar y entregar puestas en la bahía de Cádiz a la lengua del agua a su costa y misión, [...] donde lo han de ir a recibir desde oy día que esta carta es fecha fasta en fin del mes de octubre primero que viene deste ano so la pena que en esta carta será contenida y véndeles la dicha pasa a precio cada una carga de 306 mrs y para en cuenta de los cuales maravedís que montare la dicha fruta, otorga que ha recibido dellos

de Ronda, qu'ils se font livrer directement dans la baie de Cadix avant de les revendre dans le nord de l'Europe. Il est tout à fait remarquable que les liens entre marchands burgalais soient souvent des liens éloignés de parenté (Pedro de Torres serait le neveu du marchand burgalais Antonio de Valladolid¹¹⁶).

Les frères Encinas, comme Juan de Nájera, travaillent essentiellement avec des marchands de Cordoue et d'Alcalá la Real. Mais le commerce de Juan de Nájera semble trop lié à la péninsule ou trop prudent. Ainsi, lorsqu'il exporte vers l'Amérique, c'est le commerce frumentaire qui l'attire¹¹⁷, celui qui est encadré, sans grand risque, mais sans grande plus-value non plus. Le cas des frères Pedro et García Encinas est plus surprenant, car s'ils commercent avec de nombreux marchands cordouans, gagnant en épaisseur financière et en renom, ils n'apparaissent guère sur les registres américains. La raison est peut-être à mettre sur le compte d'une faillite précoce, en Biscaye. En effet, le marchand Lope Fernández de Ibar fait banqueroute, entraînant dans son sillage un de ses créiteurs important, García de Encinas¹¹⁸. Ces deux marchands sont intéressants, car si tous les traits distinctifs de leur négoce les prédisposaient à la promotion américaine, on ne les retrouve pas dans le *Secuestro de Indias* de 1534.

Les réseaux génois

Le cas des marchands génois est certainement plus complexe, parce que les réseaux sont plus ramifiés et anciens. Ils s'apparentent à un mille feuilles de pouvoirs superposés et subtilement enchevêtrés. Par définition, les réseaux marchands génois sont internationaux et agencés sur plusieurs étages, la base interagissant avec le sommet et chaque réseau communiquant entre eux. C'est ce que j'ai voulu matérialiser par les références de couleur de l'arborescence qui suit. Les distinctions ne sont pas hiérarchiques et on trouve, comme simple relais du réseau de Jacomo de Sorvanis, Benito de Castellón, vivant à Tolède et lui-même âme d'un réseau puissant de la laine dans sa ville.

adelantado la mitad de todos los maravedís que montó la dicha pasa al precio sobre dicho y la otra mitad destes dichos maravedís que ellos den y paguen en la dicha ciudad de Cadiz y en fin del dicho tiempo cumplido dándoles y entregándoles la dicha fruta [...] y los dichos Pedro de Aranda y Pedro de Torres siendo presentes amos a dos de mancomún otorgan que reciben en sí compradas del dicho Juan de Mondragón las dichas ciento cincuenta cargas de pasa por el dicho precio cada una carga de los dichos 306 mrs y con las dichas condiciones [...].

¹¹⁶ Natalia Palenzuela le range dans la catégorie des « mercaderes con apellidos de raigambre burgalesa » (*Los mercaderes burgaleses en Sevilla, op. cit.*, p. 241).

¹¹⁷ Enrique Otte Sander, *Sevilla, siglo XVI, op. cit.*, p. 150.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 309 : « En 1518 sucedió la primera bancarota vizcaína. Uno de los más destacados mercaderes vizcaínos, Lope Fernández de Ibar, quebró y se ausentó. El 17.02.1528 se reunieron los principales acreedores: todos ellos formaron parte de la élite del comercio internacional de Sevilla. Eran los siguientes: [...] Burgaleses: Juan de Burgos; Rodrigo de Colladoa; García de Encinas; Bartolomé Domínguez; Andrés de Vega; Francisco de la Corona ».

Plutôt que de se déplacer en sillonnant le territoire – ce que fait sans cesse un Juan de Nájera, ici et là, mais presque toujours absent de Séville –, les Génois préfèrent resserrer leur horizon commercial autour d'une dissémination familiale ou clientélaire (le fameux « sistema europeo de relaciones¹¹⁹ »). De la Méditerranée à la première Atlantique américaine, les relais se déploient de Valence aux Îles Canaries, en passant par la baie de Cadix. Ils sont solides parce que l'ancienneté repose sur les grands *alberghi* génois auxquels ils se rattachent sans cesse, sans pour autant que ces réseaux à forte connotation identitaire soient étanches. Ainsi les réseaux génois ne sont-ils pas fondés sur une seule identité mais davantage agencés en organisations complexes¹²⁰. Le pouvoir ci-dessous, donné par Jacomo de Sorvanis à son compatriote valencien, Lorenzo Gaboto, permet d'illustrer cette capillarité péninsulaire propre aux Génois :

Otorga Jacomo de Sorvanis, mercader genovés, estante en Sevilla que da su poder cumplido a Lorenzo Gaboto, mercader genovés, estante en la ciudad de Valencia, especialmente para que por él y en su nombre pueda demandar de Iohán de Casa Nova, escribano público de la ciudad de Valencia, una carta de poder que otorgó Agustín de Grimaldo por sí y en nombre de Bernaldo de Castellón, su compañero, a Benito de Castellón, hermano del dicho Bernaldo de Castellón, en diez días de junio, del año que pasó de 1489 años el cual dicho poder es para cobrar del dicho Jacomo de Sorvanis cierta suma de maravedís y para otras cosas contenidas en el dicho poder y pueda convenir y reconvenir el dicho notario que del dicho poder al dicho Jacomo de Sorvanis y a él en su nombre para lo presentar en prueba de su intuición...

Poder. Jacomo de Sornanis, mercader genovés, confiere poder a Lorenzo Gaboto, mercader genovés, para que en su nombre pida a Juan de Casanova, escribano público de Valencia la carta de poder que otorgó Agustín de Grimaldo en nombre de Bernaldo de Castellón, a favor de Benito de Castellón, para cobrar del mismo Jacomo de Sornanis una deterrninada suma¹²¹.

Lorsqu'on analyse les réseaux génois à Séville, il est utile, au préalable, de dégager une chronologie d'installation, car tous ne migrent pas au même moment. La raison tient probablement à un intérêt progressif pour l'Andalousie,

119 David Igual Luis et Germán Navarro Espinach, « Los genoveses en España desde el tránsito del siglo XV al siglo XVI », art. cit., p. 262.

120 Anthony Molho et Diego Ramada Curto, « Les réseaux marchands à l'époque moderne », *Réseaux marchands, Annales, Histoire, Sciences Sociales*, n° 3, 2003, p. 577. Selon ces auteurs, « il convient d'accepter l'idée que les réseaux fondés sur une identité unique aient pu appartenir à une forme d'organisation plus simple et plus ancienne que ceux qui comptaient et intégraient des communautés aux origines ethniques et sociales différentes ». Pourtant, les réseaux génois sont tout à la fois anciens, identitaires, ouverts et complexes. C'est sans doute ce qui leur donne leur plasticité et leur dynamisme.

121 AHPS, leg. 2157, fol. 74 r°-v°, 15 mars 1500.

découlant d'une avancée maritime des Castellans qui se fait par le biais de conquêtes par à-coups.

Entre 1478 et 1480, les seuls à être enregistrés dans les minutes consultées sont Luis Marín et Cristóbal Grimaldo.

En 1489, sont enregistrés Peligro de Guán, Teramón Tarfoya [Baza], Niculoso, Cristóbal Grimaldo encore, Bernaldo de Grimaldo, consul des Génois, Rasco di Coria, consul également, Peligro Uso di Mar, les frères Odón (Luis et Andrea), les frères Catano (Aselín et Perseval), Esteban Despindola, Juan de Lomelin [Baza], Gregorio Presenda, Luis de Riberol, Carlo Loylo et Bernabé Sigabe, Jacomo de Sorvanis [Baza], tous des Génois *estantes* dans la ville et membres de la *Lonja de mercaderes genoveses* (bourse des Génois). Ceux que je signale par la mention [Baza] font partie, parmi d'autres, de ceux ayant versé à Isabelle la Catholique, à sa demande, un million de maravédís pour le siège de la ville de Baza¹²². Le principe de ce prêt obligatoire n'est pas inintéressant, car de la même manière que les judéoconvers sont mis à contribution pour les conquêtes de la fin de la guerre de Reconquête au titre des *compositions*, les Génois le sont au titre des *emprunts obligatoires*. La différence entre les deux concepts fiscaux est de taille : dans le cas des judéoconvers, il s'agissait de confiscations et non d'emprunts. Ce qui interpelle est cette aptitude de tout temps à prendre l'argent là où il se trouve, sans état d'âme. Dans les années 1520, les comptables de Charles Quint lui soumettent une liste de marchands susceptibles, en vertu de leur patrimoine, de financer les projets impériaux¹²³. Lors des *Secuestros de Indias*, dans les années 1534-1536, c'est exactement le même principe qui prévaut : prendre l'argent là où il se trouve en garantissant l'emprunt par des intérêts perçus comme le travail légitime de l'argent et la juste récompense de l'effort de secours à la Couronne.

Autour des années 1492-1494, apparaissent Pedro Batista de Domo Cultra, Jerónimo Doria et les frères Pinelo (Martín, Bernaldo, Antonio, Francisco et même Filipo, que l'on voit poindre dans la documentation bien qu'il soit *estante* à Bruges).

Enfin, entre 1497 et 1500, les registres attestent la présence des frères Salvago (Valián, Cristóbal et Luco), de Domenico de Lerma, de Luco Batista Adorno, de Jerónimo de Ote (qui réside sur l'île de Grande Canarie), de Guillermo Bazo, de Vicencio Espindola, d'Oberto Espindola, de Jerónimo Espindola (qui réside à Sanlúcar de Barrameda), du libraire Niculoso de Monardes, de Jacomo de Riberol, de Cosme de Riberol, de Francisco de Riberol, de Jerónimo de Ororio

122 Juan Manuel Bello León, « Mercaderes extranjeros en Sevilla », art. cit.

123 Juan Manuel Carretero Zamora, « Asientos, socorros y secuestros de Indias », art. cit., p. 196, note 3.

(qui se trouve sur l'île de Grande Canarie), d'Antonio de Castellón et de Marco de Castellón, puis de leur frère Benito de Castellón (résidant à Tolède), de XX¹²⁴ de Grimaldo (résidant à Grenade), de Sebastián Doria, de Francisco Doria, de Iohán Batista Doria, d'Agustín de Grimaldo, d'Antonio de Sorvanis, de Pedro Escasa, de Sebastián Escasa (habitant à Cadix), de Simón de Forne (habitant également Cadix) et de Jacomo de Cazana.

L'inflation de la présence génoise en un temps très court me semble immédiatement perceptible. Pour mettre en image les réseaux, j'ai choisi de les représenter dans l'arborescence qui suit.

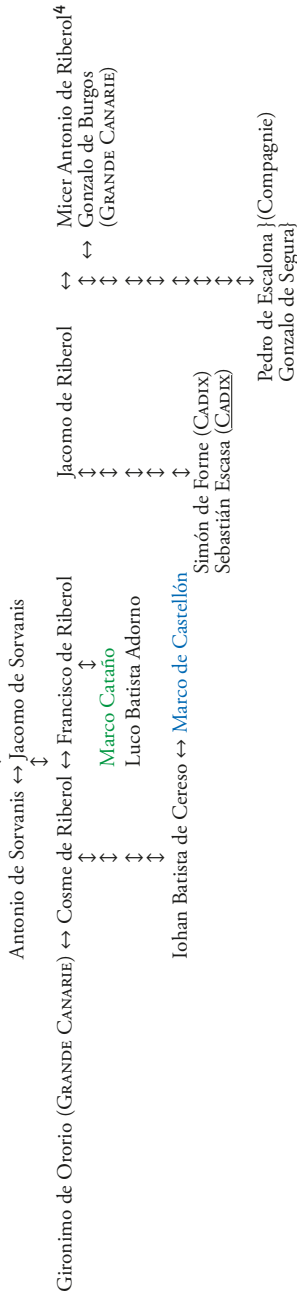
124 Prénom inconnu.

Fig. 4. Les réseaux génois

SORVANIS



RIBEROL



1 Lorsque je ne précise pas le lieu d'exercice, il s'agit de Séville.

2 Par ces signes //, ↳, ↔, j'ai signalé les liens entre ceux qui étaient en affaire (soit qu'ils eussent formé une compagnie ponctuelle, soit qu'ils se soient prêtés de l'argent, soit qu'ils fussent en conflit – preuve que des liens marchands profonds sous-tendent la relation). Certains noms correspondent à des *alberghi* bien identifiés : Cattaneo ; Cibo [Riberol, Soprani, Sorvanis] ; Doria [Doria, Castellón] ; Grimaldi ; Lercari [Domo Culta] ; Lomellini ; Pinelli [Adorno, Castiglione, Pimelo] ; Salvago ; Spinola ; Usodimar [Castiglione, Uso di Mar], etc. On remarquera – à la lumière des Castiglione, insérés dans divers *alberghi* –, que les grandes familles patriciennes génoises ne sont nullement étrangères. Bien au contraire, ce sont là des *alberghi* solidaires, anciens, qui auront à cœur justement de conforter leurs prééminences collectives au moment de la réforme menée par Andrea Doria, en 1528. De fait, les familles auxquelles nous avons affaire en Andalousie sont toutes des familles anciennes, parmi les plus importantes.

3 Le jeu des couleurs (bleu, rouge, vert, etc.) n'a d'autre but que de montrer les liens d'une famille à l'autre.

4 Il est le père des Ribero qui apparaissent dans ce graphique.

Fig. 4. Les réseaux génois

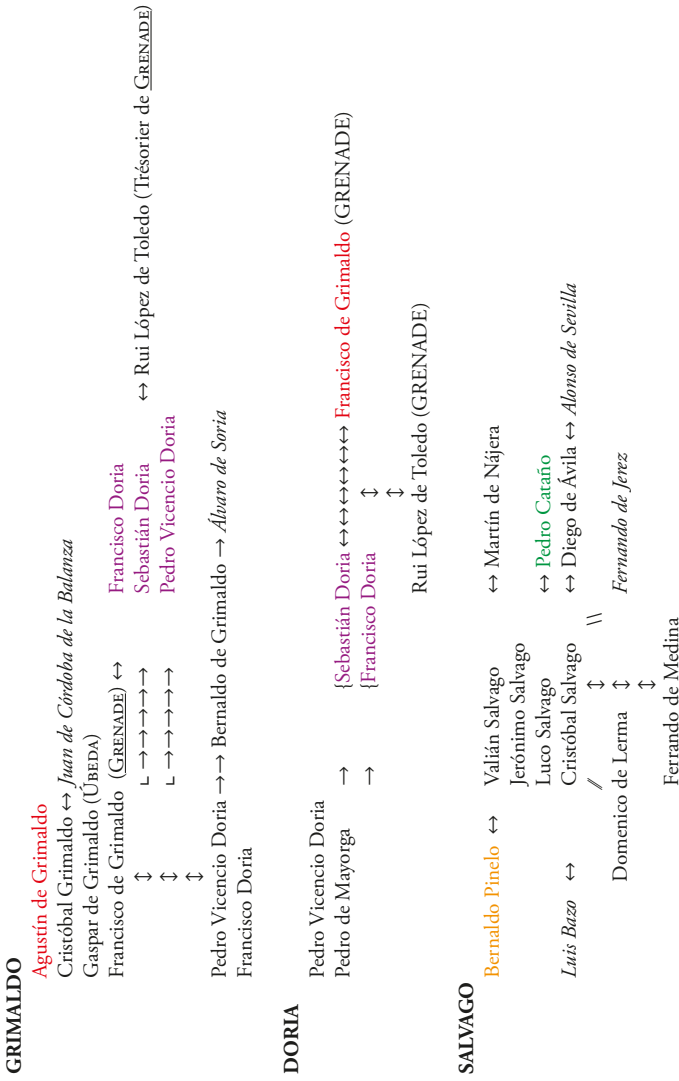
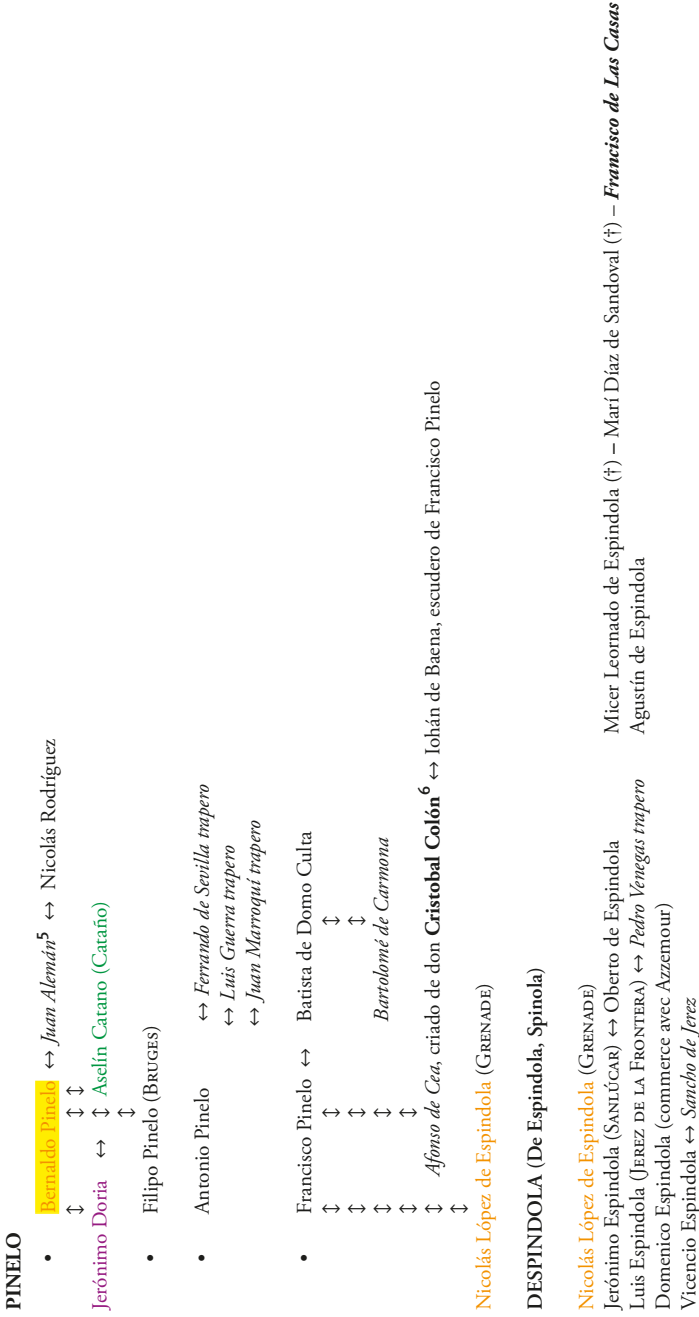


Fig. 4. Les réseaux génois



5 Je mets en italique tous les judéoconvers (identifiés parce qu'ils furent condamnés par le tribunal de l'Inquisition).
 6 Je porte en caractère gras le nom des personnalités américaines à venir (ou celui de leur parent).

Les relais anglais

Les relais anglais sont assez peu densifiés – au point que j’ai préféré parler de relais plutôt que de réseaux – et leur présence est quasi circonscrite aux terres ducales. Je n’inclus, dans l’arborescence ci-dessous, que ceux pour lesquels je conserve la trace dans les archives notariales que j’ai consultées¹²⁵.

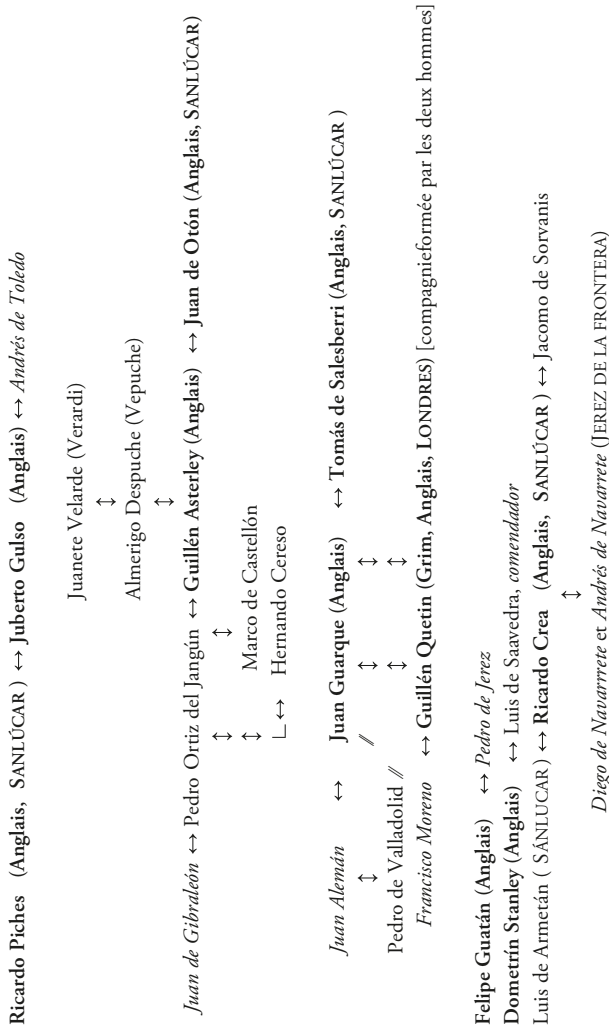


Fig. 5. Les relais anglais

¹²⁵ Pour une vue plus ample des Anglais en Espagne, voir Consuelo Varela, *Ingleses en España y Portugal, op. cit.* Concrètement, sur les huit chapitres que compte l’ouvrage, seul un chapitre porte sur les *merchant-venturers*, en Espagne et au Portugal. Voilà qui résume assez bien, je crois, cette présence anglaise en pointillé.

Pour conclure, je retiendrai deux choses : la perte de spécialisation du marchand et l'intégration de celui-ci dans un réseau qui fonctionne comme socle promotionnel. La non-spécialisation signifie soit une pluralité de métiers fondue dans un dénominateur générique ; soit une polyvalence de l'activité marchande qui veut que le marchand (*mercader*) devienne un touche-à-tout de talent profitant des horizons d'opportunités qui sont ceux du réseau. L'absence de spécialisation prédispose à la polyvalence or, au début du xvi^e siècle, la polyvalence et l'entregent semblent être les gages de la promotion. Ainsi, plus on s'insère dans un réseau aux ramifications lointaines, plus on a de chance de faire carrière. De ces graphiques (surtout lorsqu'on pointe les marchands qui deviennent de puissants négociants américains), il ressort que plus le réseau est puissant et étend ses connexions à des régions diverses, plus les marchands qui l'intègrent sont des candidats sérieux à la promotion sociale.

204

Je n'ai pas voulu me centrer sur les réseaux judéoconvers opérant en Amérique à partir du *Secuestro de Indias* pour ne pas surdéterminer une catégorie de la population que je connais bien. Sans doute aussi ai-je voulu laisser cela pour des recherches futures embrassant ces familles sur la durée pour en saisir le mouvement promotionnel à long terme. Une incursion dans le dernier chapitre, autour d'un seul lignage, la famille Fuentes, montre les possibilités de ce type de recherche. Il faudrait faire des études similaires par famille, par série, en croisant les sources pour mettre au jour les espoirs secrets de ces hommes tendus vers l'obsession de la promotion, du *medrar*.

La relation marchande semble évoluer de l'informel vers le cadre juridique ; de la famille vers l'entrelacs du réseau. Elle se veut une relation à variables multiples, où la parentèle désormais s'ajuste à la macro-économie, engageant des individus divers et des circuits commerciaux enchevêtrés. Dans cette nouvelle relation à grande échelle, la réputation, la *fama* tient une place essentielle dans l'échelle de classification marchande.

ORGANISATION MARCHANDE, CAPITAL ET INVESTISSEMENT

ORGANISATION MARCHANDE

Les modalités de la régulation marchande

Dans les villes marchandes qui se constituent comme des pôles économiques dans la péninsule, les consulats ont centralisé l'aspect juridictionnel des échanges commerciaux tout en servant d'aiguillon à une activité marchande plus densifiée¹. Ainsi, l'un des rôles qui légitiment leur existence est la promulgation d'ordonnances réglant le commerce et le fonctionnement des consulats. Ces règles sont principalement celles qui furent énoncées dans la pragmatique des Rois Catholiques de 1494 (règles qui procèdent des *Partidas*), au moment de la création du consulat de Burgos, rendant indépendante la justice mercantile de la justice ordinaire². La création d'un consulat marque alors ce moment où la justice marchande sort officiellement du cadre municipal pour devenir l'apanage des membres consulaires, désignés par eux-mêmes. Cette indépendance de la juridiction marchande ne s'est pas faite brutalement : elle est l'aboutissement d'un long processus que les spécialistes analysent aisément.

À un moment déterminé s'est opérée une forme de synthèse entre, d'une part, des usages et coutumes de la mer s'inspirant des « Rôles d'Oléron³ » – qui s'imposaient davantage dans les espaces atlantiques – et, d'autre part, le droit du commerce maritime, d'influence méditerranéenne, dont la

- 1 Marta Milagros del Vas Mingo, « La justicia mercantil en la casa de contratación de Sevilla en el siglo XVI », *Estudios de historia novohispana*, n° 31, 2004, p. 73 : « Los consulados de comercio [...] actuaron como aglutinadores de la actividad de los mercaderes ».
- 2 Enrique Gacto Fernández, *Historia de la jurisdicción mercantil en España*, Sevilla, Anales de la Universidad Hispalense, 1971, p. 31, note 61, p. 157 : « Ordenanzas del consulado de Burgos [...]. Y nos tuvimos por bien y por la presente damos licencia, poder, facultad y jurisdicción a los dichos prior y cónsules de los mercaderes de la dicha ciudad de Burgos que agora son y serán de aquí adelante, para que tengan jurisdicción de poder conocer y conozcan de las diferencias y debates que hubiere entre mercader y mercader y sus compañeros y factores y sobre el trato de las mercaderías [...] ».
- 3 Les « Rôles d'Oléron » ou « Jugements d'Oléron » constituent un ensemble de sentences prononcées par les tribunaux de l'île d'Oléron qui auraient constitué une jurisprudence en matière de droit maritime (voir Remedios Morán Martín, *Materiales para un curso de historia del Derecho español*, Madrid, UNED, 2010, p. 438).

version la plus aboutie serait le *Llibre del Consolat de Mar* catalan. Ce code maritime, de longue date, échappait au contrôle de la justice ordinaire des villes portuaires autorégulant le négoce maritime loin des voies judiciaires habituelles. Selon Remedios Morán Martínez, dès le XIII^e siècle, un droit du commerce maritime solide se développe et s'impose dans une zone allant des côtes cantabriques à l'Aragon et à la Catalogne, favorisant non seulement le trafic de marchandises vers l'Europe du Nord et la Méditerranée, mais encore l'homogénéisation des pratiques du droit mercantile⁴. Avec la formation des consulats de mer émerge un droit marchand mêlant des éléments du droit maritime en vigueur en Castille et des éléments du droit mercantile européen. Ce code juridique s'élabore en marge de l'activité des juristes, davantage grâce à la pratique, de sorte que ce qui le fonde relève plutôt de la coutume. Aussi cette réglementation se voulait-elle souple, malléable et propre à réguler des échanges de plus en plus complexes sans lourdeur administrative.

De fait, deux raisons principales furent alléguées afin de renforcer cette indépendance juridictionnelle : d'une part, la faible spécialisation des organes judiciaires aurait entravé la bonne résolution des conflits sans le recours à l'arbitrage d'un membre de la profession ; d'autre part, la nécessité d'une procédure rapide, efficace et consensuelle⁵. Cette forme de l'arbitrage professionnel s'impose à Séville pour la période que j'étudie et elle m'intéresse en cela qu'elle démontre ce degré de liberté laissé au marchand. Mais avant de tenter de la préciser par des exemples concrets, il convient de mettre en perspective ces formes arbitrales si spécifiques, car elles s'inscrivent dans un espace particulier, tels des interstices entre la *Casa de Contratación*, le Conseil des Indes et le Consulat des marchands. Dans tous les cas, ce droit mercantile, pratique plus que normatif, et relativement harmonisé, mêlait à ses codes propres une législation maritime ancienne et parfaitement codifiée de manière à offrir trois caractéristiques principales : une amplitude particulièrement vaste ; une grande technicité fondant ses connaissances sur les usages et les pratiques ; une unicité d'application en accord avec les sentences des arbitres des diverses corporations. Au gré des sentences arbitrales prononcées lors des résolutions rapides des litiges, le droit commercial gagnait en épaisseur en augmentant sa jurisprudence. Du même coup, au sein des corporations, des

4 *Ibid.*, p. 437.

5 Enrique Gacto Fernández, *Historia de la jurisdicción mercantil en España*, *op. cit.*, p. 11 : « La simplicidad, la rapidez, la precisión que caracterizan las decisiones de los hombres honrados del mismo oficio que las partes, determinaron la organización de una vía judicial paralela a la común, por la que pretendía hacer discurrir aquellos asuntos de carácter técnico cuya complejidad de planteamiento determinaba dificultades de resolución para un tribunal no especializado ».

conduites devenaient *normatives*, et cette *norme*, fixée par les us et coutumes, en reflétant la pratique réelle⁶, conférait au droit mercantile une extraordinaire plasticité.

Au sein des villes, ces procédés d'autorégulation juridictionnelle des marchands et la grande simplicité des procédures arbitrales constituaient les prérequis indispensables à la croissance économique. Les villes avaient tout intérêt à garantir cette sérénité commerciale, gage d'un dynamisme des échanges, dans la mesure où elles asseyaient leur fiscalité sur une série de taxes mercantiles et de rentes d'affermage de boutiques et de biens immobiliers urbains⁷. La fondation du consulat de Burgos, en 1494, marquait le climax d'une organisation marchande favorisée par les Rois Catholiques afin de promouvoir l'économie urbaine. Par la création d'un consulat – qu'il regroupe des marchands étrangers ou des marchands castillans d'une même corporation – les souverains laissaient aux hommes de négoce la liberté de rendre une justice entre soi, annulant la compétence de la juridiction ordinaire au profit de cette justice consulaire, rapide et peu coûteuse⁸. Pour les Rois Catholiques, conforter l'identité corporatiste des marchands par le biais de créations consulaires (Burgos, en 1494; Bilbao, en 1495, puis définitivement en 1511) devait permettre, précisément, d'accompagner un système économique en expansion tout en l'insérant dans le modèle urbain. Les intérêts socio-politiques des marchands étaient garantis, sans conflit institutionnel, le conseil municipal y gagnait son poids financier et les finances de la couronne étaient alimentées.

Une chose, dès lors, interpelle: Séville ne possède guère de consulat propre aux marchands (il existe un consulat des Génois depuis 1251), alors qu'elle est un poumon économique de taille. La *Casa de Contratación*, créée en 1503 dans le cadre spécifique des échanges américains, ne fonctionne comme Consulat des Indes qu'à partir des années 1511. Il faut attendre l'année 1543 pour qu'apparaisse un consulat en propre, celui que l'on connaît sous la

6 *Ibid.*, p. 26-27.

7 Outre que la ville perçoit pour son compte – et non pour le compte du fisc royal – certaines taxes comme le *diezmo* sur l'huile (un produit phare des exportations au début du XVI^e siècle), elle touche l'*almojarifazgo* sur toutes les premières ventes dans sa juridiction territoriale (voir Miguel Ángel Ladero Quesada, *Historia de Sevilla [1248-1492]*, Sevilla, Universidad de Sevilla, 1989, p. 179 : « En la *tierra* de Sevilla percibía el concejo de la ciudad los almojarifazgos que no han de ser confundidos con el almojarifazgo real, consistentes en una *veitena* – cinco por ciento – sobre toda primera venta [...] »). Elle encaisse également une série de loyers procédant de biens immobiliers qu'elle met en location (maisons, boutiques, fours, boucheries, etc.). Voir également Mercedes Borrero Fernández, « Las haciendas de los concejos rurales sevillanos », *II Congreso de Historia Medieval Andaluza. Hacienda y Comercio*, Sevilla, Universidad de Sevilla, 1982, p. 72.

8 Enrique Gacto Fernández, *Historia de la jurisdicción mercantil en España, op. cit.*, p. 31.

dénomination de *Consulado de cargadores a Indias*⁹, avec une juridiction marchande pleine et entière sur le commerce¹⁰. Du même coup, il appert que la justice mercantile, jusque dans les années 1511, a fonctionné de façon autonome, par les résolutions arbitrales. Et il faut croire que cette justice fut parfaitement rodée et adaptée aux circonstances puisque, justement, ni les marchands ni la ville ne trouvèrent à redire dans ce *modus vivendi*. La *Casa de Contratación*, au moment de sa création, donnait à voir la volonté royale de favoriser le commerce naissant outre Atlantique et de le centraliser dans le but de mieux collecter les impôts afférents aux diverses transactions (*alcabala* et *almojarifazgo*). Le but initial était d'amplifier le négoce sans empiéter, toutefois, sur les instances privées qui conservaient la même marge d'intervention que précédemment, c'est-à-dire celle d'administrer une justice de la conciliation entre marchands. Les fonctions originellement créées au sein de la *Casa de Contratación* de trésorier (*tesorero*), comptable (*contador*) et représentant (*factor*) attestent cette attention accordée essentiellement à l'aspect fiscal et financier du commerce¹¹ (voir ci-contre).

Jusqu'en 1511, la situation perdure réservant à la *Casa de Contratación* les affaires relevant de la navigation et des collectes financières et laissant entre les mains de tiers désignés par les marchands eux-mêmes le soin de juger « simplement, sans tapage ni forme de justice (*llanamente, sin estrépito ni figura de juicio*¹²) ». La date de 1511 n'est pas fortuite : elle correspond à la création de la première *Audiencia indiana* de Saint-Domingue et au besoin ressenti par la Couronne, à ce moment précis, de renforcer le monopole commercial américain¹³. La création du Consulat des marchands, en 1543, met davantage en évidence un jeu complexe de pouvoir qui s'est établi entre la couronne et les marchands qu'un besoin propre de ceux-ci de réformer leur mode d'administration judiciaire. Dès lors, ne faut-il pas tenir cette forme

9 Ce consulat est celui que l'on voit nommé souvent *Consulat de Séville* ou tout bonnement *Consulat des marchands*. En vérité, la terminologie utilisée, pour être tout à fait correcte au XVI^e siècle, devrait être *Consulado de la Universidad de mercaderes*. Voir Antonia Heredia Herrera, « El consulado de mercaderes de Sevilla, una institución "retrasada" del descubrimiento », *Congreso de Historia del Descubrimiento (1492-1556)*, vol. IV, Madrid, Real Academia de la Historia, 1992, p. 36.

10 Sur la page suivante, je reproduis le schéma mercantile sévillan établi par Marta Milagros del Vas Mingo en annexe de son article car il me semble éclairant et synthétique (« De la justicia mercantil en la casa de la contratación de Sevilla en el siglo XVI », *Estudios de Historia Novohispana*, n° 31, 2004, p. 96-97).

11 *Ibid.*, p. 86-87.

12 AHPS, leg. 2157, fol. 510 r^o, 21 juillet 1500.

13 Marta Milagros del Vas Mingo, « De la justicia mercantil en la casa de la contratación de Sevilla en el siglo XVI », art. cit., p. 89 et Enriqueta Vila Vilar, « Algunas consideraciones sobre la creación del Consulado de Sevilla », *Congreso de Historia del Descubrimiento (1492-1556)*, vol. IV, Madrid, Real Academia de la Historia, 1992, p. 54-58.

Esquema de la justicia mercantil en Sevilla
durante el siglo XVI

1503-1511

Casa de Contratación

Asuntos relacionados con la navegación y recaudación hacendística

No administra justicia mercantil

Audiencia de los Grados

Jurisdicción ordinaria. Causas civiles no derivadas de la contratación

1511-1543

Casa de la Contratación

Asuntos relacionados con la navegación y recaudación hacendística

Jurisdicción mercantil en los mismos términos que la tenía concedida el Consulado de Burgos. En este periodo actúa como auténtico Consulado de Indias

Causas criminales derivadas del incumplimiento de ordenanzas reales relativas a la navegación

Audiencia de los Grados

Siempre causas civiles que no tocasen a la contratación

Desde 1539, apelación en asuntos de navegación y cuantía inferior a 40 000 maravedís. El dictamen de la Audiencia era inaceptable.

Causas civiles que no tocasen a la contratación

Causas derivadas de negocios entre particulares realizadas en Indias con la presencia de los reos en Sevilla (era elección de los implicados sustanciarlas en las Audiencias de los Grados o en la Casa de la Contratación)

1543-1583

Casa de Contratación

Asuntos civiles y criminales derivados de la navegación y de la recaudación hacendística

Apelación de sentencias mercantiles provenientes del Consulado de Sevilla

No justicia mercantil propiamente dicha

Audiencia de los Grados

Apelación en asuntos de navegación y cuantía inferior a 40 000 maravedís

Asuntos de cuantía superior, las apelaciones iban al Consejo de Indias

Consulado de Sevilla

Jurisdicción mercantil detraída de la Casa de Contratación en asuntos relativos al comercio y a la contratación

parfaitement adaptée de l'arbitrage entre soi pour un des paramètres expliquant le recours tardif à la création d'un consulat ?

Selon Enriqueta Vila Vilar, cette création « tardive (*retrasada*) » du consulat découlerait de la nécessité éprouvée par les marchands d'institutionnaliser leur pouvoir. De la sorte, ils lui conféraient plus de poids administratif afin de mieux résister aux appétits croissants du fisc royal :

La clave de la imparable toma de poder de la clase mercantil, amparada en el Consulado, reside principalmente en sus forzadas relaciones económicas con la Corona. Desde muy temprano, ésta se valió de la requisa de auténticas fortunas en remesa de oro y plata que venían de las Indias para particulares que generalmente adoptan dos formas diferentes: derrama entre comerciantes para costear una armada o préstamos forzosos [*il s'agit des Secuestros de Indias*] que se pagaban en juros de interés oscilante y que iban a cubrir parte de las fuertes necesidades que requería la política imperial de Carlos I¹⁴.

210

La couronne reconnaît que ces réquisitions / ponctions – devenues très fréquentes à partir des années 1522 – pénalisaient le commerce (car c'était du capital que les marchands ne pouvaient réinvestir dans les flottes en partance) et, à court terme, ses propres revenus, engendrés par les taxes sur les échanges. En même temps, ses contraintes financières semblent l'empêcher de procéder autrement. C'est toute l'ambiguïté d'une politique royale menée sciemment qui, en entamant les potentialités du commerce, hypothéquait ses propres revenus.

Dans les faits, la partie déjà se joue à trois depuis l'expansion économique de la fin du xv^e siècle : la couronne qui, dans ses rapports au monde marchand, trace une voie de recours à l'emprunt facile et fluide ; la ville, mettant en jeu son assiette fiscale ; enfin, les marchands et leurs intérêts économiques.

Les figures du contrôle municipal

La ville de Séville tire du négoce d'immenses bénéfices qui ont engendré, par la force des choses, une administration de contrôle et de collecte. Outre une partie de l'*almojarifazgo* lors de la première vente, elle perçoit divers droits sur le contrôle et le transit des biens de consommation, sur des installations

14 *Id.*, « Algunas consideraciones sobre la creación del Consulado de Sevilla », art. cit., p. 58. Voir également Antonia Heredia Herrera, « El consulado de mercaderes de Sevilla, una institución "retrasada" del descubrimiento », art. cit., p. 38 : « Otra circunstancia que también debieron tener presente los mercaderes fue la posibilidad de que a través de la fuerza que representaba la institución del Consulado, poder controlar los frecuentes "valimientos" del rey sobre sus haciendas o al menos buscarles compensaciones satisfactorias ».

momentanées de postes de vente, sur l'utilisation des poids et des mesures ou sur les rentes « des arrobes de poissons salés (*de las arrobas del pescado salado*) » par exemple. Les vins, les fruits et légumes « frais et secs (*verdes y secas*) » et, de façon générale, tous les produits destinés à la consommation du marché local sont grevés de taxes municipales¹⁵. Dans le cas de Séville, l'*almojarifazgo mayor*¹⁶ – en raison du poids économique des taxes douanières – a eu tendance à écraser la juste perception de tous les autres impôts procédant du commerce intérieur.

Aussi, la ville, tout en étant le siège des perceptions de l'*alcabala*¹⁷ au profit de la couronne, renfloue en parallèle ses caisses propres grâce au négoce. D'une part, le système de l'abonnement (*encabezamiento*) – qui se généralise au détriment de l'affermage (*arrendamiento*) – dans la collecte de l'*alcabala* et de l'*almojarifazgo* lui garantit des bénéfices non négligeables. D'autre part, les échanges marchands engendrent toute une série de droits douaniers (*aranceles*) perçus par le conseil. Toutefois, les finances municipales étant mal connues (voire peu étudiées), le meilleur moyen de mesurer ce dynamisme municipal est sans doute de regarder l'évolution des impôts royaux perçus localement, les uns augmentant proportionnellement aux autres. Miguel Ángel Ladero Quesada montre que les *alcabalas* n'ont cessé de croître pendant les années 1489-1504¹⁸, à mesure d'ailleurs que la population augmente, influençant directement sur la masse des biens consommables. Cette « coyuntura expansiva¹⁹ » résulte d'une vitalité urbaine, entraînant logiquement des échanges marchands accrus. Je ne crois pas pour autant, contrairement à ce qu'induit le professeur Ladero Quesada, qu'à Séville – à la différence des zones rurales –, l'autoconsommation, le troc ou

15 Miguel Ángel Ladero Quesada, *Historia de Sevilla, op. cit.*, p. 180. José Damián González Arce, « Las rentas del almojarifazgo de Sevilla », *Studia historica. Historia Medieval*, n° 15, 1997, p. 209-254.

16 Rappelons qu'en 1497, les souverains avaient déclaré franches toutes les exportations vers l'Amérique ainsi que toutes les importations de produits américains. Séville, en conséquence, n'encaissait aucune taxe sur le commerce américain (encore que des taxes fussent payées de l'autre côté de l'Atlantique). Les franchises ne furent révoquées qu'en 1543, mais ce nouvel *almojarifazgo de Indias*, perçu à Séville, en réalité, était compensé par une baisse des taxes payées en Amérique, de sorte que les marchands n'en furent guère pénalisés (voir Francisco Morales Padrón, *Historia de Sevilla. La ciudad del Quinientos*, Sevilla, Universidad de Sevilla, 1989, p. 235).

17 Les *almojarifazgos* recouvrent des droits de douanes maritimes sur le commerce international, des taxes diverses, ainsi que le *diezmo* perçu sur l'huile. L'*alcabala* est une taxe d'un montant de 10 % du prix de la vente grevant toutes les transactions économiques – à l'exception de celles affectant des denrées de première nécessité ou considérées comme vitales, tels le pain, le blé, la monnaie, l'or, l'argent, les chevaux, les ânes, les armes, les livres, etc. (voir Joseph Pérez, *Isabelle et Ferdinand, Rois Catholiques d'Espagne*, Paris, Fayard, 1988, p. 133).

18 Miguel Ángel Ladero Quesada, « Fiscalidad regia y sector terciario en la Andalucía bajomedieval », *Il Coloquio de Historia Medieval Andaluza. Hacienda y Comercio*, Sevilla, Universidad de Sevilla, p. 7-38.

19 *Ibid.*, p. 7.

l'obtention de biens contre un travail salarié aient été quasi inexistants²⁰. C'est sans doute vouloir trop rapidement scinder les zones rurales des zones urbaines. Les archives notariales sont pleines de ces contrats passés devant notaire stipulant qu'en échange d'un prêt ou de marchandises, le contractant débiteur effectuera des travaux comme « alizador de ladrillo con una bestia » ou « para dar barro a una ganera [*sic*] en los fornos »²¹. Rien n'interdit de penser qu'il puisse s'agir là d'une forme d'intérêt déguisé sous ce travail ou service rendu gracieusement. Néanmoins, la ville croît au gré d'un flux économique et démographique qui se fait en symbiose avec l'arrière-pays. L'*hinterland* sévillan assure, précisément, la bonne oxygénation de la cité ; de surcroît, les échanges entre le centre urbain et la *tierra* sévillane autant que les modes de vie sont tellement enchevêtrés qu'il est parfois impossible – et, dans tous les cas, très artificiel – de les distinguer en les opposant. Pour exemple, dans la présentation de l'annexe III, je montre que les marchands qui se déclarent dans le recensement de la ville d'Alanis sont ceux que l'on retrouve s'affairant dans le minutier sévillan.

212

Dans le cas de l'*alcabala*, les produits taxés *por menudo* à la vente et à l'achat sont extrêmement variés. Il s'agit de la terre, la viande, le poisson, le vin, les fruits, l'huile, les olives, les figues, le porc et le gibier, la volaille, le lait, le fromage, les épices, le bétail, les cuirs et les peaux, la laine, le lin, le chanvre, l'alfa, les esclaves, le bois, le miel et la cire, les graines, le son, la chaux, le métal, la production artisanale de cordonnerie, les mors, les courroies, le savon noir et blanc, les navires, les draps et les étoffes de laine²², etc. Sa progression est patente dans le récapitulatif qui suit et on comprend aisément que l'ensemble de ses produits fiscalisés ait eu une incidence directe sur les finances du conseil municipal :

	1480	1484	1489	1494	1499	1504
<i>Alcabala</i> (en mrs)	6 500 000	5 400 000	6 800 000	6 000 000	7 800 000	8 000 000

À Séville, les lieux de cette activité marchande fiscalisée sont multiples, signes d'une vitalité commerciale à différentes échelles : les *gradas*, d'une part, siège des banquiers, des marchands de change et des marchands grossistes ; les places des marchés quotidiens ou hebdomadaires de la ville, de l'autre. Le marché hebdomadaire de consommation de biens divers se tient tous les jeudis dans un lieu nommé *feria* (sans que cela soit une *foire*, mais peut-être une réminiscence d'un temps plus faste où le roi avait octroyé une franchise aux habitants).

20 *Ibid.*, p. 18 : « [...] al ser un medio urbano, en el que el fenómeno de autocosumo, economía de trueque u obtención de bienes al margen del trabajo salariado tendrían mucha menos importancia que en áreas rurales ».

21 AHPS, leg. 3211,1473, fol. 8 v^o.

22 Miguel Ángel Ladero Quesada, « Fiscalidad regia y sector terciario en la Andalucía bajomedieval », art. cit., p. 19-20.

Les marchés qui se tiennent dans les quartiers du centre de la ville sont plus spécialisés, en fonction des lieux, chacun d'entre eux étant dévolu à des activités précises (étoffes, joailleries, peaux, etc.²³) ; ce sont des marchés souvent plus tendus vers le marché international. Dans des quartiers périphériques, ou de l'autre côté de la Porte de l'*Arenal*, sont installés les abattoirs, les boucheries et les poissonneries.

Si, à un niveau national, il incombe au roi d'assurer, lors des grandes foires, la sécurité des convois sur les routes et pendant le temps du marché (grâce au sauf-conduit, le *salvo y conducto*²⁴) ; à un niveau local, l'administration municipale prend à sa charge, dans le cadre des marchés urbains, la protection, la surveillance et la résolution diligente des conflits sur les places publiques. Néanmoins, le marché demeure un espace abstrait dont on saisit mal le contexte sociojuridique et les modalités institutionnelles exactes, car sa représentation est mal décrite dans les sources. Quoi qu'il en soit, l'idée d'un « marché efficace et autorégulateur » est « une fable »²⁵ qu'il faut battre en brèche aujourd'hui. Le marché requiert un cadre, un contrôle, des impulsions qui ne peuvent venir que d'instances supérieures. Une part de l'organisation de ces dynamiques commerciales dépend de la monarchie et est relativement bien connue : ce sont les privilèges octroyés aux nations étrangères²⁶, les exemptions concédées aux foires ou aux marchés hebdomadaires francs, etc. Une autre, plus floue, concerne les villes et permet de comprendre comment s'enclasse la vie économique et juridique des marchés dans l'essor urbain. Si le marché est « un lieu d'ordre²⁷ », la transgression n'en est pas moins permanente, exposant le coupable à des sanctions, dont la pire demeure la mise au ban de la communauté marchande. La publicité apportée à la mauvaise foi du marchand de Sanlúcar de Barrameda,

23 Voir le plan de Séville qui figure en annexe II. Voir également Antonio Collantes de Terán Sánchez, « Los mercados de abastos en Sevilla: permanencias y transformaciones (siglos XV y XVI) », *Historia, Instituciones, Documentos*, n° 18, 1991, p. 59-61.

24 Miguel Ángel Ladero Quesada, *Las ferias de Castilla. Siglos XII a XV*, Madrid, Comité Español de Ciencias Históricas, 1994, p. 104 : « Me refiero [...] a todo el marco jurídico que acompaña a la feria, desde las condiciones de su creación, hasta las de protección a quienes acuden a ellas – el famoso *salvo y conducto* –, que fue siempre en Castilla responsabilidad de la Corona [...] tampoco trato de las condiciones materiales de organización, que correspondían a la ciudad enfitriona: pregones, propaganda, correos [...] orden y vigilancia en su interior [...] ». Ce sont tous ces aspects sociaux de la vie quotidienne en temps de marché qui se dérobent et que, d'un livre à l'autre, je ne saisis pas clairement parce qu'ils sont à peine effleurés.

25 Jean-Claude Daumas (dir.), *Faire de l'économie aujourd'hui*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2013, p. 319 : « Introduction à la table ronde "Institutions et dynamiques du marché : regards croisés" ».

26 Pour l'exemple de la communauté marchande génoise sise à Séville, voir José Damián González Arce, « El consulado genovés de Sevilla (siglos XIII-XV). Aspectos jurisdiccionales, comerciales y fiscales », *Studia Historica. Historia Medieval*, n° 28, 2010.

27 Mathieu Arnoux, « Marchés et marché dans l'Europe médiévale », dans Jean-Claude Daumas (dir.), *Faire de l'économie aujourd'hui*, op. cit., p. 327.

Alfón de Córdoba – qui a vendu des produits corrompus – vise précisément à le punir²⁸ en détruisant sa réputation pour le conduire inexorablement à la faillite. La réputation devient l'instrument de cet ordre qui s'impose à tous : c'est une arme féroce que tous les marchands détiennent ensemble et dont ils usent pour faire respecter les droits du marché.

Outre cet effet d'autorégulation par la *fama*, il est évident que certains fonctionnaires municipaux ont probablement exercé un contrôle de l'activité marchande (personnels sillonnant le marché ou agents de la régulation douanière) bien qu'ils n'aient guère été nombreux à marquer de leur empreinte les archives notariales. En effet, je ne les vois émerger qu'en pointillé : soit parce que je n'y ai pas prêté une attention suffisante lors de la phase de dépouillement des fonds²⁹ ; soit parce que je n'ai pas consulté les registres appropriés, qui sont les actes capitulaires du conseil ; soit parce que l'ingérence municipale a été volontairement faible pour ne pas entraver la confiance des réseaux marchands installés dans la ville. Ceux que je parviens à visualiser, en plan fixe, sont des gardes (*guardas*) de toutes sortes, des receveurs de taxes douanières (*almojarifes*), des contrôleurs des poids et mesures (*almotacenes*), des administrateurs des rentes royales, des douanes ou du poisson (*hacedores*) et des contrôleurs (*veedores*). Toutes ces charges avaient des champs d'action bien délimités.

214

L'*almojarife*, en premier lieu, coiffe la gestion de la collecte des rentes de l'*almojarifazgo*, qui est un « ensemble d'impôts de nature diverse dont le roi de Castille a hérité de la fiscalité musulmane³⁰ ». C'est un fonctionnaire du fisc royal de premier plan dans la ville, et l'importance économique de la charge laisse deviner, en amont, une capacité financière et des relais d'envergure. On ne s'impose pas comme *almojarife* de Séville sans une solide expérience d'administration ni un puissant réseau. De fait, le seul dont j'ai mention est Rodrigo de Córdoba, qui assure cette charge en 1510. Et l'homme n'est pas inconnu des cercles marchands de ce premier xvi^e siècle. Il est en affaire avec des Génois qui lui doivent de l'argent résultant de la vente de quintaux d'huile et, en homme pragmatique et roué, il se déleste de ses mauvaises créances sur le compte du fisc royal. Ainsi, en 1504, lorsque les Rois Catholiques demandent à Rodrigo de Córdoba, alors fermier de la rente de l'huile (« recaudador del diezmo del aceite »), d'avancer la somme de 295 000 maravédis, ce dernier cède la créance que le Génois Marco de Castellón lui doit de la vente de

28 AHPS, leg. 4885, fol. 47 v^o et fol. 48 r^o, 1480.

29 J'ai pourtant noté systématiquement les gardes contrôleurs (*guardas*) rencontrés, j'y reviendrai.

30 *Glosario crítico de fiscalidad medieval*, disponible en ligne : <http://www.imf.csic.es/index.php/fuentes-documentales/fuentes-documentales-gcfm> (dernière consultation en novembre 2015).

plusieurs quinquaux d'huile l'année précédente³¹. Cette pratique avant l'heure de l'affacturage démontre plusieurs choses : l'extrême fluidité du crédit et les multiples actions informelles de transferts de fonds sans le recours à la lettre de change ; la mise en place rapide et habile de procédés fiables de recouvrement de créances ; surtout, la réputation financière chancelante de Marco de Castellón. Plusieurs mauvaises affaires l'ont fragilisé et, en particulier, les dettes que Pedro Ortiz de Jauregui devait à un certain Almerigo de Espuche (Amerigo Vespucci), dettes que rachète Marco de Castellón.

L'affaire est complexe. Un courtier de la bourse de commerce, Pedro Ortiz de Jauregui, était garant (*fiador*) du marchand anglais Guillen Asterley, débiteur du Florentin, Juanoto Verarde³², installé à Séville. À ce titre, Pedro Ortiz de Jauregui était personnellement redevable de la dette que l'Anglais devait à Juanoto Verarde. Lorsque ce dernier décède, il laisse comme héritier Amerigo Vespucci – qui devient légitimement le nouveau créancier de Pedro Ortiz de Jauregui. Afin de recouvrer la somme due, d'une valeur de 62 370 maravedís, Fernando Cerezo met en branle tout un procès sous le couvert du pouvoir que lui a donné Amerigo Vespucci. Marco de Castellón, avec d'autres, s'acquitte alors par fraction du remboursement de la dette de Guillen Asterley³³.

Ce qui est intéressant dans cette affaire, c'est autant la force des réseaux que cette terrible solidarité contrainte obligeant à honorer les dettes de l'un des membres pour protéger l'ensemble, qui s'effondrerait, dans le cas contraire,

31 José Damián González Arce, « El consulado genovés de Sevilla (siglos XIII-XV). Aspectos jurisdiccionales, comerciales y fiscales », art. cit., p. 191.

32 Dans les documents, son patronyme apparaît ainsi hispanisé, ou sous la forme Velarde, mais il s'agit bien du Florentin Berardi.

33 AHPS, leg. 2157, fol. 120, mars 1500 : « Otorga el dicho Fernando Cereso en nombre y en voz del dicho Almerigo de Espuche y por virtud del dicho poder el tenor del cual es éste que se sigue. Al dicho Marco de Castellón presente, que por quanto el dicho Marco de Castellón ovo fiado la carga que fue fecha a Pedro Ortiz de Jauregui, corredor de lonja que Dios aya, a instancia del dicho Fernando Cereso, por cuantía de 62 370 mrs en que le fue fecha entrega y ejecución por mandamiento del señor obispo de Córdoba, juez de comisión, en los cuales dichos maravedís el dicho Pedro Ortiz fue condenado y pagado como fiador de Guillen Asterlín, mercader inglés, al dicho Almerigo de Espuche como sucesor de los bienes de Juanete Verarde, que Dios aya, según que más largamente se contiene en el pleito de proceso que pasó ante Juan Suárez, escribano del rey nuestro señor, *los cuales dichos 62 370 mrs el dicho Fernando Cereso en el dicho nombre recibió de Juan de Gibrleón, trapero, en nombre del dicho Pedro Ortiz, de 600 mrs de ciertas pellejas que se vendieron en almoneda pública y 16 370 mrs que el dicho Fernando Cereso en el dicho nombre y por virtud del dicho poder de suso incorporado faze suelta del dicho Marco de Castellón por vía de transacción e igualdad que contefizo a los 35 400 mrs restantes que el dicho Marco de Castellón dio y pagó al dicho Fernando Cereso y a otras personas en su nombre en ciertas veces así que son cumplidos los dichos 62 370 mrs y son en su poder de que es pagado y renuncia la exepción y por ende otorga que da por quito y libre y faze fin y quitamiento agora y para siempre jamás al dicho Marco de Castellón y a sus bienes [...]* ». Je souligne. Un autre document portant sur cette même affaire et détaillant les biens de Pedro Ortiz de Jauregui confisqués au lendemain de la plainte de Fernando Cerezo se trouve au folio 131 r^o et v^o.

comme un château de cartes. Je ne peux que constater l'écheveau serré formé par ces réseaux, car si Pedro Ortiz de Jauregui est bilbainais, il travaille avec des Anglais et ce sont des Génois et des Florentins qui sont ses créanciers. Rodrigo de Córdoba, en tissant des liens avec Marco de Castellón, manifeste cette activité marchande de haut vol qui confond le négoce, la gestion administrative, l'affermage des rentes locales, et bientôt, au niveau national, l'association financière de fermiers autour des répartiteurs fiscaux (*repartidores*) sous Charles Quint³⁴. Entre les années 1511 et les années 1517-1519 se mettent en place les réseaux des grands financiers qui vont assurer la répartition fiscale sous le règne impérial. Parmi ces derniers, Pedro del Alcázar se dégage avec force. Or autour de lui s'agencent deux groupes de marchands financiers dont l'un, sévillan, est formé par Juan López Hernández et son frère, Alvar Sánchez Hernández, par Juan de Palma et, précisément, par Rodrigo de Córdoba³⁵. En somme, cette charge d'*almojarife* manifeste, aux yeux de tous, la promotion d'un homme de la marchandise – en honorabilité autant qu'en crédit – qui émerge à la faveur d'une cooptation collective des marchands qui tiennent le négoce du crédit.

L'*almotacen* est un héritage de la période musulmane que les souverains espagnols conservent pratiquement inchangé. Autrefois sous la tutelle du *cadí* de la ville, il passe, dès la fin du XIII^e siècle, sous le contrôle de l'alcade (*alcalde*) avec pour mission principale celle d'inspecter les échanges marchands. À ce titre, il est dépositaire des différents poids et mesures étalons de la ville pour mesurer le blé, le vin, la viande, l'huile et le drap, et contrôle la justesse des poids et mesures circulant sur les marchés³⁶. Je ne les ai pas rencontrés dans mes recherches sévillanes ; en revanche, ils sont au moins deux à avoir exercé la charge sur les terres ducales des Medina Sidonia, et dans les deux cas, ils étaient judéoconvers : Diego Chico, condamné par le tribunal du Saint-Office, en 1488, à la réconciliation inquisitoriale ; Luis XX, époux d'Elvira Rodríguez – la fille de l'*almotacen* Juan Rodríguez – qui s'habilite en 1495 auprès du tribunal inquisitorial. Ce constat d'une origine judéoconverse en soi n'apporte rien, si ce n'est que le choix fait par le seigneur local, en l'occurrence le duc, montre qu'il ne s'arrête guère à ces considérations et nomme selon sa seule volonté. Il n'a pas hésité à nommer le beau-fils de Juan Rodríguez – condamné par le tribunal et dont la fille était *infâme*

34 Chronologiquement, Charles n'est pas encore empereur, mais il est de tradition de lui attribuer son titre impérial même pendant ce temps court où il n'est que Charles I^{er} de Castille.

35 Juan Manuel Carretero Zamora, « Los arrendadores de la hacienda de Castilla a comienzos del siglo XVI (1517-1525) », *Studia Historica. Historia Moderna*, n° 21, 1999, p. 159-161. L'autre noyau est formé par des fermiers d'Estrémadure.

36 José Damián González Arce, « Las rentas del almojarifazgo de Sevilla », art. cit., p. 222.

en droit en vertu des incapacités légales –, privilégiant volontairement une famille déterminée en dépit de la sanction inquisitoriale.

À Séville, au moins quatre *hacedores*³⁷ ont exercé dans la ville, contrôlant et administrant chacun une fraction des rentes : Fernando Navarro, administrateur des savonneries de Séville (*hacedor del almona de jabón de Sevilla*) en 1482 ; Diego Jiménez, administrateur des douanes (*hacedor del aduana*) en 1494 ; Sancho Cota, administrateur de l'*almojarifazgo mayor* en 1497 ; enfin Pedro de Sanlúcar, administrateur de la rente du poisson (*hacedor del pescado*) en 1510. Pour deux d'entre eux, leur charge ne les éloigne pas de leurs activités marchandes ; elle semble même leur avoir offert une position privilégiée pour leurs affaires. Fernando Navarro, en contrôlant les savonneries, se place comme marchand de poids dans l'achat et la vente de l'huile à Séville³⁸. Le fait-il pour le compte des savonneries ou pour son compte propre ? Les minutes ne le précisent pas et rien n'interdit de penser que son rôle d'administrateur incluait l'achat des matières premières nécessaires à la fabrication du savon. En revanche, le cas de Sancho Cota surprend davantage, car on le voit vendre à crédit du drap – ce qui *a priori* ne fait pas partie de ses obligations d'administrateur de l'*almojarifazgo* –, avec des délais très courts de remboursement et des clauses quasi usuraires (un prix qui doublerait si le remboursement n'était pas soldé dans un délai de deux mois³⁹).

Le seul *veedor*⁴⁰ (ou inspecteur) pour lequel je conserve une trace à Séville est García de León, *veedor mayor de la casa de la moneda* (inspecteur de l'hôtel des monnaies) en 1480, nommé par les souverains, comme il se doit pour tout ce qui concerne les affaires monétaires, l'or et l'argent⁴¹. Cette charge est très mal connue

37 « Hacedor: significa también la persona que tiene a su ciudad la administración de alguna renta, ya sea de campo, ganado u otras granjerías » (*Diccionario de Autoridades*, Madrid, Gredos, 1984).

38 AHPS, leg. 3212, fol. 39 v^o et fol. 40 r^o : « Deve Gonzalo de Vargas, vecino de Sevilla en la colación de San Vicente, a Ferrando Navarro, fazedor del almona del jabón desta dicha ciudad de Sevilla que está ausente, siete quintales y medio de buen aceite de olivas claro y limpio y sin borras tal que se ha de recibir y de dar [...] los cuales son por maravedís que del recibió al precio que oy día vale a la Puerta del Aceite desta dicha ciudad de Sevilla [...] a pagar aquí en Sevilla en paz puesto donde el dicho Ferrando Navarro quisiere, horro y libre de diezmo [...] ».

39 AHPS, leg. 1497, année 1497, fol. 556, 27 novembre 1497 : « Deve Antón Rodríguez calcetero el mozo, vecino de Sevilla en la colación de Santa María, cal de Génova, a Sancho Cota, hacedor del almojarifazgo mayor que está presente, 1650 mrs, los cuales son de cierto paño que del recibió comprado [...], pagar aquí en Sevilla en fin del mes de enero primero que verná so pena del doblo [...] ».

40 « Veedor: se llama también el que está señalado por las ciudades y villas, para reconocer si son conformes a ley u ordenanza las obras de cualquier gremio u oficinas de bastimentos » (*Diccionario de Autoridades*, op. cit.).

41 AHPS, leg. 2154, août 1480, fol. 392 r^o : « Otorga el maestre sala García de León, veedor mayor de la casa de la moneda desta ciudad de Sevilla por el rey y la reina, nuestros señores, a Alvar González Boniel, ensayador de la dicha casa de la moneda en esta ciudad, que por quanto le

pour la Castille au XVI^e siècle. Celui que l'on voit nommé sous cette appellation en Amérique exerce davantage une charge militaire ou une charge propre aux flottes qui assurent la liaison maritime⁴². Sur les terres ducales, en revanche, ils sont au moins cinq à avoir déclaré cette profession dans les registres inquisitoriaux⁴³ : Ferrán Rodríguez en 1488, puis son fils, Álvaro, en 1495 ; Gonzalo Rodríguez, en 1488 ; Diego Veedor, en 1488, et Álvaro Veedor. Quelle fonction recouvrait exactement ce titre sur les terres ducales ? Bien que le *Diccionario de Autoridades* en donne une définition propre aux maisons nobiliaires (« En las casas de los señores se llama así al que asiste con el despensero a la compra de los bastimentos »), il est très difficile de se faire une idée concrète de la charge. La seule certitude est qu'elle confère des patrimoines importants, allant de 60 000 maravédís à 416 670 maravédís (dans le cas de Ferrán Rodríguez) et qu'elle peut être un marche-pied vers de plus hautes fonctions administratives. En 1495, au moment du décès de Diego Veedor, sa veuve déclare qu'il exerçait comme « fermier du duc de Medina Sidonia (*arrendador del duque de Medina Sidonia*) ». Évidemment, le fonctionnement des charges sur des terres seigneuriales étant propre à la maison nobiliaire et au seigneur, il ne nous renseigne nullement sur le mode de fonctionnement à Séville. Mais pour autant, est-il totalement fortuit que cette charge paraisse absente des registres notariés sévillans quand elle est fréquemment recensée sur les terres ducales ? Faut-il inférer que le contrôle y était plus resserré que sur le domaine royal ?

La charge qui marque majoritairement le contrôle des marchés instauré par les instances sévillanes est celle de *guardas*. J'en ai recensé vingt-quatre que je fais figurer sur le tableau suivant, car je pense qu'il nous permet de dégager quelques éléments d'analyse. La fonction de ces gardes (*guardas*) n'est pas clairement établie et s'ils sont rattachés au conseil municipal, nous ne savons rien de leur mode de rétribution. Certains membres du conseil chargés en propre des marchés voyaient leur salaire fluctuer au gré de la masse des échanges marchands⁴⁴ ; pour les *guardas*, la chose ne peut être vérifiée. Néanmoins,

ovo dado y dio su poder cumplido para que por él y en su nombre pudiese recaudar y recibir y cobrar de cualesquier personas que con derecho deviesen todos los dichos maravedís y otras cosas que él ha de aver como veedor de la dicha casa de la moneda y que los dichos señores rey y reina mandan por la carta de confirmación que del dicho oficio le fizieron [...]».

42 Carmen Mena García, « La Casa de Contratación de las Indias y el abasto de las flotas », dans Antonio Acosta Rodríguez, Adolfo Luis González Rodríguez et Enriqueta Vila Vilar (dir.), *La Casa de la Contratación y la navegación entre España y las Indias*, Sevilla, Universidad de Sevilla/Fundación El monte/CSIC, 2004, p. 252.

43 N'ayant pas consulté les archives notariales de la maison ducale, je ne possède que les noms des judéoconvers recensés dans les listes inquisitoriales. Il y a fort à parier qu'ils étaient plus nombreux.

44 Remedios Morán Martín, *Materiales para un curso de historia del Derecho español*, Madrid, UNED, 2010, p. 426 : « [...] surgiendo también oficiales concejiles específicos de ferias y mercados, como los zadoques (inspectores del mercado y los jueces del mercado), almotacén

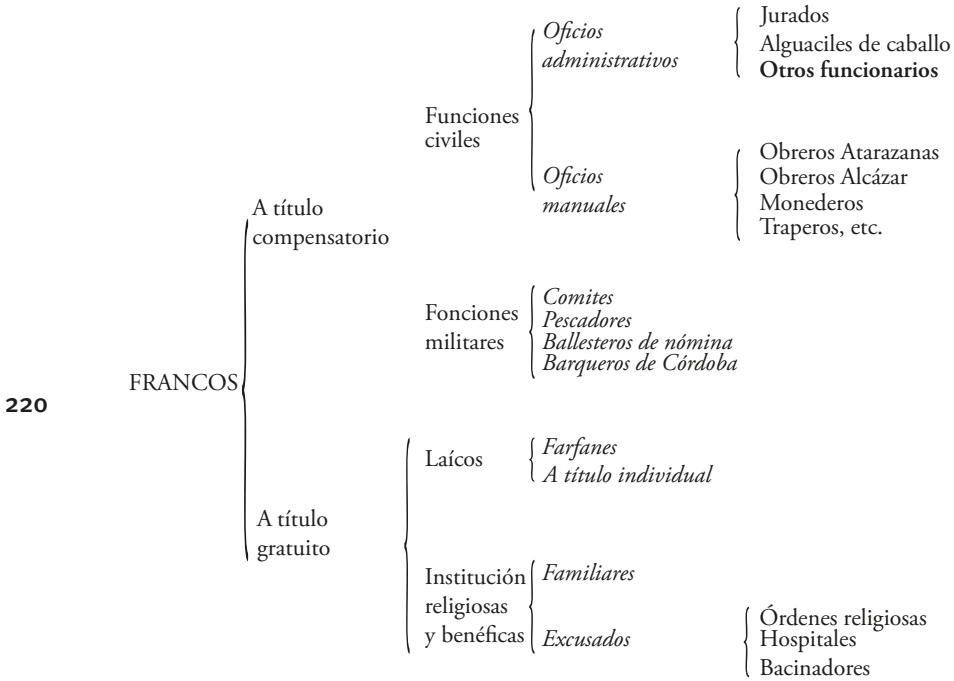
le patrimoine moyen de cette catégorie (calculé sur la base des patrimoines établis par l'Inquisition) est conséquent : 42 000 maravédís en moyenne. C'est, en somme, le patrimoine moyen du secteur textile de l'époque, qui regroupe environ 40 % de la population sévillane. Il n'est pas inutile de remarquer que la charge, du même coup, paraît fort attractive⁴⁵.

Plusieurs choses le confirment, la première étant l'inflation de ces fonctionnaires, chacun occupant une charge précise, circonscrite, comme s'il s'agissait de répartir plus amplement le bénéfice de la fonction. Parmi ces vingt-quatre *guardas*, cinq sont affectés à la surveillance de lieux (boucherie ou portes de la ville : porte de Carmona, à l'est ; porte de la Macarena, au nord ; portes de l'Huile et de la Ribera, à l'ouest) ; deux ont la charge expresse de contrôler les instances douanières (*guarda de la aduana* ou *de los almojarifes*) ; enfin, cinq se sont déclarés *guardas* de la vente de produits déterminés : bois, huile, poisson, vin ou soie. Tous ces produits sont grevés d'impôts locaux, mais ce sont également les produits dont la vente connaît une croissance exponentielle à partir des années 1490⁴⁶ (le bois étant l'élément essentiel de la fabrication des tonneaux et des bateaux⁴⁷). Les *guardas* surveillent les douanes et garantissent la juste perception des taxes, et en tant que fonctionnaires, ils jouissent d'une exemption fiscale. C'est le deuxième élément qui permet d'affirmer que la charge séduit. Parmi les catégories de Sévillans jouissants de franchise perçue comme la rétribution d'un service rendu (*título compensatorio*), celle dans laquelle

(encargado de la vigilancia de pesas y medidas), azogueros (los que cobran los impuestos en el azogue o zoco), cuya remuneración está en relación con las transacciones comerciales que se realizan ».

- 45 Antonio Collantes de Terán, *Sevilla en la Baja Edad Media: la ciudad y sus hombres*, Sevilla, Ayuntamiento de Sevilla, 1977, p. 311 sq. ; Béatrice Perez, *Inquisition, Pouvoir, Société. La province de Séville et ses judéoconvers sous les Rois Catholiques*, Paris, Honoré Champion, 2007, p. 446.
- 46 La production de l'huile connaît un véritable essor économique dans l'Aljarafe, au point qu'au milieu du XVI^e siècle, Pedro Medina note qu'elle atteint 700 000 arrobes ; au début du XVIII^e siècle, elle n'est plus que de 80 000 arrobes. L'arrobe varie entre douze et dix-sept litres (Enrique Otte Sander, *Sevilla y sus mercaderes a fines de la Edad Media*, Sevilla, Fundación El Monte, 1996, p. 30). Le vin est souvent à destination du marché local, hormis dans le cas de Séville où le vin de la Sierra et du comté de Niebla (*vino bastardo*) ainsi que le vin de Jerez, de Sànlucar et du Puerto de Santa María (*vino de romanía* ou *vino haloque*, sorte de vin de paille) demeurent des produits phare des exportations tout au long du XVI^e siècle (voir Enrique Otte, *Sevilla, siglo XVI: materiales para su historia económica*, Sevilla, Junta de Andalucía/Centro de Estudios Andaluces, 2008, p. 55-56). Séville est un marché très important de poissons dont les ressources halieutiques s'étendent jusqu'en Afrique et donnent lieu à la formation de nombreuses compagnies marchandes. Voir *supra* p. 70, n. 63.
- 47 Les chantiers navals utilisent principalement des pins, des chênes verts ou lièges (*encinas* et *alcornoques*), importés du nord de l'Europe (bien que certaines régions andalouses aient été mises à profit, comme Aracena, Constantina, Úbeda, Utrera, etc.), voir Enrique Otte Sander, *Sevilla, siglo XVI, op. cit.*, p. 66 et *id.*, *Sevilla y sus mercaderes a fines de la Edad Media, op. cit.*, p. 54.

s'inscrivent les *guardas*, « otros funcionarios », ne requiert aucun prérequis financier, ni nobiliaire. En revanche, elle inscrit les hommes dans ce vaste monde du patriciat, au-dessus des artisans des chantiers navals.



Graph. 11. Sévillans jouissants de franchise perçue comme la rétribution d'un service rendu (*título compensatorio*)⁴⁸

Sans doute est-ce la raison pour laquelle cette charge attire fortement des judéoconvers – par ailleurs, marchands ou membres de familles marchandes⁴⁹ –, car en même temps qu'ils échappent à l'impôt direct, ils gagnent en notabilité. C'est également la raison pour laquelle seul Sancho de Cea fut enregistré dans les recensements fiscaux (*los padrones de bienes*): bien qu'exempté du paiement du *pecho*, il est recensé car il a pris la fuite au moment du dénombrement par crainte des répressions inquisitoriales.

Avant d'aborder une dernière catégorie, dévolue à l'intermédiation dans les échanges commerciaux, je voudrais attirer l'attention sur la pauvreté des structures de contrôle au regard de l'importance des échanges mercantiles. Tout semble

⁴⁸ Le graphique 11 est extrait de l'ouvrage d'Antonio Collantes de Terán Sánchez, *Sevilla en la Baja Edad Media*, op. cit., p. 235.

⁴⁹ C'est le cas de Fernando de Sevilla, par exemple, garde des douanes et marchand. Dans le tableau suivant, on reconnaît des patronymes de marchands très importants comme les Buendía, les Cea, les Carmona, les Jerez, etc.

s'organiser de façon à favoriser les dynamiques marchandes en allégeant les dispositifs administratifs. Même lorsque des ordonnances assez coercitives sont rédigées pour réguler les corporations proprement marchandes (comme celle des courtiers), les distorsions entre celles-ci et la pratique de l'office au quotidien sont grandes, preuve s'il en est de cette volonté de ne pas entraver le souffle du négoce tant que les conflits se règlent en privé. Aussi, pour compléter ce panorama de l'organisation marchande, j'aborderai la corporation des courtiers sévillans, d'une part, et, d'autre part, la forme privilégiée de l'arbitrage et de la résolution des conflits par le biais des arrangements de gré à gré. Ce sont là, je crois, des éléments qui expliquent, pour bonne part, la vitalité sévillane en ces premiers temps d'ouverture maritime (tableau 6).

Le cas de la corporation des courtiers (*corredores*)

La catégorie des courtiers est la dernière sur laquelle le conseil municipal exerce un contrôle – au moins financier, par la perception d'une rente de courtage – bien que la corporation se régisse de façon autonome. Intermédiaires entre le négoce et les instances publiques, les courtiers assurent un rôle essentiel pendant la phase de transaction afin de fluidifier les échanges en lissant, dans les contrats, les zones de frictions éventuelles. Quoique la corporation jouisse de privilèges datant de l'époque d'Alphonse XI et attestant la pérennité de sa structure, elle demeure encore mal connue en cette première modernité. De fait, la délimitation exacte du champ de compétence des courtiers présente de nombreuses zones d'ombre⁵⁰. En 1478, Isabelle la Catholique confirme la série de privilèges dont jouissent les courtiers et diligente, par la même occasion, une enquête pour s'assurer du respect des règles élémentaires qui fondent la corporation, à savoir que les courtiers « devaient être des sujets naturels non naturalisés ; des hommes à la réputation sans tache ; qui ne pouvaient acheter, vendre ni être aubergistes (*debían ser naturales, no naturalizados; hombres de buena fama y trato; que no podían comprar, vender ni ser mesoneros*⁵¹) ».

50 Il existe bien une section des Archives générales d'Andalousie, conservée dans l'*Archivo de la Cámara oficial de comercio, industria y navegación de Sevilla*, qui conserve une série de documents sur les courtiers de la bourse. Je n'ai pas consulté cette section, mais je constate que les études sur les courtiers précisément entre 1490 et les années 1540 ne sont guère nombreuses. Je pense qu'à l'avenir, il serait utile de consacrer du temps à certaines sous-sections de ce fonds (comme *Acciones de correduría, Correspondencia, Cuentas* ou *Judiciales*) car, par ce biais des courtiers, on peut saisir le commerce sévillan dans sa bivalence Amérique / Europe, et donc, dans toute sa complexité.

51 Eduardo Aznar Vallejo, « Los corredores de lonja en la Sevilla bajomedieval », *Historia, Instituciones, Documentos*, n° 31, 2004, p. 44. En appendice, l'auteur publie les ordonnances des courtiers de la bourse (*hordenanças de los corregidores de lonja*) : « [...] que ningund extranjero que no sea natural de los reynos de Castilla non sea osado de usar el dicho ofiçio aunque el tal extranjero sea casado en esta çibdad de Sevilla [...] ».

Tableau 6. Liste des *guardas* ayant exercé à Séville à la fin du xv^e siècle

Guardas	Conjoint(e)			Parents			Parents du conjoint			Source				
	Nom	Prénom	Année	Métier	Nom	Prénom	Métier	Nom	Prénom	Métier	Paroisse	Fortune estimée	Habilitation	Fortune estimée
												ft	fz	fz
Barrasa (de)	Juan		1494	Guarda del vino	García	Elvira	Sánchez	Manuel	García	Rui	Santiago	CMC 52734,38	2700	33750
Buendía (de)	Gonzalo		1494	Guarda del pescado	Ferrández de Illescas	Juana	Martínez	Juan	Corredor	Illescas (de)	Santa Cruz	CMC 58593,75	3000	37500
Carmona (de)	Fernando			Guarda	Ferrández	Constanza	Rodríguez	Gonzalo	Ferrández	Rui	San Isidoro	CMC 19531,25	1000	12500
Cea (de)	Sancho			Guarda de los seteros							Santa Cruz	AMS rec		
Córdoba (de)	Antón		1494	Guarda del pescado	Rodríguez	Marina	Rodríguez	Alonso	Cirujano	Jerez (de)	Santiago	CMC 19531,25	1000	12500
Córdoba (de)	Fernando		1494	Guarda de la carnicería	Tarfá (de)	Beatriz	González de Córdoba	Alonso	Tarfá (de)	Diego	Santa María	CMC 30273,44	1550	19375
Jerez (de)	Alonso		1494	Guarda del aceite	Guillén	Leonor	González	Manuel	Guillén	Gabriel	Santa Cruz	CMC 30273,44	1550	19375
Jerez (de)	Alonso		1494	Guarda del pescado			García de Jerez	Diego			Santa María la Blanca	CMC 19531,25	1000	12500
Jerez (de)	Pedro		1494	Guarda del pescado	Núñez	Beatriz	González	Ferrán	Alvarez	Antón	Santa Cruz	CMC 30273,44	1550	19375
López de Écija	Gonzalo		1494	Guarda	Ferrández	Constanza	López de Écija	Alonso	Alfaro (de)	García	San Bartolomé	CMC 29296,88	1500	18750
Madrid (de)	Pedro		1494	Guarda de la carnicería de Triana	Baza	Isabel	López Bolfiame	Gonzalo Manuel	Baza	Luis	Alcaide	CMC 58593,75	3000	37500
Medina (de)	Francisco		1494	Guarda de las coles (?)	Rodríguez	Francisca	González	Pedro	Toquero	Rodrigo	El Salvador	CMC 29296,88	1500	18750

Molina (de)	Juan	1494	Guarda del pescado	Alemán	Ana	González de Sevilla Zapayo	Ferrán	Rodríguez	Diego	Escribano	San Bartolomé	CMC	48828,13	2500	31250
Núñez	Pedro	1495	Guarda del pescado salado			Jaen (de)	Manuel				Santa María	CMC	29296,88	1500	18750
Pérez	Antón	1494	Guarda del vino	Pérez	Isabel	Pérez	Manuel	López	Gonzalo Manuel		Santiago	CMC	58593,75	3000	37500
Rodríguez	García	1494	Guarda de la Puerta del aceite	Rodríguez	Leonor			Guadalcanal (de)	Fernando		Santa María	CMC	24218,75	1240	15500
Rojas (de)	Juan	1494	Guarda de la Puerta de Macarena	Ferrández	Beatriz	Sevilla (de)	Diego	Ferrández de Carmona	Lope		San Esteban	CMC	58593,75	3000	37500
Sánchez	Gonzalo	1494	Guarda de la madera			Sánchez	Diego				San Ildefonso	CMC	23437,50	1200	15000
Sanlúcar (de)	Pedro	1494	Guarda de la Ribera	Zz	Florentina	Ruiz	Gonzalo	Cuenca (de)	Juan	Toquero	Santa Cruz	CMC	97656,25	5000	62500
Santa María (de)	Alonso	1494	Guarda de la Puerta de Carmona	Sánchez	Inés	Sánchez de Santa María	Juan				San Gil	CMC	39062,50	2000	25000
Sevilla (de)	Diego	1494	Guarda de la madera	Rodríguez	Isabel	Rodríguez	Fernán	Corredor			Santa Cruz	CMC	117187,50	6000	75000
Sevilla (de)	Fernando	1494	Guarda del aduana y mercader	Ferrández	Isabel	López de Cordoba	Juan	González	Juan	Mercader	San Ildefonso	CMC	48828,13	2500	31250
Soria (de)	García	1495	Guarda de la Puerta de Macarena			García de Guadalcanal	Alvar				San Gil	CMC	19531,25	1000	12500
Xx	Fernando	1494	Guarda de los almojarifes	López	Antón	López	Antón	Escribano			San Nicolás	CMC	29296,88	1500	18750
Total													972.461	49.790	622.375

À la fin du xv^e siècle, les courtiers de la bourse sont regroupés au sein de la confrérie de San Leandro⁵², dont l'existence perdure jusqu'au xix^e siècle et qui a son siège dans la paroisse de Santa María Magdalena. Cette confrérie sustente une association corporatiste extrêmement solide, reposant autant sur des privilèges anciens – et sans cesse confirmés en 1478, 1494, 1496, 1511, etc. – que sur un mode juridictionnel souple, basé sur la coutume⁵³.

Que le fonctionnement de la corporation ait soudé les hommes, pris dans un même destin financier, le cas de Juan Tristán le démontre amplement. En 1497, trois courtiers de la bourse, avec l'approbation des membres de la corporation, se présentent auprès de Bernaldo Luco, gouverneur de la prison de la ville, pour plaider la cause de Juan Tristán, sous les verrous en raison d'une dette qu'il n'a pas honorée⁵⁴. Les hommes qui se présentent n'avaient guère d'autre choix, matériellement, que celui de venir payer la somme due par Juan Tristán pour lui permettre de recouvrer la liberté, car ils sont eux (mais également d'autres membres de la corporation) directement en affaire avec lui⁵⁵. De la sorte, en défendant les intérêts d'un homme, la corporation garantit le bien commun de l'office en évitant de mettre en péril certaines affaires en cours ; en évitant surtout d'entacher la réputation collective. En cela, la corporation assure la respectabilité de la charge en liant entre eux le sort de ses membres.

52 AHPS, leg. 1497, 4 août 1497 : « Otorgan Alfonso López y Cristóbal Rodríguez, corredores de lonja desta ciudad de Sevilla y alcaldes de los corredores, a Pedro Ortiz y Diego de Moya y Juan Tristán y Diego García y Francisco Moreno y Juan de Antaranes y Alfón Meyras y Fernando de Pavía y Cristóbal de Morillo y Jerónimo Salvago y Luis Alfonso de Témino y Cristóbal Ceja (Écija) y Fernando de Morales y Bartolomé de Llerena y Juan Sánchez [...] y Pedro Ceja (Écija) y Rui García y Francisco García de Cuéllar, *corredores de lonja y cofrades del hospital y cofradía del señor San Liandre en Santa María Magdalena desta ciudad, que se faze su abogación en esta dicha ciudad de Sevilla, dentro en la iglesia de Santa María la Mayor que es su hospital, [...] estando ayuntados en su cabildo dentro en el hospital según que lo han de costumbre por ellos y dan su poder cumplido a Juan de Trujillo y Francisco de Madrigal, corredores y prioste del dicho hospital y cofradía, especialmente para que por ellos y en su nombre del dicho hospital puedan demandar y recaudar y recibir y aver y cobrar, en juicio como fuera del, todos los mrs, doblas, pan, trigo, cebada y gallinas de cualesquier personas que devan o sean obligadas a dar y pagar [...] al dicho hospital o a ellos en su nombre [...] así de rentas de casas como de posesiones y otras cosas [...]* ». Je souligne.

53 Voir la note ci-dessus « según que lo han de costumbre por ellos » : le mode de fonctionnement dépend d'une norme consuetudinaire définie par eux-mêmes.

54 AHPS, leg. 1497, fol. 248, samedi 22 juillet 1497 : « Otorga Diego Martínez de los Reyes [...] y Ferrando de Morales y Diego García [...], corredores de lonja desta dicha ciudad, todos tres de mancomún a voz de uno a Bernaldo Luco, alcaide de la cárcel del concejo desta dicha ciudad de Sevilla [...], que por quanto él como carcelero tiene preso [...] a Juan Tristán, corredor de lonja [...] por cierta contía de maravedís que deve [...] a Pedro Núñez colchero [...], y ahora porque el dicho Bernaldo Luco, alcaide, a su ruego y por les hacer placer y amor, dáles a Juan Tristán, corredor de lonja, para que desde hoy [...] fasta quinze días, el dicho Juan Tristán ande por esta dicha ciudad a negociar algunas cosas cumplideras a la dicha su prisión [...] ».

55 Voir, dans cette même liasse 1497, les folios 239, 268, 269, 377, etc.

Le nombre des courtiers, dans les années 1490, est d'environ une centaine d'individus dont, officiellement, quatre-vingt-dix sont « pauvres, car ils n'ont pas de patrimoines (*pobres, porque no tenían hacienda*)⁵⁶ ». Ils ne peuvent être étrangers pour exercer la charge, et la condition s'entend sans aucune corrélation avec leur degré d'intégration dans la ville (ni le temps de résidence, ni un mariage avec une autochtone, ni une lettre de naturalité [*carta de naturaleza*] n'atténuent cette exclusion de l'*extranjero*). Afin d'éviter les fraudes dont on accusait traditionnellement les courtiers⁵⁷, il leur est interdit d'acheter des marchandises ou de les vendre pour leur propre compte. Le rôle du courtier ne peut être que celui d'intermédiaire et il doit se borner à mettre en relation acheteurs et vendeurs et à les aider à parvenir à un accord de vente pour lequel il est rétribué. Hormis les courtiers de la bourse, il existe divers types de *corredores* : de bêtes, de chevaux, de poisson, de vin, etc. À la différence des courtiers de la bourse, ces derniers ne sont pas regroupés en corps constitué, ce qui leur offre davantage de liberté dans l'action quotidienne, bien qu'ils n'échappent guère à certaines ordonnances comme celles leur interdisant d'acheter de la marchandise ou de s'associer à des marchands. D'ailleurs, si la profession est parvenue à gagner en respectabilité et en stabilité, c'est en vertu de ces règles s'appliquant à tout courtier – fût-il membre de la corporation ou courtier exerçant de façon indépendante.

Pour autant, la pratique quotidienne laisse apparaître un mode de fonctionnement bien loin de ce cadre fixé par les souverains. En effet, si les ordonnances récusent la capacité des étrangers à faire office de courtage, ils sont au moins deux, en 1497, à siéger au sein de la corporation : Pedro Ortiz de Jauregui (*forastero*) et Jerónimo Salvago (*extranjero*). Jerónimo Salvago est Génois, sans que jamais, dans son cas, ne soit posée la question de son inscription sur les recensements au titre d'une *vecindad* acquise. Il est Génois, *estante* à Séville aux yeux de tous, habitants de la ville ou instances judiciaires, sans contredit possible, et en 1501, c'est bien en raison de cette qualité de Génois qu'il est appelé à comparaître lors du procès de Francisco de Riberol :

Jerónimo Salvago, testigo presentado en esta dicha causa juró [...] que conocía a Francisco de Riberol ha diez años a esta parte. A la segunda pregunta dijo que la sabe y es verdad como en ella se contiene, porque este testigo lo tiene

56 Eduardo Aznar Vallejo, « Los corredores de lonja en la Sevilla bajomedieval », art. cit., p. 47.

57 Antonio Collantes de Terán, *Sevilla en la Baja Edad Media*, op. cit., p. 379. Le courtier est qualifié de « pestilencia y robo ». Voir également Fabienne Plazolles-Guillen, « Les courtiers de commerce de Barcelone au xv^e siècle », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, t. 29-1, 1993, p. 144 : « Ainsi, le métier de courtier semble émerger à grand peine des limbes de la fraude et du larçin ».

[a Francisco de Riberol] por genovés mercader y ha visto su mercadería *como corredor de lonja*⁵⁸.

Le cas de Pedro Ortiz de Jauregui est plus intéressant, car il est un de ces rares Bilbainais à s'être totalement intégré dans les cercles locaux au point que souvent son patronyme Jauregui disparaît au profit du simple Pedro Ortiz. Le prisme de son action est vaste : il est courtier ; en affaire avec Guillen Asterley et, à ce titre, son rôle de garant dans le négoce de l'Anglais dissimule une forme d'association marchande ; on le retrouve comme exécuteur testamentaire du drapier Alfonso Rodríguez ; enfin, il est procureur pour le compte d'un autre courtier. On sent toute la plasticité socio-professionnelle de cet homme dont la qualification s'ajuste, en fonction du cercle dans lequel il se meut. On mesure également la difficulté qu'il y a à tenter de définir et classer les diverses strates marchandes.

226

Lorsque les ordonnances de la ville préconisent que l'on soit courtier sans être marchand, elles font fi des situations concrètes. Le quotidien, tel qu'il ressort des actes notariés, met en lumière ces nombreuses zones grises de courtiers-producteurs ou de courtiers-marchands. D'ailleurs, dans certaines familles, les charges sont tellement imbriquées qu'on ne sait plus qui est marchand, banquier ou courtier. Dans la famille Buendía, Juan est courtier de bêtes en 1480, puis marchand d'épices en 1494. Rodrigo Buendía, son fils, est courtier de chevaux en 1480, puis en 1494, marchand de bêtes. Gonzalo de Buendía, en 1494, est garde contrôleur de la rente du poisson (*guarda del pescado*), mais son père, Juan Martínez, était courtier. En 1497, Diego de Buendía est tantôt marchand (*mercader*), tantôt marchand de bêtes (*merchante de bestias*). La femme de ce dernier, Marina Gentil, appartient à une famille qui compte trois courtiers et un marchand⁵⁹. En réalité, les familles solidement ancrées dans le négoce investissent tous les mécanismes de l'activité marchande, depuis la régulation et l'intermédiation⁶⁰ jusqu'aux compagnies, voire jusqu'aux assurances.

Au regard des ordonnances royales de la corporation, on pourrait penser que la qualification professionnelle dit un statut social : le titre *courtier de la bourse* suffirait à catégoriser l'homme tout en le situant dans l'échelle sociale. Or il n'en est rien. Outre ses activités d'intermédiation, le courtier sévillan apparaît

58 AMS, section 1, *Privilegios*, doc. 110 / 22 : « Genoveses. Francisco de Riberol. Autos principados en 19 de marzo de 1501 ante el ilustre veinticuatro Pedro Ortiz a instancia de Francisco de Riberol sobre que no se le debía repartir pecho alguno por razón de ser genovés ». Je souligne.

59 Pedro Gentil, courtier en 1475 ; Gonzalo Gentil, courtier de poissons (sans date) ; Diego Gentil, courtier en 1494 ; enfin Estéban Gentil, marchand en 1497.

60 Ce terme s'impose dans les études sur le courtage pour qualifier la fonction de mise en relation que les courtiers assurent.

comme un des maillons de la banque locale en facilitant des liquidités aux marchands ; et en dépit des règles, on ne peut interdire cette (con)fusion entre le courtage, la vente et le crédit. D'ailleurs, chaque fois que l'on a prétendu mieux circonscrire le périmètre de la corporation des courtiers en leur interdisant de commercer, les réactions ont été immédiates. Le même problème se pose dans le cas des banquiers que l'on cherche, pareillement, à tenir éloignés du commerce pour mieux épurer le crédit. En 1554, lorsque Charles Quint prétend réformer l'activité bancaire en interdisant aux banquiers de commercer sans le secours d'un associé, la réaction des banquiers sévillans est vive. Dans le cas où la velléité impériale devait être suivie d'effets, ils fermentaient les établissements de banque puisque leurs gains procèdent du négoce et non de la banque⁶¹.

Dès les origines, le courtage est indéfectiblement lié à une activité créditrice et marchande. Dans le cas des courtiers de bêtes (si nombreux en Andalousie), le crédit est la norme même de paiement, car jamais la bête ne se solde au comptant en raison de son prix élevé ; l'acheteur (que ce soit le paysan, quand il achète la bête, ou le courtier lui-même) s'acquitte de sa dette par traites à échéances⁶². Entre membres de la corporation, il est évident que les prêts gracieux furent fréquents, légitimés par le souci de manifester cette amitié envers les confrères et associés. Que les prêts aient été mus par « amour et bonne œuvre (*amor y buena obra*)⁶³ » ou par un intérêt – par définition, non déclaré –, rien ne permet de trancher, et la formule est de pure forme. Pour autant, les sommes prêtées sont faibles et les délais relativement longs, ce qui n'est guère le signe d'une activité âpre de gain, mais plutôt celui d'un renforcement des clientèles solidaires.

Cette solidarité entre membres est attestée à de multiples reprises, car elle est une affaire qui engage la réputation de tous. Ce qui est en jeu n'est plus le maintien d'un individu dans la fonction, mais bien la survie même de la charge. C'était palpable dans l'affaire de Juan Tristán. C'est encore plus patent dans le cas de Pedro Ceja (ou Écija). Il a été le truchement d'une vente de sardines fraîches et souhaite, une année après la vente, que le notaire de la ville lui donne quitus que la vente s'est faite dans les règles et que les

61 Francisco Morales Padrón, *Historia de Sevilla. La ciudad del quinientos*, op. cit., p. 175.

62 Pour exemple, AHPs, leg. 1497, fol. 464, 16 octobre 1497 : « Deve Lorenzo de Jerez, vecino desta ciudad de Sevilla, en la colación de San Andrés, a Bartolomé de San Vicente, corredor de caballos [...] que está presente, 800 mrs [...], los cuales son de resto de mrs de un caballo [...], pagar aquí en Sevilla desde hoy dende fasta un mes [...] » ; ou encore AHPs, leg. 1497, fol. 472 r^o : « Deve Bartolomé de San Vicente, corredor de caballos [...], a Juan de Hojeda, maestro de asentar filo de oro [...] que está presente, 2 200 mrs, los cuales son de un caballo potro que del recibió comprado [...], pagar aquí en Sevilla desde hoy fasta tres meses [...] ».

63 AHPs, leg. 1497, fol. 226 v^o, mercredi 5 juillet 1497 : « Deve Cristóbal Écija, corredor de lonja [...], a Alfón López, corredor de lonja [...] que está ausente, 700 mrs desta moneda, los cuales son de préstamo que le prestó *por le fazer amor y buena obra* [...], pagar aquí en Sevilla desde hoy [...] fasta el fin de mes de octubre [...] ».

contractants ont été satisfaits. Il fait déclarer, à sa décharge, l'acheteur, Iohán de Manzana, pour garantir à la fois son rôle d'expert et celui de garant de la transaction :

Todos cuantos esta carta de fe vierdes, que Dios honre y guarde de mal, yo Bernal Ferrández, escribano público de la muy noble y muy leal ciudad de Sevilla, vos fago saber y doy fe que hoy en este día de la fecha desta carta de fe, por ante mí y por ante los escribanos de Sevilla de mi oficio que a ello fueron presente, pareció Pedro Ceja, corredor de lonja, vecino desta ciudad, y con él un hombre que se llamó por nombre Iohán de Manzana, vecino que se dijo de la ciudad de Úbeda, luego el dicho Pedro Ceja razonó por palabra y dijo *que por cuanto él ha menester de mostrar por fe en algunos lugares y partes en donde le cumple en cómo esta cuaresma que agora pasó deste año de 1483 en que estamos, ovo un año que el dicho Iohán de Manzana compró de Iohán Cristóbal, barquero, vecino desta ciudad en la cestería, cierta sardina fresca en contía de 3 300 mrs poco más o menos, de que el dicho Iohán de Manzana le fizo cumplimiento de pago de los dichos 3 300 mrs al tiempo que recibió la dicha sardina, por ende que pedía y pidió a mí, el dicho escribano, que yo en mi oficio tuviese y recibiese juramento en forma debida de derecho de Iohán de Manzana por virtud del cual le preguntase que dijese y declarase la verdad de lo que sabía en la dicha razón y yo [...] a su pedimento tomé y recibí el dicho juramento de Juan de Manzana por el nombre de Dios y de Santa María y por las palabras de los Santos Evangelios doquier que están y por la señal de la cruz en que puso su mano derecha corporalmente que bien y verdaderamente diría verdad de lo que sabía en la dicha razón [...] y dijo que es verdad todo lo contenido* en la manera que el dicho Pedro Ceja lo había fecho⁶⁴.

228

Le but, sans aucun doute, demeure celui de faire taire la rumeur qui menace la réputation de Pedro Ceja (ou Écija). En matière de courtage, la relation de force du tandem marchand-courtier dépend de la réputation du courtier : dans un cas, le courtier choisit le marchand qu'il entend favoriser et avec qui il souhaite conclure l'affaire ; dans l'autre cas, il devient un simple prestataire de service attendant qu'on le sollicite. La réputation est difficilement mesurable ; en revanche, sa volatilité est immédiatement sanctionnée. En juin 1474, Leonor Sánchez affermait des maisons qu'elle possédait dans la paroisse de San Isidoro à Leonor Núñez, date à laquelle celle-ci les loue à son tour au courtier Juan de Burgos, qui se trouve être l'exécuteur testamentaire de sa propriétaire. Pour des raisons que l'on ignore, le mois suivant, en juillet 1474, Leonor Sánchez révoque Juan de Burgos avec force, retrouvant selon ses dires, sa bonne réputation « que le revocaba y revocó el dicho albaceazgo y poder que le dio y quiere que no use

64 AHPS, leg. 3212, mardi 21 octobre 1483. Je souligne.

del en juicio ni fuera de juicio [...] por cuanto esta es su voluntad *restituyéndola en su buena fama*⁶⁵ ».

Par ailleurs, en dépit de l'interdiction de commercer pour leur compte, les courtiers créent des compagnies car, précisément, la position médiane qu'ils occupent dans la relation marchande les place au cœur même du négoce. Aussi, s'il est interdit – sous certaines conditions⁶⁶ – de constituer des compagnies, dans la pratique, celles fondées et portées par des courtiers sont très structurées et performantes. Le cas du courtier Pedro Ferrández – qui s'associe avec son beau-frère, Diego de Gelves, marchand d'huile – est assez emblématique de ces structures à échelles multiples. Les modalités de la répartition des bénéfices ne sont pas explicitées dans les contrats rappelant l'existence de la compagnie, parce qu'elles ont été fixées de gré à gré, dans un climat de confiance⁶⁷. Dans le cadre de cette compagnie familiale, la stabilité et la sécurité de l'association sont assurées par le lien de sang, mais également parce que Diego de Gelves est le procureur de son beau-frère, c'est-à-dire qu'il a pouvoir pour défendre les intérêts de celui-ci (qui sont aussi les siens⁶⁸). De son côté, l'épouse figure le meilleur maillon de l'alliance marchande en cela qu'elle assure la continuité de l'activité en l'absence de son mari. Dans certains cas, lorsque Pedro Ferrández s'absente, il délègue à sa femme la charge et le pouvoir de recouvrer, par voie de justice s'il le faut, les dettes que des marchands lui doivent⁶⁹; dans d'autres cas, il laisse pouvoir à son père, courtier comme lui, pour répondre devant la justice de ses actes⁷⁰.

65 AHPS, leg. 9098, fol. 119 v^o, 22 juin 1474. Je souligne.

66 Eduardo Aznar Vallejo, « Los corredores de lonja en la Sevilla bajomedieval », art. cit., p. 48 : « Hordenanças de los corredores de lonja [...]. Yten que qualquiera de los corredores de aduana i oreja de esta ciudad que ovieren de tener compañía que non pueda tener mas de una e en la tal compañía non puedan estar mas de dos corredores [...] ».

67 AHPS, leg. 3211, lundi 15 février 1473, fol. 9 v^o et fol. 10 r^o : « Otorga Pedro Ferrández, corredor, marido de Catalina Ferrández, vecino de Sevilla en la colación de Santa María, a Diego de Gelves, su cuñado, aceitero, vecino desta ciudad en la colación de San Andrés que está presente, que por quanto ellos tienen su compañía en uno, en cierta vía y manera [...] según que ante ellos pasó y así mismo por quanto tratare la dicha compañía con poder ser presente el dicho Pedro Ferrández, por estar en las cuentas que se han de fazer del parto que Dios diere en la dicha compañía, por ende el dicho Pedro Ferrández otorga y le plaze de fazer que, tratante el tiempo quel no estuviere en la dicha ciudad, tratare la dicha compañía en toda la cuenta o cuentas que el dicho Diego de Gelves fiziere con la dicha Catalina Ferrández en el parto que la dicha mujer recibiere en la dicha compañía que el dicho Pedro Ferrández la oviera por firme y rato y grato y estable y valedero [...] ».

68 AHPS, leg. 3211, fol. 10 r^o : « Faze su personero el dicho Pedro Ferrández, así en los pleitos movidos, al dicho Diego de Gelves [...] ».

69 AHPS, leg. 3211, fol. 10 r^o : « Sepan como yo, Pedro Ferrández, corredor [...], otorgo y conozco que doy licencia y autoridad y poderío y facultad a vos, la dicha Catalina Ferrández, mi mujer que estades ausente [...], para que vos podades obligar y obliguedes a García de Costantina, mercader, vecino desta dicha ciudad [...] a vos pagar a plazos [...] ».

70 AHPS, leg. 3211, 18 février 1473 : « Sepan como yo, el dicho Pedro Ferrández, corredor, otorgo y conozco que do todo mi libre y llenero y cumplido poder según que lo yo he [...] a Gonzalo

Pedro Ferrández est souvent en déplacement, précisément parce qu'il cumule, outre l'activité de courtier-marchand, celle de courtier-producteur de vin. Il a acheté des terres à proximité de Séville et abandonne, cette fois, ses pouvoirs à deux alliés – l'un, banquier et l'autre, vigneron – pour récolter le raisin et le vendre⁷¹. La confiance n'étant pas cimentée, dans ce cas précis, par un lien viscéral, elle ne se donne qu'à la condition d'être garantie par une surveillance mutuelle, de l'un sur l'autre, preuve qu'au sein d'une même compagnie, la confiance s'ajuste aux circonstances⁷².

Plus problématique encore que la compagnie commerciale, certains courtiers sont propriétaires de boutique, captant de la sorte les deux rouages de l'organisation du marché – la bourse et la boutique – et contrevenant notoirement aux ordonnances⁷³. La chose n'a jamais dû aller de soi, car c'était instiller, au sein de la bourse des courtiers, le germe même de la concurrence déloyale. C'est sans doute la raison pour laquelle Ferrán González Bazo, courtier de la bourse, abandonne à son frère, Gonzalo González Bazo, une part de son héritage sur les boutiques que leur père possédait dans la paroisse de San Isidoro. Le document révèle assez finement ces petits arrangements entre frères pour jamais ne se mettre trop ouvertement en porte-à-faux avec la loi :

Otorga Gonzalo González Bazo, hijo de Francisco González Bazo y de Beatriz González su mujer, difuntos que Dios aya, vecino de Sevilla en la colación de San Isidoro, a Iohán Bazo y a Rodrigo Bazo, sus hermanos, otrosí hijos legítimos

Ferrández, corredor, mi padre, vecino desta dicha ciudad en la colación de Omnium Santorum, especialmente para que por mí y en mi nombre pueda presentar y presente cualquier fe o privilegio ante el honrado caballero Antón Pérez Descambra, alcalde de la justicia desta dicha ciudad de Sevilla y ante su lugarteniente o ante los alcaldes mayores de la dicha ciudad de Sevilla [...] ».

- 71 C'est d'autant plus remarquable que les Rois Catholiques, à deux reprises, interdisent expressément aux courtiers non seulement de vendre pour leur compte, mais également de négocier l'achat et la vente de toiles, de teintures, d'esclaves, de vignes et de terres.
- 72 AHPS, leg. 3211, fol. 10 r^o : « Sepan como yo Pedro Ferrández, corredor, marido de Catalina Ferrández, vecino que soy desta muy noble y muy leal ciudad de Sevilla en la colación de San Juan, ortogo y conozco que do todo mi libre y llenero poder [...] a Pedro de Rojas, cambiador, vecino desta dicha ciudad de Sevilla [...], y a Pedro Martínez, viñero, vecino de Sevilla [...], *amos a dos de mancomún y no al uno sin el otro*, especialmente para que por mí y en mi nombre puedan vender y vendan *todo el esquilmo de uvas que se midiese este año* de la fecha en que estamos en las siete aranzadas de majuelo que yo, el dicho Pedro Ferrández, tengo en término desta dicha ciudad en el pago de San Lázaro a la persona o personas que ellos quisieren y por bien visto vieren, y puedan recibir así el tal precio por que ellos lo vendieren [...] ». Je souligne.
- 73 Eduardo Aznar Vallejo, « Los corredores de lonja en la Sevilla bajomedieval », art. cit., p. 48. « Otrosy mandamos que ningund corredor asy de lonja como de pescado non sea osado de tener botica de ninguna mercadería en su casa nin fuera della de ninguna mercadería que sea de pescado nin de otra cualquier cosa que sea nin sea osado de faser troque nin cambio de sedas nin de paños nin de lienços nin de fustanes nin de pasteles nin de añil nin de viñas nin de esclavos [...] ».

de los dichos [...], que están presentes que por quanto Ferrán González Bazo, corredor de la lonja, fijo legítimo así mismo de los dichos [...], *le ovo cedido y traspasado la quinta parte del cuarto de la mitad de unas casas con sus soberados y corrales y de una tienda que está junto con ellas que son en San Isidoro* [...], la cual el dicho Ferrán González su hermano le dio por fin y herencia de la dicha Beatriz González, su madre, y por lo cual el dicho Gonzalo González [...] fuese obligado a pagar y cumplir todo lo que el dicho Ferrán González era obligado a pagar y cumplir del dicho testamento y mandas de la dicha Beatriz González, su madre, según que esto y otras cosas más largamente se contiene en la dicha cesión y traspasamiento que pasó ante Pedro González, escribano público de Sevilla, y *por quanto el dicho Gonzalo González tiene y le pertenece así mismo otra quinta parte del cuarto de la dicha mitad de las dichas casas tienda*, la cual a él perteneció y pertenece por herencia de la dicha Beatriz González su madre, por ende el dicho Gonzalo González, de su grado y acatando muchos cargos que de los dichos Juan Bazo y Rodrigo Bazo tiene y las muchas honras y buenas obras que dellos ha recibido, otorga y cede y traspasa y faze cesión y traspasamiento [...] de las dichas dos quintas partes que él así tiene y le pertenece⁷⁴ [...].

De ce document, il appert que Ferrán González Bazo renonce au profit de son frère, Gonzalo, à 20 % de sa part (un quart des biens mentionnés dont il a hérité au même titre que ses frères). S'agit-il véritablement d'un cinquième de quotité disponible (*quinto de libre disposición*) ou d'une cession que Ferrán González Bazo fait passer pour la quotité disponible avec laquelle la mère avait doté Gonzalo ? Nous n'en savons rien... si ce n'est que, dans le document qui suit, dans le minutier, Gonzalo, grand seigneur, renonce à son *quinto* sur la part de ses deux autres frères et que cet acte met fin aux procès que ceux-ci avaient intenté contre lui :

Otorgan los dichos Juan Bazo y Rodrigo Bazo que dan por libre y quito y fazen fin y quito [...] al dicho Gonzalo González, su hermano, y a sus bienes y a sus herederos, por razón de toda y cualquier acción que contra él tienen y le podrían pedir por razón de unas casas tienda que ellos hoy poseen y son en esta ciudad en la colación de San Isidoro en linde de casas de Diego de Sevilla, mercader, y casas tienda que fueron de Alfón González, boticario, y a las espaldas con el baño y la calle del rey por delante⁷⁵ [...].

Le plus vraisemblable est que le courtier, Ferrán, a renoncé à 20 % de ses titres au profit de Gonzalo pour abaisser sa part de propriété sur la boutique ; ce

74 AHPS, leg. 4885, fol. 18 et suivants, 1480. Je souligne.

75 AHPS, leg. 4885, fol. 19.

dernier a cru bon de réclamer aux autres de s'aligner sur la décision de Ferrán, ce qu'ils ont refusé de faire par-devant justice. Gonzalo a fait marche arrière, et l'affaire en est restée là. Ce procès montre qu'en dépit de la désinvolture souvent observée face aux ordonnances ; en matière de possession de boutique (lieu par définition du marché non régulé), on tente de maintenir une certaine discrétion.

Dans tous les cas, la polyvalence des courtiers – tantôt qualifiés de drapiers, tantôt de marchands, prêtant sans en avoir la fonction exclusive, vendant au sein de compagnie ou de boutique –, prouve que la classification socioprofessionnelle est prise dans un processus de promotion dynamique. On sort des seules fonctions de courtage ou de placier pour développer sa propre clientèle ; de là, on s'essaie à la vente – qui demeure le prolongement naturel du réseau – ; puis on investit dans la terre pour en tirer des bénéfices plus conséquents. Ce profil du courtier que j'ai rencontré incarne une forme de dynamisme financier, que rend patent la diversification du capital afin de mieux fractionner le risque. Dans deux cas recensés dans la liasse 4885, les courtiers sont des fils de greffiers de la ville⁷⁶. Ce sont des cas intéressants, car d'une génération à l'autre se perd la charge de greffier qui ouvre sur le patriciat. Est-ce un déclassement de la famille dans l'échelle sociale ? On pourrait le penser à la lumière des ordonnances qui semblent réserver la charge de courtier à des hommes « tombés de richesse en pauvreté (*venidos de riqueza en pobreza*)⁷⁷ ». Mais ce serait conclure trop hâtivement et bien trop simplement, car si la charge de courtier avait été si peu rentable, pourquoi aurait-elle suscité les appétences de Génois ou de Bilbainais très actifs ? Certes, le greffier relève du cercle municipal, mais sa fonction est d'un rang si peu élevé qu'il n'est guère pris dans une nasse promotionnelle ; ces charges subalternes de technicité sont, en définitive, des impasses. En revanche, la formation que détient le fils du greffier le rend précieux pour assumer ce rôle de mise en relation des marchands entre eux, monnayant, par ce biais, ses réseaux, ses liens, pour mieux conforter son patrimoine. Eu égard au succès que connaît la fonction de courtier, j'aurais tendance à penser que si, d'ordinaire, la promotion se mesure *du négoce vers le conseil*, dans le cas présent elle se jauge *du salariat vers le capital*. Il y a différentes logiques promotionnelles (politique, économique, sociale, géographique), parce qu'il y a différents cercles de

76 AHPS, leg. 4885, fol. 91, « Pedro de Écija, corredor de lonja, fijo de Juan González de Écija, escribano del rey que Dios aya » ; fol. 44, « Melchor Gómez, corredor de lonja, fijo de Francisco Ferrández, escribano, y de Catalina Gómez, vecino de Sevilla en la colación de Santa Lucía, esposo que es de Inés Ferrández, fija de Diego González [...], vecino desta dicha ciudad en la colación de San Nicolás [...], que ha recibido y recibió en dote 15 800 mrs ».

77 Eduardo Aznar Vallejo, « Los corredores de lonja en la Sevilla bajomedieval », art. cit., p. 44 et p. 47.

pouvoir et, si toutes les logiques s’imbriquent entre elles, on perçoit parfois, à des moments déterminés de la vie d’un homme (et plus seulement d’un lignage), des choix qui divergent, pondérant davantage l’option économique à certains moments et à d’autres, concentrant davantage les efforts sur les ambitions politiques.

Pour conclure, il est notoire que l’écart est immense entre un cadre tout à fait normatif et vague et une pratique extrêmement dynamique⁷⁸. Aussi, les nouvelles recherches sur les courtiers annoncées par certains historiens aujourd’hui sont-elles particulièrement pertinentes. À côté des tâches courantes (« intermédiation dans les échanges commerciaux de toute nature, traduction entre négociants d’origines diverses, centralisation et diffusion de l’information sur les prix et les stocks, perception des taxes et douanes, régulation du commerce, contrôle de la qualité des produits et certification des transactions – tout cela fait partie de leurs tâches les plus courantes⁷⁹ »), le courtage recouvre une immense variété de missions marchandes. Par définition, la position du courtier lui offre un rôle d’observateur privilégié depuis les coulisses des tractations. En ce sens, il est non seulement un expert très apprécié, mais un observateur en avance sur son temps, capable de détecter les nouveaux produits d’avenir, les investissements promettant les plus fortes capitalisations, etc. L’enchevêtrement des diverses fonctions qu’il assure rend flou le périmètre de ses attributions, par-delà des ordonnances de principe réglant la vie de la corporation. Son pouvoir procède des relations dont il jouit, des informations auxquelles il a accès, de sa légitimité à estimer les prix (*ser apreciadores*), fixant le juste prix des marchandises qu’il voit passer. C’est un pouvoir de nature à influencer directement et indirectement le jeu des échanges commerciaux. Par son aptitude à contourner sans cesse les ordonnances (en ayant boutique, en signant des chartes de compagnies, en accueillant des Génois au sein de la confrérie, en prêtant de l’argent, etc.), le courtier se situe à la parfaite charnière entre le commerce régulé de la Bourse et celui, libre, de la boutique ; entre la fonction plus ou moins corsetée du courtier assermenté et celle des courtiers s’activant loin des règles. Tantôt garant extérieur de la transaction entre deux marchands, tantôt créancier de ces mêmes marchands, il se place au centre de l’échange pour mieux l’autoriser ou le juguler. Il est aussi, par ses investissements dans l’Aljarafe, une courroie précoc

78 Et je laisse de côté toutes les ventes d’esclaves – en dépit des ordonnances l’interdisant –, les ventes de drap, celles de propriétés foncières assurées par les courtiers de *heredades* alors qu’ils ne peuvent, en théorie, vendre de la terre, etc.

79 Je renvoie à l’argumentaire développé par trois historiens (Anne Wegener-Sleeswijk, Matthieu Scherman et Vincent Demont) autour d’un colloque intitulé « Le pouvoir des courtiers. Intermédiation marchande et évolution des pratiques commerciales européennes xv^e-xviii^e siècles » (<http://afhe.hypotheses.org/3869>, dernière consultation en novembre 2015).

entre la terre et le marché, puisqu'il met en relation directement les acheteurs et la production locale.

L'entre soi ou la liberté de l'arbitrage

Le dernier point que je voudrais aborder pour comprendre l'extrême souplesse de cette organisation marchande en ces temps d'expansion commerciale est celui de l'arbitrage propre dans les procédures judiciaires. Les marchands détiennent le pouvoir d'eux-mêmes – ils sont « élus d'entre eux, par eux, et non désignés par le roi (*elegidos de entre ellos, y por ellos, no designados por el rey*)⁸⁰ » – et ils ont défendu âprement les prétentions de la communauté marchande. Trois éléments distincts sont à prendre en compte au moment de comprendre la nature de cette résolution arbitrale des conflits : la qualité étrangère d'un marchand, en particulier s'il est Génois ; les codes juridiques et la législation opérante en matière d'arbitrage ; enfin, les pratiques quotidiennes.

234

Dans le cas des Génois installés à Séville, ils sont sous la protection et l'assistance d'un consulat fondé en 1251 et qui a son siège (*alhóndiga*) dans la paroisse de San Francisco depuis 1261⁸¹. Le rôle premier des consuls génois nommés par les membres du consulat était de juger les litiges entre Génois – à l'exception des crimes de sang, cela s'entend. Ainsi, très rapidement, les Génois eurent-ils ce privilège de désigner, en marge des instances de la ville, deux d'entre eux pour les élever à la dignité de consuls avec juridiction pleine et entière sur la population génoise. Lorsqu'ils jugent, c'est en vertu de ce privilège – qui marque la préséance de la communauté génoise sur les autres communautés d'étrangers – que les consuls arbitrent les conflits (« [...] los gynoveses diz que tyenen preuillegios de los reyes nuestros progenitores e por nos confirmados, vsados e guardados de non ser convenidos ante ningunos nin algunos juezes de ningunas çibdades ni villas, saluo ante sus cónsules que cada año diz que diputan en la çibdad de Sevilla [...] »⁸²). Demeure toujours la possibilité de faire appel, pour certains procès d'envergure, auprès du Conseil royal, comme ce fut le cas lors du procès qui opposa le Génois Francisco de Riberol au Burgalais Juan de Nájera au sujet de savons et autres marchandises vendues. Pour autant, même lorsque les conflits sont virulents, l'arbitrage apparaît comme la forme la plus idoine en raison de sa rapidité et de la compétence des arbitres choisis. Dans l'affaire qui met aux prises Francisco de Riberol et Juan de Nájera, la

80 Antonia Heredia Herrera, « El consulado de mercaderes de Sevilla, una institución “retrasada” del descubrimiento », art. cit., p. 44.

81 À la fin du XIII^e siècle, ils s'installent définitivement *Calle de Génova*, à proximité des degrés (*Las Gradass*) de la cathédrale. Voir José Damián González Arce, « El consulado genovés de Sevilla (siglos XIII-XV). Aspectos jurisdiccionales, comerciales y fiscales », art. cit., p. 180.

82 *Ibid.*, p. 182, note 3.

lenteur de la procédure finit par convaincre Francisco de Riberol de demander le recours à des arbitres, alors que la plainte venait de la partie adverse et qu'il avait, lui, tout à perdre d'une justice de l'entre soi. En effet, en tant que Génois à la tête du monopole des savonneries (*jabonerías*) de Séville, la justice royale l'aurait favorisé comme les souverains l'avaient favorisé en lui abandonnant le monopole des *jabonerías* de Triana⁸³ :

[...] por lo que el genovés suplicó que, puesto que dichos pleitos versaban sobre trato de mercaderes, fuesen encomendados a un árbitro que fallase junto con dos comerciantes imparciales sin hacer figura de pleito⁸⁴ [...].

À partir des années 1490, l'*asistente*⁸⁵ de Séville revendique le droit d'assister à tous les procès qui opposeraient des Génois entre eux et seraient tranchés au sein du consulat, ce qui représente une atteinte insupportable pour les consuls. Et on le comprend aisément. D'une part, une telle ingérence entamait directement les privilèges des Génois, fragilisant la sérénité de la vie de la communauté ; d'autre part, les Génois voyaient d'un très mauvais œil l'idée que les ressorts de leurs affaires privées soient portés sur la place publique. Ils ont manifesté bruyamment leur désaccord une première fois en 1493, alléguant que la procédure, justement, devait rester légère et rapide (« pues lo hacían [el pleito] breve y sumariamente, sin forma de juicio, para evitar costas y daños a las partes »). En 1519, les réclamations encore une fois furent vives et les Génois rappelèrent « qu'ils avaient juridiction sur eux-mêmes en vertu des dits privilèges (*que han jurisdicción sobre ellos, según los dichos privilegios*⁸⁶) ». Si la présence des alcades est intolérable, c'est précisément parce que l'arbitrage, en plus de permettre une justice sommaire, expéditive, à peu de frais et moindre dommage pour les parties, maintient secret ce que les marchands veulent conserver privé. Rendre publics leurs gains, leur façon de procéder, les bénéfices qu'ils retirent des exemptions et autres privilèges que la Couronne leur a octroyés, etc., aiguiserait à coup sûr des appétits financiers institutionnels, de la ville comme des souverains.

En dépit de tous les inconvénients découlant de l'immixtion des instances judiciaires de la ville dans les affaires marchandes des Génois, les procédures

83 Voir AMS, section *Privilegios*, doc. 110/22 « Genoveses, Francisco de Riberol ».

84 José Damián Arce, « El consulado genovés de Sevilla (siglos XIII-XV). Aspectos jurisdiccionales, comerciales y fiscales », art. cit., p. 82, note 3.

85 Il s'agit du *corregidor* que l'on nomme ainsi à Séville. Ses fonctions judiciaires et ses compétences en matière de contrôle des marchés ou des marchandises l'autorisent à revendiquer un droit d'ingérence dans toutes les procédures arbitrales. Voir Annie Molinié, *Vocabulaire historique de l'Espagne classique*, Paris, Nathan, 1993.

86 José Damián Arce, « El consulado genovés de Sevilla (siglos XIII-XV). Aspectos jurisdiccionales, comerciales y fiscales », art. cit., p. 84.

d'appel ne disparaissent pas. En effet, pendant tout le temps que dure la procédure d'appel, les échéances de remboursement sont suspendues et faire appel demeure ainsi le moyen dilatoire le plus simple de suspendre ses remboursements et de renflouer ses caisses à bon compte. Pour autant, ce sont là des artifices juridiques bien connus, dont les marchands n'usent qu'avec parcimonie au risque de se voir stigmatisés ou rapidement affaiblis par une rumeur de faillite imminente.

Outre le cas des Génois – que la spécificité du consulat impose de traiter à part –, la législation fait un sort ample à cette forme judiciaire qui s'impose dans le cas des associations marchandes⁸⁷. Les premières occurrences de l'arbitrage datent du *Fuero Juzgo*, et c'est avec les *Partidas* qu'est fixée définitivement la procédure arbitrale. Les arbitres y sont définis comme des « juges procédant de la volonté des parties (*jueces de voluntad de las partes*) », « choisis par les diverses parties pour juger la cause litigieuse (*escogidos y puestos por las partes para librar su contienda*)⁸⁸ ». Toute une série de prérequis tout à fait classiques s'impose dans le choix de l'arbitre : il doit être âgé de plus de vingt-cinq ans, être « légalement apte et compétent (*hábil y competente*) », c'est-à-dire, ne pas souffrir de « déraison, d'immoralité ou d'impartialité (*falta de razón, de moralidad o de imparcialidad*) » ; il doit également échapper à toute collusion avec l'une ou l'autre des parties. Dans tous les cas, le choix de l'arbitre doit se faire en concertation, de façon à garantir une résolution rapide et incontestable, car le but ultime est bien celui de parvenir à la paix (*concertar paces*) : « Deben los avenidos cuidar de decidir el pleito de una manera que resulte paz entre ambas partes⁸⁹ ». Comme j'ai eu l'occasion de le dire à de nombreuses reprises, le négoce, pour exister, doit fuir la publicité, le bruit colporté, tout ce qui entache la réputation et *fama*. L'arbitrage, précisément, répond à toutes ces nécessités : les récriminations des uns et des autres se font à huis clos et la sentence prononcée « n'est pas infamante (*no es infamatoria*) », ce qui préserve la réputation des maisons. Pour être tout à fait précise, il existe deux formes d'arbitrage volontaire : l'une juridique, selon laquelle les parties conviennent que l'arbitre choisi suivra la procédure légale et jugera en vertu des lois ; l'autre, à l'amiable, *de amigable composición*, selon laquelle l'arbitre jugera conformément à « l'équité, suivant sa science et sa probité (*la equidad, según su leal saber y entender*) »⁹⁰. C'est cette seconde forme qui a la préférence des marchands.

87 Lorenzo Arrazola (dir.), *Enciclopedia española de derecho y administración o Nuevo teatro universal de la legislación de España e Indias*, Madrid, Imprenta de los señores Andrés y Díaz, t. III, 1850, p. 369-471.

88 *Ibid.*, il s'agit d'extraits de la *Partida 3, Título 4, Ley 23*.

89 *Ibid.*, *Partida 3, Título 4, Ley 27*.

90 *Ibid.*, p. 373 et p. 390-393.

Pour autant, bien que cette forme présente *a priori* tous les avantages, elle est parfois délaissée au profit d'un recours à la justice royale, car les marchands craignent, par-dessus tout, une contestation de la sentence arbitrale. Toute contestation par l'une des parties entraînerait *ipso facto* l'intervention d'une tierce personne sur le choix de laquelle les marchands n'auraient alors nulle prise. C'est la raison pour laquelle l'engagement des négociants à se soumettre à la sentence n'est jamais de pure forme, elle vaut de tout son poids, car il y va du bien commun de l'ensemble des marchands.

Dans les cas concrets ayant laissé une trace dans les archives notariales, ce cadre correspond assez bien à la pratique et aux attentes des marchands qui recourent à l'arbitrage. Les procédures arbitrales sont enregistrées devant notaire, parce que la désignation de l'arbitre doit être actée publiquement pour ne pas être contestée. Pour donner à voir concrètement cette procédure, voici une sorte de cas d'école de résolution arbitrale entre un teinturier et un marchand :

En el nombre de Dios amen. Otorgan Alvar Rodríguez, tintorero, vecino de Sevilla en la colación de Santa María, por sí de la una parte, y Diego Álvarez, mercader, vecino de Sevilla en la colación de Santa Cruz, por sí de la otra, porque entre ellos *ha avido y ay y se espera aver pleito y debate y diferencia* sobre razón del tinte nuevo que es en esta ciudad en la colación de Santa María en el corral de Jerez, deslindado so ciertos linderos, diciendo cada uno de las dichas partes querer usar y se aprovechar del dicho tinte por razón de la parte que a cada uno dellos ante le pertenece y así mismo para usar en él del oficio que cada uno dellos ha y trata, por ende ellos agora por [...] de *paz y de concordia* y por apartar de los *dichos debates y pleitos y gastos que han recibido y podrían recibir, otorgan que dejan el dicho debate y diferencia del dicho tinte en mano de Alonso de Carvajales, borceguinero, y de Luis Alonso [Condesil], trapero, vecino desta ciudad de Sevilla a los cuales ellos hacen y toman por los jueces árbitros* en tal manera para que ellos ambos conjuntamente y non el uno sin el otro puedan tomar y *tomen cuatro terceros* para que vean y determinen con ellos juntamente el debate y diferencia del dicho tinte *que sean dos tinteros y un albañil y un carpintero* con tanto que los cuatro terceros non sean parientes ni paniaguados de los dichos Alvar Rodríguez y Diego Álvarez [...] *y se puede partir el dicho tinte* buenamente quitando de la una y dando a la otra en poco o en mucho *como a ellos bien visto fuere*⁹¹ [...].

Le schéma est sensiblement le même dans toutes les procédures. Un litige paraît inévitable (« ay y se espera pleito y debate y diferencia ») et la prudence requiert de mettre précocement un terme à ce conflit pour retrouver la sérénité (« la paz y concordia ») qui seule va permettre à chacun de renouer avec son

91 AHPS, leg. 1497, fol. 555, 17 novembre 1497. Je souligne.

activité pleine et entière. Dans le cas présent, sont nommés, conformément à la volonté des deux parties, deux juges arbitres – Alonso de Carvajales, marchand de brodequins, et Luis Alonso [Condesil], drapier. Mais afin que la décision soit la plus juste et équitable possible pour les deux parties – surtout, afin qu'elle ne puisse être contestée –, les deux arbitres connaîtront le litige conjointement avec quatre tierces personnes sans lien aucun avec les parties. Le choix de ces personnes est laissé à la discrétion des arbitres, mais le litige opposant deux hommes appartenant à des corporations différentes, on recourra à des tiers issus de corps de métiers bien déterminés. Deux seront teinturiers (artisans donc) comme l'une des parties, équilibrant ainsi la nomination de deux arbitres relevant du monde marchand, comme la seconde partie. Les deux autres tiers intervenants dans la procédure seront issus d'un corps radicalement distinct, celui de la construction : charpentier pour l'un et maçon pour l'autre. Le document précise bien que les tiers ne pourront avoir aucun lien de quelque nature avec les parties prenantes (« non sean parientes ni paniaguados »).

C'est une condition souvent requise, mais nullement obligatoire. En effet, dans le cas des procédures arbitrales amiables (*de amigable composición*), rien n'interdit qu'un membre de la famille d'une des parties soit nommé arbitre s'il y a consensus. Dans l'exemple ci-dessous cité, Inés de Lora – au nom de son époux – et Iohán de Córdoba, lingeur (*ropero*), font le choix de nommer chacun deux arbitres (parmi lesquels le gendre d'une des parties) pour arrêter les comptes de la compagnie qu'ils formaient ensemble et attribuer à chacun la part qu'ils estimeront lui revenir. L'intérêt de cette procédure est patent ici : la rapidité de la sentence qui doit intervenir dans la journée et l'impossibilité de la contester. On remarque que la nature du litige n'a pas engendré d'animosité particulière, puisque la boutique qu'ils affermaient ensemble reviendra à l'un ou à l'autre (et en vertu de ce nouveau bail, la partie s'engagera alors à acquitter l'*alcabala*) :

Alfón de Lora e Inés de Lora, su mujer, vecino de Sevilla en la colación de San Salvador, ella con licencia y ambos de mancomún [...], y Iohán de Córdoba, ropero, vecino de la dicha ciudad [...], por sí de otra parte, que por razón que las dichas partes han tenido [...] ⁹² en la repartición con tiempo porque agora son del [...] dividir y apartar la dicha compañía, por ende otorga que [...] jueces árbitros apreciadores por que vean las cosas que [...] la dicha compañía y las aprecien entre sí y a cada una dellas [...] den lo que le cupiere y proviene, a saber los dichos Alfón de Lora [...] su mujer pone por jueces de su parte a Alonso de Córdoba de la Patera [...] y a Gonzalo Rojo, y el dicho Juan

⁹² Le document est déchiré sur un tiers du folio.

de Córdoba pone de su parte a [sic] y a Ferrand Gómez, su yerno, roperos, vecinos desta dicha ciudad a los cuales dan poder cumplido para que todos cuatro juntamente [...] dar y apreciar los bienes de la dicha compañía que queda y fenecer las cuentas entre las dichas partes y que lo vean y *determinen oy* en todo el día y que la terminación y *sentencia que dieren y lo que apreciaren que esté por ello y dello non apelarán so pena de 5 000 mrs* [...] con condición que los dichos Alfón de Lora y su mujer sean obligados por juramento [...] a fazer a los dichos jueces toda la ropa que han tenido en la dicha compañía desde el día que son compañeros fasta oy, con condición que de la igualación que de la dicha compañía ha de pagar desde primer día de enero deste año sea obligado de se pagar el alcabala salvo los dichos Alonso de Lora y su mujer, salvo si tienda pusiere el dicho Juan de Córdoba, que sea obligado a pagar lo que los dichos jueces determinaren, y *si el dicho Juan de Córdoba quisiere dejar la tienda o arrendarla, que sea a su conciencia pagar de su alquiler y si a otra persona la quisiere arrendar que la aya el dicho Alonso de Lora y su mujer por tanto que la tiene arrendada del dicho Alonso de Lora y otorga y promete de lo así tener*⁹³ [...].

Sans vouloir m'entendre davantage, il me faut préciser que, parfois, ces procédures arbitrales ne débouchent pas sur un accord et, passé le délai fixé pour la résolution, passées les prorogations décidées par l'arbitre, ce dernier peut faire acter, devant notaire, l'échec de sa médiation⁹⁴.

En conclusion, il appert que la justice mercantile, jusque dans les années 1510-1517⁹⁵, a fonctionné de façon plus ou moins autonome, dans une extraordinaire

93 AHPS, leg. 2157, fol. 371, 3 février 1500. Je souligne.

94 AHPS, leg. 19725, fol. 223, 29 octobre 1489 : « En este día sobre dicho, ora de misas estando delante la tienda de la escribanía pública, estando y presente Ferrando Rodríguez de Sevilla, vecino desta dicha ciudad en la colación de Santa María, juez arbitro arbitrador amigo amigable componedor e igualador que es entre partes, de la una Alonso Ferrández, fijo del jurado Gonzalo Ferrández que Dios aya, vecino desta dicha ciudad, y de la otra Gonzalo de Valencia, vecino desta dicha ciudad, sobre las causas y razones en la carta de compromiso por las dichas partes a él otorgada [...], luego el dicho Ferrán Rodríguez dijo y razonó por palabra ante nos los dichos escribanos en *cómo en el término a él asignado por las dichas partes por las dichas cartas de compromiso y en otro término por él prorrogado y alargado no se han podido ver ni averiguar los dichos debates y porque el dicho Gonzalo de Valencia non está en esta dicha ciudad y por otras causas y razones que a ello le mueve, dijo que alargaba y alargó el tiempo y término del dicho compromiso para oír las dichas partes y dar entre ellos sentencias fasta en fin de noviembre que verná deste año* [...] ». Je souligne.

95 Il faudrait pousser plus avant les recherches notariées et les investigations auprès de la Chancellerie de Grenade (où sont conservés des procès concernant, par exemple, Francisco de Ribero) pour tenter de saisir chronologiquement ce point d'inflexion qui voit le monde marchand davantage s'orienter vers une organisation plus réglementée, plus corsetée, et en conséquence, plus procédurière.

souplesse d'action et de résolution. Il m'a semblé important de m'attarder sur ces aspects, parfois fastidieux, de l'organisation intime du négoce, car je crois que cette pratique de l'entre soi a favorisé – voire, exacerbé – une identité commune diffuse. Elle a surtout débarrassé le négoce des pesanteurs administratives à un moment crucial d'aspiration des marchands vers de nouveaux horizons d'exportation. En suivant une progression qui m'amène à resserrer chaque fois davantage le point de mire sur les modalités du commerce, je voudrais porter le regard sur le cadre même des échanges : la compagnie marchande dans ses formes évolutives et complexes.

VARIÉTÉ DES FORMES DE L'ENTREPRISE. DU CAPITAL ET DE L'INVESTISSEMENT

Les compagnies familiales

240 Il est aisé, à la lecture des documents, de repérer, de façon générique, deux formes de compagnie : celle que l'on pourrait qualifier de « familiale » et celle que Richard Gascon nommait, pour la France, « entreprise capitaliste⁹⁶ », c'est-à-dire, mettant en relation des capitaux entre eux sans que les investisseurs soient nécessairement partie prenante dans la gestion de l'entreprise. Une troisième forme d'entreprise – à la charnière entre les deux – existe, la *comenda*, inspirée du modèle italien de la « commande », dans laquelle un marchand commandité mène les affaires, par délégation, pour le compte de marchands capitalistes, la plupart du temps loin de son lieu de résidence, ce qui suppose un voyage périlleux et la prise en charge des risques de l'aventure.

Chronologiquement, la compagnie familiale est, par antonomase, le modèle le plus ancien et le plus répandu à la fin du xv^e siècle. La raison en est assez simple. Dans la mesure où le but de la compagnie est d'accumuler du capital de divers individus pour fractionner le risque sans compromettre les autres affaires du marchand, les membres de la famille incarnent ce premier cercle de solidarité marchande. S'ébauchent alors des formes de compagnies légèrement distinctes, correspondant à des ambitions différentes : celles qui résultent d'associations ponctuelles dont le but est de mener des opérations déterminées ; celles qui se signent pour un temps plus long, engageant davantage un projet de construction patriarcale. L'association peut être de pure convenance ou muer par nécessité, comme celle qui a lié deux frères à leur belle-mère, par le biais d'un capital cumulé de 15 000 maravédis. À la mort de leur père, Pedro de Baena et Diego de Córdoba, lingers (*roperos*), ont maintenu dans l'affaire la part du capital antérieurement détenue par le père, que la belle-mère n'a pas retirée de

96 Richard Gascon, *Grand commerce et vie urbaine au xvi^e siècle. Lyon et ses marchands (environs de 1520-environs de 1580)*, Paris, Sevpen, t. I, 1971.

la compagnie. Ainsi pouvaient-ils continuer de mener leurs affaires sans perte tout en assumant la charge de veiller sur la veuve de leur père :

En el nombre de Dios amen. Faze su testamento Pedro de Baena, ropero, fijo de Juan de Córdoba, ropero, vecino de Sevilla en la colación de San Salvador, estando enfermo del cuerpo y en su entendimiento y acuerdo [...] por cuanto entre él y Elvira González, mujer del dicho su padre, y Diego de Córdoba, su hermano, hay cierta compañía en el dicho oficio de ropero que puede aver en todo el caudal 15 000 mrs que son de cada uno dellos 5 000 mrs, manda que se vendan las ropas en que están empleados y que cada uno dellos saque lo que le perteneciere y su parte, que la aya su heredero con la ganancia que en él oviere⁹⁷ [...].

Dans cette affaire-là, les choses sont assez simples, car l'entreprise est spécialisée autour d'un seul produit, qui était celui auquel se consacraient traditionnellement les fils. La somme engagée est rigoureusement la même et les gains sont fractionnables par trois. D'une certaine façon, l'alliance naît autant de l'opportunité offerte de mettre en commun des biens propres pour accroître les bénéfices collectifs que des capacités des uns et des autres trop insuffisantes pour garantir une autonomie pérenne. La compagnie – qu'elle soit familiale ou qu'elle lie des associés *capitalistes* – vise, dans tous les cas, à sécuriser le patrimoine des marchands en amplifiant leur capacité financière par la participation des associés. Comme pour toute alliance, on recherche, dans le choix des associés, ceux qui permettront la plus grande cohérence du nucléon commercial et assureront solidité et interdépendance au sein de l'entreprise. Plus la compagnie est soudée, moins elle se voit contrainte de lutter contre la fraude de ses propres associés. Datini se montre sans cesse inquiet quant à la probité de ses associés, car il « craint toujours que ses collaborateurs et associés ne fassent passer leurs intérêts propres ou celui de leur famille, avant leur loyauté envers lui⁹⁸ ».

La famille, en conséquence, devient le socle préférentiel de la confiance et de la solidité qui sustentent la relation marchande. Les chartes de compagnies sont assez rares, ce qui rend malaisée l'appréhension des rouages de fonctionnement de ces compagnies. De fait, c'est souvent dans les testaments que se dévoile leur structure intime. Dans celui que rédige d'Andrés González Alhaje quelques mois avant de décéder, on apprend qu'il possédait une compagnie conjointement avec son frère Gabriel González Alhaje, au sein de laquelle ils menaient tous les deux

97 AHPS, leg. 19725, fol. 112 r^o et v^o, mercredi 1^{er} juillet 1489.

98 Laurence Fontaine, *Le Marché. Histoire et usage d'une conquête sociale*, Paris, Gallimard, 2014, p. 131.

leurs affaires de drapiers et lingers (« así en el oficio de trapero como en el oficio de aljabibe »). La part investie par chacun n'est pas donnée, car elle figure sur la charte signée devant le notaire Pedro Álvarez ; mais les bénéfiques dégagés après liquidation des dettes et des frais de fonctionnement devaient être partagés en deux parts égales. Le fils d'Andrés González Alhaje, Alfón González Alhaje, s'est mis à son compte, travaillant avec une autre compagnie de drapiers, celle des frères El Albo ; mais cette velléité d'autonomie a un coût que ne peut supporter Alfón, expliquant que son père s'acquitte, dans son testament, de la dette filiale. Il faut croire que l'autonomie d'Alfón était encore très fragile parce que la dette, bien qu'infime – 3 550 maravedís –, menaçait son activité. Si Andrés González Alhaje a aidé son fils à s'installer, c'est par souci d'équité : à Martín, il a concédé le « tiers d'amélioration (*tercio de mejora*) », tandis qu'il apportait les fonds nécessaires à l'établissement d'Alfón comme drapier et dotait ses deux filles⁹⁹. Pour autant, il n'a pas associé son fils Alfón à l'entreprise paternelle, sans doute parce que celle-ci était ancienne, établie dans une boutique figurant le siège de la compagnie, bien implantée sur un marché local parfaitement maîtrisé, le commerce du drap à La Algaba. Il était commercialement plus judicieux de placer son fils sur d'autres marchés ou sur d'autres produits.

99 AHPS, leg. 2154, 1480, fol. 328-330 r^o et v^o : « En el nombre de Dios amen. Faze aquí su testamento Andrés González Alhaje, marido de María González, vecino de Sevilla en la colación de San Bartolomé, estando enfermo del cuerpo y en su acuerdo y entendimiento confiesa que tiene cierta compañía con Gabriel González Alhaje, su hermano, así en el oficio de trapero como en el oficio de aljabibe y en todas las cosas a los dichos oficios anejas, en la cual dicha compañía él tiene puesto de caudal cierta contía de maravedís y el dicho Gabriel González Alhaje, el dicho su hermano, otra cierta contía de maravedís según pasó ante Pedro Álvarez, escribano público de Sevilla, y por virtud de la dicha compañía él y el dicho su hermano deven y han a dar a ciertas personas cierta contía de maravedís de doblas corrientes a ciertos plazos y en cierta forma y manera, y así mismo deve a él y al dicho Gabriel González, su hermano, por razón de la dicha compañía, cierta contía de maravedís y otras cosas así por recaudos públicos como sin ellos, los cuales todo está escrito en su libro que está en su tienda escrito de su letra y de la letra de Martín, su hijo, manda que antes de todas cosas paguen a las personas a quien él y el dicho Gabriel deven las tales contías [...] y todo lo al que se fallare, pagadas las deudas que él y el dicho su hermano deven, y el dicho caudal que él y el dicho su hermano pusieron, lo parten los dicho sus herederos con el dicho Gabriel González tanto uno como otro [...], confiesa que Alfón González Alhaje, su hijo, deve y ha a dar a Juan Sánchez el Albo de lo cual él fue su fiador, cincuenta doblas corrientes razonadas de a setenta y un mrs cada dobla, y porque el dicho Alfón González su hijo no está a tiempo de los pagar sin gran daño suyo, por le ayudar, quiere que de sus bienes sean pagadas al dicho Juan Sánchez el Albo las dichas cincuenta doblas [...], y que no les sean contadas al dicho Alfón González Alhaje, su hijo, en lo que oviere de aver y heredar de los dichos sus bienes, manda a Martín, su hijo, por el buen deudo que con él ha y por muchos servicios que le ha fecho y faze de cada día, cien doblas corrientes razonadas [...], las dichas doblas quiere que el dicho Martín, su hijo, ya por tercio de mejora en que según ley de fuero todo padre o madre puede mejorar a uno de sus hijos más que a otros, confiesa por decir verdad y guardar salud de su ánima que al tiempo que él y la dicha María González, su mujer, casaron a Leonor Sánchez, su hija, con Manuel Sánchez, sedero, su marido, y a Constanza de Molina, su hija, con Ferrando de Molina, su marido, que él y la dicha su mujer le prometieron de dar en el dicho casamiento a cada una ciertas contías de maravedís [...] ». Je souligne.

J'avais déjà eu l'occasion de travailler sur ces compagnies dynamiques, dominant le marché du drap dans la province de Séville. La volonté de s'imposer dans un espace géographique déterminé les conduit à mener une activité de ventes à crédit ou à terme frénétique, bien que les échanges soient de très petite envergure¹⁰⁰. Cette forme de commerce – observable, par ailleurs, dans d'autres aires géographiques, comme à Valence¹⁰¹ –, permettait, d'une part, de limiter au maximum les pertes en privilégiant un commerce de proximité, loin des risques maritimes de la *comenda*. D'autre part, elle permettait d'assurer un fonds de roulement financier minimal, ce qui ne devait pas être négligeable à l'heure de faire face à des difficultés momentanées de trésorerie. Se réserver des espaces géographiques propres ne supposait pas de coût particulier : maintenir la compagnie active sur un marché local de proximité pouvait se faire sans représentant de commerce, en sillonnant régulièrement les lieux pour mieux fidéliser la clientèle. Ce commerce de colportage engendre des gains, certes, petits, mais rentables parce qu'ils alimentent de façon constante le marchand. En outre, c'est un commerce qui place le marchand au cœur d'un espace relationnel mercantile, quelle que soit la hiérarchie financière du marché local investi. Dès lors, la considération financière cède le pas au réseau, au maillage relationnel de débiteurs, de relais, d'affidés, d'hommes de main, etc.

Sortir du cercle familial, en réalité, ne traduit pas autre chose que cette nécessité, précisément, d'amplifier le réseau, de renforcer le lien avec d'autres cercles marchands, d'étendre son rayonnement par-delà les espaces maîtrisés. C'est l'autre versant inhérent au développement de l'activité marchande. La compagnie déborde le cadre de la famille pour recréer, au sein d'une structure de membres solidaires, le socle d'une responsabilité collective tout entière orientée vers un bénéfice majoré. Il paraît légitime de penser que l'associé n'était pas choisi au hasard, puisqu'on liait son sort au sien, bien que rien, dans les documents, ne permette d'établir avec certitude la nature des critères qui présidaient à ce choix. Néanmoins, si l'on songe que la compagnie se pensait comme un instrument financier collectif, la solvabilité de l'associé devenait le critère essentiel de ce choix¹⁰². Au sein de la compagnie, l'interdépendance peut être une force, car les associés – cautions les uns des autres et solidaires en droit –

¹⁰⁰ Béatrice Perez, « Des marchands *conversos* sévillans à la fin du xv^e siècle : les prémices d'une réussite discrète », dans Béatrice Perez, Sonia V. Rose et Jean-Pierre Clément (dir.), *Des marchands entre deux mondes. Pratiques et représentations en Espagne et en Amérique (xv^e-xviii^e siècles)*, Paris, PUPS, 2007.

¹⁰¹ Enrique Cruselles, *Los mercaderes de Valencia en la Edad Media*, Lleida, Editorial Milenio, 2001, p. 236 : « Negocios poco rentables, múltiples tratos ».

¹⁰² *Ibid.*, p. 108 : « [...] la consideración de la solidez financiera del socio, de sus recursos patrimoniales o de sus relaciones sociales, eran elementos determinantes en la posición de un socio en la compañía colectiva [...] ».

deviennent une sorte de nucléon agglutiné ou jamais les uns ne travaillent sans les autres. Ainsi, Pedro Sánchez et Bartolomé de Carmona, deux drapiers actifs à Séville dans les années 1500, signaient l'un en lieu et place de l'autre¹⁰³ ; leurs comptes figuraient sur un seul livre qui liait exclusivement les deux hommes entre eux pour toutes les actions de vente et d'achat¹⁰⁴. Cette solidarité, obligeant les uns et les autres, se jauge souvent à la constitution du capital de la compagnie, ou à la répartition des bénéfices telle qu'elle est prévue dans les clauses de la charte.

Le cas de la compagnie de Luis Guerra, drapier, le démontre. En 1500, au moment de son décès – sans doute prématuré –, le notaire de Séville enregistra la dislocation de la compagnie que ce dernier avait constituée avec García de Campo, également drapier, et Antón Bernal Batihoja. Celle-ci devait durer quatre années, et au terme de chaque année, les deux drapiers rendaient compte (grâce au livre de comptes qu'ils tenaient¹⁰⁵) du solde de comptabilité à Antón Bernal, qui avait investi rien moins que la somme faramineuse de

103 AHPS, leg. 2157, fol. 130 v^o, juillet 1500 : « Otorga Pedro Sánchez, trapero, vecino de Sevilla en la colación de San Bartolomé, por sí y en nombre de Bartolomé de Carmona, su compañero, por el cual faze voz y caución, que da por quito y libre a Antón Martínez de Santa María, marinero, vecino de Triana, guarda y colación de Sevilla, presente, en razón de 4 025 mrs que les devía y avía a dar y pagar por un recaudo público que pasó ante Francisco Sigura, escribano público de Sevilla, por cuanto son en su poder de que es pagado, dálo por quito en razón de los dichos maravedís [...] ».

104 AHPS, leg. 2157, fol. 434 v^o et 435 r^o et v^o, 9 avril 1500 : « Bartolomé de Carmona y Pedro Sánchez, traperos, Fernando de Baeza, arrendador del alcabala. Y luego el dicho Fernando de Baeza presentó una carta de recaudamiento de la dicha renta el tenor de la cual es éste que se sigue: Y dijo que por cuanto los dichos Bartolomé de Carmona y Pedro Sánchez son traperos y tenderos públicos en esta ciudad, de comprar y vender paños, y lo tienen por oficio y trato como a tales mercaderes, que les requiere como arrendador de la dicha renta, a ambos a dos juntamente y a cada uno dellos por sí, que le den cuenta con su libro original que ellos tienen en que han asentado las compras y ventas que han fecho este año de todos los paños que ellos han comprado y vendido desde primer día de enero fasta oy, la cual dicha cuenta requiere que se la dé buena y leal y verdadera, sin arte y sin engaño alguno [...], y los dichos Bartolomé de Carmona y Pedro Sánchez dijeron que pedían y pidieron traslado, y así mismo les requiriese que les diese a sellar y a registrar todos los paños que tiene a su renta pertenecientes [...], y los dichos dijeron que no tienen paño ni otra cosa que a su renta pertenezca por cuanto los paños que tienen diz que los tienen metidos por el aduana donde paga el alcabala y almojarifazgo dellos, y que por eso no serían ni son obligados a dar a sellar ni registrar por poder cumplir la ley real [...] ».

105 AHPS, leg. 1497, fol. 208 v^o et 209 r^o et v^o, mercredi 21 juin 1497. Dans le testament d'Álvaro de Porras est mentionnée une dette auprès de Luis Guerra procédant d'une vente de drap à crédit. Pour solde de tout compte, Álvaro de Porras renvoie précisément au livre de comptes tenu par Luis Guerra : « En el nombre de Dios amen. Faze su testamento Álvaro de Porras, marido de Ana Díaz de Rojas, vecino de Sevilla en la colación de San Salvador, estando enfermo y en su acuerdo. Las deudas que confiesa que deve son éstas: que deve a Antonio Pinelo, mercader genovés, estante en Sevilla, 3 820 mrs de préstamo que le prestó [...], que deve a Luis Guerra, trapero, vecino de la dicha ciudad de Sevilla en la colación de Santa María, 1 000 mrs poco más o menos, de cierto paño que del compró, lo cual el dicho Luis Guerra tiene asentado en su libro, manda que lo que pareciere por el dicho libro del dicho Luis Guerra que le sea pagado de sus bienes [...] ».

300 000 maravédís dans l'entreprise drapière. Eux-mêmes avaient investi, à parts égales, 150 000 maravédís chacun, de sorte que tous deux pesaient, financièrement, le même poids qu'Antón Bernal Batihoja. Quelles étaient les modalités de la répartition des bénéfices ? Les deux documents conservés, en très mauvais état, ne le précisent pas, bien qu'il soit à peu près certain que la charte signée le stipulât, au même titre que la durée de l'association et l'obligation faite aux drapiers d'arrêter les comptes annuellement. Au moment de la dissolution du binôme Guerra-Campo, García de Campo valide les comptes de Luis Guerra et donne quitus à l'épouse et au fils de celui-ci, sans omettre toutefois de préciser que le travail qu'il accomplira en lieu et place de son associé décédé devra « en conscience (*de su conciencia*) » lui être décompté. La richesse des deux documents repose exclusivement sur la mention des détails du capital constitutif de la compagnie (600 000 maravédís ; 300 000 maravédís investis par Antón Bernal Batihoja ; 150 000 maravédís investis par Luis Guerra et 150 000 maravédís par García de Campo) :

[...] con el dicho Antón Bernal, en la cual dicha compañía ellos recibieron del dicho Antón Bernal 300 000 mrs para que los emplease en paños y en seda y otras cosas que fuese pro de la dicha compañía, y que la dicha compañía durase cuatro años, y que en fin de cada año, diesen cuenta al dicho Antón Bernal de las dichas 300 000 mrs y de lo procedido dellos so la dicha pena y en cierta forma y manera según se contiene en el contrato que sobre ello pasó ante Francisco Sigura, escribano público, y por cuanto ha pasado un año y quedan tres años para cumplir la [...] (*le document est déchiré*) quel dicho Luis Guerra es fallecido desta presente vida [...] el dicho García de Campo [...] que da por libre y por quitto y faze fin y quitamiento y libramiento para siempre jamás a la dicha María Ferrández como heredera y a [...] Guerra, su hijo, en razón de la mancomunidad que con el dicho [...] estaba obligado en la dicha compañía [...], y que la dicha obligación no se entienda contra ella, como heredera del dicho Luis Guerra, ni contra los bienes del dicho Luis Guerra [...] y el dicho García de Campo, estando presente, dijo que consentía y consintió en el dicho quitamiento quel dicho Antón Bernal faze a la dicha María Ferrández como heredera del dicho Luis Guerra y otorga y recibe en sí toda la dicha compañía que el dicho Antón Bernal puso según que en el recaudo de compañía se contiene [...].

Otorga el dicho García de Campo a la dicha María Ferrández, ausente, que por cuanto el dicho Luis Guerra, su hijo [...] (*document déchiré*) puesto en la tienda y compañía de paños y sedas quel dicho García de Campo y el dicho Luis Guerra y Antón Bernal Batihoja vecino desta dicha ciudad tenían en esta dicha ciudad 150 000 mrs, los cuales dichos 150 000 mrs se emplearon en paños y sedas y otras cosas que están en la dicha compañía [...] de la dicha compañía queda

el dicho García de Campo [...], por ende otorga de le dar cuenta con pago de los dichos 150 000 mrs que así tenía el dicho Luis Guerra en la dicha compañía y de lo procedido en Sevilla en fin de mes de septiembre de cada año, según y por la forma y manera que el dicho García de Campo y el dicho Luis Guerra están obligados a dar cuenta y acudir al dicho año según se tiene en el nombre de compañía que el dicho García de Campo y el dicho Luis Guerra le tienen otorgado y prometido de tener y cumplir so pena de quinientos castellanos por la dicha cuenta [...], y con condición que en cuanto al trabajo que el dicho García de Campo ha de llevar en la dicha razón de aquí adelante la dicha María Ferrández le descuenta [...] de su conciencia¹⁰⁶ [...].

246

Dans le cas de ces compagnies fixées par charte, la véritable question intéressante repose, justement, sur le capital : quel capital, pour quel type de compagnie ? Comment interpréter ce capital afin de classer les entreprises (petites, moyennes, grandes¹⁰⁷) ? Ce sont autant d'éléments dont on perçoit les enjeux sans pouvoir apporter de réponse. Il va de soi qu'un capital de 600 000 maravédís constituait une somme colossale attestant une structure très puissante et des drapiers solidement installés dans le métier.

Face à ces grosses structures, tout un monde silencieux, laissant peu de traces dans les archives, émerge en pointillé ; il ne faudrait pas le négliger au motif qu'il est difficilement saisissable, car il constitue le noyau dur de ce petit commerce de la marchandise. Deux cas – parmi d'autres – en donnent une assez bonne mesure. L'association entre Diego de Jaén et Juan de Paredes est scellée sans formalité aucune pour un an, par une petite déclaration devant notaire¹⁰⁸ et la répartition est prévue selon la modalité un tiers / deux tiers. Dans le second cas, Elvira Díaz de Vargas, sans doute veuve se retrouvant à la tête d'un pécule, le place auprès d'associés sans fonds pour le faire travailler au sein d'une compagnie informelle pendant un temps court (deux ans). Cette structure se nomme *compañie* sans qu'une charte en fixe avec précision le fonctionnement :

Otorgan Bartolomé de Pineda, escudero, y Catalina Ramírez, su mujer, vecino de Sevilla en la colación de San Llorente, ella con su licencia y ambos

¹⁰⁶ AHPS, leg. 2157, fol. 151-152, 21 février 1500.

¹⁰⁷ Enrique Cruselles, *Los mercaderes de Valencia en la Edad Media*, op. cit., p. 108.

¹⁰⁸ AHPS, leg. 3211, s.n., mercredi 22 mars 1475 : « Otorga Diego de Jaén, vecino de Sevilla en la colación de San Pedro, por sí de la una parte, y Juan de Paredes, vecino desta dicha ciudad en la colación de Santa María Magdalena, la una parte dellos a la otra y la otra a la otra, que fazen su compañía en uno desde oy día que esta carta es fecha fasta un año cumplido primero siguiente, en tal manera que todo quanto barataren desde oy en cualquier manera, que lo partan en esta manera: que el dicho Juan de Paredes lleve el tercio de todo lo que ovieren y el dicho Diego de Jaén, los dos tercios, sacado el costo que en uno fizieren y lo partan cada y cuando que los suso dichos los ovieren so la pena que en esta carta será contenida ».

de mancomún, que han recibido de Elvira Díaz de Vargas, vecina desta dicha ciudad en la colación de San Llorente, presente, 50 000 mrs desta moneda que se agora usa que son que della reciben para los emplear en vinos e los vender de compañía a pro y utilidad de la dicha compañía, los cuales dichos 50 000 mrs son en su poder de que son pagados [...] por ende, otorgan y prometen que de todo el pro y ganancia que Dios les diere con los dichos 50 000 mrs, sacado el dicho caudal, lo partan de por medio tanto el uno como el otro, y que sean obligados de le pagar los dichos 50 000 mrs con la mitad de las ganancias y procedido dello aquí, en Sevilla, de oy día que esta carta es fecha fasta dos años cumplidos [...], y si pérdida oviere en la dicha compañía, lo que Dios no quiera, que la tal pérdida la partan de por medio¹⁰⁹ [...].

Cette association aurait pu paraître tout à fait usuraire dans la mesure où le capital investi est récupéré au terme de deux ans et les bénéfiques partagés s'apparentent en tout point à un intérêt¹¹⁰. Néanmoins, deux choses légitiment cette alliance : la première est le partage des risques, qui rend licite le contrat ; la seconde est que cette somme constitue un apport de fonds sans lequel Bartolomé de Pineda et Catalina Ramírez n'auraient guère pu développer leurs activités. Ce sont alors deux perceptions qui s'opposent : celle d'un prêt pur et simple, où un individu X prête de l'argent à Y et le récupère au terme d'un temps augmenté d'un intérêt ; celle d'un investissement loyal, où un individu X investit un capital auprès de Y, lequel fait travailler cet argent au cours d'une série de ventes déterminées par avance ou pour un temps limité. De la sorte, les gains comme les pertes étant partagés à parts égales entre X et Y, les bénéfiques ne sont pas perçus comme un intérêt stérile engendré par le travail de l'argent, mais comme le fruit d'une conjonction entre le *risque pris* – conjointement, comme le stipule la clause de partage des pertes – et le *travail* du négociant. Cet investissement devient alors non seulement licite, mais louable, car l'investisseur

¹⁰⁹ AHPS, leg. 2157, fol. 150 v^o, vendredi 24 avril 1500. Je souligne.

¹¹⁰ Juan Gil, « Arquetipos notariales en el comercio indiano », dans Béatrice Perez, Sonia V. Rose et Jean-Pierre Clément (dir.), *Des marchands entre deux mondes*, op. cit., p. 308. Juan Gil fait un sort à un autre type de compagnie. Dans l'association de deux individus à but commercial, l'un apporte l'argent (il est alors qualifié de *deponens*, capitaliste, parce qu'il apporte le capital), l'autre apporte sa force de travail (il est le *negocians* par excellence). La fraude intervient, lors de la signature du contrat, quand les clauses prévoient que pour un capital de cent ducats, le capitaliste empochera 9 % des gains ; en revanche, le gérant (*negocians*) assumera les pertes de l'entreprise à hauteur de 90 %. Selon le moraliste Antonio de Honcada, « es, insisto, un contrato de usura, porque el principal ha de ir a riesgo del gerente, lo que sobra de nuevo hasta cien tiene las trazas de ser un préstamo, no una compañía. Pero al capitalista se le da de ganancia nueve, es evidente que por razón de todo el principal; por tanto recibe lucro de un préstamo, y consecuentemente, incurre en usura. Y es un contrato inicuo, porque el gerente corre a riesgo de perder, de cien noventa, además de su trabajo y costas, mientras que al capitalista solo le puede tocar una pérdida del nueve por ciento ».

soutient, par ce crédit à court terme, des pans entiers de production, faisant quasi œuvre sociale.

Outre cette association assez simple, fondée sur un apport de capital, une forme d'association plus complexe apparaît à la fin du xv^e siècle une « société de travail » ou *comenda* sans déplacement géographique (contrat *in comenda ad societatem*). Les associés n'investissent pas nécessairement des liquidités, mais leur travail, considéré comme un capital susceptible d'être pondéré financièrement.

Les formes de l'entreprise multirisque

248

La *comenda* est « un tipo de asociación – caracterizado por la aportación de capital por un socio y del trabajo por el otro, con una distribución desigual de beneficios que gira en torno a las tres cuartas partes para el primero y el resto para el segundo – ampliamente difundida en los ambientes comerciales¹¹¹ ». Dans ce type de *comenda*, celui qui est commandité peut concentrer sur sa personne plusieurs apports de marchands capitalistes investissant, par ce moyen, des sommes faibles mais rentables, sans risque et sans travail. Ce type de contrat permet au marchand commandité (un individu seul, ou un groupe de marchands ou d'artisans), sans capacité financière, de se constituer un pécule initial par ce biais d'intermédiation marchande. Ce qui l'anime est l'ambition d'accroître ses gains par-delà son faible potentiel, et c'est une des raisons pour lesquelles les membres de la noblesse possédant des patrimoines conséquents ont recours à ces marchands commandités issus de franges mercantiles faibles – ou de secteurs de l'artisanat – afin de faire fructifier leur propre capital. En outre, la répartition différenciée des bénéfiques (comme dans les cas vus précédemment) maintient la hiérarchie des hommes, fondée sur la hiérarchie financière¹¹². Aussi, les deux éléments structurants la *comenda*, capital et travail, s'unissent dans un rapport sans doute inégalitaire, mais satisfaisant pour les deux parties¹¹³. Dans le cas de la *comenda* maritime, les risques du voyage aller et retour étant à la charge du commanditaire, la répartition des bénéfiques au

111 Enrique Cruselles, *Los mercaderes de Valencia en la Edad Media, op. cit.*, p. 136.

112 José Martínez Girón, « La comenda en el derecho español. II – La comenda mercantil », *Anuario de historia del derecho español*, t. 36, Madrid, CSIC/Ministerio de Justicia, 1966, p. 384 : « [...] esta nueva forma de comenda, que puede ser definida como un contrato por el cual una persona – *commendator* – entrega a otra – *acomendatarius* – un capital, que puede consistir en mercancías o dinero, para que lo negocie en el tráfico mercantil, dividiéndose luego los beneficios en la proporción convenida por las partes ».

113 *Ibid.*, p. 389 : « El capital y el trabajo [...] constituyen las respectivas aportaciones de las partes contratantes. ¿Qué relaciones existen entre estos dos elementos? ¿Posee alguno de ellos la supremacía sobre el otro? ¿Existe una igualdad entre ambos? El estudio de las obligaciones de los que intervienen en el contrato puede arrojar alguna luz sobre este punto [...] ».

prorata des risques se légitime sans difficulté. En revanche, lorsque la *comenda* n'engage pas de déplacement, la pondération du travail par rapport au capital ne s'appréhende que dans les chartes, bien peu nombreuses, ou dans quelques contrats spécifiques. Je citerai, pour exemple, celui qui me semble le plus complet et le plus explicite. En 1489, un calfat, Diego Lorenzo, et un marin, Juan Cristóbal, fondent une compagnie avec Bartolomé Espartero, saurisseur, dans le but de saler, sécher et fumer les sardines pêchées et de les vendre avec la plus-value que permet d'escompter ce commerce de poissons salés très prisé des Génois et des Florentins¹¹⁴. Les gains seront partagés à parts égales une fois retranchés les frais des uns (la pêche et l'avance des frais) et de l'autre (la location de la maison servant au saurissage, etc.) :

En el nombre de Dios amen. Otorgan Diego Lorenzo, calafate, vecino de Triana guarda y colación de Sevilla, y Juan Cristóbal, marinero, vecino de Sevilla en la colación de Santa María, por sí de la una parte y Bartolomé Espartero, vecino desta dicha ciudad de Sevilla en la colación de la Magdalena, por sí de la otra, por cuanto ellos *están convenidos e igualados en uno de fazer cierta compañía y caudal de sardina* según que entre ellos está convenido e igualado, por ende ellos otorgan que fazen y componen la dicha compañía en esta manera: que los dichos Diego Lorenzo y Juan Cristóbal sean obligados de dar al dicho Bartolomé Espartero toda la sardina que ellos más pudieren aver y comprar de sus propios maravedís, y el dicho Bartolomé Espartero que sea obligado de ahumar toda la dicha sardina que ellos así le dieren, dándole así mismo todos los maravedís que para las costas dellos fuere menester *en tal manera que el dicho Bartolomé Espartero no aya de poner en ello cosa alguna salvo su persona e industria y trabajo*, la cual dicha compañía se entiende que ha de durar desde oy [...] fasta el día de pascua florida primero que verná del ano de 1490, en tal manera que de toda la compañía *se saque la renta de la casa en que se ha de fazer la dicha sardina* y todo el pro y ganancia que Dios en ellos diere, *sacando el caudal y cosas que entre ellos entrare*, que lo parten por iguales partes entre todos tres tanto el uno como el otro, dándose cada una de las partes la una parte [...] buenamente con pago de todo lo procedido de la dicha compañía clara y leal y verdadera sin engaño ni colusión alguna, so la pena que en esta carta será contenida, y otorgan y prometen de tener y conservar esta dicha compañía todo el dicho tiempo y de cumplir y aver por firme todo lo contenido en este contrato¹¹⁵ [...].

114 Voir Enrique Otte Sander, *Sevilla y sus mercaderes a fines de la Edad Media*, op. cit., p. 56 ; id., *Sevilla, siglo XVI: materiales para su historia económica*, op. cit., p. 69.

115 AHPS, leg. 3212, fol. 13 r^o et v^o, 6 novembre 1489. Je souligne.

Il est intéressant de remarquer que le *caudal* (capital constitutif de la société) s'énonce en nature et que le travail (« *persona, industria y trabajo* ») est expressément mentionné comme apport entrant au capital de la compagnie, ce qui démontre l'extrême souplesse des compagnies et leur grande variété. La répartition est égalitaire, mais il faut remarquer une particularité : les marins avancent les frais, en apparence, sans compensation pour cette immobilisation du capital. En vérité, le salage et le fumage constituaient une telle plus-value que le négoce était fortement rentable pour eux, car les techniques de saurissage requéraient une compétence certaine, or Bartolomé Espartero, justement, n'encaissait qu'un tiers des gains parce qu'il n'avait pas les fonds à avancer. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer que les lieux de saurissage s'affirmaient au prix fort¹¹⁶ :

Arrienda, Juan de Andújar, vecino desta ciudad en la colación de Santa María, a Diego de Mesa, mercader de pescado, vecino desta ciudad de Sevilla en la colación de Santa María, presente, *un humero de los dos grandes que él tiene, dentro en unas sus casas que él ha y tiene en el muladar que dicen de Goles*, los cuales están [...] como entran en las casas a mano derecha [...], y arriéndaselo desde mediados del mes de agosto primero que verná deste año en que estamos de la fecha desta carta dende fasta el día de pascua florida que verná de 1498 por precio todo el dicho tiempo de 1 550 mrs desta moneda que se agora usa¹¹⁷ [...].

Ces lieux sans doute ne devaient pas être nombreux, car c'est le seul contrat de location de ce type que j'ai recensé et Enrique Otte, dans le seul contrat de saurissage de sardines qu'il cite, évoque ces mêmes caves de salage et de fumage¹¹⁸.

D'une certaine façon, ce contrat se situe à mi-chemin entre la *comenda* et la forme des contrats de compagnies par parts dans lesquelles les associés sont tous responsables proportionnellement à leurs investissements et à leur participation. Ces compagnies par parts – en usage dans le bassin méditerranéen – mettent en commun des biens possédés par parts ou du capital en propriété multiple, dont les fractions (ou actions) se vendent, se troquent, s'échangent, etc.

¹¹⁶ Pour une juste évaluation du prix, en fonction de la gamme des prix des locations immobilières, voir *infra* le tableau 7, p. 265 sq. : « Possessions des secteurs marchands dans la Séville de la fin du xv^e siècle ».

¹¹⁷ AHPS, leg. 1497, fol. 241 r^o, mercredi 19 juillet 1497. Je souligne.

¹¹⁸ Enrique Otte Sander, *Sevilla, siglo XVI: materiales para su historia económica, op. cit.*, p. 69 : « [...] en los humeros que tiene en el muladar de la Puerta de los Goles, a razón de 1 200 mrs por mes ». On peut remarquer que le prix du loyer a décuplé (1 200 maravédís par mois en 1521 ; contre 1 550 maravédís pour une durée d'environ huit mois en 1497), ce qui prouve assez l'extraordinaire rentabilité de ce négoce.

Cette structure du capital extrêmement mobile rend difficilement contrôlable la confiance du réseau, car il est de plus en plus malaisé d'avoir prise sur les divers membres des parts. Aussi, si ces sociétés par parts ne se forment que dans le but déclaré d'offrir plus de sécurité en fractionnant le risque ; la mobilité des sociétaires anéantit, précisément, la confiance. La société par parts naît, de fait, sur un terrain miné par l'instabilité : plus le négoce est risqué, plus la spéculation offre des perspectives rentables, plus il convient d'atténuer le risque. L'exemple que l'on connaît, sans le relier nécessairement à ce système, est celui de l'affermage des rentes publiques par des compagnies de fermiers. Ces associations financières, en réalité, ne sont que des associations de capitaux investis dans le but de détenir collectivement le bénéfice d'une rente sur le temps d'affermage. Un autre exemple de capital détenu par plusieurs, plus proche de nos marchands (que j'ai analysé dans la première partie de ce travail) est celui de la propriété multiple de parts de bateau.

Ce type d'investissement est *capitaliste* en cela que scission est faite entre l'investisseur, totalement déconnecté du monde marchand, et l'entreprise dans laquelle il investit, se trouvant sous la gestion d'un homme de la marchandise. *Capital* et *entreprise* ne relèvent plus nécessairement du même monde marchand ; c'est alors un nouveau *modus vivendi* qui voit le jour entre l'investissement purement financier et la gestion mercantile de la compagnie.

Ce principe même permet l'apparition de ce que j'observe timidement, à l'extrême fin du xv^e siècle, une compagnie à géométrie variable ou l'engagement des uns et des autres n'est plus exclusif. On se souvient du noyau dur que constituaient ensemble Pedro Sánchez et Bartolomé de Carmona. Rien de tel ne s'observe dans les relations qu'entretiennent les trois associés Rodrigo de Sevilla, Gonzalo Ferrández et Fernando Pérez. La compagnie n'est pas exclusive, mais modulable à volonté, laissant liberté à ses membres de faire travailler le capital ailleurs, alors que les sommes engagées conjointement sont importantes. Entre les mois de septembre et octobre 1497, ils vendent ensemble de la soie, de la laine et des cuirs de Cordoue¹¹⁹. Plus précisément, entre le 20 septembre

119 Voir, pour exemple, les contrats suivants. AHPS, leg. 1497, fol. 395 r^o : « Deve Diego de Barrasa, orillero, marido de Beatriz de Jerez, vecino desta ciudad de Sevilla en la colación de Santa María la Blanca, a Gonzalo Ferrández, mercader, vecino desta ciudad de Sevilla en la colación de San Bartolomé que está ausente, y a Rodrigo de Sevilla y a Ferrando Pérez, mercaderes, vecinos desta ciudad de Sevilla, que están presentes, y a cualquier dellos 6754 mrs [...] los cuales son de cierta mercadería de seda que dellos recibió comprada [...] ». AHPS, leg. 1497, fol. 425 v^o : « Deven Antón López y Pedro López, borceguineros, vecinos desta dicha ciudad de Sevilla en la colación de Santa María, ambos a dos de mancomún, a Gonzalo Ferrández y a Rodrigo de Sevilla y a Ferrán Pérez, sus compañeros, [...] y 484 mrs los cuales son de cierta mercadería de corambre de corduanes que dellos recibió comprada [...] ». AHPS, leg. 1497, fol. 448 v^o : « Deve Juan de Ribas, peraille, marido de Águeda Núñez, vecino desta ciudad de Sevilla en la colación de San Martín, a Gonzalo Ferrández y Rodrigo de Sevilla y Ferrán Pérez, sus compañeros, vecinos de Sevilla en la colación de San Bartolomé,

1497 et le 10 octobre 1497, les trois associés vendent à crédit des marchandises pour un total de 44 375 maravédís avec des échéances de remboursement de trois mois en trois mois. Mais dès le mois de novembre, et sans que l'on sache pourquoi, Ferrán Pérez disparaît de l'association. En deux jours seulement, les associés restants, Gonzalo Ferrández et Rodrigo de Sevilla, vendent encore à crédit pour la somme de 22 529 maravédís. Ce même mois d'octobre 1497, Gonzalo Ferrández, en solo, reconnaît que le drapier Francisco Moreno lui doit la somme de 34 000 maravédís¹²⁰. Cette immobilisation de capitaux trahit une capacité financière particulièrement importante qui se trouve mobilisée sur deux terrains distincts : le commerce de proximité de la soie dans le quartier de Santa María ; un commerce de plus grande envergure, destiné à l'exportation. Ce constat amène à poser une double question essentielle : la compagnie, à l'aube du XVI^e siècle, constitue-t-elle un modèle rentable ? Quelle est la part du petit commerce dans les gains que génère la structure sociétaire ?

252

Avant de tenter d'apporter des éléments de réponse, je voudrais convoquer le cas de deux marchands sévillans : Francisco Moreno et Gonzalo de Segura. Ils m'intéressent non seulement parce qu'ils maîtrisent, chacun, toutes les formes de l'entreprise complexe, mais surtout parce qu'ils dominent la gestion du capital accumulé qu'ils savent investir dans des biens à forte rentabilité.

Francisco Moreno est un drapier qui passe d'une structure familiale de vente de drap, en 1489, à la vente d'huile, en 1494, pour devenir courtier de la bourse, en 1497, date à laquelle il franchit le pas vers la compagnie capitaliste avec des Anglais pour un commerce d'exportation. En 1500, il achète ses propres oliveraies pour vendre sa production d'huile. Mais je vais trop vite, car son parcours est jalonné de heurts et de procès, sans doute parce qu'il use et abuse des spéculations financières à risque. En 1489, tout démarre par un procès en règle que lui intentent ses cousins, Rodrigo de Córdoba, Nicolás de Medina et Gonzalo Destrada, au sujet d'une dette de 120 000 maravédís que leur père, Diego Martínez Gallaque, et lui – en tant que son associé – avaient contractée auprès du drapier Juan Alemán¹²¹. Au moment du décès

que está presente el dicho Ferrán Pérez [...], 13 250 mrs los cuales son de cierta lana merina que dellos recibí comprada [...].»

¹²⁰ AHPS, leg. 1497, fol. 458 v^o. La minute est citée en note 124 dans la page qui suit.

¹²¹ AHPS, leg. 19725, fol. 292 r^o et v^o, décembre 1489 : « Otorga Rodrigo de Córdoba, trapero, fijo legítimo y heredero de Diego Martínez Gallaque, que Dios aya, vecino de Sevilla en la colación de Santa María, por sí y en nombre y en voz de Nicolás de Medina, su hermano, fijo legítimo y heredero del dicho Diego Martínez Gallaque, su padre, por el cual fizo voz y caución y a manera de fianza a la dicha caución obligó así a sus bienes, y Gonzalo Destrada, fijo legítimo y heredero del dicho Diego Martínez, por sí de la una parte, y Francisco Moreno, trapero, vecino de Sevilla en la colación de Santa María, por sí de la otra que *por quanto entre ellos es y se espera aver pleito y debates sobre razón que los dichos Rodrigo de Córdoba y Gonzalo Destrada dicen el dicho Francisco Moreno dever y ser obligado de dar y pagar 60 000 mrs de la mitad de los 120 000 mrs que el dicho Francisco Moreno y el dicho Diego Martínez Gallaque*

de Diego Martínez Gallaque, la dette n'a pas encore été soldée et les héritiers demandent à leur cousin, Francisco Moreno, de s'acquitter de sa part, 60 000 maravédís, ce qu'il refuse de faire, en matois, alléguant que la dette n'engageait que son associé. Francisco Moreno, par ailleurs, devait une somme importante (80 000 maravédís) à son oncle, Diego Martínez Gallaque, qui figure sur le testament que celui-ci rédige en juin 1489¹²². La résolution du conflit m'échappe, mais Francisco Moreno apparaît, en 1497, comme membre à part entière de la corporation des courtiers¹²³ de la bourse avec une constante toutefois, des dettes permanentes qu'il semble peiner à rembourser, à moins que ce ne soit là une technique bien rodée... En 1497, Fernando de Toro, pour le compte du marchand sévillan Gonzalo Ferrández¹²⁴, a fait mettre sous séquestre les tonneaux d'huile que Francisco Moreno exportait vers l'Angleterre dans le bateau de son associé, Juan Guarque, ayant fait naufrage au large de la Galice. Au même moment, le marchand sévillan Pedro de Valladolid fait appel également à Fernando de Toro, car Juan Guarque et Francisco Moreno lui devaient de l'argent qu'il ne parvenait pas à récupérer¹²⁵. Rapidement, le conflit s'apaise, l'embargo est levé sous la promesse d'un paiement rapide, paiement dont s'acquitte, en lieu et place de Francisco Moreno, Juan Alemán précisément. Ce commerce de l'huile, dans lequel Francisco Moreno se lance, est tout de suite un commerce d'envergure, mais à crédit. En 1494, il achète

deven y son obligados a dar y pagar a Juan Alemán, trapero, vecino desta dicha ciudad, y el dicho Francisco Moreno diz no ser obligado ni dever cosa alguna de la dicha deuda del dicho Juan Alemán, salvo el dicho Diego Martínez Gallaque y sus herederos y así mismo sobre razón que el dicho Francisco Moreno, dicen los dichos herederos del dicho Diego Martínez, serle obligados a pagar cierta contra de maravedís de ciertas ganancias de aceite por bien de paz, otorgaron y tomaron y nombraron por juez[...] al doctor Diego Díaz de la Puebla [...]. Un premier document sur cette même affaire se trouve aux fol. 241 v° et 242 r°. Je souligne.

122 AHPS, leg. 19725, fol. 102-104 r°.

123 AHPS, leg. 1497, s.n., 4 août 1497.

124 AHPS, leg. 1497, fol. 458 v° : « Otorga Gonzalo Ferrández, mercader, vecino desta ciudad en la colación de San Bartolomé, a Francisco Moreno, trapero, vecino desta ciudad en la colación de Santa María, que está ausente, que por quanto Fernando de Toro, en su nombre y por virtud de una carta de poder, ovo puesto y puso embargo en ciertos toneles de aceite que pareció que se salvaron en el reino de Galicia de la nao de los ingleses que se perdió sobre razón de 34 000 mrs que el dicho Francisco Moreno le devía de cierto trato y cuenta que entre ellos avía, y agora son convenidos e igualados que el dicho Gonzalo Ferrández le espera por los dichos 34 000 mrs, que se los ha de dar y pagar a ciertos plazos y en cierta forma y manera [...], por ende él otorga que desde oy día que esta carta es fecha, él da por alzado y alza el embargo [...] que el dicho Fernando de Toro en su nombre puso [...] ».

125 AHPS, leg. 1497, fol. 472 v° : « Otorga Pedro de Valladolid, mercader, vecino desta ciudad de Sevilla en la colación de San Isidoro, a Francisco Moreno, trapero, [...] que por quanto Fernando de Toro, en su nombre y con su poder, ovo puesto y puso embargo en ciertos toneles de aceite que se fallaron en el reino de Galicia y se salvaron de la nao de los ingleses que se perdió sobre razón de ciertos maravedís que el dicho Francisco Moreno y Juan Guarque, mercader inglés, le devían por contrato público, y ahora es convenido e igualado con el dicho Francisco Moreno en esta manera de le esperar por la dicha contía de maravedís, por quanto le salió por él a se los pagar Juan Alemán, trapero [...] ».

à crédit, auprès de Juan Ambrosio, 163 040 maravédís d'huile (soit environ 3 000 arrobes d'huile, ce qui est énorme¹²⁶). En 1500, il a fondé une compagnie avec le marchand Guillén Querin (ou Grin)¹²⁷ pour l'exportation de l'huile vers l'Angleterre. Mais la grande nouveauté, en ce début du xvi^e siècle, est l'investissement qu'il a fait dans l'acquisition d'oliveraies à Huévar et la gestion très souple de son domaine agricole, qui rappelle celle des élites patriciennes sévillanes. À Castilleja de Talhara, à Triana, à Huévar, Francisco Moreno vend à crédit du drap (sa première spécialisation) pour des sommes petites, allant de 825 maravédís à 3 500 maravédís, et se fait rembourser en main-d'œuvre pour ramasser les olives de sa propriété¹²⁸. Ce qui m'intéresse dans ce mode de gestion marchande, c'est son extrême polyvalence : rien n'est jamais délaissé, ni le drap – produit des premiers gains – ; ni le petit commerce de proximité alors qu'il a développé ses réseaux d'exportation.

254

En réalité, j'ai le sentiment, qu'en dépit des grands circuits que le marchand moderne maîtrise (ici, les routes vers Londres ; ailleurs, dans le cas de la famille Alhaje implantée à La Algaba, les circuits de la soie depuis la Calabre), il n'abandonne jamais le commerce de proximité, petit mais rentable, qui fidélise les clientèles et place l'homme au cœur de divers marchés, de divers espaces, de divers dispositifs.

Le meilleur exemple, sans nul doute, est celui de Gonzalo de Segura, figure incarnant, par antonomase, l'homme au centre d'un système marchand. Par étape, en jouant des diverses structures (*comenda* ou compagnie ponctuelle), en agissant sur la production, l'exportation ou la fonction d'intermédiaire, il s'inscrit au cœur même de la modernité marchande en mettant en synergie des espaces et des modes de travail différents, le tout au même moment.

126 L'huile se négocie, à Séville, trente-cinq maravédís l'arrobe en 1489 (AHPS, leg. 19725, fol. 295 v^o) ; cinquante-six maravédís l'arrobe en 1497 (AHPS, leg. 1497, fol. 311 v^o) ; cinquante et un maravédís en 1500 (AHPS, leg. 2157, fol. 118 v^o). L'arrobe de vin se négocie, en 1500, entre dix maravédís et demi le vin de Cazalla (AHPS, leg. 2157, fol. 168 r^o) et quarante maravédís (AHPS, leg. 2157, fol. 48 r^o).

127 AHPS, leg. 2157, fol. 132 v^o : « Otorga Francisco Moreno, trapero, vecino de Sevilla en la colación de Santa María, a Guillén Quetin (Querín / Grin), mercader inglés, vecino de la ciudad de Londres, que es ausente, y a Juan Guarque, mercader inglés, estante en Sevilla, que está presente, que por *cuanto entre el dicho Francisco Moreno y el dicho Guillén Grin ovieron tenido en uno compañía y contrataciones* de que el dicho Francisco Moreno alcanza ciertas contías de maravedís al dicho Guillén Grin y al dicho Juan Guarque en su nombre [...] ». Je souligne.

128 AHPS, leg. 2157, fol. 76 v^o ; fol. 85 r^o ; fol. 115 r^o ; fol. 158 v^o. Voici, pour exemple, le fol. 85 : « Deven Diego González Arnao y Leonor Rodríguez, su mujer, vecinos de Huévar, lugar del Aljarafe, [...] ambos a dos de mancomún, a Francisco Moreno, trapero, vecino de Sevilla, ausente, 2 800 mrs que son por paño que del recibió comprado [...], los cuales dichos 2 800 mrs se obligan de le pagar en le ayudar a cojer el aceituna que Dios le diere este presente año en los olivares que tiene en términos del dicho lugar de Huévar, que vernán a la cojida ocho días antes y ocho días después del día de Todos Santos y que serán residentes y no se partirán fasta ser acabada de cojer su aceituna ».

La première étape de ce parcours démarre avec l'acquisition d'une raffinerie de sucre. Pedro Descalona (ou de Escalona) achète une raffinerie aux Îles Canaries (*ingenio de moler cañas*) en février de l'année 1500. Dans le premier document, tout se passe comme s'il l'achetait conjointement avec Gonzalo de Segura, l'un versant la somme de quarante arrobes de sucre, l'autre, les quarante arrobes restantes sur quatre-vingts arrobes exigées par l'ancien propriétaire, Iohán de Robles, qui a cédé, avec la raffinerie, les outils nécessaires à son exploitation (chaudrons, poutres, etc.) :

Otorga Pedro de Escalona, mercader, vecino de la Gran Canaria, en la villa del Real de Las Palmas, de su grado, a Gonzalo de Segura, vecino de Sevilla en la colación de Santa María, presente, que por razón quel dicho Pedro Descalona ovo comprado y compró de Iohán de Robles, vecino de la dicha isla, todo el acción y derecho que él tenía en un ingenio de moler cañas para azúcar que es en la dicha isla de la Gran Canaria, en el barranco de Aumastil, que alinda con tierras del dicho Pedro Descalona, y más todas las herramientas y calderas y maderas pertenecientes al dicho ingenio, y más el asiento de tierras pertenecientes al dicho ingenio, lo cual todo el dicho Iohán de Robles le cedió y traspasó por razón de ochenta arrobas de azúcar que del recibió según que más largamente se contiene en la carta pública de traspasamiento que pasó ante Diego de San Clemente, escribano público de la dicha isla de la Gran Canaria, y porque el dicho Gonzalo de Segura da y paga cuarenta arrobas de azúcar, que es la mitad del coste [...], otorga que cede y traspasa y faze cesión y remisión y traspasamiento agora y para siempre jamás al dicho Gonzalo de Segura de la mitad de toda la dicha acción y derecho que el dicho Juan de Robles le cedió y traspasó¹²⁹ [...].

Le second document nous permet de pénétrer plus avant ce monde complexe des alliances, car ce qui paraissait simple – une association de deux marchands, qui commercent, par ailleurs, ensemble vers les Îles Canaries – se révèle beaucoup plus retors. On y apprend que Pedro Descalona devait à Francisco Boniel et à Antón Boniel, les deux frères de Gonzalo de Segura installés à Real de Las Palmas, sur l'île de Grande Canarie, quarante arrobes de sucre, de sorte que la raffinerie se trouve appartenir, par cession de Pedro Descalona à Francisco Boniel et Antón Boniel et quitus donné par ces derniers¹³⁰, à une seule et même fratrie : Gonzalo de Segura, Francisco Boniel et Antón Boniel.

¹²⁹ AHPS, leg. 2157, fol. 145 v^o, 19 février 1500.

¹³⁰ AHPS, leg. 2157, fol. 146 r^o, 19 février 1500 : « Otorga el dicho Gonzalo de Segura en nombre y en voz de Francisco Boniel y de Antón Boniel, sus hermanos, vecinos de la Gran Canaria, por los cuales faze voz y caución, que da por quito y libre al dicho Pedro Descalona, presente, en razón de cuarenta arrobas de azúcar que devía y avía a dar y pagar a Francisco y Antón, sus

Pour autant, les relations liant Pedro Descalona et Gonzalo de Segura ne s'arrêtent pas au commerce du sucre comme aurait pu le laisser penser l'investissement dans la raffinerie en 1500. Les deux marchands se sont lancés ensemble dans une aventure beaucoup plus ambitieuse, en mars 1500, dont la projection dépasse amplement le seul horizon canarien. Ils ont contracté, conjointement, une dette de 140 537 maravédís auprès du Génois Jacomo de Riberol consistant en l'achat à crédit de six esclaves récemment venus d'Afrique (*bozales*), de cent jarres de vin et de vingt-cinq arrobes d'huile :

Deven Pedro Descalona, fijo de Francisco Sánchez Descalona, vecino de la Gran Canaria, y Gonzalo de Segura, mercader, marido de Inés Alemán, vecino de Sevilla en la colación de Santa María, ambos de mancomún, a Jacomo de Riberol, fijo de Micer Antonio, mercader genovés estante en Sevilla, presente, 140 537 mrs de la moneda que corre en la dicha Isla de Canaria, los cuales son por razón de seis esclavos negros bozales y cien jarras llenas de vino y veinticinco arrobas de aceite y otras [...], a pagar en la dicha isla de la Gran Canaria, en paz, la tercia parte de los dichos maravedís el día de San Juan de junio primero que viene deste año en que estamos de la fecha desta carta, y la otra tercia parte de los dichos maravedís, el día de San Juan de junio del año de viene de 1501, y la otra tercia parte en fin del mes de agosto del dicho año de 1501 año [...], y que los dichos Pedro Descalona y Gonzalo de Segura sean obligados a le pagar [...] el dicho primer tercio de los dichos maravedís a dinero contado en el dicho ingenio [...], y los otros dos tercios de los dichos maravedís segundo y postrero, gelos paguen en azúcar bueno y bien purgado, como dicho es, a precio cada una arroba de 325 mrs de la moneda de Canaria¹³¹ [...].

Ce qui séduit, dans ce montage contractuel, est que seul le tiers de la somme sera remboursé en espèces, les deux autres tiers seront acquittés en sucre produit dans la raffinerie fraîchement acquise. La rentabilité de l'affaire – qui devait convenir à tous – se confirme dans des contrats additionnels où Gonzalo de Segura et Pedro Descalona achètent à Jacomo de Riberol, selon le même mode, de l'ail, du porc séché, du vin, laissant supposer des exportations plus lointaines¹³². Je remarque que la compagnie de Gonzalo de Segura n'est pas

hermanos, y a cualquier dellos por una obligación que pasó ante cierto escribano de la dicha isla por que el dicho Pedro Descalona le dió y pagó el dicho azúcar en cierta cesión que le fizo de cierta acción que él ovo de Juan de Robles del ingenio del moler cañas de azúcar que es en la dicha isla, en el barranco de Aumastil, con las calderas y herramientas della según se contiene en la carta de traspaso [...]».

¹³¹ AHPS, leg. 2157, fol. 37.

¹³² AHPS, leg. 2157, fol. 38 r^o et v^o : «[...] trescientas libras de carne del puerco salado que ha de ver pesar en esta dicha ciudad el dicho Gonzalo de Segura y ha de ir en los navíos donde han de ir los dichos vino, y más sesenta ristras de ajos, y más se obliga de les entregar todas las menudencias de herramientas contenidas en un memorial firmado del dicho Jacomo de

clairement identifiable si ce n'est qu'elle met en synergie diverses structures liées entre elles par un seul homme. D'une part, avec ses frères, la possession de la raffinerie cimente les liens tout en garantissant les emprunts auprès de Génois. De la sorte, cette première compagnie familiale resserrée autour d'un produit unique, le sucre, permet un élargissement des investissements à d'autres produits phare, tels le vin, l'huile et les esclaves.

D'autre part, avec Pedro Descalona, l'alliance n'est pas soudée par une possession commune, mais par une dette commune¹³³. Les deux marchands entre eux unissent, cette fois, les capitaux et partagent les risques pour diversifier leur négoce et s'ouvrir à de nouveaux marchés dont ils comprennent, très vite, l'enjeu : que l'on songe que toutes ces affaires sont menées, en parallèle, entre le 19 février 1500 et le 21 mars 1500. Cette seconde compagnie ponctuelle conclue avec Pedro Descalona n'est pas étrangère à la première, constituée avec ses frères – et dans laquelle il assure la fonction patriarcale –, car Francisco Boniel officie, à Las Palmas, comme facteur du binôme Descalona-Segura à l'heure de réceptionner la marchandise de Jacomo de Riberol et de la contrôler¹³⁴.

Enfin, toujours autour de ces deux mois de l'année 1500, Gonzalo de Segura crée une troisième compagnie d'un genre nouveau et beaucoup plus intéressant, une *comenda*, sans déplacement, avec répartition inégalitaire des bénéfices, signée avec un artisan. Il s'associe, avec Francisco de Benavente, à un artisan teinturier, Alfón de Córdoba, pour la durée d'une année selon les modalités qui suivent :

En el nombre de Dios amen. Otorga Alfón de Córdoba, tintorero, marido de Elvira Ferrández, vecino de Sevilla en la colación de San Esteban, por sí de una parte, y Gonzalo de Segura y Francisco de Benavente, mercaderes, vecinos de Sevilla en la colación de Santa María, ambos de mancomún de otra parte, que fazen compañía en uno en manera que el dicho Alfón de Córdoba sea obligado de poner en la dicha compañía unas casas tintes con sus tintas y calderas que son en esta dicha ciudad, en la dicha colación de San Esteban [...], del dicho día de oy que esta carta es fecha fasta un año cumplido primero siguiente, y que los dicho *Gonzalo de Segura y Francisco de Benavente sean obligados a poner en el dicho tinte todos los pasteles [...] y otros tintes que fueren menester en todo el dicho*

Riberol que queda en poder de los dichos Pedro Descalona y Gonzalo de Segura, puestas en la dicha isla, y que todo lo suso dicho sea obligado el dicho Jacomo de Riberol a cargar y enviar en navíos [...].»

133 AHPS, leg. 1497, fol. 37 v^o : « Otorga el dicho Jacomo de Riberol a los dichos Pedro Descalona y Gonzalo de Segura, presentes, que por razón que los dichos Pedro Descalona y Gonzalo de Segura, de mancomún, deven y han a dar y pagar al dicho Jacomo de Riberol 140 577 mrs de la moneda que corre en Canaria [...] ».

134 AHPS, leg. 1497, fol. 38 v^o.

*tiempo, y más tres esclavos y un asno, y que el dicho Alfón de Córdoba sea obligado a teñir todos los paños y otras cosas que vinieren en el dicho tinte de buenos colores a pro y utilidad de la dicha compañía [...], y que cada mes las dichas partes fagan cuenta, y que el dicho Alfón de Córdoba aya, por el dicho tinte y tunas y calderas y por su trabajo, el tercio de las ganancias sacando las costas de pastel y tintas y leva, y que ellos ayan los dos tercios de la dicha ganancia*¹³⁵ [...].

258

Les gains sont répartis à raison d'un tiers pour l'artisan / deux tiers pour les investisseurs. Toutefois, la nouveauté de cette *comenda* porte sur le statut de l'artisan associé, qui n'est qu'un simple commandité dans cette affaire, stipendié pour un travail précis, sans apport et sans voix au chapitre. Par le truchement de cette compagnie déséquilibrée, on perçoit une nouvelle forme d'investissement spéculatif où deux marchands (par ailleurs, liés entre eux par le commerce du sucre à Séville¹³⁶) spéculent sur le travail d'autrui et s'imposent par la simple puissance de leurs avoirs financiers.

Cette diversité des marchandises que vend Gonzalo de Segura rend compte des moyens importants dont il dispose, lui permettant des investissements démultipliés, dans des secteurs diversifiés, tout en restant compétitif sur chacun d'entre eux : le marché du sucre, celui du pastel et des teintures, l'huile, etc. Non seulement Gonzalo de Segura possède les fonds, mais il faut croire qu'il construit également des réseaux vastes lui garantissant une parfaite maîtrise des routes mercantiles. Il est ainsi présent sur des routes commerciales divergentes : celles, spécifiques au sucre, liant Séville aux Îles Canaries et à l'Atlantique et celles, spécifiques au pastel, liant l'Andalousie à la Catalogne, puis au Sud de la France. Voilà, sans doute, des éléments de nature à expliquer la suractivité de Gonzalo de Segura et son adaptabilité, s'associant différemment en vertu du marché ciblé et du produit d'investissement. Si la compagnie avec le teinturier Alfón de Córdoba est actée dans un contrat dévoilant sa forme, les liens entre les marchands-investisseurs – ou plutôt, les liens entre les capitaux de ceux-ci – constituent un véritable maelström relationnel qui se dérobe et dont la compagnie ponctuelle n'est que l'écume visible. Pour preuve de cet entrelacs marchand, outre les liens entre le binôme Segura-Descalona et Jacomo de Ribero; outre ceux entre le binôme Segura-Benavente et l'artisan au sein de la *comenda*; Francisco de Benavente, de son côté, travaille fréquemment avec

¹³⁵ AHPS, leg. 2157, fol. 146 v^o. Je souligne.

¹³⁶ AHPS, leg. 2157, jeudi 27 février 1500, fol. 171 v^o : « Deve Iohán de Sevilla, boticario, marido de Leonor Álvarez, vecina de Sevilla en la colación de San Salvador, a Gonzalo de Segura y a Francisco de Benavente, mercaderes, vecinos de la dicha Sevilla, presente el dicho Gonzalo de Segura, o a cualesquier dellos, 7 660 mrs que son de cierto azúcar que del recibió comprado [...] ».

le neveu de Jacomo de Riberol, Cosme de Riberol, autour de la vente de sucre à Séville¹³⁷.

Dès lors, la grande modernité de Gonzalo de Segura repose sur la capacité à coordonner des systèmes multiples et différents, prenant des risques ici, les pondérant là, tout en faisant travailler le capital qui devient le vecteur liant les associés entre eux. *Capital et travail* deviennent, ensemble, les deux rouages de l'association, sans que le capital soit nécessairement lié au travail. Ce constat permet de comprendre l'avènement de structures dans lesquelles les investisseurs peuvent demeurer totalement éloignés du monde du négoce. Désormais, capital et travail marchand relèvent parfois de deux mondes qui ne s'entrecroisent que dans le cadre de l'investissement spéculatif au sein de la compagnie. Cette gestion purement capitaliste de l'entreprise explique la complexité de la structure et son instabilité au xvr^e siècle. Elle explique aussi combien la confiance devient – dans un monde où les marchands peuvent posséder du capital par parts et le vendre sans être liés à la gestion de l'entreprise – le socle unique d'une fondation solide. L'argent se mue en un outil de l'économie-monde engendrant son propre revenu par placements intelligents, c'est-à-dire dans des compagnies supposant une transformation de produits – et, donc, un bénéfice accru – ou dans des biens de production rentables et sans risque.

L'investissement dans des propriétés agricoles de l'Aljarafe, l'investissement dans des raffineries canariennes, dans des boutiques ou des biens immobiliers locatifs, quel qu'il soit, trahit – dès lors qu'il rend indisponible le capital marchand – une gestion avisée du risque en ces premiers temps de modernité. Par-delà la volonté d'assurer la pérennité des gains, ces biens ne disent-ils pas autre chose des aspirations des hommes de négoce ? Quels sont ces biens particuliers qui immobilisent le patrimoine des familles marchandes ?

Un investissement diversifié. Quels marqueurs sociaux ?

Ce sont des questions très complexes que je ne prétends pas épuiser en quelques pages. Néanmoins, il m'a paru pertinent de rassembler, dans le tableau qui suit, toutes les locations et acquisitions des marchands pour dégager trois grands types de biens ayant la faveur des secteurs mercantiles : les boutiques, les magasins à huile et les oliveraies. Je laisserai de côté toutes les locations immobilières, car bien que les descriptions des maisons ne soient pas identiques d'un contrat à l'autre (précisant la spécificité de la maison), il faudrait une

¹³⁷ AHPS, leg. 2157, fol. 66 r^o, mardi 15 mars 1500 : « Deve Antón de Porras, boticario, vecino de Sevilla en la colación de San Salvador, a Cosme de Riberol, mercader genovés, estante en Sevilla, ausente, y a Francisco de Benavente, mercader, vecino de Sevilla, presente, o a cualesquier dellos 8442 mrs desta moneda, los cuales son por cierto azúcar que dellos recibí comprado, de que es pagado [...] ».

étude pointue sur l'habitat sévillan pour connaître précisément la valeur sociale de ces biens à partir de leur localisation, de leur utilisation, des accès à un point d'eau, etc. C'est un travail que mènent, en ce moment, des historiens de l'architecture sévillane, dans le cadre d'un projet intitulé « La arquitectura en Andalucía desde una perspectiva de género: estudio de casos, prácticas y realidades construidas ».

260 Dans le monde marchand, ce qui signe la réussite sociale est, sans conteste, la possession d'une boutique indépendante et son emplacement, autant que la possession d'un magasin. Toutefois, la possession en propre d'une boutique (*tienda*) par un marchand demeure assez rare, sans doute en raison de son prix prohibitif. Ce sont des biens qui ne se vendent guère et qui sont la propriété des élites patriciennes. Concrètement, qui les possède ? À la lumière du tableau récapitulatif, il est assez simple de voir que ces boutiques mises sur le marché locatif appartiennent à des membres de la noblesse, à des membres du conseil municipal, à des membres du chapitre ecclésiastique, au comte de Cadix, etc. Les marchands qui louent ces boutiques sont ceux qui figurent au sommet de la hiérarchie mercantile que nous avons tenté d'établir dans le chapitre précédent, c'est-à-dire des drapiers, des *mercaderes*, des marchands d'épices et des marchands de brodequins, en somme ceux qui détiennent les plus fortes capacités financières. La seule particularité qui requiert attention est celle des potiers et des boutiques de poteries (*tiendas de ollería*) qui devaient constituer une nécessité propre à l'exercice de leur office, puisque la boutique servait également d'atelier de fabrication. La rente versée pour la location des boutiques n'est d'aucune aide à l'heure de les stratifier, dans la mesure où on ne saurait l'interpréter sans tirer profit de la qualité des boutiques et de leur emplacement. Ce sont-là des éléments qui expliquent, sans nul doute, la rente astronomique versée par Juan de Cea pour l'affermage de la boutique appartenant au monastère Santa María de las Cuevas – alors que c'est une institution qui, traditionnellement, met en location moyennant des emphytéoses, c'est-à-dire des baux sur le long terme et à des prix relativement bas sur le marché de la rente.

Souvent, une simple pièce dans la maison peut être dévolue à un espace commercial, comme l'atteste le terme très explicite de *casa tienda* (maison boutique) ; ou, moins explicite peut-être, les termes de *palacio portal*, *casa con puerta* ou *casa puerta* (demeure avec porche), à l'instar de celle louée à un bijoutier qui devait réserver la partie basse de sa demeure, à l'abri d'un porche fermé, à sa clientèle. Ces espaces (boutiques et magasins), en dépit de leur caractère informel s'adaptant aux nécessités du commerce de détail, devaient être fortement réglementés, puisqu'on ne pouvait en ouvrir de nouveaux sans l'accord exprès du voisin, officiellement pour respecter l'intimité des

maisons alentour¹³⁸. Officieusement, les rentes de la location de ces magasins et boutiques représentaient une telle manne financière pour les propriétaires (souvent, des membres de l'aristocratie patricienne), que la chose devait être très surveillée. J'en veux pour preuve ce procès intenté par Francisco de Riberol aux instances municipales au sujet du *pecho*¹³⁹ (l'équivalent de la taille) que l'on voudrait lui faire payer. Toute une partie du procès porte sur la description des biens possédés par le Génois (outre sa résidence), qui seraient de nature à invalider son statut d'*estante*, parmi lesquels un magasin qu'il possède dans ses maisons de Triana :

[...] la cual casa tiene su *principal puerta por do se manda y entran y salen* y se usa del como de servicio de la casa; tiene asimismo, allende desta puerta principal, *otras tres puertas postigos de que se sirven particularmente según la necesidad y aparejo* que se ofrece, la *una al río, por donde cargan y descargan, la otra, por donde mandan el almacen del aceite, la otra* el dicho Bautista de Riberol, que en compañía del dicho mi parte, ha estado y está y ha tenido cargo de las cosas de la jabonería, *fizo abrir por donde su mujer subiese por su honestidad, porque la otra puerta principal fuera y es de mucha negociación y de entrar y salir gente*, y en verdad, como por la prueba de los ojos, parece el cuerpo de la casa y miembros todos así unos por de dentro, y así una casa es todo y una, como lo es y se ha de juzgar y no se fallará jamás ni con verdad se probará parte alguna de la casa averse alquilado a persona alguna, ni en parte alguna della aver morado persona alguna otra, salvo el dicho mi parte y los suyos, de do resulta aquella que es una casa no se puede decir ni fazer dos [...], y *otro que dicen almacen que está frontero, en la otra acera de la calle*, fallará vuestra merced que la verdad es que será de Miguel de Valencia, maestro de jabones y quedaron [sic] por su fallecimiento y sus herederos [...] pretenden derecho a ellas [sic] y las demandan queriendo sacar al dicho mi parte, trayendo como traen pleito con él, el cual agora pende; y porque está litigoso, no se dice ni puede decir bienes ni fazienda, mayormente estando pendiente el litigio, y las dichas son unas casas de poco valer, y no para morada, salvo que *el dicho mi parte no se ha servido de otra cosa dellas sino para poner algunos materiales para sus jabones, y el otro que se dice almacen, tiene cargo de 350 mrs de tributo o servicio perpétuo*¹⁴⁰ [...].

138 Antonio Collantes de Terán Sánchez, *Sevilla en la Baja Edad Media, op. cit.*, p. 115 : « Según las ordenanzas de los alarifes, dichas puertas no podían abrirse frente a las de las casas fronteras, a no ser que el vecino consintiera en ello, a fin de evitar la curiosidad ».

139 « Pecho: De forma genérica identifica las contribuciones directas, municipales o reales, en la Corona de Castilla » (*Glosario crítico de fiscalidad medieval*, disponible en ligne : <http://www.imf.csic.es/index.php/fuentes-documentales/fuentes-documentales-gcfm>, dernière consultation en novembre 2015).

140 AMS, section *Privilegios*, doc. 110/22 : « Genoveses, Francisco de Riberol. Autos principados en 19 de marzo de 1501 ante el ilustre veinticuatro Pedro Ortiz, a instancia de Francisco de

Dans le cas présent, trois des quatre portes ouvertes sur la rue étaient des espaces conduisant à un entrepôt, à un magasin ou à une boutique ; la quatrième porte avait dû être percée pour aménager une entrée plus discrète afin que l'épouse rejoigne ses appartements situés à l'étage. Les deux magasins (*almacenes*) mentionnés en sus étaient des magasins à huile, dont l'un – de mauvaise facture, si l'on en croit les déclarations (ce que tendrait à confirmer la rente très faible de location¹⁴¹) – servait à entreposer, précisément, de l'huile et d'autres produits pour la fabrication du savon. Je remarque que ce sont là des biens non répertoriés dans les actes notariés, des biens à l'existence informelle en quelque sorte, qui auraient échappé à notre connaissance sans ce procès conservé dans la section *Privilegios* des Archives municipales. Cela confirme l'impression que les biens à vocation commerciale recensés dans ce travail ne représentent sans doute qu'une faible part des biens existants.

262

Ce modèle de la *casa tienda* – à la façon des demeures de Francisco de Ribero – n'est guère un apanage andalou, ni même valencien¹⁴² ou génois¹⁴³, mais davantage une constante du bassin méditerranéen. Nonobstant, la maison sévillane type se compose de deux étages, une partie basse comprenant, dans certains cas, la boutique, l'entrepôt, voire une cave ; une partie haute – nommée *soberado* comprenant les espaces privés (*palacios*), avec salle à manger, chambres, dépendances, etc. Comme précédemment pour les porches fermés, le *corral* (la cour intérieure) pouvait avoir une fonction d'entrepôt sous les galeries, à la manière de ces magasins improvisés de proximité. La boutique que je perçois en tant que telle (nommée *tienda* dans les documents) doit correspondre à la boutique indépendante, siège des activités marchandes de la compagnie. Parallèlement à la boutique – qui accroît le prestige du marchand à mesure qu'elle acquiert un statut de bien à part entière, indépendant de la demeure, avec des proportions amples –, le magasin loué (*almacen*) atteste que son détenteur se situe dans une strate élevée de la hiérarchie marchande. Ceux qui les possèdent sont des *mercaderes* puissants de la famille Barrera ou de la famille Gibraleón, des Génois ou des notables de la ville (*bachilleres* ou commandeurs).

Ribero sobre que no se le devía repartir pecho alguno por razón de ser genovés ». Je souligne.

¹⁴¹ Ce procès de Francisco de Ribero contre le conseil est très intéressant, car il renvoie à d'autres conflits en abyme, comme celui l'opposant aux héritiers de Miguel de Valencia, ou ceux le mettant aux prises avec d'autres membres du consulat génois. Les déclarations des Génois appelés à témoigner laissent sourdre un climat conflictuel autour de factions génoises rivales. Ces rivalités ne nous intéressent pas dans le cas présent, mais on ne peut prendre pour argent comptant les déclarations faites par l'avocat de Francisco de Ribero pour le dédouaner. Sans doute le montant de la rente devait-il être minoré pour mieux défendre son client, et la description des magasins et maisons, à l'avenant, se fait misérabiliste.

¹⁴² Enrique Cruselles, *Los mercaderes de Valencia en la Edad Media*, op. cit., p. 259.

¹⁴³ Jacques Heers, *Gênes au x^e siècle*, Paris, Flammarion, 1971, p. 160.

L'huile est un produit rentable – j'ai eu l'occasion de le dire à de nombreuses reprises – et ce qui me conforte dans cette idée que l'huile acquiert une valeur quasi anoblissante n'est pas tant le prix de l'arrobe que la qualité des propriétaires d'oliveraies et de pressoirs. Ainsi, cinq moulins à huile sont détenus par deux nobles, un *bachiller* et deux judéoconvers condamnés à la relaxation¹⁴⁴. Un des pressoirs confisqués est acquis par un autre noble du conseil, Gómez de Saavedra. Pareillement, la noblesse et l'élite patricienne possèdent trente-trois oliveraies sur les trente-huit recensées, et ceux qui détiennent les cinq oliveraies restantes sont un laboureur d'Utrera, trois judéoconvers – dont deux étaient drapiers et furent condamnés par le Saint-Office – et le marchand Francisco Moreno. Dans tous les cas, les oliveraies très prisées par la noblesse sont situées dans l'Aljarafe.

Par ailleurs, si le parc immobilier se cède souvent perpétuellement, voire sur plusieurs vies (par le biais d'un cens emphytéotique) ; la terre devient, quant à elle, l'enjeu d'une pression économique qui se mesure à la volonté d'affermier pour des temps plus courts. Sans nul doute, une chose cruciale se joue autour de la terre pendant ces années, principalement autour des oliveraies de l'Aljarafe. Cette terre immobilise, certes, le capital des élites et de certains marchands, mais sur la durée, cette immobilisation engendre précisément du bénéfice parce que la terre devient le substrat d'une nouvelle forme de capitalisme agressif. Celui qui spéculé sur la terre agricole dégage des bénéfices importants et il faut croire que la gestion en propre du domaine devient la norme au début du XVI^e siècle. En effet, les mises en location sont rares et les mouvements de cession de la terre, quasi inexistantes, hormis dans les cas de confiscations de biens qui mettent sur le marché des terres, immédiatement acquises – en ces années-là – par Gómez de Saavedra, du conseil, ou par l'échevin (*veinticuatro*) Iohán de Saavedra, ou par Pedro de las Roelas, également du conseil municipal. Les propriétaires préfèrent conserver la jouissance de la terre plutôt que de la céder à un fermier, en raison du renchérissement de la production sur le marché sévillan.

Cette forte capitalisation de la terre sous la forme d'investissements financiers par des individus ou des groupes de personnes est une réalité que nul ne conteste aujourd'hui. L'ambition de cet investissement foncier demeure la promotion sociale, la terre ayant une valeur qui va bien au-delà de sa seule fonction créditrice. Outre sa capacité à générer des profits par le biais d'une gestion en lien direct avec le marché, la terre, quand elle s'acquiert, dévoile des orientations particulières dans la construction des carrières. De la même manière que les investissements fluctuent en vertu des perspectives de promotion que l'on se crée, la terre fait figure de formidable accélérateur de carrière, bien que l'on

¹⁴⁴ Il s'agit de la sentence de mort prononcée par le tribunal inquisitorial.

perçoive mal, encore aujourd'hui, les ambitions cachées de ces investissements. C'est la raison pour laquelle je me suis intéressée – dans le cas suivant, centré autour d'une compagnie sévillano-américaine dont les archives ont conservé la trace – à ce qui avait pu engager, à corps perdu, une fratrie tout entière sur le chemin de l'aventure américaine. Les lettres marchandes et intimes autant que la bataille féroce menée autour de la revendication d'une *encomienda*, légitiment, *a posteriori*, la force de la quête d'une nouvelle terre anoblissante, peut-être le but ultime du négoce.

Tableau 7. Possessions des secteurs marchands dans la Séville de la fin du xv^e siècle

Propriétaire 1	Métier	Locataire 1 (<i>arrendamiento</i>)	Métier	Bien	Paroisse	Loyer (annuel) ou ajout en prix d'achat nature	Poules ou ajout en nature	Année Locataire 2	Métier	Propriétaire 2	Métier
Johán Rodríguez de Orta	Bachillér, lugarteniente del alcalde mayor			Almacén de aceite	Sevilla			1471			
Angel de Malencero				Almacén de aceite	Santa María			1501			
Juan de Gibraltón	Mercader			Almacén de aceite				1474			
Alonso de Jerez	Mercader			Almacén de aceite	Santa María	1150		1489		Catalina Ferrández	
Johán de Baeza	Trapero			Almacén de aceite	Sevilla			1500			
Andrés de García	Mercader			Almacén de aceite	Sevilla			1500			
Alfón de la Barrera	Mercader			Almacén de aceite	Sevilla			1500			
Pedro Ponce de Cabrera				Almacén de aceite	Sevilla			1494			
Jacomo de Cazana	Mercader genovés			Almacén de aceite	Sevilla			1500			
María de Gallegos viuda del comendador Gonzalo de Cueva				Almacén de aceite	San Salvador			1500			
Francisco de Ribero				Almacén de aceite	Triana			1501			

Propriétaire 1	Métier	Locataire 1 (<i>arrendamiento</i>)	Métier	Bien	Paroisse	Loyer (annuel) ou ajout en prix d'achat nature	Poules ou ajout en nature	Année Locataire 2	Métier	Propriétaire 2	Métier	
Nuño Ferrández del Alcázar		Fernando de Tarifa	Cambiador	Asiento de Cambio y pertenenias	Santa María (Plaza San Francisco)	2 000	2 poules	1 500				
Fernando Pérez	Escribano			Bodega	Santa María (Cal Catalanes)			1 497				
Antón Sánchez Maldonado	Receptor del rey			Casas	Carmona (Arrabal de San Pedro)	5 150		1 496				
Alfonso de Sevilla	Mercader	Gonzalo de la Viga	Jubetero	Casas	Santa María (Génova)	2 700	12 poules	1 497				
Fernando Bueno	Trapero			Casas	Santa Ana			1 480				
Mohamad moro				Casas	Santa Ana			1 480				
Luis Ferrández	Joyero	Alonso de Zumel	Brosador	Casas	Santa María (Gradas)	1 860		1 489				
Francisco Franco	Mercader	Juan de Veneja	Borceguinero	Casas	Santa María (Calle Ropavieja)	2 540	4 poules	1 489				
Costanza Alvarez, viuda de Alfón García Poca Sangre		Diego Bernal	Platero	Casas (cuerpo de)	Santa María (Cal de Poca Sangre)	2 700	4 poules	1 479	Juan de Avila		Corredor de bestias	
Alfón Bravo	Sedero	Diego Ferrández Alfándari		Casas corral	Santa María	1 500	2 poules	1 474				
Rodrigo Romi	Mercader	Inés Ferrández viuda de Diego Ferrández		Casas corral	San Bartolomé			1 480	Johán de Buendía		Corredor de bestias	

Propriétaire 1	Métier	Locataire 1 (arrendamiento)	Métier	Bien	Paroisse	Loyer (annuel) ou ajout en prix d'achat nature	Poules ou ajout en nature	Année Locataire 2	Métier	Propriétaire 2	Métier
Francisco de Cea				Casas corral cortinales arboles palacios	Aljarafe (Tomares)			1489			
Gonzalo de Ribera y Mencía de Zúñiga	Noble	Francisco de Quadros nieto del jurado Quadros	Jurado	Casas molino de moler acetuna + apajeros + casas de cogederas, suertes de olivares (El Cabezuelo, El Lizonzudo, Las Sardinas)	Aljarafe (Valencina del Alcor)	26667	2 quintaux d'huile, 2 fanegas de « aceitunas judiegas » *	1500			
Pedro Portocarrero	Noble	Alfonso de Chillas	Mercader	Casas palacio soberado corral	San Bartolomé	2200		1494			
Ana de Morillo hija del alguazil Morillo		Manuel de Córdoba	Trapero	Casas palacio soberado corral Blanca	Santa María la Blanca	1900		1494			
María de Gallegos viuda del comendador Gonzalo de Cueva	Noble	Pedro de Valladolid	Jurado	Casas palacios corral	San Salvador			1500			
Antón de Sevilla	Cantero	Juan García de Avila	Acceitero	Almacén para tener aceite corral azotea	San Vicente (Calle del Alhaqueque)	1300	2 poules	1497			
Diego Bueno	Especiero	Diego de Cea	Especiero	Casas palacios soberado corral	San Ildefonso	2600	2 poules	1497			

Propriétaire 1	Métier	Locataire 1 (<i>arrendamiento</i>)	Métier	Bien	Paroisse	Loyer (annuel) ou ajout en prix d'achat nature	Poules ou ajout en nature	Année	Locataire 2	Métier	Propriétaire 2	Métier
Francisco Caro	Mercader	Rodrigo de Toledo	Mercader	Casas palacios soberado corral	Santa María (Cal. Catalanes)			1497				
Juan de Andújar		Francisco de Córdoba	Mercader	Casas palacios soberado corral	San Bartolomé	3 500		1497				
Francisco de Ribero				Casas puertas almacén	Triana			1501				
Rui González de Llerena	Albardero	Martín de Sevilla	Mercader	Casas soberado azotca	Santa Catalina	1 200		1480				
Juan Bazo	Cambiador			Casas soberado corral	Santa María Magdalena			1472				
Francisco Martínez	Labrador	Pedro de Fez Rui Diaz	Cambiador	Casas soberado corral	Santa María Magdalena	1 400		1472				
Cristóbal de Cáceres		Martín Bocanegra	Caballero del duque de MS**	Casas soberado corral	Santa María Magdalena	4 000		1472				
Juan Martínez de Carreño	Merchante	Juan Fidalgo Cabrillo	Casa del duque de MS	Casas soberado corral	Santa María Magdalena	900		1475				
Ferrando de Medina Nunciabay	Véinticuatro	Pedro de Zamora	Acetiero	Casas soberado corral	Santa María Magdalena	2 500		1475				
Rodrigo Gentil	Corredor	Juana Martínez		Casas soberado corral	San Vicente	650	1 poule	1475				
Daniel Alhaje	Trapero	Alonso Ferrández Alhaje	Platero	Casas soberado corral	Santa María	1 867		1478				
Gonzalo de Córdoba	Mayordomo del cardenal arzobispo de S ^a	Bartolomé Cisbón	Trapero	Casas soberado corral	Santa María	5 000	4 poules	1480				

Propriétaire 1	Métier	Locataire 1 (arrendamiento)	Métier	Bien	Parròisse	Loyer (annuel) ou prix d'achat	Poules ou ajout en nature	Année	Locataire 2	Métier	Propriétaire 2	Métier
Alfonso de Jerez	Trapero			Casas soberado corral	Santa María			1480				
Diego de Sevilla	Mercader	Rui García de Sevilla	Mercader	Casas soberado corral	Santa Ana	2 500	2 poutes	1480				
Pedro de Avila	Corredor de bestias	Pedro de la Garza	Mercader	Casas soberado corral	San Esteban	3 200		1480				
Alfón de Sevilla	Limosnero	Pedro de Cea	Corredor	Casas soberado corral	San Bartolomé	3 200		1480				
Benito de Torralba	Mayordomo	Lope de Cea	Corredor	Casas soberado corral	San Bartolomé			1480				
Yudah Abenatabe				Casas soberado corral	San Bartolomé			1480				
Diego Martínez	Albeitar	Johán de Córdoba Barchilón	Mercader	Casas soberado corral	San Alfón	4 500	2 poutes	1480				
Ferrando de San Pablo	Mercader	Johán de Carmona	Trabajador	Casas soberado corral	Santa María Magdalena			1482				
Alonso de Lora	Tintor de seda	Alonso Gutiérrez	Sastre	Casas soberado corral	Santa Cruz	1 200	2 poutes	1489				
Juan de Sevilla	Jurado Mayordomo	Juan García de Vozmediano		Casas soberado corral	Santa Cruz			1489				
Juan de Sevilla	Jurado Mayordomo	Inés Carrillo		Casas soberado corral	San Bartolomé	2 300	4 poutes	1489				
Alonso de Carrillo de Acuña	Noble	Martín Ferrández	Trapero	Casas soberado corral	Santa Cruz	1 600		1489	Francisco de la Lonja	Trapero		
Juan de Nájera	Mercader burgalés	Juan de XX	Lencero	Casas soberado corral	San Bartolomé	900		1489				

Propriétaire 1	Métier	Locataire 1 (<i>arrendamiento</i>)	Métier	Bien	Paroisse	Loyer (annuel) ou ajout en prix d'achat nature	Poules ou ajout en nature	Année	Locataire 2	Métier	Propriétaire 2	Métier
Luis de Torres	Trapero	Adán López		Casas soberado corral	San Bartolomé	1 050	2 poules	1489				
Catalina Rodríguez hija del bachiller Rodríguez		Diego Ferrández	Mercader de sedas	Casas soberado corral	San Martín	800	2 poules	1497				
Alonso de Montedoca	Mercader de pescado	Diego de Sandoval	Caballero del duque de Medina Sidonia	Casas soberado palacio corral	Santa María Magdalena	2 000		1497				
Juan de Medina	Guarda	Francisco XX	Criado del pagador Juan de Sevilla	Casas soberado palacios	San Esteban			1492	Isabel Gutiérrez	Tendera		
Fernando Pérez	Escribano	Pedro de Córdoba Alfonso de Córdoba	Ropero Sastre	Casas soberado palacios azotea	Santa María (Cal Catalanes)	1 200		1497				
Luis Suárez, hijo de Benadeva (mayordomo)				Casas soberado patios palacios	San Bartolomé	1 200		1492				
Duque de Avalos	Noble			Casas soberado patios palacios	San Bartolomé			1492				
Gonzalo Suárez	Jurado			Casas soberado patios palacios	San Bartolomé			1492				
Juan Alemán				Casas tienda	Santa María (Alcaicería)			1497				
Gonzalo González de Jerez	Cambiador	Pedro Martínez de Constantina		Huerta arboles	El Copero	4 000		1461	Bail de 8 ans			

Propriétaire 1	Métier	Locataire 1 (<i>arrendamiento</i>)	Métier	Bien	Pairie	Loyer (annuel) ou ajout en prix d'achat nature	Poules ou ajout en nature	Année	Locataire 2	Métier	Propriétaire 2	Métier
Johán de Monsalve	Véinticuatro	Juan Martínez de Villaverde	Mesonero	Huertas (2)	Término de Sevilla (Huerta del rey)	5 500	10 poules	1480	Pedro Ferrández Sillero de la Jimene (?)			
Juan de Andújar		Diego de Mesa	Mercader de pescado	Humero	Santa María (Muladar de los Goles ?)	1 550		1497				
Íñigo de Zuñiga	Noble			Molino	Aljarafe (Valencina del Alcor)			1 500				
Alfonso Delgadillo (Q)				Molino del Hondillo (1/4)	Carmona (Arrabal de San Pedro)			1496			Gómez de Saavedra	Escribano de Sevilla
Diego Romi				Molino del Hondillo (3/4)	Carmona (Arrabal de San Pedro)			1496				
Pedro Ortiz	Jurado			Olivar	Palomares			1455				
Johán Rodríguez Dorta	Bachiller			Olivar	Sevilla (Alvaráñez el Nuevo)			1471				
Frailes de San Isidoro				Olivar	Triana (Pago de Gormanzal)			1472				
Ferrán de Cazalla				Olivar	Aljarafe (Cazalla de Almanzor)			1480				
Francisco de Olivares	Jurado			Olivar	Sevilla (término, Val de María)			1489				
Rodrigo de Saya				Olivar	Carmona			1497				

Propriétaire 1	Métier	Locataire 1 (<i>arrendamiento</i>)	Métier	Bien	Paroisse	Loyer (annuel) ou ajout en prix d'achat nature	Poules ou ajout en nature	Année	Locataire 2	Métier	Propriétaire 2	Métier
Juan Moreno de Roelas				Olivar	Hinojos (El Pempollar)			1497				
Pedro López de Sevilla hijo del veinticuatro				Olivar	Espartinas			1497				
Diego López												
Ferrán Rodríguez de Sevilla	Jurado			Olivar	Palomares			1497				
Iohán Desquivel				Olivar	Alcalá de Guadaira			1500			Jorge de Medina	
Melchor Maldonado	Veinticuatro			Olivar	Aljarafe (Mexina)			1500				
Gonzalo Ferrández				Olivar	Aljarafe			1500				
Iohán de Cuevas	Alcaide			Olivar	Aljarafe			1500				
Luis Cataño	Noble			Olivar	Aljarafe			1500				
Pedro Ferrández de Córdoba				Olivar	Aljarafe (Sobierna)			1500				
Rodrigo Infante	Físico			Olivar	Camas			1500				
Iohán Rodríguez Dorta	Bachiller			Olivar	Sevilla (donadío de Alvarfáñez)			1500				
Mayor Avellaneda (doña)	Noble			Olivar	Aljarafe			1500				
María de Lando				Olivar	Aljarafe			1500				
Francisco Moreno	Trapero			Olivar	Hutévar			1500				
Gonzalo de Córdoba (Q)	Trapero			Olivar (10 aranzadas)	Hinojos (El Pempollar)			1497				

Propriétaire 1	Métier	Locataire 1 (arrendamiento)	Métier	Bien	Pairie	Loyer (annuel) ou ajout en prix d'achat nature	Poules ou ajout en nature	Année Locataire 2	Métier	Propriétaire 2	Métier
Alfón de Jaén de Roelas	Véinticuatro			Olivar (110 aranzadas)	Aljarafe			1500			
Bernaldino de Córdoba (don)	Noble			Olivar (137,5 aranzadas)	Aljarafe (Santillana, término de Pilas)			1500			
Pedro González Alcázar		Tomás de Burgos	Corredor	Olivar (2 aranzadas)	Aljarafe	1350		1480			
Ferrán González de Jerez (Q)				Olivar (3 aranzadas)	Carmona	16000		1497			Antón de Hojeda
Pedro de Gallegos				Olivar (3 pedazos: pedazo de las Caleras; pedazo de la Aralayuela; pedazo de Benaborra)	Alcalá de Guadaira	57757		1500			Antón de Hojeda Iohán de Saavedra y María de Guzmán su mujer
Alfón de Jaén de Roelas	Véinticuatro			Olivar (30 aranzadas) Heredad de Juliana Heredad de Almonacir	Rianzuela			1500			
Juan de Sevilla (Rc)	Trapero			Olivar (4 aranzadas)	Carmona (Pago de la cruz de Santa María)	2600		1496			Gómez de Saavedra

Propriétaire 1	Métier	Locataire 1 (<i>arrendamiento</i>)	Métier	Bien	Paroisse	Loyer (annuel) ou ajout en prix d'achat nature	Poules ou ajout en nature	Année Locataire 2	Métier	Propriétaire 2	Métier
Francisco de Olivares	Jurado			Olivar (48 aranzadas)	Aljarafe (Pilas)			1489			
Francisco Ruiz del Alcázar	Jurado			Olivar (50 aranzadas)	Torre Blanca			1490			
Francisco Ruiz del Alcázar	Jurado			Olivar (64 aranzadas)	Torre Blanca Torrequemada			1490			
Johán Rodríguez de Orta	Bachiller, lugarmente del alcalde mayor	Alonso Díaz de Jaén		Olivar (heredad + molino + petrechos)	Sevilla (Término de Alvaráñez el Nuevo)	14 quintales de aceite		1471			
Jorge de Medina				Olivar (Suerte de los 40)	Aljarafe (Mexina)			1500			
Pedro de las Roelas				Olivar (Suerte del Barrero, 24 aranzadas)	Aljarafe (Mexina)			1500		Jorge de Medina	
Jorge de Medina				Olivar (Suerte del moro)	Aljarafe (Mexina)			1500		Pedro de las Roelas	
Alfón García hijo del escribano de Utrera				Olivar viña	Utrera (Pago de las Caleras)			1474			
Alfón Martínez del Ama	Labrador			Olivar viña tierra calma árboles pinos higueras (8 aranzadas)	Utrera (Pago de las Caleras)	10000		1474		Juan Pinto de Gibraltar	Mercader
Juan Sedero	Sedero	Gonzalo de Alcalá	Platero	Palacio con portal	Santa María la Blanca	840		1489			

Propriétaire 1	Métier	Locataire 1 (<i>arrendamiento</i>)	Métier	Bien	Pairie	Loyer (annuel) ou ajout en prix d'achat	Poules ou ajout en nature	Année	Locataire 2	Métier	Propriétaire 2	Métier
Leonor Sánchez		Leonor Núñez		Palacio soberado	San Isidoro	800		1474	Juan de Burgos			Corredor
González el Conde	Ropero	Beatriz Sánchez, viuda del especiero Gonzalo Sánchez		Soberado azotea pozo pertenencias	Santa María	2 000		1474				
Alfonso Manuel		Pedro de Ecija	Corredor	Soberados (2) + servidumbre de un pozo	Santa María la Blanca	900		1497				
Gonzalo de Jerez	Trapero	Juan de Sevilla	Sedero	Soberados azotea	San Isidoro	2 500	4 poules	1479				
Per Afán de Ribera	Noble	Diego de Toledo	Sedero	Tienda	San Bartolomé (Alcaicería)	840		1489	Pedro Bueno			Trapero
Diego Marroquí	Sastre	Fernando Bolante	Trapero	Tienda	Santa María (Alcaicería)	3 500		1497				
Conde de Cádiz				Tienda	Santa María (Alcaicería)			1497				
Alfonso de Valladolid				Tienda	Santa María (Alcaicería de los plateros)			1497				
Francisco de Medina		Catalina Jiménez	Especiera	Tienda de especiería	Santa María (Gradas)	1 400		1489				
Monasterio Santa María de las Cuevas		Juan de Cea	Mercader	Tienda de especiería	Santa María	6 000	Reserva de papel	1494	Diego de Cea			Mercader

Propriétaire 1	Métier	Locataire 1 (<i>arrendamiento</i>)	Métier	Bien	Paroisse	Loyer (annuel) ou ajout en prix d'achat nature	Poules ou ajout en nature	Année Locataire 2	Métier	Propriétaire 2	Métier
Tomás Sánchez de Jaén	Mayordomo del concejo	Ferrán Rodríguez de Córdoba	Especiero	Tienda de especiería + pozo + pertenencias	Santa María Magdalena	1 200	Une livre de fruits confits (buenos confites)	1474			
Cabildo de la catedral				Tienda de especiería + pozo + pertenencias	Santa María Magdalena			1474			
Elvira Rodríguez viuda de Antón de Soria		Pedro García	Ollero	Tienda de ollería	San Salvador	1 200	4 poules	1497			
Elvira Rodríguez viuda de Antón de Soria		Antón Niñez	Ollero	Tienda de ollería	San Salvador	1 680	4 poules	1497			
Monasterio Santa María de las Cuevas				Tienda de ollería	San Salvador			1497			
Alfonso de Toledo		Alvaro Morcillo	Platero	Tienda de platero	Santa María (Alcaicería de los plateros)	2 400		1497			
Pedro Ferrández Benadeva	Mayordomo la catedral	Antón Carbonero	Borreguintero	Tienda para borreguintero	Santa María	2 800	4 poules	1475			
Pedro Ferrández Benadeva	Mayordomo la catedral	Antón Carbonero	Borreguintero	Tienda para borreguintero	Santa María	3 000	4 poules	1475			
Catalina Ferrández Maldonado		Alfón González Zurrador	Zurrador	Tienda y soberado	Corral de los traperos	1 140	2 poules	1480			

Propriétaire 1	Métier	Locataire 1 (<i>arrendamiento</i>)	Métier	Bien	Pairie	Loyer (annuel) ou ajout en prix d'achat nature	Année	Locataire 2	Métier	Propriétaire 2	Métier
Ferrán Gómez Maldonado	Alcalde mayor			Tierra (12 aranzadas)	Gelves		1500				
Monasterio de Santa Clara de Carmona		Rabí David y Alegría		Tierra (3 aranzadas)	Carmona (Cortijo del Toro)	75	1474	Juan Lorenzo del Castillo			
Diego Vázquez	Zapatero			Tierra + higueras	Sevilla (término de la Cuesta del Encina)	1 000	1500			Diego de Prado	Borreguero
Francisco González Boniel (Q)				Tierra calma (1,5 aranzada)	Sevilla (Vega de Triana)	4 000	1497			Barrolomé Martín Castellano	
Alonso Cachuchen (Q)				Tierra calma Olivar (4 aranzadas)	Sevilla (Pago de Zobainela)	6 000	1497			Martín Ferrández	
Martín Ferrández				Tierra calma Olivar (4 aranzadas)	Sevilla (Pago de Zobainela)	6 000	1497			Juan del Consistorio	
Benito Martínez de Celada	Labrador			Tierra calma (1 aranzada)	Sevilla (Pago de la Alameda)		1500			Francisco Pérez de Hojeda	Jurado
Alejos de Plazo	Criado de			Tierra calma (3 aranzada)	Triana (Pago de Gormanzal)	14 500	1472			Alonso Martínez de Carmona	Labrador
	Alfonso de Guzmán, hermano del duque de MS			Tierra calma (1 aranzada)							
María Díaz viuda del jurado González Coronado		Lope Rodríguez	Corredor de olivares	Tierras	Aljarafe (Danjuelas)		1472				

Propriétaire 1	Métier	Locataire 1 (<i>arrendamiento</i>)	Métier	Bien	Paroisse	Loyer (annuel) ou ajout en prix d'achat nature	Poules ou ajout en nature	Année Locataire 2	Métier	Propriétaire 2	Métier
Juan el Albo				Tierras	Carmona (Cortijo del Toro)			1474			
Fernando de Medina Nuncibay Diego Descacena	Véinticuatro			Tierras calmas	Aljarafe (Tomares)			1489			
Xx de Torralba (Q)	Alcalde de la cárcel del concejo	Francisco de Luna		Tinajas (17)	San Alfonso	13770		1497			
Pedro Ferrández Sillero de la Jimene (?)		Alfón Ferrández Arroyo		Vinya	Triana (Pago de Gormanzal)			1472			
Mosé Platir, judío				Vinya (5 aranzadas)	Término de Sevilla [Tocoñal Viejo (en linderos con el osorio de los moros)]	3750		1480			
Alfonso Díaz de Gibralfón				Vinya (6 aranzadas)	Sevilla (término, Pago de Alcatuja)			1480			
Francisco de Sevilla	Alcalde de las sacas			Vinya Tierra calma (11 aranzadas)	Sanlúcar (Pago de la Cañada de Piedra helada)	11000		1478		Francisco Romi	
Juan de Sevilla	Jurado Mayordomo	Francisco de Cea		Vinya tierra calma (6 aranzadas)	Sevilla (cerca de San Isidoro)			1480			
				Vinya y huerra (3 aranzadas)	Aljarafe (Tomares)	2000	8 poules	1489			

Propriétaire 1	Métier	Locataire 1 (<i>arrendamiento</i>)	Bien	Pairie	Loyer (annuel) ou ajout en prix d'achat nature	Poules ou ajout en nature	Année Locataire 2	Métier	Propriétaire 2	Métier
Alfonso de Villareal	Zapatero		Vinya y huerta (4 aranzadas) Casas corral cortinales árboles palacios	Aljarafe (Tomares)	26 500		1489		Juan de Sevilla y Ginebra de Cabrera	Jurado
XX	Alcalde del maestre de Santiago		Vinias	Triana (Pago de Gormanzal)			1472			
Cristóbal de Cáceres			Vinias	Aljarafe (Tomares)			1489			
Alonso Alvarez de Toledo (CP)	Escribano del rey		Vinias (1 aranzada) Higueras	Lebreña	2 500		1489		Francisco de Medina	
Pedro Ferrández	Corredor		Vinias majuelo (7 aranzadas)	Sevilla (Término, Pago de San Lázaro)			1473			

Locataire 2: qui sous-loue du locataire 1 (probablement signataire d'un bail emphytéotique)

Toutes les sommes sont données en maravédis

* Aceituna judiega: « Se aplica a una aceituna buena para hacer aceite pero no para comer » (María Moliner, *Diccionario de uso del español*).

CP: Cárcel perpétua

BC: Bienes confiscués

Q: Condenado

Rc: reconciliado

**Duque de MS = Duc de Medina Sidonia

LA COMPAGNIE MARCHANDE DES FRÈRES FUENTES
 À L'AUBE DES TEMPS MODERNES. COMMERCE
 ET AVENTURE AMÉRICAINE, LES RESSORTS
 D'UNE NOUVELLE PROMOTION

Deux sources différentes nourrissent ce dernier chapitre : des lettres entre deux frères datant de 1514 ; un très long procès revendiquant les mérites et exploits d'un des frères, Francisco Marmolejo, afin de réclamer la *encomienda* de Zinacantepec au profit du lignage¹. Les deux sources sont complémentaires, car les lettres à la fois intimes et commerciales donnent un aperçu du négoce qui se déroule entre Séville et l'Amérique (Saint-Domingue, plus exactement) ; le procès, quant à lui, dévoile les ambitions de tout un lignage qui investit, dans l'aventure américaine, ses rêves et ses espoirs secrets de promotion. Chacune des sources donne lieu à des analyses différentes – car la matrice documentaire informe distinctement – ; aussi la présentation de cette compagnie offrira deux versants somme toute assez distincts.

D'emblée, il me faut préciser que la genèse de cette recherche exposée ici, autant que la compréhension des enjeux commerciaux prend véritablement appui sur deux lettres². C'est là fort peu si l'on en croit les spécialistes du genre épistolaire, comme Pierre-Yves Beaurepaire, car « une lettre ne prend tout son sens qu'en étant insérée dans une série, dans un ensemble³ ». J'avoue que cette remarque a bien failli mettre un coup d'arrêt à mes premiers élans. Pourtant, réflexion faite, c'est là une remarque de nature à décourager toute recherche épistolaire sur la première modernité. Elle présuppose, en effet, l'existence de corpus qui mettent en jeu, non seulement, des auteurs liés à des destinataires par une série d'intérêts de tous ordres, mais également des réseaux épistolaires, et par-delà, des espaces de sociabilité. Pour la fin du xv^e siècle, ces corpus, dans le domaine commercial, sont rares dans les archives espagnoles consultées – bien que le genre de la lettre familière soit très en vogue. Ailleurs, en Europe, des corpus de lettres existent, encore qu'ils soient très lacunaires, à la façon des lettres de la firme Dattini, ou du fonds Simón Ruiz pour la seconde moitié du

1 AGI, section *Patronato*, doc. 50, *Méritos de Francisco Marmolejo*, fol. 22 r^o.

2 AMS, section 16, *Diversos*, doc. 1117 et 1118, *Noticias de Indias*.

3 Pierre-Yves Beaurepaire, Jens Häselser et Antony McKenna (dir.), *Réseaux de correspondance à l'âge classique (xvi^e-xviii^e siècle)*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2006, p. 7.

xvi^e siècle, mais ce sont des cas rarissimes qui, précisément, ont fait la fortune historique de ces noms.

Pour ma part, les deux lettres que je vais analyser dans un premier temps représentent, je crois, deux courriers très précieux, trouvés, comme souvent, par le plus pur des hasards. À travers ces deux lettres, j'ai pu mettre au jour une compagnie américano-sévillane de premier plan, née d'une vocation sévillane précoce pour le monde outre-mer. Cette piste initiale a ouvert un long périple de recherche sur chacun des membres de la compagnie grâce auquel je suis parvenue à mettre en lumière quelques mécanismes de cette promotion par le détour américain. Ces deux lettres ont été envoyées, en 1514, depuis Saint-Domingue (de l'île d'Hispaniola), par Francisco de Fuentes, l'un des frères de la société marchande familiale installée à Séville ; elles dévoilent les rouages complexes d'une économie bousculée par l'éclatement du monde et les déceptions secrètes des hommes. S'il est vrai que le négociant avisé est un homme bien informé, les lettres marchandes deviennent tout à la fois le socle d'un commerce fuyant l'investissement à contretemps et la mévente, et l'écume d'une matière humaine ineffable. Dans le cas présent, la relation mercantile se double d'un lien filial et fraternel qui autorise la métaphore et l'expression de la désillusion, l'espoir et le récit de la maladie, en somme, le souffle d'une conscience humaine indestructible : « [...] el que no va a beber a aquella fuente siempre terná necesidad de agua⁴ ».

282

J'ai divisé ce chapitre en deux parties. Dans un premier temps, je m'attacherai exclusivement aux lettres factuelles : leur particularité, ce que nous enseignent leur lieu de conservation (et leur conservation même) ; comment la lettre annule l'espace en (re)créant avec les mots d'autrui, pour autrui (l'interlocuteur) cette réalité américaine qu'il ignore justement ; comment, enfin, on tente de transposer, sur les marges américaines, ce commerce sévillan si spécifique dans l'illusion de recréer l'espace européen dont on se languit.

Dans un deuxième temps, je tenterai de démêler les différents réseaux, les cercles de pouvoir, les liens familiaux (car avec Francisco de Fuentes, c'est toute une fratrie qui se lance dans l'aventure américaine) et commerciaux qui se superposent, entraînant des stratégies d'appropriation de l'espace américain que l'on pourrait qualifier d'obliques, car elles ne se disent jamais expressément mais se perçoivent plutôt de biais, entre les lignes, par les silences. Ces réseaux que l'on voit se dessiner sont autant d'instruments qui permettent de donner corps à une réalité sociale complexe. Outre l'espace géographique américain que tentent d'embrasser les frères Fuentes (Francisco au Mexique ; Pedro de Fuentes à Cuba puis à la Nouvelle-Espagne ; Alonso de Fuentes au Nicaragua accompagnant

4 AMS, section 16, *Diversos*, doc. 1118.

Pedrarias Dávila), l'éclatement du cercle familial aux quatre coins du continent américain – que voudrait justement atténuer la lettre – trahit, sans nul doute, cette volonté d'essaimer pour mieux rayonner sur un nouvel espace hors norme. Dans cette volonté de conquête des marchés qui accompagne la geste militaire se niche la vieille antienne du *medrar* : rechercher honneur et pureté. Tout cela, je ne l'ai pas compris par la seule vertu des deux lettres, mais par la voix des témoins déclarant lors du long procès intenté à la mort de Francisco de Fuentes, par le frère, Diego, resté à Séville, destinataire des lettres.

Aussi, à défaut de mettre en relation ces deux lettres avec d'autres, inexistantes (et que j'ai renoncé à chercher pour les raisons que je dirai), j'ai essayé de mettre en consonance les êtres évoqués avec leur milieu socio-familial. Il va de soi que la singularité des deux lettres hypothèque leur contenu : quelle valeur accorder à la matière économique détaillée sachant que c'est là une notion mouvante, au gré des aléas de l'offre et de la demande ? Pour autant, je ne pense pas qu'il faille renoncer à une analyse économique, même prudente, en raison de la date très précoce des courriers qui font de ceux-ci deux véritables raretés éclairant les voies du commerce de Séville à Saint-Domingue au moment de la naissance du monde colonial américain.

DE SÉVILLE À SAINT-DOMINGUE : UN COMMERCE AMÉRICAIN NAISSANT

Particularité des lettres de commerce

Ces lettres sont conservées dans les Archives municipales de Séville, dans la section *Diversos*, celle où figure, justement, tout ce qui ne peut aller dans les sections purement administratives des archives. Elles portent un titre rajouté à la plume par un archiviste, « Nouvelles des Indes (*Noticias de Indias*) » et, en vérité, ce n'est pas tant le titre qui avait attiré alors mon attention que le destinataire et récipiendaire, Diego de Fuentes, dont le patronyme m'était familier (comme judéoconvers, j'y reviendrai). Les documents sont de valeur pour trois raisons : la date très précoce de rédaction depuis les Indes (1514) ; leur conservation dans les Archives municipales ; enfin, la nature des hommes convoqués (les différents frères Fuentes et leurs adjuvants, membres collatéraux de la famille ou alliés : Francisco de Soto et Alvar Hernández Marmolejo, les oncles ; Juan Genovés, l'ami ; Gonzalo Suárez, Juan Betanzos et Rui López, les alliés commerciaux ; enfin Pedro de Salcedo, le maître d'hôtel de la maison [*maestresala*] de Christophe Colomb).

Pour l'heure, à ma connaissance, il n'existe pas de corpus de lettres liant un représentant d'une succursale à l'entreprise mère (comme ce que l'on possède, par exemple, pour Simón Ruiz) pour des dates aussi reculées. Dans le cas des échanges européens, les quelque 50 000 lettres de la firme Ruiz datent toutes

de la seconde moitié du XVI^e siècle / premier quart du XVII^e siècle. Dans le cas américain, *Las cartas privadas de emigrantes a Indias*, publiées par Enrique Otte dans les années 1990⁵, ne démarrent qu'en 1540 ; il en va de même pour les onze lettres privées d'Hernando Gorjón, écrites entre 1542 et 1543 et davantage centrées sur les affaires, qu'exhuma Genaro Rodríguez Morel des Archives des Indes (section *Justicia*), en 1995⁶. C'est donc un labeur encore en friche, d'autant que l'intérêt est double : entrevoir les mécanismes du commerce privé américain à un moment où les infrastructures se mettent en place, et ses liens avec la péninsule ; sonder les êtres dans cet exil de soi que représentent l'éloignement et la perte des repères référentiels, les espoirs secrets et les confidences intimes du marchand déraciné. Guillermo Lohmann Villena voyait, à juste titre, dans les nombreuses lettres marchandes du XVII^e siècle, « un infime interstice par lequel observer les recoins obscurs de la grande histoire (*un resquicio para atisbar rincones ocultos de la gran historia*)⁷ ».

284

Mes lettres peuvent être considérées comme perdues, à tout le moins, séparées d'un ensemble auxquelles elles se réfèrent fréquemment : les lettres précédemment envoyées (« como os escribí », « pensando en lo que os escribí con Juan Genovés »), celles que Francisco de Fuentes, à Saint-Domingue, attend de leur jeune frère depuis Tierra Firme⁸ (« porque no me escribió sino una carta y más breve que [*sic*] yo quisiera »), celles qu'il échange avec ses oncles (« al señor arzobispo mi tío no escribo, lo uno porque no se ofrece qué, y también porque no me hallo dispuesto para ello y con Juan Ginovés, ya le escribí »), enfin celles de son interlocuteur privilégié, son frère sévillan, Diego de Fuentes (« una vuestra carta », « a lo que me escribís », « os hago saber que aunque me escribistes [...] »). Ces bribes de correspondance seraient ainsi des « sortes de miraculées⁹ » qui interpellent et exigent que l'on se pose la question de la conservation dans les Archives municipales de Séville. En réalité, Diego de Fuentes – le destinataire –,

5 Enrique Otte Sander, *Cartas privadas de emigrantes a Indias, 1540-1616*, México, Fondo de Cultura Económica, 1996.

6 Genaro Rodríguez Morel, « Cartas privadas de Hernando Gorjón », *Anuario de Estudios Americanos*, t. I-II, n° 2, 1995, p. 203-233.

7 Guillermo Lohmann Villena, « Cartas de mercaderes. Secretos y confidencias en el comercio privado », dans Antonio Acosta Rodríguez, Adolfo González Rodríguez et Enriqueta Vila Vilar (dir.), *La Casa de contratación y la navegación entre España y las Indias*, Sevilla, Universidad de Sevilla, 2003, p. 816.

8 Tierra Firme embrasse la région qui court de Cabo de Gracias a Dios, dans le Honduras actuel, jusqu'à Cabo de la Vela, au Venezuela. C'est d'ailleurs cette première terre orientale du Venezuela que foule les Espagnols et la définition complexe de Tierra Firme ne se fait définitivement qu'en 1535, avec la création de la *Audiencia Real de Panamá*. Tierra Firme était composée de Castilla de Oro (ouest de la Colombie actuelle) – ou région de Veragua – sur la façade atlantique ; sur la façade pacifique, du Panamá jusqu'au golfe du Darién.

9 Geneviève Haroche-Bouzinac, *L'Épistolaire*, Paris, Hachette, 1995, p. 12 : « Toute correspondance serait ainsi une sorte de miraculée [...] ».

frère de l'auteur et membre de la compagnie qu'il avait conjointement créée avec sa fratrie, occupait alors les fonctions de jurat de Séville (c'est la raison pour laquelle les lettres avaient retenu mon attention). Mais les deux courriers furent envoyés depuis Saint-Domingue à Grenade, où ils furent reçus tous les deux le même jour, le 15 juillet 1514 (date par ailleurs importante, puisqu'elle correspond au début du *repartimiento* de Rodrigo de Alburquerque à Saint-Domingue, j'y reviendrai). La première lettre est datée du 25 avril 1514 ; la seconde, du 16 mai ; selon toute vraisemblance, elles ont voyagé ensemble, ce qui porte le délai de circulation des courriers à deux mois. Ce temps très bref écorne le mythe d'un monde lointain, tissé de distances quasi infranchissables. N'eût été la description de Saint-Domingue sous les traits d'un lieu hostile et lointain, une sorte de non-lieu honni de l'auteur et présenté comme le contrepoint de sa lointaine Séville, l'Amérique aurait paru très proche¹⁰.

Néanmoins, si les délais du courrier sont brefs, les liaisons restent encore rares et incertaines, marquant ainsi aisément les limites de la circulation des informations et la responsabilité très grande qui pèse sur le marchand conscient que ses lettres ont valeur d'ordres d'achat et de vente. C'est sans doute la rareté de ces courriers qui explique qu'ils soient tout à la fois des lettres familières et des missives, mêlant les affaires commerciales et les sentiments filiaux, faisant alterner le dialogue privé *in absentia* avec ce frère dont on se languit et le style laconique des données économiques.

Cette double nature crée une tension entre la brièveté et la concision des données mercantiles livrées et le ton un brin élégiaque de l'homme exilé. Je ne citerai qu'un exemple qui me semble éclairant : dans la deuxième lettre, de retour d'un voyage paisible chez l'oncle, Alvar Hernández Marmolejo, à l'intérieur des terres, Francisco de Fuentes écrit :

[...] en otra carta que con ésta va, me parece que os he escrito mil desvaríos y mudanzas, que lo que en la una digo, en la otra desdigo, y no lo debéis tener en mucho que el corazón penado y descontento y cercado de tantos trabajos, no es de maravillar que ande a tientas porque todos, naturalmente, deseamos en este mundo honra y para esta es menester tener salud y dineros¹¹ [...].

Quelques lignes plus bas, évoquant la possibilité d'une vente, à Tierra Firme, d'esclaves noirs achetés à Séville, le ton se fait comptable et froid :

10 Par ailleurs, remarquons que ces mois correspondent à ceux que l'on tenait pour idoines entre tous afin d'effectuer les liaisons maritimes. Voir José Luis Comellas, *Sevilla, Cádiz y América. El trasiego y el tráfico*, Málaga, Arguval, 1992, p. 180 : « Con respecto al ritmo estacional del cobro en la aduana, hay que señalar la presencia de dos picos bien significativos: abril y agosto, precisamente los meses señalados como óptimos para realizar los viajes a Nueva España y Tierra firme, respectivamente ».

11 AMS, section *Diversos*, doc. 1118.

Y los negros que os escribo que compréis avida la licencia, paréceme que valen aquí tan barato que para venderlos no se ganaría nada [...] si con la licencia se pueden enviar de allá a Tierra Firme, no se dejen de comprar¹² [...] que no pasen de sesenta pesos cada uno¹³ [...].

En outre, les lettres jouent confusément sur leur nature secrète (il demande que l'on ne montre pas à sa sœur les lettres qui pourraient lui causer du chagrin, « a la señora mi hermana [...] no vea cartas que le den pena »), et le caractère public – bien que restreint au cercle sociétaire – de l'information mercantile (« direys, señor, al señor Gonzalo Suárez y a Juan Betanzos que de mi parecer no deberían de cargar »).

286

Le lieu de réception des courriers s'explique car Diego de Fuentes – en dépit de son titre de jurat de Séville qui l'obligeait, en théorie, à résider dans la paroisse qu'il représentait – vivait à Grenade comme solliciteur (*solicitador*) auprès de la Chancellerie. L'obligation de résidence, on le sait, était contournable par une argutie juridique : Diego de Fuentes se déclarait *vecino* de Séville, mais *estante* à Grenade¹⁴ et ce titre de *vecino* suffisait à lui permettre de jouir du privilège de la charge de jurat (*juradería*).

À Séville, sa femme, doña Luisa de la Cerda, se chargeait de gérer les affaires courantes *in situ*. C'est ainsi que dans un document conservé, pareillement, dans cette section *Diversos* des Archives municipales de Séville et intitulé *Pedro Cerfati*, daté du 28 septembre 1515, Diego de Fuentes s'occupe d'une affaire urgente sur la requête de l'influent notaire sévillan du conseil et de l'*Audiencia*, Juan Vázquez, membre sans nul doute de sa clientèle. Il s'agissait de défendre les intérêts d'un certain Pedro Cerfati, résidant à Sanlúcar de Barrameda, condamné à la suite d'un procès dont nous ignorons tout si ce n'est que Pedro Cerfati venait d'interjeter appel car ses biens avaient été mis sous séquestre. La procédure menaçant d'être longue, les séquestres immobilisaient non seulement les biens de Pedro Cerfati mais également ceux de Juan Díaz, le cousin du notaire Juan Vázquez. Ce que demande le notaire n'est pas grand-chose, juste une petite faveur, une intervention discrète pour substituer quelques procureurs trop scrupuleux, activer la procédure afin de limiter les frais du procès et s'assurer surtout de son issue favorable (« para que sustituyera un procurador a los que fueren menester y que en breve fuera despachado nuevamente el pleito sin dilación, y con menos gastos »). En contrepartie, Juan Vázquez promettait, outre une reconnaissance éternelle, le paiement d'une somme – que l'on

12 *Ibid.*

13 AMS, section *Diversos*, doc. 1117.

14 AGI, section *Patronato*, doc. 50, *Méritos de Francisco Marmolejo*, fol. 22 r^o.

nommerait aujourd'hui un pot-de-vin – à doña Luisa à Séville (« así faré yo lo que me mandare y [...] lo daré acá a la señora doña Luisa »). La nature délicate de l'affaire explique la confidentialité du courrier (« y no lo embío porque no sé con quien, esto suplico a v.m que trabaje por me fazer mucha merced porque me toca tanto como si fuese mío propio¹⁵ »), et l'épouse apparaît tel le meilleur associé et allié de l'entreprise de Diego de Fuentes.

Le fait que les lettres aient été conservées à Séville et non à Grenade indique que Diego de Fuentes fut soumis, au terme de son labeur, à un « juicio de residencia » classique qui l'engageait à remettre ses papiers pour obtenir le quitus de sa gestion publique, parmi lesquels, ces deux lettres miraculeusement conservées. Elles nous apparaissent d'autant plus précieuses que le reste des papiers personnels de Diego de Fuentes, à ce jour, n'a pas été localisé ; plus incroyable encore, ce sont là les seules preuves qui attestent l'existence d'une compagnie commerciale cimentant la fratrie des Fuentes. La qualité des frères et la gloire acquise aux Indes ont aidé à occulter, de la mémoire collective, les activités mercantiles originelles d'une famille tout entière dévolue à la promotion de ses membres.

Relation épistolaire et ébauche de la compagnie

La compagnie familiale, telle qu'elle nous apparaît, lie, dans une relation épistolaire et commerciale cinq frères. Ceux-ci maintiennent, entre Séville et l'Amérique, des liens étroits avec un premier cercle adjuvant : celui des oncles, Alvar Hernández Marmolejo et Francisco de Soto, s'entremêlant dans le négoce ponctuellement ; puis un second cercle : celui des marchands Gonzalo Suárez, Juan Betanzos et Juan Genovés, liés aux Fuentes par intérêt autant que par amitié et partie prenante de la relation commerciale.

En Amérique, la parentèle cimente la compagnie naissante. Les échanges se font au sein d'un réseau familial qui, telle une toile tissée aux quatre coins des conquêtes, se développe des marges insulaires jusqu'au cœur de Mexico. Depuis l'île d'Hispaniola, siège de la compagnie, Francisco de Fuentes anime le réseau familial qui s'étend à l'Amérique continentale tel un centre névralgique insufflant élan et vitalité. Il devient le pilier fort – en dépit de sa profonde lassitude et de cette santé fragile qu'il étale dans ses lettres, se plaignant de « fièvres (*calenturas*) », de « saignées (*sangramiento*) », d'« hydropsie (*opilación*) »¹⁶ – d'une parentèle jetant ses tentacules aux confins du Nouveau Monde : un frère,

¹⁵ AMS, section *Diversos*, doc. 1135, *Pedro Cerfati*.

¹⁶ AMS, section *Diversos*, doc. 1117 : « [...] después que aquí vine, no he tenido un día de salud y me han purgado dos veces y me han sangrado otras dos, de calenturas y tercianas, y lo que peor es, y de donde nacen todos mis males, son de una opilación en el brazo, que ha cuatro años que se me fizo [...] ». *Ibid.*, doc. 1118 : « [...] la salud, como os he escrito, hácame muy recia guerra [...] ».

Alonso de Fuentes, se trouve à Tierra Firme sous les ordres du gouverneur Pedrarias Dávila¹⁷ (il décède en 1528 au Nicaragua) ; un autre frère, Pedro de Fuentes, se trouve sur l'île de Cuba (en 1520, il décède « lors de la débâcle de Pánfilo de Narváez contre Cortès [*en el desbarato que ovo Pánfilo de Narváez contra Cortés*]¹⁸ » à Cempoala) ; le troisième frère aux Amériques, Francisco de Fuentes – en réalité, Francisco Marmolejo –, se trouve, en 1514, à Cuba avec Pedro de Fuentes avant de partir, comme lui, à la conquête du Mexique (il décède en 1536 à San Cristóbal de los Llanos¹⁹).

Parmi les oncles figurent Francisco de Soto – dont nous savons juste qu'un fils, dans les ordres, avait gagné honneur et respect (« [...] cuyo hijo está muy honrado fraile y muy bien quisto de todos los de la casa²⁰ ») – ; Alvar Hernández Marmolejo, l'oncle qui accueille et apaise le pauvre Francisco de Fuentes au comble du désarroi (« Ocho días que me fui deste puerto de Santo Domingo a una estancia de vuestro tío Alvar Hernández Marmolejo a desenojarme del tráfigo y trabajo deste puerto ») vit sur l'île d'Hispaniola, mais à l'intérieur des terres, dans un lieu paisible, « casi campo despoblado »²¹. En ce temps-là vivait également sur l'île un autre oncle maternel, le frère d'Alvar Hernández Marmolejo, un certain Ginés Méndez, dont il n'est jamais fait mention dans les lettres, encore moins dans les revendications des *Méritos* de Francisco Marmolejo. J'en ai trouvé la raison dans un document intitulé « Orden de Diego Colón²² », adressé à Alvar Hernández Marmolejo : Ginés Méndez était atteint de folie et vivait sous la tutelle financière de son frère, qui pourvoyait à ses besoins et déjouait, autant que faire se pouvait, les esclandres de ce frère encombrant²³.

La première ambiguïté qu'il m'a fallu lever a été la parfaite homonymie des deux frères Francisco de Fuentes, l'auteur des lettres marchandes et le jeune frère qu'il évoque dans ces mêmes lettres²⁴. Cette homonymie m'a beaucoup taraudée, car s'il n'est pas rare que deux frères vivants portent le même prénom au sein d'une fratrie, la coutume veut que le patronyme diverge. En 1538, les patronymes distinguent bien les deux individus puisque le document des Archives des Indes sur la revendication des mérites du lignage Fuentes s'intitule *Méritos de Francisco*

17 AGI, section *Patronato*, doc. 50, *Méritos de Francisco Marmolejo*, fol. 10 v^o.

18 *Ibid.*, fol. 10 r^o.

19 *Ibid.*

20 AMS, section *Diversos*, doc. 1117.

21 AMS, section *Diversos*, doc. 1118.

22 AGI, section *Indiferente*, 418, L 2, fol. 117 v^o : « De Alvar Hernández Marmolejo. Para que pueda tener en su poder un su hermano ».

23 *Ibid.* : « [...] por algunos desconciertos que fazía y no estar en su juicio natural [...] estar fuera de seso [...] que no se le dé causa para que se faga ningún desconciertos ».

24 AMS, section *Diversos*, doc. 1117 : « Mis hermanos Francisco de Fuentes y Pedro de Fuentes, nuestro señor sea loado, están buenos que casi cada día sé nuevas dellos ».

Marmolejo. Un premier élément de réponse est fourni par les déclarations du onzième témoin : « [...] era un hermano suyo bastardo del dicho Francisco Marmolejo que se decía Francisco de Fuentes²⁵ ». Cette assertion de bâtardise du frère aîné en charge, à Saint-Domingue, des affaires familiales, si elle n'est corroborée par aucun autre témoignage, paraît très probable. En effet, outre le possessif « votre oncle (*vuestro tío*) » utilisé pour évoquer Alvar Hernández Marmolejo (frère de sa belle-mère), les *Méritos* ne font jamais mention de Francisco de Fuentes parmi les enfants légitimes du couple Isabel Hernández Marmolejo et Pedro de Fuentes-père. Elle demeure utile, sans doute, pour comprendre ce parcours de Séville aux Indes, mais n'explique guère l'évidence : à un moment déterminé, au lendemain des conquêtes qui interviennent après 1514, Francisco de Fuentes le jeune adopte le patronyme de sa mère au détriment du patronyme paternel.

D'entre les femmes évoquées par l'auteur des lettres, émerge en premier lieu celle qu'il nomme « Madame (*mi señora*) », certainement Isabel Hernández Marmolejo (cette femme qui n'est pas sa mère mais celle de ses frères), à qui il renonce à écrire car, dit-il, n'ayant point de nouvelles du jeune Alonso, il ne veut guère que son silence soit cause de tourment : « A mi señora [...], que pierda el cuidado de las nuevas de nuestro hermano Alonso de Fuentes, que en viniendo la nueva luego las escribiré [...] decide a mi señora que aunque Alonso de Fuentes no le escriba a su sabor por no estar donde está contento, lo que el ánimo escribe, que es por el gobernador que tiene²⁶ ». Le gouverneur évoqué subrepticement est le fameux Pedrarias Dávila, « que a la sazón era gobernador y capitán general de Castilla de Oro, en Tierra Firme²⁷ » et les frictions que suggère Francisco de Fuentes entre le jeune Alonso et Pedrarias Dávila ont dû être fréquentes, car il était de notoriété que la tyrannie du gouverneur entraînait la désertion de nombreux Espagnols²⁸. En outre, cette inquiétude d'une mère pour son fils parti pour un voyage périlleux redoublait en raison de l'âge tendre dudit Alonso : selon les *Méritos*, « au moment où les dits Francisco Marmolejo, Pedro de Fuentes et Alonso de Fuentes partirent pour l'île d'Hispaniola – en 1507 –, l'aîné n'avait pas vingt ans [...] c'était encore de jeunes hommes imberbes (*al tiempo que los dichos Francisco Marmolejo, Pedro de Fuentes y Alonso de Fuentes pasaron a la Isla Española, el mayor dellos no llegaba*

25 AGI, section *Patronato*, doc. 50, *Méritos de Francisco Marmolejo*, fol. 34 r^o.

26 AMS, section *Diversos*, doc. 1117.

27 Bethany Aram, « La “contratación” entre Sevilla y Tierra Firme, 1513-1531 », dans Antonio Acosta Rodríguez, Adolfo González Rodríguez et Enriqueta Vila Vilar (dir.), *La Casa de contratación y la navegación entre España y las Indias*, op. cit., 2003, p. 2.

28 José Luis Prieto Benavent, « Diego Velázquez de Cuéllar (1465-1524), fundador de Asunción de Baracoa, Santiago de Cuba, San Salvador del Bayamo, Puerto Príncipe, Sancti-Spiritus, Remedios y San Cristóbal de la Habana », *Revista Hispano Cubana*, n^o 9, 2001, p. 94 : « Francisco Fernández de Córdoba llegó con cien españoles huyendo de la tiranía del gobernador de Costa Firme, Pedrarias ».

a los veinte años [...] que eran mancebos sin barbas)²⁹ ». La mère avait des liens épistoliers directement avec chacun de ses fils, si l'on en croit les déclarations des témoins en 1538³⁰, et le silence des frères, dans le cas présent, ne s'explique qu'en raison de leur départ pour Cuba, prélude à un périple incertain qui les mènerait à la gloire des conquêtes continentales. La seconde femme présente dans l'esprit de l'auteur, est la sœur (ou demi-sœur). Il refuse que lui soient montrés les courriers afin qu'elle ne conçoive ni chagrin ni honte envers ses frères : « qu'elle ne voie nulle lettre qui puisse lui causer de la peine et vous fasse rougir de honte, car la faveur des femmes est changeante (*la cual non vea cartas que le den pena y recibáis vergüenza, porque las mujeres se desfavorecen*)³¹ ».

À l'évidence, si ces femmes ne sont pas, à proprement parler, des maillons de la compagnie commerciale, elles apparaissent comme des rouages importants. Au demeurant, c'est Isabel Hernández Marmolejo qui permet la geste américaine en pourvoyant aux nécessités du voyage et à celles de leur subsistance dans les premiers temps grâce à la vente de ses biens au moment du départ³². En 1507, veuve, elle cautionne la décision de ses fils en rendant possible ce voyage. La protection du frère aîné et le négoce outre Atlantique devaient apporter, par la suite, les moyens de réaliser les ambitions des trois jeunes aventuriers.

À ce premier cercle de la parentèle viennent s'adjoindre des marchands tels Gonzalo Suárez³³ et Juan Betanzos, courtier à Séville, en charge de l'achat des marchandises, ainsi que le Génois Juan Genovés, qui officie en qualité de courrier transatlantique pour la compagnie des Fuentes. Gonzalo Suárez est un marchand de grande envergure, qui a coutume de travailler dans l'import-export, souvent associé à des marchands italiens. En 1499, il exportait du vin vers

29 AGI, section *Patronato*, doc. 50, *Méritos de Francisco Marmolejo*, fol. 11 v°. et folio hors numérotation, inséré entre les folios 27 et 28 (déclaration de Marina Hernández).

30 *Ibid.*, fol. 17 r°. Selon Francisco Núñez Álvaz, ladite Isabel Hernández Marmolejo lui avait confié que son fils, Francisco Marmolejo, lui avait écrit : « [...] su hijo le avía escripto desde allá y le embiaba una esclava ».

31 AMS, section *Diversos*, doc. 1118.

32 Plusieurs témoins l'affirment lors du procès des *Méritos de Francisco Marmolejo* : « [...] la dicha Isabel Hernández Marmolejo vendió cierta fazienda que tenía para proveerlos de lo que ovieron menester para su viaje [...] » ; « [...] cuando se partieron a las Indias, le dijo la dicha Isabel Hernández Marmolejo que avía vendido una hacienda que tenía para dar a sus hijos para la ida [...] » ; ou encore, « [...] sabe que la dicha Isabel Hernández Marmolejo les proveyó lo que avían menester para su partida y para ello disponían de su fazienda y de alguna parte della [...] » (AGI, section *Patronato*, doc. 50, fol. 11 v°, 19 v°, 36 v°, 39 v° et 48 r°). Si dans ce procès, comme souvent, les déclarations doivent être nuancées en raison de l'intentionnalité des témoins, les multiples assertions concordantes rendent crédibles les déclarations.

33 Peut-être s'agit-il du drapier (*trapero*) Gonzalo Suárez qui s'habillait en 1511 auprès de Ferdinand le Catholique moyennant la somme de trente ducats pour pouvoir commercer avec les Indes : « Composición que los cristianos nuevos del distrito de la Inquisición de Sevilla hicieron con la reina doña Juana. Año de mil y quinientos y honçe años [...]. Item, que podáis ir a tratar con las Indias y estar en ellas por espacio de dos años » (Bibliothèque nationale de France, manuscrit 333 [manuscrit espagnol], fol. 124 r°-143 v°).

l'Irlande conjointement avec le marchand Esteban Gentil (dont le patronyme atteste une origine italienne qui, cependant, ne figure jamais mentionnée en raison des charges municipales que les Gentil occupent et qui les désignent désormais comme des notables autochtones à part entière). Cette habitude des mers du nord et des spécificités commerciales entre marchands castillans ou étrangers a rendu, sans nul doute, possible le négoce outre Atlantique. Il connaît parfaitement les taux d'affrètement et les types de contrat, le coût des risques sur les mers du nord et les armateurs fiables. En outre, il possède nécessairement des relais dans plusieurs villes européennes. J'avais eu l'occasion, au moment d'analyser l'affrètement comme outil dynamique des techniques marchandes, de souligner – à travers l'étude d'un contrat de fret signé par lui³⁴ – l'amplitude de ses réseaux commerciaux à Séville et de ses relais dans le nord, et sa parfaite maîtrise de la technique de l'affrètement collectif.

Remarquons une chose qui dut être fréquente : Juan Genovés, lui-même courtier d'une entreprise génoise implantée à Saint-Domingue, ne dédaigne nullement porter les courriers d'une compagnie tierce et ce service rendu témoigne de fortes solidarités marchandes. Elles traduisent la déférence entre gens du même monde plus que le simple intérêt ou le seul esprit de rétribution. La relation de la compagnie familiale avec Juan Genovés, de surcroît, se double d'un lien amical personnel. En 1513, un cousin des Fuentes, Pedro Marmolejo, qui se décrit lui-même comme « fils du jurat Cansino (*hijo del jurado Cansino*)³⁵ » – rendant manifeste au regard du monde extérieur sa filiation judéoconverse notoire (par le lien à la famille oligarchique des Cansino) et son appartenance à la puissante famille des Marmolejo, patriciens de Séville depuis le début du xv^e siècle – fit le voyage aux Indes dans le bateau de Juan Genovés³⁶.

La structure familiale de l'entreprise, la présence discrète des femmes, le caractère presque tâtonnant du commerce en Amérique, l'investissement

34 Voir *supra*, p. 86 sq.

35 Selon les habilitations inquisitoriales de la fin du xv^e siècle, les Marmolejo sont apparentés aux Cansino, dont ils descendent en droite ligne. Ainsi, Pedro Marmolejo était le fils du jurat Juan Cansino et le petit-fils de Pedro Hernández Cansino, relaxé au moment de la conjuration de Diego de Susán (1480). Son passage aux Indes ne requérait aucun autre document que l'habilitation inquisitoriale que son père avait achetée en 1494 le rendant « *habilitado para las cosas prohibidas* ». Catalina Marmolejo, sa sœur, s'habilita de son côté en son nom propre, car elle avait constitué un nouveau foyer. Elle avait épousé García de Proaño, un vieux-chrétien qui possédait les terres mitoyennes du domaine de Quintos, l'immense propriété de son grand-père, confisquée et vendue aux enchères par le tribunal du Saint-Office (AGA, section *Ducado de Alcalá*, leg. 24, *pieza* 7, 1483, « Luis de Mesa. Remate del heredamiento de Pedro Hernández Cansino »). L'alliance, comme souvent, venait cimenter non seulement deux lignages dynamiques, mais surtout des terres proches, prélude à la constitution d'un fief d'un seul tenant.

36 AGI, section *Contratación*, 5298, N. 1, R. 59, fol. 3, Pedro Marmolejo : « En 13 de enero de 1513. Pedro Marmolejo. Este día se registró Pedro Marmolejo, hijo del jurado Cansino, vecino desta ciudad de Sevilla. Pasa en la nao de Juan Ginovés ».

prudent dans des produits rentables et sans risque, comme le vin et les esclaves, rappellent le négoce sévillan de la fin du xv^e siècle. D'ailleurs, le commerce outre Atlantique, tel que l'envisage Francisco de Fuentes, ne vise encore qu'à écouler avec profit le surcroît de production sévillane de l'Aljarafe.

Un commerce américain au rythme des flux sévillans

292

Les produits qui ont constitué les premiers éléments du commerce des Fuentes furent principalement le vin et les esclaves. Dans la première lettre, on apprend que le vin qu'on lui a envoyé n'a guère engendré de profits. D'une part, le transport de la *cajeta* – unité de mesure que je n'ai trouvé attestée nulle part, mais que je parviens à calculer comme équivalant à une caisse d'un poids d'environ soixante-six kilogrammes – a coûté 400 maravédís, ce qui porte la tonne à 6 000 maravédís et grève un hypothétique profit dans une île où les prix n'ont cessé de chuter. En outre, alors que ce vin lui a été présenté et vendu comme un vin de la ville d'Aracena, Francisco de Fuentes, fin connaisseur, est convaincu que c'est un vin de la rive du Guadiamar. C'est donc un vin jeune, que l'on ne peut laisser vieillir et qu'il faut boire sans attendre. Or, si le gain se mesure à l'aptitude à créer la demande par la pénurie et à engendrer la hausse des prix, « pour durer, il ne vaut rien (*para durar, no vale nada*) ». Il faut le vendre sans délai, le boire dès qu'il est tiré, et s'il a ses adeptes, les débiteurs de boissons, en revanche, le boudent, car comme tout vin jeune, il n'a nul besoin d'être coupé d'eau. Du même coup la quantité achetée équivaut à la quantité vendue :

La bota de vino que me embiastes, os hago saber que aunque me escribistes que era de Aracena, que tengo sospecha que es de la ribera de Guadiamar [...], y hago os saber que para beberse luego en llegando tiene ventaja a los de la Sierra, pero para durar, no vale nada, porque llegó tan delgado que casi se lo podía beber sin gota de agua, el que lo compra anda en busca de semejante vino, porque algunos lo quieren así, aunque no los taberneros³⁷.

Pour vendre une « outre de vin (*bota de vino*) » contre la somme de quinze *pesos* – le prix fixé en amont, à Séville – le vin doit avoir « mille qualités (*mil bondades*) », et Francisco de Fuentes reconnaît qu'il a dû se défaire de la marchandise pour la somme de douze *pesos*, en dépit de la recommandation de ne pas descendre en deçà de quatorze *pesos*. Dans cette même lettre, l'auteur met en garde autant son frère que ses alliés : rien ne sert d'envoyer des denrées périssables, mieux vaut surseoir jusqu'à ce que les nouvelles parviennent de Cuba et de Tierra Firme. En effet, si « les nouvelles sont bonnes (*las nuevas son buenas*) », ouvrant de nouveaux horizons mercantiles prospères, « où qu'elles

37 AMS, section *Diversos*, doc. 1117.

arrivent, les profits seront assurés (*a cualquier parte que vengan, acertarán*) » ; dans le cas contraire, il estime qu'il faudrait plus de six ans pour écouler la marchandise avec le profit escompté, or le vin, la farine et le porc qu'on lui a envoyés, « parce que ce sont des choses qui, sur cette terre, se gâtent, j'ai dû m'en défaire et les vendre, aussi a-t-on gagné bien peu (*por ser cosa que en esta tierra se daña, me he deshecho y los he vendido, en que se ha ganado bien poquito*) ».

Je voudrais souligner deux choses qui me semblent importantes. La première est que les relations marchandes ne sont jamais ni simples ni linéaires. Dans le cas présent, deux relations marchandes se superposent : la compagnie au sein de la fratrie – dans laquelle, on le voit, aucune commission n'est versée et les marchands partagent les gains comme les pertes (d'où le passage de l'action personnelle « j'ai dû m'en défaire » pour un résultat énoncé à la troisième personne « aussi a-t-on gagné bien peu ») – ; le cas de Diego de Fuentes officiant pour le compte de deux autres marchands expressément nommés, Gonzalo Suárez et Juan Betanzos, agissant comme tiers, peut-être moyennant une provision ou une commission. La deuxième chose qu'il faut remarquer est l'importance de la lettre marchande en cela qu'elle devient consubstantielle à l'activité puisque l'information fait, littéralement, l'enrichissement ou la ruine du marchand. D'ailleurs, la responsabilité de Francisco de Fuentes est d'autant plus grande qu'il doit garder les marchandises suffisamment longtemps... Mais point trop non plus, faisant preuve d'une science sachant doser habilement les gains et les risques, tissée d'expérience du marché et d'expertise sur la valeur des denrées : « je n'ai pas voulu vendre ces autres choses qui courent le même risque de se gâter jusqu'au moment où je jugerai qu'il est déraisonnable de continuer de les garder (*no lo quise vender estotras cosas que creo corren tanto riesgo guardarse hasta el tiempo que me pareciere que sea razón guardarlas*³⁸) ».

Par-delà la valeur du commis ou du marchand, le temps apparaît comme le rouage intime du négoce. C'est la valeur refuge du marchand, car ce temps, en libérant une marge d'intervention sur le prix des denrées, génère nécessairement du profit à la condition d'oser immobiliser son capital. Néanmoins, il faut sans cesse garder présent à l'esprit que ce temps n'appartient pas aux hommes, mais à Dieu. C'est d'ailleurs l'idée force qui nourrit les spéculations intellectuelles autour du gain, en particulier parmi les théologiens. Ce mépris du gain procédant d'une revente immédiate s'explique autant par les bénéfices sordides que l'on en retire, que par la force de cet anathème vieux et profond, décrié déjà dans l'ouvrage de Cicéron, *De officiis*³⁹. Ce petit commerce qui veut que

38 *Ibid.*

39 Pierre-Maxime Schuhl, « Gains honorables et gains sordides selon Cicéron (*De officiis*, I, 42) », *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, n° CXVII, 1957, p. 356.

l'on achète ici ce que l'on revendra là sans nul risque, sans nulle attente, par le simple effet de boniments renchérissant les prix, n'est pas l'ambition des Fuentes. Pour autant, même si le temps est un facteur de risque, et que le risque que prend le marchand audacieux engendre sa juste rétribution – « la valeur de l'argent en tout lieu [...] suffit à justifier le gain qu'on retire des changes (*la estima de moneda que hay de diversas partes [...] basta para justificar la ganancia que en cambios se alcanza*) » selon Tomás de Mercado –, la légitimation du salaire de cet argent oisif requiert un arsenal argumentatif. Au temps, il convient d'ajouter les deux éléments de légitimation du commerce : le travail et l'effort industriel de l'homme. L'argument de l'utilité pour la République, qui fonde la revalorisation du marchand au xvii^e siècle⁴⁰, est superflu, car en ces premiers temps de conquête américaine, c'est la demande qui fait le commerce et, on le voit, les denrées évoquées dans ces lettres sont des denrées de première nécessité, « farine (*harina*) », « pois chiche (*garbanzos*) », « vin (*vino*) », « lard (*tocino*) », « huile (*aceite*) », « laine (*lana*) », « chemises de toile très fine, de toiles de Rouen et d'Anjou (*camisas de presilla*⁴¹ y de *rouán*⁴² [...] y de *angeo*⁴³) ».

Pour prendre la juste mesure de cette valeur *temps* comme paramètre économique et non plus seulement moral, il suffit de porter les regards sur les manuels arithmétiques des *artes mercatoria*. Dans leur souci didactique de formation des jeunes apprentis, ces derniers offrent des séries de problèmes pratiques qui prennent en compte le temps comme donnée économique à part entière. Je citerai un seul exemple, parmi d'autres, peut-être davantage pertinent en raison de la date de publication (1515) concomitante de la rédaction des lettres, *Sumario breve de la práctica de la aritmética*, de Juan Andrés. Dans le quatrième chapitre (*Cuarto tratado*) portant exclusivement sur la fameuse règle de trois si utile aux marchands, il aborde d'abord « la règle de trois sans temps (*la regla de tres sin tiempo*) », pour inclure, ensuite, dans la résolution de problèmes pratiques plus complexes, le temps. Pareillement, le sixième chapitre détaille « la vente à terme simple (*la barata simple*) », « la vente à terme composée (*la barata compuesta*) » et « la vente avec du temps

40 Nous renvoyons à des textes comme ceux de Pedro de Ribadeneira, *Tratado del príncipe cristiano* (1595), Madrid, BAE, 1952, p. 537-538 ; de Juan de Mariana, *Del rey y de la institución real* (1599), Madrid, BAE, 1950, p. 550 ; de Tomás de Mercado, *Summa de ratos y contratos* (1569) ; de Martín González de Cellorigo, *Memorial de la política necesaria y útil restauración de España y estados de ella, y desempeño universal de estos reinos* (1600) ; de Cristóbal Pérez de Herrera ; de Damián de Olivares ; sans oublier l'ouvrage de Benedetto Cotrugli, *Tratado de la mercadería y del perfecto mercader*, du xv^e siècle, traduit en 1573 et publié cette même année, puis réédité en 1602.

41 « Se llamaba cierta especie de lienzo » (*Diccionario de Autoridades*, Madrid, Gredos, 1984).

42 « Especie de lienzo fino, llamado así por el nombre de la ciudad de Ruán en Francia, donde se texe y fabrica » (*ibid.*).

43 « Lienzo de estopa, o lino basto y grosero, que se trae de fuera de estos reinos y comúnmente de la provincia de Anjou, en Francia, por cuya razón se llama angeo » (*ibid.*).

(*la barata con tiempo*) ». La valeur *temps* prend d'autant plus d'importance que, dans l'échange de marchandises, les pondérations excessives de celles-ci entraînent fréquemment des dommages pour la partie lésée, et la *barata* devient alors illicite. Dans le cas de la « vente avec du temps », le temps complexifie l'équation en introduisant une inconnue mathématique : si le temps affecte la valeur de la marchandise, l'incidence relève d'une « inconnue » qu'il faut pondérer dans le calcul définitif des gains. Suivant cette même logique, Juan Andrés, au moment de détailler les règles des différentes compagnies (*Quinto tratado*), les classe selon deux catégories : « compagnie sans temps (*compañía sin tiempo*) », « compagnie avec du temps (*compañía con tiempo*) »⁴⁴. Pour les associations mercantiles à capital variable, les taux de rentabilité s'établissent en fonction du temps comme variable de gain et Juan Andrés, de façon très lucide et nouvelle, montre que ce temps, quantifiable, peut se substituer à un apport financier. Ainsi, dans les compagnies à parts, sur une période déterminée, les membres peuvent apporter un capital en numéraire ou un capital sous la forme d'un *travail*, les gains étant répartis proportionnellement au temps, au travail et à l'investissement. C'est particulièrement vrai dans le cas du représentant de commerce (*factor*), c'est encore plus patent dans le cas de Francisco de Fuentes.

Le travail ainsi est-il érigé en leitmotiv, soit pour l'économiser en recommandant que les produits achetés restent à Séville pour y être vendus si d'aventure on ne pouvait les expédier à Tierra Firme, « car sinon, on perdra l'argent que l'on y a investi et, pire encore, le travail (*porque si no, se perderá la costa que en ello se echase, y peor aún, el trabajo*) » ; soit pour déplorer le travail fourni en vain : « il eût été préférable de ne rien m'envoyer, car cela a donné à vous et à moi du travail sans aucun profit (*era mejor no haberme enviado nada porque ha sido daros a vos y a mi trabajo sin provecho*) ». La mise en exergue du *travail* fonctionne comme argument permanent de légitimation des gains, engendrés non par le temps, mais par la *conjonction* du temps, du risque et du labeur. Le travail, en somme, serait telle la valeur ajoutée du marchand, une donnée essentielle pour différencier le gain usuraire de la probe rétribution. Plus l'effort est grand, plus la réussite sera honorable, tant il est vrai que « la paresse engendre la pauvreté (*la pereza es llave de la pobreza*⁴⁵) ». On mesure

44 Voir Betsabé Caunedo del Potro, « Un manual de aritmética mercantil de Mosén Juan de Andrés », *VI Encuentro de trabajo sobre la historia de contabilidad. Ponencias y comunicaciones*, Valladolid, Asociación Española de Contabilidad y Administración de Empresas, 2009.

45 Betsabé Caunedo del Potro, « Algunos aspectos de los manuales de *mercaduría*. El valor del aprendizaje. *La pereza es llave de la pobreza* », *Anuario de estudios medievales*, n° 41/2, 2011, p. 814. L'auteur cite un manuel portugais anonyme, jamais étudié auparavant, qui ne laisse pas de place au doute : « [...] mercaderías son coussas que os mercadores em logares fazem com Deos governa seus povos [...] pois a priguíça he chave da pobreza e aguçã he chave da riqueza, et quem se esconde o arrençoa em sua casa com priguíça jamais ganha coussa

alors combien le bénéfice que dégage le marchand heureux en affaires nécessite cette légitimation de l'effort et du travail pour devenir une juste récompense.

S'ensuit toute une série de récriminations futiles, de remarques sur le temps, sur les variations climatiques, les purges de notre cher auteur, ses saignées et autres fièvres. De fait, Francisco de Fuentes a été opéré d'une forme d'hydropisie du bras quatre années auparavant, mais le climat de l'île n'est guère propice à une cicatrisation et il craint, tout bonnement, de succomber loin de ses terres natales. Reconnaisant qu'il lui faut partir pour éviter « de rendre l'âme (*dar de mi cabo*) », il refuse de le faire avant d'avoir mis en ordre ses affaires, pris les dispositions qui conviennent au sujet du *repartimiento* (« la répartition des caciques et des Indiens⁴⁶ »), la grande affaire des marchands en cet été 1514, manifestant au passage sa profonde conscience professionnelle au péril de sa vie. Ce renoncement, plus qu'un zèle de gloriole, dit toute sa philosophie de la vie : « il est fait devoir à l'homme de ne pas partir les mains vides (*es menester no irse el hombre las manos vacías*⁴⁷) ».

296

Ce qui attire fortement l'attention, eu égard à la valeur historique des informations, est la litanie autour de la chute des prix, « la chute du prix des choses (*la baja de los precios de las cosas*⁴⁸) », « les choses qui ne valent rien (*las cosas que valen de balde*) », provoquant une situation de quasi faillite permanente, et, accessoirement, autorisant ce joli jeu d'euphonie – bien qu'éculé parmi les hommes de la marchandise – « no sería para ir *cochado*, sino bien *quebrado* ». Francisco de Fuentes ne cesse de déplorer l'état de pauvreté extrême des habitants de l'île qui condamne, au bout du compte, Saint-Domingue à la désolation économique : « cette île est si perdue et ses habitants si miséreux qu'il me semble que les pauvres du monde entier ne sont pas si pauvres (*está esta isla tan perdida y tan necesitados los que en ella están que creo que en todo el mundo los pobres della no son tan pobres*⁴⁹) ». Certes, c'est là

com que alegre ca priguíça he inimiga das obras [...] ca o buliço he carreira para chergar a ganho e a muita fulgura traz o homem pedir e nom se podem acabar os grandes feitos sem grandes trabalhos ». C'est d'ailleurs l'insistance sur cette valeur de l'effort et du travail qui lui permet d'affirmer que ledit manuel fut probablement rédigé à l'extrême fin du xv^e siècle ou au début du xvi^e siècle.

46 *Œuvres de don Barthélemi de Las Casas, évêque de Chiapa, défenseur de la liberté des naturels de l'Amérique*, éd. Juan Antonio Llorente, Paris, Alexis Eymery, t. II, 1822, p. 144.

47 AMS, section *Diversos*, doc. 1118.

48 *Ibid.*

49 AMS, section *Diversos*, doc. 1117 : « Y luego dado orden en todo, lo porné por obra si nuestro señor le pluguiere, porque de otra manera sería irme perdido, y aún con toda la dilación que digo, *no sería para ir cochado, sino bien quebrado* de lo que otros tiempos pudiera llevar [...] ». Je souligne. Des documents postérieurs, datant de 1519, confirment la nécessité de repeupler Saint-Domingue par une ardente politique d'incitation économique. Voir AGI, section *Patronato*, 172, R. 11, fol. 1 : « Repoblación de la Isla Española [...] que al servicio de su Señoría conviene que en la isla se le otorguen las mercedes y libertades que ha embiado a disponer porque a aquella isla vaya la más gente que ser pueda del campo, que ningún otro

un topique que de déplorer la chute du pouvoir d'achat de la clientèle, mais je pense que ces remarques donnent une indication assez juste sur le tracé très intéressé des routes commerciales et sur le choix des destinations : l'île de Saint-Domingue semble de moins en moins fréquentée par les bateaux qui préfèrent accoster directement à Tierra Firme, abandonnant à son triste sort l'île à la dérive (« lo uno porque me parece que aflojan los navíos en venir a esta isla con la baja de las cosas »). En outre, ces annotations, parce qu'elles induisent un *avant* – amèrement regretté⁵⁰ – et un *après* suffisamment long pour que les effets de cette chute de prix se mesurent en terme de dépréciation, nous indiquent que les frères Fuentes sont des hommes américains de la première heure.

À ce commerce de subsistance, fortement soumis aux aléas, est venu se substituer un négoce autrement plus prospère, bien qu'éphémère : celui des esclaves africains, supplantés bientôt par les Indiens commis (*encomendados*) lors de la répartition (*repartimiento*) de Rodrigo de Albuquerque. Je dirai juste qu'en l'espèce, cette valeur du travail qui structure la conception morale du gain est fortement mise à mal dès lors que sont évoqués les esclaves. Dans la première lettre, l'esclave est clairement perçu tel un outil rentabilisable (« [...] tenedlos en buenas costumbres y avecense a ganar dineros y a trabajar »). Peut-être cet argent gagné sans scrupule sur le travail d'autrui trouve-t-il une sorte de compensation sous la forme de cette patine d'éducation que l'on donne, ces *costumbres* qui valent contrepartie dans ce marché de dupes. L'évocation des esclaves draine son lot habituel de clichés, « bozales antes que ladinos porque no se suelen vender por no ser buenos », entre vingt ans et vingt-cinq ans, qu'ils soient bien formés aux métiers manuels (« artizados »), qu'ils aient des manières dociles (« que tengan buenos gestos »)⁵¹, etc.

Dans cette affaire, la mention de la *licencia de los negros* négociée depuis la péninsule (« y si la licencia de los negros se ha avido, se compren los dos que digo⁵² ») révèle, en réalité, deux modalités d'action différentes. Dans le Vieux Monde, le commerce demeure l'affaire de réseaux, de relais municipaux, d'amitié presque incestueuse entre le politique et le vil métal. Diego de Fuentes fait jouer son entregent politique pour favoriser ses affaires américaines. Dans le Nouveau Monde, le réseau est encore quasi tribal, cimenté par la parentèle,

remedio tiene, y sin ir esto, la ida de los negocios sería inconveniente [...], y otorgándoles Vuestra Alteza las dichas mercedes, irá mucha gente, y de otra manera, la isla se despoblará y vuestras rentas reales se disminuirán ».

50 AMS, section *Diversos*, doc. 1117 : « [...] que de mi buena dicha nunca tan barato valieron las cosas que agora que yo tenía que vender, pero mi intención no fue venderlo como os he escrito ni por ello enviara por ello en especial agora [...] ». Je souligne.

51 *Ibid.* : « Informaos, Señor, de qué tierra han de ser para ser buenos, y qué arte de gestos [...] ».

52 *Ibid.*

parce que les cercles, les groupes, les partialités sont encore en phase de formation. Pour autant, en Espagne comme en Amérique, une même réalité sature le quotidien : la corruption qui définit l'espace institutionnel. Dans le cas de Diego de Fuentes, sa gestion grenadine de la Chancellerie démontre le poids écrasant du clientélisme. Dans le cas américain, les lettres de Francisco de Fuentes sont sans ambiguïté : il s'agit de se gagner le soutien de l'institution perçue comme un clan étranger. Face à une réalité sociale complexe qu'il faut appréhender, superposée à un espace géographique qu'il faut s'approprier, l'institution apparaît comme une sombre nébuleuse :

[...] que al que le falta favor de la principal persona ha de tener dineros para seguir a las demás, ternéis cierto que tengo que trabajar que no queden (*sus hermanos*) sin ellos⁵³ [...].

298

Les Noirs évoqués s'apparentent à des esclaves domestiques, d'agrément ou de luxe (d'où le soin qu'il faudra prendre dans le choix de ceux-ci), car, pour le labeur de masse, sont évoqués les Indiens *encomendados* qu'il escompte obtenir au terme de la répartition (*repartimiento*) d'Albuquerque. Cette répartition, menée sur l'île au mois de juillet 1514, a concédé, à une série d'*encomenderos*, des Indiens qui devaient mettre la force de leurs bras au service des colons. Pour autant, il semble que cette répartition ait introduit une nouveauté au regard des pratiques établies par Nicolás de Ovando : les concessions de terres et d'Indiens n'étaient plus irrévocables, suivant les vieilles pratiques concomitantes aux reconquêtes castillanes, mais avaient une durée déterminée, et les Indiens étaient octroyés *en régimen de encomienda*⁵⁴. Dans le cas de Francisco de Fuentes, la répartition qu'il évoque devait concéder pour deux vies cette juridiction pleine sur le travail des Indiens, et il était préférable que les Espagnols qui étaient candidats fussent associés, deux ou trois (« fue usual juntar a dos o más españoles en una compañía para que se sirviesen de manera conjunta de un sólo cacique⁵⁵ »). C'est ainsi qu'il faut comprendre les remarques de Francisco de Fuentes :

Pienso que en este repartimiento que se dice que se hará presto, creo que seré ayudado de más indios y, por ello, si me los dan, tengo que estar algún día más [...], podrá ser que en tanto haya otros mejores mundos por estas partes, y sea menester lo que me embiardes para encaminar algunos destotros nuestros hermanos si deste repartimiento resbalaren de indios

53 AMS, section *Diversos*, doc. 1118.

54 Luis Arranz Márquez, *Repartimientos y encomiendas en la Isla Española: el repartimiento de Albuquerque de 1514*, Madrid, Fundación Arévalo, 1991.

55 Estebán Mira Caballos, *Las Antillas Mayores, 1492-1550. Ensayos y Documentos*, Madrid, Vervuert/Iberoamericana, 2000, p. 19-21.

[...], no sé la orden que el rey nuestro señor manda que se tenga en esto deste repartimiento, pienso que si estuviera a estas partes que *viniera descubierto camino para aver del rey cédula para los hermanos que acá tuviera, porque el que no va a beber a aquella fuente siempre terná necesidad de agua, pero desto no os pongo culpa porque sé que no tenéis posibilidad para negociar allá, porque al que le falta favor de la principal persona, ha de tener dineros para seguir a las demás*⁵⁶ [...].

Les frères doivent être là pour que leur soient alloués des Indiens, mais l'on subodore déjà des mondes plus vastes à conquérir ailleurs. Au moment de la lettre, nous sommes non seulement à la veille de la répartition, mais surtout à la veille du célèbre sermon de Bartolomé de las Casas qui, le 15 août 1514, en signe de protestation face au sort indigne réservé aux Indiens, avait renoncé publiquement à ses *encomiendas* de Cuba. Auparavant, en 1511, Antonio Montesinos, justement à Saint-Domingue, avait prononcé sa célébrisime homélie de l'Avent : « Yo que soy voz de Cristo en el desierto desta isla [...] ¿con qué derecho y con qué justicia tenéis en tan cruel y horrible servidumbre aquestos indios⁵⁷? » De fait, la lettre confirme l'idée d'un système corrompu avant même d'être parvenu à maturité. La réflexion qui s'y fait jour pointe avec beaucoup de lucidité, en cette date somme toute précoce, la dérive du système et l'inquiétude qui accompagne les nouvelles dispositions du roi pour tenter de remédier à ces abus. Le fait de demander que cessent, pour un temps, les envois de marchandises jusqu'à la répartition permet de dater ce moment diffus où l'on commence à sortir de l'ancienne logique du commerce péninsulaire (de la péninsule vers l'Amérique) pour se consacrer davantage à une exploitation des ressources propres, en l'occurrence du sucre par les Indiens *naboríes*, prélude à l'inversion commerciale d'un négoce nouveau depuis l'Amérique vers l'Espagne avant que le monopole sévillan ne vienne donner un coup d'arrêt à ce flux commercial⁵⁸.

Pour conclure, il me semble qu'en dépit de la grande émotion que suscitent ces lettres, il ne faut pas interpréter outre mesure une matière sujette aux aléas des espoirs et des déceptions des hommes. Francisco de Fuentes lui-même reconnaissait cette limite de la lettre intime (« [...] que os he escrito mil desvaríos y mudanza, que lo que en la una digo, en la otra desdigo, y no

56 AMS, section *Diversos*, doc. 1118. Je souligne.

57 Je cite d'après la transcription du sermon faite par Bartolomé de las Casas, reprise dans l'article de José Chez Checo, « El sistema de encomiendas en Santo Domingo durante el siglo XVI », *Clio*, n° 16, 2003, p. 78-79.

58 Voir Joseph Pérez, « El discutido monopolio de Sevilla », *Revista de Indias*, vol. LX, n° 218, 2000, p. 88.

lo devéis tener en mucho que el corazón penado y descontento y cercado de tantos trabajos, no es de maravillar que ande a tientas⁵⁹ ». Le contenu jamais ne s'énonce avec neutralité, parce que la réalité appréhendée est confuse (« andamos todos tan atónitos con la variación de cada día desta isla que no se puede el pensamiento reposar en ninguna cosa que podrá ser que, de aquí a un mes, os escriba todo lo contrario ») ; sans doute aussi parce que, par-delà la figure du marchand, la lettre dévoile une matière humaine faillible. Par la lettre, l'auteur cherche à recréer un espace familial tissé d'émotion, de repères communs et de références au Vieux Monde. Mais derrière l'évocation d'une souffrance à peine dite, émerge, dans le non-dit justement, ce non-lieu où l'auteur vit sans racines et qui conspire à sa perte (« no creo que sane en esta isla y no tengo poco temor que ha de dar de mi cabo⁶⁰ »). Pourtant, il faut bien reconnaître que ce lieu peu amène incarnait seul la terre promise sur laquelle pouvait prendre chair l'ambition démesurée des Fuentes : gagner gloire, honneur et titre, en dépit de la *mácula*.

CERCLES DE POUVOIR ET STRATÉGIE DE CONQUÊTE

Le voyage aux Indes ou la purification d'un *homme nouveau*

Dans l'immensité américaine, les Fuentes ont cherché à diluer la macule du sang. L'exil, le temps qui passe, la nouveauté d'un monde expurgé des lubies de la vieille terre ont tracé, dans ce voyage, dans cette possibilité d'une île, un nouveau chemin de purification des frères. Cette macule était double, car à la tache du sang de la branche sévillane, répondait la bâtardise du frère aîné.

Nul n'ignore qu'aux Indes, l'obsession de la pureté n'avait guère cours puisque le voyage valait certificat de pureté de sang (*limpieza*). Dès lors que l'on était parvenu à s'embarquer, la qualité de vieux-chrétien devenait *ipso facto* consubstantielle au statut de colon puisque, en théorie, aucun judéoconvers ne pouvait franchir l'Atlantique⁶¹. Il suffisait qu'une personne déclare « ils ne sont pas frappés d'interdiction (*no son prohibidos*) » pour que le voyage devienne une

⁵⁹ AMS, section *Diversos*, doc. 1118.

⁶⁰ AMS, section *Diversos*, doc. 1117.

⁶¹ La chose est assez connue et aisément relayée par les spécialistes de ces premiers temps américains. À titre d'exemple, voir José Luis Prieto Benavent, « Diego Velázquez de Cuéllar (1465-1524). Fundador de Asunción de Baracoa, Santiago de Cuba, San Salvador de Bayamo, Puerto Príncipe, Sancti-Spiritus, Remedios y San Cristóbal de la Habana », *Revista Hispano Cubana*, n° 9, 2001, p. 92 : « La historiografía cubana oficial sigue afirmando que la mayoría de miembros de esa expedición eran maleantes y delincuentes. ¿Pero eran realmente gentuza? Los emigrantes lo eran porque pensaban que estarían mejor en ultramar que en su casa. Evidentemente que eran los grupos socialmente desfavorecidos los más propensos a emigrar. Los desfavorecidos en la España de comienzos del siglo XVI eran los conversos, aquellos que por las leyes de pureza de sangre no tenían ningún futuro en la península ».

réalité et, ce faisant, la macule disparaissait. En 1534, alors que les débats sur les statuts font rage en Espagne au lendemain de l'adoption par la cathédrale de Cordoue d'un statut de pureté de sang, après la promulgation de celui de Séville en 1511, Pedro Hernández Marmolejo et son frère, Fernando de las Casas, les fils d'un certain Francisco Marmolejo (un homonyme, marié à Isabel de los Ríos) ont fait le voyage aux Indes conjointement avec Ruy García Alemán, Pedro Alemán, Alonso Alemán, les enfants d'Alonso Alemán et de Leonor del Alcázar, judéoconvers tous deux. Ils avaient tous la macule rédhibitoire, mais les uns ont adoubié les autres avec une simplicité déconcertante, par une assertion anodine répétée, « ils les connaissent et savent qu'ils ne font pas partie des personnes interdites (*que los conocen y saben que no son de los prohibidos*⁶²) ». J'ai choisi cet exemple à bon escient, car il me semble qu'il n'est pas innocent de souligner les liens de sang qui unissent les Fuentes aux Marmolejo et aux Las Casas, parfois subodorés, jamais démontrés avec certitude⁶³.

De fait, si les frères Fuentes tiraient leur pouvoir oligarchique et leur relais au sein du conseil sévillan de la famille maternelle, les Marmolejo – dont la mémoire originelle de la conversion se serait perdue sans le rappel de ce lien familial avec Pedro Hernández Cansino, relaxé au bras séculier par l'Inquisition au moment de la conjuration de Diego de Susán –, ils optent tous pour le patronyme de leur père, vieux-chrétien. Du moins, l'espace d'un temps et dans le contexte bien précis de

62 AGI, section *Contratación*, 5536, L 2, fol. 213, 12 de junio de 1534.

63 Dans son ouvrage *Bartolomé de las Casas: capellán de S. M. Carlos I poblador de Cumana (1517-1523)*, Manuel Giménez Fernández consacre une note spécifiquement à un des descendants Fuentes: « Pedro de Fuentes Manrique había nacido en Sevilla en 1503 siendo hijo de Diego de Fuentes, jurado de Granada y de doña Luisa de la Cerda y nieto de Pedro de Fuentes y de Isabel Hernández Marmolejo, criada y protegida de doña Inés Portocarrero. Su familia, convecina de la de Casas en el barrio vecino de San Lorenzo y San Vicente, estaba de antiguo relacionada con las Indias, adonde con Casas y en la expedición de Ovando pasaron en 1501 los tres tíos de Pedro, Francisco de Fuentes (*celui qui, en Amérique, reprend le nom Marmolejo pour se différencier du frère aîné Francisco de Fuentes; il me semble que beaucoup de confusions sont venues de ce que l'on a associé ce Francisco Marmolejo américain à un homonyme de Fregenal de la Sierra*) [...]; Alonso de Fuentes, paje que había sido del duque de Medina Sidonia don Juan, y que más adelante fue a Yucatán y murió en Nicaragua en 1526 [...]; y otro Pedro de Fuentes, quien había sido paje del marqués de Ribera, y murió siendo alférez de Pánfilo de Narváez en la derrota que a éste infligió Hernán Cortés en Cempoala el 20-V-1520 [...]. Nuestro Pedro de Fuentes, avecindado en la parroquia de San Lorenzo de Sevilla desde 1538 fue, en su adolescencia, paje de la duquesa doña Mencía de Guzmán, en Sanlúcar de Barrameda, y casó más tarde con doña Leonor Bernal (*non seulement les voies de formation traditionnelles sous la protection des Guzmán se maintiennent, mais également les mariages avec des familles patriciennes notoirement judéoconverses*) [...]. Pasó a Indias en el séquito del obispo de Chiapas el 11-VII-1544, le permaneció fiel cuando le traicionó su hermano el canónigo Luis de Fuentes y regresó con Casas a Castilla [...]. Gozó de gran afecto por parte de fray Bartolomé el tiempo que estuvo en su compañía [...]. Queremos dejar aquí constancia de nuestras noticias sobre este fiel amigo de Casas, probablemente emparentado con su familia materna » (Manuel Giménez Fernández, *Bartolomé de las Casas: capellán de S. M. Carlos I poblador de Cumana [1517-1523]*, Sevilla, Publicaciones de la Escuela de estudios hispano-americanos de Sevilla, CXXI, 1953, p. 568, note 1903).

la péninsule, car Francisco reprend le patronyme (entaché) de sa mère au moment d'entamer son périple aventureux en Amérique. Par ce geste, il manifeste avec force la foi dans les mérites propres de l'individu au mépris des vertus séculaires du lignage transmises par le sang. Ses enfants, des métisses, conserveront pareillement son patronyme : Francisco Marmolejo et Macarías Marmolejo⁶⁴. C'est d'ailleurs lui qui m'a ouvert des perspectives immenses à partir des lettres.

302 Au-delà de la rengaine plaintive autour de la chaleur et des affres de la vie sur l'île, au-delà même de ce leitmotiv du « fruit et profit (*fruto y provecho*) », il me semble que Francisco de Fuentes se présente comme le *novus pater familias* en Amérique, s'acharnant dans la protection de sa jeune fratrie disséminée – « chaque fois qu'il faudra risquer la vie et les biens, je n'hésiterai pas à le faire pour chacun d'eux (*cada hora que fuere menester poner la vida y la hacienda, la tengo de poner por cualquier dellos*⁶⁵) » –, tandis que Diego de Fuentes officie tel le *patria potestas* resté dans le Vieux Monde, chargé de veiller sur la réputation et la défense des intérêts du clan. Les deux frères interlocuteurs, tels deux alter égo, cimentent la fratrie, l'un depuis l'égo-centre sévillan, l'autre depuis Saint-Domingue. Si, à travers les lettres, j'avais compris la force de ces deux piliers pour assurer la cohérence de la dissémination fraternelle, ce que je ne mesurais pas, c'était combien cette toile mercantile allait porter ses fruits, ceux en définitive du mérite et du courage. Au lendemain de la mort de Francisco Marmolejo, Diego de Fuentes, depuis Séville, entame une longue procédure judiciaire pour recouvrer les biens de son frère en Amérique, en particulier la *encomienda* de Zinacantepec, qu'il avait obtenue en juste rétribution des services rendus à la couronne (« por nos servir en las conquistas y pacificación de la dicha Nueva España con criados y armas y caballos con lo cual nos avía servido todo el tiempo a su costa [...] y aún avía pasado muchos trabajos y peligros y gastado mucha hacienda suya propia⁶⁶ »).

Dans ce procès conservé aux Archives des Indes, on apprend que l'éclatement du cercle familial relevait sans doute d'une stratégie, certainement d'un pragmatisme pour mieux rayonner : « [...] ils se séparèrent et s'en allèrent rejoindre différentes armées au service de Sa Majesté (*se dividieron y fueron en ciertas armadas en servicio de su majestad*⁶⁷) ». Cet éclatement couvre tous les pans de cette conquête à tout va : Pedro de Fuentes alla vers Cuba, puis vers la Nouvelle-Espagne « au nom de Diego Velázquez (*en nombre de Diego Velázquez*) » ; Alonso de Fuentes passa de l'île d'Hispaniola à Tierra Firme,

64 Esteban Mira Caballos, *Indios y mestizos en la España del siglo XVI*, Madrid, Vervuert/ Iberoamericana, 2000, p. 90-91.

65 AMS, section *Diversos*, doc. 1117.

66 AGI, section *Patronato*, 277, N. 4, R. 239, *Ejecutoria del pleito de Francisco Marmolejo y Pedro Destrada*, fol. 1-2 v^o.

67 AGI, section *Patronato*, doc. 50, *Méritos de Francisco Marmolejo*, fol. 10 r^o.

pour mourir finalement dans la province du Nicaragua ; enfin, Francisco Marmolejo avait quitté l'île Hispaniola pour suivre Diego de Tapia jusqu'en Nouvelle-Espagne avant de s'installer à Mexico, pour s'établir définitivement à Zinacantepec, dans la province de Matalzango, à quelques lieues de Toluca et San Cristóbal de los Llanos. C'est, du moins, ce que précise le seizième témoin, le seul ayant vécu à Mexico (il était *vecino de México*), et donc connaissant avec justesse cette géographie encore inconnue dans la péninsule. Les deux témoins qui ont été, un temps, des voyageurs outre Atlantique – les huitième et dixième témoins – parlent de *Zinacantepeque* ; les autres, regardant l'Amérique de loin, évoquent un lieu tantôt nommé *Zinacantán*, tantôt *Cinacantán* ou *Zinatepec*, autant d'hésitations qui disent l'ignorance de ce nouveau monde gigantesque.

Ce procès des *Méritos* de Francisco Marmolejo est un document d'une immense valeur, que j'ai transcrit intégralement, car je ne le retrouvais pas ailleurs. Pourtant, il est connu des américanistes, mais n'a guère été étudié – à ma connaissance – et reste très peu cité. En 1538, à la compagnie familiale s'est substitué le compagnonnage des conquistadors dessinant un nouveau cercle de parentés électives sans pour autant diluer la force du lien fraternel. Ainsi, Alonso de Fuentes apparaît entouré de ces « compagnons conquistadors (*compañeros conquistadores*) », autorisés, du même coup, à réclamer, au lendemain de sa mort en 1529, « 1 000 pesos d'or »⁶⁸ qui n'appartenaient pas à Alonso de Fuentes mais à la *compagnie* qu'il formait avec ses compagnons de conquête, comme si les biens avaient été mutualisés, selon le modèle de fonctionnement des compagnies marchandes. Pedro de Fuentes n'a laissé nul bien, non qu'il n'ait rien gagné, mais les Indiens lui ont tout volé : « se supo que no había del bienes ningunos porque todo lo avían robado los indios⁶⁹ ». Seul Francisco Marmolejo avait accompli une carrière dont les titres et la *encomienda* sont les signes tangibles, enjeu de la revendication de Diego de Fuentes depuis la Chancellerie de Grenade. Quoi qu'il en soit, pour tous les frères, l'obsession qui se répète inlassablement était de gagner réputation et honneur par le service royal. Si le but immédiat pouvait sembler celui de conquérir des marchés, très vite l'honneur et la pureté sont venus incarner ce *medrar* qui obsède les hommes. Ils ont tous servi le roi (« au service de Sa Majesté lors des conquêtes [*en servicio de su majestad en la conquista*] »), « avec armes, cheval et habit de chevalerie (*con armas y caballo y en hábito de caballeros*⁷⁰) », l'un, « comme chrétien éprouvé, zélé, loyal, épris de justice, fidèle serviteur de Dieu Notre Seigneur et de son roi et seigneur naturel (*como cristiano diligente, cuidadoso, leal, celoso de justicia, buen*

68 AGI, *Bienes de difuntos*, 1529, 1 (2/13).

69 AGI, section *Patronato*, doc. 50, *Méritos de Francisco Marmolejo*, fol. 21 v^o.

70 Le texte joue sur les ambiguïtés : *en hábito de caballero* peut signifier « portant la tenue propre au cavalier » ou « gentilhomme, membre d'un ordre de chevalerie » (*caballero de hábito*).

servidor a nuestro señor Dios y a su rey y señor natural) » ; l'autre, « avec armes et chevaux au service de Sa Majesté jusqu'à la mort (*con armas y caballos en servicio de su majestad hasta que murió*) ». La revendication, ne nous y trompons pas, ambitionne la reconnaissance de l'état nobiliaire : de la mention « cheval et armes (*caballo y armas*) », on passe subrepticement à l'idée de « cavalier en habit de chevalerie (*caballero en hábito de caballero*) » et, suivant la logique de l'argumentation, à l'idée de « sustenter la qualité⁷¹ de sa personne (*sustentar la calidad de su persona*) », puis à celle d'« écu (*escudo*)⁷² ». De judéoconvers à chevalier errant en Amérique, le statut nobiliaire se négocie au poids des mérites, à mesure que se déroule le récit des exploits d'un lignage, certes judéoconvers, mais qui avait notoirement œuvré à la conquête d'un monde nouveau pour la gloire éternelle du roi catholique.

La terre, la naissance versus le négoce, les *mestizos* : vieilles valeurs, vie nouvelle.

Le dilemme américain

304

Pour présenter ce procès, je retiendrai quelques éléments critiques qui vont me permettre de le jauger à sa juste valeur. Tous les témoins ont été présentés par la partie intéressée sans que jamais il n'y ait eu de confrontation ou de témoignages à charge. Autant dire que les déclarations, dans un système judiciaire déjà partial, sont toutes sous influence. Passée cette précaution qui impose un regard lucide au moment de la lecture, il me semble que le nombre important des témoins, leur qualité diverse (témoigne Pedro García de Bullón, qui avait déclaré en faveur de Hernán Cortés lors du procès de 1531 autour de la ville de San Joseph de Toluca) et le fait que certains aient fait le voyage aux Indes, atténuent la fragilité des déclarations.

Sur la qualité du lignage que tous encensent dans ses vertus *hidalgas*, il faut bien reconnaître que ceux qui se font l'écho de ces vertus avec le plus d'insistance sont des membres de la famille (Juan de Fuentes, un cousin issu de germain ; Pedro de Fuentes, un cousin germain, etc.), dont les déclarations pour accréditer la noblesse *hidalga* des Fuentes visent surtout à se faire exempter de l'« impôt sur la viande (*blanca de la carne*)⁷³ ». Un autre cousin, Martín de Fuentes, affirme même qu'ils sont « les descendants des seigneurs de la Maison des Fuentes (*descendientes de los señores de la casa de Fuentes*) », mais le greffier, dans sa grande

71 *Calidad* a le sens également de « noblesse du sang ».

72 AGI, section *Patronato*, doc. 50, *Méritos de Francisco Marmolejo*, fol. 5 et 10 v^o : « Si saben que el dicho Francisco Marmolejo, después que salió de la dicha Isla Española, que puede aver más o menos veinte años, pasó a la Nueva España [...], y desde entonces quedó en ella y gastó todo su tiempo en la conquista de aquella tierra en diversas partes *con armas y caballos* » ; fol. 11 r^o : « [...] siempre vivió en *hábito de caballero* » ; fol. 17 r^o. Je souligne.

73 *Ibid.*, fol. 24 r^o : « [...] tiene a los sobre dichos por hijos d'algo como lo es este testigo, y por tal le vuelven la blanca de la impusición de la carne como la vuelven a los otros *hidalgos* [...] ».

sagesse, a neutralisé l'emphase par cette petite remarque : « ledit témoin procède du même lignage (*este testigo procede del mismo linaje*) »⁷⁴. Diego de Anaya, un des rares témoins apparentés à la mère, Isabel Hernández Marmolejo, sa tante maternelle, joint sa voix à ce concert d'éloges pour célébrer rien moins que le lignage des Marmolejo (pourtant judéoconvers)⁷⁵. Et pour donner les gages de cette noblesse, ils ont allégué qu'Alonso de Fuentes avait été page du duc don Juan (de Medina Sidonia), qu'un autre (« il ne se souvient pas lequel [*no se acuerda cual*] ») avait été page du marquis de Tarifa et, enfin, que le troisième avait été page d'un personnage noble, « mais il ne sait plus exactement de qui (*pero no se acuerda de quien*) »⁷⁶.

Ceux qui étaient extérieurs à la famille se sont fondés sur la réputation qui naît de ce bruit colporté : « [...] toutes les personnes de qualité de ladite terre le tenaient pour un chevalier *hidalgo* », « il s'est laissé dire, à Mexico, que Francisco de Fuentes et tout son lignage étaient nobles et gens d'honneur », « et qu'ils étaient tenus pour tels ». En somme, tout se passe comme si la noblesse-apparence était le gage de la noblesse attestée alors qu'elle fonde, en l'occurrence, le titre à venir. En Amérique, la rumeur assoit tant et si bien le titre qu'un témoin reconnaît « que ledit Francisco Marmolejo était considéré dans la région [de Mexico] comme un chevalier *hidalgo*, ce qu'il devait être, car dans le cas inverse, la chose eût été notoire, puisque là-bas on cherche sur-le-champ à savoir qui est qui⁷⁷ ». Pourtant, si la noblesse avait été si notoire, l'enquête n'aurait eu nul besoin d'établir, justement, ce statut *hidalgo*.

À la mort du père, la mère a vendu tout ce qu'elle possédait pour permettre aux trois fils de partir. Diego Hernández de Jerez, greffier, déclara que c'était bien elle qui avait rendu possible cette geste américaine en gageant ses propres biens pour leur permettre d'emporter des vivres pour le voyage : « Il sait que ladite Isabel Hernández Marmolejo leur fournit tout ce dont ils avaient besoin pour leur voyage et pour cela, ils disposaient de sa fortune et d'une part de celle-ci⁷⁸ ». Pour autant, son geste entérine un double sacrifice de soi. Tous ses proches,

74 *Ibid.*, fol. 25 v°.

75 *Ibid.*, fol. 36 r° : « [...] es y fueron hombres hijos d'algo, de solar conocido, descendientes del dicho linaje de Fuentes por vía del padre, y por la madre del linaje de los Marmolejo [...] ».

76 *Ibid.*, fol. 15 v°, fol. 16 r° et fol. 27 v°.

77 *Ibid.*, fol. 29 r° et fol. 34 r° : « [...] todas las personas de cuenta de aquella tierra lo trataban por caballero hijo d'algo [...] ha oido decir en México que el dicho Francisco de Fuentes y su linaje eran de gente noble y honrados [...] por tales personas son avidos y tenidos [...] que el dicho Francisco Marmolejo, lo tenían en aquella tierra [de México] por caballero hidalgo, que lo debía de ser porque si otra cosa fuera, también fuera notorio, porque allá luego procuran de saber quién era cada uno ».

78 *Ibid.*, hors numérotation : « [...] que al tiempo que se fueron, viviendo y morando cabe este testigo [la dicha Marina Hernández] llevaron de casa de su madre al río a embarcar muchas *conservas* y otras muchas cosas para proveimiento de su persona y se lo dio todo la dicha madre [...] ». Voir également fol. 48 v° : « Sabe que la dicha Isabel Hernández Marmolejo les

membres de sa famille ou amis, confirmèrent l'extrême fragilité économique dans laquelle elle était demeurée (« elle demeura pauvre et a vécu et continue de vivre en butte à la misère »). Diego de Anaya, son neveu, confessa que cet effort financier avait été de taille : « [...] quand ils partirent pour les Indes, ladite Isabel Hernández Marmolejo lui confia qu'elle avait vendu un bien qu'elle possédait pour le donner à ses fils pour leur voyage et il a vu et voit combien elle vit dans une grande gêne⁷⁹ ». Beatriz de Fuentes, une grand-tante, pareillement, confia la gêne extrême dans laquelle vivait, tant bien que mal, sa parente⁸⁰. Même Catalina López, la femme d'un laboureur, en sa qualité de nourrice de Pedro de Fuentes (« quand il naquit, ce témoin l'allaita ») et sur la foi des confidences de ladite Isabel, confirma que « lorsque ses fils étaient partis aux Indes, elle avait vendu certain bien, et il l'a vue et la voit en très grande nécessité⁸¹ ». Par prudence, je ne peux nier que la pauvreté de la mère, présentée comme une quasi dérogeance de sa qualité noble (« depuis de nombreuses années, il voit vivre ladite Isabel dans une profonde gêne et dans un état bien inférieur à celui qui sied à la qualité de sa personne, parce qu'elle est qui elle est, et parce qu'elle est la veuve d'un chevalier fort honorable »), dans ce procès, était un argument juridique de taille : en offrant ses propres biens pour permettre le périple, elle préemptait une partie des avoirs acquis par ses fils qui lui revenait de droit. Dans tous les cas, cette mère offrait le sacrifice ultime de soi : accepter de perdre ses enfants dans la fleur de l'âge (« c'était des jeunes hommes imberbes⁸² »), peut-être les condamner à mort dans cette aventure périlleuse qu'était alors le voyage, parce que c'est là toute l'ambition qu'elle peut nourrir pour eux. Or mieux vaut mourir que vivre sans honneur.

Sans nul doute, en Castille, à Séville, la famille Fuentes ne pouvait absorber, au sein du patriciat, qu'un seul individu, Diego de Fuentes, le fils légitime aîné. À la mort du père, Diego de Fuentes était devenu jurat de Séville, délégué à Grenade, et Francisco de Fuentes s'en était allé à Saint-Domingue, suivre les traces d'Alvar Marmolejo, car la famille Marmolejo n'avait pas rejeté ce fils

proveyó lo que avían menester para su partida y para ello disponían de su fazienda y de alguna parte della ».

79 *Ibid.*, fol. 25 v^o et fol. 37 r^o : « quedó pobre, que ha tenido y tiene mucha necesidad [...] cuando se partieron a las Indias, le dijo la dicha Isabel Hernández Marmolejo que había vendido una hacienda que tenía para dar a sus hijos para la ida y ha visto y ve que la dicha Isabel está en mucha necesidad ».

80 *Ibid.*, fol. 19 v^o.

81 *Ibid.*, fol. 39 v^o et 40 r^o : « [...] cuando nació le dio leche de las tetas este testigo [...] cuando se habían ido sus hijos a las Indias, que había vendido cierta fazienda, y en harta necesidad la ha visto y la ve ».

82 *Ibid.*, fol. 42 r^o et v^o : « [...] ha muchos años que ha visto vivir a la dicha Isabel Hernández Marmolejo con mucha necesidad y en mucho menos grado de la calidad de su persona, ansi por ser quien ella es como por haber sido mujer de un caballero tan honrado ». Je souligne. Voir également fol. 28 r^o : « eran mancebos sin barbas ».

illégitime de Pedro de Fuentes. Les frères avaient été placés comme pages et, au regard des dires des témoins, il ne me semble pas abusif de penser que la famille Fuentes vivait sous la protection farouche des ducs de Medina Sidonia. Diego de Fuentes a épousé doña Luisa de la Cerda, un lignage qui ne peut que renvoyer aux Medinaceli, branche des Guzmán – soit que la filiation fût réelle, soit qu'elle fût, simplement, induite, par confusion opportuniste. Un cousin, Pedro de Fuentes (le sixième témoin), vivait à Sanlúcar de Barrameda et était également page de la duchesse doña Mencía ; une fille, Isabel de la Cerda, était damoiselle de la duchesse doña Inés Portocarrero (mariée à don Luis de Guzmán, second marquis de La Algaba). Pour couronner le tout, si d'aventure cette filiation élective ne suffisait pas, le onzième témoin, Diego de Guzmán, déclare « il est apparenté aux sus nommés, parce qu'ils sont *Guzmanes*, mais il ignore le degré de parenté⁸³ ». Sans le soutien de tout instant de la famille ducale, la réputation nobiliaire du lignage des Fuentes eût disparu tout bonnement. Ce sont, justement, à ces petites déférences que l'on comprend le sens de l'amitié, qui ne se résume pas à des intérêts purement matériels. Tout ce jeu de faveurs et de grâces que l'on ne sait comptabiliser tisse implicitement la relation de vassal à seigneur. Néanmoins, dans le cas présent, la situation de page ne pouvant durer au-delà de l'âge de « la barbe », et pour plagier les témoins, « dès qu'ils eurent de la barbe, ils cessèrent d'être pages » ; ils prirent la seule voie qui s'offrait à eux : celle du départ.

Dans ce procès, les déclarations sont très souvent convenues, mais ce qui intéresse n'est pas tant ce qui fut dit, que ce qui fut tu. Jamais les témoins n'ont évoqué autre chose que l'implication de Francisco Marmolejo dans des charges municipales, pour les exercer en propre ou par délégation : il avait été échevin (*regidor*) de Veracruz, de Medellín, puis de Mexico⁸⁴ ; il avait été « lieutenant de l'alcade (*teniente de alcalde*) » au nom des gouverneurs de Sa Majesté et avait rempli avec zèle sa mission. De simple page de la noblesse tutélaire andalouse à échevin (*regidor*) de Mexico : ce sont là des promotions que l'on a cessé de voir en Castille depuis, justement, les temps de la Reconquête, et encore faudrait-il préciser, celle des premières victoires. L'accent est alors délibérément mis sur la gloire de l'homme nouveau qui se régénère par les mérites, dans le combat armé pour la conquête et la guerre au service de Sa Majesté, comme si les logiques en Amérique se disaient, *in fine*, avec le jargon du Vieux Monde des temps chevaleresques de la Reconquête.

83 *Ibid.*, fol. 33 r° : « [...] es deudo y pariente de los contenidos porque son Guzmanes, pero no sabe en qué grado ». Je souligne.

84 *Ibid.*, fol. 17 r°.

Pareillement, l'accent est mis fortement sur le service accompli au bénéfice de sa charge (le terme *servicio* est répété un grand nombre de fois), comme membre intrinsèque d'un patriciat en formation, tirant de cela une preuve de cette noblesse de sang – pourtant inutile, aux dires des témoins – : « [...] vivre comme chevalier lui a toujours rapporté très peu et coûté beaucoup, mais il le faisait par devoir eu égard aux charges et aux dignités qu'il ostentait, lesquelles, là-bas, ne lui rapportaient nul salaire⁸⁵ ». Ce service oblige le roi et le contraint, non à la libéralité, mais simplement à la juste rétribution du mérite, qui est un dû. D'ailleurs, cette promotion que suppose l'exercice de la charge fonctionne à double tranchant : elle est, en théorie, le miroir d'une valeur nobiliaire qui se montre aux yeux de tous dans cette charge publique. Dans le cas présent, tout l'intérêt vient précisément de ce qu'elle ne suit pas la noblesse *mais la fonde*. La charge – qui était anciennement un hommage rendu aux ancêtres – devient le gage de l'anoblissement à venir qui sous-tend, dans le cas présent, le procès. Les qualités de noblesse lui viennent autant de la « réputation et bruit public (*fama y voz pública*) » que des égards que « les personnes d'importance (*las personas de cuenta*) » de Mexico ont pour lui, et cette noblesse-apparence est en passe de fonder un titre pour tout le lignage. On voudrait faire croire que les Fuentes étaient nobles préalablement à leur périple américain, quand leur noblesse – et c'est tout l'intérêt du document – vient [ou (re)vient]⁸⁶ d'Amérique pour adouber la famille tout entière restée en Castille, selon le vieux principe « est noble qui sa vertu annoblist⁸⁷ », que l'on retrouve affirmé avec fermeté autour des années 1540-1550. Les miroirs de noblesse, autant que le débat sur la valeur du sang en ces années-là, ont fait naître des revendications de mérites très fortement posées dans des textes, tel que celui de Pedro de Medina en 1554 :

[...] la nobleza no se halla naciendo mas viviendo [...], de aquí procede que el que ayer araba, hoy es caballero, y el que ayer se paseaba encima de un hermoso caballo y muy acompañado, agora anda por los campos aguijando los bueyes.

85 *Ibid.*, fol. 21 v^o : « Siempre tuvo poco provecho y mucha costa para llevar hábito de caballero como viviô, faziéndolo que devía en los oficios y cargos que tuvo y que allá no le daban salario ninguno con los oficios ».

86 En réalité, la famille Marmolejo est une vieille famille du conseil sévillan, très respectée et très en vue jusque dans les années 1480. L'installation du tribunal inquisitorial a jeté l'opprobre sur la famille patricienne des Marmolejo et sur les familles alliées, comme celle des Fuentes.

87 Je renvoie au travail publié sur cette notion de vertu en lien avec la définition nobiliaire : Béatrice Perez, « Une noblesse en débat au xv^e siècle : sang, honneur, vertu », dans Raphaël Carrasco, Annie Moliné et Béatrice Perez (dir.), *La Pureté de sang en Espagne. Du lignage à la « race »*, Paris, PUPS, 2011.

Y así se puede decir ser cierto aquel dicho de Platón, que dice: *no hay rey que no venga de siervos, ni siervo que no venga de reyes*⁸⁸.

En réalité, et c'est sans doute ce qui interpelle, le détour américain devient la nouvelle voie d'un recouvrement nobiliaire en trois phases : une déclaration de pure forme certifiant la qualité de vieux-chrétien des candidats au voyage qui mettait en branle l'action ; ensuite, aux Indes, une vie menée « en habit de chevalerie » ; enfin, asseoir une réputation solide sur des activités administratives et patriciennes qui rejaillissaient sur la branche originelle restée à Séville. Le négoce, du même coup, s'il restait le seul moyen tangible de financer ce processus, disparaissait de la revendication. Francisco de Fuentes, dans ses lettres, l'avait résumé avec acuité : si le but était l'honneur, « tous, sur cette terre, voulons de l'honneur (*todos en esta vida deseamos honra*) » ; le moyen se résumait à une nécessité, « santé et argent sont nécessaires (*es menester salud y dineros*) » ; et la voie concrète n'offrait nulle alternative si ce n'est « vendre avec profit (*vender con provecho*) ».

De fait, les cas durent être légion car, en son temps, Ruth Pike avait souligné cette spécificité de familles judéoconverses émigrant aux Indes pour revenir, à Séville, sous la forme d'*indianos* enrichis. Les Barrera, les Gibraleón, les Isla, les Medina, les Illescas, etc. avaient tous fait commerce de sucre et de cuirs, d'esclaves et de perles⁸⁹, mais l'itinérance américaine, dès lors qu'elle engendrait richesse, devenait un voyage de *purification sociale* des êtres, et même, le chemin le plus court par lequel on acquérait la noblesse. Faut-il inférer que ce cheminement fut spécifique aux judéoconvers ? Je ne le crois pas, car de nombreuses familles vieilles-chrétiennes cherchent aux Indes, pareillement, fortune, gloire et noblesse. Mais il y a un avantage à observer un lignage judéoconvers : le processus se décrypte plus aisément, en cela que le déclassement sévillan est plus marqué. Du même coup, l'activité marchande se perçoit davantage comme le recours unique permettant de sustenter de telles prétentions.

Jamais il n'est fait allusion aux activités mercantiles qui permirent aux Fuentes-Marmolejo de se sustenter, d'où la valeur de mes lettres. Il faut bien convenir toutefois, au regard de la norme américaine – qui voulait que les charges honorifiques fussent exercées bénévolement et relevassent de la seule gestion privée de l'impétrant –, que si le candidat y gagnait le respect d'autrui et la réputation honorable, il y perdait son patrimoine. Francisco

88 Pedro de Medina, *Libro de la verdad donde se contienen doscientos diálogos que entre la Verdad y el Hombre se contratan sobre la conversión, compuesto por el maestro Pedro de Medina, vecino de la ciudad de Sevilla* [1554], Primera Parte, Diálogo X, Perpiñán, En casa de Luys Boure librero, 1626. Je souligne.

89 Ruth Pike, *Aristócratas y comerciantes en la sociedad sevillana en el siglo XVI*, London/Ithaca, Cornell University Press, 1972.

Marmolejo est mort pauvre (du moins, sans liquidités), mais il a bien fallu qu'il subvienne à ses besoins et à ceux de ses enfants. Or, à en croire les témoins, il se consacra tout entier à sa charge d'alcade. Celui qui le déclare avec le plus de conviction, Francisco Alegrías, « homme d'Église (*clérigo*) », n'est pas inconnu de l'historiographie américaine. Tout clerc qu'il était, il vivait ostensiblement du négoce et menait une vie passablement dissolue. C'est du moins ce qui ressort de la requête des évêques de la Nouvelle-Espagne en 1537 :

Petición de los obispos de la Nueva España, 4 de diciembre de 1537. Porque tenemos al presente claro ejemplo de un clérigo, Francisco Alegrías, *tratante y persona de no buen vivir y disoluta*, que adquirió así el dicho oficio de oficial de la Santa Cruzada *para mejor ejercitar sus tratos y mercaderías* y volver a su casa las indias⁹⁰.

310 Il est, d'ailleurs, l'un des seuls témoins à répondre à la question sept du questionnaire, induisant qu'il avait connu Francisco Marmolejo au point de savoir, de source sûre, que la *encomienda* lui avait été attribuée par le vice-roi.

Ainsi Francisco Alegrías non seulement déclare avoir vu Francisco Marmolejo au moment où celui-ci faisait valoir, auprès du roi, ses droits sur la terre de Zinacantepec, mais il reconnaît également avoir assisté à son enterrement aux côtés de ses enfants : « [...] deux enfants mêlés d'Indiens qui se trouvaient dans la maison où mourut Francisco Marmolejo et qu'on tenait pour ses enfants, il sait toutefois que ledit Francisco Marmolejo n'était pas marié mais bien célibataire⁹¹ ». En théorie, ces enfants, en l'absence d'héritier autre, auraient dû hériter des biens de leur père, la *encomienda* (à défaut des offices, qui n'étaient pas soumis à la renonciation *in favorem*), mais le rappel de leur illégitimité devait mieux les exclure de la lignée, si d'aventure leur qualité de *mestizos* ne les plaçait, déjà, en marge du droit. Dans les faits, ses *mestizos* ne pouvaient qu'être illégitimes – les mariages étant rarement enregistrés lorsqu'ils étaient, plus rarement encore, célébrés –, et donc voués à la pauvreté. Comme le dit Francisco Alegrías, en ce faisant l'écho des rumeurs de la place publique : « [...] il a entendu dire à l'église et sur les places publiques que lesdits enfants ne pouvaient que demeurer dans la pauvreté, car il suffisait qu'ils fussent métis pour demeurer dans la misère⁹² ». En somme, c'était déjà bien assez d'avoir

90 Francisco González de Cosío, *Un cedulario mejicano del siglo XVI*, México, Ediciones del Frente de Afirmación Hispanista, 1973, p. 53. Je souligne.

91 AGI, section *Patronato*, doc. 50, *Méritos de Francisco Marmolejo*, fol. 29^v : « [...] dos criaturas debueitas de indios e indias que estaban en aquella casa donde falleció que decían que eran hijos del dicho Francisco Marmolejo y que sabe realmente que el dicho Francisco Marmolejo no era casado sino soltero [...] ».

92 *Ibid.*, fol. 30^r : « [...] oyó decir en la iglesia y en las plazas que no podían sino quedar pobres las dichas criaturas que les bastaba ser mestizos para quedar pobres ».

reçu cette goutte de sang qui faisait d'eux des métis – et donc des hommes et des femmes libres⁹³ – les élevant au-dessus de leur condition d'Indiens *nabories*. Pourtant, Francisco Marmolejo, en refusant d'épouser, trois heures avant de trépasser, une jeune fille noble afin que la *encomienda* ne soit pas perdue, comme on le lui suggérait sur son lit de mort⁹⁴, avait, sans nul doute, voulu les protéger. Les déclarations de Francisco Alegrías étaient une aubaine pour la famille sévillane qui revendiquait les biens. Toute chose susceptible d'entacher la réputation de la famille a été gommée ou neutralisée : le négoce disparaît de la saga familiale ; les enfants ne sont que de pauvres métis illégitimes qui ont reçu déjà en héritage plus qu'ils ne pouvaient espérer : un gène d'Espagnol libre et glorieux.

À l'évidence, Francisco Marmolejo (comme Francisco Alegrías) se consacrait, avec ses frères, au commerce, sans jamais revendiquer le négoce comme un métier parce que c'était l'activité naturelle permettant d'assurer la viabilité de l'aventure américaine, ce commerce familial qui permet de vivre au quotidien nourrissant ses ambitions. Et les ambitions demeurent, symboliquement, l'abandon du trafic sur les côtes pour l'exercice municipal à l'intérieur des terres ; le mépris de la marchandise pour attacher le nom à une terre, à une *encomienda*. La particularité de la *encomienda* mérite quelques éclaircissements. Joseph Pérez a résumé avec clarté les ambitions des conquistadors et la nouvelle forme que prend, dans ce jeu promotionnel, le régime de la *encomienda*, « forme rajeunie de régime seigneurial » :

Ce qui les anime [les conquistadors], c'est le souci de s'élever au-dessus de leur condition, de faire fortune rapidement, mais l'argent, pour eux, n'est pas une fin en soi ; c'est un moyen d'acquérir un prestige social auquel ils ne sauraient prétendre dans la péninsule. Avec la prise de Grenade, s'était interrompu le mouvement qui avait permis à tant de jeunes ambitieux d'obtenir du même coup la richesse et les honneurs – *honra y provecho* – ; l'aventure coloniale est venue

93 Berta Ares Queija, « Relaciones sexuales y afectivas en tiempo de conquista. La Española (1492-1516) », dans Consuelo Varela (dir.), *Congreso internacional Cristóbal Colón. 1506-2006. Historia y leyenda*, Palos de la Frontera, CSIC, 2006, p. 253 : « [...] algo debía estar cambiando en la forma de considerar al individuo mestizo en torno a 1514, cuando se llevó a cabo el repartimiento de Rodrigo de Alburquerque [...] “que los tales hijos de cristianos sean libres de toda sujeción e servidumbre, e que sus padres e parientes hagan de ellos libremente todo lo que quisieren”. Este pasaje, que creo que ha pasado desapercibido, es – en mi opinión – de suma importancia, porque desde un punto de vista legal hacía de ellos sujetos de los mismos derechos y condición que sus padres, independientemente de cuál fuera la de sus madres ».

94 AGI, section *Patronato*, doc. 50, *Méritos de Francisco Marmolejo*, fol. 29 v^o : « [...] al tiempo que falleció, le habían requerido que se casase con cierta doncella porque no se perdiese el dicho pueblo de Zinatepec por la provisión de su majestad que hay [...] que vengan los pueblos a la mujer e hijos del tal que falleciere, y que el dicho Francisco Marmolejo no había querido, y que dende a tres horas, había fallecido desta presente vida [...] ».

prolonger outre-mer l'esprit et les méthodes de la Reconquête, ce qui explique certaines caractéristiques de la colonisation espagnole, comme la priorité donnée aux mines sur l'agriculture et l'attachement à la *encomienda*⁹⁵ [...].

312 S'il faut distinguer la *encomienda* de la terre seigneuriale – en cela qu'elle n'est pas une jouissance effective de la terre mais une jouissance de la *rente* que produit celle-ci –, les fonctions remplies, dans le processus promotionnel, sont les mêmes. Au demeurant, à bien y regarder, depuis le xv^e siècle, en Castille, le seigneur qui afferme sa terre au moyen d'un bail emphytéotique s'apparente davantage à un propriétaire de la rente de l'emphytéose qu'à un propriétaire de la terre. D'une certaine façon, cela équivaut à se défaire de la tenure, dans une forme de renoncement au *señorío útil*. Dans les deux cas donc, celui du seigneur castillan ou celui de l'*encomendero*, le résultat les met sur un même pied. Ce processus, qui voit le passage d'un commerce d'import-export à une forme de vie patricienne sédentaire, immobilisant les richesses dans un patrimoine foncier, a été souvent décrié en Espagne sous la forme d'une « trahison de la bourgeoisie » soustrayant de la circulation monétaire des capitaux issus du négoce. Un processus similaire, dès les origines, s'observe en Amérique, avec une particularité toutefois : la *encomienda* n'est pas *qu'*une terre nobiliaire ; elle est une terre hautement créditrice – et, en cela, elle rappelle fortement les terres de l'Aljarafe, suscitant l'engouement des marchands enrichis –, dont la description se fait logiquement par l'évaluation de sa rentabilité :

[...] muy buen pueblo y que *daba muy bien de comer y servicio a cualquiera* que la tuviese encomendado [...] el cual dicho pueblo podía rentar fasta mil castellanos.

Il me semble que si la terre engloutit le capital, ce n'est que pour le mieux le restituer sous la forme d'une rente viagère engendrée, d'une certaine façon, par un capital fixe qui est ici incarné par la grâce royale sanctionnant les risques pris par Francisco Marmolejo et ses mérites.

Si, dans le procès, jamais ne sont évoquées autre chose que la naissance et la terre de Zinacantepec, c'est bien parce que ce sont là les seuls marqueurs sociaux de l'aristocratie urbaine en Espagne. Néanmoins, en Castille, alors que la terre elle-même est synonyme de noblesse et toutes ne se valent pas, en Amérique, la terre demeure un marqueur neutre, puisqu'elle ne signifie rien encore aux yeux des Européens. Pour ces Fuentes-Marmolejo, il importe d'être attachés à la terre, quelle qu'elle soit, car seule cette filiation leur permet de réaliser des aspirations nobiliaires. En l'occurrence, la terre américaine octroie alors à ces

95 Joseph Pérez, *Histoire de l'Espagne*, Paris, Fayard, 1996, p. 211.

hommes, en ces premiers temps, un statut que nulle terre en Castille ne leur aurait donné. J'avais eu l'occasion de constater que l'idée même de noblesse, en Castille, mettait en jeu deux paramètres passionnants : la *terre* et le *temps*. La terre – parce qu'elle enracine la prétention nobiliaire, confère les titres d'une légitimité seigneuriale et génère les rentes indispensables à la vie patricienne ou oisive – vaut, à elle seule, état de noblesse. Dans la citation ci-dessus, c'est bien la *encomienda*, perçue comme une terre qui adoube en fournissant les arrières économiques (*dar muy bien de comer*) et en permettant la revendication des charges (*servicios*), quelle que soit la qualité de l'impétrant (*a cualquiera*).

De très grandes familles nobiliaires du XVIII^e siècle – comme celle de Luis Hernández de Córdoba Gonzaga y La Cerda Enríquez de Ribera, duc de Medinaceli et d'Alcalá, descendant de Pedro Enríquez (de sang royal) à la fin du XV^e siècle – se sont taillés leurs fiefs par achats successifs, à coup de surenchères et d'intimidation, de parcelles ayant appartenu à des judéoconvers en phase d'intégration dans les élites patriciennes⁹⁶. Certaines terres sont synonymes de noblesse et octroient dignité à ceux qui les possèdent, fussent-ils judéoconvers ou vieux-chrétiens. La terre se moque de la *limpieza*, elle n'a que faire du sang et, prise dans le temps, elle garantit nécessairement la promotion. Terre et temps deviennent les deux principes qui permettent de « gastar y mudar las cosas », tel que Pierre de Bourdeille Brantôme se plaît à qualifier, dans la langue de Cervantès, l'inconstance des choses espagnoles avec beaucoup de finesse. Justement, la famille Enríquez de Ribera s'est taillé son domaine sur les ruines du domaine de Quintos (*la heredad de Quintos*), qui avait appartenu au grand-père Marmolejo.

En 1483, le 26 août exactement, lors d'une enchère publique, Lope de Agreda, travaillant pour le compte de Pedro Enríquez, *Adelantado Mayor del Andalucía* (gouverneur d'Andalousie nommé par le pouvoir royal), offrit la somme de 800 000 maravédis pour l'achat du domaine de Quintos :

[...] Lope de Agreda, criado del señor don Pedro Enríquez, Adelantado Mayor del Andalucía, dijo que en el nombre de la señora doña Catalina de Ribera, mujer del dicho señor Adelantado ponía y puso en precio el heredamiento de

96 Le dossier de ladite famille, demandant la confirmation de ses titres au XVIII^e siècle (exactement en 1743) et apportant les preuves de ses possessions, est conservé dans la section *Ducado de Alcalá*, des Archives générales d'Andalousie, sises à Séville, *rollo* 1216, fol. 62-166 (anciennement, leg. 24, *pieza* 7), 1483, Luis de Mesa : « Remate del heredamiento de Pedro Fernández Cansino » (grand-père de Catalina de Marmolejo, fille de Juan Cansino, mariée à García de Proaño). Ce document, que j'avais transcrit avant même de travailler sur les Fuentes, démontre l'enjeu politico-social que représente cette terre pour la famille des *Adelantados de Andalucía*, les Enríquez de Ribera. Il est également la preuve de cette capillarité très dense que l'on retrouve dès lors que l'on travaille sur les élites patriciennes sévillanes.

casas y olivares y molino de aceite, con todo lo a ello anejo y perteneciente, que es en Quintos y en su término, en que puede aver doscientas aranzadas⁹⁷ de olivar poco más o menos, que fue de Pedro Fernández Cansino y de su mujer, conversos culpados y penados por el dicho delito, y que daba y dio por el dicho heredamiento y bienes de suso nombrados 800 000 mrs de compra⁹⁸ [...].

C'était là une somme bien modique pour un domaine de cette taille et de cette valeur, comprenant des maisons, des moulins, quelque quatre-vingt-huit hectares d'oliveraies, des champs, des prés, des pâturages, plusieurs sources d'eau, etc., dans l'une des régions de l'Aljarafe où se pressaient les élites de Séville. De fait, en 1493, au moment de l'estimation des biens pour la répartition de ceux-ci entre les héritiers, ce même domaine de Quintos, qui allait revenir à Fadrique Enríquez de Ribera, est estimée 4 150 000 maravédís⁹⁹. Le domaine aurait ainsi pris plus de cinq fois sa valeur en dix ans à peine : ce sont là des plus-values que l'on n'observe guère... D'un côté de la propriété se trouvaient les terres du monastère de San Clemente qu'avait à ferme Inés de Ribera, l'épouse du commandeur Gonzalo de Saavedra¹⁰⁰ ; de l'autre, se trouvaient les terres d'Isabel González, la veuve du collecteur d'impôts (*recaudador*) Alonso Ferrández. Par-delà la route, se trouvaient les propriétés d'Alemán Poca Sangre (jouxant les terres d'Isabel González) que Ferdinand le Catholique venait, justement, d'octroyer à Pedro Enríquez en mai 1483¹⁰¹.

314

97 Une *aranzada* équivalait à 0,44 hectare.

98 AGA, section *Ducado de Alcalá*, rollo 1216, fol. 62-166, 1483.

99 Miguel Ángel Ladero Quesada, « De Per Afán a Catalina de Ribera. Siglo y medio en la historia de un linaje sevillano (1371-1514) », *En la España medieval*, vol. 4, Madrid, Universidad Complutense, 1984, p. 477. L'auteur, s'il estime les biens en vertu du testament de Catalina de Ribera, avance que ceux-ci appartenaient à la famille sans doute depuis la fin du XIV^e siècle. Voir également Béatrice Perez, « "Palacio donde morar", "heredad donde holgar". Spéculation immobilière et constitution de fief nobiliaire. Inquisition et noblesse andalouse », dans Enrique Soria Mesa et Luis Salas Almela (dir.), *Conversos, Inquisición y nobleza (siglos XV-XVII): un punto de partida colectivo, Historia y Genealogía*, n° 5, 2015, p. 25-39.

100 Dans cette même région, Gómez de Saavedra et Iohán de Saavedra investissent également dans l'acquisition de propriétés.

101 AGA, section *Ducado de Alcalá*, rollo 1216/10-38, 1483, Pedro Enríquez (anciennement leg. 24, *pieza* 5) : « Merced que hizo el señor rey Fernando al señor Adelantado don Pedro Enríquez de la heredad de Quintos y Alcalá de Guadaira que fue de Alemán Poca Sangre. Merced del rey don Fernando el Católico al Adelantado don Pedro Enríquez de 250 aranzadas de olivares en Quintos con sus casas y molinos que eran de Alemán Poca Sangre, condenado [...] unas suertes de olivares en que puede aver 150 aranzadas de olivar poco más o menos que son en término del dicho lugar de Quintos, en frente de las dichas casas, que han por linderos de la una parte con olivares que fueron del jurado Pedro Ferrández Cansino, y de la otra parte, olivares de la recaudadora (Isabel González, ainsi nommée en raison de la charge qu'avait déténué son époux) y los caminos del rey [...]. Jueves cinco días del mes de junio año del nacimiento de nuestro señor de 1483, en este día sobre dicho, a ora de misa de tercia, poco más o menos, estando en el lugar de Quintos, lugar de la muy noble y muy leal ciudad de Sevilla, estando dentro de las casas que fueron de Alemán Poca Sangre, vecino que fue de la

Le 25 septembre 1483, par le truchement d'un mystérieux renchérisseur – dont nous ne savons rien, ni les raisons ni les réseaux – Catalina de Ribera finit par acquérir, au terme de huit surenchères, ledit domaine moyennant la somme d'un million de maravédís. Elle réalisait une magnifique opération immobilière, car la propriété de Quintos était constituée de onze parcelles, patiemment acquises, qui conféraient à l'ensemble une grande valeur économique. Je cite le document intégralement car il me semble que seule la minutie des descriptions donne à voir la cohérence du domaine et sa richesse structurelle, patiemment construite, au gré des *luego* qu'égrene le document dans une longue épanaphore :

Sean cuantos esta carta vieren como yo, doña Catalina de Ribera, mujer del muy magnífico señor don Pedro Enríquez, adelantado mayor del Andalucía, señor de la villa de Tarifa, otorgo y conozco que do todo mi libre y lleno poder [...] a Luis de Valbuena, criado del adelantado mi señor y mío, especialmente para que por mí y en mi nombre pueda entrar y tomar [...] *la tenencia y posesión de un heredamiento de casas y molinos de aceite y olivares y silos y montes y prados y pastos, con todas sus cosas al dicho heredamiento pertenecientes, que es en este lugar de Quintos* y en su término, el cual dicho heredamiento me ovo vendido y vendió Luis de Mesa [...] por precio y contía de un cuento de maravedís que por ello le di [...].

Miércoles ocho días del mes de octubre de 1483 años [...] estando ante las puertas de *unas casas con su soberado y corrales y molino de aceite que son en Quintos lugar que es de la muy noble y muy leal ciudad de Sevilla* que se tiene en linde de la una parte con casas que diz que son del monesterio de San Clemente que tiene a renta de por vida doña Inés de Ribera mujer del comendador Gonzalo de Saavedra que Dios aya y con *casas de diz que son de Isabel González mujer del recaudador Alfonso Ferrández, que Dios aya* [...]; luego el dicho Luis de Valbuena estando de partes de fuera de las dichas casas entró dentro en ellas y en señal de verdadera posesión, hábito corporal para adquisición de posesión civil y natural que de las casas y molino en uno tomó anduvo por las dichas casas de una parte a otra ollando la tierra con los pies y cerró y abrió y cerró sobre sí las puertas de

ciudad de Sevilla, el cual dicho Alemán fue condenado y pronunciado por hereje y quemado, *las cuales dichas casas, con sus soberados y corrales y con dos molinos de aceite, molientes y corrientes y con veintisiete tinajas vacías en los dichos molinos, y un palomar y una bodega cerrada con ciertas tinajas, y con su huerta, y noria, y con cuarenta colmenas, y con otras tres tinajas vacías y dos tapones de madera* que está todo dentro en las dichas casas que diz que han por linderos de ambas partes, las calles del rey por delante y el camino y campo, y junto con estas dichas casas *otras cinco casas de cojederas* que diz que han por linderos, de la una parte con casas de Juan de Gallegos, y de la otra parte con *casas de la recaudadora*, y la calle del rey por delante y junto con estas dichas cinco casas de cojederas, *otra casa de cojedera* [...] que está en el corral de Juan de Gallegos, y estando y presente Lope de Agreda, vecino de esta dicha ciudad de Sevilla en nombre y en voz del magnífico señor el Adelantado don Pedro Enríquez, Adelantado Mayor de Andalucía [...] ». Je souligne.

la calle de las dichas casas y quedó dentro en ellas [...] el dicho Luis de Valbuena en nombre de la dicha doña Catalina de Ribera pidiólo por testimonio [...].

Luego en este dicho día, a poca de ora, yo el dicho escribano y testigos de yuso escritos fuimos con el dicho Luis de Valbuena en nombre de la dicha señora doña Catalina a *una suerte de olivar que es en término del dicho lugar de Quintos que se llama la suerte del Quadrelón*, que se tiene en linde de la una parte con olivar que diz que es de la dicha Isabel González, mujer del dicho recaudador Alfonso Ferrández [...].

Luego en este dicho día [...] *fuimos a otra suerte de olivar que se llama el Calejón que ha por linderos la suerte de olivar que se llama del Garroba que fue de Alemán Poca Sangre* quemado por el delito de herejía que diz que es agora de la dicha señora doña Catalina de Ribera, y otra suerte de olivar que se llama Las Monjas, que diz que es de la dicha doña Inés de Ribera [...].

Luego [...], fuimos con el dicho Luis de Valbuena [...] a otra suerte de olivar que se llama Las Montoras que se tiene en linde con la dicha suerte de olivar que se llama Las Monjas que diz que es de la dicha Inés de Ribera [...].

Luego, en este dicho día, a poca ora, fuimos [...] con el dicho Luis de Valbuena [...] a *otra suerte de olivar que diz que se llama la Madriguera, que ha por linderos olivar que diz que es de la dicha Isabel González, mujer del dicho recaudador Alonso Ferrández* y con el camino de Utrera y con olivar que fue del dicho Alemán Poca Sangre [...].

Luego, en este dicho día [...], fuimos a otra suerte de olivar que se llama la suerte de los Silos que ha por linderos olivar de Juan de Gallegos y *con olivar que diz que es de la dicha Isabel González, mujer del dicho recaudador Alfonso Ferrández* [...].

Luego, en este dicho día [...] fuimos [...] a *otra suerte de olivar que diz que se llama el Estacada que ha por linderos olivar de Juan de Gallegos y olivar de la dicha Isabel González mujer del dicho recaudador Alfonso Ferrández y la suerte de olivar que se llama el Madroño que es de la dicha señora doña Catalina de Ribera y fue del dicho Alemán Poca Sangre* [...].

Luego, en este dicho día, a poca hora [...] fuimos [...] o *otra suerte de olivar que diz que se llama la suerte del Madroño*¹⁰², que ha por linderos olivar de la dicha señora doña Catalina de Ribera que fue del dicho Alemán Poca Sangre que se llama la suerte de en medio [...].

102 Il semble que le notaire se trompe, car cette terre, *El Madroño*, est dite appartenir à Alemán Poca Sangre au-dessus; mais, en réalité, Catalina de Ribera en prend possession au titre des biens de Pedro Ferrández Cansino. Les notaires eux-mêmes s'y perdent tant cette année 1483, il est vrai, fut faste pour Catalina de Ribera. Entre la propriété qu'elle acquiert et celle qu'elle a reçue (avec son époux), elle s'arroge un pouvoir indiscuté non seulement à Quintos, dans l'Aljarafe, mais par voie de conséquence, à Séville principalement.

Luego [...] fuimos [...] a otra suerte de olivar que se llama la suerte del Atalaya que ha por linderos olivar de Santa María y olivar que fue del dicho Alemán y con olivar que diz que es de la dicha Inés de Ribera [...].

Luego [...] fuimos [...] a otra suerte de olivar que diz que se llama La Calera que se tiene en linde con olivar que diz que es de la dicha Inés de Ribera¹⁰³ y con olivar de la dicha Iglesia de Santa María que se llama el Alcantarilla [...].

Luego [...] fuimos [...] a una casilla pequeña y un molino de aceite que estaba junto con ella que estaba cerrado, lo cual todo es dentro en unas casas que diz que son de Juan de Gallego, que ha por lindes el dicho molino y casilla de la una parte y casa de la dicha señora Catalina de Ribera que diz que fue del dicho Alemán y a las espaldas, casas que diz que fue de Juan Barbas [...] y luego en saliendo de la dicha casilla el dicho Luis de Valbuena llegó al cadenado que estaba echado a la puerta del dicho almacén y dijo que desde allí entraba [...].

Luego [...] fuimos [...] a unas casas con su corral y molino de aceite que es en el dicho logar de Quintos que se tiene en linde con casas que diz que son de la Iglesia Santa María y con las dichas casas, que diz que son del dicho monesterio de San Clemente¹⁰⁴ [...].

En 1487, la stratégie de Catalina de Ribera Enríquez fut couronnée de succès, puisqu'elle acquit ce qui lui manquait pour donner une cohérence définitive, féodale presque, à son ensemble foncier : la propriété de la voisine, Isabel González *la recaudadora* (que nous avons souligné dans le document ci-dessus), condamnée à son tour comme hérétique et dont les biens furent mis aux enchères par la chambre et fisc des rois. Pour la première fois, Catalina de Ribera Enríquez dut se battre pour acquérir une terre, car ladite propriété était convoitée par des membres des familles patriciennes Las Casas et Melgarejo. Mais l'importance stratégique de la vente, on s'en doute, ne pouvait échapper à Catalina de Ribera qui offrit une surenchère inhabituelle de 80 000 maravédís (passant de 400 000 maravédís à 480 000 maravédís), manifestant ainsi sa volonté ferme de s'imposer dans la négociation :

¹⁰³ En somme, la seule à posséder des terres jouxtant les propriétés de Catalina de Ribera est Inés de Ribera. Catalina possède bien une sœur nommée Inés de Ribera, mais celle-ci avait épousé, à une date que l'on ignore, Juan Portocarrero (voir Miguel Ángel Ladero Quesada, « De Per Afán a Catalina de Ribera. Siglo y medio en la historia de un linaje sevillano [1371-1514] », *En la España medieval, op. cit.*). Est-ce la même ? Il est impossible de le savoir. Toujours est-il qu'en faisant main basse sur les terres d'Aléman Poca Sangre ; puis sur celles de Pedro Ferrández Cansino ; enfin, sur celles d'Isabel González *la recaudadora*, Catalina de Ribera homogénéisait son domaine et le soudait définitivement pour les siècles à venir. J'en veux pour preuve le fait que ce document de 1483 ait été fourni comme titre de propriété faisant encore foi en 1743. En soulignant toutes les terres qu'elle acquiert à un moment ou à un autre de cette décennie 1480, il est aisé de mesurer l'étendue de la propriété et l'extrême puissance de ce nouveau fief.

¹⁰⁴ AGA, section *Ducado de Alcalá, rollo 1216*, fol. 62-166, 1483. Copie de 1743.

En la muy noble y muy leal ciudad de Sevilla, miércoles seis días del mes de diciembre de 1487, en presencia de mí, el dicho Diego Sánchez Chico, escribano público [...], pareció Tomás de Sevilla, vecino desta ciudad en nombre de Juan de las Casas, vecino desta dicha ciudad, en la collación de Santa Catalina, y dijo que ponía y puso en precio la heredad de casas y molino de aceite y olivares y viñas que es en Quintos y en su término que fue de *Isabel González, mujer del recaudador Alfonso Ferrández, que fue quemada por hereje y pertenecen al rey y a la reina* [...], y dijo que daba y dio por ellas 40 000 mrs de tributo y censo perpetuo con ciertas condiciones escritas en un papel que me fueron dadas por el dicho Tomás de Sevilla, firmadas del nombre de Luis de Mesa [...], las cuales no van aquí incorporadas por no cansar prolixidad de escritura, la cual dicha heredad fue traída en almoneda pregonándola públicamente por las calles [...] fasta tanto que en veinticinco días del mes de enero deste presente año de 1487 años [...] pareció ende Alfonso González, escribano del rey, vecino desta dicha ciudad, en nombre de Alfonso Ferrández Melgarejo, vecino desta dicha ciudad, y dijo que daba y dio por la dha heredad los dichos 400 000 mrs de compra [...], y después desto, viernes doce días del dicho mes de enero [...], pareció el dicho Luis de Mesa y señaló día y término para rematar la dicha heredad para el lunes quince días del mes de enero [...], pareció, ante mi, el dicho *Lope de Agreda, veinticuatro desta dicha ciudad* y dijo que daba y dio por la dicha heredad 480 000 mrs de compra [...], luego el dicho Luis de Mesa razonó por palabra [...] y remataron la dicha heredad en Lope de Agreda [...], y después, en lunes veintidós días del dicho mes de enero del año sobre dicho, pareció el dicho Lope de Agreda y dijo y confesó que él sacó la dicha heredad y bienes de suso declarados por el muy magnífico señor don Pedro Enríquez Adelantado Mayor del Andalucía y para la señora doña Catalina de Ribera su mujer¹⁰⁵ [...].

Remarquons au passage que celui qui, en 1483, n'était que l'homme de confiance (*criado*) de la famille Enríquez Lope de Agreda – « chevalier de ma maison (*caballero de la mi casa*) », selon les propres termes de Catalina de Ribera – a fait son chemin politique, puisqu'il est désormais échevin (*veinticuatro*) de la ville de Séville. C'est dire la superbe implantation de la famille Enríquez dans la ville, imposant désormais sa mainmise sur le conseil municipal sévillan en y plaçant ses hommes. C'est sans doute à cette aune que l'on mesure véritablement le pouvoir immense que confère la possession de la terre dans l'arrière-pays sévillan de l'Aljarafe.

¹⁰⁵ AGA, section *Ducado de Alcalá, rollo* 1216, fol. 283-333 (l) (anciennement leg. 24, *pieza* 13) : « Luis de Mesa Quintos. Juan Díaz de Alcocer, Quintos, 1487. [...] Remate de la heredad de Quintos que fue de la recaudadora en el Adelantado don Pedro Enríquez y doña Catalina de Ribera ».

Francisco Marmolejo cherche, en Amérique, la voie de la réhabilitation avec d'autant plus d'acharnement que la chute des Hernández Marmolejo et des Cansino, à l'aube du XVI^e siècle, a été fatale. Ils ont perdu la terre, ce fameux domaine (*heredad*) de Quintos, et sans celui-ci, ils ne sont plus rien. Si l'on ne prend pas la mesure de ce qu'a signifié ce déclassement pour Isabel Hernández Marmolejo, on ne comprend ni son sacrifice pour ses fils, ni la pugnacité de Diego de Fuentes à récupérer la *encomienda* pour ses propres fils à lui, ni l'acharnement à faire revivre, outre Atlantique, le vieux patronyme Marmolejo.

CONCLUSION

Tout au long de ce travail, j'ai tenté, par des voies diverses, de montrer combien le commerce – dans le cas des marchands qui parviennent à s'imposer – devient le substrat d'une promotion solide, matérialisée par l'acquisition de propriétés agricoles dans la province sévillane. Ces investissements fonciers dynamiques fondent, au début du xvi^e siècle, la prétention de noblesse et, rétrospectivement, éclairent autant les carrières promotionnelles que certains déclassements et, parfois, le climat social conflictuel.

Le parcours suivi m'a menée de la théorie à la pratique, des *artes mercatoria* à la formation des compagnies multirisques par le biais du minutier sévillan. Peut-être aurais-je pu poser différemment la première partie, car elle scinde véritablement le travail en offrant, d'entrée, une réflexion théorique éloignée de celle procédant du travail mené dans les archives. Elle m'a semblé, néanmoins, nécessaire pour montrer l'étendue des enjeux de la pratique mercantile sans éluder le salut du marchand, qui se trouve hypothéqué. De la licéité des actes à la sanction religieuse des changes, de la formation du marchand – observée à l'aune de sa maîtrise de techniques chaque fois plus efficaces – à la critique moraliste de quelques secteurs religieux, deux mondes se côtoient par le prisme mercantile : un monde pratique, tendu vers l'activité économique et regardant très tôt vers les horizons lointains ; un monde tourné sur des problématiques théoriques, moralistes, exaltant un modèle universel d'exercice des vertus chrétiennes. Il fallait poser cette confrontation dès le départ ; c'est ce que j'ai fait. Dans le premier mouvement, j'ai voulu esquisser les contours d'une réflexion théorique vaste – et, par la force des choses, simplifiée parfois à l'excès – afin de mieux enchâsser mes marchands dans un espace social plus précis et clair. Je n'ai jamais perdu de vue cette réalité sévillane, au plus près de la glaise, loin des clochers, car c'est véritablement l'appréhension des mouvements sociaux qui m'anime.

Sans nul doute, mettre en regard ces deux pans – théorique et pratique – fut ambitieux. Cela supposait de maîtriser parfaitement non seulement les arcanes du monde social andalou en ces premiers temps de modernité, mais encore la casuistique marchande sur le long xvi^e siècle. Or je ne prétends ni l'un, ni – loin s'en faut – l'autre. Dès lors, ce travail appelle des prolongements féconds. Il conviendra, à l'avenir, d'approfondir cette réflexion religieuse riche autour de quelques dates clés, en privilégiant certains textes laissés de côté, comme

les réflexions monétaires ardues – et lourdes d’implications sur la place que la société réserve au commerce – de Martín de Azpilcueta, ou encore la biographie de Gonzalo de Palma, « parfait marchand », écrite par son fils, Luis de Palma¹.

322 Toutefois, c’est davantage autour des questions pratiques qu’il faudra poursuivre l’effort commencé, car je crois que la théorie, précisément, ne s’apprécie que si on mesure avec justesse l’écart qui la sépare d’un quotidien dont elle voudrait s’affranchir. Aussi, les discours des moralistes qui voulaient faire des marchands des saints sont-ils intéressants pour ce qu’ils dévoilent d’une idéologie imprégnant l’ensemble de la société. Mais ils ne nous renseignent nullement sur le monde marchand en lui-même. En outre, si je conçois que la longue durée seule renseigne *durablement*, balayer un siècle théorique perd tout son sens dans la mesure où les problématiques évoluent au gré des conjonctures très fluctuantes d’un temps à l’autre. L’histoire n’est jamais d’un bloc et les événements quotidiens lui donnent son souffle presque humain. Je mesure, en terminant ce travail, l’immensité de ce qui reste à faire pour offrir une vision plus fine de ce regard changeant que la société moderne espagnole a porté sur les marchands. L’intérêt était de mieux brosser la réalité sévillane – pétrie, comme ailleurs, de vertus chrétiennes auxquelles tous s’astreignent – en revenant sans cesse aux minutes notariées pour confronter les discours aux pratiques concrètes.

Dans les années à venir, il faudrait travailler sur quelques familles bien précises pour accroître les études de cas et confirmer, voire infirmer ou nuancer, les conclusions de ce travail. Certaines reprennent ce qu’on observe, ailleurs, en Europe, comme l’inflation du secteur textile dans les échanges et la notabilité chaque fois plus grande du drapier, figure incarnée du grand marchand. La faible spécialisation des marchands sévillans et la progressive apparition de tout un monde foisonnant de courtage sont peut-être des conclusions plus propres au corpus documentaire rassemblé pour ce travail. La carrière du marchand n’est pas ce parcours fulgurant vers les hautes sphères municipales que je me figurais en entreprenant les recherches ; c’est un chemin étroit, que l’on suit longtemps et qui, dans certains cas, assoit solidement des prétentions sociales. Dans le cas des marchands traversant l’Atlantique, le commerce américain devient consubstantiel à la promotion. Mais pour caractéristique que fut la force des gains outre-mer, ce commerce n’explique pas pourquoi, ni comment, certains marchands intègrent ce monde nouveau dans leurs horizons commerciaux

1 Luis de la Palma, *Obras completas*, Madrid, Atlas, 1961, coll. « Biblioteca de Autores Españoles », t. 144, p. 9-53 (« Biografía de su padre, el mercader Gonzalo de la Palma [1595] ».)

quand d'autres n'y parviennent pas. J'ai essayé de montrer le rôle joué par les réseaux dans la promotion des hommes et la symbolique sociale assurée par la possession foncière. Dans tous les cas, il m'a semblé que la force du marchand se mesurait à sa capacité à intervenir dans *tous* les rouages commerciaux : de la régulation à la fonction d'intermédiaire, de la compagnie au prêt, du fret à l'assurance maritime.

La souplesse de l'organisation marchande, rapide, efficace et consensuelle – à l'image des procédures arbitrales répandues –, fut pensée, à Séville, comme le meilleur aiguillon du négoce. Néanmoins, en dépit de son caractère souple et léger, le commerce requiert un cadre et un ordre qui ont procédé, en premier lieu, des marchands eux-mêmes. Ils ont régulé les pratiques en les épurant grâce à la réputation. C'est elle qui garantit l'ancrage local du marchand honnête et rejette, en marge des affaires, celui qui ne respecte pas un code tacite d'échanges exemplaires. À un niveau institutionnel, l'ordre fut visible pour garantir la bonne croissance ; mais point trop intrusif pour ne pas entamer la confiance des réseaux installés dans la ville. Les différentes charges et structures de contrôle émanant du conseil municipal ont été bien présentes, mais volontairement faibles – au regard du volume des échanges – pour respecter cet équilibre fragile entre une pratique endiguée et sous contrôle, et un négoce à bride abattue. Ainsi, la corporation des courtiers manifeste à la fois cette profonde liberté qui anime ses membres – en dépit d'ordonnances plutôt strictes – et le dynamisme propre à une charge polyvalente, prise dans un processus de promotion. Le courtier sort de la fonction de placier pour jouer des clientèles et investir dans la vente, la boutique, la compagnie, puis en dernière instance, dans la terre.

La compagnie représente le cadre intime du commerce et ses diverses formes nous renseignent sur la complexité des échanges et sur les ambitions du marchand. Ce dernier sort du cercle familial à la recherche d'un réseau plus ample, lui facilitant l'accès à des marchés plus vastes, tout en limitant les risques d'une aventure menée loin des routes connues. L'analyse de la compagnie est difficile, car par-delà les alliances – dont on ne comprend pas toujours la pertinence des choix –, se pose subrepticement le problème du capital : quel capital constitutif pour quel type de compagnie ? La compagnie multirisque très plastique que j'observe – pondérant le capital, le travail, les risques et les gains selon des équations variées – traduit peut-être l'inflation d'une économie chaque fois mieux maîtrisée et parfaitement canalisée dans des structures d'association de capitaux multiples. Si ces structures entre actionnaires sans lien entre eux ont fractionné le risque en assurant solidement la transaction lointaine, elles ont, en revanche, miné la confiance. Dès lors, cette sécurité des capitaux ne s'est-elle pas muée en instabilité du réseau ? Les évolutions de

la compagnie, dans ses formes et dans ses chartes, appellent des travaux plus approfondis et renouvelés. Quels sont les critères qui président au choix des associés ? Quelle fut la fortune du modèle même de la compagnie ? Pourquoi, au début du XVI^e siècle, est-elle le seul instrument permettant de s'imposer sur des routes et des espaces distincts ?

324

Le dernier élément de ce panorama social du marchand fut l'analyse de ses possessions et de son patrimoine. Comme toujours, les appréhender n'est pas aisé en raison de la parcimonie des sources. Toutefois, le marchand sévillan acquiert certains types de biens immobiliers et fonciers au cours de sa carrière, car la valeur symbolique de ces biens le distingue socialement. De la boutique – manifestant, aux yeux de tous, sa surface financière – à l'oliveraie dans l'Aljarafe, quels sont ces signes de notabilité que recherche le marchand ? Quelque chose se joue autour de la possession de la terre, comme s'il s'agissait là d'un premier aboutissement dans ce cursus promotionnel. Certes, le renchérissement de la production agricole sur le marché sévillan confère à la terre une fonction créditrice de poids. Mais par-delà, la terre incarne ce premier échelon franchi dans la prétention nobiliaire. Ainsi, le dernier chapitre, telle une étude de cas centrée autour de la famille Fuentes, montre le rêve et les espoirs secrets de tout un lignage engageant, dans l'aventure américaine, le clan familial soudé autour d'une revendication foncière. Ils étaient judéoconvers ; pour autant, cela oblitère-t-il le caractère plus général de ce mouvement observé ? Il me semble, au contraire, que la nature judéoconverse des antécédents maternels des Fuentes, en précipitant le déclassement social sévillan, a rendu limpide le but ultime de cette entreprise américaine menée avec l'énergie du désespoir. L'attrait pour la terre est une constante observable à l'échelle de la société des élites marchandes qui nécessitera des études systématiques pour en tracer plus fermement la ligne historique.

Deux pistes se dégagent alors avec force : l'étude des sources judiciaires d'une part ; l'étude des étrangers installés dans la ville, en particulier des Génois, d'autre part. Les sources judiciaires ont parfois manqué pour donner corps à des minutes laconiques, partielles et décharnées. Les procès² constituent un champ de recherche encore à explorer, car c'est une source essentielle à l'heure de décrypter les revendications et les ambitions des marchands, en même temps que les arguments que la partie adverse leur impute. Ils dévoilent tout autant les conflits latents et les rivalités entre marchands, les aspirations de ceux-ci rendues publiques, et les actions menées pour y parvenir. Certes, ces procès – qui sont de véritables mines, à l'image de celui que j'exploite dans le cas de la famille

2 Les procès institutionnels entre marchands portent sur des conflits d'envergure non résolus par les procédures arbitrales en vigueur.

Fuentes – présentent un écueil de taille : une tendance forte à l'exemplarité, donnant, au cas particulier, une valeur modélisante. Pourtant, sans eux, il est quasiment impossible de mener des recherches monographiques permettant de suivre les marchands sur l'autre continent tout en continuant de les saisir dans leur quotidien européen et péninsulaire, en définitive, lieu véritable de leurs expectatives promotionnelles.

À l'origine, j'avais songé consacrer une partie de ce travail aux marchands génois, car certains, dans leur façon d'agencer leurs affaires, me semblaient révéler assez clairement ces mêmes rouages de promotion. Les observer tout au long de leur parcours aurait permis de percevoir ce qui, en amont, avait favorisé tel investissement plutôt que tel autre, le choix de telle charge plutôt que telle autre. Mais la tâche s'est avérée trop immense, au regard de la masse documentaire, pour être menée dans un chapitre supplémentaire. En effet, de grandes familles génoises, installées de longue date dans la ville, fondent des entreprises prospères et, sans jamais abandonner le négoce, placent divers membres de leurs réseaux dans les conseils municipaux. Elles constituent des clientèles alliées, parfois ennemies, dans tous les cas, très entremêlées.

Pour ne prendre qu'un exemple emblématique, la famille Riberol (ou *Riparolio* ou *Sopranis*) soude entre elles plusieurs galaxies marchandes et se trouve à la fois très implantée à Séville et dans les Îles Canaries en 1500. Connus dans toute l'Europe, les Riberol s'imposent comme marchands d'orseille (*orchilla*) et de sucre canarien. Francisco de Riberol et son fils, Bartolomé Sopranis de Riberol, poursuivent une politique systématique d'acquisition de terres dans l'Aljarafé et à Utrera, puis aux Îles Canaries, les désignant comme notables de poids à Séville, sans jamais avoir délaissé le commerce mené vers Gênes, leur ville d'origine – qu'ils ont pourtant quitté depuis trois générations. En 1511, la famille fait faillite et Bartolomé de Riberol est assassiné. Quelles en furent les raisons ? Rétrospectivement, dans la carrière de Francisco de Riberol, quels sont les choix, les investissements, les options économiques qui l'ont rendu menaçant au point de susciter l'animosité d'une autre faction génoise ou des élites patriciennes locales ?

Avec les Génois, à l'évidence, un palier supplémentaire pourrait être franchi à la condition de mettre en perspective tous les éléments entrant dans la composition du négoce génois en Andalousie. Il faudrait déjà entrevoir les lignes d'opposition entre factions rivales pour comprendre, ensuite, les alliances et les rivalités avec les élites patriciennes locales. En observant la façon de procéder des différents marchands de la famille Riberol, je crois que l'on pourrait ébaucher une sorte de promotion normative – au moins pour ces années-là – et mettre au jour ce point d'inflexion renversant la conjoncture, au point de les conduire à la faillite précoce sans raison véritable.

Pour terminer, il me faut dire combien ces marchands étrangers m'ont frustrée dans leurs rapports à la Méditerranée. Il va de soi qu'en travaillant sur Séville, je ne pensais pas percer les enjeux du négoce méditerranéen. J'avoue pourtant avoir été surprise du peu de traces laissées par les liens marchands qu'entretiennent les étrangers avec leurs terres d'origine. S'ils restent très attachés à la vieille Europe, on ne sait rien – ou pas grand-chose – des investissements dans le pays originel de la famille. À l'aube du xvi^e siècle, on les voit rivés vers l'Atlantique, menant leurs affaires aux Îles Canaries ou à Saint-Domingue, comme si le coup de projecteur donné à l'Amérique avait éclipsé les vieilles – mais toujours rentables – routes mercantiles européennes.

Ainsi, la devise du marchand, si simple en apparence, « acheter bon marché et vendre cher (*mercar barato y vender caro*³) », traduit bien la construction complexe d'une société *inquiète*, en mouvement physique, mais également en gestation conceptuelle permanente.

3 Tomás de Mercado, *Suma de ratos y contratos*, dans *La economía en la Andalucía del descubrimiento*, Tomás de Mercado, selección de textos de Antonio Acosta, Sevilla, Editorial Andaluzas Unidas, 1985, p. 43.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- AGA : Archives générales d'Andalousie
AGI : Archives générales des Indes
AGS : Archives générales de Simancas
AHPS : Archives historiques provinciales de Séville
AMS : Archives municipales de Séville
RGS : *Registro General del Sello* (Registre général du Sceau)

SOURCES

ARCHIVES HISTORIQUES PROVINCIALES DE SÉVILLE, SECTION *PROTOCOLOS*

Oficio III

Leg. 19725, année 1489.

Leg. 1497, années 1497, 1499.

Oficio IV

Leg. 2154, années 1454, 1461, 1474, 1475, 1478, 1479, 1480, 1492.

Leg. 2154, année 1494.

Leg. 2156, année 1496.

Leg. 2157, année 1500.

Oficio V

Leg. 3211, années 1472, 1473, 1475, 1478.

Leg. 3212, années 1482, 1483, 1485, 1489.

Leg. 3213, année 1492.

Oficio VII

Leg. 4885, années 1480, 1485, 1494.

Oficio IX

Leg. 17412, années 1450, 1455, 1458.

Leg. 17413, années 1462, 1463, 1465.

Leg. 17414, année 1466.

Leg. 17415, années 1471, 1477.

Oficio XV

Leg. 9098, année 1474.

ARCHIVES MUNICIPALES DE SÉVILLE

Section I, *Privilegios*

Doc. 169 / 5 : « Escritura que otorgo Gonzalo González por la que declaró que la mitad de la Isla del Puerto del Algaba, que había comprado, pertenecía a Frayme el Barchilón, judío; pasó ante Bartolomé González, escribano público de Sevilla en 10 de noviembre del año de 1466 ».

Doc. 23 / 125 : « Cambiadores. Provisión del concejo refrendada de Juan Ramírez, su escribano de cámara para que don Francisco de León, a quien estaba hecha merced del oficio de cambiador desta ciudad lo afianzare en cierto término, su fecha 9 de junio del año de 1502 ».

Doc. 110 / 22 : « Genoveses, Francisco de Riberol. Autos principados en 19 de marzo de 1501 ante el ilustre veinticuatro Pedro Ortiz, a instancia de Francisco de Riberol, sobre que no se le debía repartir pecho alguno por razón de ser genovés ».

Doc. 110 / 28 : « Injurias y causas criminales entre genoveses. Causa criminal principiada en 30 de enero del año de 1504 ante el licenciado Gonzalo de Cea, alcalde de la justicia desta ciudad por Luis de Riberol contra Bernaldo Grimaldo y otros genoveses por injurias ».

330

Section XVI, *Diversos*

Doc. 1018 : « Mercader, 1509 ».

Doc. 1117 : « Sobre noticias de Indias ».

Doc. 1118 : « Sobre noticias de Indias ».

Doc. 1135 : « Pedro Cerfati ».

Doc. 1129 : « Genoveses, sobre el pechar de los extranjeros genoveses ».

Leg. 422 : Padrón de San Ildefonso, 1483.

Leg. 425 : Padrón de San Nicolás, 1483.

Leg. 427 : Padrón de Santa Cruz, 1483.

Leg. 441 : Padrón de bienes de los vecinos del Barrio de Castellanos (Santa María), 1484.

Leg. 442 : Padrón de los vecinos del Barrio de Francos (Santa María), 1484.

Leg. 444 : Padron de los vecinos de San Esteban, 1484.

Leg. 452 : Padrón de Santa María Magdalena, 1484.

Leg. 473 : Padrón de los vecinos y moradores de las colaciones de San Bartolomé, 1484.

Leg. 474 : Padrón de los vecinos de la colación de San Isidro, 1485.

Leg. 476 : Padrón de los vecinos de San Nicolás, 1485.

Leg. 478 : Padrón de Santa María Magdalena, 1485.

Leg. 497 : Padrón de los vecinos del Barrio de la Mar, 1486.

Leg. 500 : Padrón de los vecinos de San Esteban, 1486.

- Leg. 501: Padrón de los vecinos de San Ildefonso, 1486.
- Leg. 502: Padrón de los vecinos de San Isidro, 1486.
- Leg. 541: Padrón de los vecinos del Barrio Castellanos (Santa María), 1488.
- Leg. 542: Padrón de los vecinos del Barrio de Francos que es en la colación de Santa María la Mayor.
- Leg. 566: Padrón de los vecinos del barrio de Génova, 1489.
- Leg. 567: Padrón de los vecinos de la colación del Salvador, 1489.
- Leg. 568: Padrón de los vecinos de San Bartolomé viejo y nuevo, 1489.
- Leg. 569: Padrón de los vecinos de San Esteban, 1489.
- Leg. 571: Padrón de los vecinos de San Ildefonso, 1489.
- Leg. 572: Padrón de los vecinos de San Isidoro, 1489.
- Leg. 576: Padrón de los vecinos de Santa Cruz, 1489.
- Leg. 782: Padrón de los vecinos del Barrio de Génova, colación de Santa María, 1500.
- Leg. 783: Padrón de los vecinos del Barrio de la Mar, colación de Santa María, 1500.
- Leg. 784: Padrón de los vecinos del Barrio Nuevo / Santa María, 1500.
- Leg. 785: Padrón de los vecinos de San Juan de la Palma, 1500.
- Leg. 788: Padrón de los vecinos de Santa Cruz, 1500.
- Leg. 798: Padrón de los vecinos de Santa María la Blanca, 1484 (?).
- Leg. 666: Padrón de los vecinos de Utrera, 1493.

ARCHIVES GÉNÉRALES D'ANDALOUSIE, SECTION *DUCADO DE ALCALÁ*

- Rollo* 1216, 10-38: « Pedro Enríquez, 1483 ».
- Rollo* 1216, fol. 62-166: « Luis de Mesa, 1483 ».
- Rollo* 1216, fol. 283-333: « Luis de Mesa, 1487, Heredad de Quintos ».
- Rollo* 1218, fol. 281-327: « Compra de las casas de Pedro Secutor en la colación de San Esteban ».
- Rollo* 1256, fol. 399-404: « Pedro Enríquez, 1484 ».
- Rollo* 1256, fol. 548-556: « 1492, Riberol, comerciante ».
- Rollo* 1256, fol. 695-699: « 1497, Riberol genovés. Venta otorgada por Gómez de Santillán a favor de Francisco de Riberol, vecino de Sevilla de una casa carnicería con su corral en el dicho barrio de Triana por precio de 12 000 maravedís ».
- Rollo* 1256, fol. 450-477: « Arrendadores de la renta del jabón; 1490: Riberol, mercader genovés ».

ARCHIVES DES INDES

Section *Patronato*

Doc. 50 : « Méritos de Francisco Marmolejo ».

Doc. 277 : « Ejecutoria del pleito Francisco Marmolejo y Pedro Destrada ».

Doc. 172, fol. 1 : « Repoblación de la Isla Española ».

Section *Contratación*

Doc. 5298, N. 1, R. 59, fol. 3 : « Pedro Marmolejo ».

Doc. 5536, L 2, fol. 213.

Section *Indiferente*

Doc. 418, L 2, fol. 117 v° : « De Alvar Hernández Marmolejo. Para que pueda tener en su poder un su hermano ».

Section *Bienes de difuntos*

1529, 1 (2 / 13), « Pedro de Fuentes ».

332

ARCHIVES GÉNÉRALES DE SIMANCAS

Contaduría Mayor de Cuentas, sources inquisitoriales mises à profit pour l'élaboration de la base de données (sources procédant d'analyses antérieures).

BIBLIOGRAPHIE

- ACOSTA RODRÍGUEZ, Antonio, *La Casa de contratación y la navegación entre España y las Indias*, Madrid, CSIC, 2004.
- ALONSO GARCÍA, David, « Genoveses en la Corte. Poder financiero y administración en tiempos de Carlos V », dans HERRERO SÁNCHEZ, Manuel, BITOSI, Carlo, BEN YESSEF GARFIA, Yasmina Rocío et PUNCUH, Dino (dir.), *Génova y la Monarquía Hispánica (1528-1713)*, Génova, Nella sede della società ligure di storia patria Palazzo Ducale, t. I, 2011.
- ANDÚJAR CASTILLO, Francisco, « Los genoveses del reino de Granada. Comercio y estrategias mercantiles », dans BELENGUER CEBRIÁ, Enrique (dir.), *Felipe II y el Mediterráneo*, Madrid, Sociedad Estatal para la Conmemoración de los Centenarios de Felipe II y Carlos V, 1999.
- ANGIOLINI, Franco et ROCHE, Daniel, *Culture et formations négociantes dans l'Europe moderne*, Paris, EHESS, 1995.
- ÁNGULO MORALES, Alberto, « En poco tiempo vienen ricos e hacen a sus amos pobres. De factores o encomenderos a protagonistas directos de gran comercio internacional (siglos XV-XVII) », dans GARCÍA FERNÁNDEZ, Ernesto (dir.), *Bilbao, Vitoria y San Sebastián: espacio para mercaderes, clérigos y gobernantes en el medievo y la modernidad*, Bilbao, Universidad del País Vasco, 2005.
- ARAM, Bethany, « La "contratación" entre Sevilla y Tierra Firme, 1513-1531 », dans ACOSTA RODRÍGUEZ, Antonio, GONZÁLEZ RODRÍGUEZ, Adolfo et VILA VÍLAR, Enriqueta (dir.), *La Casa de contratación y la navegación entre España y las Indias*, Sevilla, Universidad de Sevilla/Fundación El Monte/CSIC, 2003.
- ARANDA PÉREZ, Francisco José, « Los mercaderes de Toledo en el seiscientos: bases económicas y status sociopolítico », *Investigaciones históricas: época moderna y contemporánea*, n° 12, 1992.
- ARES QUEIJA, Berta, « Relaciones sexuales y afectivas en tiempo de conquista. La Española (1492-1516) », dans VARELA, Consuelo (dir.), *Congreso internacional Cristóbal Colón. 1506-2006. Historia y leyenda*, Palos de la Frontera, CSIC, 2006.
- ARNOUX, Mathieu et BOTTIN, Jacques, « Autour de Rouen et Paris : modalités d'intégration d'un espace drapier (XIII^e-XVI^e siècles) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2001/2, n° 48-2.
- ARRANZ MÁRQUEZ, Luis, *Repartimientos y encomiendas en la Isla Española: el repartimiento de Alburquerque de 1514*, Madrid, Fundación Arévalo, 1991.

- ARRAZOLA, Lorenzo (dir.), *Enciclopedia española de derecho y administración o Nuevo teatro universal de la legislación de España e Indias*, Madrid, Imprenta de los señores Andrés y Díaz, 1850.
- AURELL, Jaume (dir.), *El Mediterráneo medieval y renacentista, espacio de mercados y de culturas*, Pamplona, Eunsa Ediciones de la Universidad de Navarra, 2002.
- AZNAR VALLEJO, Eduardo, « La colonización de las Islas Canarias », *En la España Medieval*, Madrid, Universidad Complutense, t. V, 1986.
- , *La integración de las Islas Canarias en la Corona de Castilla (1478-1526)*, Las Palmas, Editorial del Cabildo insular de Gran Canaria, 1992.
- , « Los corredores de lonja en la Sevilla bajomedieval », *Historia, Instituciones, Documentos*, n° 31, 2004.
- AZPICUELTA, Martín de, *Comentario resolutorio De Usura* [1556], Salamanca, Andrea de Portonariis, 1556, édition facsimilée.
- , *Comentario resolutorio de cambios* [1556], Madrid, CSIC, 1965.
- BAIN, Emmanuel, « Les marchands chassés du Temple, entre commentaires et usages sociaux », *Médiévales* [en ligne], 55, automne 2008.
- BALARD, Michel, « Assurances maritimes à Gênes, dans la seconde moitié du XIV^e siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 85, n° 2, 1978.
- BEAUREPAIRE, Pierre-Yves, HÄSELER, Jens et MACKENNA, Antony (dir.), *Réseaux de correspondance à l'âge classique (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2006.
- BELLO LEÓN, Juan Manuel, « Mercaderes extranjeros en Sevilla en tiempo de los Reyes Católicos », *Historia, Instituciones, Documentos*, n° 20, 1993.
- , « Contribución a la biografía del mercader genovés Francisco Riberol (1458-1514), *La Torre: Homenaje a Emilio Alfaro Hardisson*, Canarias, Artemis Ediciones, 2005.
- BÉNAT-TACHOT, Louise, « Un projet ambitieux et éphémère : *La Casa de Contratación de La Coruña*, ou les aléas de la géopolitique impériale », dans KERMELE, Nejma et LAVALLÉ, Bernard (dir.), *L'Amérique en projet. Utopies, controverses et réformes dans l'empire espagnol (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- BERNAL, Antonio-Miguel, *Tres siglos del comercio sevillano, 1598-1860: cuestiones y problemas*, Sevilla, Camara Oficial de Comercio/Industria y Navegación de Sevilla, 1976.
- BERTRAND, Michel et PRIOTTI, Jean-Philippe (dir.), *Circulations maritimes. L'Espagne et son empire (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Rennes, PUR, 2011.
- BLOCH, Marc, « Le mercantilisme : un état d'esprit », *Annales d'histoire économique et sociale*, t. 6, n° 26, 1934.
- BORDES GARCÍA, José, « La participación de los mercaderes florentinos en el comercio canario (siglos XV-XVI) », dans RODRÍGUEZ MORALES, Carlos (dir.), *La Torre: Homenaje a Emilio Alfaro Hardisson*, Canarias, Artemis Ediciones, 2005.
- , « Mercaderes de la Corona de Aragón en Pisa (siglos XIV-XV) », dans FERRER MAESTRO, Juan José et BARCELÓ, Pedro (dir.), *Europa: historia, imagen, mito*,

- V Coloquio del grupo europeo de investigación histórica potestas, Castelló de la Plana, Universitat Jaume I, 2008.
- BORRERO FERNÁNDEZ, Mercedes, « Las haciendas de los concejos rurales sevillanos », *II Congreso de Historia Medieval Andaluza. Hacienda y Comercio*, Sevilla, Universidad de Sevilla, 1982.
- BOTTIN, Jacques, « Signature, marque, souscription. Validation et identification des documents commerciaux (fin du Moyen Âge-première époque moderne) », *Hypothèses*, 1/2005.
- BOURDIEU, Pierre, « Classement, déclassement, reclassement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 24, 1978.
- BORRERO PLA, María del Carmen, « La zona jerezanoportuense y África a finales del cuatrocientos: un mundo de relaciones e intercambios », *Congreso de historia del Descubrimiento, 1492-1556*, Madrid, Real Academia de la Historia, t. I, 1992.
- BRAUDEL, Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II* [1949], Paris, Armand Colin, 1990.
- , *Civilisation matérielle et capitalisme (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Armand Colin, 1967.
- , *La Dynamique du capitalisme*, Paris, Flammarion, 1985.
- , *Autour de la Méditerranée*, Paris, Éditions de Fallois, 1996.
- BROENS, Nicolás, *Monarquía y capital mercantil: Felipe IV y las redes comerciales portuguesas (1627-1635)*, Madrid, Universidad Autónoma, 1989.
- BRULEZ, Wilfrid, « Le commerce international des Pays-Bas au XVI^e siècle: essai d'appréciation quantitative », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 46, 1968.
- BURKARDT, Alfred (dir.), *Commerce, voyage et expérience religieuse. XVI^e-XVIII^e siècles*, Rennes, PUR, 2007.
- CAPRON, Michel, « Les normes comptables internationales, instrument du capitalisme financier », *Management et sciences sociales*, n° 68, 2006.
- CARANDE, Ramón, *Carlos V y sus banqueros* [1943], Barcelona, Crítica, 3 vol., 1990.
- , *Estudios de historia de España*, Barcelona, Editorial Ariel, 1976.
- CARMONA, Maurice, « Aspects du capitalisme toscan aux XVI^e et XVII^e siècles. Les sociétés en commandite à Florence et à Lucques », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 11, n° 2, 1964.
- CARPI, Elena, « Alfonso de Ulloa, traductor de la *Instrucción de mercaderes* de Saravia de la Calle », *Rivista di filologia e letteratura ispanica*, n° 10, 2007.
- , *La Instrucción de mercaderes de Saravia de la Calle e la Instituzione de mercanti di Alfonso de Ulloa*, Pisa, Edizioni ETS, 2007.
- CARRASCO, Raphaël, « Négoce et pouvoir municipal: les marchands de Cuenca à l'époque de Philippe II », dans PEREZ, Béatrice, ROSE, Sonia V. et CLÉMENT, Jean-Pierre (dir.), *Des marchands entre deux mondes. Pratiques et représentations en Espagne et en Amérique (XV^e-XVIII^e siècles)*, Paris, PUPS, 2007.

- CARRASCO, Raphaël, MOLINIÉ, Annie et PEREZ, Béatrice (dir.), *La Pureté de sang en Espagne. Du lignage à la « race »*, Paris, PUPS, 2011.
- CARRASCO MARTÍNEZ, Adolfo, *Sangre, honor y privilegio. La nobleza española bajo los Austrias*, Barcelona, Editorial Ariel, 2000.
- CARRETERO ZAMORA, Juan Manuel, « Los arrendadores de la hacienda de Castilla a comienzos del siglo XVI (1517-1525) », *Studia historica. Historia Moderna*, n° 22, 1999.
- , « Asiento, socorros y secuestros de Indias: los mercaderes de Castilla y el crédito de Carlos V (1530-1537) », dans PEREZ, Béatrice, ROSE, Sonia V. et CLÉMENT, Jean-Pierre (dir.), *Des marchands entre deux mondes. Pratiques et représentations en Espagne et en Amérique (XV^e-XVIII^e siècles)*, Paris, PUPS, 2007.
- CARRIAZO, Juan de Mata, *Anecdotario sevillano del siglo XV*, Sevilla, Imprenta Municipal, 1988.
- CASADO ALONSO, Hilario, « Oligarquía urbana, comercio internacional y poder real: Burgos a fines de la Edad Media », dans RUCQUOI, Adeline (dir.), *Realidad e imágenes del poder. España a fines de la Edad Media*, Valladolid, Ámbito, 1988.
- , *Castilla y Europa: comercio y mercaderes en los siglos XIV, XV y XVI*, Burgos, Diputación Provincial de Burgos, 1995.
- , *El triunfo de Mercurio: la presencia castellana en la Europa de los siglos XV y XVI*, Burgos, Caja de Ahorros del Círculo católico de Burgos, 2003.
- CAUNEDO DEL POTRO, Betsabé, « *De Arithmetica*. Un manual de aritmética para mercaderes », *Cuadernos de Historia de España*, vol. 78, n° 1, 2003.
- , « Un manual de aritmética mercantil de Mosén Juan de Andrés », *VI encuentro de trabajo sobre la historia de contabilidad. Ponencias y comunicaciones*, Valladolid, Asociación Española de Contabilidad y Administración de Empresas, 2009.
- , « Algunos aspectos de los manuales de *Mercadería*. El valor del aprendizaje. *La pereza es llave de la pobreza* », *Anuario de estudios medievales*, n° 41/2, 2011.
- CAVILLAC, Michel, *Gueux et marchands dans le Guzmán de Alfarache (1599-1604). Roman picaresque et mentalité bourgeoise dans l'Espagne du Siècle d'Or*, Bordeaux, Institut d'études ibéro-américaines de l'université, 1983.
- CHABAUD, Gilles (dir.), *Classement, Déclassement, REclassement*, Limoges, Pulim, 2011.
- CHAUCHADIS, Claude, *Honneur, morale et société dans l'Espagne de Philippe II*, Paris, CNRS, 1984.
- CHAUNU, Pierre, *Séville et l'Atlantique (1504-1650). Structures et conjoncture de l'Atlantique espagnol et hispano-américain*, Paris, Sevpen, t. VIII-1, 1959.
- et CHAUNU, Huguette, *Séville et l'Amérique aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Flammarion, 1977.
- CHEZ CHECO, José, « El sistema de encomiendas en Santo Domingo durante el siglo XVI », *Clio*, n° 16, 2003.
- CLAVERO, Bartolomé, *La Grâce du don. Anthropologie catholique de l'économie moderne*, Paris, Albin Michel, 1996.

- COLLANTES DE TERÁN SÁNCHEZ, Antonio, « Un requerimiento de los jurados al Concejo sevillano a mediados del siglo XV », *Historia, Instituciones, Documentos*, n° 1, 1974.
- , *Sevilla en la Baja Edad Media: la ciudad y sus hombres*, Sevilla, Ayuntamiento de Sevilla, 1977.
- , « La formación de los gremios sevillanos: A propósito de unos documentos sobre los tejedores », *En la España medieval*, n° 1, 1980.
- , « El artesanado sevillano a través de los protocolos notariales », *Les Espagnes médiévales: aspects économiques et sociaux. Mélanges offerts à Jean Gautier Dalché*, Paris, Les Belles Lettres, 1984.
- , « Los grupos sociales sevillanos en el marco de la expansión europea bajomedieval », *Canarias y América antes del Descubrimiento: la expansión europea*, Santa Cruz de Tenerife, Confederación española de Cajas de Ahorro, 1985.
- , « Propiedad y mercado inmobiliario en la Edad Media: Sevilla, siglos XIII-XVI », *Hispania. Revista española de historia*, vol. 48, n° 169, 1988.
- , « Los fiadores en la hacienda concejil sevillana bajomedieval », *Mayurqa: revista del departament de Ciències Històriques y teoria de les Arts*, n° 22, 1989.
- , « Los mercados de abastos en Sevilla: permanencia y transformaciones (siglos XV y XVI) », *Historia, Instituciones, Documentos*, n° 18, 1991.
- , « Un informe sobre la confección de los padrones de cuantía de Sevilla y su tierra de 1438 », *Historia, Instituciones, Documentos*, n° 19, 1992.
- , « La vida cotidiana en el ámbito de las relaciones laborales artesanales », dans AGUILERA CASTRO, María del Carmen (dir.), *Vida cotidiana en la España medieval: actas del VI Curso de Cultura Medieval, celebrado en Aguilar de Campo (Palencia) del 26 al 30 de septiembre de 1994*, Madrid, Polifemo, 1998.
- , « El primer arriendo del oficio de mayordomo del concejo de Sevilla », *Historia, Instituciones, Documentos*, n° 25, 1998.
- , « El mayordomazgo perpetuo del concejo de Sevilla », *Aragón en la Edad Media*, n° 14-15, 1999.
- , « Moneda y cambios en la Sevilla bajomedieval », dans BERNAL RODRÍGUEZ, Antonio Miguel (dir.), *Dinero, moneda y crédito en la monarquía hispánica*, Madrid, Marcial Pons, 2000.
- , « La élite financiera en la Sevilla bajomedieval: los mayordomos del concejo », *Revista d'història medieval*, n° 11, 2000.
- , « Las ciudades andaluzas en la transición de la edad media a la moderna », *Minervae baeticae: Boletín de la Real Academia Sevillana de Buenas Letras*, n° 32, 2004.
- , « Los inicios del encabezamiento de alcabalas en Cazalla de la Sierra (Sevilla) », *Historia, Instituciones, Documentos*, n° 31, 2004.
- , « Fiscalidad de Estado y concejos en el reino de Sevilla durante el reinado de los Reyes Católicos (1474-1504) », dans SÁNCHEZ MARTÍNEZ, Manuel et MENJOT, Denis (dir.), *Fiscalidad de Estado y fiscalidad municipal en los reinos hispánicos medievales*, Madrid, Casa de Velázquez, 2006.

- , « El “Alboroto”, a título de Comunidad, de 1520 en Sevilla », *Boletín de la Real Academia Sevillana de Buenas Letras*, vol. 40, 2012.
- COLLANTES DE TERÁN SÁNCHEZ, ANTONIO et GARCÍA-BAQUERO, ANTONIO (dir.), *Andalucía 1492: razones de un protagonismo*, Sevilla, Algaída Editores, 1992.
- COLMEIRO, MANUEL, *Biblioteca de los economistas españoles de los siglos XVI, XVII y XVIII*, Madrid, Real academia de ciencias morales y políticas, 1954.
- COMELLAS, JOSÉ LUIS, *Sevilla, Cádiz y América. El trasiego y el tráfico*, Málaga, Arguval, 1992.
- COTRUGLI, BENEDETTO, *Della mercatura e del mercante perfetto* [Naples, 1458], et sa version française, *Traité de la marchandise et du parfait marchand* [1582], Paris, L'Harmattan, 2008.
- COULON, DAMIEN (dir.), *Réseaux marchands et réseaux de commerce. Concepts récents, réalités historiques du Moyen Âge au XIX^e siècle*, Strasbourg, Université de Strasbourg, 2010.
- CRUSELLES, ENRIQUE, *Los mercaderes de Valencia en la Edad Media*, Lleida, Editorial Milenio, 2001.
- , *Los comerciantes valencianos del siglo XV y sus libros de cuentas*, Castelló de la Plana, Universitat Jaume I, 2007.
- DAUMAS, JEAN-CLAUDE (dir.), *Faire de l'économie aujourd'hui*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2013.
- DESSERT, DANIEL, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1984.
- DIAGO HERNANDO, MÁXIMO, « Los hombres de negocios en la ciudad de Soria durante el siglo XVI », *Hispania. Revista española de historia*, vol. LX/2, n° 205, 2000.
- DOEHAERD, RENÉE, *Études anversoises. Documents sur le commerce international à Anvers (1488-1514)*, Paris, Sevpem, t. I, 1963.
- DOMÍNGUEZ ORTIZ, ANTONIO, *Orto y ocase de Sevilla. Estudio sobre la prosperidad y decadencia de la ciudad durante los siglos XVI y XVII*, Sevilla, Diputación provincial, 1946.
- DONOSO ANES, RAFAEL, *El mercado de oro y plata de Sevilla en la segunda mitad del siglo XVI. Una investigación histórico-contable*, Sevilla, Universidad de Sevilla/ Ayuntamiento de Sevilla, 1992.
- , *Una contribución a la historia de la contabilidad. Análisis de las prácticas contables desarrolladas por la tesorería de la Casa de Contratación de las Indias de Sevilla (1503-1717)*, Sevilla, Universidad de Sevilla, 1996.
- DUBET, ANNE, « Les calculs des gens d'argent. Des traités d'arithmétique pour marchands et financiers en Espagne au XVIII^e siècle », dans PEREZ, Béatrice, ROSE, SONIA V. et CLÉMENT, JEAN-PIERRE (dir.), *Des marchands entre deux mondes. Pratiques et représentations en Espagne et en Amérique (XV^e-XVIII^e siècles)*, Paris, PUPS, 2007.
- ECHEVARRÍA BACIGALUPE, MIGUEL ÁNGEL, « Examen de una polémica sobre los intercambios exteriores a principios del siglo XVII », *Studia historica. Historia Moderna*, vol. III, n° 3, 1985.

- FALCHETTA, Piero, « Benedetto Cotrugli et son traité *De navigatione* (1464-1465) », *The Historical Review*, vol. IX, 2012.
- FAVIER, Jean, *De l'or et des épices. Naissance de l'homme d'affaires au Moyen Âge*, Paris, Fayard, 1987.
- FERNÁNDEZ CHAVES, Manuel Francisco et PÉREZ GARCÍA, Rafael Mauricio, « Sevilla y la trata negrera atlántica. Envíos de esclavos desde Cabo Verde a la América Española, 1569-1579 », dans ÁLVAREZ SANTALÓ, León Carlos (dir.), *Estudios de historia moderna en homenaje al Profesor Antonio García-Baquero*, Sevilla, Universidad de Sevilla, 2009.
- , « Las redes de la trata negrera. Mercaderes portugueses y tráfico de esclavos en Sevilla (c. 1560-1580) », dans MARTÍN CASAREZ, Aurelia et GARCÍA BARRANCO, Margarita (dir.), *La esclavitud negroafricana en la historia de España. Siglos XVI y XVII*, Granada, Editorial Comares, 2010.
- , « América como mecanismo de transformación y movilidad social en la Sevilla moderna: los Caballero de Cabrera », dans JASMIN RODRIGUES, Miguel et MANUEL TORRÃO, Maria (dir.), *Pequena nobreza de Aquém e de Além-Mar. Poderes, patrimônios e redes*, Lisboa, Fundação para a Ciência e Tecnologia, 2011.
- FERNÁNDEZ GALLARDO, Luis, *Alonso de Cartagena. Una biografía política en la Castilla del siglo XV*, Valladolid, Junta de Castilla y León, 2002.
- FONTAINE, Laurence, *L'Économie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*, Paris, Gallimard, 2008.
- , *Le Marché. Histoire et usage d'une conquête sociale*, Paris, Gallimard, 2014.
- FUSARO, Maria, « Les Anglais et les Grecs. Un réseau de coopération commerciale en Méditerranée vénitienne », *Annales. Histoire, sciences sociales*, n° 3, 58^e année, « Réseaux marchands », 2003.
- GACTO FERNÁNDEZ, Enrique, *Historia de la jurisdicción mercantil en España*, Sevilla, Anales de la Universidad Hispalense, n° 11, 1971.
- GARCÍA FITZ, Francisco et KIRSCHBERG SCHENCK, Déborah, « Las ordenanzas del concejo de Sevilla de 1492 », *Historia, Instituciones, Documentos*, n° 18, 1991.
- GARCÍA-BAQUERO, Antonio, *La carrera de Indias. Histoire du commerce hispano-américain (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Desjonquères, 1997.
- GARCÍA GARCÍA, Antonio et ALONSO RODRÍGUEZ, Bernardo, « El pensamiento económico y el mundo del derecho hasta el siglo XVI », dans GÓMEZ CAMACHO, Francisco et ROBLEDO, Ricardo (dir.), *El pensamiento económico en la escuela de Salamanca*, Salamanca, Universidad de Salamanca, 1998.
- GARCÍA GARRALÓN, Marta, *La universidad de mareantes de Sevilla (1569-1793)*, Sevilla, Diputación provincial de Sevilla, 2007.
- GARCÍA GUERRA, Elena María, « Los manuales de mercaderes y contadores durante la Edad Moderna », dans ÁLVAR EZQUERRA, Alfredo (dir.), *Las Enciclopedias en España antes de « l'encyclopédie »*, Madrid, CSIC, 2009.

- GARCÍA MARSILLA, Juan V., *Vivir a crédito en la Valencia medieval. De los orígenes del sistema censal al endeudamiento del municipio*, 2002.
- GARIN, Eugenio, *L'Humanisme italien* [1947], Paris, Albin Michel, 2005.
- GARZÓN PAREJA, Manuel, « Las urgencias de la corona y el consulado de Sevilla », *Revista de Historia moderna*, n° 2, 1973.
- GASCON, Richard, « Un siècle du commerce des épices à Lyon, fin xv^e-fin xvi^e siècle », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, n° 4, 15^e année, 1960.
- , *Grand commerce et vie urbaine au xvi^e siècle. Lyon et ses marchands (environs de 1520-environs de 1580)*, Paris, Sevpen, t. I, 1971.
- GIL, Juan, « Una familia de mercaderes sevillanos: los Cisbón », dans D'ARIENZO, Luisa (dir.), *Sardegna, Mediterraneo e Atlantico tra medioevo ed età moderna*, Roma, Bulzoni, 1993.
- , « Emigrantes a la isla Española en 1506 », *Anuario de estudios americanos*, n° 63/2, 2006.
- GIMÉNEZ FERNÁNDEZ, Manuel, *Bartolomé de las Casas: capellán de S. M. Carlos I poblador de Cumana (1517-1523)*, Sevilla, Publicaciones de la Escuela de estudios hispano-americanos de Sevilla, CXXI, 1953.
- GIRÓN PASCUAL, Rafael María, « Los señores de Cúllar en la Edad moderna: de los Dígueri a los Robles Montenegro », dans ANDÚJAR CASTILLO, Francisco et DÍAZ LÓPEZ, Julián Pablo (dir.), *Los señoríos en la Andalucía Moderna. El Marquesado de los Vélez*, Almería, Instituto de Estudios Almerienses, 2007.
- , « Mercaderes milaneses y regidores de Huéscar en el siglo XVI: Los Cernúsculo », dans DÍAZ LÓPEZ, Julián Pablo (dir.), *Campesinos, nobles y mercaderes. Huéscar y el Reino de Granada en los siglos XVI y XVII*, Granada, Ayuntamiento de Huéscar, 2005.
- , « Los lavaderos de lana de Huéscar (Granada) y el comercio genovés en la Edad Moderna », dans HERRERO SÁNCHEZ, Manuel, BITOSI, Carlo, BEN YESSEF GARFIA, Yasmína Rocío et PUNCUH, Dino (dir.), *Génova y la Monarquía Hispánica (1528-1713)*, Génova, Nella sede della società ligure di storia patria Palazzo Ducale, 2011.
- , « Ricos, nobles y poderosos: la imagen de los mercaderes genoveses del Reino de Granada en la Edad Moderna », *Historia y Genealogía*, n° 1, « Imagen del poder », dir. Enrique Soria Mesa, 2011.
- GOICOLEA JULIÁN, Francisco Javier, « Mercaderes y hombres de negocio: el poder del dinero en le mundo urbano riojano de fines de la edad media e inicio de la Edad Moderna », *Hispania. Revista española de historia*, vol. LXVII, n° 227, 2007.
- GÓMEZ CAMACHO, Francisco et ROBLEDO, Ricardo (dir.), *El pensamiento económico en la escuela de Salamanca*, Salamanca, Universidad de Salamanca, 1998.
- GONZÁLEZ ARCE, José Damián, « Las rentas del almojarifazgo de Sevilla », *Studia historica, Historia Medieval*, n° 15, 1997.
- , « El consulado genovés de Sevilla (Siglos XIII-XV). Aspectos jurisdiccionales, comerciales y fiscales », *Studia historica, Historia Medieval*, n° 28, 2010.

- GONZÁLEZ ARÉVALO, Raul, « Comercio exterior del Reino de Sevilla a través de los manuales de mercaderías italianos bajo medievales », *Historia, Instituciones, Documentos*, n° 38, 2011.
- GONZÁLEZ DE COSÍO, Francisco, *Un cedulario mejicano del siglo XVI*, México, Ediciones del frente de afirmación hispanista, 1973.
- GONZÁLEZ GALLEGO, Isidoro, *El libro de los privilegios de la nación genovesa*, Sevilla, Universidad de Sevilla, 1974.
- GUAL CAMARENA, Miguel, *El primer manual hispánico de mercadería (siglo XIV)*, Barcelona, CSIC, 1981.
- GUERBER, Éric et LE BOUEDEC, Gérard, *Gens de mer. Ports et cités aux époques ancienne, médiévale et moderne*, Rennes, PUR, 2013.
- GUILLAUME-ALONSO, Araceli, « Territorio y linaje. El espacio fundacional del estrecho de Gibraltar », dans DELPECH, François (dir.), *L'imaginaire du territoire en Espagne et au Portugal (XV^e-XVII^e siècles)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2008.
- GUILLEN, Claudio, « Un padrón de conversos sevillanos (1510) », *Bulletin Hispanique*, Bordeaux, Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux, t. LXV, 1963.
- HAMON, Philippe, « Messieurs des finances ». *Les grands officiers de finance dans la France de la Renaissance*, Paris, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, 1999.
- HECKSCHER, Eli, *La época mercantilista. Historia de la organización de las ideas económicas desde el final de la Edad Media hasta la sociedad liberal*, México, Fondo de cultura económica, 1943.
- HEERS, Jacques, *Gênes au XV^e siècle*, Paris, Flammarion, 1971.
- , *La Naissance du capitalisme au Moyen Âge. Changeurs, usuriers et grands financiers*, Paris, Perrin, 2012.
- HERAN, François, *Le Bourgeois de Séville. Terre et parenté en Andalousie*, Paris, Puf, 1990.
- HEREDIA HERRERA, Antonia, « Historia de un depósito documental: el archivo del Consulado de Cargadores en Sevilla », dans TORRES RAMÍREZ, Bibiano et HERMÁNDEZ PALOMO, José (dir.), *Andalucía y América en el siglo XVI*, Sevilla, Escuela de Estudios Hispano-Americanos, 1983.
- , « El consulado de mercaderes de Sevilla, una institución “retrasada” del Descubrimiento », *Congreso de historia del Descubrimiento, 1492-1556*, Madrid, Real Academia de la Historia, t. IV, 1992.
- HERRERO SÁNCHEZ, Manuel, « La monarchie espagnole et le capital marchand. Les limites de la guerre économique et la lutte pour la suprématie dans l'espace atlantique », dans MARZAGALLI, Silvia et MARNOT, Bruno (dir.), *Guerre et économie dans l'espace atlantique du XV^e siècle au XX^e siècle*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2006.
- HERRERO SÁNCHEZ, Manuel, BITOSI, Carlo, BEN YESSEF GARFIA, Yasmina Rocío et PUNCUH, Dino (dir.), *Génova y la Monarquía Hispánica (1528-1713)*, Génova, Nella sede della società ligure di storia patria Palazzo Ducale, 2011, 2 vol.

- HOOCK, Jochen et JEANNIN, Pierre, *Ars mercatoria. Manuels et traités à l'usage des marchands 1470-1820*, Paderborn, Schöningh, t. I-III, 1991.
- IGLESIAS RODRÍGUEZ, Juan José, PÉREZ GARCÍA, Rafael M. et FERNÁNDEZ CHAVES, Manuel F. (dir.), *Comercio y cultura en la edad moderna*, Sevilla, Universidad de Sevilla, 2015.
- IGUAL LUIS, David, « Los agentes de la banca internacional: cambistas y mercaderes en Valencia », *Revista d'Historia Medieval*, n° 11, Valencia, Universidad de Valencia, 2000.
- et NAVARRO ESPINACH, Germán, « Los genoveses en España desde el tránsito del siglo XV al siglo XVI », *Historia, Instituciones, Documentos*, n° 24, 1997.
- INCLÁN GIL, Eduardo, « El dinero de la mar: el comercio de la costa vasca con Europa en los siglos XIV al XVI », dans GARCÍA FERNÁNDEZ, Ernesto (dir.), *Bilbao, Vitoria y San Sebastián: espacio para mercaderes, clérigos y gobernantes en el medievo y la modernidad*, Bilbao, Universidad del País Vasco, 2005.
- JEANNIN, Pierre, *Les Marchands au XVI^e siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 1957.
- , « Informations et calculs dans le commerce allemand au XVI^e siècle », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, vol. 31, n° 5, 1976.
- , « La diffusion des manuels de marchands: fonctions et stratégies éditoriales », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 45, n° 3, « Acteurs et pratiques du commerce dans l'Europe moderne », 1998.
- , *Marchands d'Europe. Pratiques et savoirs à l'époque moderne*, Paris, Éditions rue d'Ulm, 2002.
- JOUANIQUE, Pierre, *Traité des comptes et des écritures: ouverture vers la comptabilité moderne / Luca Pacioli*, Paris, Comptables Malesherbes, 1995.
- LACUEVA MUÑOZ, Jaime, *Inventario del fondo documental Enrique Otte*, Sevilla, Centro de Estudios Andaluces, 2009.
- LADERO QUESADA, Miguel Ángel, « De Per Afán a Catalina de Ribera. Siglo y medio en la historia de un linaje sevillano (1371-1514) », *En la España medieval*, vol. 4, 1984.
- , « Fiscalidad regia y sector terciario en la Andalucía bajomedieval », *II Coloquio de Historia Medieval Andaluza. Hacienda y Comercio*, Sevilla, Universidad de Sevilla, 1982.
- , *Historia de Sevilla. La ciudad medieval (1248-1492)*, Sevilla, Universidad de Sevilla, 1989.
- , *La España de los Reyes Católicos*, Madrid, Alianza Editorial, 1999.
- LANERO FERNÁNDEZ, Juan José et ORTEGA MONTES, Eduardo, « De aprendiz a mercader: el factor en el comercio internacional inglés del siglo XVI », *Pecunia. Revista de la Facultad de Ciencias Económicas y Empresariales*, n° 5, 2007.
- LAPEYRE, Henri, *Une famille de marchands: les Ruiz*, Paris, Armand Colin, 1955.
- LE GOFF, Jacques, « Au Moyen Âge. Temps de l'Église et Temps du marchand », *Annales. Histoire, sciences sociales*, n° 3, mai-juin 1960.

- , *La Bourse et la vie. Économie et religion au Moyen Âge*, Paris, Hachette, 1986.
- , *À la recherche du Moyen Âge*, Paris, Audibert, 2003.
- LESAGE, Georges-L., « La circulation monétaire en France dans la seconde moitié du xv^e siècle », *Annales. Économie, sociétés, civilisation*, n° 3, 1948.
- LOBO CABRERA, Manuel, « Mercaderes de Burgos en Canarias », *Anuario de estudios atlánticos*, n° 36, Madrid/Las Palmas, Patronato de la Casa de Colón, 1990.
- LOHMAN VILLENA, Guillermo, *Los Espinosa, une famille d'hommes d'affaires en Espagne et aux Indes*, Paris, Sevpen, 1968.
- , « Cartas de mercaderes. Secretos y confidencias en el comercio privado », dans ACOSTA RODRÍGUEZ, Antonio, GONZÁLEZ RODRÍGUEZ, Adolfo et VILA VILAR, Enriqueta (dir.), *La Casa de contratación y la navegación entre España y las Indias*, Sevilla, Universidad de Sevilla/Fundación El Monte/CSIC, 2003.
- LÓPEZ, Robert S., « Le marchand génois : un profil collectif », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, n° 3, 1958.
- , « Le plus ancien manuel italien de technique commerciale », *Revue historique*, n° 493, janvier-mars 1970.
- LÓPEZ, Robert S. et RAYMOND, Irwing W. (dir.), *Medieval Trade in The Mediterranean World. Illustrative Documents* [1955], New York, Columbia University Press, 2001.
- LÓPEZ DE COCA CASTAÑER, José Enrique et LÓPEZ BELTRÁN, María Teresa, « Mercaderes genoveses en Málaga. Los hermanos Centurión e Ytalián », *Historia, Instituciones, Documentos*, n° 7, 1980.
- , « Nuevo episodio en la historia del azúcar de caña. Las ordenanzas de Almuñécar (XVI) », *La ciudad hispánica, siglos XIII al XVI*, Madrid, Universidad Complutense, 1987.
- MAC GOVERN, John, « The Rise of New Economic Attitudes – Economic Humanism, Economic Nationalism – During the Later Middle Ages and the Renaissance, A.D. 1200-1550 », *Traditio. Studies in Ancient and Medieval History, Thought, and Religion*, New York, Fordham University Press, 1970.
- MALLOL FERRANDIZ, José, *Alicante y el comercio de la nieve en la edad moderna*, Alicante, Universidad de Alicante, 1990.
- MARAVALL, José Antonio, *Estado moderno y mentalidad social, siglos XV a XVII*, Madrid, Ediciones de la Revista de Occidente, t. II, 1972.
- MARIANA, Juan de, *Del rey y de la institución real* [*De Rege et Regis Institutione*, 1599], Madrid, Atlas/BAE, 1864.
- MARQUER, Éric, « Les controverses à propos de la nature du commerce chez les premiers mercantilistes anglais », *Revue de métaphysique et de morale*, 2003/3, n° 39.
- MARQUES DE ALMEIDA, Antón A. (dir.), *Mercadores e gente de trato*, Lisboa, Campo da comunicacão, 2009.
- MARTÍN GUTIÉRREZ, Emilio, « Nuevos datos sobre la población y los genoveses en la ciudad de Cádiz. Una relectura del padrón de vecinos de 1467 », *En la España medieval*, n° 29, 2006.

- MARTÍNEZ GIJÓN, José, « La comenda en el derecho español. I – La comenda depósito », *Anuario de historia del derecho español*, t. 34, 1964.
- , « La comenda en el derecho español. II – La comenda mercantil », *Anuario de historia del derecho español*, t. 36, 1966.
- , « La comenda y el transporte de mercancías en el derecho español de la Baja Edad Media », *Historia, Instituciones, Documentos*, n° 1, 1974.
- , « La práctica del fletamento de mercancías con las Indias (siglo XVI) », *Historia, Instituciones, Documentos*, n° 10, 1983.
- MENA GARCÍA, Carmen, « La Casa de Contratación de las Indias y el abasto de las flotas », dans ACOSTA RODRÍGUEZ, Antonio, GONZÁLEZ RODRÍGUEZ, Adolfo et VILA VILAR, Enriqueta (dir.), *La Casa de la Contratación y la navegación entre España y las Indias*, Sevilla, Universidad de Sevilla/Fundación El Monte/CSIC, 2004.
- MELIS, Federigo, *Mercaderes italianos en España (Siglos XIV-XVI)*, Sevilla, Universidad de Sevilla, 1976.
- MERCADO, Tomás de, *Suma de tratos y contratos* [1571, nouvelle édition amplifiée du texte de 1569], <http://www.biblioteca-antologica.org>.
- , *La economía en la Andalucía del Descubrimiento. Selección de textos*, Sevilla, Andaluzas Unidas, 1985.
- MIRA CABALLOS, *Indios y mestizos en la España del siglo XVI*, Madrid, Vervuert/Iberoamericana, 2000.
- , Estéban, *Las Antillas Mayores, 1492-1550. Ensayos y Documentos*, Madrid, Vervuert/Iberoamericana, 2000.
- MIRALLES MARTÍNEZ, Pedro et MOLINA PUCHE, Sebastián, « Socios pero no parientes. Los límites de la promoción social de los comerciantes extranjeros en la Castilla moderna », *Hispania. Revista española de historia*, vol. 67, n° 226, 2007.
- MOLHO, Anthony et RAMADA CURTO, Diogo, « Les réseaux marchands à l'époque moderne », *Annales. Histoire, sciences sociales*, n° 3, 58^e année, « Réseaux marchands », 2003.
- MONCADA, Sancho de, *Restauración política de España* [1619], Madrid, Instituto de estudios fiscales, 1974.
- MONGUIÓ BECHER, Fernando, *Antecedentes de la banca en Jerez de la Frontera. El gremio de cambiadores en la segunda mitad del siglo XV*, Madrid/Jerez, CSIC/Centro de Estudios Históricos Jerezanos, 1978.
- MOLINA MOLINA, Ángel Luis, « Mercaderes genoveses en Murcia durante la época de los Reyes Católicos », *Miscelánea medieval murciana*, vol. 2, 1976.
- MONTES ROMERO-CAMACHO, Isabel, « Las insituciones de la « sacas » en la Sevilla del siglo XV: aproximación al estudio de la organización institucional del comercio exterior de la corona de Castilla al final de la Edad Media », *Historia, Instituciones, Documentos*, n° 31, 2004.
- MORALES PADRÓN, Francisco, « Canarias en el Archivo de Protocolos de Sevilla », *Anuario de Estudios Atlánticos*, n° 7, 1961.

- , *Historia de Sevilla. La ciudad del Quinientos*, Sevilla, Universidad de Sevilla, 1989.
- MORÁN MARTÍN, Remedios, *Materiales para un curso de historia del derecho*, Madrid, UNED, 2010.
- MORELL PEGUERO, Blanca, *Mercaderes y artesanos en la Sevilla del descubrimiento*, Sevilla, Diputación Provincial, 1986.
- MORET, Michèle, *Aspects de la société marchande de Séville au début du XVII^e siècle*, Paris, Marcel Rivière, 1967.
- ORIGO, Iris, *Le Marchand de Prato, de Francesco Di Marco Datini*, Paris, Albin Michel, 1989.
- OTTE SANDER, Enrique, *Cartas privadas de emigrantes a Indias, 1540-1616*, México, Fondo de cultura económica, 1996.
- , *Sevilla y sus mercaderes a fines de la Edad Media*, Sevilla, Fundación El Monte, 1996.
- , *Sevilla, siglo XVI: materiales para su historia económica*, Sevilla, Junta de Andalucía/Centro de Estudios Andaluces, 2008.
- PACIOLI, Luca, *Traité des comptes et des écritures. Ouverture vers la comptabilité moderne* [titre neuvième, traité XI de la *Summa de Arithmetica*, Venise, 1494], Paris, Éditions comptables Malherbes, 1995.
- PALENZUELA DOMINGUEZ, Natalia, *Los mercaderes burgaleses en Sevilla a fines de la Edad Media*, Sevilla, Universidad de Sevilla, 2003.
- PEÑA PÉREZ, FRANCISCO JAVIER et PAYO HERNANZ, RENÉ JESÚS (dir.), *Historia del comercio de Burgos*, Burgos, Federación de Empresarios de Comercio de Burgos, 2005.
- PEREZ, Béatrice, « Des marchands *conversos* sévillans à la fin du XV^e siècle : les prémices d'une réussite discrète », dans PEREZ, Béatrice, ROSE, Sonia V. et CLÉMENT, Jean-Pierre (dir.), *Des marchands entre deux mondes. Pratiques et représentations en Espagne et en Amérique (XV^e-XVIII^e siècles)*, Paris, PUPS, 2007.
- , *Inquisition, Pouvoir, Société. La province de Séville et ses judéoconvers sous les Rois Catholiques*, Paris, Honoré Champion, 2007.
- , « Une noblesse en débat au XV^e siècle : sang, honneur, vertu », dans CARRASCO, Raphaël, MOLINÉ, Annie et PEREZ, Béatrice (dir.), *La Pureté de sang en Espagne. Du lignage à la « race »*, Paris, PUPS, 2011.
- , « “Palacio donde morar”, “heredad donde holgar”. Spéculation immobilière et constitution de fief nobiliaire. Inquisition et noblesse andalouse », *Historia y Genealogía*, n° 5, « Conversos, Inquisición y nobleza (siglos XV-XVII): un punto de partida colectivo », dir. Enrique Soria Mesa et Luis Salas Almela, 2015.
- PEREZ, Béatrice, ROSE, Sonia et CLEMENT, Jean-Pierre (dir.), *Des marchands entre deux mondes. Pratiques et représentations en Espagne et en Amérique (XV^e-XVIII^e siècles)*, Paris, PUPS, 2007.
- PÉREZ, Joseph, « El discutido monopolio de Sevilla », *Revista de Indias*, vol. LX, n° 218, 2000.
- PÉREZ SAAVEDRA, FRANCISCO, « Las Islas Canarias en los comienzos del siglo XV », *Anuario de Estudios Atlánticos*, n° 45, 1999.

- PIKE, Ruth, *Enterprise and Adventure: the Genoese in Seville and the Opening of the New World*, London/Ithaca, Cornell University Press, 1966.
- , *Aristócratas y comerciantes. La sociedad sevillana en el siglo XVI*, London/Ithaca, Cornell University Press, 1972.
- PLAZOLLES-GUILLEN, Fabienne, « Les courtiers de commerce à Barcelone au xv^e siècle », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, t. 29-1, 1993.
- PRIETO BENAVENT, José Luis, « Diego Velázquez de Cuéllar (1465-1524). Fundador de Asunción de Baracoa, Santiago de Cuba, San Salvador de Bayamo, Puerto Príncipe, Sancti-Spiritus, Remedios y San Cristóbal de la Habana », *Revista Hispano Cubana*, n° 9, 2001.
- PRIOTTI, Jean-Philippe, *Bilbao et ses marchands au xv^e siècle. Genèse d'une croissance*, Villeneuve d'Ascq, Presses du Septentrion, 2004.
- , « Confits marchands et intégration économique (Bretagne, Castille et Andalousie, 1560-1580) », dans PRIOTTI, Jean-Philippe et SAUPIN, Guy (dir.), *Le Commerce atlantique franco-espagnol. Acteurs, négoce et ports (xv^e-xviii^e siècle)*, Rennes, PUR, 2008.
- RIBADENEYRA, Pedro de, *Tratado del príncipe cristiano* [1595], Madrid, Atlas/BAE, 1952.
- RICARD, Robert, « Contribution à l'étude du commerce génois au Maroc durant la période portugaise (1455-1550) », dans RICARD, Robert, *Études sur l'histoire des Portugais au Maroc*, Coimbra, Por ordem da universidade, 1955.
- RODRÍGUEZ GONZÁLEZ, Ricardo, *Mercaderes castellanos del siglo de oro*, Valladolid, Universidad de Valladolid, 1995.
- RODRÍGUEZ MOREL, Genaro, « Cartas privadas de Hernando Gorjón », *Anuario de estudios americanos*, t. LII, n° 2, 1995.
- ROJO VEGA, Anastasio, *Guía de mercaderes y mercaderías en las ferias de Medina del Campo. Siglo XVI*, Valladolid, Fundación Museo de las Ferias/Diputación Provincial, 2004.
- ROSA OLIVERA, Leopoldo de la, « Francisco de Riberol y la colonia genovesa en Canaria », *Anuario de Estudios Atlánticos*, n° XVII, 1972.
- SALAS ALMELA, Luis « Nobleza y fiscalidad en la Ruta de las Indias: el emporio señorial de Sanlúcar de Barrameda », *Anuario de Estudios Americanos*, n° 64/2, 2007.
- SALAZAR MIR, Adolfo de, *Los expedientes de limpieza de sangre de la catedral de Sevilla (genealogías)*, Madrid, Instituto Salazar y Castro, 1995.
- SÁNCHEZ SAUS, Rafael, *La conquista del Atlántico: navegación, colonizaciones y comercio en los siglos VI al XV*, Madrid, Arco Libros, 2000.
- SARAVIA DE LA CALLE, Luis, *Instrucción de mercaderes* [1542], Madrid, Colección Joyas Bibliográficas, 1949.
- , *Tratado de los cambios* [1542], Madrid, Colección Joyas Bibliográficas, 1949.
- SARDONE, Sergio, « Los secuestros de las remesas americanas de particulares de Carlos V a través de los notarios sevillanos », *Temas Americanistas*, n° 29, 2012.

- SAUCO ÁLVAREZ, María Teresa et LOZANO GRACIA, Susana, « Mercaderes florentinos en la Zaragoza del siglo XV », *Aragón en la Edad Media*, n° 17, 2003.
- SAVARY, Jacques, *Le Parfait négociant ou instruction générale pour ce qui regarde le commerce*, Paris, Louis Billaine, 1675.
- SAYOUS, André-Émile, « Un manuel arabe du parfait commerçant (XI^e siècle environ) », *Annales d'histoire économique et sociale*, n° 12, 3^e année, 1931.
- , « Le rôle des Génois lors des premiers mouvements réguliers d'affaires entre l'Espagne et le Nouveau-Monde (1505-1520), d'après des actes inédits des Archives Notariales de Séville », *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, n° 3, 76^e année, 1932.
- SCHUHL, Pierre-Maxime, « Gains honorables et gains sordides selon Cicéron, (*De officiis*, I, 42) », *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, n° CXVII, 1957.
- SESMA MUÑOZ, Ángel, *Transformación social y revolución comercial en Aragón durante la Baja Edad Media*, Zaragoza, Fundación Juan March, 1982.
- SIERRA BRAVO, Restituto, *El pensamiento social y económico de la Escolástica. Desde sus orígenes al comienzo del catolicismo social*, Madrid, CSIC, t. I, 1975.
- SIMÓ RODRÍGUEZ, Isabel, « El Archivo Histórico Provincial de Sevilla y sus fuentes notariales », dans OSTOS SALCEDO, Pilar et PARDO RODRÍGUEZ, María Luisa (dir.), *En torno a la documentación notarial y a la historia*, Sevilla, Ilustre Colegio Notarial de Sevilla, 1998.
- STUDNICKI-GIZBERT, Daviken, « La "nation" portugaise. Réseaux marchands dans l'espace atlantique à l'époque moderne », *Annales. Histoire, sciences sociales*, n° 3, 58^e année, « Réseaux marchands », 2003.
- THOMASSIN, Louis, *Traité du négoce et de l'usure divisé en deux parties*, Paris, chez Louis Rolland, 1697.
- TODESCHINI, Giacomo, *Richesse franciscaine. De la pauvreté volontaire à la société de marché*, Paris, Verdier, 2008.
- TRIVELLATO, Francesca, « Juifs de Livourne, Italiens de Lisbonne, hindous de Goa. Réseaux marchands et échanges interculturels à l'époque moderne », *Annales. Histoire, sciences sociales*, n° 3, 58^e année, « Réseaux marchands », 2003.
- VALLET, Éric, *Marchands vénitiens en Syrie à la fin du XV^e siècle. Pour l'honneur et le profit*, Paris, Association pour le développement de l'histoire économique, 1999.
- VAQUERO PIÑEIRO, Manuel, « Mercaderes catalanes y valencianos en el consulado de Roma », *Revista d'Historia Medieval*, n° 9, 1998.
- DEL VAS MINGO, Marta Milagros, « De la justicia mercantil en la Casa de la Contratación de Sevilla en el siglo XVI », *Estudios de historia novohispana*, n° 31, 2004.
- VÁZQUEZ JANEIRO, Isaac, « Documentación vaticana sobre genoveses en Sevilla (1471-1490) », *Hispania. Revista española de historia*, vol. 52, n° 181, 1992.
- VARELA, Consuelo, *Ingleses en España y Portugal, 1480-1515. Aristócratas, mercaderes e impostores*, Lisboa, Edic e Colibri, 1998.

- VERLINDEN, Charles, *Les Origines de la civilisation atlantique. De la Renaissance à l'âge des Lumières*, Paris, Albin Michel, 1966.
- VIGO GUTIÉRREZ, Abelardo del, *Cambistas, mercaderes y banqueros en el siglo de oro español*, Madrid, Atlas/BAE, 1997.
- VILA VILAR, Enriqueta, *Les Corzo et les Mañara. Les Corses de Séville dans le commerce des Indes*, Ajaccio, Alain Piazzola, 1991.
- , « Algunas consideraciones sobre la creación del Consulado de Sevilla », *Congreso de Historia del Descubrimiento (1492-1556)*, Madrid, Real Academia de la Historia, t. IV, 1992.
- , *Familia, linajes y negocios entre Sevilla y las Indias. Los Almonte*, Madrid, MAPFRE, 2003.
- VILLALÓN DE, Cristóbal, *Una obra de derecho mercantil del siglo XVI. El vallisoletano Cristóbal de Villalón y su provechoso tratado de cabios y contrataciones de mercaderes y reprovación de usura [1542]*, Valladolid, Imprenta Castellana, 1945.
- VILLAR GARCÍA, María Begoña et PEZZI CRISTÓBAL, Pilar (dir.), *Los extranjeros en la España moderna*, Málaga, Portadilla, 2003.
- VINCENT, Bernard, « Les Génois dans le Royaume de Grenade au xv^e siècle », dans BELVEDERI, Raffaele (dir.), *Rapporti Genova-Mediterraneo-Atlantico nell'età moderna*, Genova, Università di Genova, 1990.
- WALLERSTEIN, Immanuel, *Capitalisme et économie-monde (1450-1640)*, Paris, Flammarion, 1980.
- YBARRA HIDALGO, Eduardo, « Notas históricas y genealógicas de la familia Pinelo », *Boletín de la Real Academia Sevillana de Buenas Letras*, n° 29, 2001.

Annexes

PRÉSENTATION DES SOURCES NOTARIALES EXPLOITÉES

Si dans un premier temps, j'avais songé mettre en annexe l'intégralité des minutes transcrites, j'y ai renoncé pour diverses raisons. La première, d'ordre pratique, fut qu'au moment de leur transcription, je ne notais que les informations importantes, délaissant parfois ce qui ne me semblait pas avoir d'intérêt. Si je choisissais de les présenter, il fallait alors reprendre l'ensemble pour en offrir un tout cohérent et propre, ce qui supposait un travail considérable à nouveau. La deuxième raison ressortit à la transcription elle-même : celle que j'ai faite ne tient aucun compte des contraintes linguistico-normatives, car j'ai modernisé la langue dans le plus grand chaos linguistique. Comme pour les transcriptions antérieures, je conserve une patine archaïsante (qui sont quasiment des automatismes de langue classique), mais modernise le reste, les *omes* ou *dapnos*. Présenter les sources nécessitait une harmonisation de transcription et des critères linguistiques. La troisième raison, sans doute la plus importante, découle de la matière en soi. Livrer le matériau composite brut, tel quel, n'a pas vraiment d'intérêt. Certes, ces sources peuvent nourrir d'autres études, adjacentes, mais en l'espèce, il m'a semblé que cela n'aidait pas à éclairer ma démarche, encore moins mon raisonnement. Chaque fois que la cohérence de mon propos requiert d'exposer la minute travaillée, je la cite dans le corps du texte ou en note. Aussi, je ne livrerai que les *rollos* consultés et les quelques données qui ont présidé au choix de ceux-ci.

Les *rollos* sont les microfilms dans lesquels diverses liasses, de divers greffiers, ont été rassemblées. Par ces numéros, les liasses (*legajos*) sont accessibles à Madrid où elles sont désormais consultables sur format digitalisé. On peut en demander directement une reproduction auprès du ministère de la Culture.

J'ai consulté :

Rollo 63 (office de notaire n° III)

– leg. 19725, année 1489

Rollo 64 (office de notaire n° III)

– leg. 1497, années 1497, 1499

Rollo 65 (office de notaire n° IV)

– leg. 2154, années 1454, 1461, 1474, 1475, 1478, 1479, 1480, 1492

Rollo 66 (office de notaire n° IV)

– leg. 2154, année 1494

Rollo 68 (office de notaire n° IV)

– leg. 2156, année 1496

Rollo 69 (office de notaire n° IV)

– leg. 2157, année 1500

Rollo 75 (office de notaire n° V)

– leg. 3211, années 1472, 1473, 1475, 1478

– leg. 3212, années 1482, 1483, 1485, 1489

– leg. 3213, année 1492

Rollo 79

– leg. 4885 (office de notaire n° VII), années 1480, 1485, 1494

– leg. 17412 (office de notaire n° IX), années 1450, 1455, 1458

– leg. 17413 (office de notaire n° IX), années 1462, 1463, 1465

– leg. 17414 (office de notaire n° IX), année 1466

– leg. 17415 (office de notaire n° IX), années 1471, 1477

Rollo 336

– leg. 9098 (office de notaire n° XV), année 1474¹

Si l'on s'en tient à une description sommaire des activités commerciales et des marchés de Séville en cette fin du xv^e siècle, deux centres animent le cœur économique de la cité : un centre d'échanges internationaux, regroupé autour de la cathédrale et des quartiers menant au Guadalquivir ; un centre plus dévolu au commerce local d'approvisionnement, d'avantage localisé dans les paroisses El Salvador et San Isidoro². Les notaires dont j'ai consulté les papiers illustrent parfaitement cette complémentarité des marchés, international et local, bien identifiables, dans des zones de communication aisée pour fluidifier les échanges. De fait, la production locale de l'*hinterland* sévillan alimente le négoce vers les pays circonvoisins ou vers des destinations plus lointaines. Ainsi, les notaires ayant pignon sur rue sont-ils concentrés aux abords de la cathédrale et de la

1 Il faudrait poursuivre le dépouillement des liasses de cet office notarial (9.099, 9.100 et 9.101 portant sur les années 1474-1501), car elles concentrent une forte activité génoise (voir António Collantes de Terán, *Sevilla en la Baja Edad Media. La ciudad y sus hombres*, Sevilla, Ayuntamiento de Sevilla, 1984, p. 216). Le thème des Génois dans la péninsule à partir des années 1520 fut très à la mode, il l'est encore (si l'on en juge par les nombreux travaux publiés) ; il n'est pas anodin, ni neutre – car par-delà, se jouent déjà le poids de la dette et la fuite de la « bonne monnaie ». Aussi mérite-t-il une attention particulière pour comprendre, préalablement, les rouages du fonctionnement marchand génois à Séville au moment de l'émergence du monde américain.

2 Pour plus de précision sur les marchés sévillans, voir António Collantes de Terán Sánchez, « Los mercados de abastos en Sevilla: permanencias y transformaciones (siglos XV y XVI) », *Historia, Instituciones, Documentos*, n° 18, 1991, p. 58.

place San Francisco, centre névralgique des affaires d'envergure internationale ; les autres exercent d'avantage au centre de la ville, entre les paroisses El Salvador, San Isidoro et San Ildefonso.

Les notaires du nombre auxquels je me suis intéressée se répartissent dans la ville comme j'ai essayé de le montrer sur le plan qui suit. Ces notaires – qui se succèdent entre les années 1460-1500 – sont :

- Juan Ruiz de Porras, titulaire du troisième office de notaire, tenant boutique et écritures « dans la paroisse de Santa María, sur la place de San Francisco », dans le secteur de la cathédrale, conjointement avec d'autres acolytes qu'il formait et qui l'aidaient dans son labeur quotidien. Souvent, lorsque l'affaire est d'importance et requiert témoin, il assiste « en présence [...] des autres greffiers de mon office qui, à mes côtés, ont été présents ».
- Francisco Segura, qui avait la jouissance de la quatrième étude, sise à proximité de la cathédrale également, « sur les *Gradas* » (sur les degrés, littéralement, ou parvis de la cathédrale), et tournée vers les quartiers à proximité immédiate de celle-ci, où se trouvaient la Bourse des Génois et celle des Italiens de Plaisance (*Placentines*). Ce quartier de la cathédrale abrite, depuis la période musulmane, les colonies étrangères et acquiert, dès le xv^e siècle, une réputation européenne de centre des affaires sévillan³. Avant Francisco Segura, l'étude et la charge avaient été entre les mains de la famille Álvarez. Gonzalo Álvarez officiait comme notaire en 1461 ; Pedro Álvarez signait à compter de 1474, et encore en 1480. Pour des raisons que j'ignore, la charge cessa d'être la jouissance de la famille Álvarez pour devenir la prérogative de la famille Segura. Francisco Segura fut un notaire très actif jusqu'au début du xv^e siècle. À partir des années 1506 environ, son frère Manuel Segura devient titulaire de la charge.
- Gonzalo Bernal de la Becerra occupait la cinquième étude de la ville, « office notarial qui se trouve sur la place de San Francisco ».
- Dans la paroisse de San Ildefonso officiait Pedro González au titre de septième notaire de la ville.
- Pedro Díaz apparaît comme le notaire du neuvième notariat de Séville. Son lieu d'exercice n'est pas spécifié dans la documentation que j'ai consultée. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas pu le localiser sur le plan qui suit.
- Enfin, Juan Rodríguez (ou González) de Vallecillo, titulaire de la quinzième étude, tenait écritures dans la paroisse très marchande de San Isidoro. C'est là que se trouvaient le marché aux poissons, les halles aux fruits et aux

3 Lino Álvarez Reguillo, António Collantes de Terán et Francisco Zoido, « Plazas, plaza mayor y espacio de sociabilidad en la Sevilla intramuros », dans Lino Álvarez Reguillo (dir.), *Plazas et sociabilité en Europe et en Amérique*, Madrid, Casa de Velázquez, 1982, p. 86.

légumes, la halle aux viandes, etc. Si cette paroisse fut également un centre commercial trépidant, c'est davantage un poumon économique tourné sur la ville, nourrissant un marché interne de subsistance⁴. Son fils, Bernal González de Vallecillo, assure la charge après lui⁵.

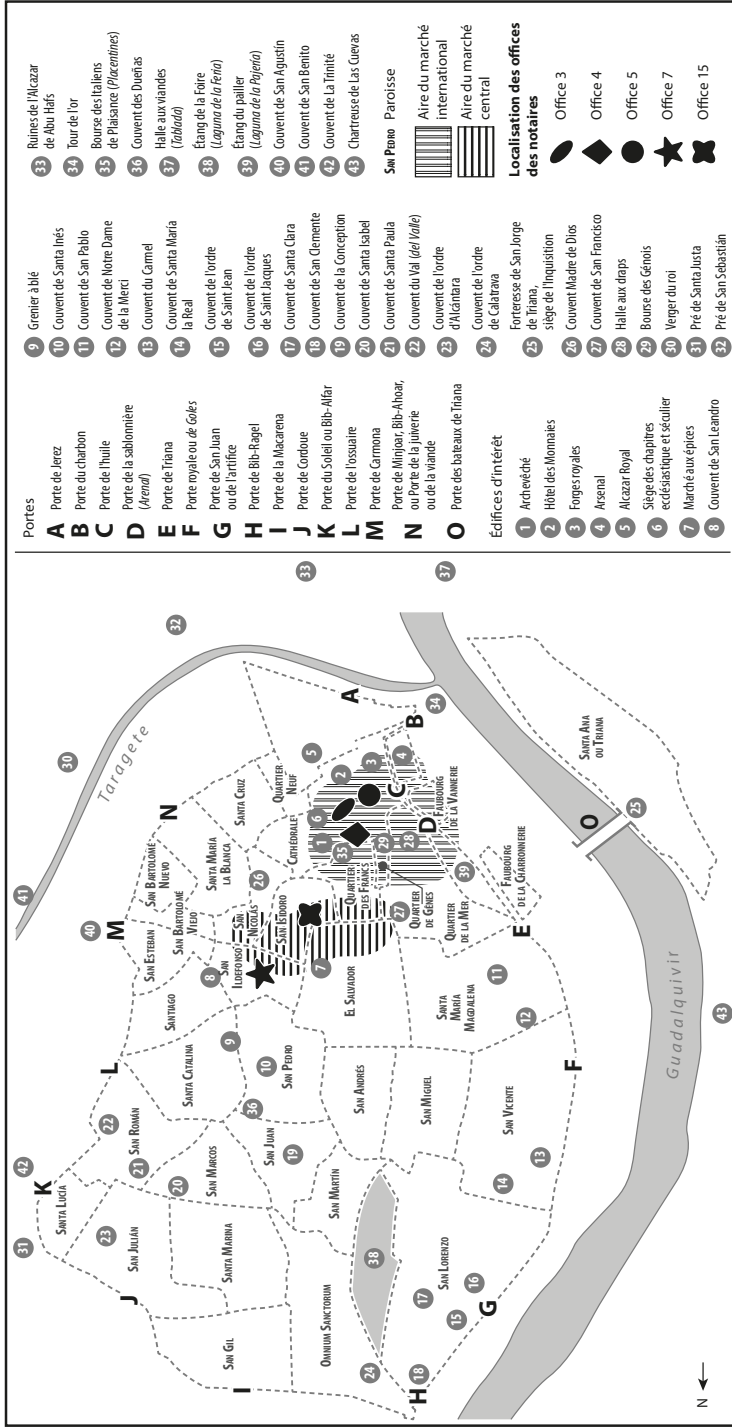
Je précise que seules les études notariales III, IV, V, VII, IX, XI, XV et XXIII – pour une part infime seulement – conserve une documentation portant sur la fin du xv^e siècle.

Il faudra, dans un temps futur, amplifier la recherche aux notariats I (1505-), VI (1508-), X (1504), XIV (1514-), XVI (1508-), XVII (1512-), XVIII (1518-), XX (1512-) et XXI (1499-) pour poursuivre les analyses jusqu'aux confins des trois mondes qui s'ouvrent alors au commerce sous Charles Quint. Mais c'est là le travail d'une équipe tout entière, ou alors celui d'un programme spécifique de financement sur le long terme, car en amont, le dépouillement des documents est chronophage. Il suppose, en outre, une grande disponibilité et des capacités spécifiques (connaissance d'un vocabulaire précis, maîtrise de la paléographie, connaissance des rouages techniques et économiques pour parvenir à une juste compréhension des actes notariés).

4 *Ibid.*, p. 87 : « Sin embargo, el entorno de la catedral no es el único espacio que dentro de ese conjunto de colaciones antes delimitado, posee el carácter de espacio destacado de relación. En el sector de San Salvador-San Isidoro, desde la Edad Media se localizan numerosos mercados[...] ».

5 Juan Gil, « Emigrantes a la Isla Española en 1506 », *Anuario de Estudios Americanos*, 63, 2, 2006, p. 266.

ANNEXE II
TRAME URBAINE DE SÉVILLE À LA FIN DU XV^e SIÈCLE



Plan 2. Trame urbaine de Séville à la fin du xv^e siècle

LES MARCHANDS À SÉVILLE D'APRÈS LES RECENSEMENTS DE LA FIN DU XV^e SIÈCLE

PRÉSENTATION DES RECENSEMENTS CONSULTÉS

356 Tous les recensements que j'ai consultés sont extraits des Archives municipales de Séville, de la section XVI-*Diversos, Padrones de bienes*. Il s'agit des recensements des diverses paroisses de la ville établis entre 1483 et 1500. Parce qu'il fallait circonscrire le champ terminologique du commerce, j'ai recherché tous les termes qui suivent : *mercader, merchante, trapero, ropero, tavernero, mesónero, menudero, corredor, tendero* et *especiero*⁶.

Lors de la consultation des minutes notariées, pareillement, ce sont les termes du champ lexical commercial qui ont retenu mon attention : *mercader, merchante, aljabibe, aceitero, vinatero, mesónero, borseguinero*, etc., et les métiers de tous ceux qui déclarent une profession en lien avec le maniement de l'argent (« qui tient change [*que tiene cambio*] », « qui prête par amour et charité [*que presta para fazer amor*] », *cambiador*, etc.). Je n'ai pas tenu compte, pour l'élaboration de la base de données, de tous les individus enregistrés dans les actes qui sont venus vendre quelque production personnelle (artisanale ou agricole) à la ville, car je ne les ai pas considérés comme des *marchands*. Pour accéder à ce *statut*, à ce qualificatif (restreint dans la documentation), il faut une envergure financière, des flux marchands importants et, outre sa production (car beaucoup de marchands fabriquent leur huile et leur vin à partir des récoltes de leurs propriétés foncières), il faut acheter pour vendre, selon le principe d'une circulation des biens, des marchandises et des liquidités. Bien évidemment, j'ai noté ces cas particuliers d'artisans se lançant dans l'aventure d'un export lointain sous la garantie d'une compagnie constituée à plusieurs, car ils démontrent les aspirations de l'artisanat vers une promotion socio-économique que semble garantir le négoce.

Plusieurs remarques s'imposent, néanmoins, comme préambule. Les recensements n'enregistrent que les marchands castillans ; les autres ne sont pas recensés ou le sont de façon exceptionnelle – et cette inscription sur les

6 Tous les métiers mentionnés dans les recensements sont traduits dans le glossaire qui figure à la fin de la présentation.

registres suscite toujours de vives réclamations – puisque les *censo de cuantías*⁷ ont une valeur fiscale. Les étrangers (ceux qui ne sont pas *vecinos* de la ville, soit les étrangers ou Castillans *forasteros*) ne payant pas l'impôt, ils échappent au repérage des censeurs (et au nôtre, par ricochet), tout comme ces catégories exemptées (les familiers [*familiares*], ceux qui jouissent d'une franchise fiscale [*francos*], les affidés de nobles, « ceux qui vivent avec le duc », etc.). Dans le souci de ne pas perdre d'information, j'ai conservé toutes les mentions précisées par les censeurs : *Burgalais*, *Génois*, *résident*, etc. et j'ai signalé, à toutes fins utiles, les judéoconvers. Pareillement, j'ai conservé les indications portant sur la taxation d'une femme seule (F) ou d'une veuve (V), car le patrimoine imposable (*cuantía*) ne se calcule pas de la même manière dans ces cas-là.

J'ai pris le parti de saisir tous les taverniers et les aubergistes, car très vite, je me suis rendu compte de leur importance au sein du monde marchand. En effet, ils sont des relais de vente efficaces et agissent comme membres de compagnies dévolus, plus particulièrement, à l'entrepôt de marchandises.

J'ai tenté de calculer le pourcentage de marchands par paroisse en fonction des foyers imposés et des maisons recensées. Il s'agit de comptabiliser le ratio de marchand (c'est-à-dire de maison où vit au moins un marchand) rapporté à la population roturière paroissiale à la fin du xv^e siècle à Séville. Pour ce faire, j'ai compté les foyers, mais aussi les maisons vides pour avoir le nombre de foyers fiscaux (*vecinos*) dans la paroisse et ainsi, le pourcentage de maisons de marchands (*mercader*, *aceitero*, *corredor*, *tavernero*). Cependant, je dois préciser que je ne recense que ceux qui déclarent ladite profession comme profession principale ; beaucoup font du négoce sans pour autant se définir comme *marchand*. De surcroît, je ne recense que les marchands payant l'impôt direct, or la plupart sont exemptés à des titres divers (parce qu'ils afferment des terres de couvents, parce qu'ils ont une charge au sein du conseil, parce qu'ils sont attachés à la maison du duc de Medina Sidonia, etc.). Enfin, le nombre de maisons recensées ne nous informe pas sur le nombre d'habitants effectifs, parce qu'il faut convertir les feux en nombre d'habitants, c'est l'évidence ; mais surtout parce que ne sont recensées que les maisons dont le foyer paye l'impôt ou celles qui sont fermées et dont on ne sait rien, comme on ne sait rien de ces maisons abritant ceux qui sont exemptés.

7 La *cuantía*, ou revenu imposable, ne tient pas compte des biens immobiliers ou fonciers ne donnant pas lieu à un investissement spéculatif, ni des meubles, ni du linge de maison, à la différence de la *hacienda*, qui englobe toutes les possessions. Il est fréquent de lire dans les recensements de Séville de la fin du xv^e siècle : « [...] il ne possède pas de *cuantía* excepté la maison qu'il habite [...] » ou « [...] il ne possède pas de *cuantía* excepté la mule qu'il chevauche et la maison qu'il habite [...] » (AMS, section *Diversos*, leg. 502, Recensement des habitants de la paroisse de San Isidoro, 1486). Je traduis.

En somme, les pourcentages calculés ne permettent de voir qu'une chose, en soi, importante : le sévillan roturier ne s'inscrit pas massivement dans le secteur marchand, soit qu'il ne manifeste pas d'engouement pour le négoce, soit qu'il ne puisse accéder aisément au monde de la marchandise. Du désintérêt à l'impossibilité de s'adonner au négoce... La rentabilité des opérations marchandes me pousse à privilégier la seconde option : le négoce suppose des fonds, une culture du risque, des réseaux, toutes choses que l'on ne peut acquérir facilement.

358

Je précise également que seule la moitié des individus dénombrés ont une profession spécifiée et notée dans les recensements ; mes calculs se rapportent à cette population socialement qualifiée, cela s'entend. Quelques curiosités sont à signaler. Dans les recensements des villes d'Alanis et d'Utrera (que j'ai consultés à titre comparatif), les *cuantías* sont bien plus élevées – pour une même qualification socio-professionnelle – que celles que j'observe dans les recensements sévillans. Or, ni Alanis ni Utrera jamais ne furent des villes plus dynamiques que Séville. Aussi, ces *cuantías* plus élevées ne traduisent pas des strates socio-professionnelles plus aisées, mais tout bonnement des déclarations moins frauduleuses.

Prend corps alors la conviction sourde que les recensements des villes de la province sévillane reflètent davantage la réalité économique de la région. Par ricochet, celui qui travaille sur les recensements est pris d'un scepticisme plus grand lorsqu'il lui faut peser la pertinence et la fiabilité de ceux-ci. Quand on pense aux sommes que supposent la possession d'esclaves (leur valeur et leur rentabilité), la possession de mules, etc., on ne peut que sourire devant tel Génois – Cristóbal Salvago, pour prendre un exemple parmi d'autre – qui ne déclare que 32 000 maravédís de revenu en 1500, alors qu'en 1497, il investissait dans une seule opération (sur la dizaine de contrats qu'il signe cette année-là) la somme de 30 000 maravédís. C'est ce que l'on nommerait, aujourd'hui, de la fraude caractérisée grossière, que les censeurs ne pouvaient pas de pas déceler au premier coup d'œil. Il faut conclure que cette fraude se faisait dans une forme de consensus qui arrangeait ce monde des élites locales.

À Utrera, les nombreux *caballeros* qui furent recensés possédaient tous des terres et du bétail. C'est alors une petite noblesse terrienne (petite... car recensée tout de même dans ces listes de roture) qui défile sous nos yeux ; et force est de constater qu'elle se situe aux antipodes de cette noblesse patricienne sévillane, enrichie par des actions marchandes et des activités de crédit, manifestant publiquement des prétentions politiques, sans jamais faire mention d'activité renvoyant au monde du négoce. Il y a, me semble-t-il, deux sortes d'élites qui opèrent, chacune, selon des modalités propres, liées aux opportunités offertes par le milieu. Ainsi, si l'élite d'Utrera est matériellement riche – parce que sa

cuantía concentre des biens fonciers et du cheptel – ; c’est davantage l’élite patricienne sévillane qui s’impose sur le devant de la scène politique. Elle est riche de spéculations, toute tournée vers l’avenir : elle ne possède presque rien aujourd’hui, car tout est placé pour engendrer des gains plus importants demain.

Enfin, pour mettre un terme à la critique de la source – expliquant le peu de succès que connaissent ces recensements si sujets à caution –, il faut ajouter que beaucoup d’individus ne viennent pas se faire recenser ni ne désignent de tierce personne pour se présenter à leur place, sans que l’on sache pourquoi. En 1500, le marchand Alvar Rodríguez, résidant dans la paroisse de Santa Cruz, n’est pas venu se faire recenser (« no vino a acontiarase »). Mais pour une absence notée, combien d’individus ont échappé au comptage de cette fiscalité municipale ?

Les pourcentages ainsi calculés donnent les résultats qui suivent :

- Leg. 422 : Recensement de San Ildefonso, 1483 ; 173 maisons / 9 marchands, soit un pourcentage de 5,20 % de marchands.
- Leg. 425 : Recensement de San Nicolás, 1483 ; 125 maisons / 3 marchands (*sedero, tavernera, mercader*), soit 2,4 % de marchands.
- Leg. 427 : Recensement de Santa Cruz, 1483 ; 193 maisons / 12 marchands (*sedero, tavernero, especiero*), soit 6,21 % de marchands.
- Leg. 441 : Recensement des biens des habitants du *Barrio de Castellanos*, paroisse de Santa María, 1484 ; 167 maisons / 9 marchands (*corredor, tavernero, tendero, mercader*), soit 5,38 % de marchands.
- Leg. 442 : Recensement des habitants du *Barrio de Francos*, paroisse de Santa María, 1484 ; 187 maisons / 25 marchands (*sedero, tavernero, tendera* et essentiellement des *roperos*), soit 13,36 % de marchands.
- Leg. 444 : Recensement des habitants de San Esteban, 1484 ; 157 maisons / 8 marchands (*taverneros* et *tenderos*), soit 5,09 % de marchands.
- Leg. 452 : Recensement de Santa María Magdalena, 1484 ; 547 maisons / 23 marchands (*corredor, tavernero, mercader, aceitero*, etc.), soit 4,20 % de marchands.
- Leg. 473 : Recensement des habitants des différents quartiers de San Bartolomé, 1484 ; 128 maisons / 9 marchands (*sederos*), soit 7,03 % de marchands.
- Leg. 474 : Recensement des habitants de San Isidoro, 1485 ; 186 maisons / 15 marchands (*taverneros, mesóneros* et *menuderos*), soit 8,06 % de marchands.
- Leg. 476 : Recensement des habitants de San Nicolás, 1485 ; 186 maisons / 15 marchands (*especiero, tendero, aceitero, tendero*), soit 8,06 % de marchands.
- Leg. 478 : Recensement de Santa María Magdalena, 1485 ; trop de peu de marchands déclarés pour que le résultat soit représentatif.

- Leg. 497 : Recensement des habitants du *Barrio de la Mar*, 1486 ; 392 maisons / 23 marchands (*tavernero, especiero, tendero, trapero*), soit 5,86 % de marchands.
- Leg. 500 : Recensement des habitants de San Esteban, 1486 ; je n'ai trouvé que des *taverneros* et un *tendero*.
- Leg. 501 : Recensement des habitants de San Ildefonso, 1486 ; 117 maisons / 13 marchands (*tavernero, mesónero* et deux *especieros*), soit 11,11 % de marchands.
- Leg. 502 : Recensement des habitants de San Isidoro, 1486 ; 144 maisons / 15 marchands (*tavernero* et *mesónero*, un *trapero*), soit 10,41 % de marchands.
- Leg. 541 : Recensement des habitants du *Barrio Castellanos*, paroisse de Santa María, 1488 ; 162 maisons / 9 marchands (*mercader, tendero, trapero*), soit 5,55 % de marchands.
- Leg. 542 : Recensement des habitants du *Barrio de Francos*, paroisse de Santa María la Mayor ; 55 marchands et *roperos*, mais je ne peux établir avec certitude le pourcentage car des maisons sont recensées deux fois.
- Leg. 566 : Recensement des habitants du *Barrio de Génova*, 1489 ; un seul marchand drapier.
- Leg. 567 : Recensement des habitants de la de la paroisse El Salvador, 1489 ; 32 maisons / 2 marchands (*tavernero, ropero*), soit 6,25 % de marchands.
- Leg. 568 : Recensement des habitants de San Bartolomé *viejo y nuevo*, 1489 ; 146 maisons / 4 marchands (*mercader, especiero*), soit 2,73 % de marchands.
- Leg. 569 : Recensement des habitants de San Esteban, 1489 ; 123 maisons / 7 marchands (*mercader, arrendador, corredor*), soit 5,69 % de marchands.
- Leg. 571 : Recensement des habitants de San Ildefonso, 1489 ; 134 maisons / 12 marchands (*taverneros* et *mesóneros*), soit 8,95 % de marchands.
- Leg. 572 : Recensement des habitants de San Isidoro, 1489, soit 155 maisons / 24 marchands (*tavernero* et *mesóneros*), soit 15,48 % de marchands.
- Leg. 576 : Recensement des habitants de Santa Cruz, 1489 ; 152 maisons / 9 marchands (*tenderos, mercader, trapero*), soit 5,92 % de marchands.
- Leg. 782 : Recensement des habitants du *Barrio de Génova*, paroisse de Santa María, 1500 ; 102 maisons / 5 marchands (*tavernero, mercader*), soit 4,90 % de marchands.
- Leg. 783 : Recensement des habitants du *Barrio de la Mar*, paroisse de Santa María, 1500 ; 392 maisons / 32 marchands (essentiellement des *taverneros*),

soit 8,16% de marchands. Je remarque que par rapport à 1486, le nombre de *taverneros* a beaucoup augmenté.

- Leg. 784 : Recensement des habitants du *Barrio Nuevo*, paroisse de Santa María, 1500 ; deux personnes, père et fils, qui sont *compañeros*.
- Leg. 785 : Recensement des habitants de San Juan de la Palma, 1500 ; 163 maisons / 10 marchands (*taverneros* et *corredores de bestias*), soit 6,13 % de marchands. Il s'agit d'une paroisse agricole, où l'on vend principalement du blé et des bêtes, ainsi que du vin.
- Leg. 788 : Recensement des habitants de Santa Cruz, 1500 ; 193 maisons (chiffre établi d'après les recensements précédents) / 14 marchands (*traperos, mercaderes, especieros*), soit 7,25 % de marchands.
- Leg. 798 : Recensement des habitants de Santa María la Blanca, la date du recensement est incertaine, peut-être 1484 ; je ne peux pas compter les maisons, car le document est déchiré sur toute sa hauteur, ce qui fait que je ne possède que la moitié basse.

À partir de 1500, on voit apparaître des esclaves canariens et chrétiens dans la documentation fiscale.

- Leg. 666 : Recensement des habitants d'Utrera, 1493. Dans ce recensement, les patrimoines sont plus élevés que ceux observés pour les paroisses sévillanes. Ils me servent ainsi de point de comparaison pour les revenus sévillans déclarés, dans le cas des mêmes qualifications socio-professionnelles.
- Le recensement de Niebla, Almonte et Trigueros, datant de 1503, ne recense que très peu de marchands et le seul vendeur est une femme (*vendedora*). D'une certaine façon, cette absence dit une certitude : les secteurs primaire et secondaire marquent de leur empreinte ces trois villes et les négociants s'installent à Séville tout en imposant *in situ*, à Alanis ou à Niebla, une forme de monopole d'achat auprès de l'artisanat local. Les rares marchands déclarés dans ce recensement ne sont pas des petits négociants de province, mais bien les marchands très en vue à Séville et très actifs dans le minutier :
 - Pedro de Almonte, *especiero*, Niebla
 - Gonzalo de León, *especiero*, Niebla
 - Juan Manzano, marchand, Niebla
 - Diego Ribera, *especiero*, Niebla
 - Cristóbal Rodríguez, *corredor*, Niebla
 - Juan de Sanlúcar, *corredor*, Niebla
 - Diego de Sevilla, *especiero*, Niebla

Marchands		Paroisse au moment du recensement	Conjoint	DÉCLARATION DE BIENS (<i>cuantía</i>)	DIVERS												
Nom	Prénom	Sexe	Métier	Paroisse	Rue (calle) ou Barrera	Nom	Métier	1483	1484	1485	1486	1488	1489	1493	1500	Origines	
González	Diego	M	Especiero	San Ildefonso	Calle que va al Alfalfa			1 000									
Toledo (de)	Diego	M	Sedero	San Nicolas	Calle del arco de las imágenes			1 000								Patrimoine estimé, en 1494, 10 000 mrs. Réside à la fin du XV ^e siècle à Santa Cruz.	Converso
García	Luis	M	Sedero	Santa Cruz	Barrera de Juan Cardenel			1 500									
Martínez	Ferrán	M	Sedero	Santa Cruz	Calle del homo			1 500								Patrimoine estimé par l'Inquisition en 1494, 20 000 mrs. Il réside alors à San Nicolas.	Converso
Ecija (de)	Juan	M	Accitero	San Ildefonso	Calle que va tras la iglesia			2 000									
Luna (de)	Angel	M	Sedero	San Ildefonso	Calle del jurado Fernando de Baena			2 000									
Jiménez	Diego	M	Sedero	Santa Cruz				2 000									
Díaz	Catalina	F	Tavernera	San Nicolas	Calle del arco de las imágenes			3 000									
González	Pedro	M	Especiero	Santa Cruz				3 000									
Sevilla (de)	Pedro	M	Especiero	Santa Cruz				3 000								Patrimoine estimé par l'Inquisition en 1494, 60 000 mrs. Il réside alors à San Bartolomé.	Converso

Marchands		Paroisse au moment du recensement		Conjoint		Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)		DIVERS									
Nom	Prénom	Sexe	Métier	Paroisse	Rue (calle) ou Barrera	Nom	Métier	1483	1484	1485	1486	1488	1489	1493	1500	Origines	
Ganancia (de)	Diego	M	Sedero	Santa Cruz	Barrera de la horra			5 000								Patrimoine estimé par l'Inquisition en 1494, 50 000 mis.	Converso
Barbero	Juan	M	Tavernero	San Ildefonso	Calle que vuelve a los corales			6 000									
Rodríguez	Martín (?)	M	Tavernero	Santa Cruz	Barrera de Rodrigo Donis			10 000									
García	Juan	M	Sedero	Santa Cruz	Barrera de avetozormo (?)			secretada								Su hacienda está secretada.	Converso
Zaballos	Xx	M	Tendero	San Esteban	Calle Real				600							pobre	
Zadoque	Pedro	M	Sedero	San Bartolomé	Calle escuderos con la barrera				1 000							Patrimoine estimé par l'Inquisition en 1494, 20 000 mis. Il habite alors à San Isidoro.	Converso
Mercader	Juan	M	Mercader	Santa María la Blanca					1 000								
Ruiz	Francisco	M	Sedero	Santa María/ Francos	Calles de Francos y Placentines				1 500								
Mar (de la)	Alonso	M	Ropero	Santa María/ Francos	Calle Nueva con la Ropavieja				2 000							1 000	

Marchands		Parrisse au moment du recensement		Conjoint		Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)		DIVERS								
Nom	Prénom	Sexe	Métier	Parrisse	Rue (calle) ou Barrera	Nom	Métier	1483	1484	1485	1486	1488	1489	1493	1500	Origines
Córdoba (de)	Gonzalo	M	Ropero	Santa María/ Francos	Calle Nueva con la Ropavieja			2 000	2 000			2 000				Patrimoine estimé par l'Inquisition en 1494, 50 000 mrs. Converso
Alonso	Martín	M	Ropero	Santa María/ Francos	Calle Nueva con la Ropavieja			2 000								
Almonte (de)	Pedro	M	Ropero	Santa María/ Francos	Calle Nueva con la Ropavieja			2 000								
Alhaje	Fernando	M	Sedero	San Bartolomé	Calle Escuderos con la barrera			3 000								Patrimoine estimé par l'Inquisition en 1494, 20 000 mrs. Converso
González	Juan	M	Tavernero	Santa María/ Francos	La plazuela con cal de escobas			3 000								
Martínez	Ferrán	M	Tavernero	San Esteban	Puerta de Carmona			4 000			2 000					
García	Juan	M	Tavernero	San Esteban	Calle Real											1489 : Renta de una casa de por vida en su colación (300 mrs) que son 2.000 mrs, aranzada y media de viña en el olivar de la reina (6000 mrs), 3 aranzadas de viñas con tributo (8000 mrs).
Ponce (del)	Diego	M	Tavernero	San Esteban	Calle Real			5 000								
Zz	Zz	F		Santa María la Blanca		Juan de Jerez	Mercader	5 000								Por cuanto su marido no estaba en la ciudad, juró en mano del cura que no tiene sino una esclavilla que le costó 5 000 mrs.

Marchands		Paroisse au moment du recensement	Rue (calle) ou Barrera	Conjoint	Déclaration de biens (cuantía)	DIVERS	
Nom	Prénom	Sexe	Métier	Paroisse	Nom	Métier	Origines
Vanegas	Xx	M	Corredor	Santa María Magdalena			1500 1493 1489 1488 1486 1485 1484 1483
Serrano	Diego	M	Tavernero	Santa María Magdalena			10000 10000
Sánchez	Juana	V	Tavernera	Santa María/ Castellanos			10000
Lora (de)	Antón	M	Ropero	Santa María/ Francos			10000
Baena (de)	Pedro	M	Ropero	Santa María/ Francos			12000 10000
Alcázar (del)	Gonzalo	M		San Esteban			15000 Converso
Xx	Niculoso	M	Mercader	Santa María/ Castellanos			21000 Familiar de Francisco Pérez el mozo racionero. Italien ?
Hortelano	Juan	M	Ropero	Santa María/ Francos			30000
Molina (de)	Fernando	M	Sedero	San Bartolomé			35000 Patrimoine estimé par l'Inquisition en 1494, 120000 mis. Converso
Alhaje	Angel	M	Sedero	San Bartolomé			40000 Il est associé avec Juan Alhaje dans une compagnie qu'ils possèdent en commun.

Marchands		Pariisse au moment du recensement		Conjoint		Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)		DIVERS									
Nom	Prénom	Sexe	Métier	Pariisse	Rue (calle) ou Barrera	Nom	Métier	1483	1484	1485	1486	1488	1489	1493	1500	Origines	
Alhaje	Juan	M	Sedero	San Barrolomé	Calle escuderos con la barrera				40 000							Patrimoine estimé par l'Inquisition en 1494, 50 000 mrs. Les 40 000 mrs sont de la compagnie qu'il forme avec Angel Alhaje. Ils sont donc communs aux deux.	Converso
Rodríguez	Lope	M	Mercader	Santa María Magdalena	Calle Ancha			40 000									
Jerez (de)	Juan	M	Sedero	San Barrolomé	Calle escuderos con la barrera			45 000									
Rodríguez	Juan	M	Ropero	Santa María/ Francos	Calle Nueva con la Ropavieja			50 000									
Micer	Cosme	M		Santa María/ Francos	La plazuela con cal de escobas			50 000									Génois
López	Diego	M	Trapero	Santa María/ Castellanos	Corral de Jerez			100 000				30 000				1488 : « Las casas de su morada, una mula, un esclavo y en caudal, sacando lo que deve 30 000 mrs ».	Converso
Orihuela (de)	Juan	M		Santa María la Blanca												Tiene un almacén que puede valer 20 000, unas huertas y tierras de pan que pueden valer 30 000, unos majuelos de 2 años que pueden valer 20 000, más sus esclavos chicos y grandes que pueden valer 5 000, 2 asnos y 1 acemila (6000), 10 cahices de pan que pueden valer 100 000, los cuales trae en venta para pagar al señor duque de Medina Sidonia 90 000 que le alcanzó de 432 000 de que fueron jutees Juan de Merlo y Diego de Vique.	

Marchands	Paroisse au moment du recensement		Conjoint		Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)			DIVERS	Origines							
	Prénom	Sexe	Métier	Paroisse	Rue (calle) ou Barrera	Nom	Métier			1483	1484	1485	1486	1488	1489	1493
Burgos (de)	Pedro	M	Sedero	San Bartolomé	Calle escuderos con la barrera				pobre							
Zz	Catalina	F	Vende vino	San Esteban	Calle Real				pobre							Vende vino por el mantenimiento que le da.
Rosa (de la)	Antón	M	Tendero	Santa María la Blanca					pobre							
González	Catalina	F	Tendera	Santa María Magdalena	Calle Ancha				pobre							
Alvarez	Ferrán	M	Tavernero	Santa María/ Castellanos	Casa de la moneda				pobre							
Rebento	Juan	M	Tendero	Santa María/ Castellanos	Cabe la casa del arzobispo				pobre							
Bermejo	Juan	M	Tavernero	Santa María/ Castellanos	Corral de Jerez				pobre							
Ferrández Conejo	Alfonso	M	Tendero	Santa María/ Castellanos	Fuera de la barrera				pobre							
Xx	Francisco	M	Tendero	Santa María/ Castellanos	Fuera de la barrera				pobre							
Xx	Pedro	M	Corredor	Santa María/ Castellanos		Inés Ferrández	Joyera		pobre							

Marchands		Paroisse au moment du recensement		Conjoint		Déclaration de biens (quantité)							DIVERS			
Nom	Prénom	Sexe	Métier	Paroisse	Rue (calle) ou Barrera	Nom	Métier	1483	1484	1485	1486	1488	1489	1493	1500	Origines
Xx	Gonzalo	M	Tendero	San Nicolás	Fuera del arco			200								Una cama de ropa y mas 200 mrs de contia.
García Palomo	Alonso	M	Mesonero	Santa María Magdalena	Calle ancha de la Magdalena			800								Tiene lo que viste y en lo que se echa y 3 camas en el mesón que valdrian 800 mrs y deve de la renta del mesón 5 000 mrs.
Guante (del)	Antón	M	Menuero	San Isidoro				1 000								pobre
González de las Cuevas	Alonso	M	Tavernero	San Isidoro				1 000								
Xx	Rodrigo	M	Tavernero	San Isidoro				1 000								
Zz	Zz	V		San Isidoro		Juan Mercader		1 000								
Esteban (de)	Isabel	F		Santa María Magdalena	Cal de traperos	Iohán de Varga	Corredor de caballos	1 500								
González	Alonso	M	Sedero	San Isidoro				2 000								Patrimoine estimé par l'Inquisition en 1494, 20 000 mrs. Converso
Quadros (de)	Antón	M	Corredor de caballos	Santa María Magdalena	Cal de Granadillos			2 000								Tiene lo que viste y en lo que se echa.
Martínez del Canto	Pedro	M	Corredor/ Escudero	Santa María Magdalena	Cal detras de San Pablo			2 000								Escudero de Martín Ferrández Cerón. Tiene las casas de su morada, una mula que le costó 11 80 mrs y un esclavo viejo de 60 años.

Marchands	Paroisse au moment du recensement			Conjoint		Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)							DIVERS			
	Prénom	Sexe	Métier	Paroisse	Rue (calle) ou Barrera	Nom	Métier	1483	1484	1485	1486	1488	1489	1493	1500	Origines
Arcos (de)	Alonso	M	Tavernero	Santa María Magdalena	Calle ancha de la Magdalena			2 000								En 1484, il fut aussi recensé mais sans déclaration.
Martínez	Antón	M	Mesonero	San Isidoro				2 500								
Benítez	Diego	M	Tavernero	San Isidoro				2 500								
Toledo (de)	Juan Alonso	M	Mesonero	Santa María Magdalena	Calle ancha de la Magdalena			2 500								Tiene 3 camas en el mesón que valdrían 1 000 y más 3/4 de majuelo en término de Alcalá de Guadaíra.
García	Pedro	M	Mesonero	San Isidoro				4 000		4 500						
Córdoba (de)	Alfonso	M	Trapero	San Nicolás	Debajo del arco			4 000								Una cama de ropa y atavío de su persona y de su mujer.
Vánegas	Cristóbal	M	Corredor de caballos	Santa María Magdalena	Cal de Juan de Burgos			5 000								Tiene 2 caballos y deve 5 000 mrs. Tiene 50 reales para se ataviar para ir a la guerra.
García	Leonor	F	Mesonera	Santa María Magdalena	Calle ancha de la Magdalena											Tiene a tributo de doña Urraca 2 aranzadas de eriazos y una aranzada de sarmientos puestos y 3 almadaques viejos que valdría 600 mrs y deve 4.000 mrs de la renta del mesón porque se lo tienen tomado por fianza los de la marquesa de Moya, y tiene de los menores sus hijos aranzada y media de viña en el pago de doña Urraca con cargo de 50 mrs cada aranzada sobre lo cual anda a pleito

Marchands		Paroisse au moment du recensement	Conjoint	Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)	DIVERS	Origines										
Nom	Prénom	Sexe	Métier	Paroisse	Rue (calle) ou Barrera	Nom	Métier	1500	1493	1489	1488	1486	1485	1484	1483	
Núñez	Ferrán	M	Mercader	Santa María Magdalena	Cal de la Muela								43 000			<p>Unas casas en que mora con cargo de 1 000 mrs de tributo, una mula, una esclava vieja, 4 aranzadas de viñas eriazos que gasta más en ella que le rentan y trata en caudal de algunas mercaderías que él puede decir que son suyas fasta en contía de 25 000 mrs y deve ciertas deudas que mosrrará por recaudos públicos cuando fuere menester.</p>
Rodríguez	Alonso Negrillo	M	Tavernero	San Isidoro				54 000								<p>Su fazienda es 17 aranzadas de viña y una bodega y otras menudezas.</p>
Alcázar (del)	Pedro	M		San Nicolás	Debajo del arco								125 000			<p>Su cama de ropa y 2 esclavas, una blanca y otra negra y un negro, que toma en ciertos lugares del arzobispado 1 300 fanegas de pan que en los libros del rey tiene prometidos y que deve a sus altezas y que más contía, y desto no puede dar buena cuenta, y que es franco por carta de sus altezas. Tiene una mula.</p>
López	Pedro	M	Sans spcificé mais en lien avec le négoce	San Nicolás										585 000		<p>Un palacio arreado según su hábito, 2 cámaras para mozos, 65 ara. de olivar en Espartinas, un buey doliente, un horno en Sgo, una casa y un horno en San Bº (330 de tº), 100 000 que le deven confesos ausentados, la renta del aceite de que deve 180 000.</p>

Marchands	Paroisse au moment du recensement			Conjoint		Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)							DIVERS				
	Prénom	Sexe	Métier	Paroisse	Rue (calle) ou Barrera	Nom	Métier	1483	1484	1485	1486	1488		1489	1493	1500	Origines
Velázquez	Catalina	F	Especiera	Santa María/ Barrio de la Mar	Tonelería					1 000							
Xx	Rodrigo	M	Tavernero	Santa María/ Barrio de la Mar	Calle de la plaza del aceite					1 500							
Sánchez	Martín	M	Tavernero	San Esteban						2 000							
Vargas	Xx	M	Tavernero	San Esteban						2 000							
Xx	Juan	M	Mesonero y carpintero	San Ildefonso						3 000							
Mellado	Pedro	M	Mesonero	San Isidoro						3 000							
García	Alfón	M	Espiciero	Santa María/ Barrio de la Mar	Acera de San F° -Isiera-cal Sierpe					3 000							
Contreras (de)	Alfón	M	Mesonero	San Isidoro						3 300							
Zz	Zz	F	Mesonera del mesón del mármol	San Ildefonso						4 000							

Marchands		Paroisse au moment du recensement		Conjoint		Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)		DIVERS	
Nom	Prénom	Sexe	Métier	Rue (calle) ou Barrera	Nom	Métier	1483	1484	Origines
Cea (de)	Ferrán	M	Tavernero	Santa María/ Barrio de la Alcazaba Mar			1486	1488	1500
Baena (de)	Gonzalo	M	Tavernero	Santa María/ Barrio de la de la Concha Mar			7 000	1485	
Cea (de)	Juan	M	Especiero	San Ildefonso			8 000	10 500	Familial de Manuel Rodríguez (1489).
Morón (de)	Gonzalo	M	Trapero	San Isidoro			8 000		
Antón	Iohán	M		San Isidoro			8 000		Genovés
Sánchez	Miguel	M	Accitero	Santa María/ Barrio de la Cantarranas Mar			8 000		
Eaja (de)	Luis	M	Mesonero	Santa María/ Barrio de la de la Concha Mar			8 000		
Molina (de)	Juan	M	Mercader	San Ildefonso			10 000		En 1494, il est <i>accitero</i> et son patrimoine estimé par l'Inq est alors de 30 000 mrs.
Gómez	Alonso	M	Mesonero	San Ildefonso			12 000	23 000	2 mulas, 8 asnos (22 000 mrs), un negro (12 000 mrs), en paja 1 000 mrs, deve 12 000 mrs. Queda 23 000 mrs.

Marchands		Parróisse au moment du recensement		Conjoint		Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)				DIVERS							
Nom	Prénom	Sexe	Métier	Parróisse	Rue (calle) ou Barrera	Nom	Métier	1483	1484	1485	1486	1488	1489	1493	1500	Origines	
Ferrández	Beatriz	F		San Isidoro		Esteban Sánchez +	Tavernero				12 000						
Sosa	Rodrigo Alonso	M	Mesonero	San Ildefonso							16 000						
Sánchez	Torbio	M	Especiero	Santa María/Barrio de la Mar	Calle de Diego de la Concha						16 000						
Ramírez	Juan	M	Accitero	Santa María/Barrio de la Mar	Calle de Cantarranas						30 000						
Avila (de)	Lope	M	Tavernero	Santa María/Barrio de la Mar	Calle de la Mar						35 000						
Grajeda (?)	Garci Ojeda (?)	M	Mercader	Santa María/Barrio de la Mar	Calle de la Mar						45 000						
Sevilla (de)	Ferrando	M	Mesonero de vino	San Ildefonso							58 000						En 1494, patrimoine établi par l'Inquisition, Converso 100 000 mrs.
López	Ruy	M	Trapero	Santa María/Barrio de la Mar	Cal de Timtores						285 000						
Córdoba (de)	Diego	M	Tavernero	San Esteban							pobre						

Marchands	Paroisse au moment du recensement			Conjoint		Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)							DIVERS					
	Nom	Prénom	Sexe	Métier	Paroisse	Rue (calle) ou Barrera	Nom	Métier	1483	1484	1485	1486		1488	1489	1493	1500	Origines
Lorenzo	Diego	M	Corredor		San Ildefonso							pobre						
Pérez	Ferrán	M	Especiero		San Ildefonso							pobre						
Murcia (de)	Juan	M	Tavernero		San Ildefonso							pobre						
Rodríguez	Alonso	M	Tavernero		San Ildefonso							pobre						
Rodríguez	Bartolomé	M	Tavernero		San Ildefonso							pobre						
Xx	Luis	M	Tendero		San Ildefonso							pobre						
Toledo (de)	Ferrando	M	Mercader		Santa María/ Barrio de la Mar	Calle de la Mar						pobre						
Sánchez	Catalina	F	Mesonera		Santa María/ Barrio de la Mar	Calle de Cantarranas						pobre						
Sánchez	Leonor	F	Tavernera		Santa María/ Barrio de la Mar	Calle de la Mar						pobre						
González	Inés	F	Tendera		Santa María/ Barrio de la Mar	Cal de Piñones						pobre						

Marchands		Paroisse au moment du recensement	Rue (calle) ou Barrera	Conjoint	Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)	DIVERS	Origines
Nom	Prénom	Sexe	Métier	Paroisse	Nom	Métier	
Gómez	Francisco	M	Tavernero	Santa María/ Barrio de la Mar	Calle de Juan Guillén alcalde		1500 1493 1489 1488 1486 1485 1484 1483
Rodríguez	Inés	F	Tendera	Santa María/ Barrio de la Mar	Acera de San Fº -Isleta-cal Sierpe		pobre
Ferrández	Inés	F	Tavernera	Santa María/ Barrio de la Mar	Cal de Piñones		pobre
Pantalyn	Xx	M	Tavernero	Santa María/ Barrio de la Mar	Calle de Diego de la Concha		su oficio
Díaz	Iohán	M	Corredor	Santa María/ Barrio de la Mar	Cal de Catalanes		su oficio
Moxón	Rodrigo	M	Tavernero	Santa María/ Barrio de la Mar	Acera de San Fº -Isleta- cal Sierpe		su oficio
Martínez Cintero	Alfón	M	Tavernero	Santa María/ Castellanos			1 000
Córdoba (de)	Diego	M	Ropero	Santa María/ Francos			1 200
Lora (de)	Fernando	M	Ropero	Santa María/ Francos			1 500

Marchands	Paroisse au moment du recensement		Conjoint		Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)							DIVERS						
	Nom	Prénom	Sexe	Métier	Paroisse	Rue (calle) ou Barrera	Nom	Métier	1483	1484	1485	1486	1488	1489	1493	1500	Origines	
Gutiérrez	Ana	F	Tendera		Santa María/ Castellanos								4 000					
Pardo	Rodrigo	M	Ropero		Santa María/ Francos								4 000					Casas de su morada y caudal.
Lora (de)	Alfón	M	Ropero		Santa María/ Francos								4 700					
Franco	Francisco	M	Mercader		Santa María/ Francos								5 000					Patrimoine estimé par l'Inquisition 1494. 40 000 mrs. Rodrigo Franco est sans doute son frère.
Ortelano	Juan	M	Ropero		Santa María/ Francos								5 000					
Ortiz	Alfón	M	Mercader de hilo de oro		Santa María/ Francos								5 000					
Prieto	Francisco	M	Mesonero		Santa María/ Francos								5 000					
Córdoba (de)	Alfón	M	Ropero		Santa María/ Francos								6 000					Patrimoine estimé par l'Inquisition en 1494. 80 000 mrs.
Castro (de)	Iohán	M	Ropero		Santa María/ Francos								6 000					
Rojas (de)	Luis	M	Ropero		Santa María/ Francos								7 000					En sus casas y en caudal.
Rodríguez	Crisóbal	M	Tavernero		Santa María/ Francos								7 000					

Marchands	Paroisse au moment du recensement			Conjoint		Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)							DIVERS	Origines		
	Nom	Prénom	Sexe	Métier	Rue (calle) ou Barrera	Nom	Métier	1483	1484	1485	1486	1488			1489	1493
Vargas (de)	Juan		M	Mercader de pescado	Santa María/ Francos			8 000								Unas casa a la merced (5 000 mrs) y en caudal 3 000 mrs.
Córdoba Harpador (de)	Diego		M	Ropero	Santa María/ Francos			8 500								
Franco	Rodrigo		M	Mercader	Santa María/ Francos			9 000								Una mula (4 000 mrs) y 5 000 mrs en dineros.
Rodríguez	Francisco		M	Mercader	Santa María/ Francos			9 000								Mercader en Escacena.
Harpador	Iohán		M	Ropero	Santa María/ Francos			10 000								
Rodríguez de Perales	Pedro		M	Mesonero	Santa María/ Francos			12 000								En caudal 4 000 mrs, unas casas a tributo en su barrio 8 000 mrs.
López	Isabel		V	Ropera	Santa María/ Francos			15 000								
Salvago	Cosme		M	Mercader	Santa María/ Francos			20 000								Una mula y 3 esclavos 20 000 mrs. Génois
Núñez	Alfón		M	Mercader/ Sotajurado	Santa María/ Francos			22 000								Sotajurado por Diego Chico, jurado.
Ximénez	Francisco		M	Ropero	Santa María/ Francos			22 000								3 aranzadas de viña en Lebrena (15 000 mrs) y en 4 aranzadas de tierra (3 000 mrs) y la mitad de una esclava (4 000 mrs).

Marchands		Paroisse au moment du recensement		Conjoint		Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)					DIVERS					
Nom	Prénom	Sexe	Métier	Paroisse	Rue (calle) ou Barrera	Nom	Métier	1483	1484	1485	1486	1488	1489	1493	1500	Origines
Rafaya	Bartolomé	M	Tapero	Santa María/ Francos								36 000				Una mula (6000 mrs) y en caudal, 30000 mrs.
Castro (de)	Diego	M	Mercader	Santa María/ Francos								86 000				Una mula (6000 mrs) y en su trato y caudal de mercadería.
Boloña (de)	Francisco	M	Mercader	Santa María/ Castellanos								100 000				Sacando lo que deve, queda una mula, una esclava y en piezas de plata, 100 000 mrs.
Rodríguez de Zamora	Rodrigo	M	Mercader	Santa María/ Castellanos												Las casas de su morada, 7 aranzadas de majuelo en Benacazón en el señorío de Luis Méndez Portocarrero a diezmo y 1 gallina por aranzada, una huerta en el rincón de Tablada con 3 000 mrs de tributo cada año, 5 pares de casas de por vida en esta ciudad que le quedan a él pagándole renta de 2 500 mrs cada año que son 12 500 mrs y que deve a ciertas personas 201 000 mrs, y que vive con la cara, pero porque no parezca que queda sin contía que le pudiesen 50 000 mrs y avida sobre ello información, dicen los diputados y algunos vecinos que es mucho su trato y fazienda y que creen que es hombre de 500 000 mrs y más. Miéndole la ciudad que se pasase al barrio de la Mar porque se vino a este barrio cautosamente y que lo asentasen en esta misma contía según parece por una fe del jurado Alonso García.

Marchands		Pariſſe au moment du recensement		Conjoint		Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)							DIVERS			
Nom	Prénom	Sexe	Métier	Pariſſe	Rue (calle) ou Barrera	Nom	Métier	1483	1484	1485	1486	1488	1489	1493	1500	Origines
Córdoba (de)	Pedro	M	Ropero	Santa María/ Francos	Calle Nueva con la Ropavieja							pobre				
Córdoba (de)	Alfón	M	Trapero	Santa María/ Francos								pobre				
Donis	Francisco	M	Tavernero	Santa María/ Francos								pobre				
Gómez la Serrana	Catalina	F	Tendera	Santa María/ Castellanos								pobre				
Serondo	Juan	M	Mercader	Santa María/ Francos								pobre				Familiar de Sancho Ortiz canónigo que es pobre y que no tiene ninguna cosa de que se pueda acontiar.
Illescas (de)	Rodrigo	M	Ropero	Santa María/ Francos								pobre				
Jerez (de)	Pedro	M	Ropero	Santa María/ Francos								pobre				
Lora (de)	Francisco	M	Ropero	Santa María/ Francos								pobre				
San Juan (de)	Iohán	M	Ropero	Santa María/ Francos								pobre				
Tiznado	Gonzalo	M	Ropero	Santa María/ Francos								pobre				

Marchands	Parrisse au moment du recensement			Conjoint		Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)								DIVERS				
	Nom	Prénom	Sexe	Métier	Parrisse	Rue (calle) ou Barrera	Nom	Métier	1483	1484	1485	1486	1488		1489	1493	1500	Origines
Bueno	Pedro	M	Trapero		Santa Cruz									2 000				
Ferrández	Diego	M	Ropero		San Salvador									2 500				Converso
Carmona (de)	Fernando	M	Mercader		San Bartolomé (viejo y nuevo)									3 000				Sacando lo que deve le quedará 3 000 mrs.
González	Diego	M	Tendero		San Isidoro									3 000				Burgalés
Jaén (de)	Fernando	M	Especiero		San Bartolomé (viejo y nuevo)									4 000				
Ortiz	Alonso	M	Tavernero		San Ildefonso									4 000				
Moreno	Francisco	M	Trapero		San Isidoro									4 000				Una mula.
Romi	Diego	M	Tendero		Santa Cruz									4 000				
Ramírez	Iohán	M	Mesonero		San Isidoro									5 000				5 mulas 20 000 mrs, que deve 15 000 mrs.

Marchands	Paroisse au moment du recensement			Conjoint		Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)							DIVERS	Origines			
	Nom	Prénom	Sexe	Métier	Paroisse	Rue (calle) ou Barrera	Nom	Métier	1483	1484	1485	1486			1488	1489	1493
García de Utrera	Pedro	M	Mesonero	San Isidoro					1483	1484	1485	1486	1488	1489	1493	1500	2 aranzadas de vña en el Tocoñal 3 000 mrs y en el trato de su mesón, otros 3 000 mrs.
Ferrández	Martín	M	Mesonero de vino	San Ildefonso					7300								Un caballo de albarda (1 300 mrs), una mula (3 000 mrs), una canaria (2 000 mrs), una casa de por vida (2 000 mrs) que es todo 7 300 mrs. Il y a une erreur de 1 000 mrs.
Bueno	Diego	M	Trapero	Santa Cruz					8 000							10 000	
Ecija (de)	Juan	M	Trapero	San Ildefonso					8 000								
Arroyo	Alfón	M	Mesonero	San Isidoro					8 100								3 aranzadas de viñas en el olivar de la reina 6 000 mrs, en paja 2 100 mrs.
Reyes (de los)	Diego	M	Tavernero	San Salvador					8 600								Unas casas a San Vicente con 500 mrs de tributo 5 600, y en su trato y caudal de vino, 3 000 mrs.
Mesa (de)	Gonzalo	M	Corredor	San Esteban					10 000								Una canaria (8 000 mrs) y el tercio del molino de « Camargo » (?) que son 12 000 mrs, y queda 10 000 mrs.
Alanis (de)	Lope	M	Mercader	San Ildefonso					10 000								Una mula (4 000 mrs), un asno (1 000 mrs), en cebada y paja para su mesón (5 000 mrs).
Sánchez Gilhaire	Pedro	M	Mesonero	San Isidoro					10 000								4 aranzadas de vña en el olivar de la Reina 4 000 mrs, atavío de su mesón 6 000 mrs.

Marchands		Paroisse au moment du recensement		Conjoint		Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)		DIVERS	
Nom	Prénom	Sexe	Métier	Paroisse	Rue (calle) ou Barrera	Nom	Métier	1483	Origines
Manuel	Ferrán	M	Marchante	San Esteban				12 000	
Jerez (de)	Andrés	M	Marchante	Santa Cruz				13 000	Una negra 5 000 mrs, una mula 3 000 mrs y en caudal 15 000 mrs.
Gibraleón (de)	Juan	M	Trapero	San Isidoro				15 000	Las casas de su morada, una mula 3 000 mrs, en caudal 12 000 mrs.
Ferrández	Beatriz	F	Tavernera	San Isidoro				16 000	Unas casas a la Magdalena 9 000 mrs, una esclava 6 500 mrs.
Alonso Condesil	Luis	M	Trapero	Santa Cruz				17 000	Sacando lo que deve. Patrimonio estimé par l'Inquisition en 1495, 94 000 mrs. En 1500 : « Los 12 000 mrs en 1 500 mrs de tributo, los 48 000 en dineros ».
Matheos	Ferrán	M	Tavernero	San Isidoro				17 600	2 aranzadas de viña en La Rinconada 8 000 mrs, de tributo 5 000 mrs, una mula 4 600 mrs.
Cardoño	Crisóbal	M	Corredor	San Isidoro				18 000	Familiar de Juan de Baena canónigo.
Rodríguez	Juan	M	Mesonero	San Ildefonso				21 000	Sotajurado de San Vicente (?) por el jurado Juan de Baena. Una esclava (5 000 mrs), un esclavo (3 500 mrs), en caudal 4 000 mrs, 2 mesones de por vida que le rentan cierta cantidad de 8 500 mrs que son todo 21 000 mrs.

Marchands		Paroisse au moment du recensement		Conjoint		Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)		DIVERS	
Nom	Prénom	Sexe	Métier	Paroisse	Rue (calle) ou Barrera	Nom	Métier	1483	Origines
López	Bartolomé	M	Mesonero	San Ildefonso				1483 1484 1485 1486 1488 1489	1500 1493 pobre
Lorenzo	Antón	M	Mesonero	San Ildefonso				pobre	pobre
Sanlúcar (de)	Juan	M	Tavernero	San Ildefonso				pobre	pobre
Rodríguez	Catalina	F	Tendera	San Ildefonso				pobre	pobre
Díaz	Ferrán	M	Cambiador	San Isidoro				pobre	pobre
Rodríguez	Francisco	M	Corredor	San Isidoro				pobre	pobre
Sánchez	Mencía	V	Especiera	San Isidoro				pobre	Viuda.
Jerez (de)	Pedro	M	Mesonero	San Isidoro				pobre	pobre
San Juan (de)	Diego	M	Ropero	San Isidoro				pobre	pobre
Alcaide	Diego	M	Tavernero	San Isidoro				pobre	pobre

Marchands	Paroisse au moment du recensement			Conjoint	Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)	DIVERS		
	Prénom	Sexe	Métier				Paroisse	Rue (calle) ou Barrera
Cazalla (de)	Rodrigo	M	Tavernero	San Isidoro			1500 1493 1489 1488 1486 1485 1484 1483	origines
						pobre		
Loya (de)	Manuel	M	Tavernero	San Isidoro		pobre		
Peligro	Francisco	M	Tavernero	San Isidoro		pobre		
Posadas	Antón	M	Tavernero	San Isidoro		pobre		
Andújar (de)	Diego	M	Arrendador	Santa Cruz		pobre		
Cea (de)	Sancho	M	Mercader	Santa Cruz		pobre		
Ruiz	Francisca	V	Tendera	Santa Cruz		pobre		
López	Miguel	M	Tavernero	Utrera			2 000	No vino y contáronle 2.000 mrs.
Ruiz	Diego	M	Tavernero	Utrera			2 000	
Sánchez	Pedro	M	Especiero	Utrera			4 000	Unas tijeras de tundidor y 1.000 mrs en caudal.

Marchands	Pariŝse au moment du recensement			Conjoint		Déclaration de biens (<i>quantité</i>)	DIVERS	Origines
	Nom	Prénom	Sexe	Métier	Pariŝse			
Sevilla (de)	Alonso	M	Ropero	Utrera	Utrera	1483 1484 1485 1486 1488 1489 1493 1500	Un tercio de unas casas 3 000 mrs y en dinero 1 000 mrs.	
López	Diego	M	Ropero	Utrera	Utrera	5 000	En dineros.	
Proenza (de)	Martín	M	Tavernero	Utrera	Utrera	5 000	Un caballo de silla y 2 000 mrs de caudal y pusieronle otros 3 000 mrs.	
Marqués de Paternilla	Alfón	M		Utrera	Utrera	6 000	Por su trato. No tiene bienes.	
Utrera (de)	Juan	M	Marchante	Utrera	Utrera	10 000	No vino y contaronle 10 000 mrs.	
Ferrández	Gómez	M	Tavernero	Utrera	Utrera	10 000	Un asno y un burro (2 000 mrs), aranzada y media de viña es todo 5 000 mrs, y otros 5 000 mrs de caudal.	
Carmona (de)	Juan	M	Sans spécifié mais en lien avec le négoce	Utrera	Utrera	12 500	Una yegua 1 600 mrs, media aranzada de viña 1 000 mrs, por una casa de renta en la plaza 10 000 mrs.	
Muñoz de Córdoba	Martín	M		Utrera	Utrera	19 000	Unas tiendas en la Plaza 5 000 mrs, un esclavo y un asno 9 000 mrs, un pedazo de tierra 700 mrs, 5 vacas las dos paridas.	
Mateos	Antón	M	Mesonero	Utrera	Utrera	29 000	3 aranzadas de viña y una esclavilla pequeña de que es amo 10 000 mrs, y por un mesón que tiene dentro de su morada y el tributo 12 000 mrs.	

Marchands	Paroisse au moment du recensement			Conjoint			Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)						DIVERS	Origines		
	Prénom	Sexe	Métier	Paroisse	Rue (calle) ou Barrera	Nom	Métier	1483	1484	1485	1486	1488			1489	1493
Rodríguez de Bailen	Rodrigo	M	Mesonero	Utrera				1483	1484	1485	1486	1488	1489	1493	1500	Tiene 5 aranzadas y media de viña majuelos por el mesón que tiene, quitado el tributo y su casa de morada 6 000 mrs, una mula de albarda, y por su trato del mesón.
Jaén (de)	Luis	M	Trapero	Utrera				1483	1484	1485	1486	1488	1489	1493	1500	En caudal 25 000 mrs y una mula. Por su trato y caudal 40 000 mrs.
Martínez Manzano	Juan	M	Sans spécifié mais en lien avec le négoce	Utrera				1483	1484	1485	1486	1488	1489	1493	1500	Tiene un molino de aceite, un tejat y un horno de cocer pan con 2 500 mrs de tributo y tres aranzadas de estacadas y viñas y 2 asnos.
Barrera (de la)	Alfón	M	Sans spécifié mais en lien avec le négoce	Utrera				1483	1484	1485	1486	1488	1489	1493	1500	Un molino de aceite y en él 2 quintales de aceite de tributo y 4 aranzadas de viña y una aranzada de majuelo y aranzada y media de estacada de olivar y un molino de pan en el arroyo que tiene lado ropesa (?) cuando llueve y una yegua parida y 2 asnos y un macho con una suerte de atahona y una fanega y un tusón (potro que no ha llegado a 2 años) de año y medio.

Marchands		Parrisse au moment du recensement		Conjoint		Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)		DIVERS		Origines							
Nom	Prénom	Sexe	Métier	Parrisse	Rue (calle) ou Barrera	Nom	Métier	1483	1484	1485	1486	1488	1489	1493	1500		
Ferrández	Alonso	M	Alcaide Mesonero	Utrera				1483	1484	1485	1486	1488	1489	1493	1500	2 aranzadas de viña y 1 de estracada vieja 8 000 mrs, un asno 620 y una mula 2 500 mrs, 600 de tributo en unas casas, en dineros 1 550 mrs, 18 cahices de cebada a 31 mrs la fanega, 7 cargas de paja, dijo que tiene más una casa, se le dejó esta casa por casa de su morada y contiáronle el mesón (preuve que le logement principal n'est pas taxé dans la contía) en 40 000 mrs	Caballero
Pérez Moreno	Juan		Sans spécifié mais en lien avec le négoce	Utrera				73 400								Pusiéronle la contía que tenia en el otro padrón Juan Rodríguez de Palma que Dios aya por el dicho Juan Moreno casó con Catalina Ortiz mujer que fue de Rodríguez de Palma y tiene toda la fazienda que son 80 000 mrs y más le pusieron al dicho Juan Moreno 28 000 mrs por la contía de antaño que el dicho Juan Moreno tenía, pusiéronle más otros 10 000 mrs.	
Ferrández	Catalina	F	Corredera	Utrera										pobre			
Gómez	Pedro	M	Trapero	Utrera										pobre			
Mejía	Arias	M	Tavernero	San Juan de la Palma										1 000		No tenía sino una viña que vale 1 000 mrs.	
Pérez	Ferrán	M	Tavernero	San Juan de la Palma										1 000		Una burra parida que vale 1 000 mrs.	

Marchands		Paroisse au moment du recensement	Rue (calle) ou Barrera	Conjoint	Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)	DIVERS
Nom	Prénom	Sexe	Métier	Nom	Métier	Origines
Esquivar	Xx	M	Arrendador			1500 1493 1489 1488 1486 1485 1484 1483
			Santa María/ Barrio de la Mar			1000
Valderrama	Xx	M	Tendero			1000
			Santa María/ Barrio de la Mar			
Díaz	Juan	M	Tavernero			1200
			Santa María/ Barrio de la Mar	Calle de Juan Gentil		
Sánchez	Juan	M	Tendero			1200
			Santa María/ Barrio de la Mar	Cantaranas		
Casas (de las)	Marina	F	Tendera			1200
			Santa María/ Barrio de la Mar	Cal de la Mar		
Alonso	Rodrigo	M	Tendero			1200
			Santa María/ Barrio de la Mar	Cal de Catalanes		
Xx	Íñigo	M	Tendero			1500
			Santa María/ Barrio de la Mar	Isla de cal de la Sierpe		
Díez	Marcos	M	Tavernero			1600
			Santa María/ Barrio de la Mar	Calle de Tapetes		
Martín	Alonso	M	Tavernero			1600
			Santa María/ Barrio de la Mar	Acera del río		

Marchands		Pariisse au moment du recensement		Conjoint		Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)							DIVERS			
Nom	Prénom	Sexe	Métier	Pariisse	Rue (calle) ou Barrera	Nom	Métier	1483	1484	1485	1486	1488	1489	1493	1500	Origines
Maestre	Niculoso	M		Santa María/ Barrio de la Mar											1 600	Italien
Díaz	Juan	M	Tendero medidor de harina	San Juan de la Palma											2 000	Una mula.
Soria	Xx	M	Tavernero	Santa María/ Barrio de la Mar	Calle de Diego Caro										2 000	
González	Juan	M	Son compañeros	Santa María/ Barrio Nuevo		Su hijo									2 000	
Xx	Xx	M	Mesonero	Santa María/ Barrio de la Mar											2 000	En el mesón de Escalona, mesonero, es su contía 2 000 mrs.
Guirraldo	Xx	M	Mesonero	Santa María/ Barrio de la Mar											2 100	
Cabrera	Xx	M	Mesonero	Santa María/ Barrio de la Mar											2 200	
Vázquez	Catalina	F	Tavernera	Santa María/ Barrio de la Mar	Cal de la Mar										2 400	
Sánchez Corite	Juan	M	Tavernero	Santa María/ Barrio de la Mar	Calle de la Linera										4 000	

Marchands		Parrisse au moment du recensement		Conjoint		Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)					DIVERS					
Nom	Prénom	Sexe	Métier	Parrisse	Rue (calle) ou Barrera	Nom	Métier	1483	1484	1485	1486	1488	1489	1493	1500	Origines
Andújar (de)	Juan	M	Tavernero	Santa María/ Barrio de la Mar	Calle de Tintores										4 500	
Jaca	Xx	M	Tavernero	Santa María/ Barrio de la Mar	Acera del río										4 900	
Jerez (de)	Pedro	M	Cambiador	Santa Cruz											5 000	Tiene un esclavo que vale 5 000 mrs.
Morillo (de)	Crisóbal	M	Corredor de lonja	Santa María/ Barrio de la Mar	Cal de la Mar										5 100	
Pérez	Diego	M	Trapero	Santa María/ Barrio de Génova											10 000	Sacando todo los que deve a las gentes, terná suyo 10 000 mrs.
Ximénez	Francisco	M	Tavernero	Santa María/ Barrio de la Mar	Isla de cal de la Sierpe										11 200	
Martín	Pedro	M	Tavernero	Santa María/ Barrio de la Mar	Calle de la Linera										12 000	
Ferrández	Catalina la genovesa	M		Santa Cruz											13 000	Génoise
Córdoba (de)	Manuel	M	Trapero	Santa Cruz											16 000	Una esclava que costó 6 000 mrs y en caudal 10 000 mrs. Son patrimonio estimé par l'Inquisition en 1494 était de 50 000 mrs.

Marchands		Paroisse au moment du recensement		Conjoint		Déclaration de biens (<i>quantité</i>)		DIVERS							
Nom	Prénom	Sexe	Métier	Rue (calle) ou Barrera	Nom	Métier	1483	1484	1485	1486	1488	1489	1493	1500	Origines
Alvarez	Juan	M	Tavernero	Santa María/ Barrio de Génova	Santa Cruz		1483	1484	1485	1486	1488	1489	1493	1500	Un esclavito 3 000 mrs, unas viñas y casas en el Algabe que tiene 3 000 mrs de tributo que vale 15 000 mrs.
Valladolid	Ferrando	M	Mercader	Santa Cruz			20 000							20 000	Son patrimoine estimé par l'Inquisition en 1494 était de 100 000 mrs. Converso
Córdoba (de)	Andrés	M	Trapero	Santa Cruz			30 000							30 000	Una esclava que vale 6 000 mrs, en caudal 24 000 mrs que son todos 30 000 mrs.
Salvago	Cristóbal	M		Santa Cruz	Calle del agua										En 1483, il apparaît recensé mais ne fait pas de déclaration. 1500 : « Una esclava canaria cristiana que costó 7 000 mrs y un esclavillo que costó 5 000 mrs y cuántos tiene, son horros y nacieron en su casa y los tiene por hijos, en caudal 20 000 mrs ».
Gil	Diego	M	Tavernero	Santa María/ Barrio de la Mar	Cal de Catalanes		37 000							37 000	Attention, c'est son ancien métier : « que era tavernero », car sinon, les revenus ne s'expliqueraient pas.
Maestre	Alonso	M		Santa María/ Barrio de la Mar	Cal de Catalanes		52 000							52 000	Lombardero
Catalán	Martín	M	Corredor de bestias	San Juan de la Palma										poBRE	
Espinosa	Xx	M	Corredor de bestias	San Juan de la Palma										poBRE	

Marchands	Paroisse au moment du recensement	Rue (calle) ou Barrera	Nom	Métier	Conjoint	Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)	DIVERS	Origines
Camacho	Alonso	M	Mesonero	San Juan de la Palma		1483 1484 1485 1486 1488 1489 1493 1500	pobre	
Rodríguez	Juana	M	Tendera	San Juan de la Palma			pobre	
Martín	Alonso	M	Tendero	San Juan de la Palma			pobre	
Martín	Pedro	M	Tendero	San Juan de la Palma			pobre	
Medina (de)	Pedro	M	Tavernero	Santa María/ Barrio de Génova			pobre	
Martínez	Francisco	M	Corredor	San Esteban	La calería vieja			Tiene caballo que diz que le dio don Alfón de León su señor.
Rotulo	Jacome	M		San Esteban	En las casas de don Pedro Portocarrero			Dijo que los bienes que tenía son de su padre que vive en Milán y que no es obligado a declarar porque dijo que no es vasallo, ni vecino, ni casado.
Constantina (de)	Alfonso	M	Accitero	San Ildelfonso	Calle que va tras la iglesia			
Resillo	Alfonso	M	Corredor	San Ildelfonso	Calle que va tras la iglesia			

Marchands	Paroisse au moment du recensement	Rue (calle) ou Barrera	Conjoint	Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)	DIVERS	Origines
				1500 1493 1489 1488 1486 1485 1484 1483		
Rodríguez	San Isidoro		Diego Benitez			
						Tavernero
Martín	San Juan de la Palma				No tenía cosa alguna.	
González	San Nicolás	Debajo del arco			Una cama de ropa pobre, no tiene contía.	
Ruiz	San Nicolás	Fuera del arco			Una cama de ropa, no tiene contía	
Rodríguez	San Nicolás	Fuera del arco			Una cama de ropa, pobre, no tiene contía.	
González	Mercader de San Nicolás	Fuera del corral				
Agustín	San Nicolás	Debajo del arco			« Una cama de ropa pobre y atavío de su casa del y de su mujer, no tiene contía, es hombre para la guerra. Tiene un ricio de albarda ».	
Alarás (de)	Corredor de Santa Cruz					
						bestias
Ruiz	San Nicolás	Fuera del arco			No tiene contía.	
Toledo (de)	San Nicolás	Fuera del arco			No tiene contía.	

Marchands		Paroisse au moment du recensement		Conjoint		Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)						DIVERS				
Nom	Prénom	Sexe	Métier	Paroisse	Rue (calle) ou Barrera	Nom	Métier	1483	1484	1485	1486	1488	1489	1493	1500	Origines
Rodríguez	Alvar	M	Mercader	Santa Cruz												No vino a contiaarse.
Carmona (de)	Gonzalo	M	Sedero	Santa Cruz	Barrera de la horra											
Usero	Juan	M	Tavernero	Santa Cruz												No tiene contía.
Jerez (de)	Andrés	M	Trapero	Santa Cruz												No tiene contía.
Alonso	Manuel	M		Santa Cruz		Son père est Luis Alonso Condesil										No vino a contiaarse.
Toledo (de)	Pedro	M	Accitero	Santa María la Blanca												Que no tiene sino lo que trabaja por sus manos.
Sánchez	Pedro	M	Tendero	Santa María la Blanca												No tiene contía.

Marchands		Paroisse au moment du recensement	Conjoint	Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)	DIVERS			
Nom	Prénom	Sexe	Métier	Paroisse	Rue (calle) ou Barrera	Nom	Métier	Origines
Ferrández	Alonso	M		Santa María la Blanca				Una heredad y viñas en Tomares (35 000 mrs), 7 cahices de harina en Alcalá de Guadaíra (30 000 mrs), una esclava y un esclavo (15 000 mrs), un caballo una mula un macho y un asno (5 000 mrs). Deve a Pedro del Alcázar por Juan de Alamos vecino de Medina del Campo 50 000 mrs, y a Pedro López hijo de Nicolás de Cazalla 70 000 mrs y a su yerno... (doc déchiré).
Jerez (de)	Fernando	M	Accitero	Santa María Magdalena	Calle del jurado Juan Núñez			
Jerez (de)	Juan	M	Corredor	Santa María Magdalena	Calle de la Muela			
Maldonado	Xx	M	Corredor	Santa María Magdalena	Calle Ancha			
Martínez	Juan	M	Corredor	Santa María Magdalena	Cal de Granadillos			
Martínez	Juan	M	Corredor	Santa María Magdalena	Calle de Baños			No tiene salvo lo que viste y en lo que se escha.
Martínez	Pedro	M	Corredor	Santa María Magdalena	Calle de tras San Pablo			Escudero de Martín Cerón.
Mosén	Juan	M	Corredor	Santa María Magdalena	Calle Ancha			

Marchands		Paroisse au moment du recensement		Conjoint		Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)		DIVERS								
Nom	Prénom	Sexe	Métier	Paroisse	Rue (calle) ou Barrera	Nom	Métier	1483	1484	1485	1486	1488	1489	1493	1500	Origines
Martínez de Juan San Vicente		M	Corredor de caballos	Santa María Magdalena	Calle ancha de la Magdalena											Tiene una mula, y lo que viste y en que se echa.
Gentil	Gonzalo	M	Corredor de pescado	Santa María Magdalena	Calle ancha de la Magdalena											No tiene salvo lo que viste y en que se echa.
Rodríguez	Beatriz	F	Especiera	Santa María Magdalena	Calle Ancha											
Jorje	Xx	M	Mercader	Santa María Magdalena	Calle de tras San Pablo											
Sánchez	Mari	F	Tavernera	Santa María Magdalena	Calle de Baños											
Romero	Alonso	M	Tavernero	Santa María Magdalena	Calle de Baños											
Toledo (de)	Iohán	M	Tavernero	Santa María Magdalena	Cal de Granadillos											No tiene salvo sus armas, lo que viste y en lo que se echa.
Alonso	Catalina	F	Tendera	Santa María Magdalena	Calle Ancha											
Alvarez	Beatriz	F	Tendera	Santa María Magdalena	Calle de la Muela											
Ferrández	Mari	F	Tendera	Santa María Magdalena	Calle Ancha											Aucune déclaration en 1484.

Marchands		Paroisse au moment du recensement	Rue (calle) ou Barrera	Conjoint	Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)	DIVERS	Origines
Nom	Prénom	Sexe	Métier	Nom	Métier		
Ferrández	María	F	Tendera	Santa María Magdalena	Cal de Granadillos	1500 1493 1489 1488 1486 1485 1484 1483	No tiene salvo lo que viste y en lo que se echa.
Ferrández	Mari	F	Tendera	Santa María Magdalena	Calle de Granadillos		Aucune déclaration en 1485.
García	Teresa	F	Tendera	Santa María Magdalena	Cal de Granadillos		No tiene salvo lo que viste y en lo que se echa.
González	Beatriz	F	Tendera	Santa María Magdalena	Calle Ancha		
Rodríguez	Catalina	F	Tendera	Santa María Magdalena	Calle ancha de la Magdalena		No tiene salvo lo que viste y en lo que se echa.
Sánchez	Mari	F	Tendera	Santa María Magdalena	Calle de tras San Pablo		
Dorador	Girtonimo	M		Santa María Magdalena	Calle de Monteros		Génois
Xx	Xx	F		Santa María Magdalena	Cal de Granadillos		No tiene salvo lo que viste y en lo que se echa.
Mollero	Xx	M	Tavernero	Santa María/Barrio de la Mar	Acera de los Cordoneros		No tiene contía.
Martín	Juan	M	Tavernero	Santa María/Barrio de la Mar	Acera del río		No tiene contía.

Marchands		Pariisse au moment du recensement		Conjoint		Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)						DIVERS					
Nom	Prénom	Sexe	Métier	Pariisse	Rue (calle) ou Barrera	Nom	Métier	1483	1484	1485	1486	1488	1489	1493	1500	Origines	
Mendoza	Xx	M	Tavernero	Santa María/ Barrio de la Mar	Laguna											No tiene contía.	
Díaz	Catalina	F	Tendera	Santa María/ Francos	Portales de San Francisco/cal de Alfayates												
Boticario	Geronimo	M	Mercader	Santa María/ Barrio de Génova												Génois	
Sánchez	Angel	M	Tavernero	Santa María/ Barrio de la Mar	Acera de San Francisco											No tiene contía.	
Sánchez	Juan	M	Tavernero	Santa María/ Barrio de la Mar													
Albornos	Xx	M	Tavernero	Santa María/ Barrio de la Mar	Calle de Tapetes											No tiene contía.	
Dozorno (?)	Juan	M	Tavernero	Santa María/ Barrio de la Mar	Tonelería Vieja											No tiene contía.	
Xx	Gironimo	M	Tavernero	Santa María/ Barrio de la Mar	Acera de los cordoneros											No tiene contía.	Italien
Briones (de)	Lope	M	Mercader	Santa María/ Castellanos												En una mula y en su trato que tiene.	

Marchands		Paroisse au moment du recensement	Conjoint	Déclaration de biens (<i>cuantía</i>)	DIVERS	Origines									
Nom	Prénom	Sexe	Métier	Paroisse	Rue (calle) ou Barrera	Nom	Métier	1483	1484	1485	1486	1488	1489	1493	1500
González	Catalina	F	Tendera	Santa María/ Francos	Portales de San Francisco/cal de Alfayates										
Ferrández	Alvar	M	Tavernero	Santa María/ Barrio de la Mar	Acera de San Francisco										No tiene contía.
González	Inés	F	Tendera	Santa María/ Francos	Portales de San Francisco/cal de Alfayates										
Martínez	Gonzalo	M	Mercader	Santa María/ Francos	Calles de Francos y Placentines										
López	Juan	M	Ropero	Santa María/ Francos	Calle Nueva con la Ropavieja										
Sevilla (de)	Diego	M	Sedero	Santa María/ Francos	Calles de Francos y Placentines										
Rodríguez	Catalina	F	Tavernera	Santa María/ Barrio de la Mar	Cal de Catalanes										No tiene contía.
Lepe (de)	Diego	M	Tavernero	Santa María/ Castellanos											Lo que deve es más que lo que tiene.
														Total	
														5 775 800	
														374 500	
														479 100	
														513 100	
														513 000	
														617 600	
														2 501 400	
														736 100	
														41 000	

GLOSSAIRE DES MÉTIERS APPARAISSANT DANS LES RECENSEMENTS

- Aceitero*: marchand d'huile
Aljabibe: fripier
Arrendador: fermier des rentes
Cambiador: banquier-changeur
Compañero: membre d'une compagnie commerciale
Corredor: courtier
Corredor de bestias: courtier de bêtes
Especiero: marchand d'épices
Menudero: marchand détaillant
Mercader, merchante: marchand
Mesonero: aubergiste
Ropero: fripier
Sedero: marchand de soie
Tendero: boutiquier
Tavernero: tavernier
Trapero: drapier

RÉPARTITION DES SECTEURS D'ACTIVITÉ MARCHANDE
D'APRÈS LES RECENSEMENTS FISCAUX, LES ARCHIVES
NOTARIALES ET LES ARCHIVES DE LA *CONTADURÍA*
MAYOR DE CUENTAS

Tableau 8. Répartition des secteurs d'activité marchande à Séville
d'après les recensements fiscaux

Qualication socio-professionnelle	Par secteur d'activité	Représentants
Négoce	180	
Aceitero		9
Especiero		17
Mercader		34
Merchante		5
Sedero		22
Trapero		19
Vende vino		1
Ropero		40
Menudero		3
Corredor		30
Boutique	167	
Mesonero		34
Tendero		48
Tavernero		85
Banque	5	
Arrendador		3
Cambiador		2
TOTAL	352	352

Tableau 9. Répartition des secteurs d'activité marchande à Séville
d'après les archives notariales

Qualification socio-professionnelle	Par secteur d'activité	Représentants
Négoce	499	
Aceitero		13
Corredor		75
Factor		1
Especiero		16
Lencero		9
Mercader		239
Merchante		11
Platero		18
Sedero		42
Trapero		63
Vinatero		1
Ropero		9
Toquero		1
Vende cuero		1
Boutique	6	
Mesonero		2
Tavernero		3
Tendero		1
Banque	59	
Arrendador		16
Cambiator		37
Contador		3
Que presta dinero		3
TOTAL	564	564

Tableau 10. Répartition des secteurs d'activité marchande à Séville
d'après les archives de la *Contaduría Mayor de Cuentas*

Qualication socio-professionnelle	Par secteur d'activité	Représentants
Négoce	243	
Aceitero		4
Corredor		13
Especiero		11
Factor		2
Joyero		9
Lencero		11
Menudero		3
Mercader		34
Merchante		1
Olivera		1
Platero		35
Ropero		41
Sedero		54
Trapero		17
Tratante		4
Vende sombrero		1
Vinatero		2
Boutique	16	
Mesonero		5
Tendero		3
Tavernero		8
Banque	8	
Arrendador		6
Cambiator		2
TOTAL	267	267

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Les Génois à Séville à la fin du xv ^e siècle.....	44-46
Tableau 2. Évolution des métiers à Séville à la fin du xv ^e siècle.....	169
Tableau 3. Les étrangers et les <i>forasteros</i> à Séville à la fin du xv ^e siècle	175
Tableau 4. Paroisse de résidence des marchands étrangers et <i>forasteros</i> à Séville à la fin du xv ^e siècle.....	177
Tableau 5. Liste des individus déclarant plusieurs professions à Séville.....	183-184
Tableau 6. Liste des <i>guardas</i> ayant exercé à Séville à la fin du xv ^e siècle.....	222-223
Tableau 7. Possessions des secteurs marchands dans la Séville de la fin du xv ^e siècle.....	265-279
Tableau 8. Répartition des secteurs d'activité marchande à Séville d'après les recensements fiscaux	409
Tableau 9. Répartition des secteurs d'activité marchande à Séville d'après les archives notariales	410
Tableau 10. Répartition des secteurs d'activité marchande à Séville d'après les archives de la <i>Contaduría Mayor de Cuentas</i>	411

LISTE DES FIGURES

Fig. 1. <i>Vue du port de Séville</i> (détail), huile sur toile (Œuvre attribuée à Alonso Sánchez Coello, <i>Museo de América</i> , Madrid, ca 1576-1600 © akg-images/Album/Oronoz).....	65
Figure 2. Détail de Simon Wynhoutsz de Vries, 1617. <i>Aguafuerte</i> . 49 x 255 cm. British Library, Londres.....	66
Fig. 3. Les réseaux burgalais.....	194
Fig. 4 Les réseaux génois.....	200-202
Fig. 5. Les relais anglais.....	203

412

TABLE DES GRAPHIQUES

Graph. 1. Répartition des secteurs d'activité marchande à Séville d'après les recensements fiscaux.....	160
Graph. 2. Répartition des secteurs d'activité marchande à Séville d'après les archives notariales.....	160
Graph. 3. Répartition des secteurs d'activités marchande à Séville d'après les archives de la <i>Contaduría Mayor de Cuentas</i>	160
Graph. 4. Les secteurs marchands à Séville à la fin du xv ^e siècle.....	166
Graph. 5. Évolution des métiers à Séville de 1455 à 1479.....	170
Graph. 6. Évolution des métiers à Séville de 1480 à 1489.....	170
Graph. 7. Évolution des métiers à Séville de 1490 à 1500.....	170
Graph. 8. Ventilation des métiers du secteur marchand entre 1455 et 1479.....	171
Graph. 9. Ventilation des métiers du secteur marchand entre 1480 et 1489.....	172
Graph. 10. Ventilation des métiers du secteur marchand entre 1490 et 1500.....	173
Graph. 11. Sévillans jouissants de franchise perçue comme la rétribution d'un service rendu (<i>título compensatorio</i>).....	220

TABLE DES CARTES ET PLANS

Carte 1. La basse Andalousie à la fin du xv ^e siècle. Voies d'eau et ports d'escale.....	60
Plan 1. Les marchands à Séville à la fin du xv ^e siècle.....	178
Plan 2. Trame urbaine de Séville à la fin du xv ^e siècle.....	355

INDEX¹

A

Luco Batista Adorno, 44, 198, 200
 Lope de Agreda, 313, 315, 318
 Rodrigo de Alburquerque, 285, 297,
 298, 311 n. 93
Alcalá la Real, 67, 194, 195, 196
 Leonor del Alcázar, *cf.* Famille
 ALEMÁN
 Francisco Alegrías, 310, 311
Aljarafe, 14, 61, 115, 192 n. 106,
 219 n. 46, 233, 254 n. 128, 259, 263,
 267, 271, 272, 273, 274, 278, 292,
 312, 314, 316 n. 102, 318, 324, 325
 Diego de Alfaro, 48
 Famille ALEMÁN
 Alonso Alemán, 301
 Ana Alemán, 223
 Juan Alemán, 20, 84, 85, 176 n. 60,
 183, 184, 191 n. 104, 202, 203,
 252, 253, 270
 Inés Alemán, 256
 Martín Alemán, 84, 85, 191 n. 104
 Pedro Alemán, 301
 Poca Sangre Alemán, 314, 315, 316,
 317
 Rui García Alemán, 301
 Leonor del Alcázar, 301
 Juan Ambrosio, 254
 Diego de Anaya, *cf.* Famille FUENTES
 Juan Andrés, 41, 112, 294, 295 n. 44
 Diego de Andújar, 181, 183, 390

Juan de Andújar, 250, 268, 271
Anvers, 97, 135, 143, 195
Aracena, 219, 292
 García Araoz, 55
 Famille ARANDA
 Martín de Aranda, 188, 195
 Pedro de Aranda, 188, 194, 195, 196
Arcos, 60, 159, 183, 185
 Guillen Asterley, 203, 215, 226
 Martín de Azpilcueta, 106, 112
Azzemour, 43, 60, 202

B

Baeza, 173, 174, 175, 177, 188 n
 Francisco Balducci Pegolotti, 32, 33, 43,
 116
Bañares, 165, 166
Barcelone, 33, 125, 175, 225, 177
 Diego de Basurto, 100, 194
Baza, 198
 Juan de Baza, 181, 388
 Diego de Bazo, 28
 Guillermo Bazo, 44, 198
 Juan de Bazo (Portugal), 194
 Luis Bazo 201
Benacazón, 181, 382
 Francisco de Benavente, 257, 258, 259
 Juanoto Berardi, 203, 215
 Antón Bernal Batihoya, 56 n. 41, 154,
 244, 245
 Juan Betanzos, 283, 286, 287, 290, 293
Bilbao, 166, 207
Biscaye, 76, 166, 175, 176, 177, 196
 Antón Boniel, *cf.* Famille SEGURA-
 BONIEL

1 Les lieux figurent en italique. J'ai rassemblé les individus d'une même famille chaque fois que je pouvais justifier leur lien de parenté. Entre parenthèses, j'indique les variantes des prénoms.

Francisco Boniel, *cf.* Famille SEGURA-BONIEL

Famille BUENDÍA

Diego de Buendía, 185 n. 82, 194, 220, 226

Gonzalo de Buendía, 185 n. 82, 220, 222, 226

Juan de Buendía, 183, 185, 220, 226, 266

Rodrigo de Buendía, 185 n. 82, 220, 226

Bruges, 198, 202

Burgos, 37, 67 n. 60, 175, 190 n. 97, 193, 194, 195, 205, 207, 209

Juan de Burgos, 194, 196 n. 118, 228, 275, 370

Gonzalo de Burgos, 163, 194, 200

C

Cadix, 44 n. 12, 60, 62, 63, 64 n. 58, 73, 74, 80, 123, 189 n. 92, 195 n. 115, 196, 197, 199, 200

Calabre, 27 n. 24, 254

Canaries, 56, 60, 72, 73, 74, 77, 81, 84, 85, 100, 120, 146, 153, 163, 181 n. 77, 190 n. 97, 191, 194, 197, 198, 199, 200, 255, 256, 257 n. 133, 258, 259, 325, 326

Las Palmas de Gran Canaria,

120 n. 92, 255, 257

Cap-Vert, 59, 72, 75, 81

García de Campo, 56, 244, 245, 246

Carcos (seigneurie de Venise), 43

Francisco Carducho, 43, 101 n. 23

Bartolomé de Carmona, 183, 202, 220, 244, 251

Fernando de Carmona, 222, 385

Juan de Carmona, 269, 391

Famille CARRIÓN

Andrés de Carrión, 167, 190, 193, 194, 195

Fernando de Carrión, 167, 190, 195

Ginés de Carrión, 167, 190, 195

Lope de Carrión, 167, 195

Melchor de Carrión, 167, 190, 195

Rodrigo de Carrión, 167, 188, 190, 195

Alonso de Cartagena, 137, 138

Alonso de Carvajales, 237, 238

Fernando de Las Casas, *cf.* Famille FUENTES

Famille CASTIGLIONE-CASTELLÓN

Antonio Castellón, 44, 62, 63, 183, 199

Benito de Castellón, 44, 196, 197, 199, 200

Bernaldo de Castellón, 44, 197, 200

Marco de Castellón, 44, 199, 200, 203, 214, 215, 216

Castilleja de Talhara, 254

Famille CATANO

Aselín Catano, 44, 190, 198, 202

Carlo Catano, 190 n. 94

Marco Catano, 44, 190, 200

Perseval Catano, 44, 190, 198

Andrea de Cazana, 44

Jacomo de Cazana, 44, 199, 265

Famille CEA

Alfonso de Cea, 202

Diego de Cea, 267, 275

Ferrán de Cea, 375

Francisco de Cea, 267, 278

Juan de Cea, 260, 275, 375

Lope de Cea, 269

Pedro de Cea, 269

Sancho de Cea, 167, 220, 222, 390

Famille CENTURIÓN

Benito Centurión, 189 n. 92, 190

Cosme Centurión, 44, 189 n. 92, 190

Domenico Centurión, 21, 190

Doña Luisa de la Cerda, *cf.* Famille FUENTES

Pedro Cerfati, 286, 287 n. 15

Fernando Cerezo, 44, 215

Juan Batista Cerezo, 44

Giorgio di Lorenzo Chiarini, 33, 41, 43

Alonso Chico, 78, 79
 Diego Chico, 216, 381
 Famille CISBÓN
 Bartolomé González Cisbón, 183, 268
 Juan Pérez Cisbón, 186
 Manuel González Cisbón, 186
 Rui González Cisbón, 186
 Christophe Colomb, 25, 81, 283
 Luis Alonso Condesil, 28, 115, 237, 238, 387, 401
Constantina, 219
 Alfón de Córdoba, 123, 124, 214, 257, 258, 370
 Andrés de Córdoba, 188
 Antón de Córdoba, 222
 Diego de Córdoba, 69, 83, 183, 378
 Fernando de Córdoba, 222
 Francisco de Córdoba, 268
 Gonzalo de Córdoba, 268, 364
 Juan de Córdoba, 269
 Luis de Córdoba, 379
Cordoue, 60, 64, 67, 68, 70, 80, 173, 194-196, 251, 301
Coria, 60, 62, 64, 71 n. 65, 73, 74
Cortijo Rubio, 60, 64, 67
 Sancho Cota, 217
 Benedetto Cotrugli, 16, 30, 34, 35, 53, 54, 96 n. 12, 97, 99, 102 n. 32, 108, 111, 113, 114, 123-129, 137, 140, 143, 145
 Ricardo Crea, 175, 200, 203
 Álvaro de la Cuadra, 26, 142
Cuba, 282, 288, 290, 292, 299, 302
Cubagua, 190
Cuenca, 165

D

Pedrarias Dávila, 283, 288, 289
 Pedro Descalona (ou de Escalona), 56, 163, 200, 255, 256, 257, 258
 Famille DESPINDOLA (ESPINDOLA)
 Agustín Despindola, 44, 175, 202

Benito Despindola, 44, 202
 Domenico Espindola, 44, 70, 202
 Esteban Despindola, 44, 198, 202
 Francisca Despindola, 48, 202
 Jerónimo Espindola, 44, 198, 202
 Juan Despindola, 44, 202
 Juan Batista Despindola, 44, 202
 Luis Espindola, 202
Micer Leonardo Despindola, 44, 48, 202
 Nicolás López de Espindola (Grenade), 202
 Oberto Espindola, 44, 198, 202
 Vicencio Despindola (ou Espindola), 44, 198, 202
 Pedro Destrada, 302 n. 66
 Ruy Díaz Batihoya, 55
 Pedro Dolfo, 43, 48
 Catalina Dolfo, 48
 Pedro Bautista de Domo Cultra, 44, 198, 20, 202
 Famille DORIA
 Francisco Doria, 199, 200, 201
 Jerónimo Doria, 198, 200, 202
 Juan Batista Doria, 199, 200
 Pedro Vicencio Doria, 200
 Sebastián Doria, 199, 200, 201

E

Écija, 183, 185
 Cristóbal de Écija, 224, 227
 Juan de Écija, 183, 362, 386
 Luis de Écija, 375
 Pedro de Écija, 227, 228, 232 n. 76, 275
 Rodrigo de Écija, 183
 Pedro de Encinas, 188, 193, 194, 196
 García de Encinas, 188, 193, 184, 196
 Famille ENRÍQUEZ DE RIBERA
 Catalina de Ribera Enríquez, 317
 Fadrique Enríquez de Ribera, 314
 Inés de Ribera, épouse du *comendador* Gonzalo de Saavedra, *cf.* Famille SAAVEDRA
 Pedro Enríquez, 313, 314, 315, 318

Pedro de Escalona, *cf.* Pedro Descalona
Pedro Escasa, 44, 199
Sebastián Escasa, 44, 199, 200
Rodrigo de Espinosa, 193, 194, 397

F

Juan Falquete, 43, 163
Pedro Fernández, 128
Lope Fernández de Ibar, 196
Alonso Ferrández, 314, 316
Gonzalo Ferrández, 251, 252, 253, 272
Pedro Ferrández, 251, 252, 253, 272
Pedro Ferrández Boniel, *cf.* Famille

SEGURA-BONIEL

Pedro Ferrández de Toledo, 43
Les Flandres, 77, 89, 99, 103, 168, 175,
190
Florence, 43, 175
Simón de Forne, 44, 45, 199, 200
Famille FUENTES

Diego de Anaya, 305, 306
Alonso de Fuentes, 282, 287-289,
290, 297, 301-303, 305, 307, 312
Beatriz de Fuentes, 306
Diego de Fuentes, 283, 284, 286,
287, 290, 293, 297, 298, 301, 302,
303, 306, 307, 312, 319
Doña Luisa de la Cerda, 286,
301 n. 63, 307
Francisco de Fuentes, 282, 284, 285,
287-290, 292, 293, 295-302, 305,
306, 309, 312
Juan de Fuentes, 304
Martín de Fuentes, 304
Pedro de Fuentes, 282, 287-290,
297, 301-304, 306, 307, 312
Pedro Hernández Cansino,
291 n. 35, 301
Fernando de Las Casas, *cf.* Famille
LAS CASAS
Alvar Hernández Marmolejo, 283,
285, 287, 288, 289

Isabel Hernández Marmolejo, 289,
290, 291 n. 35, 301 n. 63, 305,
306, 319
Pedro Hernández Marmolejo,
291 n. 35 et n. 36, 301, 306
Catalina Marmolejo, 291 n. 35,
313 n. 96
Francisco Marmolejo, 281, 288,
289, 290 n. 30, 301-305, 307,
310-312, 319
Macarías Marmolejo, 302
Pedro Marmolejo, 291
Ginés Méndez, 288

G

Lorenzo Gaboto, 44, 45, 197, 200
Galice, 70, 76, 118, 122, 176 n. 60, 253
Alfonso García, 81, 85
Pedro García de Bullón, 304
Diego de Gelves, 229
Gênes, 41, 46, 47, 49-51, 63, 75, 81, 93,
175, 325
Juan Genovés, 283, 284, 287, 290,
291
Famille GENTIL
Diego Gentil, 226 n. 59
Estéban Gentil, 86-89, 90, 91, 291,
226 n. 59
Juan Gentil, 87, 294
Gerónimo Gentil, 43 n. 7
Gonzalo Gentil, 226 n. 59, 403
Marina Gentil, 226. 59
Pedro Gentil, 226 n. 59
Rodrigo Gentil, 226 n. 59
Gibraltar, 60, 62, 63, 71, 80
Famille GONZÁLEZ ALHAJE
Ángel Alhaje, 180 n. 69, 366
Juan Alhaje (ou González Alhaje),
27, 180 n. 69, 366, 367
Daniel Alhaje, 268
Fernando Alhaje, 364
Alonso Ferrández Alhaje, 268
Alfón González Alhaje, 26, 27, 242,
254

Alonso González Alhaje, 28
 Andrés González Alhaje, 26, 241,
 242, 254
 Gabriel González Alhaje, 26, 241,
 242 n. 99, 254
 Martín González Alhaje, 26, 28
 Famille GONZÁLEZ BAZO
 Juan Bazo, 230, 231, 268
 Rodrigo Bazo, 230, 231
 Ferrán González Bazo, 230, 231
 Francisco González Bazo, 230
 Gonzalo González Bazo, 230
 Martín González de Cellorigo, 95 n. 9,
 144
 Gonzalo González de Jerez, 55, 182,
 183, 270
 Ferrán González de Jerez, 273
 Pedro González de la Sal, 53, 54, 117
Grenade, 38, 123, 128, 199, 201, 202,
 285-287, 301, 303, 306, 311
 Famille GRIMALDO
 Agustín de Grimaldo, 13, 45, 197,
 199, 200, 201
 Bernaldo de Grimaldo, 13, 45,
 190 n. 93, 198, 199, 201
 Cristóbal Grimaldo, 13, 45, 198,
 199, 201
 Fernando Grimaldo, 13, 45, 199
 Francisco Grimaldo, 13, 45, 199,
 201
 Gaspar Grimaldo, 13, 45, 199, 201
Guadalquivir, 60-64, 67, 68, 70 n. 63,
 71, 73, 74, 76 n. 72, 80, 99, 352
Guadamar, 292
 Peligro de Guán, 29, 45, 198
 Antonio de Guaras, 26, 142, 143 n. 159
 Juan Guarque, 176, 203, 253,
 254 n. 127
 Luis Guerra, 56, 202, 244-246
Guipuscoa, 76 n. 72, 152

H
 Álvaro de Henares, 119
 Pedro Hernández Cansino, *cf.* Famille
 FUENTES
 Alvar Hernández Marmolejo, *cf.* Famille
 FUENTES
 Alvar Hernández Marmolejo, *cf.* Famille
 FUENTES
Hispaniola, 83, 190, 282, 287-289, 302,
 303
 Fernando de Hoyos, 86, 88, 90, 121
 Pedro de Hoyos, 86, 121
Huévar, 254, 272

I

Irlande

Waterford (Aguafuerte), 88 n. 102,
 89, 91
Galway, 88

Bernaldino de Isla, 193, 194

J

Alfón de Jaén, 83, 273
 Diego de Jaén, 246
 Pedro de Jaén, 29 n. 26
 Alfonso de Jerez, 269
 Alonso de Jerez, 265
 Andrés de Jerez, 183
 Fernando de Jerez, *cf.* Famille SEVILLA
 Francisco de Jerez, 187
 Gonzalo de Jerez, 275
 Juan de Jerez, 364
 Pedro de Jerez, 83, 84, 164, 203
 Sancho de Jerez, 202
Jerez de la Frontera, 48, 49, 60, 67,
 123 n. 106, 159, 163 n. 36, 193, 202,
 203, 219 n. 46
 Diego Jiménez, 217
 Famille JORGE
 Álvaro Jorge, 167, 168, 191
 Gaspar Jorge, 167, 168, 191
 Gonzalo Jorge, 167, 168, 191

L

- La Algaba*, 24 n. 14, 27 n. 23, 87 n. 99, 165, 242, 254, 307, 397
 Diego Láinez, 128
La Rioja, 165
Las Horcadas, 60, 64, 74
 Famille LAS CASAS
 María Díaz de Sandoval, 48, 202
 Bartolomé de Las Casas, 299
 Fernando de Las Casas, 168, 301, 317
 Francisco de Las Casas, 48, 168, 202, 301, 317
 Diego de Sandoval, 270
 García de León, 217
 Gonzalo de León, 361
 Domenico de Lerma, 45, 198, 201
 Juan de Lomelín, 45, 198
 Pantaleón Lomelín, 45
Londres, 142, 163, 190 n. 100, 195, 203, 254
 Pedro de Londres, 78, 79
 Alonso López, 164, 371
 Diego López, 180, 272, 367
 Pedro López, 180 n. 68, 272, 372
 Rui López, 283, 365, 376
 Alonso López de Écija, 222
 Gonzalo López de Écija, 222
 Juan López Hernández, 216
Lora del Río, 64
 Gonzalo de Loya, 24
 Carlo Loylo, 45, 198

M

- Madère*, 60, 81
 Alonso Maestre, 43, 181, 397
 Niculoso Maestre, 45, 395
Málaga, 21
 Pedro Manuel, 183, 187, 188
Marbella, 195
 Juan de Mariana, 95, 125, 129, 140
 Luis Marín, 45, 198
 Francisco Marmolejo, *cf.* Famille FUENTES

Famille MARROQUÍ

- Juan Marroquí, 167, 202
 Diego Marroquí, 167, 275
 Diego Martínez Gallaque, 54, 252, 253
 Rodrigo de Córdoba, 53, 183, 194, 214, 216, 252
 Gonzalo Destrada, 252
 Nicolás de Medina, 252
Medellín (Estrémadure), 165, 166
Medellín (Méxique), 307
 Pedro de Medina, 308
Medina del Campo, 101, 402
Medina de Rioseco, 100, 175, 177, 194
Medina Sidonia, 159, 183, 185, 194
 Duc de MEDINA SIDONIA, 48, 68-70, 84, 175, 216, 218, 270, 301 n. 63, 305, 357, 367
 Mencía de Guzmán, 301 n. 63
 Inés Portocarrero, 301 n. 63, 307
 Luis de Guzmán, marquis de La Algaba, 307
 Tomás de Mercado, 34, 59, 97, 98, 101-104, 107, 108, 111, 112, 114, 124, 125, 127, 130, 131, 133-138, 143-145, 294
Mexique, 39 n. 53, 282, 287, 288, 303, 305, 307, 308
Moguer, 60, 86, 87
 Nicolás de Monardes, 43, 45, 48 n. 16, 174, 198
 Fernando de Mora, 24
 Francisco Moreno, 176, 203, 224, 252-254, 263, 272, 385

N

Famille NÁJERA

- Juan de Nájera, 64, 67, 68, 184, 188, 190, 193, 194, 196, 197, 234, 269
 Martín de Nájera, 194, 201
Nantes, 195
 Andrés de Navarrete, 175, 203
 Diego de Navarrete, 175
 Fernando Navarro, 217

Francisco de Negrón, 45, 53
Uberto de Negrón, 45
Nicaragua, 282, 288, 301 n. 63, 303
Niebla, 219, 361
Nouvelle-Espagne, 282, 285 n. 10, 302-304, 310
Alfón Núñez, 381
Ferrán Núñez, 162 n. 35, 372
Pedro Núñez, 53, 118 n. 86, 223

O

Andrea de Odón, 21, 45, 100, 101, 198
Luis de Odón, 45, 198
Jerónimo de Ororio, 45, 120 n. 92, 198, 200
Pedro Ortiz de Jauregui, 215, 216, 225, 226
Jerónimo de Ote, 198
Nicolás de Ovando, 298, 301 n. 63

P

Luca Pacioli, 30, 31, 36-38
Tomás de Palenzuela, 194, 195
Familie PALMA
 Fernando de Palma, 184
 Juan de Palma, 184, 216
Familie Pardo, 67, 184, 188, 190, 193, 194
Fernando Pardo, 182, 184
Fernando de Paredes, 68
Juan de Paredes, 165, 166, 246
Fernando Pérez, 251
Familie PINELO
 Alejandro Pinelo, 189 n. 92
 Antonio Pinelo, 43, 45, 189, 198, 200, 202, 244 n. 105
 Batista Pinelo, 45, 189
 Bernaldo Pinelo, 21, 22, 43, 45, 184, 189, 194, 198, 200-202
 Filipo Pinelo, 43, 45, 189, 198, 200, 202
 Francisco Pinelo, 21, 43, 45, 48, 49, 189, 198, 200, 202
 Lorenzo Pinelo, 45, 189

Luis Pinelo, 189 n. 92
Martín Pinelo, 43, 45, 189, 198, 200
Portugal, 71, 72, 77 n. 73, 81, 175, 194
 Algarve, 71
 Lagos, 60, 71, 81
 Lisbonne, 43, 77 n. 73
 Vilanova de Portimaõ, 60, 71, 81, 176

Gregorio Presenda, 45, 198
Antonio del Puerto, 165
Pedro del Puerto, 165
Puerto de Las Muelas, 62-64, 70 n. 63, 71, 73-77, 79, 81
Puerto de Santa María, 26 n. 18, 60, 62-64, 80, 159, 163, 183, 219

Q

Guillén Querin, 203, 254
Quintos, 291 n. 35, 313-319

R

Jerónimo Rafaldi, 43
Bartolomé Rafaya, 382
Fernando Rafaya, 55
Jorge Rafaya, 29
Andrea de Rasi, 43
Pedro de Ribadeneyra, 127, 129
Ribera, 61, 219
Familie RIBEROL
 Bartolomé Sopranis de Riberol, 13, 168, 191, 325
 Bautista de Riberol, 13, 45, 168, 191, 261, 325
 Cosme de Riberol, 45, 120 n. 92, 175, 198, 200, 259
 Francisco de Riberol, 13, 45, 48, 168, 191, 198, 200, 225, 226, 234, 235, 239 n. 95, 261, 262, 265, 268, 325
 Jácomo de Riberol, 13, 45, 56, 163, 168, 191, 194, 198, 200, 256-259, 325
 Luciano de Riberol, 45
 Luis de Riberol, 45, 198

Micer Antonio de Riberol, 200, 256
 Juan de Robles, 225, 255, 256 n. 130
 Alfonso Rodríguez, 46, 47, 56 n. 38, 63, 226
 Alonso Rodríguez, 162 n. 35, 164, 180 n. 71
 Alfonso Rodríguez de Chillón, 53
 Gabriel Rodríguez, *cf.* Famille SEVILLA
 Gonzalo Rodríguez, 222
 Lope Rodríguez, 186, 277, 367, 371
 Rodrigo Rodríguez de Zamora, 181 n. 74, 382
 Pedro de las Roelas, 263, 274
Ronda, 194, 195 n. 115, 196
 Simón Ruiz, 191, 281, 283
 Alonso Ruiz Donaire, 29

S

Famille SAAVEDRA

Inés de Ribera, épouse de Gonzalo de Saavedra, *comendador*, 314-317
 Gómez de Saavedra, 263, 271, 273, 314 n. 100
 Gonzalo de Saavedra, 314, 315
 Inés de Saavedra, 193
 Juan (Iohán) de Saavedra, 263, 273, 314 n. 100
 Luis de Saavedra, 203
Saint-Domingue, 57, 58, 60, 63, 72, 80, 81, 83, 84, 116, 146, 165, 190, 191, 195, 208, 281-285, 288, 289, 291, 296, 297, 299, 302, 306, 326
 Gonzalo de Salamanca, 193
 Famille SALVAGO
 Cosme Salvago, 46, 70, 381
 Cristóbal Salvago, 46, 70, 121-123, 181, 198, 201
 Jerónimo Salvago, 46, 70, 201, 224 n. 52, 225
 Luco Salvago, 46, 70, 198, 201
 Valián Salvago, 46, 70, 194, 198, 201
 Pedro Sánchez, 113 n. 71, 244, 251, 401
 Alvar Sánchez Hernández, 216

Tomás Sánchez de Jaén, 184, 276
 Juan Sánchez el Albo, 242, 278
San Cristóbal de los Llanos, 288, 303
Sanlúcar de Barrameda, 46-48, 60-64, 68-70, 80, 82, 83, 99, 123, 124, 159, 163 n. 36, 175, 198, 200, 202, 203, 213, 219 n. 46, 278, 286, 301 n. 63, 307, 371
 Pedro de Sanlúcar, 223
 Vasco de San Martín, 25
Santo Domingo de la Calzada, 165
 Luis Saravia de la Calle, 16, 34, 97, 101, 103, 104, 106-108, 111, 112, 129 n. 130, 130, 134, 135, 143
 Jacques Savary, 109, 110
 Famille SEGURA-BONIEL
 Antón Boniel, 191 n. 104, 255
 Francisco Boniel (ou González Boniel), 56, 191 n. 104, 255, 257, 277
 Rui Díaz de Segura, 167, 190, 191
 Pedro Ferrández Boniel, 48
 Alvar González Boniel, 217 n. 41
 Antón de Segura, 167, 191 n. 104
 Gonzalo de Segura, 56, 84, 85, 163, 167, 185 n. 82, 191, 200, 252, 254, 255, 256, 257, 258, 259,
 Famille SEVILLA
 Fernando de Jerez, 123, 201
 Gabriel Rodríguez, 27, 184
 Alonso de Sevilla, 28, 118, 121-123, 201
 Diego de Sevilla, 27, 28, 78, 122, 123, 194, 231, 269, 361
 Fernando de Sevilla, 202, 220 n. 49
 García de Sevilla, 123 n. 103
 Juan (Iohán) de Sevilla, 69, 189 n. 92, 194, 273
 Rodrigo de Sevilla, 184, 251, 252
 Tomás de Sevilla, 318
 Bernabé Sigabe, 46, 198
 Juan de Silva, comte de Cifuentes, 22, 68, 83, 145 n. 168
 Alonso de Soria, 186, 201

Antonio de Sorvanis, 46, 199, 200
Jacomo de Sorvanis, 46, 53, 120 n. 92,
196-198, 200, 203
Francisco de Soto, 283, 287, 288
Francisco Suárez, 165, 166
Gonzalo Suárez, 86-88, 90, 91, 270,
283, 286, 287, 290, 293
Luis Suárez, 270
Pedro Suárez, 54, 55

T

Tablada, 181 n. 74, 382
Tarifa, 60, 71, 80, 315
Teramón Tarfoya, 46, 53, 198
Tierra Firme, 57, 284, 285, 286 288,
289, 292, 295, 297, 302
Tolède, 20 n. 3, 100, 101 n. 23, 175,
194, 196, 199, 200
Andrés de Toledo, 55
Diego de Toledo, 275
Rodrigo de Toledo, 113 n. 71, 118 n. 86,
183, 268
Fernando de Toro, 176 n. 60, 253
Fernando de Torres, 371
Luis Torres, 54, 270
Pedro de Torres, 194-196
Juan Tristán, 224, 227

U

Úbeda, 219, 228, 173, 201
FAMILLE USO DE MAR
Isabel García, 48, 49
Catalina Uso de Mar, 48, 49
Felipo Uso de Mar, 48, 49
Micer Polo Uso de Mar, 48, 49
Peligro Uso de Mar, 46, 49
Utrera, 164 n. 38, 181 n. 72, 219, 263,
274, 316, 325, 331, 358, 361, 390,
391-393
Juan de Utrera, 181 n. 76

V

Valence, 43, 44 n. 12, 101, 112, 197,
200, 243
Gonzalo de Valencia, 239 n. 94
Miguel de Valencia, 261, 262 n. 141
Pedro de Valencia, 388
Diego de Valera, 26, 137, 140 n. 153
Luis de Valera, 57 n
Álvaro de Valladolid, 192 n. 106, 193,
194
Antonio de Valladolid, 184, 193, 194,
196
Juan de Valladolid, 184, 194
Pedro de Valladolid, 176 n. 60, 203,
253, 267
Valladolid, 23 n. 10, 112, 126, 175,
193 n. 109
Cristóbal Vanegas, 370
Pedro Vanegas, 53
Álvaro Veedor, 218
Diego Veedor, 218
Venise, 34, 43, 99, 127, 175
Veracruz, 307
Amerigo Vespucci, 43, 203, 215
Villalba, 163
Cristóbal de Villalón, 34, 76, 77, 89, 97,
101, 103, 111, 112, 128, 130, 131,
134, 135
Martín de Villa Santa, 100, 194

W

Waterford, cf. Irlande

Y

Yucatán, 190 n. 97, 301 n. 63

Z

Antón de Zamora, 79
Zinacantepec, 281, 302, 303, 310, 312

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	9
--------------------	---

PREMIÈRE PARTIE

L'ART DE LA MARCHANDISE : DE LA FORMATION DU MARCHAND À SON INSERTION SOCIO-CULTURELLE. OUTILS, INNOVATION, SANCTION MORALE

CHAPITRE I. Les <i>artes mercatoria</i> et la formation des marchands.....	19
Le marchand : un homme de savoir	19
Des traités d'arithmétique et <i>Pratiche</i> disponibles à l'aube du XVI ^e siècle	29
CHAPITRE II. Perfectionnement comptable dans la Séville du XV ^e siècle	41
Une formation comptable à la lumière des minutes notariées	41
Quelques éléments pour des innovations : frets maritimes et changes	58
Séville, complexe portuaire en mutation.....	59
Port de mouillage, port d'embarquement.....	63
Axes de transport et modalité du fret	71
Prêts et assurances maritimes : enjeux d'un espace-monde	75
CHAPITRE III. Un « art honorable » ?.....	93
Quelques réflexions préliminaires	93
Les changes	100
Le <i>juste prix</i>	105
Du marchand humaniste.....	108
Un manuel catalan précoce.....	114
Des vertus à l'épreuve des minutes notariées	119
La figure emblématique de Benedetto Cotrugli.....	124
... au marchand usurier?	130
Un cas de conscience en 1509.....	132
Luis Saravia de la Calle et Cristóbal de Villalón <i>versus</i> Tomás de Mercado : deux hommes contre le lucre... et un <i>homo economicus</i> des temps nouveaux.....	134

SECONDE PARTIE
DE L'ENTREPRISE FAMILIALE À L'AVENTURE MULTIRISQUE.
MERCAR ET MEDRAR

426

CHAPITRE IV. Radiographie de la société marchande sévillane.....	151
Structuration du monde marchand sévillan	151
Nature de la base de données : ses atouts, ses limites.....	157
Ventilation statistique des secteurs marchands	166
Quelle promotion, quel déclassement ?.....	179
La <i>cuantía</i> , élément de richesse ?.....	179
Les déclarations multiples de métiers ou les évolutions de carrières.....	182
Quelle promotion générationnelle ?.....	185
Facteurs de promotion, effet de déclassement : des explications possibles	192
Les réseaux burgalais	193
Les réseaux génois.....	196
Les relais anglais	203
CHAPITRE V. Organisation marchande, capital et investissement	205
Organisation marchande	205
Les modalités de la régulation marchande	205
Les figures du contrôle municipal	210
Le cas de la corporation des courtiers (<i>corredores</i>)	221
L'entre soi ou la liberté de l'arbitrage	234
Variété des formes de l'entreprise. Du capital et de l'investissement	240
Les compagnies familiales	240
Les formes de l'entreprise multirisque	248
Un investissement diversifié. Quels marqueurs sociaux?.....	259
CHAPITRE VI. La compagnie marchande des frères Fuentes à l'aube des Temps modernes. Commerce et aventure américaine, les ressorts d'une nouvelle promotion.....	281
De Séville à Saint-Domingue : un commerce américain naissant.....	283
Particularité des lettres de commerce	283
Relation épistolaire et ébauche de la compagnie	287
Un commerce américain au rythme des flux sévillans	292
Cercles de pouvoir et stratégie de conquête.....	300
Le voyage aux Indes ou la purification d'un <i>homme nouveau</i>	300
La terre, la naissance <i>versus</i> le négoce, les <i>mestizos</i> : vieilles valeurs, vie nouvelle.	
Le dilemme américain	304
Conclusion	321

Liste des abréviations.....	327
Sources.....	329
Bibliographie.....	333

ANNEXES

ANNEXE I. Présentation des sources notariales exploitées	351
ANNEXE II. Trame urbaine de Séville à la fin du xv ^e siècle	355
ANNEXE III. Les marchands à Séville d'après les recensements de la fin du xv ^e siècle... ..	356
ANNEXE IV. Répartition des secteurs d'activité marchande d'après les recensements fiscaux, les archives notariales et les archives de la <i>Contaduría Mayor de Cuentas</i> .	408

Liste des tableaux.....	411
Liste des figures.....	412
Table des graphiques.....	412
Table des cartes et plans.....	413
Index	415
Table des matières	425



Si le monde marchand se dit au singulier, la réalité dissimule une grande variété d'individus différents dans leurs ambitions et dans la façon de construire un patrimoine pérenne. Pourtant, une seule et même tension travaille la société marchande, conduisant l'élite vers les

horizons maritimes lointains ; vers l'intérieur des terres où l'investissement se fait agressif dans les riches terres oléicoles. Comment comprendre cette tension sociale ? Quelle promotion garantit – ou ne garantit guère – le commerce ?

La carrière du marchand sévillan est un chemin étroit que l'on suit longtemps et qui, dans certains cas, assoit solidement des prétentions sociales. Ce fut le cas des marchands compromis dans le commerce américain. Mais pour caractéristique que fut la force des gains outre-mer, ce négoce n'explique pas comment, ni pourquoi, certains intègrent ce monde nouveau dans leurs horizons commerciaux quand d'autres n'y parviennent pas. L'auteur tente de montrer le rôle joué par les réseaux dans la promotion des hommes, la symbolique sociale assurée par la possession foncière et la capacité du marchand dynamique à intervenir dans tous les rouages commerciaux : de la régulation à la fonction d'intermédiaire, de la compagnie au prêt, du fret à l'assurance maritime. L'étude traite de l'entreprise familiale et de l'aventure multirisque à partir d'une analyse statistique de la société sévillane aux premiers temps de la modernité. Les modalités commerciales sont observées à travers l'étude des contrats notariés, des chartes de compagnies, des représentants lointains ou des courtiers spécialisés. Les alliances entre les marchands, les réseaux, les patrimoines et les possessions constituent le cœur du livre.

Toutefois, la réflexion engage à poser, en parallèle, la question de la place de l'individu dans la nouvelle économie-monde et celle, plus délicate, de la part investie en Dieu et travaillant, pour l'éternité, à la paix de l'âme. C'est ainsi le sens de cette société *inquiète*, en mouvement économique et en gestation conceptuelle permanente.

Couverture : Attribuée à Alonso Sánchez Coello, *Vista de Sevilla* (détail), huile sur toile, Madrid, Museo de América, ca 1576-1600 © akg-images/Album/Oronoz

4^e de couverture : Pedro Tortolero, *Vista de Sevilla desde Triana*, 1738, gravure, Biblioteca de la Universidad de Sevilla

